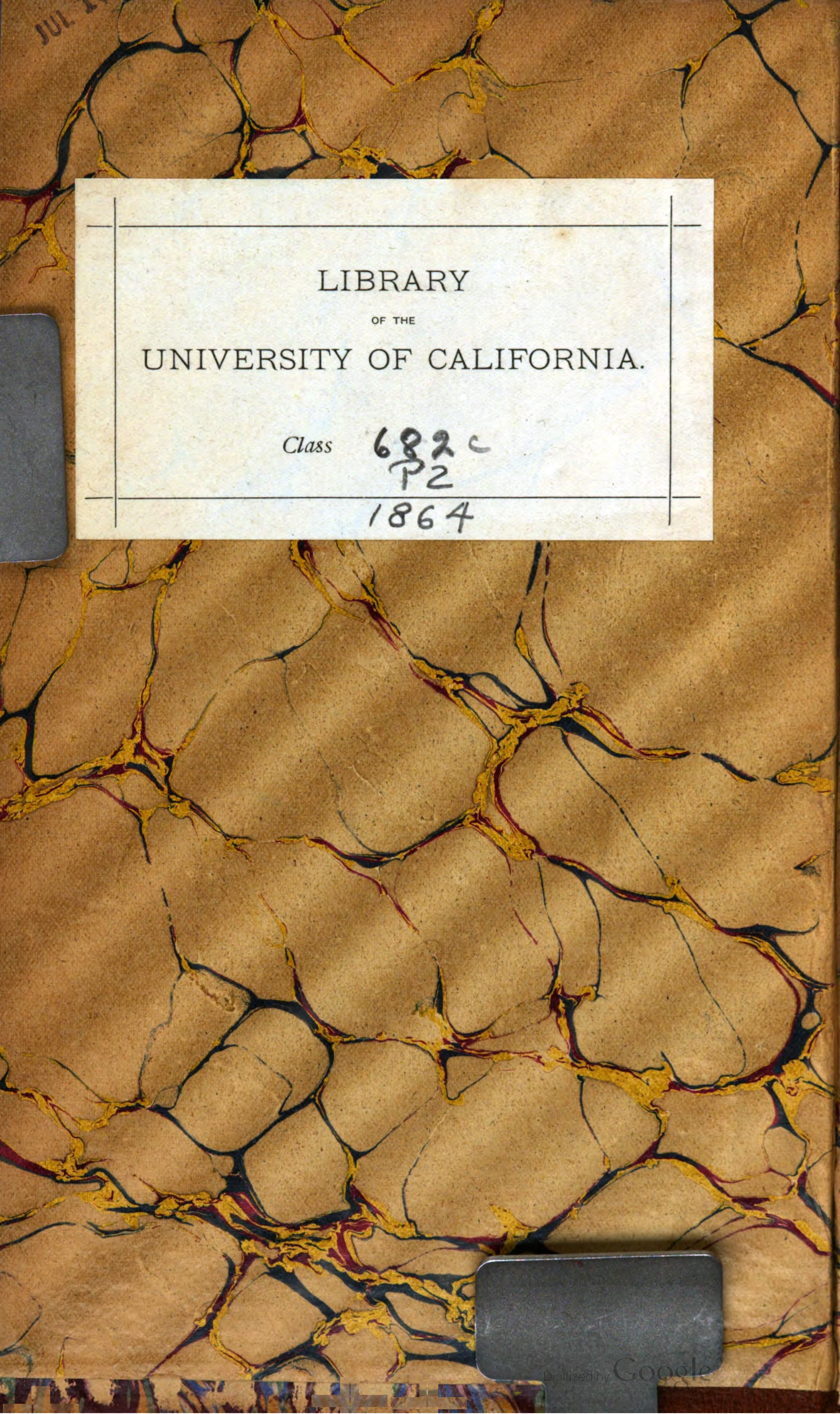
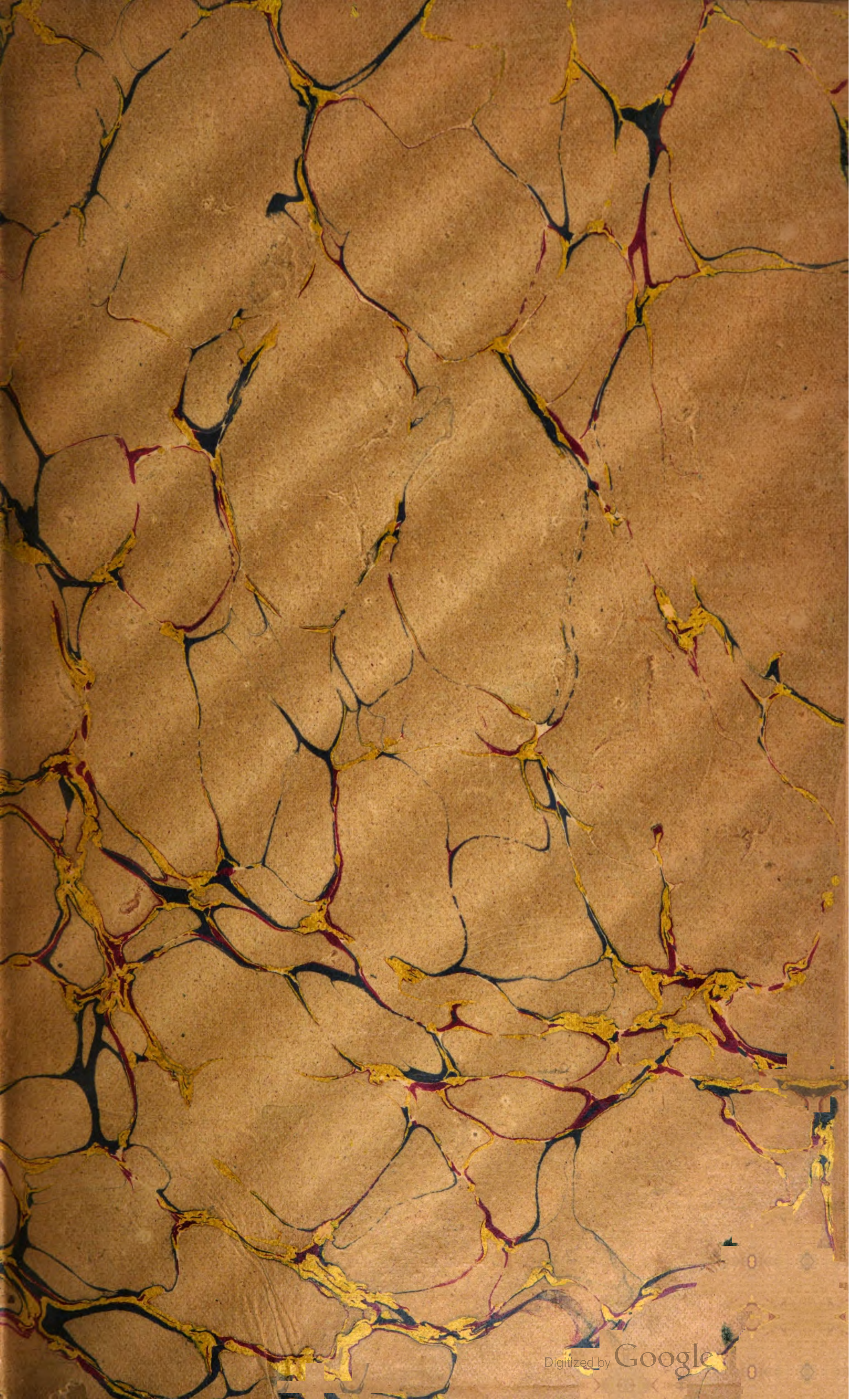

.F
81 088





ACADÉMIE

DES

INCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1864

TOME VIII.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD,
RUE CASSETTE, 9.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1864

HUITIÈME ANNÉE

PAR

M. ERNEST DESJARDINS.

TOME VIII



PARIS

AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE

RUE DES GRÈS, 7

1864

AVANT-PROPOS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

ÉTAT DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 1864,

BUREAU DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1864.

MM. DE SAULCY, président.
EGGER, vice-président.
GUIGNIAUT, secrétaire perpétuel.

MEMBRES.

Académiciens ordinaires.

Élect.	Messieurs :	Succédant à MM.
1817	Naudet (Joseph).	Comte Garran de Coulon.
1832	Le comte Beugnot (Auguste-Arthur).	Thurot.
1832	Reinaud (Joseph-Toussaint).	De Chézy.
1833	Julien (Stanislas).	Saint-Martin.
1833	Guizot (François-Pierre-Guillaume).	Baron Dacier.
1834	Le Clerc (Joseph-Victor).	De Pougens.
1837	Guigniaut (Joseph-Daniel).	Van Praët.
1837	Paris (Alexis-Paulin).	Raynouard.
1838	Garcin de Tassy (Joseph-Héliodore).	Pr. de Talleyrand.
1839	Littré (Maximilien-Paul-Emile).	Pouqueville.
1841	Villemain (Abel-François).	Daunou.
1841	Wailly (Joseph-Noël de)	Marquis de Pastoret.
1842	Saulcy (Louis-Félicien-Joseph Caignart de).	Mionnet.
1842	Le comte de Laborde (Léon-Emmanuel-Simon-Joseph).	Comte A. de Laborde.

Elect.	Messieurs :	Succédant à MM.
1844	MOHL (Jules).	Burnouf père.
1845	LABOULAYE (Edouard-René LEFEBVRE)	Fauriel.
1845	LA SAUSSAYE (Jean-François de Paule-Louis DE).	Mollevaut.
1849	RAVAISSON (Jean-Gaspard-Félix).	Letronne.
1849	CAUSSIN DE PERCEVAL (Amand-Pierre)	Vicomte Le Prévost d'Iray.
1850	VINCENT (Alexandre-Joseph-Hidulphe)	Éd. Biot.
1850	WALLON (Henri-Alexandre).	Quatremère de Quincy.
1852	BRUNET DE PRESLE (Charles-Marie-Wladimir).	Baron Walckenaër.
1853	ROSSIGNOL (Jean-Pierre).	Eugène Burnouf.
1853	Le vicomte DE ROUGÉ (Olivier-Charles-Camille-Emmanuel).	Pardessus.
1854	EGGER (Émile).	Guérard.
1854	LONGPÉRIER (Henri-Adrien PRÉVOST DE). . . .	Comte de Choiseul-Daillecourt.
1855	REGNIER (Jacques-Auguste-Adolphe).	Langlois.
1856	RENAN (Joseph-Ernest).	Aug. Thierry.
1856	RENIER (Charles-Alphonse-Léon).	Fortoul.
1857	MAURY (Louis-Ferdinand-Alfred)	Dureau de la Malle.
1857	ALEXANDRE (Charles)	Boissonade.
1857	DELISLE (Léopold-Victor).	Ét. Quatremère.
1858	MUNK (Salomon)	Lajard.
1860	BEULÉ (Charles-Ernest).	Lenormant.
1860	MILLER (Bénigne-Emmanuel-Clément)	Ph. Le Bas.
1862	HAURÉAU (Jean-Barthélemy).	Jomard.
1862	DE SLANE (William MAC GUCKIN).	Magnin.
1863	JOURDAIN (Ch.-Marie-Gabriel BRECHILLET). . .	Berger de Xivrey.
1864	QUICHERAT (Louis)	Ampère.
1864	DULAURIER (Edouard).	Hase.

Secrétaire perpétuel.

1860	GUIGNIAUT (Joseph-Daniel)	Naudet.

Secrétaire perpétuel honoraire.

1860	NAUDET (Joseph).	

Académiciens libres.

Élect.	Messieurs	Succédant à MM.
1830	Le duc DE LUYNES (Honoré-Théodoric-Paul-Joseph D'ALBERT)	Schweighaeuser.
1839	VITET (Louis)	Michaud.
1843	MÉRIMÉE (Prosper)	Marquis de Fortia d'Urban.
1846	Le marquis DE LA GRANGE (Adélaïde-Edouard LELIÈVRE)	Eyriès.
1854	CHERRIER (Joseph DE)	Marquis Séguier de Saint-Brisson.
1855	TEXIER (Charles-Félix-Marie)	Baron Barchou de Penhoën.
1858	Le vicomte DE LA VILLEMARQUÉ (Théodore-Claude-Henri HERSART)	De Pétigny.
1859	DEHÈQUE (Félix-Désiré)	Aug. Le Prevost.
1860	Le comte DE LASTEYRIE DU SAILLANT (Ferdinand-Charles-Léon)	Monmerqué.
1862	DESNOYERS (Jules-Pierre-François-Stanislas)	Biot.

Associés étrangers.

1831	BOECKH (Auguste), à Berlin	Jefferson.
1854	PEYRON (Amédée), à Turin	Cardinal Maï.
1857	BOPP (Franz), à Berlin	Baron de Hammer-Purgstall.
1858	Th. WELCKER, à Bonn, *Prusse Rhénane*	Creuzer.
1860	GERHARD (Edouard), à Berlin	Le comte Borghesi.
1860	LASSEN (Christian), à Bonn, *Prusse Rhénane*	Wilson.
1863	PERTZ (Georges-Henri), à Berlin	J. Grimm.
1864	Le baron DE WITTE (Jean-Joseph-Antoine-Marie), à Gand	Cureton.

Correspondants.

Une ordonnance royale du 6 février 1839 a porté le nombre des correspondants à cinquante, dont trente étrangers et vingt regnicoles.

MM.

1845 Le chevalier-comte DÉMÉTRIUS-VALSAMACHI, à Céphalonie.

MM.

1832 Weiss, à Besançon, *Doubs*.

1833 De Caumont (Arcisse), à Caen, *Calvados;* et à Paris, rue de Richelieu, nº 63.

1833 Quaranta (Bernard), à Naples.

1839 Deville (Achille), à Alençon, *Orne;* et à Paris, rue de la Ferme, nº 58.

1839 Berbrugger, à Alger, *Afrique*.

1839 Floquet (Pierre-Amable), à Formentin, arrondissement de Pont l'Evêque, *Calvados;* et à Paris, rue de l'Arcade, nº 25.

1842 Boré (Eugène), à Constantinople.

1842 Wright (Thomas), à Londres.

1842 Wachsmuth (Wilhelm), à Leipzig.

1842 Cavedoni (Celestino), à Modène.

1843 Botta (Paul-Emile), à Tripoli de Barbarie.

1844 De Laplane (Edouard), à Sisteron, *Basses-Alpes*.

1844 Rawlinson (Sir Henri-Creswick), C. B. à Londres.

1847 Eichhoff, à Melun, *Seine-et-Marne;* et à Paris, quai de Conti, nº 3.

1850 Hodgson (Brian-Houghton), au Bengale.

1850 J. Roulez, à Gand.

1850 Rangabé (Rizo), à Athènes.

1852 Noel des Vergers (Marie-Joseph-Adolphe), à Rimini, et à Paris, rue Jacob, nº 54.

1854 Minervini (Jules), à Naples.

1854 Layard (Austen-H.), à Londres.

1854 Polain (Mathieu-Lambert), à Liége.

1854 Michel (Francisque), à Bordeaux, *Gironde*.

1855 De Boissieu (Alphonse), à Lyon, *Rhône*.

1855 Wolf (Ferdinand), à Vienne, *Autriche*.

1855 De Coussemaker (Edouard), à Lille, *Nord*.

1856 De Gayangos (Don Pascual), à Madrid.

1856 Gorresio (Gaspare), à Turin.

1858 Herculano de Carvalho, à Lisbonne.

1858 Lepsius (Richard), à Berlin.

1858 Max Muller, à Oxford.

1859 Amari (Michel), à Florence.

1860 Mortreuil, à Marseille, *Bouches-du-Rhône*.

1860 Germain, à Montpellier, *Hérault*.

1860 De Rossi, à Rome.

1860 Weil (Gustave), à Heidelberg.

MM.

1860 Bekker (Immanuel), à Berlin.
1860 Mommsen (Théodore), à Berlin.
1861 Birch (Samuel), à Londres.
1861 Benfey (Théodore), à Gottingue.
1861 Diez (Frédéric), à Bonn, *Prusse Rhénane*.
1861 Fleischer, à Leipzig.
1862 Robert (Charles), provisoirement à Paris, 9, rue des Saints-Pères.
1862 Ritschl (Frédéric), à Bonn.
1863 Mariette (Auguste), actuellement en Egypte.
1863 Dumast (Le baron Guerrier de), à Nancy.
1863 Tarbé (Prosper), à Reims.
1863 Westergaard (Niels-Ludvig), à Copenhague.
1864 Lane, à Londres.
1864 Cochet (l'abbé), en France.

CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ACADÉMIE.

PENDANT L'ANNÉE 1864.

Deux académiciens ordinaires sont décédés et ont été remplacés :

M. Hase, élu en 1824, décédé le 21 mars 1864, a été remplacé par M. L. Quicherat, le 15 mai 1864.

M. Ampère, élu en 1842, décédé le 27 mars 1864, a été remplacé par M. Dulaurier, le 15 mai 1864.

Un associé étranger est décédé et a été remplacé :

M. Cureton, élu en 1860, décédé le 17 juin 1864, a été remplacé par M. le baron de Witte, le 2 décembre 1864.

Un correspondant étranger a été nommé associé étranger et a été remplacé :

M. le baron de Witte, élu en 1842; nommé associé étranger le 2 décembre 1864.

Remplacé par M. Lane, le 9 décembre 1864.

Un correspondant regnicole est décédé et a été remplacé :

M. Dinaux, élu en 1858, décédé en 1864; remplacé par M. l'abbé Cochet, élu le 9 décembre 1864.

COMMISSIONS

N. B. — MM. les membres du Bureau font partie de toutes les Commissions.

I — COMMISSIONS PERMANENTES (1).

1° *Commission des inscriptions et médailles :* — MM. Hase, remplacé par M. Wallon, Léon Renier, de Longpérier, Egger, Nanteuil, dessinateur.

2° *Commission pour la continuation de l'histoire littéraire de la France :* — MM. Le Clerc, Paulin Paris, Littré, Renan.

II. — COMMISSIONS ANNUELLES DE 1864.

1° *Commission des travaux littéraires* (nommée à la séance du 8 janvier) : MM. Naudet, Hase, remplacé par M. de Longpérier, Le Clerc, Mohl, Laboulaye, Wallon, Ad. Regnier, Maury, etc.

2° *Commission des antiquités de la France* (nommée à la même séance) : — MM. Hase, Vitet, de Longpérier, Léon Renier, Maury, E. Delisle, F. de Lasteyrie, J. Desnoyers.

3° *Commission de l'école française d'Athènes* (nommée à la même séance) : — MM. Hase, remplacé par M. de Laborde, Brunet de Presle, Léon Renier, Dehèque, Beulé.

4° *Commission administrative* (nommée à la même séance) : — MM. Garcin de Tassy, Mohl.

III. — COMMISSIONS DES PRIX EN 1864.

1° *Commission pour le concours prorogé du prix Bordin, relatif à l'alphabet phénicien* (nommée à la séance du 15 janvier) : MM. de Rougé, de Longpérier, Renan et Munk.

2° *Commission pour le concours prorogé du prix Bordin, concernant les imitations grecques de nos anciens poèmes* (nommée à la même séance) : MM. Hase, Le Clerc, Littré et Brunet de Presle.

8° *Commission du prix Bordin, proposé en 1862 pour 1864, et relatif aux ouvrages et fragments connus sous le nom d'Hermès Trismégiste* (nommée à la même séance) : MM. Hase, Brunet de Presle, de Rougé et Maury.

(1) Voir, pour l'origine et les attributions des diverses commissions le 1er vol., p. 11 et suiv.

4° *Commission du concours de numismatique* (nommée à la même séance) : MM. de LA SAUSSAYE, de LAGRANGE, de LONGPÉRIER et BEULÉ.

5° *Commission du prix Gobert* (nommée à la séance du 18 décembre 1863) : MM. LE CLERC, de WAILLY, de CHERRIER, JOURDAIN.

Nota. Pour le prix ordinaire de l'Académie il n'y a pas eu de mémoire envoyé.

IV. — COMMISSION MIXTE PERMANENTE.

Elle est chargée de juger les ouvrages envoyés au concours du prix VOLNEY : MM. DUPIN, MÉRIMÉE, PATIN de l'Académie française; REINAUD, HASE, remplacé par M. Ad. REGNIER et MOHL, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; M. FLOURENS, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Aacdémie avait proposé en 1862, pour sujet du prix annuel ordinaire à décerner en 1864, la question suivante :

Faire une étude comparée de la liturgie grecque et de la liturgie romaine dans l'antiquité païenne, en prenant pour exemple une cérémonie importante et officielle de l'un et de l'autre culte, dont on présentera un tableau aussi complet qu'il est possible, à l'aide des textes et des monuments figurés de tout genre.

Aucun mémoire n'a été adressé pour ce concours, dont le terme est prorogé jusqu'à 1866, avec une rédaction nouvelle de la question.

L'Académie avait prorogé, jusqu'à 1864, le terme du concours sur la question suivante :

Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.

Il a été déposé trois mémoires au secrétariat pour ce concours. Aucun d'eux ne peut être couronné, mais ils laissent l'espoir que le prix pourra être décerné avec honneur. En conséquence et vu l'importance de cette question, l'Académie a décidé que ce concours resterait ouvert jusqu'en 1866. Elle recommande vivement aux concurrents l'étude des nombreux monuments épigraphiques découverts en ces derniers temps. Elle les

engage aussi à ne pas se contenter d'employer dans leur texte les formes courantes de lettres consacrées par la typographie, mais à peindre avec exactitude les caractères que présentent les monuments et sur lesquels ils ont à raisonner.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne la première médaille à M. Henri LEPAGE, pour son *Pouillé du diocèse de Toul, rédigé en 1412, publié pour la première fois d'après la copie conservée à la Bibliothèque impériale*; 1 vol. in-8°, 1863, et pour ses autres ouvrages sur l'histoire de la Lorraine.

La deuxième médaille à M. Arthur FORGEAIS, pour sa *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*; 3 vol. in-8°, 1861-1864.

La troisième médaille à M. Edouard FLEURY, pour ses *Manuscrits à miniature de la bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leur illustration*; 2 vol. in-4°, 1863.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. DU FRESNE DE BEAUCOURT, pour son édition de la *Chronique de Mathieu d'Escouchy*; 2 vol. in-8°, 1863 ;

2° A M. CHAMPION, pour son ouvrage intitulé : *Les inondations en France, depuis le VIe siècle jusqu'à nos jours*; 5 vol. in-8°, 1861-1863;

3° A M. POTIER DE COURCY, pour son *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*; 3 vol. in-4°, 1862;

4° A M. MACÉ, pour son *Mémoire sur la géographie du Dauphiné et de la Savoie, avant et pendant la domination romaine*; in-8°, 1863;

5° A M. MORIN, pour sa *Dissertation sur la légende* VIRGINI PARITURÆ; in-8°, 1863;

6° A M. TUETEY, pour ses *Recherches sur les chartes communales de la Franche-Comté et en particulier sur celle de Montbéliard*.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique (fondation de M. Allier de Hauteroche) est décerné à M. Maximin DELOCHE, pour son ouvrage intitulé : *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin* ; 1 vol. in-8°, 1863.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

L'Académie décerne le premier de ces prix à M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, pour son *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*; 5 vol. in-8°, 1859-1863.

Le second prix à M. VALLET (de Viriville), pour l'*Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque*; 2 vol. in-8°, 1862-1863.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN (ANCIEN NOTAIRE).

L'Académie avait proposé en 1862, pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1864, la question suivante:

Rechercher l'âge et les origines des ouvrages et des fragments qui nous sont parvenus sous le nom d'Hermès Trismégiste. Donner une nouvelle traduction, latine ou française, de ces textes, en les éclairant par les documents grecs, tels que les livres attribués à Plutarque SUR ISIS ET OSIRIS, *à Jamblique* SUR LES MYSTÈRES DES ÉGYPTIENS; *par les fragments de doctrines égyptiennes épars dans divers auteurs; enfin par les résultats que l'on peut considérer comme acquis à la science dans l'étude des monuments hiéroglyphiques.*

Trois mémoires ont été déposés au secrétariat de l'Institut.

L'Académie partage également le prix, de la valeur de *trois mille francs*, entre M. Louis MÉNARD, docteur ès lettres, auteur du mémoire inscrit sous le n° 3,

Et M. Félix ROBIOU, docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée de Napoléonville, auteur du mémoire n° 1.

L'Académie avait prorogé jusqu'à 1864 le terme du concours sur la question suivante:

Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, lesquels de nos anciens poëmes, comme ROLAND, TRISTAN, *le* VIEUX CHEVALIER, FLORE ET BLANCHEFLEUR, PIERRE DE PROVENCE *et quelques autres, ont été imités en grec depuis le XIIe siècle, et rechercher l'origine, les diverses formes, les qualités ou les défauts de ces imitations.*

Elle a décerné le prix, de la valeur de *trois mille francs*, à l'auteur du seul mémoire envoyé au concours, M. GIDEL, agrégé, docteur ès lettres, professeur au lycée Bonaparte.

SUJETS PROPOSÉS POUR LES CONCOURS DE 1865 ET 1866.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1865, la question suivante :

Déterminer la date et la valeur des différents textes de la chronique de

Froissart. Distinguer ce qui appartient en propre à cet historien; indiquer les emprunts qu'il a faits à ses devanciers et les interpolations ou les remaniements que son œuvre a pu subir.

Elle proroge de nouveau, jusqu'à 1866, le terme du concours sur la question suivante :

Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde ; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.

Elle proroge également, jusqu'à 1866, le terme du concours sur la question proposée pour 1864 et modifiée par la rédaction suivante :

Etudier les formes du culte public et national chez les Romains; en décrire les principales cérémonies, et en faire ressortir le véritable caractère par la comparaison des textes et des monuments figurés.

L'Académie propose pour sujet du prix annuel à décerner en 1866 la question nouvelle qui suit :

Explication théorique et catalogue descriptif des stèles antiques représentant la scène connue sous le nom de Repas funèbre.

Chacun de ces prix sera de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles de la valeur de cinq cents francs chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1863 et 1864 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1865. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, sera décerné en 1865 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1864. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne et moderne.

PRIX FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT.

(*Comme les années précédentes.*)

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

M. Bordin, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et

des arts, a fondé par son testament des prix annuels, qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix à décerner en 1865, la question suivante :

Réunir toutes les données géographiques, topographiques et historiques sur la Palestine disséminées dans les deux Talmuds, dans les Midraschim et dans les autres livres de la tradition juive (Megillath-thaanith, Séder, Olâm, Siphra, Siphri, etc.). Présenter ces données dans un ensemble systématique, en les soumettant à une critique approfondie et en les comparant à celles que renferment les écrits de Josèphe, d'Eusèbe, de saint Jérôme, et d'autres auteurs ecclésiastiques ou profanes.

L'Académie propose, pour sujet du même concours en 1866, la question ainsi conçue :

Faire l'analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs*.

PRIX DE M. LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1866.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

Par les arts du dessin il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un de celle des Sciences, un de celle des Beaux-Arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'an 1866.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

Les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, destinés à ce concours, devront être déposés *francs de port* au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1866, *terme de rigueur*.

Ils seront écrits *en français* ou *en latin*.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS

(Voyez le tome II, p. XXXI.)

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

QUESTIONS PROPOSÉES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES EN 1864-1865.

I. Faire une exploration nouvelle, aussi approfondie et aussi complète qu'il se pourra, de l'île de Délos; constater l'état actuel de cette île et des ruines jadis considérables qu'elle renferme, les examiner soigneusement et relever tout ce qui s'y peut découvrir, même aujourd'hui, soit de sculptures, soit d'inscriptions entières ou fragmentaires; rapprocher les résultats des explorations et des découvertes antérieures, en remontant jusqu'aux plus anciennes. Former de ces éléments divers, réunis aux témoignages de l'antiquité, un tableau à la fois topographique et historique de Délos, depuis les temps homériques. Signaler le rôle qu'elle joua dans l'histoire politique et religieuse de la Grèce ancienne, et, par une analyse mythologique du culte d'Apollon Délien, par une étude attentive des croyances, des rites, des institutions qui s'y rattachaient, rendre compte de l'influence de ce culte et du caractère longtemps révéré de l'île qui en était le sanctuaire.

II. Exposer d'après les traditions locales ou poétiques, les récits des historiens et des géographes, les données fournies par les lexicographes et les scoliastes, les inscriptions, soit déjà connues, soit récemment découvertes et qui pourraient l'être encore dans des explorations bien

dirigées ; enfin, par les médailles et les monuments de l'art, surtout les peintures des vases, la propagation du culte mystérieux d'Éleusis dans les différentes parties de la Grèce et dans ses colonies ; en signaler les modifications diverses, les alliances avec d'autres cultes plus ou moins analogues ; en apprécier, autant qu'il est possible, l'influence religieuse et morale selon les temps et les lieux.

III. 1° Étudier la condition de la Grèce sous la domination romaine, en recueillant et en classant les inscriptions latines, grecques et bilingues qui peuvent jeter du jour sur cette époque.

2° Dresser une liste des proconsuls d'Achaïe d'après les auteurs anciens et les monuments.

3° Rechercher les traces des caractères particuliers que les colonies romaines en Grèce ont pu laisser dans les mœurs et le langage des habitants des contrées où elles furent établies.

IV. Recherches sur l'établissement du christianisme en Grèce et particulièrement dans l'Attique :

1° Faire connaître l'emplacement des églises ; indiquer leur vocable ; rechercher quelles sont celles qui paraissent avoir été élevées sur les ruines de temples anciens, et signaler tout ce qui, dans les fêtes ou les usages locaux, peut se rattacher à des traditions de l'antiquité.

2° Compléter et rectifier, d'après les inscriptions chrétiennes, les diplômes et les historiens byzantins, les parties de l'*Oriens christianus* de Lequien qui se rapportent à des métropoles de la Grèce.

V. Étudier les variétés de la prononciation dans les diverses parties de la Grèce et les rapports qu'elle peut conserver avec les anciens dialectes.

Indiquer les contrées où l'itacisme, et particulièrement la confusion de l'H et de l'Y avec l'I, n'a pas entièrement prévalu. Montrer les altérations que les changements de la prononciation ont amenées dans la langue parlée, et présenter quelques aperçus sur les moyens de faire cesser le désaccord entre la prononciation usitée dans une partie des écoles de l'Occident et celle des Grecs modernes.

VI. Décrire le littoral de la mer de Corinthe ou golfe de Lépante, depuis le château de Roumélie jusqu'au château de Morée, en pénétrant dans le golfe de Crissa (baie de Salone), dans la baie d'Aspra Spitia, dans la mer des Alcyons (baie de Livadostro), dans la baie de Corinthe, et en longeant la côte nord du Péloponèse.

Ce périple doit être une étude de géographie comparée. On y recueillera des souvenirs de mythologie et d'histoire que les lieux rappellent, les inscriptions, les chants populaires qui ne sont pas dans les recueils de Zampelios et de Passow, surtout les chants des marins et des pêcheurs.

On y mentionnera aussi les noms des poissons qui se trouvent dans ces parages, en ayant soin d'en rechercher la synonymie ancienne parmi les poissons cités ou décrits dans les ouvrages d'Oppien, de Xénocrate, d'Athénée, etc.

VII. Étudier les trois ports de Corinthe (Schœnus, Cenchrées, Léchée) ; en dresser le plan, s'il se peut. Rechercher les traces du mur antique qui coupa l'isthme, et le système de fortifications imaginé par les Corinthiens. Décrire avec soin l'Hiéron de l'isthme, ses ruines, ses inscriptions, s'il y en a, et des fouilles en feraient certainement retrouver. On se gardera des récits et des compilations historiques pour s'attacher surtout aux monuments, à la topographie, à l'archéologie proprement dite.

VIII. Faire l'histoire des artistes thébains; étudier leurs œuvres, telles qu'elles sont décrites par les auteurs anciens. Montrer le caractère du génie thébain et lui faire sa part dans le mouvement général de l'esprit grec. Aux sculpteurs et aux peintres, on devra joindre les musiciens justement célèbres, et qu'il est difficile de ne pas rattacher aux poëtes lyriques et à Pindare.

IX. Rassembler dans les auteurs anciens et dans les inscriptions grecques de l'Orient, les témoignages qui concernent l'architecture des tombeaux et les règlements relatifs à la consécration religieuse et à la protection civile de ces monuments. Interpréter ces divers témoignages en les ramenant, autant qu'il sera possible, à l'unité d'un traité spécial sur cette matière que les découvertes modernes ont beaucoup éclairée.

Le traité très-imparfait de J. Gutherius, *De jure Manium seu de ritu, jure et moribus prisci funeris* (Paris, 1615, réimprimé dans le *Recueil d'Antiquités romaines*, de Grævius, t. XII), offrira pour ce travail un plan de recherches et d'exposition que l'on fera bien d'avoir sous les yeux.

X. Visiter les ruines considérables qui existent au sud de Cyzique, au au delà du lac de Manyas (l'Aphnitis des anciens), sur une montagne au pied de laquelle se trouve le village moderne de Manyas. Ces ruines, situées dans une contrée fort peu connue, sont probablement celles de Pœmanenus (Ποιμανηνός), où l'on admirait un célèbre temple d'Esculape dont parle le rhéteur Aristide, t. I, p. 596. Hamilton (*Researches in Asia Minor*, vol. II, p. 108) donne une description sommaire de ces ruines qu'il n'eut pas le temps d'explorer. Pœmanenus, avec une magnifique église dédiée à saint Michel (serait-ce l'ancien temple d'Esculape ?), existait encore au XIIIe siècle; il en est question dans Nicetas Choniate, dans Anne Comnène (p. 439 B et C, p. 461 B, de l'édition du Louvre) et dans George Acropolite (p. 31, ligne 9; p. 37, l. 21; p. 39, l. 8, de l'édition de Bonn).

— Donner une description détaillée de ces ruines, avec un plan, et recueillir les inscriptions de toutes les époques qui peuvent s'y trouver.

La Commission de l'Académie désire que le plan d'Athènes dressé par M. Émile Burnouf, qui y a noté, pour l'époque de son séjour à l'École, toutes les indications de monuments, de ruines et d'habitations anciennes, reste en permanence au programme des études de ses successeurs, pour être complété par eux. Il leur est recommandé aussi de reprendre les exemples de plusieurs de leurs devanciers, et surtout de MM. Wescher et Foucart, en se tenant au courant des découvertes archéologiques faites à Athènes et même dans d'autres parties de la Grèce, en y concourant, selon la mesure de leurs moyens, et en transmettant régulièrement dans des rapports adressés à M. le ministre de l'instruction publique, par l'intermédiaire de M. le directeur de l'École, les principaux résultats de leurs recherches.

DÉLIVRANCE DES BREVETS D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archiviste paléographe, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui suivra leur promotion.

L'Académie déclare que les élèves de l'École impériale des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté du 4 mars 1864, rendu en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Arcelin (Godefroy-Marie-Victor-Adrien).
Bouyer (Jacques-Marie-Adolphe).
Coudre (Joseph-Adam).
Richard (Guy-Alfred).
De Fontenay (Antoine-Harold).
Bessot de Lamothe (Pierre-Alexandre).
De Saint-Mauris (Yoland-Marie-René).

SÉANCES DE 1864.

(5e ANNÉE.)



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES,

PENDANT L'ANNÉE 1864.

MOIS DE JANVIER (1).

Séance du mercredi 30 décembre, remplaçant celle du vendredi 1er janvier.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie un Mémoire manuscrit sur la question proposée pour le prix Bordin concernant les *Ouvrages et fragments parvenus jusqu'à nous sous le nom d'Hermès Trismégiste.*

Sont offerts les ouvrages suivants :

Au nom de M. GARCIN DE TASSY, les *Animaux* (Extr. du *Tufhat Ikwan Ussafa*, traduit d'après la version hindoustanie). Paris, 1864, br. in-8°.

Au nom de M. Ch. Robert, un extrait de la *Revue numismatique* expliquant *quelques monnaies mérovingiennes*, br. in-8°.

Au nom de M. Alexandre Bertrand : *Monuments dits celtiques dans la province de Constantine* (Extr. de la *Revue archéol.*, 1863), br. in-8°.

Les deux premières livraisons de l'ouvrage intitulé : *Mission archéologique de Macédoine. Fouilles et recherches exécutées dans cette contrée et dans les parties adjacentes de la Thrace, de la Thessalie, de l'Illyrie et de l'Epire en l'année* 1861, par ordre de S. M. l'EMPEREUR, avec planches,

(1) Les comptes rendus des années précédentes publiés dans la *Revue de l'instruction publique*, puis dans le *Journal général de l'instruction publique*, tirés à part sous forme de bulletins mensuels, forment chaque année un volume. Les sept premiers volumes sont en vente chez Aug. Durand.

par MM. Léon Heuzey et Daumet. Paris, 1864, 1 fasc., gr. in-4°, composé d'un Rapport à l'EMPEREUR sur l'origine, le caractère et l'ensemble de la mission, des 4 premières feuilles du texte et de 5 planches dont le titre est double, offrant le plan des environs de Philippes, les quatre autres relatives aux antiquités de cette ville et à celles de Dyrrachium. Ces planches sont exécutées avec une rare perfection et le texte qui les précède présente le plus sérieux intérêt.

Par M. EGGER, sa *Notice*, lue à l'Académie, *sur la tour d'ordre à Boulogne-sur-Mer* (Extr. de la *Revue archéologique*, 1863, in-8°).

Par M. l'abbé Lacombe, *Histoire de la Guadeloupe*, par M. A. Lacour, conseiller à la cour impériale de la Basse-Terre, 1855-1860, 4 vol. in-8°.

Sont adressés : 1° pour le concours du prix Gobert, un nouveau fascicule de l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. IV. Paris, 1864, in-8°, par M. Darbois de Jubainville.

2° Pour le concours de numismatique : *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin*, par M. Max. Deloche. Paris, 1863, 1 vol. in-8°.

3° Pour le concours des antiquités de la France : les *Manuscrits à miniature de la bibliothèque de Laon étudiés au point de vue de leurs illustrations* : 1re partie, *Septième-douzième siècles*, avec 25 planches lithographiées et 35 lettres gravées dans le texte, 2e édition ; 2e partie, *Treizième-seizième siècles* avec 25 planches lithographiées et 50 lettres gravées dans le texte, texte et dessins, par Ed. Fleury. Paris, 1863, 2 vol. in-4°.

Le *Temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, par M. Aug. Bernard. Lyon, 1863, 1 vol. in-4°.

Essai historique sur la sainte Chapelle de Dijon, par M. Jules d'Arbaumont. Dijon, 1863, 1 vol. in-4°.

Chronique de Mathieu d'Escouchy, nouvelle édition, revue sur les manuscrits publiés, avec notes et éclaircissements, pour la Société d'histoire de France, par M. G. du Fresne de Beaucourt, t. I, II. Paris, 1862, in-8°.

Catalogue analytique des diplômes, chartes et actes relatifs à l'histoire de Touraine contenus dans la collection de Dom Housseau, par M. Emile Mabile.

Les *Paraiges Messsins*, étude sur la république Messine du treizième au seizième siècle, par M. F.-D. Henri Klipffel. Metz, Paris, 1863, 1 vol. in-8°.

L'*Abbaye royale de Faremoutiers, au diocèse de Meaux*, par M. Eugène de Fontaine de Resbecq. Paris, 1863, 1 vol. in-12.

Histoire des seigneurs de Tourcoing, par M. Alex. Prévost. Tourcoing, 1863, 1 vol. in-8°.

Pouillé du diocèse de Toul, rédigé en 1412, publié pour la première fois d'après la copie conservée à la Bibliothèque impériale, par M. Henri Lepage. Nancy, 1863, 1 vol in-8.

Essai historique et archéologique sur Pécy, commune du canton de Nangis (Seine-et-Marne), et en particulier sur la seigneurie de Beaulieu, par M. l'abbé F.-A. Denis. Meaux, 1863, 1 vol. in-8°.

Essai historique sur les criées publiques au moyen âge, par M. Octave Teissier. Draguignan, 1864, 1 vol. in-8°.

Notice sur l'ancien hôtel de ville, le beffroy et la grosse horloge de Rouen, in-8°, par M. de la Querière.

M. Wallon donne lecture d'un morceau historique intitulé :

La bataille de Rosebecque.

« La rivalité de la France et de l'Angleterre, quand elle n'aurait pas eu tant d'autres raisons au moyen âge, en aurait trouvé une dans la Flandre. La Flandre, dont la bonne amitié importe tant à la défense de la France, était indispensable au commerce de l'Angleterre. Et aujourd'hui que la Belgique n'est plus une menace pour personne, et que le commerce anglais s'est ouvert tant d'autres voies, l'Angleterre n'y veille pas avec moins de sollicitude. C'est pour la sécurité de l'Angleterre au moins autant que pour celle du nouveau royaume que s'élèvent les fortifications d'Anvers.

« Mais l'alliance de la Flandre au commencement des règnes de Charles VI et de Richard II avait pour l'Angleterre un intérêt plus immédiat : c'était la garantie de Calais : or cette alliance se trouvait alors fort compromise.

« La Flandre, si étroitement unie à l'Angleterre par Jacques Arteveld, avait été rapprochée de la France par les sympathies toutes personnelles de ses comtes. Louis Ier, oubliant les griefs de Gui de Dampierre contre Philippe le Bel, s'était attaché à Philippe de Valois. Louis II, sollicité par Edouard III de donner l'héritière de la Flandre en mariage à l'un de ses fils, l'avait mariée au duc de Bourgogne, et ce pays, si nécessaire à l'Angleterre, se voyait déjà entraîné dans la politique de la France. En de pareilles conjonctures, la révolte de Gand, à l'instigation de J. Hyoëns (1379), ne devait pas être mal vue des Anglais ; et ils devaient, ce semble, y applaudir encore plus quand la révolte, après la mort de J. Hyoëns, raffermie par la vigueur de P. Dubois, l'un des serviteurs de ce dernier, fut placée par lui sous la direction de Philippe Arteveld, fils du grand ami de l'Angleterre (1382). Les Flamands, en toute circonstance, témoignaient de leur attachement pour les Anglais. Lorsque les Gantois prirent Bruges, d'où le comte eut tant de peine à s'échapper, des mesures toutes spéciales mirent à couvert du pillage les marchands anglais qui demeuraient dans la ville. Il y avait peine de mort pour quiconque serait convaincu de leur



avoir fait dommage. Un marchand anglais s'étant plaint qu'on eût brisé son comptoir sans pouvoir désigner le coupable, le capitaine de Gand, à qui il s'adressa, lui donna comme dédommagement son propre cheval : un cheval, dit l'historien, qui valait dix fois le comptoir.

« La France et l'Angleterre étaient donc rappelées sur cet éternel champ de bataille. Le comte chassé s'adressait à la France. La France pouvait-elle se dispenser de lui venir en aide, et l'Angleterre de soutenir les révoltés? La France n'hésita point, et le jeune Charles VI se jeta dans cette guerre avec tout l'emportement de son âge. L'Angleterre se hâta moins; et il y avait en effet une circonstance aussi propre à paralyser son intervention qu'à précipiter celle de la France : c'est l'impression que produisait au loin cette insurrection victorieuse. En France, en Angleterre, tous les yeux étaient fixés sur Gand. C'était l'espoir des maillotins, mal soumis à Paris, et de cette nombreuse population qui naguère à Londres avait reçu Wat-Tyler et les paysans comme en triomphe(1). Les oncles de Charles VI, et notamment le duc de Bourgogne, gendre du comte de Flandre, n'eurent donc pas de peine à y entraîner le jeune roi. La politique était d'accord avec son ardeur naturelle pour une première campagne : c'était à Gand qu'il fallait frapper les mécontents de Paris. Les oncles et les conseillers de Richard hésitaient davantage à le pousser dans une guerre où il fallait faire cause commune avec l'insurrection. La révolte en Angleterre était à peine comprimée, et elle grondait encore sourdement sous les rigueurs qui l'avaient accablée. Naguère, lors de la querelle de Lancastre et de Northumberland au parlement de Westminster, on avait vu la populace impatiente de les voir aux prises, dans la pensée d'y trouver l'occasion de venger les suppliciés. En maints cantons les serfs opposaient aux réclamations des maîtres une résistance qui, si les maîtres n'eussent usé de ménagement, eût pu cesser d'être passive; et le parlement qui suivit l'insurrection, tout en demandant amnistie pour les coupables, avait dû prendre de nouvelles mesures contre les mouvements que l'on redoutait encore. Le statut de la cinquième année contenait un article spécial qui faisait des rassemblements de paysans un crime de trahison. « Tout sujet fidèle, dit Walsingham, était autorisé à les arrêter et jeter en prison quand on en trouvait plus de six ou sept réunis. » Or, si peu de ressemblance qu'il y eût eu entre l'insurrection communale de Gand et le mouvement révolutionnaire des paysans d'Angleterre en 1381, il suffisait qu'elle triomphât pour faire éclater la sourde irritation qui fermentait dans la masse (2).

« En Flandre on ne soupçonnait point ces craintes, et on comptait absolument sur l'Angleterre. Philippe Arteveld, dès le commencement de la lutte, avait appelé et vu accourir à son appel deux cents Anglais de la garnison de Calais. Lorsque le comte chassé de Flandre eut cherché un refuge et un appui auprès de Charles VI, le chef de Gand, menacé des forces de la

(1) « Or regardez, dit Froissart, la grand'diablerie que c'eût été si le roi de France eût été déconfit en Flandre, et la noble chevalerie qui étoit avecques lui en ce voyage. On peut bien croire et imaginer que toute gentillesse et noblesse eût été morte et perdue en France, et autant bien ès autres pays; ni la Jacquerie ne fut oncques si grande ni si horrible qu'elle eût été; car pareillement à Reims, à Chaslons, en Champagne, et sur la rivière de Marne, les vilains se rebelloient et menaçoient jà les gentilshommes, et dames et enfans qui étoient demeurés derrière; aussi bien à Orléans, à Blois, à Rouen, en Normandie et en Beauvoisis, leur étoit le diable entré en la tête pour tout occire, si Dieu proprement n'y eût pourvu de remède, ainsi comme orrez recorder en suivant l'histoire. » (Froissart, II, 187.)

(2) *Nouveaux symptômes de troubles en Angleterre.* Wals. p. 281, 282.

France, avait trouvé tout naturel de s'adresser à Richard : c'était suivre l'exemple de son père, et, on le peut dire, le penchant de son pays. Arteveld ne pouvait point douter que l'Angleterre ne vînt en aide à la Flandre. La Flandre lui était trop nécessaire et dans la guerre et dans la paix. Il en doutait si peu que les députés qu'il envoya au delà du détroit devaient, avant de solliciter l'appui de l'Angleterre, réclamer d'elle l'acquittement d'une ancienne dette de 200,000 écus contractée par Edouard III envers Jacques Arteveld. Les députés, au nombre de douze, furent bien reçus à Calais, envoyés à Douvres sans plus de retard, puis à Londres, et partout fort bien accueillis du peuple. Le nom d'une ville qui s'était si bien comportée et avait chassé son seigneur leur attirait toutes les sympathies. Ils réussirent moins auprès du conseil quand ils vinrent faire leur réclamation d'argent. « Avez vous vu ces Flamands? » se disaient les seigneurs après qu'on les eut congédiés. « Ils demandent à être confortés et ils disent qu'il leur besogne (qu'ils en ont besoin); et avec tout cela ils demandent notre argent! » Cette démarche était bien propre à refroidir le zèle à leur égard; mais ils n'insistèrent pas, et il y avait dans la question un intérêt si capital pour l'Angleterre qu'il pouvait bien faire oublier leur maladresse.

La question fut portée au parlement qui se réunit aux octaves de la Saint-Michel (1382); et une circonstance promettait de venir en aide aux sacrifices demandés par la guerre.

« L'Angleterre et la France étaient divisées sur la question de la papauté comme sur tout le reste. La France étant pour Clément VII, les Anglais n'avaient point hésité à se déclarer pour Urbain VI. Or le pape Urbain VI avait prêché une croisade contre les clémentins, c'est-à-dire contre la France et ses alliés, l'Espagne et l'Ecosse, en d'autres termes, contre les ennemis de l'Angleterre. C'était donc à l'Angleterre à y répondre; et le pontife ne s'était point borné à l'y attirer par des indulgences : « Car bien « savoit que les nobles d'Angleterre, pour toutes ses absolutions, ne chevau- « cheroient point trop avant, si l'argent n'alloit devant; car gens d'armes, « ajoute l'historien, ne vivent point de pardons : ils n'en font point trop « grand compte, fors au détroit de la mort. » A ses bulles le pape avait donc joint l'octroi d'un décime à lever sur l'Eglise; et il se flattait que, l'Eglise faisant le fond de la contribution, les fidèles, par l'attrait du pardon, la grossiraient assez de leurs aumônes pour que l'argent suffît à deux expéditions à la fois, l'une contre la France, et l'autre contre l'Espagne. Contre la France il ne demandait qu'une chose, c'est que, l'Eglise payant, l'expédition fût conduite par un chef d'Eglise. Or il y en avait un tout désigné pour cette mission par l'étrange façon dont il savait allier l'humeur militaire au caractère épiscopal : l'évêque de Norwich. Contre l'Espagne le chef en était tout trouvé, c'était le *pieux* duc de Lancastre.

« L'évêque de Hereford annonça les deux croisades au parlement comme une grâce du ciel en pareil cas, et le pria d'y aviser pour le bien du royaume (1).

« Les communes se montrèrent favorables à ce double arrangement; et, le parlement dissous, on s'occupa de répondre à l'ambassade flamande par un ambassadeur qui devait s'aboucher avec les Gantois sur les conditions de l'alliance. Mais, lorsqu'il vint à Calais, Charles VI était déjà aux portes de la Flandre. Les Français forçaient le passage de la Lys, prenaient Ypres

(1) *Discours de l'évêque de Hereford*, *ibid.*, p. 133, § 9-13. — Les *Deux Croisades*. Froissart, II, 207; M. Evesh., p. 41. « En queux viages homme « avera ou tielle remission et pardon en toutes choses come auront en viage » fait sur la terre sainte. Discours de l'évêque. *Rot. Parl.*, t. III, p. 134, § 13. »

et tout le pays que l'envoyé de Londres avait à traverser pour aller jusqu'à Gand. Que voulait-on qu'il fît? Attendre? Ce fut l'avis de Jean Devereux, capitaine de Calais. Arteveld rassemblait ses forces, et il allait livrer bataille : « Si les Flamands sont déconfits, dit le capitaine, vous n'avez que « faire en Flandre; si le roi de France perd, tout est nôtre (1). » Le roi de France gagna, et l'Angleterre faillit y perdre beaucoup plus encore que le capitaine de Calais ne semblait croire.

« Cette campagne fait révolution dans l'histoire des guerres de la France et de l'Angleterre, et elle exerça tant d'influence sur les rapports des deux pays entre eux qu'il convient de s'y arrêter un moment.

« Depuis le jour où les deux peuples, quoique toujours en guerre, avaient cessé de se prendre, pour ainsi dire, corps à corps, les Français avaient acquis des qualités dont l'Angleterre n'avait pas même conçu le soupçon. Ce n'étaient plus ces chevaliers téméraires, pleins de mépris pour les règles de la prudence la plus commune, qui avaient, en plus d'une fatale journée, dissipé par leur folle ardeur la fortune de la France. Tenus loin des grandes aventures par Charles V et façonnés à une certaine tactique par Duguesclin, ils avaient appris qu'il y avait mieux à faire que de se sacrifier au point d'honneur chevaleresque : c'était de se ménager pour la patrie et de vaincre pour elle, et, en plus d'une rencontre, ils avaient regagné l'avantage. Ce n'avait pas été assurément sans de douloureux sacrifices. Il avait fallu abandonner les champs de bataille aux Anglais, leur laisser ouvertes les plaines de la France, se borner à les suivre et à ne recueillir que ce que laissait à l'aventure leur négligence ou leur témérité. La France avait ainsi réparé en partie ses dommages, mais l'honneur de ses armes n'était pas suffisamment rétabli, et ce double sentiment de sa force accrue et de son renom diminué l'excitait à de plus grandes entreprises. Il arriva, après la mort de Charles V, ce que l'on vit plus tard après la mort de Louis XI. La France ne se résigne jamais longtemps à pratiquer la maxime suivie par ce dernier roi et fort prônée de son historien Comines : « Qui a le profit, a l'honneur; » et le même instinct qui poussa Charles VIII aux guerres d'Italie entraînait le jeune Charles VI à des actions d'éclat. Mais l'armée qui entrait en Flandre avec lui ne ressemblait plus que par ses bannières à celle qui avait succombé à Courtrai. Les désastres de Crécy et de Poitiers avaient passé par-dessus ce grand désastre, et ces deux leçons, qui devaient bien se perdre encore, avaient alors porté leur fruit. Dès le début de la campagne, cette jeune et ardente noblesse avait donné des preuves d'un empire sur soi-même et d'une solidité dignes de servir d'exemple aux plus beaux jours de nos annales militaires.

« Philippe Arteveld avait montré quelque dédain à la nouvelle des armements de Charles VI. « Mais par où pense ce roitiau (roitelet) entrer en « Flandre? disait-il; il est encore trop jeune d'un an. » Il confia au sire de Harselles la conduite du siége d'Audenarde, où s'étaient renfermés les partisans du comte de Flandre, vint à Bruges préparer tout pour la défense, et envoya Pierre Dubois et Pierre de Vintre garder les principaux passages de la Lys.

« C'était la barrière de la Flandre, et plusieurs la réputaient infranchissable si les ponts en étaient solidement occupés. Le connétable Clisson ne connaissait pas le pays; et, prenant en considération ce qu'on disait de ces obstacles, il eut un instant la pensée de les tourner. Il s'enquit des sources de la Lys, qui n'étaient pas fort éloignées : « Puisqu'elle a commencement,

(1) Froissart, II, 189.

« disait-il nous la passerons bien. » Mais il eût fallu la remonter par un pays plein de marécages. D'autres proposaient de passer l'Escaut à Tournai, pour se porter sur Audenarde. Mais à moins d'entrer à Gand après avoir délivré Audenarde, on aurait dû passer la Lys plus bas encore pour pénétrer au cœur du pays. Mieux valait marcher droit devant soi, là où l'ennemi se montrait en puissance. Si les Anglais voulaient leur venir en aide, c'était d'ailleurs un sûr moyen de leur barrer le chemin. On s'arrêta donc à la résolution de franchir la Lys, et l'on se porta vers le pont de Comines, où était Pierre Dubois (1).

« Le pont avait été rompu. Comment y suppléer? Point de bateaux aux environs ni moyen d'en avoir. Dans cet embarras, quelques jeunes seigneurs, le sire de Saint-Py et d'autres, se dirent que, s'ils avaient deux ou trois barques avec des cordes fixées sur les deux rives, ils pourraient établir de l'une à l'autre un va-et-vient qui leur permettrait de passer et de prendre les Flamands à revers. Saint-Py mit la chose à exécution. Il se fit amener de Lille par chariot un *baquet* (petit bac, barque plate) et des cordes; on en trouva un autre au voisinage, et les jeunes seigneurs passèrent dix par dix, comme il avait été réglé. Tout le monde s'y serait porté, au risque d'ébruiter la tentative, si l'un des maréchaux, Louis de Sancerre, n'y eût fait résistance; mais lui-même passa après les autres, tandis que le connétable détournait l'attention des Flamands par une démonstration du côté du pont. Le passage heureusement accompli, nos gentilshommes, au nombre de quatre cents environ, rajustèrent leurs armures, bouclèrent leurs bassinets, et se dirigèrent par les marais vers Comines (2).

« Un de nos artistes les plus spirituels et les plus vrais en même temps, Raffet, dans une de ces rapides esquisses consacrées au souvenir de nos grandes guerres, représente une compagnie de grenadiers de la République derrière un pli de terrain, dans l'eau jusqu'à mi-jambe, et le capitaine disant : « *L'ennemi ne se doute pas que nous sommes là!* Il est sept « heures, nous le surprendrons demain à quatre heures du matin (3). »

« Cette scène et ces paroles mêmes semblent inspirées du récit qui va suivre.

« Ici le terrain ne permettait pas à nos hommes de se dérober à la vue de l'ennemi. Quand Pierre Dubois, du haut de la chaussée, les aperçut dans cette plaine basse : « Par quels diables de lieux, s'écria-t-il, sont ve- « nus ces gens, et où ont-ils passé la rivière? » Car il savait qu'il n'y avait point de pont jusqu'à Courtrai. Plusieurs les voulaient aller attaquer sans plus attendre. « Non, dit Dubois, laissons-les venir, et demeurons en notre « force et en notre place; ils sont bas et nous sommes haut sur la chaus- « sée. S'ils nous viennent assaillir, nous aurons avantage. Attendons la « nuit, et alors nous prendrons conseil (4). »

« Olivier Clisson n'était pas sans inquiétude sur cette petite troupe ainsi aventurée en face de l'armée flamande. Il fit travailler à reconstruire le pont, mais la nuit suspendit le travail. Cependant nos jeunes seigneurs, contents d'avoir été vus des Flamands, s'étaient arrêtés résolûment au milieu du marais, « demeurant tout cois en la bourbe et ordure. » « Or, re- « gardez, dit l'historien, et considérez la peine qu'ils eurent et leur « grand'vaillance, quand en ces longues nuits d'hiver, au mois de décem-

(1) *Dédain d'Arteveld pour l'expédition de Charles VI.* Froissart, II, 174. *Délibération sur l'entrée en Flandre*, *ibid.*, 177.
(2) Froissart, II, 180.
(3) Raffet, *Album* de 1836.
(4) Froissart, II, 181.

« bre ou environ, toute nuit nuitie (toute la nuit) en leurs armures, estant « sur leurs pieds, leurs bassinets en leurs têtes, ils furent là sans boire et « sans manger. » Ils se disaient les uns aux autres : « Tenons-nous-ci tous « ensemble, et attendons tant qu'il soit jour; que nous voyons devant nous, « et que ces Flamands qui sont en leur fort descendent pour nous assaillir. » Et Pierre Dubois, de son côté, disait aux siens : « Ces gens d'armes qui « sont passés pour nous combattre ne sont pas de fer ni d'acier; ils ont « aujourd'hui tout le jour travaillé et toute la nuit estampé en ce marais ; « ne peut être que sur le jour sommeil ne les prenne et abatte; en cet « état nous viendrons tout coyement (tranquillement) sur eux et les assail- « lirons (1). »

« La nuit se passa de la sorte. « Ces barons, chevaliers et écuyers, dit « Froissart, qui se tenoient en ces marais et assez près de leurs ennemis « n'étoient pas à leur aise, en tant qu'ils s'étoient boutés en la boue et en « l'ordure jusques aux chevilles les aucuns, et les autres jusques à mi- « jambe; mais le grand désir et plaisance qu'ils avoient de conquerre le « passage leur faisoit assez entroubler le travail et peine. Si ce fût aussi « bien au temps d'été comme c'étoit en hiver, le vingt-septième jour de no- « vembre, ils eussent tout tenu à revel (badinage); mais la terre étoit « froide et orde, boueuse et mauvaise, et la nuit longue; et pleuvoit à la « fois sur leurs têtes; » l'eau ruisselait de leurs bassinets; car ils étaient en équipage de combat, n'attendant « autre chose, force qu'on les vint as- « saillir. » Pour leur faire prendre patience, le sire de Saint-Py, qui s'était mis à l'avant-garde comme connaissant mieux le pays, s'en allait de temps à autre en tapinois vers le logis des Flamands, et revenait dire à ses compagnons tout bas : « Or cy, cy, nos ennemis se tiennent tout cois, *espoir* « (peut-être) *viendront-ils sur le jour;* chacun soit tout pourvu et avisé de « ce qu'il doit faire. » Et vers le point du jour il accourut enfin leur apporter la bonne nouvelle : « Véez-les cy (les voici), ils viennent, vous les « aurez tantôt; les larrons viennent le petit pas; ils nous cuident attraper « et surprendre ! » Ils furent surpris eux-mêmes. La petite troupe dont ils se promettaient si bon marché était surexcitée par cette longue attente de la bataille. « Ils furent recueillis de ces longs glaives aux fers tranchants « affilés de Bordeaux, dont ils se voyoient empallés, que les mailles de « leurs cottes ne leur duroient néant plus que toile doublée en trois dou- « bles ; mais les passoient tout outre et les enfiloient parmi ventres, parmi « poitrines et parmi têtes. » Ils reculaient, et les Français, les pressant d'autant plus, gagnèrent après eux la chaussée, d'où ils les forcèrent à fuir avec leur chef grièvement blessé. Le connétable vint les y rejoindre par le pont qu'il avait rétabli (2).

« La Flandre était ouverte, et, avec de pareils hommes, tout était possible. Arteveld ne s'était point découragé toutefois. « Le roi de France, di- « sait-il fièrement, a 20,000 hommes d'armes; je lui en mettrai autant « ensemble devant lui en bataille. » Il s'étonnait pourtant que les Anglais ne vinssent pas, et se réjouit fort quand on lui apprit l'arrivée d'un héraut d'Angleterre ; mais, quand il sut qu'on n'envoyait après lui qu'un chevalier porteur des conditions de l'alliance à conclure : « Ah! dit-il, ce sera trop « tard. » Charles VI, en effet, avait rejoint l'armée a Comines, et il était pressé de porter un coup décisif, car il avait derrière lui Paris murmurant. C'est à peine si, pour éclater, on se résignait à attendre les bonnes

(1) Froissart, II, 182-184.
(2) Froissart, II, 184.

nouvelles qu'on espérait des communes de Flandre. Et la noblesse ne souhaitait pas moins vivement la bataille. Le temps était affreux, les routes, les terres détrempées, défoncées par la pluie. Cette campagne dans la boue inaugurée au pont de Comines laissait à désirer d'autres journées.

« L'intérêt d'Arteveld eût été de traîner en longueur, de mettre les Anglais en demeure de venir; mais il voyait les Français faire chaque jour des progrès. Ypres, et à son exemple Cassel, Bergues, Bourbourg, Gravelines, Furnes, Dunkerque, Poperinghe, avaient fait leur soumission à Charles VI, et il était à craindre que la défection ne gagnât Bruges, peu attachée à la cause de Gand. D'autre part, il avait sous les yeux le spectacle de la dévastation du pays. L'invasion avait été si peu redoutée que rien n'avait été mis à couvert. Le soldat n'avait qu'à prendre; et d'abord il trouvait tant de choses qu'il ne daignait ramasser que l'or et l'argent. Mais le pillage était devenu plus méthodique et rencontrait plus de facilités. Des marchands de Lille et de Douai suivaient l'armée, achetaient les draps; les Bretons et d'autres encore en chargeaient des chariots à leur exemple, et les expédiaient eux-mêmes vers leur pays. Arteveld ne voulut point éviter la lutte : il réunit toutes les forces de Gand, et alla s'établir en un lieu où il pouvait disputer aux Français le chemin d'Audenarde et celui de Bruges à Rosebecque; et les Français, sachant qu'il attendait la bataille, ne tardèrent point à venir prendre position en face de lui (1).

« Dans la nuit qui précéda cette journée décisive, il y eut une alerte au camp des Flamands. On entendit un grand bruit qui semblait venir du côté des Français; tous se tinrent sous les armes : mais l'ennemi n'avait point remué, et l'on se demanda avec inquiétude quelle était la cause de ce bruit : « Or, disent aucuns que c'étoient les diables d'enfer qui là jouoient et « tournoient où la bataille devoit être, pour la grand'proie qu'ils en atten- « doient. » Les Flamands se crurent trahis; néanmoins ils se préparèrent avec vigueur au combat. Dès le point du jour ils avaient pris leur ordre de bataille. Un large fossé, des taillis et des ronces couvraient leur front. Ils étaient cinquante mille, tous hommes de choix, « des plus forts des plus « apperts et des plus outrageux, et qui le moins accomptoient de leurs « vies. » Ils n'avaient rien négligé d'ailleurs de ce qui les pouvait protéger : chapeaux de fer, hoquetons et gants de baleine; et, pour armes offensives, maillets, houes et plançons (épieux) à pointe ou à virole, tous à pied sous leur armure demi-chevaleresque. Arteveld seul faisait tenir à côté de lui un cheval de prix, non pour fuir, mais pour commander la poursuite quand les Français seraient vaincus. Il avait donné ordre qu'on épargnât le roi : « Car, disait-il, c'est un enfant, on lui doit pardonner; il ne sait ce « qu'il fait, il va ainsi qu'on le mène. Nous le mènerons à Gand apprendre « à parler et à être Flamand. Mais ducs, comtes et gens d'armes, ajoutait-il, « tuez tout; les communautés de France ne nous en sauront pas mauvais « gré; car ils voudroient, de ce suis-je tout assuré, que jamais pied n'en « retournât en France; et aussi ne fera-t-il (2). »

« Cette journée fut, sur une scène plus vaste, la répétition de ce qui s'était passé au pont de Commines. Cette fois encore ce furent les Flamands qui se lassèrent d'attendre. « Que faisons-nous, disaient-ils, étant

(1) *Le roi à Comines.* Froissart, II, 185; *Dispositions de Paris, ibid.*, 187; *Arteveld et les Anglais, ibid.*, 185; *Progrès de Charles VI en Flandre, ibid.*, 186; *Pillage du pays, ibid.*, 184 et 188; *Arteveld et les Français à Rosebecque, ibid.*, 189-191.

(2) *Alerte parmi les Flamands,* Froissart, II, 192. — *Dispositions pour la bataille, ibid.*, 193. — *Ordre d'Arteveld, ibid.*, 191.

« sur nos pieds? Nous nous refroidissons. Que n'allons-nous avant de bon « courage, puisque nous en avons la volonté, requerre nos ennemis et « combattre? Nous séjournons cy (ici) pour néant, jamais les Français ne « nous viendroient cy querre (quérir). » Ils quittèrent donc leur forte position pour gagner une colline située entre les deux armées.

« Mais les Français ne leur en laissèrent pas le temps.

« Lorsque Clisson, qui les épiait, les vit en marche : « Sire, dit-il au roi, « réjouissez-vous ; ces gens sont nôtres. Nos gros varlets les combattroient. » Et, jetant sur les ailes l'avant-garde et la réserve, il porta son corps de bataille au devant des Flamands (1).

« Arteveld, pour opposer à la chevalerie française une plus forte résistance, avait rangé toute son armée en masse; c'était un souvenir de sa victoire de Bruges, et il la rappelait à leur mémoire : « Souvenez-vous, leur « disait-il, de nos ennemis : comme ils furent tout déconfits et ouverts à la « bataille de Bruges, par nous tenir drus et forts ensemble, afin qu'on ne « nous pût ouvrir : si (donc) faites ainsi, et (que) chacun porte son bâton « droit devant lui, et vous entrelacez de vos bras par quoi on ne pût entrer « dedans vous (2). »

« La brume qui se dissipait ne dérobait plus rien à la vue. C'était un spectacle imposant que celui de cette masse d'hommes couverts de fer, tous serrés l'un contre l'autre, tenant l'épieu droit devant soi : il semblait de ces bois ferrés que ce fût une forêt qui descendît de la colline. Le premier choc fut terrible. Quand les Flamands, après avoir lancé leurs balles et leurs carreaux, se heurtèrent contre l'armée française, elle recula d'un pas. « Ils venoient, dit Froissart, roides et durs, et boutoient, en venant, de « l'épaule et de la poitrine, ainsi comme sangliers tout forcenés, et étoient « si fort entrelacés ensemble qu'on ne les pouvoit ouvrir ni dérompre. » Mais les rangs des Français se raffermirent sans se laisser entamer : et, pendant qu'ils tenaient bon, l'avant-garde et l'arrière-garde, jetées, ainsi qu'on l'a vu, sur les ailes, accomplissaient leur évolution, et, prenant en flanc cette masse épaisse, la resserrèrent comme dans un étau. Ce fut comme la manœuvre d'Annibal à Cannes, avec cette différence qu'Annibal avait affaibli son centre pour qu'il cédât et s'ouvrît aux Romains, tandis qu'à Rosebecque, le centre, arrêtant les Flamands, ajouta pour sa part à l'écrasement où ils périrent. Les longues lances des Français frappaient les Flamands et traversaient leurs cottes de mailles, sans que leurs épieux pussent soutenir la lutte. Ils reculaient pour éviter les coups, et ceux qui étaient dans le milieu, perdant force et haleine, tombaient étouffés sans coup férir. Ce fut bientôt sur les trois faces une immense boucherie ; les haches, les maillets de fer ou de plomb faisaient alors leur office : « Ils rompoient « bassinets et décerveloient têtes. » Un homme abattu était mort; les valets, se glissant parmi les gens d'armes, se chargeaient de ceux qui étaient par terre et les achevaient de leurs grands couteaux. « Là, ajoute Froissart, « était le cliquetis sur ces bassinets si grand et si haut, d'épées, de haches, « de plombées et de maillets de fer, que on y oyoit goutte pour la noise « (le bruit). Et ouïs dire que, si tous les haulmiers de Paris et de Bruxelles « fussent ensemble, leur métier faisant, ils n'eussent pas mené ni fait plus « grand noise comme les combattans et les férans (frappants) sur ces bas- « sinets faisoient (3). »

(1) *Mouvement en avant des troupes flamandes.* Froissart, II, 195. — *Mot de Clisson, ibid.*, p. 196.
(2) Froissart, II, 195.
(3) Froissart, II, 197.

« Arteveld était de ceux qui avaient été étouffés dans la bataille (1) (jeudi 27 octobre 1382).

« La bataille de Rosebecque tranchait la question des révoltes populaires. Une victoire des Flamands leur eût partout rendu puissance. C'était au moins la crainte universelle, crainte justifiée par la consternation qui régna dans Paris quand on sut les Flamands déconfits et Philippe d'Arteveld, leur capitaine, tué. Partout l'insurrection se sentit frappée à mort avec l'armée de Gand Aussi, par contre-coup, lorsque l'ambassadeur anglais, qui était à Calais, jugeant, non sans quelque raison, sa mission finie, revint en Angleterre, les seigneurs n'en firent pas grand deuil : « Et « avoient dit et disoient encore, et soutenoient toujours, dit Froissart, que, « si le commun de Flandre gagnoit la journée contre le roi de France, et « que les nobles du royaume de France y fussent morts, l'orgueil seroit si « grand en toutes communautés, que tous gentilshommes s'en douteroient « auraient lieu d'en être effrayés), et jà en avoit-on vu l'apparent en An- « gleterre ; donc de la perte des Flamands ne firent compte (2). »

« Mais on ne fut pas plutôt rassuré de ce côté qu'on vit l'objet sous son autre face. Si la défaite des insurgés flamands prévenait tout réveil de l'insurrection en Angleterre, la victoire des Français menaçait directement la position des Anglais sur le continent. La Flandre était perdue pour eux. Quand, un peu plus tard, les Français entrèrent à Bruges, ces marchands d'Angleterre, si ménagés des Gantois autrefois, furent loin d'obtenir les mêmes égards des nouveaux vainqueurs : leurs biens furent confisqués, plusieurs mis à mort, et le comte lui-même ne montrait pas beaucoup plus de faveur aux autres. Quelques-uns des principaux, appelés auprès de lui, comptèrent si peu sur ses bonnes grâces qu'au lieu de se rendre à Lille, ils prirent le chemin de l'Ecluse, et partirent pour l'Angleterre, abandonnant tous leurs biens, qui échurent au fisc. Ce n'était pas seulement le commerce des Anglais, c'était leur empire qui était compromis : ils ne pouvaient plus se faire illusion quand ces soldats français, qui depuis si longtemps étaient tenus loin des champs de bataille, y reparaissaient avec l'éclat d'une victoire égale à celles de Crécy et de Poitiers. Le vif sentiment qu'ils en avaient se trahit par les termes de mépris avec lesquels ils parlaient entre eux de cette bataille : « Ah ! sainte Marie ! disaient-ils, que ces François font « maintenant de fumée pour un mont de vilains qu'ils ont rués jus (jetés « bas). Plût à Dieu que ce Philippe d'Arteveld eût eu des nôtres deux « mille lances et six mille archers ! Il n'y auroit pas eu un seul de ces « François qui ne fût mort ou pris. Et par Dieu ! ajoutaient-ils, ne sa- « chant plus maîtriser leur jalousie, gloire ne leur demeurera mie longue- « ment. Or avons-nous bel avantage d'entrer en Flandre, car le pays a été « conquis par le roi de France ; nous le conquerrons pour le roi d'Angle- « terre. » Et, prenant pour prétexte les dispositions du comte et sa conduite récente à l'égard de leurs nationaux : « Encore montre bien à présent « le comte de Flandre qu'il est grandement sujet au roi de France, et qu'il « veut lui complaire de tous points, quand tous marchands anglois de- « meurant à Bruges depuis trente ans il a bannis et chassés de Bruges et « de Flandre. On a vu le temps qu'il ne l'eût fait pour nul avoir ; mais « maintenant il n'en oseroit autre chose faire pour la doutance (crainte) « des François (3). »

(1) Le jeune roi fit rechercher son corps parmi les morts, et, par un indigne outrage, il le fit pendre. Froissart, II, 198.

(2) Froissart, II, 203.

(3) *Biens des Anglais à Bruges confisqués par les Français.* « Nam sicut

« Tel était donc l'effet de la bataille de Rosebecque en Angleterre. Devant l'insurrection de Flandre menacée par la France, les Anglais étaient restés partagés, car son triomphe était le triomphe de tous les révoltés, et sa défaite le triomphe de la France. Maintenant que la France avait vaincu, ils n'avaient plus qu'une pensée, qu'un désir : effacer cette victoire; et ils y étaient d'autant plus attirés que l'insurrection chez eux n'était plus à craindre, et qu'ils se trouvaient conduits à cette alternative : avoir la Flandre à soi ou l'abandonner aux Français.

« Toute la politique du parlement est entraînée dans cette direction. Les communes qui, tout récemment encore, ne voulaient plus voir dans la guerre de France qu'une genre d'ambition dynastique, disant au roi : « C'est votre affaire : subvenez-y de votre domaine; » les communes qui, pressées d'en partager les charges, insistaient pour qu'on y mît fin, n'ont maintenant rien de plus à cœur ; et malheur au roi si, averti par des coups plus sensibles, il veut rentrer dans la voie qu'on lui marquait naguère et terminer une lutte qu'il juge funeste à son pays. Ceux qui lui feraient un crime des charges et des revers d'une guerre à outrance ne lui pardonneront pas davantage les sacrifices commandés par la paix. »

Séance du 8.

M. de Saulcy, vice-président de l'année précédente, est nommé président pour 1864.

M. Egger est élu vice-président pour 1864.

Nomination des commissions annuelles.

Commission des travaux littéraires : MM. Naudet, Hase, le Clerc, Mohl, Laboulaye, Wallon, Ad. Regnier, Maury.

Commission des antiquités de la France : MM. Hase, Vitet, de Longpérier, Léon Renier, Maury, L. Delisle, F. de Lasteyrie, J. Desnoyers.

Commission de l'Ecole française d'Athènes : MM. Hase, Brunet de Presle, Léon Renier, Dehèque, Beulé.

Commission administrative : MM. Garcin de Tassy, Mohl.

Pour le concours du prix ordinaire prorogé en 1864 sur l'alphabet phénicien, 3 Mémoires ont été envoyés.

perantea in conflictu inter Gandavenses et Burgenses, mercatores anglici sunt salvati et in rebus suis nil mali passi; ita versa vice modo prævalentibus Gallicis, externis mercatoribus cunctis impunitate gaudentibus, solummodo Anglicorum bona direpta sunt et regis Francorum usibus confiscata, occisis apprentitiis anglicis obviam illis factis. (Wals., p. 295.) — *Le comte de Flandre et les Anglais.* Froissart, II, 206; — *Dépit des Anglais contre les Français, ibid.*

Pour le concours du prix ordinaire proposé en 1862 sur la liturgie romaine: — néant.

Pour le concours du prix Bordin prorogé en 1864, et relatif aux imitations grecques dans les anciens poëmes : — 1 Mémoire.

Pour le concours du prix Bordin proposé en 1862, relatif aux ouvrages et fragments parvenus jusqu'à nous sous le nom d'Hermès Trismégiste: — 3 Mémoires.

Ouvrages adressés à l'Académie pour les concours :

1° Pour le concours du prix Gobert :

Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque (1403-1461), par M. Vallet de Viriville; tome III, 1re partie, 1444-1453. Paris, 1863, in-8.

Institutions militaires de la France avant les armées permanentes, suivi d'un aperçu des principaux changements survenus jusqu'à nos jours dans la formation de l'armée, par M. Edgard Boutaric. Paris, 1863, 1 vol. in-8°.

Anciens évêchés de Bretagne. Histoire des monuments, par MM. J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, diocèse de Saint-Brieuc, 4 vol. in-8°. 1855-1864.

Pour le concours de numismatique:

Essai sur l'organisation politique et économique de la monnaie dans l'antiquité, par M. François Lenormant. Paris, 1863, 1 vol. in-8°.

Pour le concours des antiquités de la France :

Recherches sur les chartes communales de la Franche-Comté, et en particulier sur celles de Montbéliard, 1re et 2e partie, avec pièces justificatives, 4 fascic. in-f° manuscrits, par M. A. Tuetey.

La Bretagne celtique, romaine et chrétienne ou les *Origines armorico-bretonnes*, par le Dr E. Halléguen, Paris, 1864, 1 vol. in-8°.

Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger, par le comte Achmet d'Héricourt, t. I et 1re livraison du t. II. Paris, 1863, in-8°.

Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine, et recueillis par M. Arthur Forgeais, 3e série, variétés numismatiques, 1 vol. in-8°. Paris, 1864.

Annales du diocèse de Soissons, par l'abbé Pécheur, t. I. Soissons, 1863, 1 vol. in-8°.

Etudes comparées des racines de la langue allemande et des mots français dont elles sont l'origine, par M. C. Rossignol, manuscrit relié petit in-4°.

Recherches sur Elbeuf, esquisses ou silhouettes de ses seigneurs de la

maison de Lorraine, par M. Parfait Maille, 1 vol. in-12, 1859-1863, au nom de l'auteur par M. de l'Hervilliers.

Sans destination spéciale : quatre livraisons d'articles manuscrits d'un *Grand Dictionnaire du vieux francais*.

Livres offerts :

Note sur des inscriptions tumulaires de moines de la congrégation de Saint-Maur, autrefois à Jumièges et à présent dispersées à Duclair, à Vateville et à Caudebec en-Caux, par l'abbé Cochet. Rouen, 1864, br. in-8°.

Revue archéologique, janvier 1864.

Le cabinet historique, novembre-décembre, 1863.

M. Beulé présente, au nom de l'auteur, M. Aloys Kune, maître de chapelle à la métropole Sainte-Marie d'Auch, un *Recueil* en 1 vol. in-8° de *Divers opuscules relatifs au chant liturgique et à la musique d'Eglise*.

Séance du 15.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de son Rapport semestriel.

Rapport sur les travaux des commissions de publication pendant le deuxième semestre de l'année 1863.

« Messieurs,

« Si toutes les promesses du dernier rapport n'ont pu être remplies dans le délai que j'assignais il y a six mois, ni même dans le cours entier du dernier semestre, la faute n'en est ni à la surveillance toujours active de votre commission des travaux littéraires, ni au zèle soutenu de la plupart des éditeurs et auteurs de vos publications. Ces lenteurs, ces retards, à un petit nombre d'exceptions près, ont une seule et même cause ; malgré tous mes efforts, la marche de l'impression est restée trop souvent en arrière de celle des ouvrages, et une fois encore, en partie du moins, mes prévisions ont été déçues.

« Voilà pourquoi, au lieu de quatre volumes que je m'étais flatté de vous présenter, deux seulement ont pu être achevés pendant le semestre. Le 2 et le 16 octobre dernier, j'ai déposé successivement sur le bureau le tome IV, seconde partie, des *Mémoires des Savants étrangers*, série des *Antiquités de la France*, et le tome VII, in-folio de la *Table chronologique des diplômes*, *chartes*, *titres et actes imprimés concernant l'histoire de France*, utile recueil commencé par M. de Bréquigny, l'un de nos plus illustres prédécesseurs, et continué de nos jours par M. Pardesus d'abord, puis par M. Laboulaye. Le volume analyse les pièces qui vont de l'an 1271 à l'an 1302. Conformément à la décision de l'Académie, la collection se terminera avec le volume suivant, qui poursuivra celui-ci jusqu'à l'avénement de Philippe de Valois, en 1328.

« Quant au nouveau volume du recueil des *Savants étrangers* qui termine le tome IV de cette série, il contient, avec un Mémoire autrefois couronné de feu Yanoski, sur les *Milices bourgeoises*, le complément et les appendices du travail considérable de M. Maximin Deloche sur les *Lemovices*, également couronné au concours des antiquités de la France, et qui jette un grand jour sur la géographie comparée de la Gaule en général.

« Je puis dire sur-le-champ que la première partie du tome V de cette même série du recueil est sous presse, et qu'elle renfermera un Mémoire de M. Bourquelot, sur les *Foires de Champagne*, qui fut honoré, il y a deux ans, de la première médaille.

« Tels sont les encouragements que l'Académie et la Commission qui relève d'elle ne cessent de donner à l'étude approfondie de nos antiquités nationales. L'Académie, avec le concours de sa Commission des travaux littéraires, n'en donne pas de moins efficaces aux études de l'antiquité classique et de l'antiquité en général par la publication de la première série du même recueil, consacré à des *sujets divers d'érudition*, et qui comptera bientôt six tomes complets en deux volumes chacun. J'étais fondé à croire que je pourrais vous présenter aujourd'hui même la seconde partie du tome VI de cette série, et l'un des plus variés et des plus remarquables parmi ces volumes; mais le retard du tirage des dernières feuilles s'y est opposé.

J'en dirai autant du tome XXIV, deuxième partie, de vos propres *Mémoires*, qui ne peuvent pas rester en arrière des exemples féconds et multipliés qu'ils ont jusqu'ici répandus autour d'eux. Ce volume devait également vous être présenté, et il aurait pleinement justifié mes annonces par l'importance des travaux qu'il contient; mais, quoique imprimé en totalité, il ne pourra être mis sous vos yeux que dans quelques jours, plusieurs feuilles étant encore en épreuves ou en tirage Quant au nouveau volume de votre *Histoire*, c'est-à-dire à la première partie du tome XXIII de votre recueil, restée nécessairement en suspens jusqu'à la publication complète du tome XXIV, c'est ma tâche personnelle, et je n'ai pas cessé de m'en occuper. Si j'en crois les assurances répétées de M. Longueville, chargé depuis longtemps de préparer la *Table des matières* des tomes XII à XXI de la nouvelle série de nos Mémoires, cette table, qui doit former le tome XXII, pourra être livrée à l'impression en même temps que la première partie du tome XXIII, destinée à ouvrir la troisième décade de cette série.

« Avant de passer à l'état de vos grandes collections historiques et diplomatiques, je vous parlerai du recueil qui, depuis 1785, est venu s'ajouter à vos Mémoires, je veux dire les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale et des autres bibliothèques*, recueil poursuivi avec une heureuse émulation par divers savants du dedans et du dehors, sous la direction vigilante de votre commission des travaux littéraires.

« La seconde partie du tome XVIII, assez longtemps en souffrance, a pris un cours tout à fait régulier par la collaboration de MM. Brunet de Presle et Egger, sous les auspices de notre illustre confrère M. Hase. Je puis donc assurer l'Académie qu'à moins de quelque accident extraordinaire, que j'aime à ne pas prévoir, le précieux recueil des *Papyrus grecs de l'Egypte*, héritage de Letronne (que va précéder bientôt un autre travail qui ne l'est pas moins, ses *Mémoires sur le calendrier égyptien*), paraîtra avant l'expiration de la présente année. J'envoie aujourd'hui même à l'imprimerie la fin de la copie des textes et des notes de ces antiques documents, ainsi qu'un dernier *fac-simile* à tirer, celui d'un papyrus communiqué à la Commission par notre regrettable confrère M. Jomard, et dont

sa famille, fidèle à tous ses souvenirs, a bien voulu offrir à l'Académie l'original.

« Le tome XIX des *Notices des manuscrits* étant aujourd'hui complétement publié, le tome XX va se compléter à son tour par la publication, sûrement assez prochaine, de la seconde partie de la traduction des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, due à notre savant confrère M. DE SLANE. Trente-trois feuilles du volume sont tirées ou vont l'être, et les suivantes sont composées jusqu'à la quarantième. En même temps se poursuit la traduction de la troisième partie de l'ouvrage, déjà parvenue aux deux tiers, et qui formera le tome XXI, première partie, ou partie orientale, du recueil. Cependant continue de s'imprimer la seconde partie, destinée aux documents occidentaux, qui compte déjà trente feuilles.

« Peut-être m'est-il permis de vous donner enfin, Messieurs, l'espérance, sinon l'assurance bien certaine, de voir, dans le cours de cette année, s'exécuter peu à peu l'impression de la partie de la *Table orientale* des quatorze premiers volumes du recueil dont il s'agit, pour faire suite à la partie proprement orientale de cette Table, dont les onze feuilles sont depuis si longtemps tirées. Cinq placards de la partie française sont en correction et seront bientôt mis en pages : faible reprise, mais dont il sera tenu compte à l'auteur, pour peu qu'elle se soutienne.

« Je viens enfin à vos grandes collections historiques, dont la marche, sauf en un point, est satisfaisante, et dont plusieurs volumes s'acheminent à leur terme.

« Votre Commission permanente, chargée de continuer l'*Histoire littéraire de France*, tout en préparant la publication, faite cette année, du tome XXIV, composé du discours général de M. Victor LE CLERC, sur l'état des lettres en France au quatorzième siècle, et de celui de M. Ernest RENAN sur l'état des beaux-arts, n'avait point cessé d'accroître le nombre des notices particulières destinées au tome suivant. Dans cette nouvelle série de nos annales littéraires, où le plan primitif de l'ouvrage sera, comme jusqu'ici, fidèlement observé, les Notices sur chaque écrivain devront être rangées selon la date certaine ou vraisemblable de sa mort. Lorsque cette date n'est que conjecturale, on a toujours eu soin de placer au début de chaque siècle les noms qui n'auraient pu être attribués avec certitude aux dernières années de l'âge précédent. Le tome XXV s'ouvrira donc aussi par quelques-uns de ces noms qui se rencontrent comme sur la limite entre les deux siècles. La copie pour l'impression de ce tome XXV est presque entièrement préparée.

« Quant au recueil des *Historiens de la France*, le texte du tome XXII est depuis longtemps imprimé. Grâce au travail persévérant de MM. N. DE WAILLY et L. DELISLE, l'*Index geographicus* le sera bientôt, étant parvenu en feuilles tirées ou en épreuves à la lettre S. L'*Index rerum* sera livré à l'impression dans le courant du premier trimestre de cette année. Le volume s'avance visiblement vers sa fin.

« Le recueil non moins important et depuis longues années en préparation des *Chartes et diplômes non imprimés antérieurs au règne de Philippe-Auguste* en est encore à cet état dont le terme ne peut manquer d'être prochain. L'auxiliaire dévoué de ce grand et long travail, M. Siméon Luce, est retourné en mission dans le midi de la France, et il a transcrit les pièces qui se trouvent aux archives du département du Rhône. Il explore maintenant celles des Bouches-du-Rhône, pour y recueillir les actes de nature à entrer dans la collection.

« Les quatre sections du recueil des *Historiens des Croisades* marchent d'un pas à peu près égal, une seule exceptée. Deux cents feuilles du tome III

des *Historiens occidentaux* sont aujourd'hui tirées; le tout est en épreuves ou en composition pour le corps du volume, en copie pour les tables. Le zèle constant des éditeurs, MM. H. Wallon et Ad. Regnier, nous laisse entrevoir la fin de ce tome.

« Je devrais pouvoir en dire autant du tome premier des *Historiens orientaux*, *section arabe*. Mais ce volume, dont le texte et la traduction sont imprimés depuis plus d'un an, a été de nouveau paralysé, à mon double regret, par la maladie d'abord, puis par d'autres occupations ou préoccupations du savant éditeur, M. Reinaud, qui n'a pu livrer à l'impression, dans le cours de ce dernier semestre, ni l'Introduction, ni les Corrections et Additions, attendues avec une égale impatience. M. Defrémery, le collaborateur de son choix, avait cependant terminé, peu après mon précédent rapport, cette dernière partie. Quant aux Index, il n'a pu songer à les rédiger avant que l'ensemble entier du tome imprimé soit sous ses yeux en feuilles tirées ou en épreuves.

« Le tome premier des *Historiens arméniens* des Croisades, confié à M. Dulaurier, continue de répondre à l'attende de la Commission des travaux littéraires. Il a atteint 632 pages, tirées ou en épreuves, et les placards composés mèneront jusqu'à 700. Cent pages environ suffiront à l'Introduction et à l'Index. L'activité soutenue de l'éditeur donne à penser que le volume pourra être terminé cette année.

« Restent les *Historiens grecs*, complément de cette division orientale du grand recueil. Aujourd'hui subdivisés en trois parties et entre trois éditeurs, ils avancent d'un pas inégal vers le but commun. M. Hase, avec sa lente mais sûre persévérance, poursuit le première partie, ou les prolégomènes, et il a ajouté 4 feuilles nouvelles aux 34 anciennement tirées. M. Miller, après avoir fait imprimer le texte et la traduction de la seconde partie, ou du récit d'Anne Comnène sur la première croisade, a suspendu son travail d'annotations, qui sera repris après son retour d'une mission prolongée en Orient. Enfin M. Alexandre a fort avancé la troisième partie du volume, parvenu, en dehors des prolégomènes, à plus de cent feuilles imprimées.

« L'espoir que j'avais cru pouvoir vous donner, Messieurs, dans mon dernier rapport, de voir rattachée à vos travaux une part importante, demeurée en arrière, de l'héritage de nos illustres Bénédictins, dont tous les gouvernements de la France, depuis 1795, ont reconnu en vous les naturels et légitimes successeurs littéraires, n'a pas tardé à se réaliser. Grâce à la libéralité de M. le Ministre actuel de l'instruction publique, égale à ses lumières, lui qui, mieux qu'un autre devait comprendre l'utilité et l'à-propos de la demande adressée en votre nom, un arrêté du 15 décembre 1863 a chargé l'Académie de compléter la publication du *Gallia christiania*, de ces glorieuses annales de notre Eglise de France, dont un savant aussi courageux que bien inspiré avait, sur votre appel, entrepris la continuation. L'œuvre que M. Hauréau avait commencée et si fort avancée, comme votre lauréat, avec les encouragements dont vous aviez à plusieurs reprises récompensé ses mérites, il lui sera donné de la poursuivre désormais comme l'un de vous, au moment où le titre même que vous lui aviez décerné en l'appelant dans votre sein semblait lui ôter, comme à vous-mêmes, les ressources indispensables pour la conduire à son terme. Le Ministre de l'Empereur y a pourvu, et je l'en remercie publiquement au nom de l'Académie, de l'Institut et de la science. »

NOMINATION DES COMMISSIONS DE PRIX :

Commission pour le concours prorogé du prix Bordin, relatif à l'alphabet phénicien : MM. de ROUGÉ, de LONGPÉRIER, RENAN et MUNK.

Commission pour le concours prorogé du prix Bordin, concernant les imitations grecques de nos anciens poëmes : MM. HASE, LECLERC, LITTRÉ et BRUNET DE PRESLE.

Commission du prix Bordin, proposé en 1862 *pour* 1864, *et relatif aux ouvrages et fragments connus sous le nom d'Hermès Trismégiste* : MM. HASE, BRUNET DE PRESLE, de ROUGÉ et MAURY.

Commission du concours de numismatique : MM. de LA SAUSSAYE, de LAGRANGE, de LONGPÉRIER et BEULÉ.

Rapport sur les envois faits au concours du prix Gobert.

M. JOURDAIN a la parole comme rapporteur, et fait connaître la liste des ouvrages envoyés au concours, précédemment mentionnés : ce sont ceux de MM. Auguste Digot (*Histoire du royaume d'Australie*); d'Arbois de Jubainville (*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*); Edgard Boutaric (*Institutions militaires de la France avant les armées permanentes*); Vallet de Viriville (*Histoire de Charles VII*); Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy (*Anciens Evêchés de Bretagne*).

Sont en possession des deux prix d'après le concours de 1863 : MM. Aurélien de Courson et d'Arbois de Jubainville.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne à l'Académie des nouvelles de M. de ROUGÉ, de qui il a reçu une lettre datée du Caire le 25 décembre ; elle sera lue dans la prochaine séance.

M. RENAN rend compte à l'Académie de l'examen qu'il a fait, à la demande de M. MILLER, de quelques feuilles copiées par le savant paléographe dans son récent voyage aux couvents grecs de la Turquie d'Europe, et renfermant des fragments du livre apocryphe



intitulé : la *Petite Genèse*. Les versions éthiopiennes sont loin, comme on sait, de remplacer les textes grecs. M. Renan exprime l'espoir que M. Miller trouvera le texte grec du *Livre d'Hénoch*, qui n'est connu non plus que par une version *éthiopienne*, dont plusieurs chapitres sont suspects d'interpolation.

M. Renan fait ensuite hommage au nom des auteurs des ouvrages suivants :

Baber-Nameh Diagataice ad fidem codicis petropolitani, edidit U. Ilminski. Cazani, MDCLVII, 1 vol. in-8°.

Lettres historiques sur la médecine chez les Hindous, par M. G. Liétard. Paris, 1863, br. in-8°. « Opuscule puisé aux sources de toutes les époques, et qui jette une vive lumière sur un sujet curieux. »

M. Egger, président, offre au nom de M. E. Vinet l'écrit intitulé : l'*Ecole d'Athènes*, br. in-8°, 1863, écrit dans lequel l'auteur, très-compétent sur la matière, raconte en quelques pages sympathiques la destinée si traversée de cet établissement, né d'une pensée généreuse, les encouragements qu'il a reçus de l'Académie depuis 1859 et les fruits qu'ils ont portés sous ses auspices.

Livres offerts :

Le prince Louis-Lucien Bonaparte fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de tous les ouvrages édités pendant l'année 1863 dans le but de faciliter l'étude comparative des langues.

Classification morphologigue des langues européennes, adoptée par le prince Louis-Lucien Bonaparte pour son vocabulaire comparatif, in 4°, 4 p. Londres.

La Prophétie de Jonas, traduite en basque labourdin, par le cap. Duvoisin, in-16, 16 p. Londres.

Das Evangelium Matthei in den westlichen Dialect des Livischen zum ersten Male, etc., in-16; IV-124 p.

Das Evangelium Matthæi in den westlichen Dialect des Livischen. Londres, in-16.

Id. Wotjakisch. Londres, in-6.

La Storia di Giuseppe Ebreo volgarisata in dialetto sardo-sassarese. Londres. in-8°.

Il Libro di Rut volgarizatto in dialetto sardo-sassarese, Londres, in-8°.

sa famille, fidèle à tous ses souvenirs, a bien voulu offrir à l'Académie l'original.

« Le tome XIX des *Notices des manuscrits* étant aujourd'hui complétement publié, le tome XX va se compléter à son tour par la publication, sûrement assez prochaine, de la seconde partie de la traduction des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, due à notre savant confrère M. DE SLANE. Trente-trois feuilles du volume sont tirées ou vont l'être, et les suivantes sont composées jusqu'à la quarantième. En même temps se poursuit la traduction de la troisième partie de l'ouvrage, déjà parvenue aux deux tiers, et qui formera le tome XXI, première partie, ou partie orientale, du recueil. Cependant continue de s'imprimer la seconde partie, destinée aux documents occidentaux, qui compte déjà trente feuilles.

« Peut-être m'est-il permis de vous donner enfin, Messieurs, l'espérance, sinon l'assurance bien certaine, de voir, dans le cours de cette année, s'exécuter peu à peu l'impression de la partie de la *Table orientale* des quatorze premiers volumes du recueil dont il s'agit, pour faire suite à la partie proprement orientale de cette Table, dont les onze feuilles sont depuis si longtemps tirées. Cinq placards de la partie française sont en correction et seront bientôt mis en pages : faible reprise, mais dont il sera tenu compte à l'auteur, pour peu qu'elle se soutienne.

« Je viens enfin à vos grandes collections historiques, dont la marche, sauf en un point, est satisfaisante, et dont plusieurs volumes s'acheminent à leur terme.

« Votre Commission permanente, chargée de continuer l'*Histoire littéraire de France*, tout en préparant la publication, faite cette année, du tome XXIV, composé du discours général de M. Victor LE CLERC, sur l'état des lettres en France au quatorzième siècle, et de celui de M. Ernest RENAN sur l'état des beaux-arts, n'avait point cessé d'accroître le nombre des notices particulières destinées au tome suivant. Dans cette nouvelle série de nos annales littéraires, où le plan primitif de l'ouvrage sera, comme jusqu'ici, fidèlement observé, les Notices sur chaque écrivain devront être rangées selon la date certaine ou vraisemblable de sa mort. Lorsque cette date n'est que conjecturale, on a toujours eu soin de placer au début de chaque siècle les noms qui n'auraient pu être attribués avec certitude aux dernières années de l'âge précédent. Le tome XXV s'ouvrira donc aussi par quelques-uns de ces noms qui se rencontrent comme sur la limite entre les deux siècles. La copie pour l'impression de ce tome XXV est presque entièrement préparée.

« Quant au recueil des *Historiens de la France*, le texte du tome XXII est depuis longtemps imprimé. Grâce au travail persévérant de MM. N. DE WAILLY et L. DELISLE, l'*Index geographicus* le sera bientôt, étant parvenu en feuilles tirées ou en épreuves à la lettre S. L'*Index rerum* sera livré à l'impression dans le courant du premier trimestre de cette année. Le volume s'avance visiblement vers sa fin.

« Le recueil non moins important et depuis longues années en préparation des *Chartes et diplômes non imprimés antérieurs au règne de Philippe-Auguste* en est encore à cet état dont le terme ne peut manquer d'être prochain. L'auxiliaire dévoué de ce grand et long travail, M. Siméon Luce, est retourné en mission dans le midi de la France, et il a transcrit les pièces qui se trouvent aux archives du département du Rhône. Il explore maintenant celles des Bouches-du-Rhône, pour y recueiltir les actes de nature à entrer dans la collection.

« Les quatre sections du recueil des *Historiens des Croisades* marchent d'un pas à peu près égal, une seule exceptée. Deux cents feuilles du tome III

des *Historiens occidentaux* sont aujourd'hui tirées; le tout est en épreuves ou en composition pour le corps du volume, en copie pour les tables. Le zèle constant des éditeurs, MM. H. WALLON et Ad. REGNIER, nous laisse entrevoir la fin de ce tome.

« Je devrais pouvoir en dire autant du tome premier des *Historiens orientaux*, *section arabe*. Mais ce volume, dont le texte et la traduction sont imprimés depuis plus d'un an, a été de nouveau paralysé, à mon double regret, par la maladie d'abord, puis par d'autres occupations ou préoccupations du savant éditeur, M. REINAUD, qui n'a pu livrer à l'impression, dans le cours de ce dernier semestre, ni l'Introduction, ni les Corrections et Additions, attendues avec une égale impatience. M. Defrémery, le collaborateur de son choix, avait cependant terminé, peu après mon précédent rapport, cette dernière partie. Quant aux Index, il n'a pu songer à les rédiger avant que l'ensemble entier du tome imprimé soit sous ses yeux en feuilles tirées ou en épreuves.

« Le tome premier des *Historiens arméniens* des Croisades, confié à M. Dulaurier, continue de répondre à l'attende de la Commission des travaux littéraires. Il a atteint 632 pages, tirées ou en épreuves, et les placards composés mèneront jusqu'à 700. Cent pages environ suffiront à l'Introduction et à l'Index. L'activité soutenue de l'éditeur donne à penser que le volume pourra être terminé cette année.

« Restent les *Historiens grecs*, complément de cette division orientale du grand recueil. Aujourd'hui subdivisés en trois parties et entre trois éditeurs, ils avancent d'un pas inégal vers le but commun. M. HASE, avec sa lente mais sûre persévérance, poursuit le première partie, ou les prolégomènes, et il a ajouté 4 feuilles nouvelles aux 34 anciennement tirées. M. MILLER, après avoir fait imprimer le texte et la traduction de la seconde partie, ou du récit d'Anne Comnène sur la première croisade, a suspendu son travail d'annotations, qui sera repris après son retour d'une mission prolongée en Orient. Enfin M. ALEXANDRE a fort avancé la troisième partie du volume, parvenu, en dehors des prolégomènes, à plus de cent feuilles imprimées.

« L'espoir que j'avais cru pouvoir vous donner, Messieurs, dans mon dernier rapport, de voir rattachée à vos travaux une part importante, demeurée en arrière, de l'héritage de nos illustres Bénédictins, dont tous les gouvernements de la France, depuis 1795, ont reconnu en vous les naturels et légitimes successeurs littéraires, n'a pas tardé à se réaliser. Grâce à la libéralité de M. le Ministre actuel de l'instruction publique, égale à ses lumières, lui qui, mieux qu'un autre devait comprendre l'utilité et l'à-propos de la demande adressée en votre nom, un arrêté du 15 décembre 1863 a chargé l'Académie de compléter la publication du *Gallia christiania*, de ces glorieuses annales de notre Eglise de France, dont un savant aussi courageux que bien inspiré avait, sur votre appel, entrepris la continuation. L'œuvre que M. HAURÉAU avait commencée et si fort avancée, comme votre lauréat, avec les encouragements dont vous aviez à plusieurs reprises récompensé ses mérites, il lui sera donné de la poursuivre désormais comme l'un de vous, au moment où le titre même que vous lui aviez décerné en l'appelant dans votre sein semblait lui ôter, comme à vous-mêmes, les ressources indispensables pour la conduire à son terme. Le Ministre de l'EMPEREUR y a pourvu, et je l'en remercie publiquement au nom de l'Académie, de l'Institut et de la science. »

NOMINATION DES COMMISSIONS DE PRIX :

Commission pour le concours prorogé du prix Bordin, relatif à l'alphabet phénicien : MM. de ROUGÉ, de LONGPÉRIER, RENAN et MUNK.

Commission pour le concours prorogé du prix Bordin, concernant les imitations grecques de nos anciens poëmes : MM. HASE, LECLERC, LITTRÉ et BRUNET DE PRESLE.

Commission du prix Bordin, proposé en 1862 *pour* 1864, *et relatif aux ouvrages et fragments connus sous le nom d'Hermès Trismégiste* : MM. HASE, BRUNET DE PRESLE, de ROUGÉ et MAURY.

Commission du concours de numismatique : MM. de LA SAUSSAYE, de LAGRANGE, de LONGPÉRIER et BEULÉ.

Rapport sur les envois faits au concours du prix Gobert.

M. JOURDAIN a la parole comme rapporteur, et fait connaître la liste des ouvrages envoyés au concours, précédemment mentionnés : ce sont ceux de MM. Auguste Digot (*Histoire du royaume d'Australie*) ; d'Arbois de Jubainville (*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*) ; Edgard Boutaric (*Institutions militaires de la France avant les armées permanentes*) ; Vallet de Viriville (*Histoire de Charles VII*) ; Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy (*Anciens Evéchés de Bretagne*).

Sont en possession des deux prix d'après le concours de 1863 : MM. Aurélien de Courson et d'Arbois de Jubainville.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne à l'Académie des nouvelles de M. de ROUGÉ, de qui il a reçu une lettre datée du Caire le 25 décembre ; elle sera lue dans la prochaine séance.

M. RENAN rend compte à l'Académie de l'examen qu'il a fait, à la demande de M. MILLER, de quelques feuilles copiées par le savant paléographe dans son récent voyage aux couvents grecs de la Turquie d'Europe, et renfermant des fragments du livre apocryphe

intitulé : la *Petite Genèse*. Les versions éthiopiennes sont loin, comme on sait, de remplacer les textes grecs. M. Renan exprime l'espoir que M. Miller trouvera le texte grec du *Livre d'Hénoch*, qui n'est connu non plus que par une version *éthiopienne*, dont plusieurs chapitres sont suspects d'interpolation.

M. Renan fait ensuite hommage au nom des auteurs des ouvrages suivants :

Baber-Nameh Diagataice ad fidem codicis petropolitani, edidit U. Ilminski. Cazani, MDCLVII, 1 vol. in-8°.

Lettres historiques sur la médecine chez les Hindous, par M. G. Liétard. Paris, 1863, br. in-8°. « Opuscule puisé aux sources de toutes les époques, et qui jette une vive lumière sur un sujet curieux. »

M. Egger, président, offre au nom de M. E. Vinet l'écrit intitulé : *l'École d'Athènes*, br. in-8°, 1863, écrit dans lequel l'auteur, très-compétent sur la matière, raconte en quelques pages sympathiques la destinée si traversée de cet établissement, né d'une pensée généreuse, les encouragements qu'il a reçus de l'Académie depuis 1859 et les fruits qu'ils ont portés sous ses auspices.

Livres offerts :

Le prince Louis-Lucien Bonaparte fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de tous les ouvrages édités pendant l'année 1863 dans le but de faciliter l'étude comparative des langues.

Classification morphologique des langues européennes, adoptée par le prince Louis-Lucien Bonaparte pour son vocabulaire comparatif, in 4°, 4 p. Londres.

La Prophétie de Jonas, traduite en basque labourdin, par le cap. Duvoisin, in-16, 16 p. Londres.

Das Evangelium Matthei in den westlichen Dialect des Livischen zum ersten Male, etc., in-16; IV-124 p.

Das Evangelium Matthæi in den westlichen Dialect des Livischen. Londres, in-16.

Id. Wotjakisch. Londres, in-6.

La Storia di Giuseppe Ebreo volgarisata in dialetto sardo-sassarese. Londres. in-8°.

Il Libro di Rut volgarizatto in dialetto sardo-sassarese, Londres, in-8°.

Il Cantico de' cantici di Salomone in dialetto sardo settentrionale sassarese.

La profezia di Giona, id.

Le saint Evangile de saint Matthieu traduit en picard amiénois; in-16. Londres.

Le même, *traduit en normand de Guernesey.*

The Gospel of St Matthew, *translated into western english as spoken n Devonshire*, in-16.

Suite de la sainte Bible, traduite pour la première fois en *basque du Labour*, gr. in-8° (suite), p. 817, 1088.

« Les remercîments de l'Académie seront offerts au prince L.-L. Bonaparte pour ce nouveau don, qui atteste son zèle persévérant en faveur de l'étude comparative des langues. »

M. le baron Kervin de Lettenhove, de l'Académie royale de Bruxelles, fait hommage du tome III des *Œuvres de Georges Chastellain. — Chronique*, 1454-1458, gr. in-8°. Bruxelles. 1864.

Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, procès-verbaux des séances, 5e vol. 2e cahier. Bruxelles, 1863; in-8°.

Observations sur les inscriptions phéniciennes du musée Napoléon III, par M. l'abbé Bargès. Paris, 1863, (extr. du *Journal asiatique*); in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1863. — n° 3.

Séance du 22.

M. le Ministre de l'instruction publique communique un premier *Rapport* de M. Neubauer, orientaliste chargé d'une mission gratuite à Saint-Pétersbourg en vue d'y étudier les manuscrits hébreux, et particulièrement les manuscrits karaïtes de la Bibliothèque impériale de cette ville. Le Ministre prie l'Académie de vouloir bien lui donner son avis sur ce rapport.

Une commission est nommée à cet effet; elle se compose de MM. Reinaud, Mohl, Renan et Munk.

M. le secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie du tirage à part des *trois Mémoires* de feu M. Letronne *sur le calendrier égyptien,*

qui ouvriront dignement le tome XXIV, 2e partie, du Recueil des Mémoires de l'Académie; puis, dans le Recueil des savants étrangers (t. VI, 2e partie), le tirage à part du *Mémoire* de M. Th.-H. Martin de Rennes *Sur des observations astronomiques envoyées, dit-on, de Babylone en Grèce par Callisthène.*

Lettre de M. le vicomte de ROUGÉ *à M.* GUIGNIAUT, *secrétaire perpétuel.*

Du Caire, le 25 décembre 1863.

« Mon cher confrère,

« Vous savez que le vice-roi a généreusement mis un bateau à vapeur à la disposition de notre mission. Sans cet auxiliaire puissant, il nous eût été impossible d'accomplir notre travail dans le temps qui nous est départi. M. Mariette, qui a bien voulu m'expliquer lui-même ses découvertes, m'a conseillé de commencer par l'exploration de Sân, dont l'abord est facilité par les hautes eaux. Le voyage de Sân est un des plus difficiles qu'il y ait à faire en Egypte. Nous avons dû prendre à Damiette trois barques de pêcheurs, sur lesquelles nous avons traversé le lac Menzaleh. Le temps était menaçant, et nous étions à peine abrités; cependant tout a heureusement réussi. Les stations obligées au milieu du lac, soit pour dîner, soit pour passer la nuit, par une obscurité complète, auraient eu quelque chose de pittoresque pour un touriste. Quant à moi, j'étais préoccupé de nos appareils de photographie, fort mal abrités, et j'ai vu le rivage avec grand plaisir.

« Le grand temple de Sân s'offre immédiatement à l'esprit comme une ruine violemment opérée par la main des hommes et non par l'action du temps. Les obélisques et les statues brisés sont entassés dans un petit espace; pas un pan de muraille n'est debout. Les richesses archéologiques de Sân composeraient un musée à elles seules depuis les fouilles dirigées par M. Mariette. L'étude de ces divers monuments prouve que cette ville a eu bien des vicissitudes dans son existence. Le plus ancien debris qu'on y rencontre porte les cartouches de Papi de la VIe dynastie (Phiops); il est connu depuis le voyage de Burton : cette légende est écrite sur un bloc en granit rose. On peut en conclure que ce roi, dont on trouve le nom en tant de lieux différents, avait commencé un temple à Tanis.

« D'admirables monuments de la XIIe dynastie, à commencer par un colosse d'Aménémès Ier, ne peuvent laisser aucun doute sur ce fait, qu'un sanctuaire très-richement doté de statues n'ait été élevé à Sân par les soins des pharaons de cette famille, dont la puissance est attestée par de si nombreux monuments, depuis la basse Egypte jusqu'au fond de la Nubie. Plusieurs de ces morceaux rappellent la manière vigoureuse et l'étude habile des membres humains qu'on a tant admirées dans la jambe du colosse d'Osortasen Ier, que possède le musée de Berlin. Ce colosse venait de Sân, et son pendant, qui subsiste en place, est bien plus complet, quoique violemment brisé par le milieu du corps. Les fouilles, dirigées par notre savant ami Mariette-Bey, ont également mis au jour en cet endroit un objet très-intéressant pour l'art et pour l'histoire: c'est une statue un peu plus grande que nature, en diorite, et représentant une princesse de la XIIe dy-

nastie. C'est un des plus beaux morceaux égyptiens que l'on connaisse, et nos musées n'en possédaient aucun de ce genre. Une coiffure en cheveux, imitant l'ornement ordinaire de la déesse Hathor, encadre une figure très-fine, au profil pur et bien conservé La princesse, dont le nom est *Nofret*, était fille de roi et épouse d'Osortasen II.

« Les monuments de cette partie du temple se continuent sous la XIIIe dynastie : deux colosses déjà décrits par M. Mariette, et qui sont l œuvre du pharaon *Ra-smenx-ka Mur-mas'a-u*, offrent les mêmes caractères, et leur attribution à l'ancien empire ne peut être douteuse un seul instant; mais ils peuvent appartenir à la XIVe dynastie; c'est alors seulement qu'apparaissent les pasteurs.

« Quelque obscurité qui reste encore sur la question de savoir quel est celui de leurs rois qui a élevé les monuments trouvés à Sân et que Mariette leur a attribués, je ne doute pas, quant à moi, de la justesse générale de l'attribution. L'art est encore exactement celui de l'ancien empire égyptien; nous y retrouvons cette perfection de ciseau, ce beau poli, cette facilité à assouplir le granit et cette puissance de formes qui caractérise les statues que je viens d'énumérer. Mais le type des personnages ne peut être confondu avec aucun des types égyptiens. Il est marqué d'une empreinte si caractéristique que la différence des races saute aux yeux de l'observateur. Le temple devait contenir huit sphinx de ce genre et quelques autres monuments analogues: on pourra en reconstituer au moins quatre. Les deux pasteurs, porteurs de poissons, publiés déjà par M. Mariette, ont été heureusement photographiés par mon compagnon, M. de Banville, ainsi que le meilleur sphinx et les belles statues de la XIIe dynastie. M. Mariette a expliqué à l'Académie, à l'époque de la découverte, comment des surcharges, provenant de rois postérieurs, recouvraient les cartouches primitifs du fondateur de ces monuments. Le roi pasteur Apapi avait fait graver très-légèrement sa légende sur l'épaule droite de ces sphinx, ainsi que sur une quantité de monuments des pharaons plus anciens Le choix de cette place prouve qu'il n'avait pas eu l'idée d'effacer les cartouches de ses prédécesseurs pour mettre son nom à leur place. Malheureusement Ramsès II et Ménéphthah ont été moins scrupuleux, et nous ont ainsi privés de documents d'une valeur inappréciable pour l'histoire.

« Avec les pasteurs apparaît pour la première fois à Sân le dieu symbolisé par le quadrupède, qui reçoit dans les textes égyptiens les divers noms de *Sutex*, *Set*. *Baal* et *Nubti*. Le plus usité à Tanis paraît avoir été *Sutex*. Le temple primitif, construit sous la XIIe dynastie, avait, au contraire, été consacré aux dieux de Memphis et d'Héliopolis. Phthah y tenait la première place.

« Vous vous rappelez que CHAMPOLLION a le premier indiqué le groupe qui se trouve sur divers monuments de Sân comme le nom égyptien de cette localité, qui correspond incontestablement à Tanis. Plus tard, le papyrus Sallier n° 1 m'a fourni la prononciation de ce groupe, *Ha-uar*, et m'a appris en même temps que cette ville était la résidence du roi pasteur Apapi, « qui adorait *Sutex* et ne voulait rendre aucun culte aux autres « dieux de l'Egypte. » Nous sommes donc bien sur le sol de *Ha-uar* (Avaris), la capitale traditionnelle des pasteurs. *Tanis*, *San*, n'était autre chose que le nom sémitique de la même ville. Nous constatons en même temps un fait de la plus haute importance pour l'ethnographie primitive, à savoir, que la divinité de ces envahisseurs était la même que celle du peuple de *Khet*, dominateur de la Syrie et de la Palestine pendant les siècles qui précèdent l'arrivée des Hébreux, et que ce dieu avait déjà son représentant dans le panthéon égyptien.

« Après l'expulsion des *pasteurs*, Avaris paraît être restée, pendant toute la XVIIIe dynastie, l'objet d'une défaveur bien facile à comprendre : on n'y trouve pas une pierre qui indique un travail ou une restauration de ce temps. Mais il en est tout autrement sous la XIXe ; et la cause en devient plus mystérieuse et plus importante à rechercher à mesure que les fouilles amènent au jour de nouveaux monuments du règne de *Ramsès II*.

« Non-seulement Ramsès restaure et agrandit singulièrement le temple d'Avaris, mais le dieu *Sutex* y reparaît avec une faveur nouvelle, et il nous est représenté sous des traits bien significatifs. Il apparaît maintenant avec une forme humaine ; il porte en tête la mitre spéciale qui orne la tête du prince de Khet, comme pour mieux marquer son origine. Deux petites cornes terminées par des mains, décorent cette mitre, et la dépassent sur le devant dans les bas-reliefs.

« L'origine de la famille des Ramsès nous est jusqu'ici complétement inconnue : sa prédilection pour le dieu *Set* ou *Sutex*, qui éclate dès l'abord par le nom de Séti Ier (*Sethos*), ainsi que d'autres indices, pouvaient déjà engager à la reporter vers la basse Egypte. Nous savions même que Ramsès II avait épousé une fille du prince de Khet quand le traité de l'an 22 eut ramené la paix entre les deux pays. Le profil très-décidément sémitique de Séti et de Ramsès se distinguait nettement des figures ordinaires de nos pharaons thébains. Voici maintenant tous ces indices confirmés par une mention qui ajoute de nouvelles énigmes à toutes celles que la vieille Egypte semble nous émietter à loisir pour affamer chaque jour notre curiosité.

« Ramsès avait fait élever dans le temple de Sân de grandes stèles de granit, pour y célébrer ses victoires et pour y rendre hommage au dieu *Sutex*. Presque toutes sont très-endommagées ; l'atmosphère froide et humide effeuille le granit dans cette localité, lorsque la terre ne protége pas sa surface contre les changements de température. Il en est une néanmoins qui fut trouvée par M. Mariette pendant notre séjour même sur les ruines, et où nous avons pu lire clairement la mention suivante après les titres royaux de Ramsès et les préambules ordinaires :

« Sa Majesté a ordonné de faire une grande stèle de granit au nom
« grand de ses pères, dans le dessein d'exalter le nom (du père de ses
« pères) ! et du roi *Ra-men-ma*, fils du Soleil, *Séti-meri-en-ptah*, qui est
« stable pour le temps et l'éternité, aujourd'hui comme toujours. L'an 400,
« le quatrième jour de Mésori du roi de la haute et basse Egypte, *Sutex*
« *aa Peh-ti*, fils du Soleil, qui l'aime, *Nub-ti*, aimé d'*Har-ma-ku*, qui
« existe pour le temps et l'éternité, est venu le noble chef, général, etc., etc.
« *Séti*. »

« A la suite de cette date si extraordinaire venait un hymne adressé au dieu *Sutex* par un gouverneur de la forteresse de *Tsaru* nommé Séti, et que Ramsès avait chargé d'élever ce monument. J'ai traduit ce texte en me conformant servilement aux obscurités grammaticales qu'il renferme. Peut-être les groupes *tew tew-u-w* peuvent-ils être traduits par : « de son père « et de ses pères. » Il semble qu'il y ait là, dans toutes les hypothèses, une faute de logique grammaticale qui provient du rédacteur de l'inscription et qui jette de l'obscurité sur l'interprétation de cette ligne et de la suivante.

« Je n'aborderai pas en ce moment la discussion des nombreuses questions qui jaillissent en présence de ce monument ; je me contente de vous indiquer les principales. Le roi Séti Ier, père de Ramsès, était-il mort ? Je le crois, car la mention qui suit son nom semble devoir le faire considérer comme divinisé.

« J'ai beaucoup de raisons pour penser que Ramsès II fut associé par lui à la couronne; la stèle ne porte pas de date, et pourrait laisser quelque doute sur ce point. L'ordre est donné, au nom de Ramsès II; ses noms et ses titres précèdent la citation que je viens de faire. Ce qui me paraît le plus vraisemblable en présence de ce texte, c'est que ce nouveau pharaon, dont le nom propre est *Noubti*, appartenait à la dynastie des pasteurs, et que Ramsès II se plaisait à faire remonter sa généalogie jusqu'à lui. Quelque inattendue que puisse paraître une pareille conclusion, je suis convaincu qu'elle se confirmera, et je ne vois aucune autre explication à l'érection d'un monument de ce genre.

« C'est la première fois que la mention d'une ère apparaît en Egypte, et l'on voit que ce n'est, en aucune façon, une ère égyptienne. Cette dérogation à la seule manière officielle de compter les années serait déjà une marque importante de son origine étrangère. Ces quatre cents ans nous reportent d'ailleurs clairement vers la fin du règne des pasteurs. Qu'est-ce que ce nom de *Nubti*? C'est bien un des noms du dieu *Sutex*, mais un nom *égyptien*. Ce roi se qualifie *fils du Soleil*, aimé d'*Har-ma-ku* (Armachis), c'est-à-dire encore le soleil tel qu'il était spécialement figuré sous les traits du grand sphinx de Gizeh. Evidemment, ce pasteur tend à se nationaliser; il associe à son dieu le culte du soleil sous la forme memphite. Est-ce à ce roi *Nubti* que nous devons l'emploi des artistes égyptiens dans ces beaux sphinx, sur l'épaule desquels le roi Apapi s'est contenté d'ajouter son nom? Et, dans un autre ordre d'idées, y a-t-il quelque rapport entre cette ère, spéciale à Tanis, et la tradition qui rapportait à un roi pasteur *Aseth* le remaniement du calendrier? Ne doit-on pas plutôt la rapprocher de l'époque indiquée dans la Bible pour la fondation de Tanis, voisine de celle d'Hébron? Il y a là, mon cher confrère, de quoi exercer les chronologistes, et nous pouvons nous promettre d'avance des volumes sur toutes ces questions. C'est ainsi qu'à mesure que nous acquérons un nouveau point lumineux, il est aussitôt accompagné de mille lueurs incertaines qui étendent l'horizon dans tous les sens.

« Sous les ordres de Ramsès II, les obélisques et les colosses se sont entassés dans le temple de Sân, et son fils Ménéphthah y joue également un rôle important. Séti II et Ramsès III ont aussi contribué à la splendeur de son temple.

« Les monuments de la XXIe dynastie (Tanite) n'existent presque pas ailleurs qu'à Sân. Je ne crois pas qu'elle ait régné à Thèbes, occupée en ce moment par les prêtres d'Ammon. Le chef de cette dynastie, nommé *Smendès*, dans Manéthon, doit sans doute être reconnu dans un personnage découvert à Sân par M. Mariette, et qui fit construire ou restaurer une partie du temple. Son nom propre se lit *Se-amen*, avec le surnom si commun *Meri-amen*.

« Les Bubastites et l'Ethiopien Tahraka ont également laissé des traces de leur domination à Tanis. Le petit temple découvert par M. Mariette, à l'orient du premier, nous montre les cartouches d'Osorkon II gravés en surcharge sur ceux de Ramsès et de Ménéphtah sur d'admirables colonnes qui décoraient ce sanctuaire. On sait d'ailleurs que cette ville resta importante jusqu'au moyen âge, en sorte qu'il n'est pas étonnant d'y rencontrer aussi quelques monuments romains.

« Tanis, comme je l'ai dit plus haut, remplirait à elle seule un musée; ne vous étonnez pas qu'elle ait rempli cette lettre en ne faisant qu'indiquer les principales conquêtes dues au zèle infatigable de mon savant confrère. Il faut avoir été sur les fouilles elles-mêmes pour pouvoir apprécier ce qu'il a fallu de sagacité, de courage et de persévérance indomptable pour

fournir à la science cette incomparable série de documents dont je viens d'étudier le premier gisement.

« Je ne vous parlerai pas en détail des fouilles de Gizeh et de Sakkarah. Plus de soixante tombeaux inédits, appartenant aux premières dynasties, ajoutent à nos connaissances historiques une série de princes, de princesses et de personnages importants depuis le règne de *Choufou* jusqu'à celui de *Papi-méri-ra*. Mais ce n'est que le dépouillement exact et l'étude approfondie de ces riches matériaux qui peuvent faire porter des fruits suffisants au champ ainsi défriché par les efforts laborieux de notre savant compatriote. »

M. VINCENT lit la Note intitulée :

Sur la messe grecque qui se chantait autrefois à l'abbaye de Saint-Denis le jour de l'octave de la fête patronale.

ANALYSE.

Le savant membre s'attache, dans la première partie de son travail, à démontrer les erreurs commises par M. Fétis dans la seconde édition de sa *Biographie universelle des musiciens*, à l'article *Ambroise*, sur l'origine du chant du *Te Deum*, qu'il prétend retrouver dans l'*Introït* de la messe grecque de saint Denys l'Aréopagite, dont la date remonterait au deuxième siècle, suivant les *Liturgies*, ou *Messes des saints Pères*, et qui fut chantée longtemps après à l'abbaye de Saint-Denis pendant l'octave de la fête de ce saint martyr.

Or : 1° la phrase grecque Κύριε Θεός n'appartient pas à l'*Introït*, mais c'était un verset du *Gloria in excelsis:* Δόξα ἐν ὑψίστοις Θεῷ ; — 2° M. Fétis n'a pas même vu le volume qu'il cite, et le passage qu'il indique n'est pas une *liturgie*, mais une *théorie de la messe* ; — 3° ce n'est pas *pendant l'octave de la fête* qu'il aurait fallu dire, mais *le jour de l'octave;* — 4° le chant du verset est noté autrement que ne l'a dit M. Fétis dans le volume *Missa S. Dionysii Areopagitæ et sociorum martyrum*. Parisiis, ex offic. Roberti Ballard, 1658 ; — 5° M. Fétis considère à tort l'*Octoéchos* comme un livre de cantiques de l'Eglise grecque, car Léon Allatius, dans son Traité *De libris et rebus ecclesiasticis Græcorum*, dit le contraire, et que l'*Octoéchos* contient seulement *Troparia et canones qui a primis vesperis dominicæ ad finem usque missæ canuntur.*, etc.

Dans la seconde partie, M. Vincent examine d'où procède la messe grecque dont il s'agit, et, selon lui, cette messe est une œuvre de pure fantaisie des moines de Saint-Denis ou un pastiche calqué sur la messe latine.

Mais laissons-lui la parole :

« La question me paraissant assez intéressante pour être abordée directement, j'ai voulu remonter à l'origine même de cette messe grecque, et je crois l'avoir véritablement trouvée, je ne dirai pas dans le *Te Deum*, mais dans trois beaux manuscrits provenant de l'abbaye de Saint-Denis. Ces trois magnifiques volumes, dont je dois la communication à l'obligeance de mon confrère M. Léopold Delisle et à celle de M. Claude, si connue depuis longtemps des érudits qui fréquentent le département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, appartiennent aujourd'hui à cette bibliothèque, et y sont classés parmi les manuscrits latins de format in-4°, sous les nos 2290, 9387 et 9436 (1).

« Or, pour que le résultat de mes recherches offrît toutes les garanties que l'on a le droit d'exiger, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de recourir aux lumières de M. l'abbé Raillard, dont l'habileté dans l'interprétation des neumes latins a été reconnue et deux fois sanctionnée par l'Académie (2). J'ai donc prié le savant ecclésiastique d'examiner par lui-même les manuscrits cités plus haut et de vouloir bien me donner la traduction ou l'analyse de ce qui pouvait s'y trouver de relatif au sujet que je traite. Je vais transcrire ici la Note qu'il a eu l'obligeance de me remettre en conséquence :

« Le beau missel n° 9436 contient la messe latine de Saint-Denis, avec « des parties propres pour chaque jour de l'octave de la fête ; mais on n'y « trouve aucune messe entièrement grecque. C'est sur deux feuillets, pla- « cés en manière de hors-d'œuvre, en tête du manuscrit, que l'on trouve « le *Gloria* et le *Credo* seulement, traduits en grec. Il y a au même en- « droit deux autres *Gloria* latins, avec des chants qui sont encore en « usage ; le premier a le chant du *Gloria* de la messe grecque de Saint-

(1) D. Martène (*Ibid.*, t. I, p. 518) cite en ces termes deux précieux manuscrits qu'il dit avoir consultés : 1° *Antiquus liber sacramentorum circa tempora Caroli Magni scriptus et inclyto monasterii* (*S. Dionysii*) *thesauro asservatus;* — 2° *Ejusdem monasterii alius sacramentorum liber annorum circiter* 800. *Ex bibl. Colbert.* 2585.

Or il résulte d'une note que mon savant confrère M. L. Delisle a bien voulu me remettre à ce sujet : 1° que le manuscrit 2585 de Colbert est celui même qui porte aujourd'hui à la Bibliothèque impériale le n° 2290; et 2° que, quant à l'autre manuscrit cité par Martène, il pourrait être à la rigueur le même que le n° 9436, quoique celui-ci ne date pas du temps de Charlemagne (il est du dixième siècle) : « Le savant auteur du *De ritibus* aura été, dit M. Delisle, « induit en erreur sur l'âge d'un manuscrit qu'il n'avait peut-être pas vu lui- « même. »

(2) M. l'abbé Raillard a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1860, une médaille pour son *Explication des neumes*, et, en 1861, un rappel de médaille pour son *Mémoire sur la restauration du chant grégorien*, ouvrage que, joignant la pratique à la théorie, il a complété depuis (1862) dans un recueil de *Chants grégoriens restaurés* qui sont maintenant exécutés avec succès dans plusieurs églises.

« Denis d'après les éditions de 1658 et 1777, et ce chant est un de ceux « qui sont en usage dans l'Eglise latine depuis bien des siècles, car on le « trouve dans les manuscrits de Saint-Gall et d'Einsiedeln, du neuvième « siècle. Il y a encore, sur le même feuillet, des *Sanctus* et des *Agnus Dei* « latins, avec des chants bien connus.

« Enfin, on trouve dans ce même manuscrit le *Gloria in excelsis* tra- « duit en grec, avec une notation neumatique; mais le chant appliqué à « la phrase citée par M. Fétis, s'il diffère de celui des éditions, ne diffère « pas moins essentiellement de celui que donne cet auteur. En effet, tandis « que, par exemple, M. Fétis donne seulement *quatre* notes et les éditions « *trois* au mot Κύριε, le missel manuscrit de Saint-Denis en présente *dix* « sur ce même mot. M. Fétis et les éditions ne mettent que *trois* notes sur « le mot βασιλεῦ, et le missel de Saint-Denis en met jusqu'à *treize*. Mais je « découvre dans le chant reproduit par M. Fétis des particularités qui me « font très-fortement douter que cette reproduction soit exacte. D'abord, il « donne à la syllabe νι du mot οὐράνιε *trois* notes descendantes qui sont « des losanges, ce qui est sans exemple dans les livres de chant, soit im- « primés, soit manuscrits du dix-septième siècle. Toutefois, on pourrait « dire qu'il y a ici une faute d'impression, et que les deux premières notes « appartiennent à la syllabe ρά et la dernière seule à la syllabe νι. Mais ce « qui ne peut pas être une faute du typographe, ce sont les trois notes lo- « sanges ascendantes du mot suivant, Θεός, ce qui est bien plus extraordi- « naire encore que ce qui précède. Enfin, je vois encore sur le mot πάτερ « une suite de quatre notes descendantes, dont les deux dernières seule- « ment sont des losanges, ce qui est également sans exemple pour la « même époque.

« A l'égard du manuscrit 2290, ayant pour titre *Sancti Gregorii sacra-* « *mentarium* (et qui est du neuvième siècle), il contient, de même au com- « mencement, les *Gloria*, *Credo*, *Sanctus* et *Agnus Dei*, traduits en grec, « mais écrits en caractères latins, et sans chant. La traduction du *Gloria* « est identique à celle du missel n° 9436, et l'on y trouve de plus (ce qui « est digne d'attention) la rubrique suivante, écrite en lettres d'or : *Dici-* « *tur Gloria in excelsis Deo si episcopus fuerit tantummodo die domi-* « *nico sive diebus festis : a presbyteris autem minime dicitur nisi solo* « *in Pascha.*

« Quant à la messe grecque telle qu'on la trouve dans les éditions ci- « tées, le texte n'est, depuis l'*Introït* jusqu'à l'*Ite missa est*, que la traduc- « tion exacte de la messe latine du jour de la fête de saint Denis, et le « chant est exactement aussi celui de la messe latine des éditions de « Ballard. »

« Ainsi se termine, pour deux des trois manuscrits cités, l'intéressante Note de M. l'abbé Raillard. Mais ce n'est pas tout : relativement à l'évangéliaire n° 9387, du dixième siècle, M. Claude a bien voulu faire pour moi, sur ce dernier manuscrit, une étude longue et pénible dont je me plais à lui témoigner toute ma reconnaissance, et dont je ne puis, malheureusement, transcrire ici que le résultat sommaire, en espérant toutefois qu'il se présentera pour mes lecteurs une autre occasion de connaître en entier cet excellent travail.

« Le volume se compose des épîtres et évangiles des dimanches et fêtes « de l'année en latin, écrits en lettres d'argent sur vélin pourpre. De plus, « entre les folios 152 et 162, se trouve un cahier, aussi de vélin pourpre, « qui paraît y avoir été inséré au treizième siècle, où sont écrits, en grec « et en lettres d'or, les épîtres et évangiles de certaines grandes fêtes de « l'année, c'est-à-dire de la Nativité, de la dédicace de l'église de Saint-

« Denys, des fêtes de Pâques et de la Pentecôte, et enfin de la fête même de
« Saint-Denys l'Aréopagite, fêtes dont on avait coutume de célébrer la
« messe, en tout ou en partie, en grec, à l'abbaye de Saint-Denys. De plus,
« quelques-uns des mêmes évangiles grecs se retrouvent transcrits en ca-
« ractères cursifs romains, du quatorzième, du quinzième et même du sei-
« zième siècle, sur deux feuillets restés en blanc, soit à la suite du cahier,
« soit au commencement du volume, et la transcription a été faite de
« manière à figurer la prononciation grecque moderne, sans tenir compte
« de l'orthographe, et sans doute pour en faciliter la lecture.

« Il faut noter particulièrement (fol. 159 v°) un passage du livre de la
« Sagesse (*Sapient. Sirach*, XXXIV, 8-II; *vulgat. lib. Ecclesiast.*, XXXI,
« 8-II), qui paraît être de la fin du quatorzième siècle ou du commence-
« ment du quinzième, et dont l'orthographe est si mauvaise qu'elle permet
« à peine de retrouver le texte sous l'écorce étrange dont elle le couvre...
« Le texte du manuscrit présente d'ailleurs de nombreuses variantes avec
« le texte grec; d'où l'on peut conclure que ce texte n'est qu'une traduc-
« tion en grec barbare de la Vulgate latine, qui, dans cette partie de l'ou-
« vrage de Jésus fils de Sirach, diffère, en beaucoup d'endroits, du texte
« grec..... Cette traduction aurait donc été faite pour rendre la lecture de
« l'épitre en grec plus conforme à la leçon latine, et, par conséquent, plus
« orthodoxe. »

« Après ces explications, parfaitement conformes à celles que donne D. Doublet, il ne doit rester de doute pour personne que les trois manuscrits cités contiennnet le premier germe, pour ainsi dire, de la messe grecque de Saint-Denis; d'où résulte invinciblement qu'au dixième siècle l'Epitre, l'Evangile, le *Gloria* et le *Credo* (ajoutons-y le *Kyrie* pour ne rien omettre) comprennent tout ce qu'il y avait de grec dans cette messe, et spécialement, qu'il ne s'y trouvait rien que l'on puisse revendiquer en faveur du *Te Deum*, pas plus que cet hymne n'avait contribué à la composition de la messe.

« Maintenant supposons, pour rentrer tout à fait dans le sujet et tirer la conclusion annoncée par nos prémisses, supposons que, dans l'intervalle du dixième siècle au dix-septième, on ait eu la pensée de composer un quatrième chant de la messe grecque, pour ajouter encore à la variété des diverses fêtes (puisque nous venons de voir qu'il y avait trois leçons différentes employées à modifier le chant du commun de la *messe* suivant le degré de solennité); supposons encore que cette quatrième messe se trouve précisément dans cette édition de 1654 (que sans doute personne ne verra jamais qu'en songe), et que la phrase Κύριε Θεὸς soit réellement, *non dans l'Introït,* ce qui est ridicule et impossible, mais à sa place dans le *Gloria :* eh bien, qu'en pourra-t on conclure? rien, si ce n'est qu'une phrase du *Te Deum*, peu usitée ailleurs, aura contribué à faire les frais de composition de cette quatrième messe: voilà tout. Au reste, pour en dire plus long à ce sujet, nous attendrons, puisque l'édition de 1654 est devenue introuvable, que, pour y suppléer, M. Fétis nous ait procuré quelque autre moyen de faire connaissance avec ce curieux document, qui remonte au deuxième siècle suivant les liturgies des saints Pères, cette Messe où le *Gloria* sert d'*Introït*, enfin, ce chant où se trouve le remarquable passage contenu onze fois dans l'Octoéchos ou livre de cantiques de l'Eglise grecque.

« Ce sera là un sûr moyen de fermer la bouche aux lecteurs de mauvaise volonté, qui, méconnaissant les mérites incontestables de la Biographie universelle des musiciens, concluant du particulier au général, et jugeant dix volumes d'après dix lignes, ne voudraient voir dans ce beau

monument élevé à l'histoire de la musique autre chose qu'une mystification monumentale. »

Livres offerts :

Au nom de M. Noël des Vergers :

Nouvelles Observations sur les peintures murales découvertes par l'auteur et M. Alessandro François *dans la nécropole de Vulci*, 1857. (Extrait d'un Mémoire sur la religion des Etrusques lu par l'auteur dans les séances des 23 et 30 novembre 1863, br. in-8°. Tirage à part de la *Revue archéologique.*)

Revue de l'Art chrétien, décembre 1863.

Pour le concours des antiquités de la France de 1865 :

Notice historique sur Saint-Jean de Garquier, l'abbaye de Saint-Pons et Géménos (Bouches-du-Rhône), par M. Alfred Saurel, Marseille, 1863, br. in-8°.

Un opuscule de M. le Dr Eugène Robert :

Interprétation naturelle des pierres et des os travaillés par les habitants primitifs des Gaules, br. in-8°. Paris, 1863.

M. Egger fait hommage à l'Académie des deux ouvrages suivants :

Œuvres complètes d'Isocrate, par M. le duc de Clermont-Tonnerre, t. III, in-8°.

Les Lettres de Philippe de Comynes aux archives de Florence, recueillies par M. E. Benoist, docteur ès lettres. Lyon, Perrin, 1863.

M. le secrétaire perpétuel appelle l'attention de l'Académie sur un abus qui ne manque pas de gravité. Plusieurs correspondants ont été qualifiés dans un compte rendu des séances de *membres correspondants*, ce qui est contraire aux termes de la constitution de la Compagnie. Mais ce qui est plus grave encore, c'est que, dans un annuaire de province, des personnes étrangères à l'Institut et ne figurant sur aucune liste de correspondants ont été qualifiées indûment du titre de *membres correspondants* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cette irrégularité, sans doute involontaire, et commise assurément sans la participation de ceux qui en sont l'objet, sera signalée à qui de droit par M. le secrétaire perpétuel.

Séance du 29.

M. DE SAULCY rend compte en ces termes des principaux résultats de son voyage archéologique en Palestine.

ANALYSE.

Parti de Marseille le 9 octobre 1863, j'ai séjourné une dizaine de jours en Egypte : visité Sakharah, le Sérapéum et les pyramides de Ghizeh; étudié à fond le musée de Boulaq. Reparti pour Jaffa, où j'ai débarqué le jour même, je suis allé coucher à Ramleh. J'ai gagné le lendemain Jérusalem par Kafar-Noba, Naby-Samuel et le tombeau des Juges; je suis reparti deux jours après pour Ebron. j'ai reconnu en passant Beït-Sour et la fontaine où fut baptisé l'eunuque de la reine Candace. J'ai étudié à Ebron l'appareil judaïque du Haram. Revenu à Beethléem par Etham, je suis allé à Hérodium pour étudier les constructions hérodiennes, puis je suis rentré à Jérusalem. Trois jours après, départ pour le pays d'Amman. Première station à Jéricho, dans le voisinage du Bordj. J'ai retrouvé la Gilgal de la Bible et « l'acervus præputiorum » de saint Jérôme. J'ai passé le Jourdain au Makhadet-el-Rhoranieh, et fait halte à Kefrein. Est-ce une Cyprion d'Hérode, ou ce nom signifie-t-il simplement les deux villages? J'ai gagné de là Aâraq-el-Emyr, levé photographies et dessins en quantité de ces curieux monuments. Il est de toute évidence que Josèphe, qui en fait une tour défensive construite par Hyrcan vers 180 avant Jésus-Christ, n'avait jamais vu cette localité. Rien n'est plus aisé que de démontrer que ces monuments furent un sanctuaire des Ammonites. De là gagné Amman, ou Philadelphia, (Rabbat-Ammon de l'Ecriture). C'est une ville de l'époque romaine de la plus grande magnificence. Il n'y reste rien, absolument rien de la Rabbat-Ammon proprement dite. En revanche, les monuments romains y sont merveilleusement conservés. Temples, thermes, théâtres, boutiques, tombeaux, quais, portes monumentales, casernes, etc., etc., tout s'y retrouve. Il fau-

drait des mois entiers pour faire une bonne monographie d'Amman. Entre la montagne que couronne le Qualaah et la montagne opposée, au pied de laquelle s'étend la ville romaine, coule la rivière qu'Aboul-Feda nomme Nar-ez-Zerka, et que les Arabes du pays nomment le Yabok. Avant d'arriver à Amman, on suit pendant deux heures environ une vallée admirablement boisée nommée Ouad-ech-Cheta, et qui, pour le pittoresque, n'a rien à envier aux plus beaux sites de la forêt de Fontainebleau. Dès que l'on arrive sur le haut plateau cultivé de l'Ammonitide, on rencontre une ruine de ville nommée Omm-eddeba. Il est facile de démontrer que c'est la Midba de l'Ecriture sainte. Après quelques jours passés à Ammon, nous avons gagné Hesbân, l'ancienne Hesban de l'Ecriture, visité en passant les ruines d'el-Al, el-Ealé de l'Ecriture. Hesbân ne présente plus que des ruines informes, sauf quelques beaux tombeaux creusés dans le rocher. D'Hesbân nous nous sommes dirigés vers Mayn, le Baal-Méon de l'Ecriture. Nous l'avons laissée à gauche pour descendre vers le Zerka-Mayn, et campé au fond d'un entonnoir voisin de la source nommée Ayn el-Ektetir. Le lendemain, n'ayant pu obtenir des Arabes qu'ils nous conduisissent à Mkoûr, l'ancienne Makéronte, nous sommes revenus sur nos pas en longeant le flanc occidental du Djebel-Neba, le mont Nebo de la Bible. La découverte de cette montagne, que l'on n'espérait plus identifier, et que la mort de Moïse a rendue si illustre, valait à elle seule le voyage. Au bas de la montagne nous avons fait la halte du déjeuner à des sources magnifiques nommées encore Ayoun-Moussa. De là nous sommes redescendus dans le Rohr à Soueimeh, l'ancienne Beïtazmout. C'est une ruine informe au milieu de laquelle on peut en quelques heures ramasser des poignées de médailles de toutes les époques, depuis les Séleucides jusqu'aux sultans turcs. Un aqueduc ruiné de construction primitive longe le site de Soueimeh. De là, laissant à notre droite Beït-Aram, la Julias ou Livias de Josèphe, et la Beït-Nimza de l'Ecriture, située au pied même des montagnes, nous avons traversé une ruine importante nommée Tell-el-Edjlab, et nous avons regagné le gué du Jourdain, où nous avons campé. Le jour suivant nous sommes revenus à Jéricho, mais cette fois à côté de la source d'Elisée, c'est-à-dire au pied des mamelons qui

servirent d'assiette à la Jéricho détruite par Josué. Le lendemain de bonne heure nous étions rentrés à Jérusalem.

Pendant plusieurs semaines, nous avons poursuivi avec opiniâtreté l'étude de cette ville. Plans, dessins, levés, etc., etc., rien n'a été négligé. Le Haram-ech-Chérif, on le devine, a surtout attiré toute notre attention. Toutes les idées que j'avais rapportées de mon premier voyage se sont confirmées de la manière la plus absolue, et j'ai rapporté assez de documents de toute nature pour être en mesure, lorsque le moment sera venu, de prouver rigoureusement que ce n'est pas moi qui me suis trompé. Des fouilles ont été entreprises en trois points différents : 1° au tombeau des Rois; 2° au sud du Haram-ech-Chérif; 3° au théâtre d'Hérode. Toutes m'ont récompensé de mes peines au delà de toutes mes espérances. Aussitôt l'exploration de Jérusalem terminée, nous avons dû regagner Beyrouth, afin de nous donner une chance à peu près certaine d'embarquement, chance que nous n'eussions pas eue à Jaffa, à cause de la mauvaise saison. Nous sommes allés d'abord camper à Djéfna, la Gofna de Josèphe, pour gagner le lendemain Tibnéh, où M. Guérin avait eu quelques semaines avant le bonheur de retrouver le tombeau de Josué. Comme ce courageux explorateur n'avait pu prendre ni plans ni vues de ce monument hors ligne, il était du plus grand intérêt pour nous de compléter sa découverte par l'acquisition de ces documents positifs. Cette recherche terminée, nous avons traversé le pays encore inconnu qui sépare Tibneh de Naplouse. Dans cette ville nous avons fait séjour, afin de pouvoir étudier de nouveau le mont Garizim et les ruines importantes dont il est couvert. De Naplouse nous avons gagné par la route ordinaire Nazareth, puis Tibériade, Saffed, Bent-Djebel et Sour, en étudiant au passage le Qobr-Hiram. En descendant du Djebel-Neba à Soueïmeh, nous avions trouvé la place d'une vingtaine de dolmens tout à fait analogues à ceux de la Bretagne; entre Bent-Djebel et Sour, à droite des ruines de Chalaboun, nous en avons encore rencontré deux magnifiques, dont l'un est entouré d'un cercle de pierres, ou véritables kromlechs. De Sour nous nous sommes rendus à Saïda, où j'ai retrouvé les amas de coquilles avec lesquelles les Sidoniens préparaient la pourpre. Une seule espèce de coquilles se retrouve dans

cet amas immense, et c'est le murex trunculus. La question est donc définitivement tranchée. De Saïda nous avons regagné Beyrouth, et de Beyrouth, Alexandrie et Marseille.

Communication faite au nom de M. Martin Daussigny ***sur des inscriptions nouvellement découvertes à Lyon.***

ANALYSE.

Le conservateur du musée des antiques de Lyon fait part à l'Académie d'une découverte importante pour la topographie de *Lugdunum*, faite tout récemment dans le lit du Rhône. Près de la rive droite, sur un des côtés d'un long banc de gravier mis à découvert, ont apparu un grand nombre de blocs antiques renversés confusément, et qui paraissent avoir appartenu à des murs solides comme le seraient ceux de la *cella* d'un temple ou la façade d'un grand édifice. Dans le voisinage existent de nombreux cippes funéraires, dont quelques-uns sont tout à fait ruinés. D'autres, qui ont été heureusement préservés, se trouvent aujourd'hui au musée de Lyon. Voici les inscriptions qui se lisent sur ces monuments :

I.

... HERE HYGENE (1)
D M
ET MEMORIAE
AETERNAE
IVLIAE ARTEMISIAE
N. ASIANA QVE
VIXIT ANNOS XXIIII
..TVS FLA HERMES
CONIVGI PIENTIS
SIME Æ CASTISSIME
I N C O M P A R A B I
LI P C OB MERITIS
SVIS ET SVB ASCIA
DEDICAVIT

(1) Transcription en lettres latines de la formule χαῖρε ὑγίαινε.

Premier Rapport envoyé à S. Exc. M. le ministre d'Etat par M. V. Guérin, chargé d'une mission scientifique en Palestine.

« Jérusalem, 1er juillet 1863.

« **Monsieur le Ministre,**

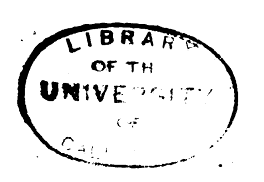
« Chargé par Votre Excellence, le 9 févrior dernier, d'une mission scie tifique pour la Palestine, j'ai quitté Paris aussitôt que les instructions q vous aviez demandées pour moi à l'Académie des inscriptions et belle lettres m'ont été remises, c'est-à-dire le 4 mars. Le 9 du même mois m'embarquai à Marseille, et le 18 j'abordai à Jaffa ; le 20 j'entrai avec u respectueuse émotion dans la ville sainte, dont je saluais les murs pour troisième fois.

« Votre Excellence n'attend pas de moi dans ce Rapport que j'ai l'ho neur de lui envoyer, et qui doit contenir seulement le résumé succinct d mes premières recherches, une description même sommaire de cette ci célèbre. Cette description, j'essayerai plus tard de la faire, après tous l voyageurs qui m'ont précédé, lorsque, de retour à Paris, je pourrai réd ger à loisir les nombreuses notes que je recueille maintenant. Pour le mo ment, je me borne à dire à Votre Excellence que j'ai étudié avec un soi en quelque sorte religieux une ville dont le monde entier vénère les souve nirs, et qui, dans sa désolation et dans ses ruines, exerce toujours su l'imagination un prestige dont le scepticisme lui-même ne peut guère s défendre.

« M. de Barrère, qui, comme consul, représente si dignement la Franc à Jérusalem, s'empressa de faciliter mes recherches avec la bienveillance la plus obligeante et la plus marquée. Il eut la bonté de m'introduire lui-même deux fois dans la mosquée d'Omar, interdite naguère encore aux chrétiens sous peine de mort, et qui, vous le savez, a remplacé le fameux temple de Salomon. Je pénétrai également à sa suite dans la mosquée d'El-Aksa, qui a succédé à la belle église de la Présentation, œuvre de l'empereur Justinien. Je visitai en détail toute la plate-forme du Haram-ech-Cherif, ainsi que ses immenses et admirables souterrains. Guidé par les savantes explications de M. de Barrère, je pus de la sorte retrouver sur place ou refaire par la pensée les divers parvis, les portiques et les substructions du Moriah. Je pus même me rendre un compte assez exact de l'ancien sanctuaire des Juifs, dont la roche, vénérée par les musulmans sous le nom de es-Sakrah, constituait peut-être l'une des parties les plus saintes, comme étant probablement l'aire d'Aravna sur laquelle reposait jadis l'arche d'alliance. Si ce temple, en effet, a été comme effacé du sol, et si, conformément aux prophéties, il n'en est pas resté pierre sur pierre, l'emplacement qu'il occupait en est néanmoins encore jusqu'à un certain point reconnaissable. Quant à la vaste enceinte qui l'entourait, elle se confond en beaucoup d'endroits avec celle du Haram-ech-Cherif. Relevée à diverses époques, elle porte la trace de ces reconstructions successives. Quelques parties même semblent primitives, et, par la magnificence des blocs prodigieux avec lesquels elles ont été bâties, provoquent toujours l'adoration de ceux qui les contemplent.

« Après avoir étudié le mont Moriah, j'examinai avec la même attention les monts Sion, Acra et Bezetha.

« Une question de la plus haute importance est celle des trois enceintes de l'ancienne ville et de l'étendue qu'elle avait à l'époque de Jésus-Christ. De cette question, en effet, dépend, au point de vue topographique, celle de l'authenticité du saint sépulcre et du Calvaire. Elle a été de ma part



II.

I O M
CATVRICIVS SVCC...
. . . .

III.

ANTONILLAE
QVAE VIXIT ANN
XXXXV M V D XV
IVLIVS AMATOR
ET ANTONIA SA
BINVLA
MATRI PIISSI
... P C ET SV..
. . . .

Il est évident, d'après la place où ces inscriptions ont été trouvées, que le lit du Rhône s'est déplacé. Le banc de gravier mentionné plus haut paraît donc avoir occupé la place du quai antique de la rive gauche à l'époque romaine.

Dans une seconde lettre, M. Martin Daussigny adresse une autre inscription romaine trouvée à Lyon, quartier Saint-Irénée, au lieu dit la *Favorite*, et dont le texte est ainsi conçu :

TI. IVL. DELO
VITALIS SOCOR
PVBL. XXXX. SER. ET
AMETHYSTVS. L

Ce qui, d'après M. Renier, doit se lire :

Tiberio Julio Delo
Vitalis sociorum
publici quadragesimæ servus et
Amethystus libertus.

Ouvrages offerts :

Au nom de M. Samuel Birch, correspondant de l'Académie à Londres : *On two egyptian tablets of the ptolemaïc period.* Londres, 1863, in-4°.

Au nom de M. François Lenormant, la 1re livraison de sa monographie de la *Voie sacrée éleusinienne.* Paris, 1864.

Il principe Buoncompagni e la storia delle scienze matematiche in Italia, par le professeur Giovanni Codazza (extr. du *Polytecnico*, vol. XX). Milano, 1864, br. in-8°.

Journal asiatique. Octobre 1863.

Revue numismatique, 1863. Novembre et décembre.

Annales de philosophie chrétienne. Décembre 1863.

Question mise au concours par la Société des arts et des sciences d'Utrecht, 1 f. in-8°.

M. le baron de Witte, correspondant de l'Académie, fait hommage d'un Mémoire de M. Ch. Lenormant inséré dans le tome XXXIV des Mémoires des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique sur les *Peintures que Polygnote avait exécutées dans la Lesché de Delphes.* (*Voy.* tome VII de nos comptes rendus, p. 315.)

M. Renan commence en communication l'exposé de nouvelles explications sur les inscriptions phéniciennes du musée Napoléon III, à l'occasion des interprétations données à ces monuments par M. l'abbé Bargès dans un écrit présenté par ce savant à l'Académie il y a peu de jours.

MOIS DE FÉVRIER.

Séance du 5.

M. le ministre de l'instruction publique adresse le *Troisième Rapport* de M. Victor Guérin sur sa mission en Palestine.

L'importance de ces documents pour la géographie comparée de la Palestine, à laquelle M. Victor Guérin a rendu de si importants services, nous engage à les publier *in extenso.*

Premier Rapport envoyé à S. Exc. M. le ministre d'Etat par M. V. Guérin, chargé d'une mission scientifique en Palestine.

« Jérusalem, 1er juillet 1863.

« Monsieur le Ministre,

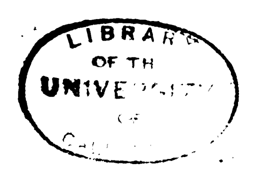
« Chargé par Votre Excellence, le 9 février dernier, d'une mission scientifique pour la Palestine, j'ai quitté Paris aussitôt que les instructions qu vous aviez demandées pour moi à l'Académie des inscriptions et belles-lettres m'ont été remises, c'est-à-dire le 4 mars. Le 9 du même mois m'embarquai à Marseille, et le 18 j'abordai à Jaffa ; le 20 j'entrai avec une respectueuse émotion dans la ville sainte, dont je saluais les murs pour troisième fois.

« Votre Excellence n'attend pas de moi dans ce Rapport que j'ai l'honneur de lui envoyer, et qui doit contenir seulement le résumé succinct de mes premières recherches, une description même sommaire de cette cité célèbre. Cette description, j'essayerai plus tard de la faire, après tous les voyageurs qui m'ont précédé, lorsque, de retour à Paris, je pourrai rédiger à loisir les nombreuses notes que je recueille maintenant. Pour le moment, je me borne à dire à Votre Excellence que j'ai étudié avec un soin en quelque sorte religieux une ville dont le monde entier vénère les souvenirs, et qui, dans sa désolation et dans ses ruines, exerce toujours sur l'imagination un prestige dont le scepticisme lui-même ne peut guère se défendre.

« M. de Barrère, qui, comme consul, représente si dignement la France à Jérusalem, s'empressa de faciliter mes recherches avec la bienveillance la plus obligeante et la plus marquée. Il eut la bonté de m'introduire lui-même deux fois dans la mosquée d'Omar, interdite naguère encore aux chrétiens sous peine de mort, et qui, vous le savez, a remplacé le fameux temple de Salomon. Je pénétrai également à sa suite dans la mosquée d'El-Aksa, qui a succédé à la belle église de la Présentation, œuvre de l'empereur Justinien. Je visitai en détail toute la plate-forme du Haram-ech-Cherif, ainsi que ses immenses et admirables souterrains. Guidé par les savantes explications de M. de Barrère, je pus de la sorte retrouver sur place ou refaire par la pensée les divers parvis, les portiques et les substructions du Moriah. Je pus même me rendre un compte assez exact de l'ancien sanctuaire des Juifs, dont la roche, vénérée par les musulmans sous le nom de es-Sakrah, constituait peut-être l'une des parties les plus saintes, comme étant probablement l'aire d'Aravna sur laquelle reposait jadis l'arche d'alliance. Si ce temple, en effet, a été comme effacé du sol, et si, conformément aux prophéties, il n'en est pas resté pierre sur pierre, l'emplacement qu'il occupait en est néanmoins encore jusqu'à un certain point reconnaissable. Quant à la vaste enceinte qui l'entourait, elle se confond en beaucoup d'endroits avec celle du Haram-ech-Cherif. Relevée à diverses époques, elle porte la trace de ces reconstructions successives. Quelques parties même semblent primitives, et, par la magnificence des blocs prodigieux avec lesquels elles ont été bâties, provoquent toujours l'adoration de ceux qui les contemplent.

« Après avoir étudié le mont Moriah, j'examinai avec la même attention les monts Sion, Acra et Bezetha.

« Une question de la plus haute importance est celle des trois enceintes de l'ancienne ville et de l'étendue qu'elle avait à l'époque de Jésus-Christ. De cette question, en effet, dépend, au point de vue topographique, celle de l'authenticité du saint sépulcre et du Calvaire. Elle a été de ma part



l'objet des plus sérieuses investigations, et je l'ai plusieurs fois discutée avec M. le consul de France, qui s'en est occupé d'une manière toute spéciale, et qui doit même prochainement publier un travail à ce sujet. M. de Barrère identifie avec beaucoup de raison, suivant moi, avec les *Grottes royales* de l'historien Josèphe les immenses carrières qui s'étendent sous le mont Bezetha, et dont l'entrée, qui se trouve près de la porte de Damas, n'a été découverte que depuis quelques années. Cette identification jette une grande lumière sur le tracé du troisième mur d'enceinte, lequel, dans certains plans de Jérusalem, est reporté trop loin vers l'est et vers le nord. En réalité, il semble s'être confondu avec le mur actuel de cette partie de la ville.

« D'autres problèmes d'un vif intérêt ont été soulevés par d'éminents archéologues à propos de quelques-uns des innombrables tombeaux qui environnent Jérusalem. Ce n'est pas ici le lieu de les traiter à mon tour; mais Votre Excellence doit bien penser que je ne les ai pas laissés de côté en examinant les diverses nécropoles de la vallée de Josaphat et de Ben-Hinnom, et principalement les remarquables excavations funéraires connues sous le nom de Tombeaux des rois, des juges et des prophètes.

« En même temps que j'étudiais curieusement les monuments encore debout et les moindres vestiges de la Jérusalem antique, je ne négligeais pas non plus ceux de la Jérusalem chrétienne et musulmane, parcourant la ville quartier par quartier et souvent même rue par rue. Que de décombres accumulés de toutes parts! que de constructions ruinées elles-mêmes, superposées sur des constructions antérieures!

« L'église du Saint-Sépulcre, sa fondation, ses changements divers, sa forme actuelle, devaient naturellement préoccuper tout d'abord mon attention, en même temps que les grands mystères qui se sont accomplis dans son enceinte, et qui en font le lieu le plus auguste et le plus vénérable de la terre, m'imposaient le devoir de consacrer à ce monument de longues heures de méditation et d'examen. Que de fois j'ai erré sous ses voûtes séculaires, en repassant en moi-même les mémorables événements dont il a été le théâtre! Il me semblait que l'archéologie toute seule est une science presque morte, qui n'a de vie véritable qu'avec l'histoire. Avec l'histoire, au contraire, les pierres elles-mêmes ont quelquefois une éloquence muette, qui parle néanmoins bien haut à tous ceux qui savent l'interroger et la comprendre.

« Une fois les solennités de la semaine sainte terminées, et quand le flot des milliers de pèlerins que les fêtes de Pâques avaient attirés à Jérusalem se fut écoulé peu à peu, pèlerins de toute langue, de toute race et de toute nation, qui me fournirent eux-mêmes un sujet d'études intéressant, je quittai moi aussi la ville pour commencer l'étude de l'intérieur du pays.

« Et d'abord, pour procéder avec méthode, je crus devoir étudier avec soin les deux routes principales qui de Jaffa conduisent à Jérusalem. L'une de ces deux routes est, il est vrai, très-connue, étant depuis des siècles la route ordinaire des pèlerins; mais ceux-ci, à peine débarqués à Jaffa, se hâtent pour la plupart d'aller saluer de près les murs de la ville qu'ils viennent voir quelquefois de si loin, et ils ne visitent guère, chemin faisant, les villages et les ruines qui bordent le sentier qu'ils parcourent. L'ancienne voie romaine, qui est encore maintenant celle des chameliers, est peu fréquentée par les voyageurs. J'explorai donc ces deux voies ainsi que l'intervalle qui les sépare.

« Sans entrer ici dans des détails qui donneraient à ce Rapport des proportions tout à fait inusitées, je me contenterai de signaler à Votre Excellence les localités que j'ai découvertes dans cette première tournée.

« 1° A 35ᵐ au nord-ouest de Koulonieh, ruines connues sous le nom de Kharbet-Beit-Mizeh Elles occupent le plateau d'une haute colline qu'environnait jadis un mur d'enceinte. Au dedans, plusieurs aires antiques pratiquées sur le roc aplani, et, à côté de ces aires, citernes creusées en forme d'entonnoirs renversés, débris nombreux de poterie, vestiges encore reconnaissables d'un certain nombre de maisons dont les matériaux gisent à terre. Là devait être un village de quelque importance.

« 2° A 18ᵐ à l'ouest-nord-ouest de Koulonieh, sur une autre colline, restes d'un second village antique : on les appelle Kharbet-Farhan ; plusieurs tombeaux creusés dans le roc ; deux sources dérivant de conduits antiques.

« 3° A 38ᵐ du nord de Soba, Kharbet-Kebaleh. Dans une vallée fertile, sur les bords d'un ruisseau alimenté par une source intarissable, débris d'une forteresse du moyen âge. Elle mesure cinquante pas de long sur trente-cinq de large, et était défendue par trois tours. Les pierres avec lesquelles elle a été construite sont pour la plupart assez grandes et bien aplanies ; quelques-unes néanmoins sont taillées en bossage, ce qui prouve qu'à l'époque des croisades, de même qu'aux époques juive et romaine, on taillait quelquefois les pierres de cette manière. Dans l'intérieur, magasins souterrains voûtés en ogive et restes d'une petite chapelle.

« 4° Katanneh. Petit village encore habité, dans une vallée très-étroite, entre Beit-Enan à l'est et Beit-Nouba à l'ouest. Ce petit village, qui peut renfermer deux cent cinquante habitants, n'est marqué dans aucune carte ; la fontaine en est antique.

« 5° Sur une haute montagne rocheuse, au pied de laquelle le village de Katanneh est bâti, Kharbet-Kaphirah ; Robinson, en passant à Aïalon, avait entendu parler de cette ruine, et il l'a placée sur sa carte, mais sans avoir eu le temps d'aller la visiter. (Robinson, t. III, p. 146.) J'adopte comme incontestable l'identification proposée par ce savant voyageur ; en effet, la ruine qu'il n'avait pu visiter est bien celle d'une petite ville forte remontant à la plus haute antiquité. Avant d'atteindre le sommet de la montagne, dont une citadelle occupait le point culminant, j'ai remarqué les traces d'un double mur d'enceinte construit avec des pierres d'un grand appareil, mais mal taillées, et dont quelques-unes presque brutes. On m'a également montré six vastes citernes creusées dans le roc, et revêtues jadis intérieurement d'un ciment très-puissant dont une partie existe encore. L'acropole et le reste de cette ville sont maintenant envahis par de hautes herbes ou livrés à la culture par les habitants de Katanneh. Ils vénèrent non loin de là un santon appelé Scheik-Abou-Kaphir. Il est facile de reconnaître l'identité du nom arabe actuel avec le nom hébreu, que nous trouvons dans le livre de Josué (IX, 17 et XVIII, 26) comme donné à l'une des quatre villes des Gabaonites. Cette ville fut assignée à la tribu de Benjamin. Elle est mentionnée plus tard dans le livre d'Esdras (II, 25) et dans celui de Nehémie (VII, 29) parmi celles qui furent réhabitées par les Juifs à leur retour de la captivité.

« 6° Kharroubeh, petit village sur une colline à l'est-nord-est de Beit-Annabeh. Il consiste en quelques cabanes qui ne sont habitées qu'à l'époque des semailles ou de la moisson. J'y ai observé les débris d'une tour antique dont les assises inférieures existent encore, et sont construites avec de belles pierres de taille. Alentour gisent les restes d'anciennes constructions renversées.

« 7° Kharbet-Haberdjan. Ruines d'une petite ville antique à 30ᵐ au nord de Beit-Aour-Tahta (Bethoron inférieure), sur une haute colline. Traces encore reconnaissables d'une enceinte primitive ; cinq citernes creusées

dans le roc ; un birket construit ; plusieurs pans de murs bâtis en beaux blocs bien équarris ; autres ruines indistinctes provenant de maisons démolies.

« 8° Kharbet-Hallabeh, à 18m du même village de Beit-Aour-Tahta, dans la direction de l'ouest, restes d'un village antique ; débris de maisons renversées ; plusieurs citernes creusées dans le roc ; deux pressoirs à huile, etc.

« 9° Kharbet-el-Bridje, sur un plateau entre Beit-Loukieh, au nord-ouest, et Beit-Enan au sud-est ; ruines d'une petite ville antique ; plusieurs citernes ; six tronçons de colonnes gisant à terre ; débris de quelques murs.

« Telles sont, Monsieur le Ministre, les localités que je crois avoir le premier explorées sur les deux routes qui de Jérusalem conduisent à Jaffa ; j'ai en outre visité toutes celles que d'autres voyageurs avaient vues avant moi, et dont les noms étaient marqués sur les diverses cartes que j'ai pu me procurer.

« Parmi les questions que l'Académie m'avait posées, il en est une que je rencontrais en quelque sorte sur mon chemin dans cette première tournée : c'est celle de la position véritable de Modin, la célèbre patrie des Macchabées, qu'Eusèbe et saint Jérôme placent près de Lydda, sans indiquer autrement la distance qui séparait ces deux points, mais qu'une tradition déjà fort ancienne en Palestine identifie avec le village actuel de Soba, situé sur une haute montagne, un peu au sud de Beit-Nakoubah, et par conséquent assez loin de Lydda.

« J'ai commencé par examiner avec soin Soba. Ce village, déjà fortifié par la nature, était, il y a vingt-quatre ans à peine, environné d'une enceinte d'anciens remparts construits avec de magnifiques blocs, comme le prouvent quelques pans de murs qui ont échappé à la destruction qu'en ordonna alors Ibrahim-Pacha. Dans une maison qui sert aujourd'hui à la réception des étrangers, plusieurs vieillards m'ont affirmé avoir vu autrefois l'ouverture d'un grand tombeau, aujourd'hui comblé. De cette maison on distingue parfaitement la mer, qui, à vol d'oiseau, n'est éloignée de la montagne de Soba que d'un intervalle de 35 kilomètres à peine du côté d'Yebnah. On peut donc supposer réciproquement, à cause de l'extrême transparence de l'atmosphère en Palestine pendant six mois de l'année au moins, qu'il serait possible d'apercevoir de la mer un monument considérable qui s'élèverait sur l'emplacement de cette maison.

« Nous savons, en effet, par un passage de l'Ecriture (I, Macc., ch. II, v. 1), que la ville de Modin était située sur une montagne. Un autre passage du même livre (ch. XIII, v. de 25 à 30) nous apprend que dans sa ville natale Simon érigea sur le sépulcre de son père, de sa mère et de ses frères, sept hautes pyramides entourées de grandes colonnes qui étaient elles-mêmes surmontées de trophées d'armes et de vaisseaux sculptés faits pour être vus de tous ceux qui naviguent sur la mer. S'il faut prendre à la lettre les derniers mots, il est bien certain que de la mer il serait impossible de distinguer sur le sommet du mont Soba des vaisseaux sculptés au haut d'une colonne, quelque grande qu'elle fût ; mais l'ensemble d'un mausolée monumental comme celui qui est décrit dans les trois versets qui précédent, qui s'élèverait sur le plateau du Soba, pourrait, je crois, être aperçu de la mer.

« Les habitants de ce village m'ont également montré au dehors, et un peu au-dessous de l'ancienne enceinte de leurs murs, plusieurs grottes sépulcrales taillées dans le roc. L'une d'entre elles est actuellement bouchée, mais, au dire de ceux qui m'accompagnaient, elle est très-vaste. Devant

cette grotte s'étend une grande plate-forme, le roc ayant jadis été aplani par la main de l'homme. De là on voit aussi très-distinctement la mer, et un grand monument qui s'élèverait sur cette plate-forme, où j'ai cru reconnaître encore la trace d'entailles destinées à encastrer et à asseoir des constructions, serait peut-être pareillement aperçu des navigateurs.

« Après avoir étudié Soba, je me transportai à Latroun, regardé par Robinson comme le site probable de Modin.

« Latroun, situé à peu près à moitié chemin entre Ramleh et Kiriet-el-Enab, résidence habituelle du célèbre Abou-Gosch, offre les ruines d'une ville et d'une forteresse. Celle-ci, flanquée de tours, occupait la partie culminante d'une colline isolée dont le plateau supérieur peut avoir 900 mètres de pourtour. Les murs qui l'environnaient, et dont une partie existe encore, ont été construits avec des blocs d'assez bel appareil. Dans l'intérieur, d'immenses magasins voûtés en ogive, qui semblent dater de l'époque des croisades, servent encore aujourd'hui de refuge à une population de deux cent cinquante Arabes. Au-dessous de la forteresse, et sur les pentes de la colline, on distingue les vestiges d'un second mur d'enceinte qui entourait la ville proprement dite. De cette dernière il ne subsiste plus que quelques magasins voûtés en ogive, des puits, des citernes et de nombreux blocs antiques dispersés au milieu des broussailles ou dans des champs cultivés.

« Comme Latroun n'est qu'à trois heures de Lydda, ou Diospolis, tandis que Soba en est éloigné d'au moins six heures; comme, en outre, du haut de cette colline on aperçoit de même la mer, Robinson incline à y reconnaître la montagne et la ville de Modin. (T. III, p. 151.)

« Une autre opinion place la patrie des Macchabées à Kastoul.

« Kastoul est un misérable hameau habité par quatre à cinq familles arabes, sur le haut d'une montagne d'où l'on aperçoit, il est vrai, parfaitement la mer, mais qui ne m'a offert que des ruines peu considérables; ce sont celles de quelques maisons au pied d'une tour carrée dont les soubassements sont antiques, au moins en partie, et dont tout le reste est moderne. Il y avait là autrefois un castellum qui aura donné son nom au hameau actuel; mais il n'y a jamais eu sur cette montagne une ville ou même un bourg important. D'ailleurs Kastoul est également à six heures de Lydda, et peut-être même davantage. Il n'y a par conséquent pas de raison plausible pour y placer plutôt qu'à Soba, dont le village offre des ruines considérables, et qui peut invoquer en sa faveur une tradition de plusieurs siècles, la montagne et la ville de Modin.

« Est-ce à dire pour cela qu'il faille choisir entre Soba et Latroun pour l'emplacement de cette ville célèbre? C'est ce que je n'ose affirmer, mon opinion sur ce point étant encore incertaine, et j'ai besoin, avant d'émettre un avis plus motivé, de consulter plusieurs ouvrages qui me manquent ici. Ce que je puis seulement affirmer, c'est que j'ai parcouru tous les environs de Lydda, et qu'aucune ruine ne m'a été indiquée dont le nom ait le moindre rapport avec celui de Modin. Ce nom célèbre a donc été effacé de la Palestine.

« Plus tard, Monsieur le Ministre, j'aurai l'honneur de vous remettre sur ce point intéressant, ainsi que sur toutes les localités que j'ai parcourues dans cette première tournée, une suite de Mémoires étendus et développés que j'offrirai également à l'Académie, dont les conseils m'ont été si précieux, et dont je m'efforcerai de suivre fidèlement les instructions.



SECONDE EXPLORATION.

« Je passe maintenant, Monsieur le Ministre, au compte rendu de ma seconde exploration. Comme celle-ci a été fort longue, et a embrassé : 1° la plaine entière des Philistins, que j'ai parcourue ville par ville, village par village, depuis Ramleh jusqu'à El-Arisch, c'est-à-dire jusqu'à la frontière d'Egypte; 2° le désert de Bir-es-Seba, que j'ai exploré en tous sens; 3° le premier plan du massif occidental des monts de la Judée, depuis Bir-es-Seba jusqu'à Jérusalem, je vais, pour plus de clarté, diviser ce compte rendu en trois parties, et, dans la crainte d'être trop long, je me contenterai aujourd'hui d'envoyer à Votre Excellence la liste des localités que je crois avoir découvertes, ou du moins qu'aucun autre voyageur, à ma connaissance, n'a visitées avant moi.

I.

SUR LE CHEMIN DE JÉRUSALEM, VERS LA PLAINE DES PHILISTINS ET DANS CETTE PLAINE.

« 1° Kharbet-Saïdeh. Ruines d'un village sur un plateau élevé situé entre le village de Ouledjeh, au sud-ouest, et le Wady-Sataf à l'ouest. Je copie un fragment d'inscription grecque de l'époque chrétienne, ne consistant malheureusement qu'en deux mots, sur une belle pierre ornée de moulures. Cette ruine est mentionnée par Robinson, qui l'a aperçue de loin sans pouvoir la visiter. (T. III, p. 267.)

« 2° Er-Ras. Petit village sur une montagne qui domine l'Oued-Beit-Sakaïa.

« 3° Kharbet-Beit-Sakaïa. Village ruiné sur les pentes d'une colline; sauf quelques citernes qui sont probablement antiques, les maisons à moitié démolies qui couvrent de leurs débris les flancs de la colline ne paraissent pas remonter, comme celles de Saïdeh, au delà du moyen âge, peut-être même sont-elles pour la plupart d'époque plus récente.

« 4° Kharbet-Deir-Amer. Sur un plateau très-élevé, près d'un oualy musulman appelé Oualy-Scheik-Amer, restes d'une grande construction divisée en une vingtaine de compartiments, et qui a pu être un couvent. Autour de cette construction, qui ne paraît pas antérieure au moyen âge, cinq citernes plus anciennes.

« 5° Kharbet-Djebah. Restes d'un petit village dont les ruines accusent l'époque musulmane, mais dont le nom est évidemment hébraïque, ce qui prouve qu'il a été relevé sur l'emplacement d'une localité antique avant d'être abandonné de nouveau.

« 6° Kharbet-Beit-en-Nis. Sur le sommet d'une montagne, restes d'un village antique, mais qui a encore été habité depuis l'époque musulmane.

« 7° Kharbet-Beit-Fadjous. Petit village ruiné sur un plateau.

« 8° Achoua. Ce village, encore habité, est indiqué par plusieurs voyageurs; mais aucun, que je sache, ne l'a identifié avec l'antique Echthaol. Or cette identification me paraît certaine : 1° cette ville est toujours mentionnée dans la Bible avec celle de Zarea, sa voisine (Josué, XV, 33; XIX, 41.—Jud. XVII, 25; XVI, 31; XVIII, 11.) : comme on connaît parfaitement la position de Zarea, qui existe encore avec le nom qu'elle portait du temps de Josué, et que cette localité n'est séparée d'Achoua que par un intervalle de quatre kilomètres au plus, ce voisinage est déjà une présomption favorable à ma conjecture; 2° la tradition des indigènes, ainsi

que trois d'entre eux me l'ont affirmé, veut que leur village se soit appelé primitivement Achoual ou Achtoual, nom dans lequel il est impossible de ne pas reconnaître celui d'Echtaol; 3° le nom actuel, sauf la terminaison, qui a été abrégée et modifiée, se rapproche beaucoup du nom antique; 4° la Bible nous apprend que Samson fut enterré par ses frères entre Zarea et Echtaol, dans le tombeau de son père Manué. (Josué, XVI, 31.) Or, chose singulière, entre Achoua et Zarea, les musulmans vénèrent depuis des siècles un oualy qui porte, il est vrai, vulgairement le nom de Oualy-Scheik Gherrib, mais qui m'a été désigné par plusieurs sous celui de Kabr-Chamson : tombeau de Samson. Ces quatre preuves, que je ne fais ici qu'indiquer rapidement à Votre Excellence, mais que je développerai plus tard, me paraissent démontrer péremptoirement l'identification que je propose.

« 9° Kharbet-Zanouah. Ruines étendues et accusant une assez haute antiquité, du moins pour la plupart, sur un plateau élevé. Elles sont mentionnées sans avoir été visitées par Robinson, qui les a identifiées très-justement avec l'ancienne Zanouah, citée dans le livre de Josué. (XV, 34.) Les habitants de cette ville contribuèrent à rebâtir les murs de Jérusalem. (Néhémie, III, 13.) A l'époque de saint Jérôme elle existait encore. (*Onomasticon*. ad v. Zannohua.)

« 10° Kharbet-el-Bedaouyeh ou Deir-el-Bedaouyeh. Ce sont, suivant la tradition de l'endroit, les restes d'un ancien couvent chrétien qu'environnait un mur d'enceinte dont les assises inférieures existent encore.

« 11° Karbet-Krechoum. Débris confus d'une petite ville s'élevant en amphithéâtre sur les pentes d'une montagne et en couronnant le sommet.

« 12° Oum-Djina. Hameau d'une quarantaine de maisons qui a succédé à une localité antique, comme le prouvent les gros blocs assez régulièrement taillés qui sont épars sur le sol en cet endroit.

« 13° Kasr-Bir-el-Limoun. Belle citerne antique au milieu d'une vallée. Elle est renfermée dans l'intérieur d'une tour carrée dont les soubassements paraissent dater de l'époque romaine, et dont les assises supérieures trahissent une construction plus moderne.

« 14° Kharbet-Tibneh. Ruines mentionnées mais non visitées par Robinson, qui les identifie, ce qui me paraît incontestable, avec l'ancienne Timna ou Timnatha, où Samson épousa une femme philistine et déchira de ses mains un jeune lion. (Jud., XIV, passim.) Ces ruines couvrent les flancs d'une colline hérissée de broussailles.

« 15° Bridje. Village bâti avec des matériaux provenant des ruines de Tibneh, dont il est peu éloigné.

« 16° Amoury. Petit village qui, comme le précédent, n'est, je crois, marqué dans aucune carte.

« 17° Kharbet-Minet-Esdoud. Ce sont les ruines de l'Iamnias-Azoti, ou port d'Azot, port qui était défendu par une forteresse dont j'ai retrouvé les débris, et entouré d'une petite ville distincte d'Azot. Azot, en effet, Jebneh, Ascalon et Gaza avaient chacune un port et un établissement maritime qui formaient autant de villes à part. Avant d'arriver à Esdoud, j'avais revu les ruines de l'ancienne Jamnias-Jebneh, ruines presque entièrement ensevelies sous le sable, comme celles que j'ai retrouvées à Minet-Esdoud.

« 18° Kharbet-Berdara. Restes d'un petit village détruit.

« 19° Kharbet-Remilta. *Id.*

« 20° Kharbet-Djeladyeh. Restes d'une puissante construction; autres débris moins considérables alentour.

« 21° El-Khimeh. Village non mentionné jusqu'ici. Près du puits, quelques pierres antiques.

« 22° Denebbeh. *Id.*

« 23° Kharbet-el-Mensyeh. Restes d'un village antique.

« 24° Kharbet-Scheick-Sidi-Daoud. Restes d'un village antique, près de la koubba d'un santon ainsi appelé.

« 25° Kharbet-Baten-el-Touïleh. Débris d'un ancien village.

« 26° Kharbet-es-Samera. Ruines assez étendues, mais très-confuses.

« 27° Kharbet-es-Safyeh. Ces ruines sont voisines, mais distinctes de Tell-es-Safyeb, qui, tout le monde le sait, est l'Alba-Specula, ou la Blanche-Garde des croisés, et peut-être, comme quelques voyageurs le prétendent, l'une des Mizpa de l'antiquité, celle que l'*Onomasticon* place au nord d'Eleuthéropolis, sur la route de Jérusalem.

« 28° Deir-el-Morhalles. Hameau peu considérable.

« 29° Kharbet-Demdem. Vestiges d'un ancien village.

« 30° Kharbet-Soufia. *Id.*

« 31° Kharbet-el-Arak.
« 32° Kharbet-Zaker.
« 33° Kharbet-Tenefsy.
} Ruines qui avoisinent les immenses cavernes de Deir-Doubban.

« 34° Kaukaba. Village musulman qui a succédé à une localité antique. J'y ai trouvé plusieurs fûts de colonnes en marbre blanc et en granit gris qui, m'a-t-on dit, ont été déterrés dans l'endroit.

« 35° Kharbet-Kamas, prononcé vulgairement Gamas. Ruines aujourd'hui peu considérables d'un bourg antique, d'où l'on a extrait des colonnes il y a une quinzaine d'années.

« 36° Kharbet-Oum-ech-Choukaf. Ruines d'un village antique, à huit kilomètres environ au sud d'Ascalon, le long du rivage.

« 37° Kharbet-Amaris. Restes d'un autre village antique, un peu au sud du précédent, et, comme ce dernier, presque entièrement enseveli sous des monticules de sable.

« 38° Kharbet-Scheik-Haoued. Traces de quelques constructions anciennes, auprès de l'oualy d'un santon ainsi appelé, à deux kilomètres au nord d'Ascalon.

« 39° Ed-Deir. Village de trois cent cinquante habitants, non mentionné jusqu'ici, sur la route d'Ascalon à Gaza. Près du puits, plusieurs fûts de colonnes antiques en marbre gris-blanc.

« 40° Kbarbet-es-Sour. Ruines d'une ville maritime, à quatre kilomètres environ au sud-ouest de Gaza; traces d'un mur antique le long de la plage; nombreux débris de poterie, et quelques vestiges d'anciennes constructions renversées ou ensevelies sous des dunes de sable. Je suis porté à identifier cette localité avec l'ancienne Anthedon, ville sur laquelle l'Académie avait attiré mon attention, et dont le nom a complétement disparu. Quelques voyageurs l'ont placée à Tell-el-Adjul ; mais sur cette colline je n'ai trouvé que des débris fort insignifiants, tandis qu'ils sont plus considérables à Kharbet-es-Sour, dont l'éloignement de Gaza est d'environ cinquante minutes, ce qui répond à la distance de vingt stades donnée par Sozomène. (*Hist. eccl.*, V, 9.)

« 41° Kharbet-Scheik-Hassan. Vestiges d'une petite ville maritime détruite ou ensevelie sous le sable. Peut-être faut-il y reconnaître le Maïumas-Gazæ, ou établissement maritime de Gaza.

« 42° Kharbet-Dmeti. Restes d'un ancien village complétement détruit au milieu de champs cultivés, à 1,800 mètres a l'est de Deir-el-Belah, le Daron très-vraisemblablement de l'*Onomasticon*, et le Darum des historiens des croisades.

« 43° Djebaleh. Grand village entouré de jardins très-fertiles, à quatre kilomètres au nord de Gaza ; neuf cents habitants : autour du puits, sept tronçons de fûts de colonnes antiques en marbre blanc.

« 44° Beni-Seleh. Village assez important, composé de plusieurs hameaux qui se touchent presque les uns les autres, et dont la population totale est de treize cents habitants; quelques fragments de colonnes antiques dans deux maisons particulières. Ce village est situé sur une colline peu élevée, à vingt-cinq minutes au nord-est de Khan Jounès, petite ville que plusieurs voyageurs ou géographes identifient, et, je crois, très-justement, avec l'antique Jenysos.

« 45° Kharbet-Maan-Jounès. Ruines d'une petite ville antique presque complétement effacée du sol, l'emplacement qu'elle occupait étant depuis longtemps livré à la culture; elle était située à 20^{m} à l'est de Khan-Jounès. Ce nom de Maan est évidemment hébraïque. Les deux mots arabe et hébreu, sauf une très-légère différence, sont identiques. Mais il ne faut pas confondre cette Maon avec la ville du même nom qui est citée par la Bible, au sud d'Hébron, dans la montagne de Juda.

« Outre les diverses localités que je viens de citer à Votre Excellence, et qui n'avaient point été explorées avant moi, j'ai visité sur la route de Jérusalem à El-Arisch toutes celles qui étaient déjà connues, afin d'épuiser en quelque sorte l'étude de la vaste plaine des Philistins. Esdoud, Gaza et Ascalon ont été surtout de ma part l'objet d'un examen tout particulier; Ascalon étant l'une des questions spéciales que l'Académie m'avait posées, j'ai campé exprès deux jours entiers au milieu de ses ruines solitaires, afin de pouvoir les étudier à loisir.

« En me rendant de Gaza à El-Arisch, j'ai examiné celles de Refah, l'ancienne Raphia, autre question comprise dans mon programme. Il ne reste de cette ville, jadis importante et aujourd'hui entièrement détruite ou ensevelie sous le sable, qu'un beau puits parfaitement construit qui alimente encore d'eau les caravanes et les Bédouins des environs et quelques colonnes en granit gris soit debout, soit renversées.

« A El-Arisch, j'ai observé les ruines, ou plutôt l'emplacement de l'antique Rhinocoloura, à laquelle a succédé le village actuel. Dans l'intérieur du fort, j'ai trouvé un petit édicule égyptien orné sur trois faces d'hiéroglyphes assez bien conservés; nouvelle preuve que Rhinocoloura appartenait à l'Egypte, et que le Ouady-el-Arisch est incontestablement le Sihor de la Bible (Josué, XIII, 3), ou Fluvius Ægypti, qui formait autrefois comme maintenant la véritable limite naturelle de la Palestine vers le sud.

II

EXPLORATION DU DÉSERT DE BIR-ES-SEBA.

« De retour à Gaza, le 3 juin, et avant de me rendre à Beit-Djibrin, je formai le projet, malgré les chaleurs toujours croissantes de la saison, d'explorer en entier le désert de Bir-es-Seba, où les Bédouins m'avaient signalé l'existence de ruines nombreuses. Ne voulant pas laisser derrière moi ces ruines sans les avoir visitées, je traitai devant le moutsellim de Gaza avec l'un des principaux scheiks de la tribu des Hanadjereh, l'une des cinq tribus nomades qui errent dans ce désert. Il m'était impossible, en effet, de m'aventurer, avec les deux seuls bachi-bouzouchs qui me servent habituellement d'escorte, dans ces vastes solitudes, où l'autorité des pachas est à peine reconnue. Conduit donc par ce scheick des Hanadjereh et par un autre de la tribu des Terabin, je parcourus pendant six jours consécutifs le territoire de ces deux tribus, ainsi que celui des Hazazmeh et des Teiaah.

« Voici, Monsieur le Ministre, les noms des diverses ruines qui m'ont été montrées, ruines qui ne sont marquées sur aucune carte, et que je décrirai plus tard à Votre Excellence et à l'Académie, avec des détails qui pourront jeter un jour nouveau sur cette partie presque inconnue de la Palestine.

« 1° Kharbet-Oum-el-Hadjar;
« 2° Kharbet-el-Bridje;
« 3° Kharbet-Atrhaaii;
« 4° Kharbet-ez-Zettaouyeh;
« 5° Kharbet el-Karsa;
« 6° Kharbet-Djedeyheh;
« 7° Kharbet-Sembea;
« 8° Kharbet-Djemma;
« 9° Kharbet-as-Slayeb;
« 10° Kharbet-Armilta;
« 11° Kharbet-Chellal;
« 12° Kharbet-Tell-el-Fara;
« 13° Kharbet-Kouyefied;
« 14° Kharbet-Galalat-Rached;
« 15° Kharbet-Martaba;
« 16° Kharbet-Bradj-es-Seba;
« 17° Kharbet-Achkib. Cette ville assez considérable, située sur les bords d'un oued du même nom, ne pourrait-elle pas être identifiée avec l'ancienne Akzib mentionnée dans le livre de Josué? (XV, 44.)
« 18° Kharbet-oum-el-Barrhout;
« 19° Kharbet-Abou-Arkik;
« 20° Kharbet-Ftis;
« 21° Kharbet-el-Mefarrada;
« 22° Djir-et-Tarrakat. Grande caverne creusée dans le roc, et qui m'a paru être une ancienne carrière;
« 23° Kharbet-Tell-ech-Cheria;
« 24° Kharbet-el-Heurk, qu'on prononce Heurg;
« 25° Kharbet-el-Baha;
« 26° Kharbet-Sahan.

« Ces ruines, Monsieur le Ministre, excepté deux ou trois, sont celles d'autant de villes, villages ou hameaux anciens disséminés jadis dans ce désert le long des torrents, et principalement le long de l'Oued-Gazzeh, lequel prend différents noms sur son parcours, et me paraît être le Besor de la Bible. (I Reg., XXXI, 9, 10, 21.)

« Indépendamment de ces ruines, j'en ai visité trois autres beaucoup plus importantes, à savoir : 1° Kharbet-Oum-el-Djerar (l'ancienne Djerara), la capitale d'Abimelech; 2° Kharbet-Bir-es-Seba, la célèbre Bersaba, à laquelle se rattachent également les antiques souvenirs d'Abimelech, d'Abraham et d'Isaac, et dont les débris sont très-étendus; 3° Kharbet-el-Kalasah, ville autrefois considérable sous le nom d'Elousah, et apparteuant à l'ancienne Idumée. J'en décrirai plus tard les ruines à Votre Excellence, mais pour le moment je me borne à vous donner la liste des localités que j'ai découvertes.

« Etant à El-Kalasah, j'ai eu un instant l'intention de pousser plus avant dans le désert; toutefois, je dus renoncer presque aussitôt à ce projet, la contrée étant actuellement peu sûre plus au sud; et puis les chaleurs excessives que j'avais ressenties depuis Gaza, dans un pays entièrement dépouillé d'arbres et d'arbustes, et où l'eau, à partir du mois de mai, commence à devenir rare et saumâtre, me forcèrent à rebrousser chemin vers le nord.

III

LISTE DES LOCALITÉS QUE J'AI DÉCOUVERTES SUR LA ROUTE DE GAZA A BEIT-DJIBRIN, DE BEIT-DJIBRIN A TELL-LEKIEH, VERS LE SUD, ET DE TELL-LEKIEH A JÉRUSALEM.

« 1° Kharbet-Oum-Teboun;
« 2° Kharbet-el-Hammam;
« 3° Kharbet-Tell-Nedjileh;
« 4° Kharbet-Djemmama;
« 5° Kharbet-Tennar;
« 6° Kharbet-el-Karab, immenses carrières remontant à une haute antiquité;
« 7° Kharbet-el-Mansoura;
« 8° Zeta, petit village dont le nom est certainement antique, et qui a été bâti avec des matériaux qui prouvent également son antiquité;
« 9° Kharbet-el-Khat, qu'on prononce vulgairement Gat. Cette ruine, située à 25^m de distance, au nord-ouest de Beit-Djibrin, l'ancienne Eleuthéropolis, est probablement, à cause de sa proximité du Kharbet-Marach, jadis Marecha ou Maresa, l'ancienne Morecheth-Gath dont il est question dans le prophète Michée. (I, 14.)
« Quant à la grande ville de Gath, l'une des priucipales villes de la Pentapole philistine, il faut la chercher ailleurs, comme j'ai essayé de le prouver dans un Mémoire que j'ai eu l'honneur de lire devant l'Académie en 1855.
« 10° Kharbet-el Hater;
« 11° Kharbet-el-Hasamyeh;
« 12° Kharbet-Tell-Bournat;
« 13° Kharbet-el-Basal;
« 14° Kharbet-Beit-Baher,
« 15° Kharbet-el-Kôm;
« 16° Kharbet-Simia;
« 17° Kharbet-Touach;
« 18° Kharbet-Medjed;
« 19° Kharbet-Amra;
« 20° Kharbet-Boudrhouch;
« 21° Kharbet-Breydeh;
« 22° Kharbet-Oum-el-Botheïn;
« 23° Kharbet-er-Rayeh;
« 24° Kharbet-Tout;
« 25° Kharbet-el-Kaser;
« 26° Kharbet-Medjeleh. Ce nom est très-certainement antique. Que l'on compare, en effet, les mots Migdal et Medjeleh : les ruines de cette localité sont situées sur une colline rocheuse dont le sommet est parsemé de gros blocs, quelques-uns taillés en bossage, et dont la couleur semble attester une haute antiquité.
« 27° Kharbet-Beit-el-Ban. Ruines d'un grand village antique, sur les pentes et principalement sur le sommet d'une colline. Carrières taillées en forme d'entonnoir.
« 28° Kharbet-el-Hammam. Grande enceinte en magnifiques blocs taillés en bossage. Probablement poste militaire.
« 29° Kharbet-Chaich. Restes d'un village antique peu considérable, sur un plateau en partie couvert de broussailles et en partie cultivé.

« 30° Kharbet-Kenia. Restes d'un village.
« 31° Kharbet-Drousia. Ruines d'une petite ville.
« 32° Kharbet-Beit-Ika. Ruines d'un village antique.
« 33° Kharbet-el-Kan.
« 34° Kharbet-Kefr-Sôm. Restes d'un village sur le sommet d'une montagne rocheuse.
« 35° Kharbet-Aïn-el-Leki. Localité biblique. C'est la fontaine miraculeuse dont il est question dans l'histoire de Samson.
« Retour à Jérusalem.
« J'ai l'honneur, etc.

« VICTOR GUÉRIN. »

Second Rapport envoyé à M. le ministre de l'instruction publique par M. V. Guérin, chargé d'une mission scientifique en Palestine.

« Jérusalem, 16 août 1863.

Monsieur le Ministre,

« J'ai eu l'honneur, au commencement de juillet, d'adresser un assez long Rapport sur mes premières recherches en Palestine à M. le comte Walewski, alors encore ministre d'Etat, et à la bienveillance duquel je devais la faveur d'avoir été chargé de la mission scientifique que j'accomplis depuis plusieurs mois dans cette contrée. Si ce Rapport a été transmis à Votre Excellence, par suite des changements survenus à cette époque en France dans les divers ministères, et de la nouvelle attribution à votre département de tout ce qui concerne les missions scientifiques, elle y aura vu un résumé succinct de mes explorations et de mes découvertes. Celles-ci atteignent à ce moment le chiffre de 118 localités, la plupart antiques et plus ou moins importantes, qui, je crois, n'avaient été étudiées avant moi par aucun voyageur. J'en ai donné dans ce Mémoire la liste et les noms transcrits à la fois en français et en arabe, avec quelques notes sur une partie de ces localités, me réservant de les décrire toutes plus tard dans un grand ouvrage d'ensemble, avec les nombreux détails que j'ai recueillis chemin faisant.

J'avais alors achevé d'étudier avec soin : 1° les diverses routes qui de Jaffa conduisent à Jérusalem; 2° la plaine entière des Philistins, depuis Ramleh jusqu'à El-Arisch, l'antique Rhinocoloura, qui servait jadis de frontière entre l'Egypte et la Palestine; 3° tout le désert de Bir-es-Seba (Bersabée) et d'El-Koulasah (Elousa), compris autrefois soit dans le territoire de la tribu de Siméon, soit dans l'Idumée; 4° la plus grande partie du massif occidental des montagnes de Juda.

Il me restait pour compléter l'étude de la Judée à explorer le massif oriental de ces mêmes montagnes, et, à la fin de mon Rapport, j'annonçais mon prochain départ pour Hébron. Mais l'insurrection survenue dans le district dont cette ville est le chef-lieu, insurrection dont j'avais vu les commencements, et qui menaçait de prendre de plus grands accroissements, me força de remettre à une époque ultérieure mes recherches de ce côté, et, d'après le conseil de M. le consul de France, qui se montre toujours animé pour moi des sentiments les plus affectueux et les plus bienveillants, je me dirigeai vers la Samarie.

I.

Je parcourus d'abord au nord de Jérusalem tout le territoire qui formait l'ancienne tribu de Benjamin, et je visitai tour à tour, en interrogeant leurs ruines et leurs souvenirs, les antiques villes d'Anathot, patrie de Jérémie; d'Alemath, assignée jadis aux prêtres; de Geba, célèbre dans l'histoire des guerres de Saül contre les Philistins, qui fut rebâtie et fortifiée par le roi Assa; de Michmas, ville voisine de la précédente, dont elle n'est séparée que par un ravin profond mentionné dans l'Ecriture lors de l'attaque de Jonathas, fils de Saül, contre les Philistins; de Rimmon, située sur le sommet d'une montagne rocheuse, où se réfugia la tribu de Benjamin quand celle-ci eut été exterminée par les enfants d'Israël.

La célèbre ville de Bethel attira surtout mon attention, et j'en examinai avec soin les débris dans le village actuel de Beïtin, qui porte la trace de différents âges depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque présente. A l'orient de cette localité, j'explorai minutieusement toutes les ruines où je croyais pouvoir découvrir les vestiges de l'antique Aï, qui fut prise et détruite par Josué, mais néanmoins rebâtie plus tard, car nous savons par les livres de Néhémie et d'Esdras qu'elle fut encore habitée après l'exil. Ces ruines sont au nombre de cinq à six. Celle dont le nom se rapproche le plus de celui d'Aï est située à 7 kilomètres environ au sud-est de Bethel, et s'appelle Khirbet-el-Ayeh, nom qui ressemble singulièrement à la dénomination hébraïque.

Les autres ruines, qui, par leur position, peuvent se disputer l'honneur d'être prises pour cette ville, sont celles de Khirbet-el-Alya, à l'est-nord-est de Béthel; de Tell-Hadjar, à l'est; de Khirbet-Oum-el-Amdan, à l'est-sud-est; et Khirbet-el-Koudeireh, également à l'est-sud-est, à 5 kilomètres environ de Béthel. Cette dernière ruine est de beaucoup la plus importante. On y trouve sur une plate-forme rocheuse quatre grands réservoirs, et de nombreuses citernes creusées dans le roc, qui doivent remonter à la plus grande antiquité, des tombeaux fort anciens, de vastes carrières, et, dans une suite de jardins actuellement plantés de figuiers que cultivent les habitants d'un village voisin appelé Deir-Diouan, les vestiges de plusieurs grands édifices, de magnifiques blocs épars çà et là, quelques fûts de colonnes mutilés, de petits cubes de mosaïque, etc., etc. En un mot, El-Koudeireh a dû être jadis une cité considérable, et le village arabe de Deir-Diouan a été bâti avec des matériaux provenant de ses ruines. Faut-il donc, comme incline à le penser le savant Robinson, y reconnaître l'emplacement d'Aï? C'est là une question que je me propose de traiter plus tard avec tous les développements qu'elle mérite. Pour le moment, j'aime mieux suspendre encore mon opinion, ayant besoin pour l'asseoir d'une manière définitive de consulter plusieurs ouvrages qui me manquent ici.

De Béthel je me rendis à Djifneh, l'ancienne Gophna, dont j'explorai tous les environs, et de là à Taïbeh, village chrétien comme le précédent, et situé sur une montagne élevée du sommet de laquelle le regard embrasse un immense horizon. Cette montagne est couronnée par les ruines d'une belle citadelle construite avec de magnifiques blocs parfaitement appareillés, et la plupart taillés en bossage. Cette antique citadelle, dont la partie qui existe encore est aujourd'hui environnée d'une enceinte plus étendue qui accuse, à mon avis, une époque postérieure, est probablement byzantine, si même elle ne date pas seulement de l'époque des croisades, bien que les pierres des angles soient fort régulières et presque toutes relevées en bossage. Le bossage, en effet, n'est pas toujours un signe d'une haute anti-

quité : en Palestine notamment, je me suis convaincu par l'étude d'une foule de monuments qu'il appartient pour ainsi dire à toutes les époques, et même à l'époque actuelle. Quoi qu'il en soit, Taïbeh présente tous les caractères d'une ville aussi ancienne qu'importante. De nombreuses citernes creusées dans le roc; des fûts de colonnes brisés, engagés dans des constructions plus récentes; de gros blocs rectangulaires et d'une taille irréprochable dispersés çà et là ou encore en place : tout annonce que ce village a succédé à une localité considérable, fortifiée à la fois par la nature et par l'art, et qui, d'après Robinson, serait l'antique Ophra, la même que l'Ecriture semble désigner seulement sous les noms d'Ephraïm, Ephrem ou Ephron.

De Taïbeeh j'allais me diriger vers Silo et poursuivre le plus méthodiquement qu'il m'eût été possible l'exploration de la Samarie entière, lorsque j'appris que le district d'Hébron avait déposé les armes, grâce à l'énergie et à l'habileté déployées par le nouveau pacha de Jérusalem, qui s'était hâté de se transporter à Doura, le centre de l'insurrection, avec toutes les troupes dont il pouvait disposer. Je m'empressai alors de revenir sur mes pas, afin d'achever l'étude de la Judée avant de continuer celle de la Samarie. Cette dernière tournée, tout écourtée qu'elle ait été (je vais la reprendre après-demain), a eu néanmoins pour résultats, outre l'examen des localités que j'ai signalées à Votre Excellence, et d'autres encore qui sont marquées dans les cartes, la découverte de dix-sept autres qui n'ont été signalées par personne, et dont voici les noms, en attendant que je puisse un jour en donner l'histoire et la description plus complète :

1° Khirbet-el-Krous. Sur la pente sud-ouest de la montagne de Neby-Samuel. Ce sont les restes d'un hameau qui dépendait de la ville dont le sommet de cette montagne offre les débris, et que l'on regarde généralement comme étant la célèbre Mitzpa, bien que cette opinion ne soit peut-être pas à l'abri de toute critique.

2° Khirbet-Adasa. Petit village ruiné sur une colline, à 25 minutes au nord-est d'El-Djib, l'antique Gabaon.

3° Abou-Koch, hameau encore habité sur une haute colline, à 4 kilomètres à l'ouest de Djifneh.

4° Kharbet-Deir-Saïdeh. Village abandonné sur une montagne rocheuse. La plupart des constructions renversées qu'on y remarque sont musulmanes; néanmoins quelques vieux pans de murs semblent appartenir à une époque plus ancienne.

5° Abou-Achrhidem. Sur une montagne rocheuse dont les flancs sont cultivés petit village réduit à une soixantaine d'habitants. J'y ai observé un réservoir antique et quelques vestiges d'anciennes constructions.

6° Khirbet-ed-Douar. Restes d'un poste de défense renfermé dans une enceinte plus étendue, sur un plateau élevé, au nord-est du village bien connu de Koubar.

7° Kefr-Echoua. Village de 1,500 habitants peu éloigné de la ruine précédente.

8° Khirbet-Bourham. Petit village de 50 habitants; quelques ruines de l'époque byzantine, un tombeau antique creusé dans le roc, à 2 kilomètres à l'est de Koubar.

9° Khirbet-Deir-el-Akbal, à l'est-sud-est de Khirbet-Bourham. Source sortant d'un rocher par un canal antique; plusieurs constructions renversées, qui sont regardées par les Arabes comme celles d'un ancien couvent.

10° Doura Village de 250 habitants, à l'est-sud-est de Djifneh; deux sources recueillies dans de petits réservoirs antiques; plusieurs maisons construites, en partie du moins, avec de belles pierres rectangulaires, dont quelques-unes taillées en bossage.

11° Khirbet-Kefr-Ana. Ruines d'un village sur une montagne à 2 kilomètres du grand village d'Aïn-Iabroud.

12° Khirbet-Oum-Acchan-Aïn-Aroun. Ruines peu importantes au sud du même village.

13° Khirbet-Halick. Restes d'un ancien village à l'est d'Aïn-Iabroud.

14° Khirbet el-Mokater. Petit village renversé de fond en comble, non loin de Tell-Hadjar. Ce village possédait une belle église byzantine à trois absides et à trois nefs, la nef centrale étant soutenue par trois colonnes, dont les fûts mutilés gisent encore à terre.

15° Khirbet-Aboul-'l-Chekof, amas confus de pierres, les unes régulièrement taillées, les autres presque brutes, et la plupart de grandes dimensions; elles appartiennent à un ancien village détruit.

16° Khirbet-el-Kardjeh, à l'est-sud-est de Djeba, restes sur une colline d'un village antique; citernes et souterrains creusés dans le roc.

17° Khirbet-Tell-Farah, à 4 kilomètres au sud-est de la ruine précédente. Vestiges sur une colline d'un village et d'un poste militaire destiné à défendre un défilé important formé par la réunion de deux ravins très-profonds l'oued Farah et l'oued Souenit, qui, à partir de ce point, se dirigent ensemble vers la mer Morte, resserrés dans le même lit entre deux murailles gigantesques de rochers. Plusieurs grottes taillées dans les parois de ces rochers; elles paraissent avoir été habitées par des moines à l'époque chrétienne. Traces d'un ancien aqueduc amenant jadis au Khirbet-Farah les eaux d'une source très-abondante appelée Aïn-Farah.

II.

De retour à Jérusalem, je me remis immédiatement en marche pour explorer la partie de la Judée que je n'avais point encore visitée. Cette longue tournée, que j'ai poussée jusqu'aux dernières limites méridionales de la Palestine, en marchant en moyenne sept à huit heures par jour, et quelquefois bien davantage, pendant trois semaines consécutives, m'a permis de visiter non-seulement toutes les localités déjà reconnues avant moi, mais encore d'en reconnaître un très-grand nombre d'autres qu'aucun Européen, que je sache, n'avait jusqu'ici explorées.

Pour arriver à ce résultat, j'ai gravi tour à tour presque toutes les montagnes qui formaient le massif de la haute Judée, sûr que j'étais de trouver sur chacune de ces montagnes ou le long de leurs pentes des ruines de bourgs et de villages détruits. La Judée, en effet, était autrefois extraordinairement peuplée et admirablement cultivée. J'ai trouvé partout, même sur les montagnes les plus sauvages et les plus abruptes, qui attristent maintenant le regard par leur affreuse nudité ou qui sont hérissées d'épaisses broussailles, les traces non équivoques du travail et du séjour de l'homme, lequel avait su transformer en jardins fertiles plantés de vignes, de figuiers et d'oliviers les flancs rocheux des monts dont il occupait d'ordinaire le sommet.

Des ruines de différentes époques, cananéennes, judaïques, romaines, byzantines, musulmanes, ont de tous côtés attiré mes regards. Il m'est absolument impossible, Monsieur le Ministre, de les décrire ici même brièvement à Votre Excellence, et je vais me borner aujourd'hui, devant repartir après-demain pour la Samarie, à vous donner la liste des seules localités que j'ai découvertes. Plusieurs d'entre elles sont fort importantes, et ont été jadis des villes considérables bâties en belles pierres de taille à bossage ou complétement aplanies. Ces villes, du reste, paraissent toutes avoir été construites presque sur le même plan. Ce qui les caractérise principalement, c'est

le nombre incroyable d'excavations en tout genre qu'on y rencontre. Le peuple qui les avait fondées avait une habileté singulière pour creuser le roc et y pratiquer des citernes, des appartements souterrains, des magasins à blé ou à orge, des pressoirs, des grottes quelquefois des cavernes immenses, et, en particulier, des tombeaux. Ces excavations, qui doivent remonter à la plus haute antiquité, sont à la fois les parties les plus anciennes et les mieux conservées des ruines de ces vieilles cités dont l'origine se perd dans la nuit des temps historiques, car plusieurs d'entre elles sont mentionnées dans l'Ecriture comme existant déjà à l'époque de l'entrée des Hébreux dans la terre promise.

En foulant, la Bible à la main, leurs débris solitaires, on ne peut se défendre d'une émotion profonde quand on songe que chacun des pas que l'on fait pour les interroger soulève la poussière de tant de siècles évanouis. Le passé semble alors revivre devant vous, et l'imagination, fécondée par l'histoire, peuple de souvenirs ces ruines abandonnées. J'essayerai un jour en les décrivant de rattacher à leurs noms tous les principaux faits que ces noms rappellent. Pour le moment, Monsieur le Ministre, que Votre Excellence daigne m'excuser si, dans le désir où je suis de recueillir, avant de revenir en France, la plus grande quantité de notes qu'il me sera possible, en consacrant tout mon temps à des explorations incessantes, je me contente, en finissant ce Rapport, de vous transmettre la liste des localités que je crois avoir le premier visitées. Ces localités, dans cette dernière tournée, atteignent le chiffre de 81. Les voici :

1° Khirbet-Oum-Atlaâ.
2° Khirbet-Ras-Oued-Araïs.
3° Borj-Houmar.
4° Khirbet-Djindjes.
5° Khirbet-Mountar,
6° Khirbet-Scheik-Saëd.
7° Khirbet-Breda.
8° Khirbet-Estaboul. Ruines d'une ville considérable.
9° Khirbet-Aouïbdeh.
10° Khirbet-Oum-er-Raf
11° Khirbet-el-Baris.
12° Khirbet-Koudleh.
13° Khirbet-Rhoueïn-el-Garbieh.
14° Khirbet-Rhoueïn-ech-Charkieh.

Ces deux dernières ruines sont très-importantes. Assez voisines l'une de l'autre, elles se distinguent seulement par l'épithète, la première d'occidentale, la seconde d'orientale. Je les identifie à cause de leurs noms et de leur proximité du Khirbet-Attir, l'ancienne Jathir ou Ether, avec la ville d'Aroër, dont il est question dans le passage suivant du 1er livre des Rois, ch. XXX, v. 25, *et qui in Jether*, — v. 28..., *et qui in Aroër* Le mot arabe Rhoueïn est, en effet, sauf une légère modification dans la première lettre et le changement de la dernière, à peu près semblable au mot hébreu. Or on sait que, dans la transcription des noms hébreux en noms arabes, ces deux modifications sont loin d'être rares.

15° Khirbet-el-Karaba.
16° Khirbet-ed-Deir.
17° Khirbet-Deir-el-Louz.
18° Khirbet-Aziz. Ruines d'une grande et belle ville sur le plateau et les pentes d'une colline; vestiges de plusieurs édifices en magnifiques pierres de taille et ornés jadis de colonnes.
19° Khirbet-el-Djouf. Emplacement reconnaissable d'une ancienne église byzantine dans un bourg détruit.

20° Khirbet-Deir-Rhaza.
21° Khirbet-el-Hedjireh.
22° Khirbet-er-Rahyeh.
23° Khirbet-ed-Dar.
24° Khirbet-el-Harayeh.
25° Khirbet-Menaïn.
26° Khirbet-Beit-Zeta.
27° Khirbet-el-Fradise.
28° Khirbet-el-Rhokh.
29° Khirbet-Aïn-Abou-Kelibeh.
30° Khirbet-ed-Deir.
31° Khirbet-el-Aïn.
32° Sifla.
33° Khirbet-el-Asad.
34° Djerach.
35° Khirbet-Aselin. C'est là que j'ai trouvé le tombeau de Samson, dans l'endroit même où le Bible le place, entre Saraa et Esthaol.
36° Khirbet-Deir-Abou-Cabous.
37° Khirbet-Sidi-Ibrahim.
38° Khirbet-Hamadeh.
39° Khirbet-Abou-l'-Cherof.
40° Khirbet-Abou-Chekadem.
41° Khirbet-en-Nakoura.
42° Khirbet-Klidia.
43° Khirbet-Kaïpha.
44° Khirbet-Abdad.
45° Khirbet-Kania.
46° Khirbet-Oum-el-Louz.
47° Khirbet-Rebba. Restes d'une petite ville. Quelques édifices renversés offrent dans leurs débris de belles pierres de taille. Serait-ce l'Arebba dont il est question dans le passage suivant du Livre de Josué, ch. XV, v. 60 : *Cariathbaal, hæc est Cariathiarim, urbis sylvarum, et Arebba?*
48° Khirbet-Aïd-el-Mia.
49° Khirbet-Ghrabeh.
50° Khirbet-Beit-Alin.
51° Khirbet-ed-Deir.
52° Khirbet-Kila. Ruines étendues sur une haute colline. Ce sont très-probablement celles de la ville de Ceila, mentionnée dans le Livre de Josué, ch. XVI, v. 44, immédiatement après celle de Nésib. Or, les ruines de Nésib retrouvées par Robinson, et que j'ai visitées après lui, sont situées seulement à 25 minutes de distance au sud-sud-est de Kila.
53° Khirbet-Dougas.
54° Khirbet-Halta. Ruines très-considérables.
55° Khirbet-Andab.
56° Khirbet-Louka.
57° Khirbet-Farâh. Ruines étendues, sur le plateau d'une montagne; au bas, source abondante découlant d'un canal antique.
58° Khirbet-ed-Deir.
59° Khirbet-Habda.
60° Khirbet-es-Serreh.
61° Akoud-el-Minieh.
62° Khirbet-Kerza.
63° Khirbet-Doumeh. Ce sont les restes de la ville de Douma, mentionnée dans le livre de Josué (XV, 52). Cette ruine est, à la vérité, signalée par

Robinson ; mais ce savant voyageur, trompé sans doute par de fausses indications, l'a placée dans sa carte très-loin de l'endroit qu'elle occupe réellement, erreur qui a été reproduite depuis par les cartes qui ont suivi la sienne.

64° Khirbet-Anab-es-Serhir.

65° Khirbet-Anab-el Kebir. Ces deux ruines, principalement la dernière, sont celles de deux grandes et belles villes, dont le nom est identique à celui que nous lisons dans le livre de Josué (xv, 50), Anab, en hébreu.

Une de ces ruines a été mentionnée, mais non vue par Robinson, qui, d'après les renseignements qui lui avaient été donnés par un cheik de village, renseignements ou inexacts ou mal compris, l'a placée sur sa carte à cinq ou six heures de marche du lieu où elle est réellement située. Cette erreur a depuis passé dans d'autres cartes.

66° Kfr-Djour.

67° Khirbet-ed-Djouï.

68° Khirbet-el-Bireh. Plusieurs constructions en pierres de taille ; arasements d'une église byzantine.

69° Khirbet-Soumra.

70° Khirbet-ed-Deir.

71° Khirbet-Rabda.

72° Khirbet-Raboud.

73° Khirbet-Kerma.

74° Khirbet-Bezem.

75° Khirbet-Deir-Razeh.

76° Khirbet-Terrama.

77° Khirbet-Aïn-Madjour.

78° Khirbet-Aïn-Mahmoudieh.

79° Khirbet Louza.

80° Khirbet-Askeh.

81° Sourif.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les localités jusqu'ici inexplorées que j'ai découvertes dans ma dernière tournée. Si j'ajoute à ce nombre les 118 dont mon premier Rapport contenait la liste, et les 17 que j'ai trouvées sur le territoire de l'ancienne tribu de Benjamin et dans le district sud-est de la Samarie, j'arrive au chiffre de 216 localités, villes, bourgs ou villages antiques, la plupart réduites aujourd'hui à l'état de ruines solitaires, quelques-unes néanmoins habitées encore, qui ne se trouvaient jusqu'à présent mentionnées dans aucune carte.

Je vais m'efforcer actuellement de parcourir et d'explorer la Samarie avec le même soin que j'ai apporté à l'exploration de la Judée. Je pousserai mes recherches aussi loin et aussi longtemps que me le permettront et les ressources dont je puis disposer et les circonstances présentes. La Palestine, en effet, est agitée depuis quelque temps, par suite de différentes causes, et notamment du recrutement militaire que l'autorité tâche d'y opérer en ce moment. Or cette opération, à laquelle le pays est encore peu habitué, rencontre de grandes difficultés dans beaucoup de villages. De nombreux réfractaires se sont réfugiés parmi les Bédouins, qu'ils excitent ; quelques-uns même, privés de tout moyen de subsistance, paraissent s'être organisés en petites bandes pillardes, et infestent les routes. Les conseils ne me manquent pas pour m'engager à ne pas quitter Jérusalem ; mais je regarde comme une question d'honneur et de devoir de poursuivre ma mission, et, plein de confiance dans la Providence, je vais me remettre en marche. Seulement je serai très-probablement obligé d'augmenter ma petite escorte, et partant mes dépenses, ce qui me contraindra, à mon

grand regret, d'abandonner la Palestine avant d'avoir achevé de remplir le programme que l'Académie m'avait tracé J'ai à parcourir ici non pas principalement les grandes routes fréquentées par les caravanes, et souvent battues avant moi par d'autres voyageurs, mais les chemins déserts et les régions les moins connues, où je puis espérer de faire pour ainsi dire chaque jour des découvertes nouvelles. Un pareil voyage ne peut être accompli par un Européen, surtout quand il est seul, comme moi, et que les circonstances deviennent plus difficiles, sans une escorte suffisante. La plus forte partie de ma dépense est toute là.

Je ne veux pas, Monsieur le Ministre, insister davantage sur ce point. Très-reconnaissant de la somme que la bienveillance de M. le comte Walewski, alors ministre d'Etat, a remise entre mes mains, j'ai tâché de la faire fructifier et de la rendre féconde en résultats scientifiques. Si Votre Excellence daigne également me seconder, je m'efforcerai de justifier de même votre confiance, et de chercher à honorer de mon mieux, pour ma faible part, le corps universitaire auquel j'appartiens depuis 23 ans, et dont vous êtes actuellement le glorieux patron.

J'ai l'honneur d'être, etc. VICTOR GUÉRIN.

Troisième rapport envoyé à M. le Ministre de l'instruction publique par M. V. Guérin, chargé d'une mission scientifique en Palestine.

« Jérusalem, 28 novembre 1863.

« Monsieur le Ministre,

« De retour à Jérusalem depuis quelques jours, je m'empresse de remercier Votre Excellence du supplément de 3,000 francs qu'elle a bien voulu m'accorder afin de pouvoir poursuivre mes recherches dans la partie de la Palestine que je n'ai pas encore explorée. Malheureusement il m'est impossible de profiter immédiatement de cette allocation nouvelle; car, arrêté tout à coup à Nazareth, il y a plus de quarante jours, par une fièvre extrêmement forte dont je ne suis point encore délivré, j'ai dû renoncer, à mon grand regret, à continuer mes voyages. Les conseils qui me sont donnés m'engagent à retourner en France, sous peine de ne pas retrouver d'ici à longtemps mes premières forces. Si donc avant peu je ne suis pas rétabli, je quitterai prochainement, non sans tristesse, la contrée célèbre dont je désirais avant de partir avoir achevé l'exploration. Toutefois, Monsieur le Ministre, j ai l'intention formelle d'y revenir dans quelques mois et de consacrer exclusivement à l'entière exécution, s'il est possible, du programme de l'Institut, la somme que vous avez daigné mettre à ma disposition ; car, ayant épuisé le premier crédit qui m'avait été alloué, je prends sur mon compte les frais assez considérables d'aller et de retour. De cette manière je pourrai consacrer intégralement l'année prochaine aux explorations qui me restent à entreprendre les fonds nouveaux que Votre Excellence vient de m'accorder. Pour le moment, je vais essayer de résumer dans ce troisième Rapport celles que j'ai exécutées dans la Samarie et dans la Galilée.

« L'agitation qui a régné dans ces deux provinces pendant près de trois mois, principalement le long des rives du Jourdain, dans toute la plaine d'Esdrelon et jusqu'auprès de Safed, m'a empêché d'étudier autant que je l'aurais voulu la partie orientale de la Samarie et le district S.-E. de la Galilée. Je ne pouvais trouver à aucun prix de guide pour m'accompagner

de ce côté, et j'aurais exposé en pure perte la vie de mes bachibouzouk et la mienne. Depuis trois semaines le calme est rétabli, et les Bedouins ont conclu une paix provisoire avec l'autorité, les routes sont redevenues beaucoup plus sûres ; mais mon indisposition rend pour moi inutiles ces heureuses circonstances. Si je reviens en Palestine, je tâcherai de combler ce vide et de comprendre dans mes investigations les points que je n'ai pu explorer.

« Je diviserai ce Mémoire en deux parties : l'une, qui sera l'analyse succincte des découvertes que je crois avoir faites le premier en Samarie; l'autre, qui résumera rapidement ma tournée en Galilée.

PREMIÈRE PARTIE.

SAMARIE.

« Il serait trop long, Monsieur le Ministre, d'indiquer, même sommairement, à Votre Excellence toutes les villes, bourgs ou villages, soit ruinés, soit encore debout, que j'ai visités jour par jour dans la Samarie, et je vais ici, comme dans mes deux précédents Rapports, vous signaler celles de ces deux localités qui me paraissent avoir échappé jusqu'à présent à l'attention des autres voyageurs. En voici la liste, que je transmets à Votre Excellence dans l'ordre où je les ai découvertes à partir de Jérusalem.

« 1° Khirbet Sôma. Débris d'un bordj ou poste militaire destiné à défendre la route ; plusieurs citernes creusées dans le roc.

« 2° Deir-Hazem. Traces d'un mur d'enceinte environnant un plateau oblong aujourd'hui cultivé ; plusieurs citernes creusées dans le roc. Tous les gros blocs de cette localité ont été transportés à Jérusalem.

« 3° Khirbet-Mikran. Ce sont évidemment les ruines de l'ancienne Migron, dont il est question dans le premier livre des Rois (xiv, 2), et dans le passage d'Isaïe (x, 28), et dont la situation, demeurée jusqu'ici inconnue, avait été l'une des questions que l'Académie m'avait posées.

« 4° Khirbet-Hanouta ou Haouanin.

» 5° Khirbet-Beit Likia. Restes d'un hameau antique à quelques minutes à l'O. de Tell-el Foul regardé généralement comme étant l'antique Gibea.

« 6° Khirbet Ras-et-Taouïl. Colline élevée, couronnée de quelques ruines, au N.-N.-O. de Tell-el Foul.

« 7° Khirbet et-Tireh à l'O.-N.-O. de Ram-Allah. Débris d'une localité importante sur un plateau divisé en nombreux compartiments cultivés par de petits murs de séparation dans la construction desquels on remarque beaucoup de blocs antiques. Néanmoins la plus grande partie des matériaux de cette ancienne cité, et notamment une dizaine de colonnes, ont été transportés à Ram-Allah, qui a été bâti avec ces débris. Dans l'un de ces jardins j'ai retrouvé les restes d'une église byzantine, dont l'abside principale, tournée vers l'Orient, est encore reconnaissable.

« 8° Khirbet Rhallet-el-Adas. Restes d'un hameau presque entièrement détruit dans des jardins cultivés.

« 9° Khirbet-Cheb-es-Siar, à l'O.-N.-O. de la ruine précédente. On y trouve un amas de gros blocs assez mal équarris sur la pente d'une montagne et une construction carrée bâtie avec des blocs semblables et de plus grande dimension encore.

« 10° Khirbet-Aïn-Kefria. Restes d'un ancien khan fortifié construit avec de gros blocs, et datant probablement de l'époque des croisades. Une source abondante y est recueillie sous une construction voûtée légèrement ogivale.

« 11° Khirbet-Abou-Maref. Ce sont les restes d'un hameau détruit.

« 12° Aïn-Konia. Petit village de 250 habitants qui n'est indiqué dans aucune carte. Il domine un oued dont le lit est bordé de magnifiques touffes d'agnus-castus et d'un arbre qui s'appelle en arabe deleb

« 13° Plus loin, dans la direction du N. O., après une montée très-âpre, j'atteins un village renfermant 350 habitants ; on l'appelle Deir Bzia.

« A Djania, village connu, je remarque que la mosquée était autrefois une église chrétienne ornée de colonnes; plusieurs citernes antiques et de nombreuses pierres régulièrement taillées engagées dans des constructions grossières attirent mon attention.

« 14° Khirbet-Aïn-Aïoub. Une source antique y est recueillie sous une voûte d'apparence musulmane; les restes d'un petit village détruit l'environnent. On y trouve les arasements de plusieurs enceintes bâties en gros blocs irrégulièrement taillés.

« 15° Deir Ammar. Village sur une haute montagne ; il renferme 300 habitants. quelques pierres antiques sont engagées dans des constructions musulmanes.

« 16° Khirbet-Deir-Ammar. Ruines d'un bourg détruit sur une montagne ; restes de plusieurs constructions en gros blocs; nombreuses citernes creusées dans le roc à moitié comblées.

« 17° Kharbata. Village sur une montagne qu'il faut distinguer d'une autre Kharbata située plus au sud. Il renferme 250 habitants. L'un d'entre eux me montre l'emplacement d'une église chrétienne aujourd'hui renversée.

« 18° Khirbet-Hallabeh situé au nord de Beit-Aour-Tahta (ou Bethoron inférieure), restes assez considérables d'une petite ville aujourd'hui hérissée de broussailles.

« 19° Khirbet-el-Haourieh. Nombreux puits antiques creusés dans le roc; amas de gros blocs jonchant le sol sur une colline élevée.

« 20° Khirbet-Chetta. Puits et citernes antiques.

« 21° El-Nedj h Petit village de 250 habitants sur une colline.

« 22° Khirbet-Zakarieh. Ruines assez considérables; citernes antiques.

« 23° Khirbet-Nedjmet-Miriam. Il offre les ruines d'un village complétement détruit, dont l'emplacement est entièrement livré à la culture; quelques gros blocs y jonchent encore le sol çà et là. J'y remarque un pressoir à vin évidemment antique à deux compartiments et creusé dans le roc. Ce village, comme son nom l'indique, *Etoile-de-Marie*, était encore habité à l'époque chrétienne.

« 24° Khirbet-Abou-Ismaïl, dans une vallée, cinq à six citernes ; restes d'une grande construction en gros blocs non cimentés d'apparence antique.

« 25° Djerdah. Ruines très-étendues d'une ville considérable. Nombreuses enceintes de maisons et d'édifices aux trois quarts renversés construits avec de gros blocs non cimentés et rongés par le temps. Les rues de cette ville, qui me paraît remonter à une haute antiquité, sont encore reconnaissables; plus de cent citernes s'y voient encore ; la plupart sont recouvertes de gros blocs ronds et creusés qui en ferment l'orifice avec la pierre engagée dans ce même orifice. Cette méthode de fermer les puits et les citernes est la plus antique de toutes, comme le prouvent plusieurs passages de la Bible.

« 26° Nanil. Bourg de 1 500 habitants, sur une montagne dont les pentes sont bien cultivées; quelques pierres antiques apparaissent en plusieurs maisons.

« 27 Khirbet-el-Akabeh, sur une colline; il est d'une faible importance.

« 28° Khirbet-Zebda, Ruines plus considérables, citernes creusées dans le roc, gros blocs jonchant le sol.

« 29° Khirbet-Harmouch. Restes d'un hameau détruit.

« 30° Khirbet-Ras abou-Jakoub, sur une colline plantée d'oliviers ; quelques citernes creusées dans le roc ; un petit birket ; amas de petits matériaux et de débris de poterie épars sur le sol.

« 31° Khirbet-Dasera. Il est plus important que le précédent ; citernes nombreuses ; restes de plusieurs grandes constructions en gros blocs.

« 32° Farroukia, hameau de 40 habitants près du Nahr-el-Aoudjeh, l'un des plus considérables de la Palestine.

« 33° Khirbet-el-Blakieh, ruines aujourd'hui très indistinctes d'un ancien village situé près de la mer. Le rivage décrit dans cet endroit une petite anse naturelle où les bâtiments viennent actuellement encore mouiller pour faire des chargements de pastèques, à une heure d'Arsouf, l'antique Apollonia.

« 34° Khirbet-Kabouta, autre village ruiné sur le bord de la mer, au nord du précédent.

« 35° Khirbet-el-Harabeh. Vestiges d'un village détruit non loin du grand étang connu sous le nom de Basset-el-Falekh. Une grande forêt de chênes de cette espèce, que les Arabes appellent chettoul ou ballout, s'étend autour de cette ruine. J'ai traversé cette forêt tout entière : il en est question plus d'une fois à l'époque des croisades sous le nom de forêt d'Arsouf. Les arbres en sont soit clair-semés et alors généralement beaux et d'assez grande dimension, soit pressés les uns contre les autres, et ne s'élevant guère au delà de hautes broussailles.

« 36° Khirbet-Akhreich. Restes d'un bourg détruit. Assez grand nombre de citernes creusées dans le roc ; plusieurs birkets ; amas de blocs de diverses dimensions ; débris de maisons renversées.

« 37° Kefr-Berah, sur une colline, village musulman abandonné depuis 30 ans ; il avait été construit en partie avec des pierres antiques. Sur le seuil d'une petite mosquée encore debout gît renversée à terre une colonne cannelée et torse en marbre blanc. Une dizaine de citernes antiques se distinguent au milieu des ruines.

38° Khirbet-Oum-e -Tineh. Amas de pierres, la plupart considérables et assez bien taillées : sur une colline plusieurs citernes creusées dans le roc.

39° Khirbet-Oum-el Keba. Plusieurs enceintes en gros blocs, les uns à peine dégrossis, les autres bien équarris. Une douzaine de citernes creusées dans le roc.

« 40° Sannirieh. Village sur une colline renfermant 400 habitants.

« 41° Deir-e -Seman, Deir-el-Mir, Deir-el-Kalah, Deir-el-Ballout. Ces quatre ruines importantes, assez voisines les unes des autres, et situées sur des collines, sont, il est vrai, indiquées dans la carte de M. Van de Velde, auquel elles avaient été signalées de loin, mais je crois qu'elles n'ont encore été visitées par personne.

« Deir-es-Seman consiste en une grande et magnifique construction rectangulaire en blocs très-régulièrement taillés et la plupart relevés en bossage. Des pans tout entiers du mur d'enceinte existent encore ; l'intérieur est divisé en plusieurs compartiments, mais d'époque plus récente. Plusieurs colonnes dispersées ont appartenu à une église remontant probablement aux premiers siècles du christianisme, et aujourd'hui détruite. Près de là, plusieurs birkets creusés dans le roc communiquent les uns avec les autres ; l'un de ces réservoirs, de forme circulaire, est peu profond, et paraît avoir servi de filtre à trois autres rectangulaires situés plus bas. Ce deir semble avoir été un couvent fortifié.

« Deir-el-Mir offre des ruines moins remarquables ; elles couvrent le sommet et les pentes d'une colline rocheuse ; elles attestent à la fois une

époque ancienne et des remaniements plus modernes : la grande construction, entre autres, qui couronne la colline paraît musulmane.

« Deir-el-Kalah est sans contredit l'une des ruines les plus intéressantes de la Samarie. Ce sont les restes d'un vaste couvent fortifié construit sur le plateau d'une montagne escarpée et difficilement accessible, si ce n'est d'un côté. Il a été bâti avec de grandes pierres très-régulièrement taillées et pour la plupart relevées en bossage. Il renfermait dans son enceinte, dont une grande partie existe encore, une église, plusieurs belles salles, un château, un pavillon et plusieurs birkets, le tout en blocs du même appareil, c'est-à-dire gigantesques, ce qui ferait croire au premier abord qu'on a devant les yeux les restes d'un antique palais judaïque, n'était l'église dont j'ai parlé, laquelle s'adapte si parfaitement avec tout le reste qu'il me paraît impossible de croire qu'elle ait été construite à une époque postérieure. Elle est tournée vers l'orient et n'a qu'une nef et une abside. Une assez grande part de celle-ci est intacte; elle était ornée intérieurement d'une corniche à la fois simple et élégante. L'église était jadis tout entière pavée en mosaïques ; il n'en subsiste plus que quelques cubes épars çà et là. L'une des salles que j'ai signalées était divisée en deux compartiments par des arcades cintrées en magnifiques pierres de taille et avait deux étages, l'étage supérieur étant éclairé par des fenêtres rectangulaires.

« Ce que j'appelle le château était divisé également en deux étages : le premier consistant en chambres voûtées cintrées, le second éclairé par des fenêtres rectangulaires ; le toit n'existe plus. La plupart des blocs de cette dernière construction sont réellement énormes.

« Au-dessus de Kasr est un birket de 41 pas de long sur 12 de large, en partie creusé dans le roc, en partie bâti avec de gros blocs relevés extérieurement en bossage et revêtu autrefois à l'intérieur d'un ciment puissant. Ce réservoir communique par un canal avec deux autres birkets de dimensions plus petites et presque entièrement creusés dans le roc. Plus bas est un quatrième birket en partie creusé dans le roc et en partie construit. Près de ce dernier réservoir je remarque un chapiteau tressé en forme de corbeille, et qui doit avoir appartenu à l'église, dont l'intérieur était orné de colonnes. J'attribue toutes ces belles constructions aux premiers temps de l'époque byzantine. La taille des pierres en bossage se retrouve en effet en Palestine à toutes les époques, à partir des plus reculées jusqu'au temps actuel.

« Deir-el-Bal out n'a pas été seulement un couvent, mais encore une ville. Elle avait été construite, généralement du moins, avec d'assez gros blocs, et paraît remonter, sauf les restes aujourd'hui peu distincts de l'église, à une époque antique. Depuis quelques années, une centaine de musulmans sont venus habiter ces ruines.

« 42° Kefr-Incha. Village ruiné, dont plusieurs constructions sont musulmanes ; d'autres, au contraire, et notamment de nombreuses citernes creusées dans le roc, remontent à une plus haute antiquité.

« 43° Mokatta-Aboud. Ce n'est point là un village, mais une immense carrière voisine d'Aboud taillée dans les flancs d'une montagne. J'y ai remarqué de nombreux tombeaux taillés dans le roc et de formes différentes. Je les décrirai plus loin.

« 44° Kbour-Tibneh. Ces tombeaux, qui sont situés au sud de Tibneh, l'ancienne Thamnath-Sara, dans la montagne d'Ephraïm donnée à Josué (Josué, ch. XIX, v. 50), se trouvent sur les flancs septentrionaux d'une montagne qui doit être évidemment le mont Gaas dont il est question au chapitre XXIV du même livre de Josué, v. 30. Ces tombeaux, que j'ai visités l'un après l'autre, sont tous taillés dans le roc, et ont appartenu sans aucun

doute à la ville voisine, dont Tibneh n'offre plus que les ruines et a conservé le nom presque intact. Le plus remarquable de tous se compose d'un vestibule oblong soutenu par quatre piliers, deux à demi engagés dans l'épaisseur du roc; les deux autres au centre détachés: ils sont sans chapiteaux et surmontés seulement de quelques moulures très simples. Le frontispice du monument est très-mutilé; les parois du vestibule sont percées de 288 petites niches, soit rectangulaires, soit triangulaires, soit principalement cintrées : elles sont sur huit rangées et ressemblent aux trous des pigeonniers. Une porte très-basse fait communiquer ce vestibule avec une grande chambre sépulcrale renfermant quinze fours à cercueils cintrés ; au centre, une excavation rectangulaire en forme d'auge devait autrefois contenir un sarcophage. Là probablement était la tombe de Josué, qui, d'après la Bible, avait été enterré à Thamnath-Sara. Les fours à cercueils étaient destinés à plusieurs membres de sa famille, tandis que lui-même aurait été enseveli dans l'excavation centrale.

« Ce qui me porte à attribuer à ce monument célèbre la destination que je lui donne, c'est d'abord qu'il est le plus remarquable de tous ceux que j'ai pu examiner dans la nécropole de Tibneh; c'est ensuite le nombre extraordinaire de petites niches pratiquées dans le vestibule, et destinées probablement à recevoir des lampes sépulcrales qu'on y venait allumer de toutes parts à l'époque anniversaire de la mort de ce grand homme pour honorer sa mémoire.

« 45° Khirbet-Ablata. On y remarque les arasements de quelques constructions antiques et un petit birket.

« 46° Khirbet-el-Kelah. Sur les pentes d'une montagne, restes d'un village détruit.

« 47° Khirbet-ed-Doueïr. Sur une colline, village assez considérable renversé de fond en comble.

« 48° Kefr-Aïn. Village sur une colline habité par 200 musulmans.

« 49° Kefr-Tout. Restes d'un bourg sur une montagne qui appartiennent à diverses époques.

« 50° Khirbet-Dakleh. Débris d'un village assez étendu, et remontant probablement à une époque fort ancienne, sur les pentes d'une montagne. Une fontaine abondante y est recueillie dans un petit réservoir creusé dans le roc.

« 51° Khirbet-Aliata. Ruines d'une ville située sur une montagne ; elles en couvrent principalement le sommet et les pentes orientales. Des citernes nombreuses, quelques tombeaux creusés dans le roc, les arasements d'un grand nombre de maisons renversées et de plusieurs édifices publics s'y distinguent au milieu d'un amas confus de divers matériaux de toutes dimensions, et notamment de gros blocs, les uns bien équarris, les autres irrégulièrement taillés.

« 52° Khirbet-Rhater. Ce sont des ruines peu importantes sur une montagne.

« 53° Khirbet-Kemounieh. Quelques amas de débris dans une vallée qui porte le même nom.

« 54° Iasouf. Village assez étendu, dont le tiers seul est aujourd'hui habité. Les enceintes de nombreuses maisons en pierres de taille plus ou moins bien taillées, et qui doivent être en partie antiques, y sont encore debout ou en partie renversées. Dans les flancs d'une colline voisine je remarque quinze excavations sépulcrales.

« 55° Merda. Dans une vallée, village de 600 habitants.

« 56° Khirbet-Ataroud. Sur une montagne assez élevée, restes d'une localité antique.

« 57° Khirbet-Makna-et-Tahta et Khirbet-Makna-el-Foka. Ruines de deux villages du même nom situés non loin l'un de l'autre : le premier, dans une plaine, le second sur une montagne, et désignés pour cette raison sous la dénomination de Makna inférieure et de Makna supérieure.

« 58° Khirbet-Kebar. Restes d'un bourg fortifié sur une assez haute colline, dont il occupait le sommet et les pentes. On y trouve les débris de constructions de diverses époques bouleversées de fond en comble : on y distingue particulièrement les arasements de deux murs d'enceinte en blocs presque bruts et de très-grandes dimensions. L'un de ces murs environnait la plate-forme de la colline, et le second sa partie inférieure. Le village était ainsi divisé en deux quartiers, dont l'un était comme l'acropole de l'autre.

« 59° Khirbet-Djafa. Restes d'un village sur une colline aujourd'hui en partie cultivée.

« 60° Khirbet-Beit-Iaroub. Village détruit sur une colline actuellement couverte de vergers.

« 61° Khirbet-e -Bathen. Sur une haute colline dont les pentes sont bien cultivées, restes confus d'un village presque effacé du sol.

« 62° Zbouba. Village sur une colline oblongue, d'environ 250 habitants.

« 63° Khirbet-el Biar, peu important.

« 64° Khirbet el-Leptemat. Village détruit, sur les bords d'un oued appelé el Araïs.

« 65° Zemmarin. Village peu important, sur une colline.

« 66° Khirbet-Tabbalin. Village entièrement ruiné.

« 67° Oum-et-Tout. Petit village dans une vallée. Les vingt maisons au plus dont il est composé sont très-grossièrement construites ; dans quelques-unes j'observe des pierres antiques. Le mihrab d'un oualy est entièrement construit avec des matériaux antiques.

« 68° Kefraïa. Village d'environ 250 habitants sur le haut d'une montagne rocheuse.

« 69° Oum-el-Alak. Petit village sur une colline.

« 70° Faraoun. Village de 400 habitants sur une colline oblongue.

« 71° Ertah. Sur une colline rocheuse; village de 400 habitants.

« 72° Khirbet-Staba. Restes d'un village antique sur une colline rocheuse; trois maisons encore habitées.

« 73° Khirbet-Zahran. Restes sur une montagne d'un petit village détruit.

« 74° Khirbet-Kefr-Lebed. Ruines considérables et d'un grand intérêt sur un plateau. Les débris de plusieurs monuments en belles pierres de taille superposées sans ciment les unes sur les autres y ont longtemps captivé mon attention.

« 75° Belah, sur une montagne, bourg assez important.

« 76° Khirbet-ed-Dalieh. Sur une montagne amas de nombreuses maisons renversées; un bordj en gros blocs non équarris en occupe encore le point culminant. Plus bas est un birket taillé dans le roc.

« 77° Kousin. Sur une montagne, village de 400 habitants.

« 78° Khirbet-Deir-Selloum. Village détruit depuis une cinquantaine d'années. Il se compose d'environ trente maisons à voûtes ogivales.

« 79° Oum-el-Meten. Village de 500 habitants.

« 80° Et-Tell. Village de 900 habitants sur une colline; il est assez bien construit.

« 81° El-Arak. Hameau d'une vingtaine de maisons, perché comme un nid d'aigle sur une montagne presque inaccessible.

« 82° Khirbet-Bordj Berdaouïl. Restes d'une très-grande forteresse de l'époque des croisades probablement, et couronnant le plateau d'une très-haute montagne. Les indigènes, comme le nom de Berdaouïl l'indique, l'attribuent au roi franc Beaudouin.

« 83° Soummeil. Petit village sur une colline.

« Telles sont, Monsieur le Ministre, les 83 localités, soit détruites, soit encore habitées, que je crois avoir le premier découvertes en sillonnant presque en tous sens la grande plaine qui de Jaffa s'étend jusqu'au mont Carmel, toute la partie montagneuse et centrale de la Samarie et une partie même du district oriental de cette contrée. Mais, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, j'ai trouvé là, à cause du soulèvement des tribus bédouines riveraines du Jourdain, des obstacles insurmontables, obstacles qui maintenant se sont aplanis, sans que je puisse, vu l'état de ma santé, profiter de cette heureuse circonstance.

« Le long de la côte de la Méditerrannée, j'ai étudié avec un soin plus spécial les ruines d'Arsouf, l'antique Apollonia, celles de Césarée, de Dora et d'Atlit, dont l'examen m'avait été recommandé par l'Institut.

« A Césarée, entre autres, en dehors de l'enceinte des Croisades, j'ai découvert un vaste hippodrome avec un obélisque renversé en syénite rose et deux bornes, également en syénite, autour desquelles devaient tourner les chars. Outre l'aqueduc déjà signalé par plusieurs voyageurs, et qui amenait à la ville les eaux du Nahr-Zerka, l'ancien fleuve des Crocodiles, et qui en contient encore, comme me l'ont affirmé les gens du pays, j'en ai retrouvé un second au milieu d'épaisses broussailles, lequel alimentait également la ville par des eaux apportées de beaucoup plus loin, et dont j'ai reconnu les diverses sources à Miamas et à Soubbarin. La plupart de ceux qui ont exploré les ruines de Césarée se sont bornés, en général, à étudier celles qui sont comprises dans l'enceinte des Croisades; mais la ville antique débordait beaucoup autour du périmètre de ces remparts, et c'est au milieu de plaines hérissées de chardons et de broussailles qu'il faut chercher plusieurs des monuments signalés par Josèphe Ces édifices sont tous renversés, et la plupart des blocs avec lesquels ils avaient été construits ont été transportés ailleurs. Néanmoins on rencontre çà et là des fûts de colonnes brisées, soit en marbre, soit en granit. Les constructions du moyen âge ont subi et subissent encore des ravages incessants, car Césarée est comme une carrière que l'on exploite continuellement pour en extraire et en exporter des matériaux de construction La cathédrale, toutefois, bien que bouleversée de fond en comble, a conservé toutes les assises inférieures de ses trois absides et des quatre contreforts qui soutenaient sa façade. — J'ai reconnu dans les substructions du château qui vers le sud défendait le port quelques parties bien antérieures à l'epoque des croisades, et remontant probablement à Hérode lui-même. Du magnifique aqueduc qui longeait le rivage on ne distingue plus que quelques arcades bâties en belles pierres de taille, le reste étant enseveli sous des dunes de sable.

« A Dora, des ruines d'une haute antiquité se mêlent à celles des constructions du moyen âge. L'emplacement de cette antique cité phénicienne est également une mine d'où l'on a tiré et d'où l'on tire encore de belles pierres de taille et des fûts de colonnes, qui sont ensuite dispersés de tous côtés. C'est ainsi que d'année en année les vestiges de ces villes célèbres s'effacent de plus en plus. Les tombeaux seuls restent immuables, creusés qu'ils sont dans le roc. La nécropole de Dora s'étend à 2 kil. à l'est de la ville dans une longueur considérable sur les flancs de collines rocheuses, exploitées jadis comme carrières. Je n'y ai trouvé aucune inscription, bien que j'aie examiné un grand nombre de ces excavations sépulcrales.

« Atlit, le *Castellum peregrinorum* des croisés, et probablement la Magdiel de la Bible, offre dans ses ruines gigantesques les traces visibles de la plus haute antiquité de l'époque des croisades et de quelques constructions plus modernes. La ville proprement dite a disparu presque tout entière, à l'exception des arasements de son enceinte; mais la forteresse, bâtie sur un promontoire qui jadis était une île, présente à l'admiration du voyageur d'énormes pans de murs encore intacts et construit en gros blocs taillés en bossage; des magasins immenses voûtés, plusieurs vastes salles, re tes de l'ancien couvent des templiers; l'enceinte très-reconnaissable du port militaire; quelques belles colonnes ayant appartenu à l'église renversée: malheureusement les habitants qui ont élu domicile au milieu de ces magnifiques ruines s'acharnent avec une ardeur déplorable à les détruire de plus en plus, et je n'ai plus retrouvé certains édifices dont j'avais admiré les débris il y a une dizaine d'années. C'est pour Saint Jean d'Acre principalement qu'ils débitent les belles pierres de taille diamantées arrachées à leurs murs écroulés.

« Au cœur de la Samarie, j'ai visité à deux reprises la ville de Naplouse, l'antique Sichem, que j'ai parcourue en quelque sorte rue par rue, afin d'y retrouver tout ce que l'antiquité ou le moyen âge y ont laissé de traces apparentes. Les monuments judaïques ont tous disparu, sauf les canaux, assez bien conservés, de plusieurs fontaines abondantes et un réservoir récemment découvert qu'on m'y a montré. De l'époque des croisades, il subsiste plusieurs parties de constructions en belles pierres de taille, et notamment le portail mutilé de l'église de Saint-Jean-Chrysostome, dont les nefs ont subi des transformations déplorables pour constituer maintenant la principale mosquée de la ville. Celle-ci est ornée de colonnes de diverses sortes enlevées à cette église et provenant aussi d'autres monuments détruits.

« J'ai gravi et parcouru en tous sens le mont Garizim, la montagne sacrée des Samaritains, dont les ruines ont été il y a quelques années décrites si fidèlement par M. de Saulcy. Ce savant archéologue, sur la foi de son guide samaritain et d'après ses propres conjectures, avait déjà identifié avec l'antique Louza les restes de la ville qui sont épars sur cette montagne au bas de la grande enceinte fortifiée que les habitants appellent el-Kalah, et qui renferme les vestiges d'une grande église ch étienne tournée vers l'orient, dont le plan singulier est encore reconnaissable, bien que cet édifice ait été presque entièrement détruit. Plusieurs musulmans de villages voisins m'ont confirmé la même tradition. Comme le Garizim est devenu pour les Samaritains leur montagne sainte par excellence, ils y ont jadis placé leur temple et plusieurs des traditions qui se rattachent au mont Moriah. C'est ainsi qu'ils y montrent encore aujourd'hui l'endroit où Abraham aurait immolé son fils.

« Le mont Hébal, beaucoup moins exploré, et dont l'Institut m'avait recommandé l'ascension, a été de ma part l'objet d'une tournée spéciale. Sur ses flancs méridionaux j'ai rencontré plusieurs tombeaux antiques creusés dans le roc. Le long de ses pentes orientales j'ai découvert deux ruines appelées l'une Khirbet-el-Akoud, l'autre Khirbet-Kefr-Kous, qui sont celles de deux villages détruits, dont les citernes seules paraissent antiques. Sur son point culminant, une ruine plus étendue, appelée Khirbet-Kleïsa, est celle d'un grand village antique mal construit et bouleversé de fond en comble; les pierres avec lesquelles il avait été bâti sur ce plateau rocheux avaient été à peine équarries. Au centre on distingue les traces d'une enceinte mesurant 32 pas sur chaque face et qui a pu avoir une destination militaire. J'ai en vain cherché sur le sommet de cette montagne les traces ou l'emplacement de l'autel que, d'après les prescriptions de Moïse, Josué y avait

élevé en pierres non polies, et sur lequel il avait immolé des victimes pacifiques, ainsi que les immenses blocs enduits de chaux sur lesquels il avait gravé les préceptes de la loi. La tradition de l'emplacement de ce monument sacré a complétement disparu dans le pays, et les Samaritains prétendent que c'est sur le mont Garizim que Josué a dressé cet autel. Ils montrent encore aujourd'hui près de l'endroit où ils continuent chaque année à immoler l'agneau pascal douze gros blocs placés, disent-ils, là par Josué pour représenter les douze tribus.

« Non loin de Naplouse est le village de Sebastieh, reste misérable de l'antique ville de Samarie, qui fut pendant deux siècles la résidence des rois d'Israël, et embellie plus tard par Hérode l'Ascalonite. Ce prince lui donna alors le nom de Sébaste en l'honneur d'Auguste, nom qu'elle conserve encore aujourd'hui. Son admirable position sur la fertile et belle montagne de Someron, les restes des magnifiques portiques dont elle était ornée, les vestiges de deux de ses temples, les ruines également imposantes de sa grande église de Saint-Jean-Baptiste, l'admirable horizon dont on jouit du haut de son acropole, tout cela mérite et captive longtemps l'attention du voyageur. Ce n'est pas dans un résumé si rapide que je puis essayer de décrire tout ce qui subsiste de cette antique capitale de la Samarie, à laquelle elle a donné son nom. Je me bornerai à signaler ici en passant deux choses qui m'ont particulièrement frappé, et qui, je crois, ont échappé à la plupart des voyageurs; c'est : 1° dans la crypte souterraine où était autrefois renfermé le corps de saint Jean-Baptiste, l'antiquité du caveau divisé en trois compartiments cintrés où ce saint avait été enseveli au milieu de deux autres prophètes. Ce caveau, en effet, me paraît dater des premiers siècles du christianisme, si même il n'est pas contemporain de saint Jean. Le reste de la crypte est d'une époque beaucoup plus récente. C'est : 2° presque au bas des pentes septentrionales de la montagne, les débris d'un vaste portique remontant sans doute à l'époque d'Hérode, et formant par la double avenue de colonnes qui le soutenaient, et dont quinze sont encore debout, un grand fer à cheval auquel aboutissent à droite et à gauche des rampes ménagées avec art sur les flancs du Someron. Ce portique domine lui-même la vallée qui s'étend au nord, et d'autres rampes tracées avec le même soin conduisent à celle-ci.

SECONDE PARTIE.

GALILÉE.

« Dans l'impossibilité où je me trouvais alors d'étudier la partie de la Samarie qui avoisine le Jourdain, je commençai, après avoir examiné les ruines de Ledjoun, l'ancienne Megiddo très-probablement, comme le savant Robinson a essayé de le prouver, l'exploration de la Galilée, en attendant que des circonstances plus favorables me permissent d'achever mes recherches en Samarie. Kaïfa, l'ancienne Hepha; Saint-Jean-d'Acre, jadis Akka; Zib Ecdippa; Oum-el-Aouamid, dont les grandes ruines aujourd'hui hérissées de broussailles attestent plusieurs époques; Scanderoun, l'ancienne Alexandroschene; Sour et ses environs, dont le nom et la gloire, sinon les ruines, qui s'effacent de plus en plus, se sont perpétués dès la plus haute antiquité jusqu'à nos jours; l'antique nécropole d'Adloun, ville que M. de Saulcy a, je crois, très-justement identifiée avec l'ancienne Ornithopolis; Sarfend, l'ancienne Sarepta; Saïda, enfin, la fameuse Sidon, qui a été le terme de mon voyage vers le nord, ont été tour à tour le long de la côte l'objet de mes études.

« De Saïda je me suis dirigé au S.-S.-E. vers Kalat-ech-Choukif, château autrefois très-fortifié sur une montagne qui surplombe à l'est le ravin extrêmement profond et escarpé du Nahr-Lytany, le Leontès de l'antiquité, qui va se jeter à la mer sous le nom de Nahr-el-Kasmieh. Ce château entouré de fossés creusés dans le roc, construit en partie avec de gros blocs taillés en bossage, est le Beaufort de l'époque des croisades. Il paraît en grande partie avoir été réparé sinon fondé à cette époque; l'ogive s'y montre presque partout, et une chapelle ruinée s'y voit encore.

« Descendant de là vers le sud, j'ai visité Tibnin, dont le château, désigné par les croisés sous le nom de Toron, a été presque entièrement détruit par les musulmans et relevé en partie, il y a 127 ans, par un des ancêtres du gouverneur actuel, qui l'habite. Situé sur une haute montagne d'où le regard embrasse au moins les trois quarts de la Galilée, il domine un village du même nom qui s'étend à ses pieds, et qui, comme nous l'atteste Guillaume de Tyr, v, 5, portait dans l'antiquité le même nom qu'aujourd'hui. A l'époque des croisades il s'appelait comme le château Toron ou Toronum.

« Au village de Kounin je remarquai de nombreuses colonnes en pierre dispersées ayant appartenu probablement à un même édifice, peut-être à une synagogue, peut-être aussi à une église chrétienne.

« Non loin de là, le village d'Anata semble être le Beithanath du ch. XIXe, v. 38 du livre de Josué.

« Les ruines intéressantes d'Iaroun, de Kefr-Birim, d'el-Djich, l'antique Giscala, et de Meiroun, si célèbre par son antique nécropole et, comme les trois précédents villages, renfermant les débris d'antiques et belles synagogues, ont été successivement l'objet de mon examen sur ma route de Tibnin à Safed.

« Cette dernière ville s'est complétement relevée de ses ruines depuis le terrible tremblement de terre qui la renversa en 1837, et fit périr un tiers au moins de ses habitants. Son château du moyen âge est actuellement presque entièrement détruit; du moins le revêtement de son mur d'enceinte et des divers bâtiments qui le composaient a été complétement enlevé pour servir de matériaux de construction.

« De Safed passant par Rameh, jadis l'une des Ramath de l'antiquité, par Kabra, que Robinson a le premier identifié avec le Gabara de Josèphe, par Medjdel-Keroum, dont le nom est évidemment antique, je regagnai Kaïfa en traversant en tous sens la plaine de Saint-Jean-d'Acre, afin d'y trouver le lac Cendevia signalé par Pline (V-XVII) comme étant la source du Belus ou Pagida, appelé aujourd'hui Nahr-Naman. C'est le fleuve célèbre, comme on le sait, auprès duquel, d'après le rapport de Pline (Hist. nat. V, 16, 36, 65), les Phéniciens ont trouvé les premiers, par un heureux hasard, l'art de fabriquer le verre. Je découvris et parcourus presque entièrement ce grand marais, qui avait été signalé à Robinson, mais qu'il n'a point visité. Des sources nombreuses sourdent de terre pour l'alimenter, et ses bords sont couverts de roseaux gigantesques, refuge des sangliers. Sa profondeur est en certains endroits de trois à quatre mètres; en hiver il est presque impossible d'en approcher, si ce n'est du côté du sud, où il est dominé par un tell sur lequel on remarque d'anciennes ruines, et appelé Tell-el-Kerdaneh. En effet, tout le terrain qui l'avoisine est si marécageux qu'il est très difficile de le traverser; en été même il ne faut l'explorer qu'avec la plus grande précaution, et le bachibouzouk qui m'accompagnait a failli périr sous mes yeux au milieu d'une fondrière d'où il eut grande peine à se tirer.

« C'est en parcourant cette plaine, et principalement en étudiant ce marais par une chaleur accablante, bien que ce fût le 15 octobre, que je res-

sentis les premières atteintes de la fièvre qui depuis lors, en brisant mes forces, a déconcerté tous mes projets. Je voulais, en effet, examiner plus à fond et, s'il se pouvait, village par village, l'intérieur de la Galilée, dont je n'avais jusque-là exploré en quelque sorte que les contours et les principales montagnes; je voulais aussi consacrer une huitaine de jours à l'examen complet des ruines qui entourent ou couronnent la chaîne du Carmel; je voulais enfin, conformément au programme que l'Académie avait bien voulu me tracer, faire le tour du lac de Génézareth, rechercher la ruine de Jotapat, étudier celles de Kadès et d'Azor, remonter de là jusqu'aux sources du Jourdain, et, redescendant ensuite ce fleuve, étudier ses deux rives jusqu'à son embouchure dans le lac de Tibériade.

« Je venais d'apprendre en effet qu'un armistice allait être conclu entre le pacha d'Acre et les Bedouins. Mais, à peine arrivé à Nazareth d'où j'allais commencer cette nouvelle campagne, je fus tout à coup obligé d'y renoncer, et depuis lors il m'a été impossible de l'entreprendre. Ce n'est même pas sans fatigues qu'après un long repos forcé dans cette ville, où les révérends pères franciscains m'ont offert la plus bienveillante hospitalité, je pus regagner Jérusalem. J'y ai eu l'heureuse fortune de voir à mon arrivée les premières fouilles entreprises par M. de Saulcy, et j'ai retrouvé de la part de M. le consul de France la bienveillance accoutumée et l'intérêt sympathique qu'il m'a toujours témoignés. Il est probable, Monsieur le Ministre, si la fièvre ne me quitte pas, que je suivrai bientôt ce troisième Rapport, que M. de Barrère aura la bonté de vous expédier.

« Je termine ce Mémoire, Monsieur le Ministre, en vous donnant la liste de plusieurs localités que j'ai visitées dans cette tournée rapide de la Galilée, et qui ne sont jusqu'à présent signalées dans aucune carte. Peut-être M. Renan les a-t-il découvertes; peut-être aussi sont-elles marquées dans la nouvelle carte de la Syrie publiée par le Dépôt de la guerre, et que je n'avais point entre les mains; aussi je ne me les approprie qu'avec réserve.

« 1° Khirbet-et-Taybeh. Sur l'une des trois routes qui de Kaïfa mènent à Nazareth, restes d'un bourg entièrement détruit qui occupait une colline et ses pentes; on y remarque quelques tronçons de colonnes autour d'un puits.

« 2° Khirbet-et-Tireh. Village détruit entre Nazareth et le mont Thabor.

« 3° El-Menchieh. Petit village de date assez récente.

« 4° Abou-Atabeh. Hameau peu considérable, tous deux à peu de distance au N.-O. de Saint-Jean-d'Acre.

« 5° Khirbet-Hamrah, sur une colline le long de la mer, un peu au N.-O. du Ras-el-Abiad, ou cap Blanc. Restes d'un bourg antique; quelques gros blocs bien taillés.

« 6° Dahr-el-Kabou. Ruines de quelque étendue près de là.

« 7° Khirbet-Aïn-Seddin, à 5 kilomètres au nord de Sour, près du rivage. J'y ai remarqué plusieurs sarcophages brisés, quelques fragments de colonnes, une grande quantité de débris de poterie antique, et çà et là de beaux blocs bien taillés. Un nombre considérable d'excavations ont été pratiquées sur l'emplacement de cette ville détruite pour en extraire des matériaux de construction.

« 8° Zautar-el-Gharbieh. Petit village sur les bords du Nahr-el-Litany, différent d'un autre Zauthar-ech-Charkieh indiqué dans plusieurs cartes.

« 9° Seir. Hameau sur une montagne près du même fleuve.

« 10° Khirbet-Chelaboun, restes d'une ville antique à l'ouest du bourg de Bint-Djebel. J'y ai trouvé trois magnifiques sarcophages ornés de sculptures mutilées, et, au milieu d'épaisses broussailles, les vestiges de plusieurs monuments considérables sur le sommet et les pentes d'une colline.

« 11° Khirbet ez-Zouïleh à 15 minutes au nord du village d'Iaroun. Restes, sur une colline hérissée de broussailles presque inextricables, d'une localité fort ancienne; nombreuses citernes creusées dans le roc; débris d'une assez grande construction; arasements de maisons renversées; un grand birket circulaire.

« 12° Khirbet-Mansourah. Sur une colline voisine de la précédente et couverte de chênes verts, traces de plusieurs constructions importantes, citernes et tombeaux creusés dans le roc.

« 13° Sedjour. Petit village sur les pentes d'une colline rocheuse à peu de distance de Rameh.

« En laissant de côté ces treize localités, qui ont pu être découvertes avant moi, et en m'attribuant seulement les 83 indiquées ci-dessus, les trois trouvées sur le mont Hébal et les 216 consignées dans mes deux précédents Rapports, j'arrive, Monsieur le Ministre, au chiffre de 302 ruines ou villages encore habités qui, je crois, n'avaient encore été signalés par personne. Contraint d'interrompre mes recherches, et sans doute d'abandonner bientôt cette terre célèbre, où chaque pas que l'on fait réveille un souvenir et où tant de villes et de villages anéantis attendent encore qu'on vienne interroger leurs ruines solitaires, j'aurai tâché, du moins pour ma faible part, d'ajouter quelque chose aux découvertes des voyageurs qui m'ont précédé; ce sera là ma consolation et ma récompense. L'histoire à la main, j'ai foulé respectueusement les traces qu'ont laissées derrière elles tant de générations éteintes sur ce sol biblique dont le passé se perd dans les premiers temps des âges du monde, et où se sont accomplis des événements auprès desquels pâlissent tous ceux dont le reste de la terre a été témoin. Ici les livres saints ont une sorte de commentaire vivant; on les comprend mieux, et ils servent eux-mêmes à faire comprendre ce que l'on voit. C'est cette étude comparative dont l'intérêt puissant m'a soutenu si longtemps; et, forcé de la suspendre, j'hésite encore, malgré les conseils qui me sont donnés, à m'arracher de ce petit coin du globe sans cesse visité depuis des siècles, et toujours néanmoins fécond en découvertes nouvelles pour ceux qui veulent sérieusement en sonder les mystères.

« J'ai l'honneur, etc. « Victor GUÉRIN. »

Par une lettre du 20 janvier, M. Westergaard remercie l'Académie de l'avoir nommé correspondant étranger.

Ouvrages offerts :

Par une lettre datée du château de Windsor, et au nom de S. A. R. Mgr le prince de Galles, le livre intitulé : *Description of the papyrus of Nas-Khem, priest of Amen-Ra, discovered in an excavation made by direction of H. R. H. the Prince of Wales, by the permission of Said Pasha, late Viceroy of Egypt, in a tomb near Gournah at Thebes*, by Samuel Birch, 1 vol. gr. in-8°, accompagné d'une planche représentant la découverte de la momie faite en présence du prince le 18 mars 1862 et destiné, sur le désir de Son Altessse Royale à un petit nombre d'établissements et de personnes.

Les remercîments de l'Académie seront offerts à Son Altesse Royale.

L'Epouse d'outre-tombe, conte chinois, traduit sur le texte original par M. L. de Rosny. Paris, 1864, in-8°.

Mémoire sur les habitations troglodytiques en général, et spécialement sur celles de Tarn-et-Garonne, par M. Devols aîné, archiviste de Montauban, 1864, br. in-8°.

Essai biographique sur le comte Wlgrin de Taillefer, auteur des antiquités de Vésone, par M. Emmanuel Garraud. Paris, 1863, br. in-8°.

M. Renan achève sa communication commencée *Sur l'explication des inscriptions phéniciennes du musée Napoléon III par l'abbé Bargès et par M. Lévy.*

ANALYSE.

Il faut d'abord se rappeler la traduction proposée par M. Renan de la plus importante de ces inscriptions. (*Voy.* la communication du savant orientaliste p. 85-87 du tome VI de nos comptes rendus, et la discussion à laquelle elle a donné lieu, ainsi que la traduction proposée par M. Munk). Au lieu de traduire, comme M. Renan, *dans le district de Laodicée*, l'abbé Bargès propose « dans Laodicée, » et M. Renan se rallie à cette opinion. Il n'en est pas de même pour la ligne quatrième que M. Renan lit : « Quae.... domus.... meæ ædificavi anno cc. » M. l'abbé Bargès traduit *son temple*. En ce qui concerne les chiffres, les deux savants émules de M. Renan adoptent ses hypothèses. Quant à l'ère, M. Lévy croit qu'il s'agit de celle des Achéménides, 538 avant Jésus-Christ : l'inscription serait alors de l'an 258 avant Jésus-Christ, ère qui paraît à M. Renan préférable à celle d'Alexandre et à celle des Séleucides, proposée par M. Munk (p. 88 du t. VI des comptes rendus), ce qui ferait descendre l'inscription à l'an 32, et ferait supposer que la destruction de Laodicée serait postérieure à cette époque, fait démenti par l'époque des ruines d'Oum-el-Awamid, qui sont évidemment du temps des Achéménides et de l'époque grecque, et par l'absence de tout monument romain. Laodicée n'existait certainement plus sous la domination romaine. Or on peut poser en principe qu'une ville de Syrie ruinée où l'on ne trouve pas de débris romains, mais où l'on trouve des ruines phéniciennes ou grecques pures, a été détruite à l'époque des Séleucides. La destinée d'Amrit et celle de Laodicée est la même,

elles ont dû être détruites sous les Séleucides, et de là vient que ce sont les seuls points où survive l'antiquité phénicienne. L'opinion de M. Lévy, qui fait dater la seconde ère du peuple de Tyr 401 ans avant Jésus-Christ, paraît inacceptable. M. Renan reconnaît qu'il faut traduire la sixième ligne : « Ut sim in memoriam et nomen bonum » et non « ut sit.... » Mais il n'admet ni que les expressions de la septième « *Sous les pas* de mon Seigneur, le maître du ciel» signifient, comme le croit l'abbé Bargès « sous le soleil ; » ni l'opinion de M. Lévy, qui traduit « pour cette fois» au lieu de « sous les pieds. »

M. Renan signale encore quelques désaccords de peu d'importance sur l'interprétation de la seconde inscription. Il n'en existe pas pour la troisième.

Lettre de M. l'abbé Brasseur.

Analyse.

M. l'abbé Brasseur de Bourbourg écrit de Madrid, à la date du 20 janvier 1864, une lettre du plus haut intérêt dans laquelle il rend compte des résultats de sa visite récente aux ruines de Copan, dans le Honduras, sur la frontière de Guatemala, ruines qu'il n'a pu examiner à fond, la guerre entre les deux pays y ayant apporté obstacle. Il a constaté du moins que ce canton tout entier était parsemé d'édifices et de débris de sculpture d'une rare beauté, et que Copan devait être une ville très-considérable. Ce qui l'a surtout frappé, ce sont les nombreuses inscriptions gravées sur les monuments, qui ont été récemment photographiés par deux voyageurs anglais, MM. Robert Owen et Oswin Salvin.

Toujours préoccupé du moyen de déchiffrer ces caractères, M. l'abbé Brasseur, depuis son retour en Europe, a fait un voyage à Madrid, où il a découvert, dans la bibliothèque de l'Académie d'histoire, un manuscrit de Landa sur la langue maya ou yucatique, qui lui a livré, dit-il, la clef des hiéroglyphes américains. Une photographie jointe à sa lettre en donne un spécimen, et les observations extraites de ce document et de quelques autres sur les mœurs et les coutumes des Mayas, particulièrement sur le mode d'écriture qui

leur était propre, sont de nature à piquer la curiosité des savants occupés de cet ordre d'études. M. l'abbé Brasseur se propose de publier, à son retour en France, le manuscrit dont il s'agit avec une traduction française et la reproduction exacte de l'alphabet et des signes des jours et des mois. On pourra voir alors tout le parti qu'on peut tirer de ce document pour l'explication des écritures américaines, et en particulier des inscriptions gravées sur les obélisques de Copan.

M. Boutaric commence la lecture d'un *Mémoire* en communication *Sur la vie, les œuvres et les doctrines politiques de Pierre Dubois*, légiste du quatorzième siècle.

Diverses observations sont adressées à l'auteur par MM. de Wailly et Le Clerc.

M. Heuzey lit un *Mémoire* intitulé :

Les *Monastères grecs de la Thessalie, connus sous le nom de* μετέωρα (tiré, en grande partie, du manuscrit qu'il en a rapporté.)

Analyse.

M. Heuzey découvrit en 1858 chez les moines des *Météores*, couvents situés sur les rochers des gorges par lesquelles le Pénée débouche de la chaîne du Pinde, une vingtaine de manuscrits byzantins : bulles d'Or des empereurs ou des usurpateurs temporaires de ces contrées; jugements des évêques et des patriarches; actes de l'autorité locale qui paraissent renfermer de précieux renseignements historiques. Ces pièces se rapportent toutes à une même province, la haute Thessalie ou district de Triccala, appelé alors *Grande Vlakhie*, et à une même époque, le quatorzième siècle; elles nous font connaître l'état d'une province byzantine cent ans avant l'invasion des Turcs. Un de ces manuscrits est l'abrégé de l'histoire monastique des Météores, réduits aujourd'hui à sept couvents, mais qui ont été au nombre de vingt-quatre, puis de quatorze. Ils formaient par leur réunion une σκῆτις ou *thébaïde*. Le but du manuscrit dont il s'agit est surtout de constater la suprématie exercée par le *Météore* (ce

nom désignant spécialement le plus considérable de ces établissements) sur les μετέωροι λίθοι, ou autres couvents, et d'établir que tous les monastères avaient pour centre et pour berceau une église dépendante de l'évêché de Stagi.

Suit la traduction du document dont il s'agit avec des commentaires.

Séance du 12.

M. de Saulcy, président, fait une première communication au sujet des inscriptions du tombeau rapporté par lui de Jérusalem. Il s'étonne d'abord de la publication qui en a été faite par M. l'abbé Bargès dans un journal quotidien, et qui a été répétée par d'autres journaux. Il se plaint vivement de cette publicité anticipée et inattendue, qu'il considère comme une violation du droit de priorité, qu'il estimait devoir lui être garanti, quoiqu'il eût livré aux regards du public le monument précieux dont il avait fait la découverte.

M. Renan, qui croit devoir suivre la lecture de M. l'abbé Bargès, et ne peut partager l'opinion de M. de Saulcy, avait préparé une communication sur ce sujet; mais il s'est abstenu dès qu'il a su que son confrère entendait se réserver la priorité qui lui est due.

Un membre fait remarquer que ces indiscrètes anticipations de publicité peuvent être involontaires dès qu'elles sont relatives à des inscriptions exposées dans un lieu public, et que le meilleur moyen de prévenir le retour de cet abus serait de ne mettre en exposition publique que les objets sur lesquels il n'y a plus de droit réservé, ou tout au moins d'en prévenir par un avis.

M. Munk, rapporteur de la commission chargée d'examiner, sur la demande du ministre de l'instruction publique, les résultats de la mission de M. Neubauer à Saint-Pétersbourg, a la parole.

Lecture est faite de ce Rapport, qui ne saurait être communiqué au public.

Ouvrages offerts

Au nom de M. Littré, la 8e livraison de son *Dictionnaire de la langue française* : DEN — DON ; gr. in-4°. Paris.

De la part de M. le chevalier de Rossi, le nº 1 de la 2e année de son *Bullettino di archeologia cristiana*. 1864.

La pierre Clouise et les pierres druidiques de la forêt de Villers-Cotterets, par M. Alex. Michaut. Villers-Cotterets, décembre 1863 ; in-18.

Revue archéologique. Février 1864.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes. Novembre-décembre 1863.

Est offert par M. Egger, vice-président, au nom de l'auteur : *Opinion des Pères de l'Eglise au quatrième siècle sur la tolérance civile en matière religieuse*, par M. Th. Desdouits, professeur au lycée de Bourges. Paris, 1863. Br. in-8º.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le Rapport de la commission chargée d'examiner la demande du R. P. Bourquenoud transmise par M. le ministre de l'instruction publique, à l'effet d'obtenir une mission scientifique en Orient.

Séance du 19.

M. le président de Saulcy lit une lettre qui lui a été adressée par M. l'abbé Bargès, dans laquelle ce savant déclare avoir ignoré la réserve de priorité touchant la publication de l'inscription bilingue du mausolée qu'il a rapporté de Palestine. Il prie en conséquence M. de Saulcy d'agréer ses excuses.

M. de Saulcy les accepte, et a répondu à cette lettre avec le même sentiment qui l'a dictée.

M. Naudet, secrétaire perpétuel honoraire, fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Bétolaud, ancien professeur de l'Université et traducteur estimé d'Apulée, de sa *Traduction nouvelle des comédies de Térence* disposées selon l'ordre chronologique des représentations, accompagnées du texte latin et suivies de notes pleines de savoir et de goût dans leur brièveté. 1 gros volume in-12, 1864. Quant à la traduction française, M. Naudet en fait ressortir l'élégante exactitude avec toute l'autorité qui s'attache au jugement du savant traducteur de Plaute.

M. de Longpérier présente l'ouvrage intitulé : *I monumenti sepolcrali scoperti nei mesi di maggio, giugno e luglio* 1863 *presso la chiesa della Santa Trinità in Atene*, Torino, 1863, gr. in-4º; de la part de l'auteur, M. Antoine Salinas, employé aux Archives royales de Sicile, qui, chargé par M. Michel Amari, correspondant de l'Académie et ministre de

l'instruction publique d'Italie, d'une mission en Grèce, en Allemagne et en France, a étudié pendant son séjour à Athènes la curieuse série de tombeaux antiques découverts près de la voie qui conduit au Pirée. M. Salinas est déjà connu de l'Académie par le travail sur les monnaies antiques de Sicile, que M. le duc de Luynes avait offert de sa part.

Lecture du troisième Rapport de M. V. Guérin. (Voyez séance du 5 février.)

A l'occasion de cette lecture, MM. de Saulcy et Texier déclarent que la mission du jeune savant a porté des fruits inespérés, et qu'elle est digne des plus sérieux encouragements de la part de tous les hommes compétents.

M. de Grandpont, commissaire général de la marine à Brest, envoie un ouvrage intitulé : *Résumé synoptique de la numismatique des anciens* en vers latins avec figures, sans date et sans nom d'auteur.

M. Alex. Wattemare présente, au nom des régents de l'Université de New-York :

1° *Index général des documents relatifs à l'histoire coloniale de l'Etat de New-York*. Albany, 1861. 1 vol. in-4°. (Les documents relatifs à l'histoire coloniale de l'Etat de New-York forment 10 volumes in-4° déjà présentés à l'Académie par M. Wattemare, et déposés à la bibliothèque de l'Institut.)

2° *Catalogue bibliographique et typographique de la bibliothèque de l'Etat de New-York*. Albany, 1858. 1 vol. in-8°.

3° *Catalogue général de la même*, 1855-1861. 4 vol. in-8°. Albany.

M. le secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de l'auteur, M. Léon de Rosny, de l'ouvrage intitulé : *Etudes asiatiques de géographie et d'histoire*. Paris, 1864. 1 vol. in-8°. Recueil de Notices, d'articles et de Mémoires détachés.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e et 3e trimestre de 1863. Orléans, 1863. In-8°.

Annales de philosophie chrétienne. N° 49, janvier 1864.

Libri VII-IX della politica del dott. Cav. e commendat. Fenicia. Naples, 1863. In 8°.

Nuovi principi di scienza e di pratica utilità, per Giuseppe Piaggia.

M. de Saulcy communique à l'Académie des couteaux de silex

trouvés par M. l'abbé Moretain, curé de Beit-Sahour, près de Bethléem, dans les fouilles faites pour établir les fondations de son église. Avec les couteaux, ont été trouvées des haches et des boules de silex, celles-ci ayant probablement servi d'armes de jet; enfin des vases de faïences inconnues dans le pays.

M. Desnoyers appelle l'attention de l'Académie sur l'identité complète qui existe pour les différentes variétés de formes entre ces petits instruments de silex, ou lames longues et tranchantes, qu'on désigne sous le nom de couteaux, dont la découverte en Palestine vient d'être signalée par M. de Saulcy, et ceux qu'on trouve par milliers dans un si grand nombre de cavernes de France et d'autres pays ainsi que dans quelques dépôts de transport superficiels. Ces petits instruments de silex se rencontrent le plus généralement dans les brèches, limons et graviers qui renferment aussi des ossements, — souvent incisés et travaillés, — de mammifères d'espèces aujourd'hui perdues, ou qui ont cessé de vivre dans les mêmes contrées. Il serait très-intéressant de constater l'âge et le mode d'enfouissement de ces outils de silex ou d'autres pierres en forme de couteaux, de flèches, de haches, etc., en Palestine et en Syrie, où l'on a pareillement reconnu l'existence de cavernes à ossements et de monuments de pierre brute d'une époque inconnue. S'y rapportent-ils uniquement, comme en France, à des temps antéhistoriques, ou bien l'usage ne s'en serait-il pas perpétué longtemps chez les Hébreux et chez d'autres peuples orientaux, comme il en existe encore aujourd'hui chez plusieurs peuplades sauvages ?

M. de Saulcy, dans une seconde communication, expose les observations qu'il a eu occasion de faire sur les côtes de l'ancienne Phénicie, spécialement à Saïda, dans son dernier voyage, concernant le coquillage qui donne la pourpre, le *Murex trunculus*, espèce qui domine sur ces côtes, et qui se distingue du *Murex brandaris* recueilli par feu Puilloh-Boblaye entre Cerigo et la pointe de Laconie. M. de Saulcy présente plusieurs échantillons qu'il a rapportés de ce coquillage, et qui offrent cette particularité, qu'ils ont tous été ouverts de la même manière, dans une intention manifeste de s'approprier le produit employé par l'industrie phénicienne.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 26.

M. LE PRÉSIDENT communique une Note qui lui a été remise par M. Guérin dans le but de satisfaire à un désir exprimé par M. TEXIER dans la précédente séance, à l'occasion de la lecture du dernier Rapport de ce voyageur.

Note de M. Guérin relative aux principaux caractères qui distinguent, en Palestine, les synagogues antiques des églises chrétiennes primitives.

ANALYSE.

M. Guérin établit d'abord que toutes les églises antérieures à l'arrivée des croisés affectent la forme d'un rectangle, orienté de telle sorte qu'elles se terminent à l'est par une ou trois absides qui répondent à autant de nefs. Ces absides sont polygonales ou semi-circulaires. Quelquefois l'abside centrale fait seule saillie, et les autres sont ménagées dans l'épaisseur des constructions. La nef centrale est d'ordinaire séparée des nefs latérales par deux rangs de colonnes à fûts monolithes. Trois portes donnent accès à ces trois nefs. Un *atrium* orné de colonnes précède l'église le plus souvent. Le tout est construit en pierres de taille d'un bel appareil.

Les synagogues, qui n'existent qu'en Galilée (le voyageur n'en a pu découvrir une seule en Samarie ni en Judée), offrent aussi la figure d'un rectangle, mais orienté au sud; elles n'ont jamais d'absides. L'ornementation de l'entrée consiste en feuilles de vigne et en grappes de raisin, emblèmes de la terre promise. La porte d'entrée porte une inscription en caractères hébraïques droits. Elles ont un portique orné de colonnes.

M. GUIZOT fait hommage à l'Académie, de la part de M. Waddington, du travail de ce savant intitulé : *Edit de Dioclétien établissant le maximum dans l'empire romain, publié avec de nouveaux fragments et un commentaire.* 1 vol. gr. in-4°, 1864. C'est un extrait du *Commentaire général des inscriptions grecques et latines recueillies en Asie Mineure par M.* LE BAS, commentaire confié, après la mort de ce savant, à M. Waddington par le ministre de l'instruction publique, sur la désignation de

l'Académie. L'auteur a rapproché du fragment principal de cet édit célèbre, trouvé dans les ruines de Stratonicée, celui qui fut rapporté d'Egypte en 1807 et les autres fragments copiés par M. Le Bas en Grèce et en Asie Mineure. M. Guizot caractérise en quelques mots l'édit de Dioclétien, cette déplorable aberration administrative, mais qu'il trouve par cela même très-curieuse au point de vue historique. Enfin d'autres portions de cet édit existent aussi dans la traduction grecque de l'original latin de ce précieux document.

M. Vincent fait la première lecture d'un *Mémoire sur le calendrier égyptien*, travail qui lui a été suggéré, dit-il, par l'examen des trois *Mémoires* de M. Letronne, destinés à figurer dans le tome XXIV, 2e partie, du *Recueil* de l'Académie.

M. le secrétaire perpétuel regrette que cette lecture précède la distribution du volume dont il s'agit.

Les ouvrages suivants sont offerts à l'Académie :

Bullettino di archeologia cristiana, n° 12 de 1863 et n° 1 de 1864, par M. le chevalier G.-B. de Rossi.

Au nom de M. Pictet :

1° *Le mystère des Bardes de l'île de Bretagne, ou la doctrine des Bardes gallois du moyen âge sur Dieu, la vie future et la transmigration des âmes*, texte original, traduction et commentaire. Genève, Paris, 1856. Br. in-16 ;

2° *Essai sur quelques inscriptions en langue gauloise.* Genève et Paris, 1856. Br. in-8°.

Au nom de M. Frédéric Baudry : *De la science du langage et de son état actuel* (extrait de la *Revue archéologique*). Paris, 1864. Br. in-8°.

Les frères Grimm, leur vie et leurs travaux (extrait de la *Revue germanique et française*). 1er février 1864, Paris. Br. in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1863, n° 4. Amiens, 1863. In-8°.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, nouvelle période, tome VI, 3e cahier. Angers, 1863. In-8°.

Revue historique du droit français et étranger, novembre et décembre 1863.

Revue américaine, 2e série, n° 1, 1864.

M. le comte de Vogüé lit un travail intitulé :

Notice sur des inscriptions hébraïques recueillies en Judée.

ANALYSE.

Cette communication a été faite en deux séances : dans la première, M. de Vogüé a lu son travail *Sur les inscriptions hébraïques de Jérusalem;* dans la seconde, il a commenté de vive voix les *textes araméens et nabatéens du Haouran.*

L'intérêt de cet ensemble d'inscriptions réside : 1° dans leur nouveauté; 2° dans les indications qu'elles donnent sur la paléographie sémitique.

Elles appartiennent toutes à la même période, quelques années avant et quelques années après l'ère chrétienne : elles donnent donc l'état de l'écriture et celui de la langue à une époque déterminée.

La langue sainte et savante à Jérusalem est l'hébreu, la langue vulgaire de presque toute la Syrie est l'araméen, et il est à remarquer que ce dernier dialecte est aussi celui des inscriptions portant des noms de rois nabatéens : fait assez important, car il existe en ce moment en Allemagne une polémique très-vive entre les orientalistes au sujet de la langue des nabatéens (inscriptions sinaïtiques) ; les uns la rattachent à l'arabe, les autres à l'araméen, ou chaldaïque : c'est à ces derniers que donnent raison les textes dont il s'agit, et qui, par leur clarté, ne peuvent donner lieu à aucune discussion.

L'écriture de tous ces textes appartient à la famille araméenne. L'alphabet araméen a été adopté par toute les populations de la Syrie, excepté par les Phéniciens et les Samaritains, en même temps que le dialecte araméen, vers le huitième ou septième siècle avant notre ère; les Juifs eux-mêmes, au retour de la captivité, ont suivi la loi commune. C'est l'alphabet araméen qui, par des transformations successives dont M. de Vogüé indique les phases principales, a produit les types divers qu'il offre à l'Académie, et qui forment une série continue, depuis les formes les plus anciennes jusqu'aux formes de l'arabe moderne. Un de ces types intermédiaires est l'alphabet dit *carré*, auquel les Juifs se sont arrêtés, et qu'ils ont conservé jusqu'à présent.

Le savant voyageur démontre par des exemples tirés des monuments que ce type carré n'était pas plus ancien que le premier siècle avant Jésus-Christ.

C'est ce fait que M. de Saulcy a constaté (et que l'auteur du Mémoire ne croit pas contestable) ; il tendrait à miner sa théorie sur l'art judaïque : en effet, les inscriptions qui accompagnent les monuments attribués par ce savant aux rois de Judée sont écrites en caractères carrés.

Pour M. de Vogüé, au contraire, il y a concordance absolue entre l'archéologie et la paléographie ; car, d'une part, les monuments ont les caractères architecturaux qui jusqu'à présent ont été considérés comme appartenant au style grec postérieur à Alexandre le Grand, et, d'autre part, les inscriptions, étudiées d'après leurs caractères intrinsèques, et abstraction faite du style des monuments, accusent une époque qui n'est pas antérieure au premier siècle avant Jésus-Christ.

MOIS DE MARS.

Séance du 4.

M. le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie un extrait du testament de M. Michel Hennin, qui nomme l'Institut, et en particulier la Compagnie à laquelle son père a appartenu, légataire de nombreux manuscrits, parmi lesquels se trouvent 10,000 lettres, dont plusieurs autographes de Voltaire.

Renvoyé à la prochaine assemblée générale de l'Institut.

M. Robert, correspondant de l'Académie, qni réside définitivement à Paris, offre sa démission pour se conformer aux termes du règlement. Mais comme il fait partie de l'administration de la guerre, et qu'il peut être appelé à un service qui l'éloignerait de nouveau

de Paris, la Compagnie, en honorant ses scrupules, n'accepte pas sa démission.

M. Renan fait une nouvelle communication intitulée :

Sur les inscriptions hébraïques des synagogues de Kerf-Bereim, en Galilée.

ANALYSE.

Le village de Kefr-Bereim est un des endroits de la Galilée les plus remarquables sous le rapport des antiquités juives. Le nom de ce village ne se trouve ni dans la *Bible*, ni dans *Josèphe*, ni dans le *Talmud*, mais il figure dans les *Itinéraires des pèlerins juifs du moyen âge.* Il était célèbre par ses deux synagogues, déjà en ruine vers le milieu du seizième siècle, mais dont les restes subsistent encore. L'une est de style dorique et de belle construction; c'est encore la mieux conservée de toutes celles de la Galilée. L'autre est hors du village, au milieu des champs; il en reste une porte, quelques colonnes engagées dans des masses monolithes et une inscription que M. Renan traduit :

« ... *pacem in loco hoc et in omnibus locis Israel, Jose Levitha filius Levi fecit superliminare hoc. Veniat benedictio in opera manuum ejus et pax.* » Le commencement est une allusion évidente au passage d'Haggée (II, 9) relatif au second temple : « In loco « hoc dabo pacem, ait Jehova Sebaoth. » M. Renan fixe l'époque de ce monument au deuxième siècle de notre ère. Après la destruction de Jérusalem en 70, le judaïsme se réfugia en Galilée ; le christianisme se développait plutôt dans la Batanée et le Hauran. On sait qu'à partir de l'an 200 à peu près, Tibériade devint au contraire comme la capitale du judaïsme. Le grand mouvement des Ecoles d'où sont sorties les compilations talmudiques a surtout pour théâtre la Galilée. C'est donc probablement vers le temps de Judas Hakkadosch que fut tracée l'inscription dont il s'agit. Le style du monument, assez mesquin sous le rapport du goût, fait penser à l'époque des Antonins. La synagogue de Kasyoun, à deux heures de Kefr-Bereim, a l'inscription votive suivante pour le salut de Sep-

time Sévère ; mais elle pouvait exister avant que cette inscription y fût gravée ; c'est M. Léon Renier qui l'a restituée :

ΥΠΕΡϹΩΤΗΡΙΑϹΤΩΝΚ | υρι
ΩΝΗΜΩΝΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΩ | ν
ΚΑΙϹΑΡΩΝ Λ.ϹΕΠΤ.ϹЄΟΥΗ | ρου
ЄΥϹЄΒ.ΠΕΡΤ.ϹΕΒ.ΚΑΙΜ.ΑΥΡ.Α | ντων
ΙΝΟΥ//////////////ЄΤΑΥΙΩΝΑΥ | του
ЄΥΧΗϹΙΟΥΔΑΙΩΝ.

Ὑπὲρ σωτηρίας τῶν κ|υρί —
ων ἡμῶν Αὐτοκρατόρω|ν
Καισάρων . Λ. Σεπτ· Σεουή|ρου
Εὐσεβ. Περτ. Σεβ., καὶ Μ. Αὐρ. Ἀ|ντων
ίνου, [καὶ Λ. Σεπτ. Γ]έτα, υἱῶν αὐ|τοῦ.
Εὐχῆς Ἰουδαίων.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome VI, 2e partie, du *Recueil des Mémoires des savants étrangers*, 1re série, *sujets divers* d'érudition.

Ouvrages offerts :

Trois études sur les mesures anciennes, *le stade*, *la coudée babylonienne*, *le pied des carriers du pays Messin*, par M. Emile Bouchotte. Metz, 1864, in-8°.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1863, 2e trimestre.

Revue numismatique 1864, n° 1, janvier et février.

M. Edgard Boutaric continue la lecture de son *Mémoire sur la vie*, *les œuvres et les doctrines politiques de Pierre Dubois*, *légiste du quatorzième siècle.*

Séance du 11.

Par une lettre du 24 février, M. Martin Daussigny, conservateur du musée des antiques de Lyon, fait connaître à l'Académie les conjectures nouvelles qui sont résultées pour lui de l'étude du lit du Rhône, à l'occasion de

dernières découvertes de monuments romains qui ont été mentionnées dans la séance du 29 janvier de cette année.

Il est donné lecture d'une lettre de M. de Grandpont relative à l'ouvrage intitulé : *Synopsis rei nummariæ veterum* en vers latins, avec des figures de médailles, mais sans nom d'auteur. M. de Grandpont remarque les initiales O. A. M. D. G., ce qui lui fait présumer que cet auteur est un jésuite. Il en fixe la date à la fin du dix-septième siècle ou au commencement du dix-huitième.

M. Wattemare écrit pour remercier l'Académie de ses encouragements relativement à son grand échange international des livres.

M. Egger, par suite d'une demande transmise au nom de M. le Ministre de l'instruction publique pour un complément à donner au programme des sujets proposés aux membres de l'Ecole d'Athènes, donne lecture de cinq questions qui seront ajoutées au programme de cette Ecole.

Nous donnerons l'ensemble de ce programme dès qu'il aura été publié.

Présentation des livres.

M. Renan fait hommage à l'Académie de la 1re livraison de la *Mission de Phénicie*, dirigée par lui de 1860 à 1861. Cette livraison se compose de l'*Introduction* sur le plan général de sa mission et d'une partie du livre Ier (*Campagne d'Aradus*), 12 feuilles in-4o avec une livraison parallèle de planches, in-fo.

M. Munk présente, au nom de l'auteur, l'ouvrage suivant : *Grammaire hébraique* de J.-M. Rabbinowicz, traduite de l'allemand sous les yeux de l'auteur, par J.-J. Clément Mullet, in-8o 1862-64, — chez A. Franck. M. Rabbinowicz a publié en Allemagne une grammaire critique et raisonnée de la langue hébraïque, dans laquelle il a trouvé le moyen d'être neuf après les 500 grammaires qui ont précédé la sienne et après les célèbres travaux de Genesius et d'Ewald. Ce qui caractérise l'œuvre de M. Rabbinowicz, c'est qu'elle est à la portée de ceux qui étudient l'hébreu à l'exclusion des autres langues sémitiques. Il a ramené à deux les déclinaisons si nombreuses de Genesius ; la même méthode a été appliquée pour les règles des verbes accompagnés de suffixes ; il distingue le *schewa* mobile du *schewa* quiescent ; il donne des règles nouvelles sur les accents toniques, d'où dépend, en grande partie, le changement des voyelles ; il présente des tableaux simplifiés de toutes les conjugaisons irrégulières, et notamment des verbes

concaves et des verbes *doublés*, ce qui permet de saisir l'analogie de ces verbes avec la conjugaison régulière; de nouvelles règles de syntaxe expliquent l'application des formes du prétérit, du futur et du participe. Les hébraïsants trouveront dans cette nouvelle grammaire un guide rationel et sûr qui, en soulageant leur mémoire, s'adresse avant tout à leur intelligence.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente les ouvrages suivants :

Inscriptions in the phoenician character, now deposited in the British Museum, discovered on the site of Carthage, during researches made by Nathan Davis, 1 vol. gr. in-f°, 1863, publié par ordre des administrateurs du Musée Britannique, et renfermant 90 inscriptions en 32 pl. photogr., avec une préface de M. W.-S.-W. Vaux. Chacune de ces inscriptions est donnée en caractères phéniciens, avec la transcription hébraïque et la traduction latine en regard, suivie de courtes annotations.

Inscriptions in the himyaritic character discovered chiefly in Southern Arabia, and now in the British Museum. 1 vol. gr. in-f°, publié par les ordres des administrateurs, comprenant 42 inscriptions en 18 pl. lithogr., avec préface de M. S. Birch, introduction et description des planches.

Caspar Hennenberger's grosse Landtafel von Preussen, en 9 f., nouv. édit. (dimension de l'original de 1576), photo-lithogr. par la Société royale physico-économique de Kœnigsberg, en 1863.

Au nom de M. de Stanislas JULIEN :

1° *San-Tseu-King, — Trium litteratum liber a Wang-Pe-Heou sub finem XIII[i] saeculi compositus;* sinicum textum, adjecta 214 clavium tabula. Parisiis, 1864, in-8.

2° *Thieu-Tseu-Wen : le Livre des mille mots;* le plus ancien livre élémentaire des Chinois, publié en chinois avec une double traduction et des notes. Paris, 1864, in-8.

3° *Mélanges de géographie asiatique et de philologie sinico-indienne*, extr. des livres chinois. Paris, 1864, in-8.

De la part de M. de Rossi, correspondant de l'Académie, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1864, n° 2.

Sceau et monnaies de Zuentibold, roi de Lorraine, 895-900. *Monnaie de son successeur Louis, fils d'Arnould*, par M. Ch. Norbert, 1 f. in-8.

Notice sur la vie et les travaux du lieutenant général Albert de la Marmora et du contre-amiral John Washington, par M. d'Avezac. Paris, 1864, in-8. (Extr. du Bulletin de la Société de géographie.)

De l'origine et de l'enfance des arts en Périgord, ou *De l'âge de la pierre dans cette province avant la découverte des métaux*, par M. l'abbé Audierne. Périgueux, 1863, in-8.

Le livre de Job traduit en vers français, par M. A. Thiéry, médecin à la Nouvelle-Orléans, 1853, in-8.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. 1864, in-8.

Journal asiatique, n° 7, nov.-décembre 1863.

Revue archéologique, mars, 1864.

Annales de la propagation de la foi, mars 1864.

Le *Cabinet historique*, janvier-février 1864.

Sont adressés par l'auteur, M. H. Doniol, pour le concours des antiquités de la France, les deux ouvrages suivants : 1° *Cartulaire de Brioude* (Liber de honoribus sancto Juliano collatis), publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. 1 vol. in-4, 1863.

2° *Cartulaire de Sauxillanges*, publié par la même Académie, avec notes et tables. 1 vol. in-4.

M. Boutaric termine la lecture de son Mémoire intitulé :

Sur la vie, les œuvres et les doctrines de Pierre Du Bois, légiste du quatorzième siècle.

ANALYSE.

« Les idées de réformes politiques et sociales sont anciennes en France, et n'ont pas attendu pour se produire, ainsi qu'on pourrait le croire, la grande réforme religieuse du seizième siècle. Il est certain que l'influence de Luther et de Calvin a été immense, et que l'esprit d'examen qu'ils provoquèrent s'exerça à la fois sur les matières religieuses et sur les questions politiques ; mais on ne saurait douter que, bien avant la renaissance, il ne se soit rencontré des hommes qui aient souhaité et même proposé d'introduire des améliorations dans l'Église et dans l'État.

« Pendant longtemps, au moyen âge, ceux qui voulurent faire régner l'ordre moral dans le monde, voyant tous les abus qui existaient dans la société, au lieu de chercher à les déraciner et à les faire disparaître, trouvèrent plus simple et surtout plus commode de réformer les hommes pris individuellement. Ils les éloignèrent de plus en plus du commerce de leurs semblables pour les conduire, à l'ombre du cloître ou dans la solitude, à la perfection et au ciel. Telles furent les maximes que suivirent les réformateurs véritablement éminents qui, du dixième au douzième siècle, instituèrent les ordres de Cluny, de Cîteaux de Prémontré, la Chartreuse, etc.; mais, à partir du treizième siècle, le développement de la civilisation, les progrès du pouvoir et du tiers état émancipé donnèrent à la société civile une importance qu'elle n'avait pas eue depuis la chute de l'empire romain. Dès lors, il y eut des esprits prudents et novateurs qui, tout en respectant les dogmes de l'Église et les bases sur lesquelles reposait le gouvernement civil, ne craignirent pas de réclamer des réformes, et travaillèrent dans les limites de leurs forces à les faire adopter : je veux parler des légistes.

« Le nom de légiste ne peut être prononcé sans qu'on se représente une classe d'hommes puisant dans l'étude du droit romain des doctrines de

despotisme monarchique qu'ils firent prévaloir au profit de la royauté française et au grand détriment du peuple et de la liberté. Les légistes ont sans contredit largement contribué à produire ce résultat, mais il y aurait une grande injustice à les rendre uniquement responsables du mal qu'a fait au moyen âge l'application exagérée des principes d'autorité dont ils trouvèrent le germe dans le droit écrit. Il y avait au fond de leur cœur un patriotisme sincère et ardent, et la lutte qu'ils eurent à soutenir contre la féodalité et l'omnipotence temporelle de l'Église fut tellement vive et demandait une telle énergie, qu'on doit être indulgent pour les excès où les firent tomber les entraînements du combat.

« Des anciens légistes il ne reste plus rien, si ce n'est quelques obscurs traités de droit livrés à un juste oubli, et un souvenir qui n'est pas exempt de blâme. Ils sont ignorés : leur vie a été modeste et cachée, et cependant on sent qu'ils ont exercé une grande influence. Une heureuse fortune nous permet enfin de savoir ce que pensait un de ces hommes si calomniés par quelques historiens, et de montrer que rien de ce qui pouvait intéresser la grandeur et la prospérité de la France ne leur était indifférent. Notez qu'il ne s'agit pas de pures spéculations, d'utopies, qui ne sont souvent qu'une satire indirecte du temps, mais bien de projets sérieux et généralement applicables. A une époque qui, comme le moyen âge, vivait de traditions, de semblables projets ne pouvaient se produire sans froisser des préjugés et porter atteinte à des priviléges : il fallait, pour les mettre au jour, un amour de la vérité d'autant plus méritoire qu'ils devaient être une source de dangers pour leur auteur. C'est ce qui explique le silence qui règne sur les ouvrages de cette nature écrits au moyen âge, et les ténèbres qui les enveloppent. Ceux qui ont échappé à l'injure du temps sont rares. On a craint de les multiplier par la copie. Leur objet est souvent déguisé sous un titre insignifiant et quelquefois trompeur; aussi la plupart n'ont pas attiré l'attention des historiens ni même des érudits, et cependant on y trouverait de précieux renseignements sur les âges qui nous ont précédés.

« Je me propose de faire connaître une série de mémoires politiques émanés d'un même personnage que j'ai eu le bonheur de réunir. Ce personnage se nommait Pierre Du Bois; il vivait au commencement du quatorzième siècle, époque où la lutte du sacerdoce et du pouvoir laïque et la fondation de l'administration par Philippe le Bel offraient à un homme animé de l'amour du bien public une occasion unique de proposer des réformes qu'il n'aurait pas été permis dans des temps plus calmes de présenter à l'adoption du gouvernement ni même de formuler par écrit. Je vais d'abord tracer la biographie de Du Bois, et indiquer les ouvrages qu'on peut lui attribuer avec quelque certitude, car ils sont pour la plupart anonymes; j'examinerai ensuite les doctrines politiques et sociales éparses dans ces ouvrages. Je mettrai ainsi sous les yeux du lecteur le tableau complet des opinions d'un homme que l'on peut regarder comme un précurseur des temps modernes, qui signala avec une rare perspicacité les abus de son temps, et sut souvent en trouver le remède. On verra que les grands problèmes qui agitent de nos jours le monde ne sont pas nés d'hier, et qu'ils étaient posés dès le moyen âge. Tels sont la forme à donner au gouvernement, les rapports entre l'Église et l'État, l'organisation de l'instruction publique, la monarchie universelle, l'équilibre européen. Deux questions surtout qui offrent de notre temps un intérêt brûlant, la question romaine et la question d'Orient, étaient l'objet des préoccupations des politiques d'autrefois : il est intéressant de savoir quelles solutions on proposait il y a cinq siècles pour mettre fin à des difficultés qui n'ont pas été surmontées, et conjurer des dangers qui sont plus imminents que jamais.

I.

« Le nom de Pierre Du Bois n'est pas entièrement inconnu : on savait que c'était un avocat de Coutances qui avait composé un traité contre les prétentions du pape Boniface VIII à la suprématie universelle. Dans un Mémoire lu en 1847 à l'Académie des inscriptions, M. Natalis de Wailly donna l'analyse d'un mémoire adressé à Philippe le Bel par un anonyme pour arriver à l'abrégement des guerres et des procès. Le savant académicien, au moyen de rapprochements ingénieux, démontra que cet anonyme était Pierre Du Bois; il lui attribua aussi, en se fondant sur des raisons convaincantes, plusieurs autres opuscules, les uns inédits, les autres publiés sans nom d'auteur, ayant tous un lien commun, une même pensée, offrant le même style, et reproduisant des tournures de phrases et des expressions qui dénotent un seul et même auteur (1). Depuis lors, j'ai découvert plusieurs Mémoires, également anonymes, qui ont pour le fond et pour la forme une parenté incontestable avec ceux que M. de Wailly a restitués à P. Du Bois (2).

« La biographie de Du Bois n'est pas fertile en événements : l'histoire de sa vie sera surtout celle de ses ouvrages. Mais, s'il est vrai que ce qui constitue l'homme, c'est sa pensée, on peut dire qu'il serait difficile de mieux connaître un homme que nous ne connaissons Du Bois par la lecture de ses écrits : il s'y est révélé tout entier, sans détour, sans réticence. Du Bois était Normand; il était probablement né à Coutances ou dans les environs. Il nous apprend qu'il avait suivi, sans doute à Paris, les leçons de saint Thomas d'Aquin et de Siger de Brabant, ce qui autorise à placer l'époque de sa naissance vers 1250. Il embrassa la carrière du barreau; il exerçait, en 1300, les fonctions d'avocat à Coutances. C'est alors que, parvenu à la maturité, il consigna par écrit les fruits de son expérience et de ses méditations, et composa le plus ancien de ses ouvrages qui nous soit parvenu, selon toute vraisemblance, sa première œuvre (3). C'est un traité sur les moyens d'abréger les guerres et les procès; il est divisé en deux parties. Dans la première, Du Bois expose une nouvelle tactique de son invention dont l'adoption devait avoir, à son sens, pour résultat de donner à la France l'empire du monde. Il indique en même temps les mesures à prendre pour assurer la conservation des conquêtes dues à ce système et rendre stable la monarchie universelle. La seconde partie est consacrée au gouvernement intérieur du royaume. L'abus qui attire surtout l'attention de l'auteur, c'est l'envahissement de la juridiction royale par les tribunaux ecclésiastiques, dont l'esprit d'empiétement et d'usurpation est dépeint en toute connaissance de cause. Suit l'exposé de la voie à prendre pour restreindre la puissance séculière de l'Eglise, et sauvegarder le pouvoir civil.

« Dans ce Mémoire, Du Bois ne se borne pas à traiter les questions que le titre annonce ; il s'y livre à une foule de digressions, et passe en revue toutes les réformes qui lui semblent désirables, s'écartant à chaque instant de son plan pour développer une idée incidente. Ce n'est pas que la logi-

(1) Mémoire sur un opuscule anonyme. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XVII, p. 435.)

(2) Voir les indications bibliographiques que j'ai données dans le t. XX, 2e part., p. 166 et suiv. des *Notices et Extraits des manuscrits* publiés par l'Académie des inscriptions.

(3) *Summaria brevis et compendiosa doctrina felicis expeditionis et abbreviationis guerrarum ac litium regni Franciæ*. (Bibl. imp., manus. lat., nº 6,222, C.) — C'est l'ouvrage que M. de Wailly a analysé.

que lui fasse défaut : loin de là, il sait parfaitement tirer d'un principe toutes les conséquences que ce principe renferme, mais il le fait sans ordre, sans méthode. Dans ce premier traité, il donne la mesure de son talent et de ses défauts : cet ouvrage suffirait pour faire connaître les vues hardies de l'avocat de Coutances et initier à ses procédés de composition, qui sont ceux qu'il avait puisés dans les écoles, et dont les théologiens faisaient un si déplorable abus. Il cite souvent les textes sacrés, mais c'est pour attaquer le clergé et le combattre avec ses propres armes. Il fait aussi un fréquent usage des lois romaines et du droit canon. Les œuvres des philosophes lui sont familières ; il invoque l'autorité d'Aristote ; il emprunte même quelques-uns de ses arguments à l'histoire. Tout en ayant le pédantisme de son siècle, il ne laisse pas que d'être original, et ce vain appareil d'érudition sert à masquer ce que ses vues pouvaient avoir de téméraire et de compromettant.

« Le *Traité sur l'abrégement des guerres et des procès* est écrit en latin ; il est adressé à Philippe le Bel. Il a été certainement composé en l'an 1300, et les cinq derniers mois de cette année doivent être assignés comme date de la rédaction de ce traité. En effet, il y est question du grand jubilé qui fut célébré à Rome au mois de juillet, et l'auteur présente comme désirable le mariage de Charles de Valois, frère du roi, avec l'héritière de l'empire latin de Constantinople, union qui fut accomplie au mois de décembre. Ce Mémoire est bien adressé à Philippe le Bel ; mais lui fut-il remis? C'est là un point qui a son importance ; car si Philippe le Bel a reçu communication de l'opuscule de Du Bois et qu'il ait dans la suite, employé notre avocat, on pourra en conclure, sinon qu'il approuvait ses théories, du moins qu'elles ne lui déplaisaient pas. J'ai acquis la preuve, et c'est Du Bois qui la fournit lui-même, que son traité fut envoyé par lui à Toulouse, à un ami fidèle du roi, maître Jean de la Forêt, à l'époque où Philippe le Bel et son frère Charles de Valois se trouvaient dans cette ville, c'est-à dire au mois de janvier de l'année 1304. Nul doute que ce traité n'ait été mis sous les yeux de Philippe le Bel, et que la bienveillance royale ne fût la juste récompense des services que Du Bois avait rendus à la couronne en consacrant sa plume à défendre son indépendance menacée par les prétentions du pape. L'année précédente, en effet, Du Bois avait développé dans des pamphlets quelques-uns des principes qu'il avait émis théoriquement dans le Mémoire rédigé en l'an 1300. Ces pamphlets, nous les possédons, et ils nous apprennent comment Du Bois prétendait appliquer ses doctrines.

« On sait que la querelle entre le pouvoir laïque et la papauté prit, à la fin du treizième siècle, des proportions telles, qu'une solution devenait inévitable. L'impérieux Boniface VIII eut dans Philippe le Bel un adversaire qui ne reculait devant aucune considération, et qui marchait avec assurance au but qu'il s'était donné, de régner en maître au dedans et d'exercer au dehors une influence souveraine. Le petit-fils de saint Louis n'avait pas hérité du pieux respect de ses aïeux pour l'Eglise et pour ses ministres ; il appartient tout entier au monde moderne. Il se distinguait par une croyance inébranlable dans son droit et par une ferme volonté de le faire prévaloir. Jusqu'alors, les papes avaient été tantôt les régents, tantôt les conseillers des rois, suivant que les rois étaient faibles et soumis, ou puissants et jaloux de leurs prérogatives. Philippe ne voulut ni de tutelle ni de conseils. Dès qu'il fut en contact avec Boniface VIII, il lui adressa une solennelle déclaration de principes. Il se proclama au spirituel fils soumis de l'Eglise ; mais il protesta que, pour tout ce qui concernait le gouvernement intérieur de son royaume et ses relations avec les puissances étrangères, il ne reconnaissait de supérieur que Dieu, et qu'il ne se soumettrait à personne à cet

égard. Sa politique fut toujours conforme à ce programme. Il en résulta entre la cour de Rome et le roi de France un mécontentement d'abord sourd, qui se grossit d'une multitude de griefs réciproques, et finit par éclater. En 1302. Boniface VIII, oublieux du temps où il vivait, convoqua un concile général à Rome, pour mettre, disait-il, un terme à l'oppression du clergé, ainsi que pour aviser à la conservation des libertés de l'Eglise, à la réformation du royaume, à la correction du roi et au bon gouvernement de la France. C'était une déclaration de guerre; elle était renfermée dans une bulle où l'on affirmait la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel; mais cette affirmation, bien qu'explicite, était habilement accompagnée de développements et de citations qui pouvaient en atténuer la portée. Philippe accepta le défi. Il fit résumer les propositions contenues dans la bulle pontificale, les dépouilla de toutes les précautions de style qui les modifiaient en quelque sorte, et donna à ce résumé la forme d'une courte bulle, brutale et injurieuse, qu'il lança dans le public. Cette bulle débutait ainsi : « Boniface, pape, à Philippe, roi de France. Craignez Dieu et observez ses commandements. Apprenez que vous nous êtes soumis au spirituel et au temporel. etc. » Cette bulle, falsifiée, il est vrai, mais qui exposait avec crudité les conséquences qu'on pouvait tirer des doctrines de la vraie bulle, indigna la France entière. Plusieurs écrivains prirent la plume pour réfuter les doctrines ultramontaines : Du Bois fut du nombre.

« Il mentionne lui même, dans un de ses ouvrages, un traité qu'il avait composé en faveur du roi contre le pape, et qu'il avait remis, le dimanche avant la publication de l'iniquité papale, à un de ses amis, qui, depuis avait été fait évêque de Béziers. Cet ami s'appelait Richard Neveu; c'était un Normand, et il avait été longtemps archidiacre d'Auge dans l'Eglise de Rouen. Il fut chargé, en 1301, avec le vidame d'Amiens, d'arrêter dans son évêché le nonce apostolique, Bernard Saisset, qui s'était retiré à Pamiers après avoir bravé le roi à Compiègne. Il paraît que Richard ne prit pas une part publique à cet acte arbitraire mais il en fut le conseiller et le promoteur. Sa prudence le mit à l'abri des désagréments qu'eut à supporter son compagnon le vidame, qui fut excommunié et mourut sans avoir pu se faire réconcilier avec l Eglise. L'archidiacre d'Auge, plus habile et plus heureux, obtint, en récompense de ses services, par le crédit du roi, le siége épiscopal de Béziers ; mais il ne jouit pas longtemps de cette haute dignité : frappé de la lèpre, il se vit abandonné de tous, et mourut regardé comme un apostat que Dieu avait justement châtié. Tel était l'ami de Du Bois. Le traité que Richard Neveu reçut des mains de son compatriote, pour l'offrir à Philippe le Bel, nous est parvenu. C'est une réponse d'une grande violence à la fausse bulle attribuée à Boniface VIII. Du Bois y donne un libre cours à ses sentiments d'hostilité contre Rome : il soutient que le pape est un hérétique, et entreprend de prouver l'indépendance temporelle du roi par des arguments empruntés à l'histoire, à l'Ancien et au Nouveau Testament ainsi qu'aux canons (1). Du Bois était alors dans une position officielle. Philippe le Bel avait convoqué, en 1302, les premiers états généraux de la monarchie. Ces états, qui se composaient de députés des trois ordres (ceux du tiers état étaient élus par une sorte de suffrage universel), furent réunis pour donner leur avis sur la grande question qui divisait le roi et le pape. Du Bois représentait la ville de Coutances à cette assemblée : le titre de député aux états donnait une nouvelle autorité à sa parole et à ses écrits. La

(1) Réponse à la bulle *Scire te volumus*, publiée dans Dupuy, *Preuves du différend de Boniface VIII avec Philippe le Bel*, p. 44.

réponse à la prétendue bulle de Boniface VIII ne fut pas le seul produit de sa plume dans ces circonstances graves, où il s'agissait de bien édifier les limites du spirituel et du temporel.

« On sait ce qui se passa : les états généraux prirent en main la cause de la royauté, et protestèrent auprès du pape contre toute tentative d'immixtion étrangère dans les affaires de la France, qu'elle vînt de Rome ou d'ailleurs; mais, ce qu'on ignore, ce sont les moyens employés par Philippe le Bel pour se faire des partisans. Il ne respecta pas toujours les règles de la morale; mais il reconnut un des premiers la toute-puissance de l'opinion publique, à laquelle il fit appel, tantôt dans des manifestes officiels, tantôt dans des pamphlets rédigés par ses légistes. Du Bois fut entre ses mains un instrument d'autant plus utile que les services qu'on lui demandait étaient conformes à ses principes. Outre la consultation sur la fausse bulle de Boniface VIII, qui porte son nom, il publia, à propos de la tenue des états généraux, un opuscule anonyme intitulé : la *Supplication du peuple de France au roi contre le pape Boniface le VIII*[e] (1). Dans cet écrit, qui est en langue française, et qu'on a, bien à tort, regardé comme le cahier du tiers état, le peuple était censé s'adresser au roi. Je cite textuellement le début, pour faire connaître la manière et le style de Du Bois ; je me borne à rajeunir l'orthographe :

« A vous, très-noble prince, notre sire, par la grâce de Dieu roi de France, supplie et requiert le peuple de votre royaume, pour ce qu'il lui appartient que ce soit fait, que vous gardiez la souveraine franchise de votre royaume, qui est telle que vous ne reconnaissiez de votre temporel souverain en terre fors que Dieu, et que vous fassiez déclarer, si que tout le monde le sache, que le pape Boniface erra manifestement et fit péché mortel notoirement en vous mandant, par lettre bullée, qu'il était votre souverain de votre temporel, etc. »

« Le fond de ce pamphlet, car tel est le nom qui convient à cet opuscule, se retrouve dans la réponse à la bulle falsifiée et dans un Mémoire intitulé : *Question sur le pouvoir du pape*; mais la forme en est singulièrement âpre et même insultante. Du Bois indiquait, dans sa péroraison, le rôle qu'il convenait que le roi prît dans son conflit avec le pape, celui de défenseur de la foi et d'adversaire de l'hérésie. Ici, l'hérétique était le pape : « Vous, noble roi sur tous autres princes, défenseur de la foi, destructeur de bougres, pouvez et devez et êtes tenu requérir et procurer que ledit Boniface soit tenu et jugé pour hérétique, et puni en la manière que l'on pourra et devra, et que votre franchise soit gardée et déclarée »

» Le point de savoir si le pouvoir spirituel est supérieur au pouvoir laïque préoccupa vivement Du Bois : il voulut laisser un traité où la question, dégagée de toute application immédiate, serait examinée théoriquement. Telle est l'origine du fameux traité intitulé : *Question sur le pouvoir du pape*, qui a été jusqu'à nos jours faussement attribué à Gille de Rome. M. Charles Jourdain a démontré que cette attribution était impossible, et M. de Wailly a prouvé qu'il fallait rapporter cet ouvrage à Du Bois. Ce traité a été, jusqu'aux temps modernes, le manifeste officiel de la royauté française contre les prétentions ultramontaines. Charles V le fit traduire en français par Raoul de Presle ; il était encore invoqué au dix-septième siècle, et il figure dans le célèbre ouvrage des *Preuves des libertés de l'Eglise gallicane* de Pithou et de Dupuy.

« Bongars a publié dans le tome II de son recueil de documents relatifs aux croisades, intitulé *Gesta Dei per Francos* (2), un opuscule anonyme

(1) Publié dans Dupuy, *Preuves du différend*, p. 215.
(2) P. 316. Cet ouvrage est devenu fort rare.

ayant pour titre *Du Recouvrement de la Terre sainte*. Il suffit d'y jeter les yeux pour être assuré que c'est l'œuvre de Du Bois. C'est là qu'il nous apprend qu'il avait suivi les leçons de saint Thomas et de Siger de Brabant; le traité de l'an 1300 est cité et reproduit en partie dans le Mémoire *Sur le Recouvrement de la Terre sainte*, qui est dédié au vieil Edouard, roi d'Angleterre, par l'auteur, qui s'intitule le plus humble de ses avocats pour les causes ecclésiastiques dans le duché de Guyenne. Du Bois avait donc quitté la Normandie, mais non sa profession. Les avocats royaux pour les causes ecclésiastiques étaient d'institution récente; ils étaient établis auprès des officialités, avec mission de s'opposer aux empiétements de ces tribunaux sur la justice séculière. L'Eglise avait, en effet, une juridiction qui s'appliquait à la fois au spirituel et au temporel, et qui tendait de plus en plus à s'étendre. Les ecclésiastiques n'étaient passibles que de cette juridiction, non-seulement les prêtres, mais encore les tonsurés, qui, bien que mariés et faisant le négoce, pouvaient invoquer le privilége clérical. Quand un laïque avait un procès avec un clerc l'official seul était compétent. Les cours de chrétienté allaient même jusqu'à réclamer la connaissance des procès occasionnés par la non-exécution d'un contrat, sous prétexte qu'on s'était engagé sous la foi du serment à exécuter ces contrats, et que celui qui refusait de remplir sa promesse commettait un parjure. Ceux qui essayaient de se soustraire à cette juridiction, même en matière temporelle, étaient frappés d'excommunication. Il y avait là un abus grave. On institua auprès des officialités des avocats royaux, qui furent chargés de sauvegarder les droits de la couronne et de protéger ceux qui seraient illégalement cités devant les cours d'Eglise. Du Bois remplit les fonctions d'avocat du roi pour les causes ecclésiastiques à Coutances, de l'an 1300 à 1303. Il offrit ensuite ses talents au duc de Guyenne, qui les accepta; il était encore à son service en 1306, date de la rédaction du traité *Sur le Recouvrement de la Terre sainte*. Il ne se contentait pas de ses fonctions d'avocat royal, il se chargeait aussi de défendre devant les tribunaux laïques et ecclésiastiques les causes du clergé séculier et des abbayes. Ses profondes connaissances dans le droit civil, le droit canonique et les matières bénéficiales, lui attirèrent une nombreuse clientèle, et il reconnaît lui-même s'être enrichi en prenant, comme avocat, la défense des intérêts du clergé, dont les vastes possessions étaient une source intarissable de procès. Dans le Mémoire adressé à Edouard I[er], qui est le plus complet de ses ouvrages, Du Bois traite toutes sortes de questions; il passe en revue la politique intérieure et extérieure, l'équilibre européen, le commerce, la guerre la réforme de l'Eglise, la suppression du pouvoir temporel de la papauté; c'est qu'il le pouvait faire sans danger. Il avait pris pour objet apparent, je dirais volontiers pour enseigne de son Mémoire, le recouvrement de la Terre sainte et l'établissement définitif du christianisme en Orient; mais, en réalité, la conquête de la Palestine était le moindre de ses soucis; c'était un prétexte pour émettre ses idées. A ses yeux, les moyens les plus propres à faciliter la conquête des lieux saints consistaient à restreindre en Europe l'influence du clergé et à le dépouiller de la plus grande partie de ses richesses. Il voulait réformer depuis le pape jusqu'aux moines, et tout cela, soi-disant pour le bien et la gloire de l'Eglise. Ce projet était hardi, mais Du Bois, qui pouvait invoquer la sainteté de ses intentions pour excuser sa témérité, exposait sans crainte au roi d'Angleterre ses doctrines anticléricales. Dans son Mémoire à Philippe le Bel il était moins assuré, et il réclamait avec instance le silence et la discrétion sur les plans qu'il soumettait à l'approbation du roi de France, déclarant que, s'il venait à être découvert, il se verrait exposé aux plus grands dangers. Il aimait la jus-

tice et la vérité, mais il n'aspirait pas à la gloire du martyre. Dans le traité de 1306 plus d'appréhensions semblables : comment incriminer et même suspecter un homme qui veut établir dans l'Orient le règne de Jésus-Christ? Qui oserait accuser son zèle ardent? L'excès même de ce zèle est un titre à l'indulgence.

« Cet ouvrage est peut-être celui qui fait le mieux connaître la société du moyen âge, avec les intérêts divers qui s'y heurtaient et les aspirations de quelques âmes généreuses vers un état social meilleur. Sans doute, les esprits étaient pour la plupart courbés sous le joug de la tradition et de l'autorité; mais il y avait au fond des consciences des germes d'indépendance et des désirs d'examen que l'éducation et la crainte n'avaient pu étouffer. Les grandes questions qui nous passionnent, après avoir été l'objet des méditations des sages de l'antiquité, avaient leur écho dans cette société en apparence si obéissante et si affaissée.

« Du Bois proposa au roi d'Angleterre, dès 1306, la suppression des Templiers. Avait-il donné le même conseil au roi de France? je suis porté à le croire. Je ne voudrais pas dire pour cela que Philippe le Bel ait agi à l'instigation de Du Bois, mais je tiens à constater que notre avocat avait conçu le projet de la suppression des Templiers. On sait comment les chevaliers du Temple furent arrêtés, en 1307, dans toute la France. Le but du roi était de s'approprier les immenses richesses de cet ordre puissant; le prétexte invoqué fut l'hérésie des Templiers. Dans cette circonstance Philippe joua le rôle de défenseur de la foi, que Du Bois avait souhaité qu'il prît à propos du différend avec Boniface VIII; il accusa les Templiers d'impiété et les dénonça au pape, après les avoir, toutefois jetés en prison de sa propre autorité. Clément V, qui occupait alors le trône de Saint-Pierre, n'était pas convaincu de leur culpabilité. Le roi fut pendant plusieurs années en instance auprès du pape pour en obtenir l'abolition du Temple; ce ne fut qu'en 1312 que Clément V proclama cette abolition si ardemment sollicitée; mais, pour arriver à ce résultat et arracher au souverain pontife une décision contraire à l'opinion du concile de Vienne, convoqué à cet effet, Philippe eut recours aux moyens de pression les plus divers; il excita surtout l'opinion publique, et Du Bois mit avec bonheur au service du roi sa plume habile et passionnée.

« Dès 1308, Philippe le Bel, voyant Clément V peu disposé à condamner les Templiers, avait convoqué des états généraux à Tours pour aviser à la défense de l'Eglise: en réalité, pour faire peur au pape en lui intimant les volontés du peuple français. Dans la circulaire lancée par le gouvernement pour faire procéder aux élections, on recommandait d'élire des hommes d'une ardente piété. Du Bois avait trop bien rempli son mandat aux états de 1302 pour n'être pas un des candidats désignés aux états de 1308. Il fut élu de nouveau par le tiers état de Coutances, et vint siéger aux états de Tours. Là, il recommença ce qui lui avait si bien réussi six ans auparavant. On se rappelle la prétendue requête du peuple contre Boniface VIII; Du Bois rédigea une requête analogue pour engager Philippe le Bel à solliciter du pape la destruction des Templiers, au nom de la religion, qu'ils souillaient par leur hérésie, et de la morale, qu'ils outrageaient par leurs mœurs; il accusait le pape de négliger ses devoirs et d'épargner les Templiers, qui l'avaient corrompu à prix d'or (1). « Le peuple du royaume de « France, qui a été, et toujours sera, par la grâce de Dieu, dévot et « obéissant à la sainte Eglise plus que nul autre, requiert que leur sire le

(1) Ce pamphlet a été publié dans les *Notices et Extraits*, n° 27, d'après le reg. 29 du Trésor des Chartes.

« roi de France, qui peut avoir accès à notre père le pape, lui montre qu'il « l'a trop fortement courroucé, et grande esclandre commise contre eux, « pour ce qu'il fait semblant, fort de parole, de faire punir, non pas la « bougrerie des Templiers, mais la renoirie aperte par leurs confessions « faites devant ses inquisiteurs et devant tant de prélats et d'autres bonnes « gens, que nul homme qui en Dieu crût ne devrait ce rappeler en doute. « Pourquoi le peuple ne sait penser raison de ce délai ni de telle perver- « sion de droit que ce soit vrai que l'on dise communément que grandement « d'or donné et promis leur nuit » Du Bois blâme ensuite l'avarice et la cupidité du pape, qui avait fait cardinal un de ses neveux, lequel n'était qu'un ignorant, et lui avait donné « plus que quarante papes ne donnèrent « onques à tous leurs lignages. » Il avait comblé ses parents de dignités et de bénéfices qu'il craigne que ce bien mal acquis ne leur soit enlevé, et que, lui mort, son successeur ne dépose ces intrus et ne confère les honneurs qu'ils avaient usurpés à des docteurs éminents, capables d'enseigner le peuple. »

« En même temps, Du Bois remit au roi un Mémoire où il déduisait les raisons que Philippe pouvait faire valoir auprès de Clément V en faveur de la suppression de l'ordre du Temple. Ce Mémoire mérite de fixer l'attention, car il semble indiquer, sinon de la part du roi, du moins de celle de quelques-uns de ses conseillers, une tendance marquée à s'immiscer dans les affaires spirituelles, en qualité de défenseur de la foi. Philippe l'envoya-t-il au pape? je l'ignore; mais il en reçut certainement communication, et le fit déposer dans les archives de la couronne, où il est encore conservé (1).

« Du Bois commence par établir en principe, conformément aux saintes Ecritures, que Dieu peut révéler aux petits ce qu'il cache aux grands. L'hérésie des Templiers a soulevé une immense clameur qui s'est élevée jusqu'à Dieu et jusqu'au pape, son représentant sur la terre. Il est encore temps de séparer l'ivraie du bon grain et de la livrer aux flammes. Le roi catholique, le roi de France non comme accusateur ni comme dénonciateur, mais *comme ministre de Dieu*, champion de la foi catholique, zélateur de la loi divine, veille à la défense de l'Eglise, dont il doit rendre compte à Dieu. Plusieurs lui ont conseillé d'extirper de sa propre autorité la perfidie des Templiers suivant les enseignements de Dieu et les préceptes des saints Pères; il a refusé d'agir ainsi; il a eu recours au pape, et lui a fait de justes demandes qui ont été repoussées. Il en est résulté un étonnement général et un grand scandale. Les uns accusent les cardinaux; d'autres croient les Templiers innocents: et cependant les Templiers attaquent Jésus-Christ, qui est la tête de la société. Comment le laisser ainsi attaquer? Si le bras droit, c'est-à-dire le pouvoir ecclésiastique, ne défend pas ce chef sacré, il faut que le bras gauche, c'est-à-dire le pouvoir séculier, vienne à son secours. Si les deux bras font défaut, c'est aux autres membres, c'est-à-dire au peuple, à se lever pour le défendre.

« L'allusion est claire ; le droit, qui plus est, le devoir du roi est d'entrer dans le sanctuaire menacé, que les prêtres ont abandonné; le peuple lui-même y pénétrera pour défendre le dogme: la séparation du spirituel et du temporel n'est plus qu'un vain mot. L'Eglise n'est plus seule dépositaire de la foi : la conscience du prince et des citoyens devient la règle suprême en matière religieuse. A l'obéissance envers l'Eglise, Du Bois substitue l'examen ; chacun peut se demander dans son for intérieur si

(1) Archives de l'Empire. Trésor des Chartes, J. 413, n° 34. — Voir *Notices et Extraits*, n° 29.

l'Eglise marche dans les voies de Dieu, et l'y rappeler au cas où il jugerait qu'elle s'en serait écartée. Toutefois, il y aurait de l'exagération à donner à cette doctrine plus d'importance qu'elle n'en avait sous la plume de Du Bois, qui, en traçant ces propositions, avait pour but d'effrayer Clément, en le menaçant d'un schisme. Mais il y a là un signe du temps, et saint Louis n'aurait pas toléré qu'on lui donnât, et on n'aurait pas osé lui adresser, de pareils conseils, surtout les placer dans sa bouche, car c'était le roi qui était supposé tenir ce langage au pape.

« Clément résistait toujours; il suscitait des délais et traînait en longueur. Du Bois fit éclater le mécontentement royal dans un nouveau pamphlet où il formulait nettement le droit du pouvoir laïque de se faire juge des matières de foi quand l'Eglise ne remplissait pas sa tâche. Le peuple était censé s'adresser au roi pour l'inviter à prendre en main la défense de l'Eglise; les textes sacrés étaient invoqués à l'appui de cette thèse. Lorsque Moïse fit exterminer par le glaive vingt-deux mille Israélites qui adoraient le veau d'or et se livraient à l'idolâtrie, il ne demanda pas le consentement de son frère Aaron, que Dieu avait établi grand prêtre, et cependant Moïse n'était que législateur, et ne reçut jamais le sacerdoce. Il faut refuser d'ajouter foi à ceux qui pervertissent les saintes Ecritures; il est indispensable que le roi très-chrétien obtienne la suprême béatitude promise par Dieu à ceux qui font justice en tout temps; il est surtout nécessaire de punir le crime détestable des Templiers, sous peine d'éluder les préceptes des Livres saints, et d'amener le règne de l'Antéchrist (1).

« Philippe le Bel goûtait les idées de Du Bois, qui ne manquait aucune occasion de lui soumettre les réflexions que lui suggéraient les événements dont il était témoin. En 1308, l'empereur Albert d'Autriche étant mort, il écrivit au roi pour l'inviter à se faire élire empereur (2). Vers la même époque, il lui adressa un Mémoire pour l'engager à créer un royaume en Orient en faveur d'un de ses fils (3). Je reviendrai sur le contenu de ces deux écrits quand j'exposerai les vues de Du Bois sur la politique étrangère. Nous ignorons dès lors ce que devint notre légiste. On voit figurer sur un rôle des membres du parlement, pour la session commencée au mois de décembre 1319, parmi les examinateurs d'enquêtes, un maître Pierre Du Bois, qui est sans doute l'ancien avocat de Coutances; mais son nom fut rayé sur cette liste avec la mention qu'il était bailli de la comtesse d'Artois, fonction incompatible avec celle de membre de la cour suprême de justice du royaume.

« Telle a été la vie de Pierre Du Bois. Nous allons maintenant passer rapidement en revue, en les groupant, les idées qu'il a éparpillées dans ses nombreux écrits.

II

« Ce n'était pas au quatorzième siècle que l'on pouvait traiter avec maturité la question de la meilleure forme de gouvernement; un seul gouvernement paraissait possible à tout esprit pratique, la monarchie. Jusqu'à Philippe-Auguste, la royauté, en France, fut tenue en échec par la féodalité; mais ce roi l'affranchit d'une partie des entraves qui la gênaient. Le domaine royal s'agrandit au treizième siècle par la conquête ou par la réu-

(1) *Notice et Extraits*, nº 29, d'après le reg. 29 du Trésor des Chartes.
(2) *Idem*, nº 30.
(3) Baluze, *Vitæ paparum aven.*, t. II, p. 235.

nion pacifique à la couronne de la Normandie, du Poitou, de l'Auvergne, du Languedoc, de la Champagne; sous Philippe le Bel, la royauté devint absolue, et ce ne furent pas les légistes qui critiquèrent ce résultat qu'ils avaient appelé de leurs vœux et favorisé de leurs efforts. Du Bois nous donne une curieuse idée de ce qu'était à leurs yeux le pouvoir royal.

« Le roi est, selon notre légiste, un être au-dessus de l'humanité, presque divin, et en cela il était d'accord avec l'opinion publique, qui allait jusqu'à attribuer à nos rois le don des miracles; mais, entre le roi accepté par le moyen âge, et dont saint Louis est la plus haute expression, et l'idéal de Du Bois, il existe une différence qu'il est bon de noter. Le roi qu'il rêve n'est pas un homme vivant de la vie commune, s'exposant aux dangers de la guerre, se montrant à tous : c'est une sorte d'idole qui se tient renfermée dans son palais comme dans un sanctuaire, d'où il dirige ou plutôt paraît tout diriger. C'est à lui que revient le mérite de tout ce qui se fait de bien dans le royaume; c'est lui qui recueille la gloire militaire, bien qu'il ne paraisse pas sur les champs de bataille. C'est un être de raison, qui peut abriter derrière lui un ministre dirigeant, un simulacre, comme le roi de certaines théories constitutionnelles, avec cette différence que, dans le plan de Du Bois, personne n'est responsable. Si l'on compare cette doctrine avec ce qui se passait à la cour de Philippe le Bel, on voit qu'une partie du programme de Du Bois fut réalisée, bien entendu sans qu'il ait contribué en rien à ce résultat. La personnalité de Philippe le Bel a été une énigme pour ses contemporains et pour les historiens modernes; il était devenu invisible pendant les dernières années de sa vie, et le pouvoir fut, en apparence, entre les mains d'Enguerrand de Marigny, qui, après avoir scandalisé la France par sa toute-puissance insolente, l'étonna, sous Louis X, par sa chute sanglante. En tous cas, cette royauté, telle que la rêvait Du Bois, ressemblait à celle du Bas-Empire ou à celle de la Chine. C'était la monarchie absolue, sans contrôle et sans autre limite que les conspirations et les émeutes. Du Bois ne se dissimulait pas que cette manière de gouverner n'était pas conforme aux mœurs de son temps; mais il connaissait son code, et il cite les empereurs romains, qui, en agissant ainsi, conquirent, dit-il, des royaumes : en quoi notre légiste se trompait fort. Il invoquait aussi l'exemple du kan des Tartares, qui demeurait au centre de ses vastes Etats, et faisait des conquêtes par ses généraux. Il était maladroit de proposer pour modèle à un prince chrétien le chef de ces hordes sauvages qui couvrirent de ruines l'Asie et une partie de l'Europe et épouvantèrent le monde par leur barbarie.

« Du Bois ne semble pas avoir apprécié le courage à sa juste valeur; il a une peur extrême que le roi ne fasse la guerre en personne, et, pour l'en détourner, il énumère les périls de toute sorte qu'offrent les combats. Il ne craint pas de s'adresser à Philippe le Bel et de le supplier, au nom de l'intérêt de tous, de ne pas exposer sa personne dans des expéditions lointaines; il ose même lui rappeler de douloureux souvenirs : « Votre Majesté (le titre romain de Majesté était bien placé dans la bouche de Du Bois, qui, du reste, ne l'a pas mis à la mode, car il était usité en France avant lui), Votre Majesté n'ignore pas les malheurs qu'entraîne la fin prématurée d'un prince qui meurt dans une guerre, loin de son pays, alors même qu'il ne périt point par le sort des armes. Une triste expérience vous en a donné des preuves sensibles. » Il lui rappelle saint Louis, son aïeul, enlevé par la peste devant Tunis; son père, Philippe le Hardi, emporté par une fièvre pernicieuse au retour d'une malheureuse expédition en Aragon, et les désastres qui furent la conséquence de ces morts funestes. A ces exemples, empruntés à la famille royale, Du Bois en joint d'autres tirés des textes

sacrés. Ce qui l'effraye le plus, il faut le reconnaître, dans les morts violentes des rois, c'est moins le coup qui tombe sur une tête sacrée et éprouve une famille privilégiée que les maux qui peuvent en résulter pour le peuple : qand le pasteur est frappé, le troupeau est dispersé et livré aux périls.

« Le prince doit donc être pacifique dans son intérêt et dans celui de ses sujets ; cependant, selon Aristote, la guerre est quelquefois légitime, mais seulement quand c'est le seul moyen de rétablir la paix. Du Bois était un partisan déclaré de la paix ; il ne pouvait voir sans horreur et sans dédain les guerres qui ôtent la vie à des milliers d'hommes, sans que la mort de ceux qui succombent serve de leçon à ceux qui survivent, et il recommandait avec une judicieuse franchise à Philippe le Bel de ne pas aimer la guerre ; il lui montrait, s'il se laissait aller à cette pente fatale, le peuple, fatigué des charges qu'on lui imposerait, s'écriant : « Ce n'est pas de nos intérêts, mais des siens qu'il s'occupe en répandant notre sang et en consumant nos biens. Peut-être même, ajoutait Du Bois, ferait-il entendre des paroles et des vœux qu'un homme sensé n'oserait redire devant Votre Majesté. » En retraçant ces lignes en l'an 1300, Du Bois était prophète : il prédisait ce qui devait arriver quatorze ans plus tard. En effet, Philippe le Bel, après avoir épuisé la France par des guerres continuelles, mourut au milieu de la désaffection générale et de la révolte de la noblesse. De tous côtés, des ligues se formèrent contre le roi, auquel on demanda le retrait des impôts illégalement établis et le respect des libertés antiques. On osa lui adresser des vœux et des remontrances qui remplirent d'amertume ses derniers moments et hâtèrent sa fin. On est tout étonné de la perspicacité de ce légiste obscur, qui, du fond de sa province, voyait si loin et si juste en politique.

« Le roi tel que le souhaitait Du Bois était donc un roi fainéant ayant pour principale occupation de se tenir en bonne santé, de procréer de nombreux enfants et de les élever sous les meilleures influences des astres car notre avocat croyait à l'astrologie. En traçant ce portrait idéal, il obéissait, peut-être sans bien s'en rendre compte, à de secrètes espérances; royaliste dévoué, il trouvait juste d'accorder au souverain les honneurs, le respect, une vie douce et facile; il voulait le décharger des affaires publiques pour en confier le fardeau à un ministre habile. Evidemment, Du Bois sentait en lui-même l'étoffe d'un pareil ministre, et l'on peut hardiment affirmer qu'il n'était pas inférieur aux Flote, aux Nogaret, aux Marigny, qui furent appelés par Philippe le Bel à gouverner la France sous sa direction; mais il resta toujours dans une position subalterne indigne de ses talents.

« Du Bois avait quelques notions d'économie politique ; il blâma hautement l'altération des monnaies comme désastreuse et produisant plus de maux que les fléaux de la guerre. En 1300, c'est-à-dire quand il était encore temps de s'arrêter dans la voie où Philippe venait de s'engager et où il devait gagner, en y persévérant, le surnom mérité de faux monnayeur, il tint au roi un langage sincère et courageux. Il lui montra que les revenus en argent avaient diminué de moitié, puisque celui-ci qui autrefois recevait un sou n'en recevait plus, par suite de la falsification des espèces, que la moitié. D'un autre côté, les objets de consommation étaient devenus deux fois plus chers. Le commerce avec l'étranger était ruiné. Il terminait en ces termes : « Tous les sujets du royaume ont à souffrir de ces changements, sauf le prince, les fermiers et les fabricants des monnaies. Comment donc réparer une perte si grande et si générale qui a frappé la population entière du royaume ? C'est à quoi devraient réfléchir les conseillers et les auteurs de ces mesures, s'ils pensaient qu'un jour ils doivent mourir. » La damnation éternelle constitua pendant longtemps au moyen âge la seule responsa-

bilité ministérielle ; à partir de la fin du treizième siècle, le gibet de Montfaucon devint pour quelques ministres moins heureux, tels que Pierre de Labrosse, Enguerrand de Marigny et Pierre Rémy, une anticipation sur les peines de l'enfer. Les rois eux-mêmes n'échappaient pas à cette justice de l'opinion publique, qui trouvait une consolation à damner les auteurs des maux du pays, et remettait avec confiance à Dieu le soin d'exiger, dans un autre monde, l'expiation des méfaits restés impunis ici-bas.

« Du Bois n'était pas moins sévère en matière d'impôts ; il n'admettait pas que, sous couleur des besoins de l'Etat et de la défense de la patrie, on pressurât le peuple. Il posait pourtant en principe que le roi pouvait, en cas de nécessité, lever des taxes sur le clergé; mais il fallait que la nécessité fût évidente, et l'on ne devait percevoir que les sommes strictement indispensables. Bien qu'il n'aimât pas la guerre et qu'il la considérât comme un fléau, il savait qu'il y avait des circonstances où elle devenait inévitable. Sa pensée s'était tournée de ce côté, et il chercha le moyen de la rendre moins sanglante et moins dispendieuse. Il énonce brièvement, mais en termes précis, le système militaire que Philippe le Bel trouva établi. Certains fiefs, les plus nobles et les plus riches, devaient le service des armes au roi ; les autres, chargés de redevances pécuniaires qui s'élevaient quelquefois à la moitié du revenu, formaient l'arrière-ban, qu'on n'avait droit de convoquer pour la défense du royaume que lorsque le service féodal ordinaire était insuffisant. Du Bois ne voulait rien innover par rapport à la composition des armées, mais il proposait une tactique nouvelle, dont il attendait les plus heureux effets. Il avait remarqué avec justesse que la guerre ne se faisait plus de son temps comme autrefois, et que la chevalerie, c'est-à-dire la cavalerie, avait perdu une grande partie de ses avantages. L'infanterie jouait un rôle nouveau : l'art des fortifications, l'emploi des machines et la construction des engins avaient fait des progrès et opposaient à la cavalerie des obstacles presque insurmontables. Du Bois proposait de triompher des ennemis en ravageant leur territoire, en détruisant leurs moissons, en leur coupant les vivres; il avait surtout un but politique : il voulait mettre le roi de France à même de vaincre la résistance des grands vassaux, dont la rébellion était à ses yeux un crime punissable de mort, conformément à la sentence de l'Ecriture. : « Celui qui n'obéira pas au prince « mourra. » Il invoquait à l'appui de son plan des considérations d'ordre différent; il déclarait que l'accroissement prodigieux de la population, la brièveté de la vie, la délicatesse des habitudes, étaient autant de causes qui obligeaient de modifier l'ancienne tactique. Parmi de notables innovations, il proposait de donner aux troupes des uniformes. Il affirmait que le roi de France pouvait perdre, sans compromettre la sûreté du pays, une armée de deux cent mille hommes.

« Un sujet sur lequel il doit nous inspirer plus de confiance, c'est la réforme de la justice. La longueur et la multiplicité des procès étaient à son avis un mal qui exigeait un prompt remède ; il voulait à la fois les abréger et les rendre moins coûteux, en simplifiant la procédure. Il était choqué de voir les hommes de loi s'étudier à multiplier les écritures de telle sorte que la vie d'un homme n'était pas assez longue pour acquérir la théorie et la pratique du droit. Il réclamait avec instance une réforme.

« Après avoir montré quelles étaient les idées de Du Bois par rapport au gouvernement civil, nous allons examiner ses doctrines concernant l'Eglise et le clergé. Au moyen âge, le clergé ne restait pas renfermé dans le temple ; on le trouvait partout, dans les fiefs, dans les conseils des rois, dans les cours de justice : il avait envahi en partie la société civile, et formait en outre une société particulière ayant ses règles, ses lois, ses usages. Le tem-

porel et le spirituel étaient confondus à chaque instant, et le prêtre réclamait, au nom de Dieu, une autorité qui s'étendait à tout. A la tête du clergé était le pape, pontife et roi, qui exerçait une grande influence sur le monde entier. Son autorité, comme chef de la religion, était acceptée de tous; mais les bornes de cette autorité étaient discutées, non pas relativement au dogme et à la discipline, mais pour ce qui touchait les intérêts matériels des peuples et des rois. Les rois, comme hommes, lui étaient soumis en raison de leurs péchés; mais jusqu'où s'étendait le droit de les avertir et de les punir de leurs fautes? Appartenait-il au pape de s'interposer soit entre les rois et leurs sujets, soit entre les souverains des différentes nations? Pouvait-il leur dire : Tu opprimes ton peuple, je te condamne; tu fais la guerre à tort, cède à ton adversaire? C'était, du reste, plutôt une question théorique que pratique, car, au treizième siècle, les papes évitaient autant que possible de commettre des actes qui auraient constitué un empiétement direct et évident sur les droits du pouvoir séculier; mais leurs partisans se plaisaient à envenimer le débat en posant des principes que le pouvoir laïque ne pouvait accepter. Du Bois eut l'honneur d'établir dogmatiquement l'indépendance du pouvoir civil dans un traité qui devint le manifeste de la royauté française.

« Il prit un à un tous les arguments des ultramontains et les discuta. Je ne le suivrai pas dans la réfutation d'arguments pour la plupart puérils; je me contenterai de donner une idée des procédés avec lesquels on traitait les questions les plus sérieuses, et de la subtilité à laquelle la scolastique avait réduit les esprits. Les théologiens, pour prouver la supériorité du pouvoir religieux, empruntaient leurs arguments à la Bible, à l'histoire, aux décisions des papes; Du Bois les suivit sur ce terrain. Dans saint Matthieu, Dieu dit : « Toute puissance m'a été donnée; » donc il règne au ciel et sur la terre, et le pape, son vicaire, doit avoir le même pouvoir. L'argument suivant est tiré de la Genèse : « En formant le ciel, Dieu créa deux grands « luminaires, le soleil et la lune, l'un emblème de la puissance pontificale, « l'autre de la puissance royale; mais autant le soleil l'emporte sur la lune, « autant le pontificat est supérieur à la royauté. » Ce beau raisonnement transportait de joie les théologiens; les prédicateurs en faisaient retentir les chaires; ils aimaient surtout à le répéter devant les souverains pontifes.

« L'histoire offrait aux ultramontains de précieux exemples : ils invoquaient la déposition de Childéric par le pape Zacharie, et celle de l'empereur Frédéric II par Innocent IV. Ils s'appuyaient aussi sur les constitutions apostoliques, et y trouvaient une ample moisson de textes dans lesquels les papes revendiquaient la double puissance.

« A toutes ces raisons, à tous ces textes, Du Bois opposait d'autres raisons, d'autres textes. Jésus n'a-t-il pas dit : « Mon royaume n'est pas de ce « monde, » et encore : « Rendez à César ce qui est à César? » Saint Pierre s'exprime ainsi : « Je n'ai ni or ni argent. » Au mont des Oliviers, quand Pierre tira son épée, Jésus lui dit : « Pierre, remettez votre épée dans le « fourreau, car celui qui frappe de l'épée périra par l'épée. » Il est vrai que les théologiens interprétaient différemment ce dernier texte et disaient : « Si Jésus a commandé à Pierre de remettre son épée dans le fourreau, « donc il avait une épée : de là, légitimité pour le pape d'avoir le pouvoir « temporel, le droit de glaive. » Aussi, au grand jubilé de l'an 1300, Boniface s'était montré au peuple revêtu des ornements pontificaux et impériaux : on portait devant lui deux épées, dont l'une figurait le pouvoir spirituel et l'autre le pouvoir temporel, et un héraut criait : « Christ, regar- « dez votre vicaire, et toi, Pierre, contemple ton successeur. » Il ne faut

pas s'y tromper, il ne s'agit pas ici du pouvoir temporel tel que nous l'entendons de nos jours, c'est-à-dire de la souveraineté des Etats de l'Eglise, mais bien de la prééminence sur les rois, consistant à considérer les princes comme les délégués du pape pour le gouvernement des choses temporelles. Cette doctrine était repoussée en France, et Du Bois, en la combattant, était d'accord avec la nation; mais il alla plus loin, et, tout en affichant le plus grand respect pour les dogmes catholiques, il voulut réduire la papauté aux seules fonctions spirituelles et supprimer le pouvoir temporel que le saint siége exerçait depuis des siècles sur ce qu'on est convenu d'appeler le patrimoine de saint Pierre.

« Il ne faut pas se dissimuler que, pendant tout le moyen âge, la position de la papauté fut très précaire en Italie. Les Romains ne pouvaient plier sous le joug et n'étaient pas sensibles à l'honneur de voir leur ville devenue la capitale du monde chrétien. Ils étaient perpétuellement en révolte, et les papes étaient le plus souvent obligés de transporter ailleurs leur résidence. Cet état de choses, Du Bois le constate; il ne l'attribue pas au mauvais gouvernement des souverains pontifes, mais à la turbulence des habitants de Rome. « On n'élit ordinairement pour pape, dit-il, que des « vieillards décrépits, qui n'ont aucune expérience de la guerre. Quelques-« uns d'entre eux ont voulu réduire leurs sujets à l'obéissance par la force « des armes; il s'est donné des batailles où ont péri des hommes dont les « âmes ont été en enfer, âmes que le pape avait pour mission de sauver. Il « ne peut réprimer à lui seul les complots de ses coupables sujets. Le sou-« verain pontife, à cause du caractère sacré dont il est revêtu, doit préten-« dre uniquement à la gloire de pardonner, de prier, de prêcher, de pro-« noncer, au nom de l'Eglise, des jugements équitables, de rappeler à la « concorde les princes chrétiens et de les y maintenir, afin de pouvoir ren-« dre à Dieu les âmes qui lui ont été confiées. Mais, quand il se montre « auteur et promoteur de tant de guerres et d'homicides, il donne un « exemple funeste; il fait ce qu'il déteste, ce qu'il blâme, ce qu'il réprouve, « ce qu'il empêche chez les autres. Si donc il dépend de lui de conserver « ses ressources ordinaires, suffisantes pour subvenir à ses besoins, sans « en avoir les charges, sans être détourné du soin des âmes, s'il peut être « délivré des occupations terrestres et éviter les occasions de tant de maux, « et que cependant il ne craigne pas de repousser un si grand avantage, « n'encourra-t-il pas les reproches de tous pour sa cupidité, son orgueil et « sa folle présomption? Quel est l'homme qui oserait se prétendre capable « de manier l'un et l'autre glaive?... »

« Ce moyen de débarrasser le pape des soucis terrestres, le voici. En 1300, Du Bois proposa à Philippe le Bel d'engager le pape à lui céder ses Etats; alors on pouvait croire que le seul but de notre avocat, en supprimant le pouvoir temporel du pape, était d'agrandir la domination du roi de France; mais il paraît que son plan de sécularisation des Etats de l'Eglise était indépendant de toute combinaison politique : c'était une chose qui lui semblait bonne en soi, et la preuve c'est qu'en 1306 il entretint de nouveau le roi d'Angleterre de son projet, sans invoquer d'autre intérêt que celui de l'Eglise elle-même. Il insistait surtout sur les abus de la cour de Rome, sur le besoin d'argent qui conduisait à vendre les bénéfices ecclésiastiques au plus offrant; il montrait les banquiers de la cour pontificale pratiquant l'usure; les cardinaux obligés, pour subvenir au luxe *de l'existence moderne*, de vivre d'expédients. Le remède était facile : c'était de céder à quelque prince, à titre d'emphytéose, le patrimoine de saint Pierre, moyennant une pension égale au revenu que le pape tirait de ses Etats; le payement de cette pension lui serait garanti, et le souverain pontife vivrait tranquille dans la ville qu'il choisirait pour y établir sa résidence.

« Telle était, pour Du Bois, la solution de la question romaine; à ses yeux, c'était un très-grand mal pour la chrétienté que la papauté fût une puissance temporelle, et, principalement, une puissance italienne. C'était pour enrichir Rome et des Italiens que les papes faisaient subir des extorsions pécuniaires au clergé des autres pays, qu'ils remplissaient de leurs créatures les bénéfices étrangers. Du Bois demandait que les cardinaux reçussent un traitement fixe suffisant pour leur permettre de vivre honorablement, et qu'on leur défendît de se livrer aux trafics scandaleux qui déshonoraient les membres du sacré Collége : s'il le fallait, on lèverait, pour faire face à toutes ces dépenses justifiées, un impôt dans le monde chrétien.

« Notre avocat prétendait étendre la réforme aux différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique; après s'être prononcé au sujet du pape et des cardinaux, il s'occupe des évêques. Il prend pour texte ces paroles : « Les « scribes et les pharisiens se sont assis sur la chaire de Moïse; faites ce « qu'ils disent, mais ne faites pas ce qu'ils font. » Il reproche en général au clergé de mauvaises mœurs, et, sortant de sa réserve ordinaire, il émet à ce propos des doctrines malsonnantes; il s'élève contre certaines prescriptions de l'Eglise, notamment contre le célibat des prêtres : il pense que les saints Pères, s'ils vivaient de son temps, révoqueraient plusieurs de leurs règlements, qui ont perdu plus d'âmes qu'ils n'en ont sauvé. « En impo- « sant la continence aux prêtres, on a, dit-il, éloigné du saint ministère « les hommes qui vivaient dans le mariage; mais on n'en a repoussé ni « les fornicateurs, ni les adultères, ni les incestueux, qui se disent conti- « nents quoique leur conduite prouve le contraire, et qui sont voués à la « dissimulation et à l'hypocrisie : tous font vœu de continence, mais peu « l'observent. » L'Apôtre permettait à chacun d'eux d'avoir une épouse et de vivre avec elle publiquement; « on a des concubines et des amantes « adultères en feignant de n'en pas avoir. » Il invoquait à l'appui de son dire le témoignage des franciscains et des dominicains, qui connaissaient mieux que personne l'état de la société. N'accusons pas Du Bois d'avoir été trop sévère pour le clergé de son temps; les actes des officialités, les registres des visites pastorales des évêques, entre autres celui d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen sous saint Louis, sans parler des fabliaux, sont des témoins irrécusables du dérèglement des mœurs et de l'ignorance d'une partie du clergé au moyen âge.

« Du Bois trace un tableau singulièrement curieux des mœurs des évêques de son temps. Il les montre riches et puissants, possédant des fiefs nombreux, menant l'existence de hauts barons En France, il ne leur était pas permis de guerroyer; ils s'en dédommageaient en quittant leurs diocèses, pour venir à la cour soutenir des procès. Ils dépensaient leur argent à payer des procureurs et des avocats, au lieu de nourrir les pauvres. En dehors des procès, leur vie était oisive. Un chanoine devenait-il évêque, ses nouvelles fonctions ne lui imposaient pas de nouveaux devoirs, et il restait inoccupé. On n'aurait jamais dit qu'ils avaient reçu charge d'âmes; aussi, quand on entendait les prélats tonner en chaire contre la cupidité, l'avarice, l'injustice et les passions, bien des personnes ne pouvaient se retenir de dire : « Ils parlent bien, mais leurs actions ne répondent pas à leurs « discours. » « Et cependant, ajoutait Du Bois, ce sont les médecins des « âmes, ce sont eux qui sont chargés de les guérir, de les guider, et ils « donnent le mauvais exemple à leurs prêtres. » Pour Du Bois, la conclusion de ce qui précède est que les évêques sont trop opulents; les richesses entraînent la corruption, il faut les leur ôter. Tous leurs fiefs seront donnés à des laïques, qui les desserviront moyennant une redevance. Les pré-

lats n'auront plus de procès à soutenir : réduits au nécessaire, ils n'entretiendront plus à leur suite, à leurs robes, comme on disait, de nombreux gentilshommes : ils en auront quatre au plus.

« Ce qui excite surtout l'indignation de notre légiste, c'est l'envahissement de la juridiction civile par la juridiction ecclésiastique; j'ai déjà touché quelque chose des empiétements des officialités. Du Bois entre à cet égard dans les détails les plus intéressants : il nous fait voir les tribunaux royaux abandonnés pour les cours d'Eglise. Il remarque que cet abandon n'était pas ancien, qu'il datait seulement du règne de saint Louis, c'est-à-dire précisément de l'époque où les tribunaux royaux, mieux organisés, semblaient devoir offrir plus de garantie aux plaideurs. En vain les avocats du roi s'opposaient à cet abus, ils étaient obligés de céder devant les menaces d'excommunication. Du Bois proposa de se plaindre au pape, mais il comptait peu sur le succès de cette démarche. Il demanda aussi qu'on fît une enquête; mais le moyen le plus sûr de réussir était, à son sens, l'établissement auprès de chaque officialité d'un avocat royal et d'un tabellion, chargés de recevoir les plaintes de ceux qui seraient lésés par la juridiction ecclésiastique, et de les aider à repousser les prétentions injustes des juges d'Eglise. En outre, des magistrats devaient parcourir chaque année les provinces, et s'informer des troubles apportés dans l'exercice de la justice séculière. Restait l'excommunication, si fréquemment employée par les prélats pour soutenir leurs prétentions. Du Bois n'ose se prononcer nettement sur ce point, mais il donne à entendre qu'on devait la mépriser quand elle n'était pas appliquée à bon droit. Il marque en plusieurs endroits de ses écrits toute sa répulsion pour ce moyen de faire respecter les décisions de l'Eglise, ou plutôt les volontés du clergé. Chrétien convaincu, il frémissait en envisageant les conséquences fatales pour les âmes qu'entraînaient les sentences d'excommunication prononcées imprudemment. « Les prélats qui s'efforcent d'étendre le pouvoir de l'excommunication « semblent être les amis du démon en préparant et en multipliant les piéges « pour prendre les âmes. Qu'est-ce, en effet, que ces excommunications « fréquentes, habituelles, quotidiennes, sinon un piége de Satan ? Chaque « jour où les officiaux tiennent séance, plus de dix mille âmes en France « sont précipitées de la voie de salut et de vie dans les mains du démon ! « Si les prélats aimaient ardemment le salut des âmes, agiraient-ils ainsi « au préjudice de Dieu, père et sauveur de tous les hommes, pour lesquels « il a voulu que son Fils mourût? »

« Du Bois était encore moins favorable au clergé régulier qu'au clergé séculier; il n'aimait pas les moines, à l'exception des dominicains et des franciscains, ordres nouvellement établis, ne cherchant pas à entassser, mais vivant au milieu du peuple pour l'instruire et le diriger. Il avait surtout des préventions contre les bénédictins. L'ordre de Saint-Benoît, jadis si saint, n'offrait plus de son temps que des moines qui faisaient vœu de pauvreté, et qui, au mépris de leur règle, ne songeaient qu'à gagner de l'or et de l'argent. Que dire de ces petits prieurés champêtres, exploitations rurales où vivent dans l'abondance deux ou trois moines ? Les prieurs mettent de côté leurs immenses revenus, qui appartiennent aux pauvres de Jésus-Christ, pour soutenir des procès contre leur abbé ou faire toute autre chose que ce qu'ils doivent. Dans ces prieurés, les moines mènent une existence oisive, crapuleuse, et souvent immorale. En Bourgogne, il est d'usage que ces prieurés soient concédés à des fils de famille qui font leurs études dans les Universités, et qui vivent dans le luxe et la débauche. De pareils établissements semblent le paradis aux moines, qui y aspirent tous; on voit des religieux se rendre insupportables dans leurs abbayes pour être envoyés

dans quelque prieuré où ils puissent couler leurs jours en liberté ou plutôt dans la licence. » On doit mettre un terme à ces abus. Ces prieurés seront évacués, et les moines qui les habitent placés dans des abbayes, sous la surveillance de leurs supérieurs. La discipline y gagnera : on n'aura plus le scandaleux spectacle de prieurs se révoltant et plaidant contre leurs chefs spirituels ; les églises et les chapelles des prieurés supprimés seront desservies par des chapelains qui recevront des gages convenables.

« Il faut que les moines soient uniquement livrés à la prière, et que les fonctions purement temporelles soient le partage exclusif des laïques. Les biens des couvents seront, comme ceux des évêques, donnés en emphytéose à des laïques qui payeront des rentes. Si les moines prétendent que cette mesure leur sera préjudiciable, on leur répondra en leur citant l'exemple du roi de France, qui n'exploitait pas lui-même ses domaines, mais les donnait à ferme. Du Bois examine la nature des biens ecclésiastiques; en principe, les moines ne sont pas propriétaires, mais simplement administrateurs des biens de l'Eglise; ils peuvent en appliquer une partie à leur subsistance et à leur entretien, le reste appartient aux pauvres. S'approprier au delà de ce qui est nécessaire pour vivre est, de la part des religieux, un vol, un sacrilége. On ne peut tolérer que les pauvres aient froid et faim à côté de moines qui thésaurisent. L'emploi du superflu est tout trouvé : il servira à conquérir et à conserver la terre sainte.

« La réforme des couvents de femmes attire ensuite l'attention de Du Bois, il y a trop de nonnes. On en réduira le nombre à treize par couvent ; mais, dans chaque monastère on établira une école où seront élevées gratuitement de pauvres jeunes filles, destinées non pas à recevoir le voile, mais à prendre part, ainsi que nous le verrons plus loin, au grand œuvre de la civilisation de l'Orient.

« Les ordres mendiants ont la sympathie de Du Bois, il les laisse subsister; mais les ordres militaires, les hospitaliers et les templiers excitent son animadversion. Il réclame leur suppression dans l'intérêt même de la Terre sainte, qu'ils ont compromise par leurs discordes et leurs trahisons. Les frères des ordres supprimés seront placés dans de grasses abbayes, et les biens de leurs ordres donneront un revenu annuel de plus de huit cent mille livres, qui sera utilement employé en faveur de la Terre sainte.

« Parmi les nombreux projets émanés de la plume féconde de Du Bois, il en est peu qui offrent un plus vif intérêt que ceux qui ont trait à la politique étrangère. Du Bois était un patriote ardent : pour lui, la France était le premier pays du monde, et il n'hésitait pas à affirmer qu'il était à désirer, pour le bien public, que l'univers entier fût soumis à la domination des Français. Tout d'abord, il rêva pour son pays la monarchie universelle ; il s'imagina même avoir trouvé des moyens infaillibles d'atteindre ce but, et osa, en 1300, les soumettre à Philippe le Bel. avec une confiance que les événements ne devaient pas justifier. Comme, avant tout, il n'était pas belliqueux, il ne voulait pas procéder par voie de conquête, et espérait trouver dans des négociations habiles la satisfaction de ses désirs et la réalisation de son plan.

« L'Italie fixe en première ligne ses regards; la papauté présentait un obstacle en apparence invincible à tout projet de monarchie universelle, mais on peut négocier. Il est facile au roi d'obtenir les fonctions de sénateur de Rome; le pape même cédera peut-être son pouvoir temporel moyennant une pension. J'ai exposé plus haut les considérants que Du Bois prétendait faire valoir auprès du pape pour lui arracher cette concession. Une fois maître du patrimoine de l'Eglise, la tâche sera singulièrement simplifiée, car le pape avait non-seulement la souveraineté de Rome

et des environs, il était aussi seigneur suzerain de Naples et de la Sicile, de l'Aragon, de l'Angleterre, de la Hongrie. Ces royaumes deviendraient des fiefs du roi de Fran e. La Lombardie relevait de l'Empire, mais on obtiendra sans peine la cession d'un pays toujou s en révolte. Les Lombards s'opposeront-ils à cette cession? On les domptera par les armes. Ici, Du Bois, oubliant ses doctrines pacifiques, donne à Philippe le Bel des conseils imprudents. « Vous possédez, lui dit-il, un trésor inépuisable « d'hommes qui suffirait à toutes les guerres qui pourraient se présenter. « Si Votre Majesté connaissait les forces de son peuple, elle aborderait « sans hésiter les entreprises que je viens d'énumérer. »

« Philippe le Bel obtiendrait pour son frère, Charles de Valois, la main de l'héritière de Constantinople, à condition que le nouvel empereur reconnaîtrait la suzeraineté de la France. En Espagne, une heureuse intervention armée assurerait l'influence française; on mettrait fin aux luttes intérieures dont la Castille était le théâtre en soutenant les infants de Lacerda, petit-fils de saint Louis. On aiderait l'aîné à remonter sur le trône dont il avait été dépouillé, à condition de prêter hommage au roi de France. Toutes ces suzerainetés donneraient à Philippe le Bel le droit de lever des troupes dans les royaumes placés sous son hommage et sous son protectorat. Avec les contingents tirés de ces différents pays, on serait invincible. L'Allemagne restait en d hors de cette vaste combinaison. Du Bois avouait franchement, en l'an 1300, qu'il ne fallait pas songer à la soumettre par la force, mais il avait quelque espoir dans l'efficacité d'un traité. S'il était impossible de réduire l'Allemagne à l'état de vassale, on pouvait en faire une alliée, en aidant la mai on de Habsbourg, dont le chef venait d'épouser une sœur du roi de France, à rendre la couronne impériale héréditaire dans sa famille.

« Du Bois crut un moment que la Providence lui apportait un de ces moyens inespérés d'établir en Allemagne l'influence française. Albert d'Autriche étant mort en 1308, notre légiste jugea l'occasion favorable et proposa au roi de se faire, non pas élire, mais nommer empereur par le pape. Les électeurs devaient être, bon gré mal gré, dépouillés de leur droit d'élection par le souverain pontife; on ferait taire leurs scrupules et on apaiserait leurs réclamations en leur distribuant des sommes considérables. C'est la plus ancienne trace que l'on trouve du projet tenté depuis par Charles VIII et par François Ier de faire entrer la couronne impériale dans la maison de France. Ce projet était beau, mais Philippe le Bel en sentit la folie; cependant, s'il n'ambitionna pas pour lui l'empire, il aida de son argent et de ses intrigues son frère Charles de Valois, qui, après avoir vu lui échapper les trônes d'Aragon et de Constantinople, devait voir aussi échouer ses projets sur l'empire, mais dont le fils, Philippe de Valois, par une fortune inouïe, fut appelé à s'asseoir sur le trône même de Philippe le Bel.

« Je n'en dirai pas davantage sur ce hardi projet de monarchie universelle que Du Bois rêvait au profit de la France, projet qui a toujours flatté notre orgueil national, et que nous autres Français du dix-neuvième siècle nous ne repoussons pas, avec cette modification toutefois que ce n'est plus notre domination, mais nos idées et nos principes que nous sommes jaloux de faire prévaloir dans le monde. Dès lors, cette tendance de la France fut contrariée par une tendance opposée : l'empereur était de son côté celui que les gibelins d'Allemagne et d'Italie croyaient appelé à régner sur l'univers. Ces vœux et ces espérances ont été formulés par un contemporain de Du Bois, par Dante, dans son traité : *De la Monarchie;* mais, ainsi que le faisait remarquer Du Bois, l'empire n'étant pas héréditaire,

chaque élection était accompagnée de désordres qui avaient pour effet d'affaiblir la puissance impériale. L'Allemagne, qui en est encore à désirer l'unité, ne pouvait donc être le pays autour duquel les autres peuples seraient venus se grouper dans un état de sujétion et de dépendance. La France, au contraire, était, au commencement du quatorzième siècle, dans des conditions bien plus favorables pour établir la monarchie universelle, si une pareille idée n'avait été une utopie à la fois peu désirable et impossible à exécuter. Du Bois ne tarda pas à comprendre ce qu'un pareil projet avait de téméraire et d'impraticable; il modifia son plan, et proposa l'établissement d'une confédération chrétienne, projet qui jette tant de gloire sur le nom de Henri IV.

« Comme pour Henri IV, le but avoué de Du Bois est la nécessité de repousser l'islamisme, le but secret est l'établissement de l'influence de la France sur des bases solides. Du Bois lui même n'était pas l'auteur de ce projet: il l'avait emprunté en partie aux papes qui, dès le quatorzième siècle, avaient voulu faire de l'Europe une grande confédération dont ils auraient été les chefs; ils espéraient faire régner la paix dans la chrétienté en tournant les armes des fidèles contre les musulmans. Aussi, quand un dissentiment s'élevait entre quelques princes, ils s'efforçaient d'intervenir et offraient leur médiation, mais ils étaient réduits à donner des conseils qui souvent n'étaient pas écoutés. Du Bois prétendait constituer la confédération plus fortement et plus utilement. L'objet des efforts communs devait être une croisade, mais une croisade efficace, ayant pour résultat l'occupation définitive de la terre sainte. Pour réussir, il fallait que les peuples chrétiens vécussent entre eux dans une paix profonde, et qu'ils formassent une grande république. Chaque prince, chaque prélat jurera d'observer la paix; celui qui violera ce pacte sera excommunié. L'excommunication sera réservée pour les circonstances graves, et, n'étant pas prodiguée, acquerra plus de force : elle aura d'ailleurs une sanction; tous les princes marcheront contre les excommuniés, et les forceront à ne plus troubler la tranquillité publique. Mais on ne peut espérer arriver à d'heureux résultats qu'à condition de séculariser les États du pape, de réduire les richesses du clergé, en un mot, de supprimer toutes les causes de trouble et de désordre. On éteindra la guerre civile en Espagne en laissant le royaume de Castille au détenteur actuel, et en dédommageant les infants de Lacerda avec le Portugal et Grenade, qu'on enlèvera aux Mores. On mettra un terme aux querelles éternelles des Génois, des Pisans et des Vénitiens. On réprimera la piraterie. Les différends entre les rois seront portés devant un tribunal institué par un concile (nous dirions aujourd'hui un congrès), dont la réunion sera provoquée sans délai. Ce tribunal sera composé de trois prélats et de trois arbitres choisis par chacune des parties, Ces arbitres, pris parmi des hommes riches, seront incorruptibles (*sic*). La procédure devant cette haute cour internationale sera sommaire; l'exécution de ses sentences, dont on pourra toutefois appeler au pape, sera confiée à tous les peuples chrétiens.

« La paix étant assurée par ces moyens, les forces de l'Europe pourront être entièrement consacrées à conquérir la terre sainte et à repousser le mahométisme. Du Bois avait compris de quel intérêt il était pour la société chrétienne d'opposer une barrière infranchissable aux invasions orientales, qui, de temps à autre, venaient faire trembler l'Europe; l'établissement d'une colonie en Orient avait un autre avantage, celui d'offrir un débouché à l'excès de la population de l'Occident. Pour le succès de ce grand projet, deux conditions étaient nécessaires : la conquête, puis l'organisation du pays conquis; ces deux points, Du Bois les traite successivement.

« La paix définitivement établie, une partie des revenus du clergé, tous les biens des hospitaliers et des templiers, le produit des quêtes et des aumônes, le rachat des vœux, formeront un fonds considérable. On proclamera le ban du Christ : des officiers parcourront les provinces en sollicitant des enrôlements. On réunira les volontaires de chaque province ; on leur donnera des armes et des uniformes, et ils se rendront par détachements, enseignes déployées et au son des trompettes, au lieu fixé pour leur embarquement ou au rendez-vous général de l'armée dont ils doivent faire partie. Ce spectacle enflammera l'ardeur belliqueuse des populations, et procurera de nombreux enrôlements. Un certain nombre de ces soldats seront suivis de leurs femmes et de leurs enfants. On ne renouvellera pas les fautes commises lors des précédentes croisades. On formera plusieurs armées. La voie de mer étant fatigante pour les hommes et pour les chevaux, une partie des troupes se dirigera par terre, après avoir obtenu l'agrément des princes dont on devra traverser les Etats et s'être assuré des vivres à bon marché. Une armée ira par l'Allemagne et la Hongrie à Constantinople ; les Anglais, les Français, les Espagnols et les Italiens prendront la voie de mer.

« La conquête sera facile ; mais on ne pourra conserver la terre sainte qu'en y établissant des colonies d'Européens. On réunira autant que possible les hommes d'un même pays dans une même ville, à laquelle on donnera le nom d'une cité d'Europe ; les colons s'attacheront davantage aux lieux qui leur rappelleront leur patrie, car, ainsi que le dit le poëte :

Nescio qua natale solum dulcedine cunctos...

« Quelques grandes villes, telles que Jérusalem et Saint-Jean d'Acre, resteront communes et y habitera qui voudra. Chaque ville avec son territoire sera mise sous les ordres d'un capitaine ou centurion ; chaque centurion sera à la tête de huit cohortes chacune de douze combattants, et exercera au maniement des armes les hommes placés sous son commandement. Pour empêcher la discorde de pénétrer parmi les colons des différentes nations, le pape leur donnera des lois uniformes. Du Bois avait la secrète espérance de fonder en Orient une monarchie en faveur d'un prince français ; il s'ouvrit sur ce point à Philippe le Bel, auquel il indiqua pour porter cette couronne son fils, qui régna depuis sous le nom de Philippe V.

« Du Bois avait foi dans l'avenir de la colonie orientale : il chercha les moyens d'en assurer la prospérité. Il demanda que l'on accordât des encouragements pécuniaires (nous dirions des primes) à ceux qui voudraient se transporter avec leur famille en terre sainte. Il voyait parfaitement la peine que des Européens auraient à s'acclimater ; il comprenait surtout combien seraient difficiles les rapports des nouveaux venus avec les populations indigènes, qui avaient une religion et des mœurs entièrement différentes : le passé lui servit de leçon. Il voulut établir en France une sorte de pépinière d'administrateurs qui apprendraient l'arabe et recevraient toutes les connaissances nécessaires pour bien gouverner le pays conquis ; il étendit même cette idée féconde, et souhaita que des artisans, des savants, des médecins reçussent en France une instruction générale solide et une éducation professionnelle qui les mît à même de porter en Orient la civilisation et les arts de l'Europe. Formulant dès lors des théories qui de nos jours paraissent audacieuses, il voulait associer les femmes à ce grand mouvement civilisateur. J'ai déjà dit quelques mots des écoles de filles qu'il proposait d'établir dans les couvents de religieuses, et d'y entretenir avec une partie des revenus de ces couvents. On donnera à ces jeunes filles, qu'on choisira dans

l'âge le plus tendre, une éducation libérale ; on leur enseignera la grammaire latine, la logique, les principes de l'histoire naturelle, la chirurgie, la médecine et les langues orientales. Ces jeunes filles, ainsi instruites, seront envoyées en terre sainte, où elles épouseront, soit des Occidentaux, soit surtout des hommes du pays, même des musulmans. Fermes dans la foi catholique, elles convertiront peut-être leur époux ; en tout cas, leur vertu, les services qu'elles rendront aux indigènes, principalement celles qui exerceront la médecine, leur donneront une grande influence, qui tournera au profit de la religion.

« Ce sera dans les prieurés supprimés du Temple et de l'Hôpital qu'on établira des écoles où l'on élèvera gratuitement de jeunes enfants destinés à gouverner plus tard la terre sainte et à y introduire les mœurs de l'Occident. Du Bois profite de l'occasion que lui présente l'institution de ces écoles pour tracer un plan d'enseignement complet tel qu'il le comprenait, plan qui a déjà fixé l'attention des savants, avant même qu'on sût à qui l'attribuer. On choisira des enfants de quatre à cinq ans, doués d'une heureuse intelligence ; on leur enseignera la lecture dans le Psautier, on leur apprendra le chant, la grammaire, puis on leur fera expliquer les distiques moraux de Caton : dès qu'ils seront en état de le faire, ils parleront latin. Telle est l'instruction du premier degré qu'un enfant pourra avoir acquise à l'âge de douze ans. Je ne suivrai pas Du Bois dans l'exposé de sa pédagogie : ce qu'il voulait, c'était éviter de perdre le temps. Une fois la première instruction reçue, l'enfant devait être envoyé dans une école supérieure, où on lui enseignerait, concurremment avec les langues orientales, la logique. On lui mettra ensuite sous les yeux l'histoire naturelle d'Albert le Grand, des questtions naturelles extraites de saint Thomas, de Siger de Brabant et d'autres auteurs traitant successivement de la matière première, de la forme, de la génération, de la corruption, de chacun des sens, des facultés de l'âme, des corps célestes. On enseignera ensuite la morale comprenant la monostique, l'éthique, la rhétorique et la politique. Arrivés à ce point, tous les élèves ne suivront pas les mêmes cours, et prendront une direction différente, chacun suivant son aptitude. Les uns étudieront les lois civiles, le décret et les décretales ; les autres, ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique, seulement le décret. Ceux qui veulent embrasser la magistrature laïque négligeront les sciences morales. D'autres apprendront la médecine ; les moins capables d'entre eux étudieront la chirurgie et la vétérinaire. Cependant Du Bois trouvait désirable l'union de la chirurgie et de la médecine, sciences séparées et même hostiles au moyen âge, et il attendait les plus heureux résultats de leur alliance.

« Un des grands obstacles à la diffusion de l'instruction avant l'invention de l'imprimerie était la rareté et la cherté des livres. Du Bois était convaincu de l'utilité de mettre entre les mains des élèves, après leur sortie de l'école, des livres renfermant les principes des sciences qu'ils avaient étudiées et qu'ils allaient appliquer dans la société ; il demandait qu'on rédigeât de chaque science un résumé en un volume. Il y aurait eu un résumé pour le droit civil, un autre pour le droit canonique, etc.

« Ces grandes écoles étaient destinées à fournir à l'Orient des théologiens, des jurisconsultes, des médecins, des mathématiciens et même des militaires. Ces derniers, pris parmi les moins intelligents, seraient instruits dans les arts mécaniques qui peuvent être de quelque utilité à la guerre, dans l'art du forgeron et dans celui du charpentier. On leur donnerait même des notions de mathématiques pour les rendre capables de construire certains appareils, tels que des miroirs ardents. Il devait s'écouler bien du temps avant que les souhaits de Du Bois fussent remplis, et que des ensei-

gnements spéciaux fussent créés en France pour fournir d'utiles sujets à certaines branches de l'administration. L'étude des langues orientales avait été jusqu'à la fin du treizième siècle réservée aux missionnaires; notre auteur voulut, en les mettant à la portée des laïques et même des femmes, en faire un instrument de civilisation.

« Tel est l'ensemble des idées que Du Bois a émises en politique, idées dont quelques-unes doivent être réprouvées, dont quelques autres sont puériles, mais qui toutes doivent êtres recueillies avec intérêt, comme un témoignage des tendances de quelques esprits à la fin du treizième siècle. Au reste, il ne faut pas exagérer l'influence que Du Bois exerça sur ses contemporains : ses vues les plus hardies et les plus profondes restèrent comme enfouies dans des traités qui furent tenus secrets. D'ailleurs, ses deux grands ouvrages, le *Traité sur l'abrégement des guerres et des procès* et le *Mémoire sur le recouvrement de la terre sainte*, sont tellement mal composés, la rédaction en est tellement obscure, qu'il est difficile de saisir la pensée de l'auteur, et qu'il faut, pour les lire, une sorte de courage, qui trouve, il est vrai, sa récompense. Il ne se borna pas à méditer dans la retraite sur de grandes questions sociales, il ne fut pas étranger aux passions qui agitèrent son temps : il mit sa plume au service du gouvernement de Philippe le Bel, avec qui il était en relation, et qui recevait communication de ses écrits. Il fit de véritables pamphlets; mais, il faut le reconnaître, ce ne fut pas une âme vénale. Il ne parla jamais contre sa pensée; les services qu'il rendit ne le menèrent pas aux dignités de l'État, et, après avoir lu ses ouvrages, on ne peut s'empêcher de reconnaître que ce fut un esprit éminent, un fervent disciple de ce qu'on appelle aujourd'hui le progrès. »

M. Brunet de Presle, en son nom et au nom de M. Egger, continue la lecture d'un travail intitulé : *Sur un règlement d'administration financière datant des temps ptolémaïques, et dont les fragments font partie de la collection des papyrus grecs de l'Egypte au Louvre.*

Séance du 18.

M. le ministre de l'instruction publique invite l'Académie à lui faire la présentation de deux candidats pour la chaire de javanais et de malais, devenue vacante à l'Ecole des langues orientales vivantes par suite de la nomination de M. Dulaurier à la chaire d'arménien, en 1862.

M. l'abbé Favre, déjà chargé de ce cours, qui a été présenté à l'unanimité par l'Ecole, et qui a séjourné dix-sept ans dans l'archipel Indien, se présente aux suffrages de l'Académie.

Son élève, M. de Skoda, se présente pour être le second sur la liste.

Est envoyée au concours du prix Volney par le traducteur la *Grammaire hébraïque de M. Rabbinowicz*, traduite de l'allemand par M. Clément Mullet.

Ouvrages offerts :

De veterum triremium fabricà, dissertation inaugurale de philologie présentée à l'Université de Halle, pour le doctorat en philosophie, par M. Jean-Bernard Graser, avec pl., 1864, in-4°.

Etudes d'archéologie américaine comparée, par M. Lucien de Rosny-Foucqueville, br., in-8°, 1864.

M. Le Clerc fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : le *Poème de la croisade contre les Albigeois*, ou l'*Epopée nationale de la France du Sud au treizième siècle*. Etude historique et littéraire, thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté de Paris, par M. G. Guibal. Toulouse, 1863, in-8° de 616 pages. Le savant doyen de la Faculté fait valoir les mérites de ce travail étendu et distingué, dont l'auteur s'est inspiré de la préface de M. Fauriel, et a essayé de résoudre les questions soulevées par cet éminent critique.

M. Wallon offre à l'Académie, de la part de M. le comte de Montalembert, l'ouvrage intitulé : l'*Histoire de la guerre d'Escosse*, par Jean de Beaugué, gentilhomme françois. Petit in-8°. Cet ouvrage est un fac-simile de l'édition originale publiée à Paris en 1556, avec un portrait d'André de Montalembert, comte d'Esté, un des ancêtres du noble académicien et lieutenant général pour le Roi, commandant ses armées en Ecosse, *gouverneur de Téroane*, et mort sur la brêche de cette ville le 12 juin 1553. Cette réimpression, faite à Bordeaux en 1862 par les soins de M. de Montalembert, est précédée d'un avant-propos de 88 pages dont il est l'auteur.

M. Brunet de Presle, en son nom et au nom de M. Egger, termine la lecture de son Mémoire intitulé :

Sur un règlement d'administration financière datant des temps ptolémaïques, et dont les fragments font partie de la collection des papyrus grecs de l'Egypte au Louvre.

Analyse.

MM. Brunet de presle et Egger, sans se dissimuler la difficulté de la tâche qui leur est échue de publier la collection des papyrus

du Louvre, si brillamment commencée par M. LETRONNE, espèrent être arrivés bien près du but, et ils ont jugé qu'il n'était pas sans fruit pour la science d'entretenir préalablement l'Académie des résultats de leurs efforts, quant à l'interprétation d'un ou deux de ces papyrus.

Le nº 62 n'est pas complet, et l'on ne saurait se faire une idée exacte de son étendue primitive ; mais, dans l'état actuel où il se trouve, il a encore une très-haute importance. M. LETRONNE l'avait intitulé : *Circulaire aux employés de finance.* C'est en effet une instruction, probablement une ordonnance royale sur les formes à observer dans les adjudications publiques pour le compte du gouvernement.

Le nom de Théon, qui figure dans plusieurs papyrus provenant du Sérapéum, se retrouve dans le nº 62, ce qui donne à penser que ce dernier a même origine et même date. L'an 1, qui s'y lit plusieurs fois, pourrait être la première année du règne de Philométor ou d'Evergète II, c'est-à-dire 181 ou 170 av. J.-C. Les auteurs de la Notice inclinent plutôt pour la seconde date, et pensent que ce manuscrit appartiendrait alors à cet ensemble d'ordonnances du roi Evergète que l'on appelait φιλάνθρωπα, car il y est dit que l'on fait remise de quelques droits arriérés. Si l'on admet cette hypothèse, l'ordonnance aurait pu être rapportée par Philométor, devenu seul roi de nouveau en 165. C'est ainsi qu'elle aurait passé aux mains de Ptolémée, fils de Glaucias, qui a vécu plus de vingt ans dans la réclusion monastique du Sérapéum, et qui probablement faisait métier, pour vivre, d'écrivain public, et se procurait, pour faire ses manuscrits, des papiers d'occasion qui n'étaient écrits que d'un côté. C'est de cette façon que des ordonnances périmées et autres papiers publics peuvent se retrouver dans cette masse de papyrus traitant les sujets les plus divers.

Pour comprendre l'importance des adjudications publiques en Egypte, il faut se rappeler que ce pays devait avant tout sa prospérité à sa grande production agricole. Si l'Etat n'était pas seul propriétaire, il avait du moins d'immenses domaines cultivés pour son compte. Aussi voit-on figurer dans ces papyrus un cultivateur royal, βασιλικὸς γεωργός. De plus, les impôts, la dîme, les divers produits

du sol, se payaient en nature. Ces produits étaient recueillis et conservés dans les principaux centres de nomes. Par suite, le gouvernement payait en nature une partie des salaires. L'inscription de Rosette mentionne les dons annuels de blé que le roi accordait aux temples. On connaît les pétitions des deux prêtresses jumelles du Sérapéum pour réclamer des fournitures de pain et d'huile que le roi Philométor leur avait accordées. Une fois les salaires payés et ces donations faites, il restait en magasin de nombreuses denrées, qui alors étaient vendues par adjudication. Tel est l'objet du règlement qui nous occupe et que l'on ne peut expliquer sans entrer dans quelques détails sur l'administration financière de l'Egypte.

A la tête de l'administration financière de l'Egypte, on trouve le διοικητὴς, le *diécète*, administrateur ou intendant dont les fonctions paraissent ressembler à celles du contrôleur général ou surintendant des finances dans notre ancienne monarchie. Cicéron a expliqué en quoi consistait cette fonction dans le *Pro Rabirio*. Il résulte de ce passage que toutes les recettes et toutes les dépenses de l'Egypte étaient entre les mains du *diécète royal*, qui résidait à Alexandrie.

Polybe parle d'un gouverneur de Cypre qui, pendant la minorité d'un roi, refusa constamment de payer les impôts qu'il percevait dans cette île, quoiqu'il y fût souvent invité « par les *diécètes* », ce qui ne signifierait pas « par plusieurs diécètes à la fois, » mais probablement par les personnages qui se succédèrent dans cet emploi. Le *diécète* pouvait être en même temps capitaine des gardes, ἀρχισωματοφύλαξ (Pap. du British Mus., VI, 1, 42).

Au-dessous du *diécète* nous trouvons l'*hypodiécète*, sous-intendant qui pouvait être stratége, et qui se trouvait quelquefois parent du roi (Papyr. de Leyde, I).

On ne sait s'il y avait un seul hypodiécète en Egypte, ou s'il y en avait autant que de grandes divisions territoriales; mais on voit le diécète correspondre souvent directement avec les administrés : donc l'hypodiécète n'occupait pas un rang nécessaire dans la hiérarchie.

Le fonctionnaire chargé des revenus, ἐπὶ τῶν προσόδων, avait quelquefois aussi le titre d'*épistate*, dont les fonctions étaient surtout ju-

diciaires (Pap. de Turin, I., col. 1, l. 3, pap. VIII), et celui de βασιλικὸς γραμματεύς (Pap. de Leyde, G. Leemans, p. 42).

L'*épimélète*, dont le nom se traduit exactement en latin par celui de *curator*, a souvent ses attributions déterminées par un autre mot, comme ἐπιμελητὴς τῶν ἱερῶν. D'autres fois, le nom d'épimélète est seul. Ces fonctionnaires paraissent avoir été à peu près sur le même pied que les *hypodiécètes*. Ils recevaient les ordres du diécète et souvent du stratége ou du nomarque.

Les οἰκονόμοι, économes, avaient probablement l'administration des magasins de dépôt. Quant à l'*agoranome*, qui figure dans les papyrus provenant de Thèbes, et qui jouait le rôle d'arbitre dans les procès auxquels les ventes ou transactions particulières donnaient lieu, il ne figure pas dans les papyrus provenant de Memphis.

Les employés appelés οἱ ἐπὶ ταῖς πραγματείαις devaient être chargés des transactions. Dans les affaires contentieuses, on voit figurer l'ἀντιγραφεὺς, *transcripteur*. Il paraît qu'il transcrivait les actes et en gardait copie; il peut être assimilé, par conséquent, à un contrôleur de l'enregistrement.

Le γραμματεύς est un écrivain, ou expéditionnaire. Quand il est qualifié de βασιλικός, on peut en induire qu'il avait une certaine importance. C'était l'agent fiscal chargé de surveiller les recettes et les dépenses du trésor. Les *Basilicogrammates* paraissent avoir joué, même sous les anciens Pharaons, le rôle de nos intendants militaires. On ne doit pas les confondre avec les fonctionnaires d'un ordre beaucoup plus élevé, appelés ἐπιστολογράφοι, qui rédigeaient les lettres du roi. Il y avait un βασιλικὸς γραμματεὺς dans chaque nome. (Inscript. du colosse de Memnon, n° 26, éd. Letronne, où il s'agit, il est vrai, de l'époque romaine; l'inscription est du temps d'Hadrien.) Les χωρογραμματεῖς et les τοπογραμματεῖς avaient, dans les bourgs et autres localités inférieures, des fonctions analogues.

La signature devait, en certains cas, accompagner celle de l'économe pour que les transactions fussent valables. Il pouvait disposer de la force publique. Le trésor royal, ou fisc, se nommait τὸ βασιλικόν.

Le βασιλικὸς τραπεζίτης était le banquier royal, ou du fisc: τράπεζα est la table sur laquelle on comptait l'argent; c'est la banque qui,

pour toutes les transactions qui se soldaient en numéraire, était chargée de payer sur la présentation des *symbola*, ou mandats. L'opération est constatée par la signature du τραπεζίτης et celle de l'ἀκόλουθος, ou secrétaire.

Les τελῶναι, ou fermiers généraux, achetaient l'impôt ; ils étaient odieux et méprisés à cause des abus par lesquels ils aggravaient à leur profit les charges des contribuables. Il est douteux cependant que sous les Ptolémées l'impôt ait été acheté, car si les contributions de l'Egypte eussent été affermées pour une somme fixe, l'Etat n'aurait pas eu besoin d'intervenir, comme on le voit dans la circulaire, pour assurer le payement des adjudications. Au-dessous des τελῶναι sont les πράκτορες, ou percepteurs.

En cas d'inexécution des lois, intervient la force publique, αἱ δυνάμεις, et la garde, φύλακες, composée de gendarmes, φυλακῖται. Les *Phylacites* sont souvent mentionnés dans les papyrus.

Ces faits une fois rappelés, on peut essayer une analyse de l'ordonnance contenue dans le papyrus nº 62.

Cette ordonnance se réfère aux règlements antérieurs. — Son objet est exprimé dans ces dernières lignes : « Ce qui est dû au roi sera payé, et ceux qui veulent acquérir quelqu'une des choses mises en vente conformément aux lois pourront y parvenir. »

On voit dans la première colonne, très-effacée, qu'il y est question des ventes, ou plutôt des denrées, ὠναί. L'emploi de la seconde personne du pluriel montre que la lettre était adressée à plusieurs fonctionnaires. Elle se terminait par la recommandation de ne molester personne, mais d'administrer pour le mieux en se conformant aux lois, règlements et ordonnances.

Suit le règlement : il y est disposé que les ventes auront lieu dans le bureau de perception des droits, τὸ τελώνειον ; que ceux qui voudront prendre part à l'adjudication se feront inscrire ; que si les adjudicataires ne déposent pas le cautionnement, μὴ διεγγυήσωσιν, dans le délai fixé, l'adjudication sera déclarée nulle, les objets adjugés seront remis en vente, et, au cas où il y aurait différence en moins, le premier enchérisseur supportera cette différence ; que si quelqu'un veut mettre une enchére, ὑπερβάλλειν, après que la palme a été donnée, cela est loisible dans la salle des ventes et pourvu que l'enchère ne soit pas moindre du onzième.

L'article suivant présente quelque doute.

Ce qui concerne les *symbola*, mandats, était réglementé dans des articles en partie détruits. Pour chaque infraction on devait payer au fisc cinq talents, et l'on était envoyé sous escorte au *Diécète*.

L'article relatif au cautionnement laisse quelque obscurité à cause de la lacune précédente.

Les articles suivants sont relatifs : 1° aux conditions de l'adjudication suivant la valeur variable des produits en nature ; 2° sur la forme des reçus à délivrer ; 3° sur les ventes payables en espèces ; 4° sur les contraventions ou malversations des percepteurs.

MM. Brunet de Presle et Egger se bornent à signaler à l'Académie un autre papyrus du Louvre qui porte une instruction sur l'emploi des corvées dans le temps des semailles, sur les personnes qui doivent y être soumises, et sur celles qui en sont exemptes. Ces deux savants peuvent concevoir l'espérance que l'on tirera de grandes lumières des papyrus de ce genre pour éclaircir les questions d'économie politique au temps des Ptolémées. Le Mémoire se termine par les considérations suivantes.

Les Grecs, dont la civilisation si brillante à tant d'égards était aussi beaucoup plus avancée qu'on ne le croit communément sous le rappport administratif et financier, se sont trouvés en Egypte dans des conditions nouvelles pour eux, auxquelles ils ont su très-habilement se conformer. Aux formes républicaines, aux magistratures annuelles et électives sous la surveillance directe et jalouse du public, dans de petits Etats formés souvent d'une seule ville, avec un nombre limité de citoyens égaux en droits, succédait une autorité monarchique absolue qui s'étendait sur de vastes contrées renfermant plusieurs villes très-populeuses, comme Thèbes et Memphis, habitées par des hommes d'origine, de langues, de religions diverses. Pour maintenir l'unité et l'action du pouvoir sur tous les points, il fallut créer une hiérarchie civile, chose étrangère à la Grèce républicaine, et une centralisation puissante, dont Alexandre trouva le modèle chez les Perses, dont les Romains héritèrent en le fortifiant et en le transformant, et que les monarchies modernes ont imité autant qu'elles l'ont pu. Les rapports qui nous surprennent, au premier abord, entre quelques points du gouvernement des Lagides et

notre ancienne monarchie s'expliquent naturellement par une sorte de transmission, et surtout par l'analogie des conditions politiques.

En Egypte, comme dans l'empire romain, on voit une administration sagement organisée, dans le principe, suivre ses traditions à travers les révolutions du palais, soutenir pendant plusieurs siécles un empire que la folie des princes semblait devoir précipiter vers sa ruine, assurer même une existence assez paisible aux provinciaux qui avaient l'avantage de vivre loin de la cour d'Alexandrie.

Séance du 23.

remplaçant celle du 25 (vendredi saint).

M. LE PRÉSIDENT annonce à l'Académie la perte qu'elle a faite en la personne de son doyen d'âge, M. HASÉ, qui siégeait depuis quarante ans dans ses rangs.

M. Tugaut se presente comme candidat à la chaire de javanais et de malais à l'École des langues orientales vivantes.

M. l'abbé Favre est présenté par l'Académie comme premier candidat, et M. Tugaut comme deuxième candidat à ladite chaire.

Dès qu'il est satisfait à l'urgence de cette présentation, la séance est levée à l'occasion de la mort du savant doyen d'âge de l'Académie.

FIN DU PREMIER TRIMESTRE.

MOIS D'AVRIL.

Séance du 1er.

M. le Président annonce à l'Académie la perte qu'elle a faite en la personne de M. Ampère, décédé à Pau le 27 mars dernier.

Le maire de la ville d'Orléans demande à l'Académie qu'elle veuille bien rédiger l'inscription qui doit être gravée sur le réservoir de la distribution publique des eaux. Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

Un dernier ouvrage est adressée à la Compagnie pour le concours du prix Volney, dont la clôture est ce jour même. Cet ouvrage intitulé : *Indische Studien. Beiträge fur die Kunde des indischen Alterthums, im Vereine mit mehreren Gelehrten herausgegeben von* Dr Albrecht Weber, Berlin, 1863, 1 vol. in-8°, *Achter Bande*, dont la première partie, traitant de la métrique dans ses rapports avec les anciennes langues de l'Inde, a été déjà destinée à ce concours.

Sont adressés, pour le concours des antiquités de la France, les ouvrages suivants : par M. Basile de Lagrèze, conseiller à la Cour impériale de Pau : 1° *Histoire religieuse de la Bigorre*, Paris, 1863, 1 vol. in-8°; 2° *la Féodalité dans les Pyrénées*, comté de Bigorre, Paris, 1864, in-8° ; *Catalogue du Musée de Narbonne, notes historiques sur cette ville*, par M. Tournal, Narbonne et Paris, 1864, in-8°.

Ouvrages offerts :

Par M. Maury : *L'ancienne Académie des Sciences*, Paris, 1864, 1 vol. in-8°; 2° *L'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris, 1864, 1 vol. in-8°.

Par M. Antonino Salines : *I monumenti sepolcrali scoperti presso la chiesa della santa Trinità in Atene*, Turin, 1863, gr. in-4°, 40 p. et 5 pl. photogr. (complément d'un ouvrage précédemment offert).

Par M. Fr. Lenormant : 1° *Statères inédits de Cyzique*; 2° *Monnaies du Moyen âge découvertes à Eleusis*, br. in-8°.

Annales de la Société imp. d'agriculture, industrie, sciences, arts, et belles-lettres du département de la Loire, t. VII, année 1863, 3e livraison, juillet, août et septembre in-8.

Bulletin de la Société de géographie, janvier et février 1864, avec 2 notices de M. d'Avezac.

Annales de Philosophie chrétienne, février 1864.

La Vérité historique, revue mensuelle destinée à rétablir les faits altérés par l'ignorance ou la mauvaise foi; publiée sous la direction de M. Ph. van der Haegen, 7e année, 1re, 2e et 3e livraisons. Bruxelles, 1864, in-8°.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente les cinq ouvrages suivants :

2° Ἐπιστολεμαῖα περὶ ἱερογλυφικῶν γραμμάτων διατριβή, κ. τ λ. London, 1863, in-8.

3° *Fac-simile of certain portions of the Gospel of S. Mathew and the Epistles of SS James and Juder* written on papyrus in the first Century, etc. London, 1862, in-folio.

3° *Concerning Horus of Nilopolis,* etc. London, 1863, in-4°.

4° Αὐτόγραφα τοῦ διδάκτορος Σιμωνίδου, ἔκδοσις δευτέρα, ἐν Ὀδησσῷ, 1864, pet. in-4.

5° K. Σιμωνίδου τ. δ. καὶ I. Σύμματα, κ. τ. λ. ἔκδ. δευτ. ἐν Ὀδησσῷ, 1864, in-4.

M. DE SAULCY, président, fait hommage à l'Académie de l'ouvrage intitulé : *Le temlpe de Jérusalem,* par M. le comte de Melchior de Vogüé, Paris, 1864 in-folio, première partie du texte et des planches, publications dont le savant explorateur de la Palestine fait ressortir tous les mérites.

Séance du 8.

MM. Ernest Havet, professeur au Collége de France, et G. Pauthier portent leurs candidatures à l'une des deux places vacantes dans le sein de l'Académie.

Pour le concours du prix VOLNEY, est adressé un ouvrage dont l'envoi retardé est régularisé par une lettre du 21 mars; il est intitulé: *Pasigraphisches Wörterburch,* rédigé d'après le système d'Ant. Bachmaier, par Wilh. Stephanus, Münich, 1864, et embrassant, en 18 cahiers accompagnés d'une introduction, 18 langues différentes de l'Europe et de l'Asie.

M. Adolphe REGNIER est élu pour remplacer M. HASE dans la commission du prix VOLNEY ;

M. RAVAISSON, dans la commission du prix BORDIN ;

M. HAURÉAU, dans la commission des antiquités de la France.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie le tome XXIV, 2e partie, depuis si longtemps terminé de ses *Mémoires*. Ce volume renferme trois Mémoires posthumes de M. LETRONNE, *sur le Calendrier des Egyptiens*; deux de M. REINAUD *sur le royaume de la Mésène et de la Kharacène* et *sur le Périple de la mer Erythrée*; *des observations* de M. EGGER *sur un procédé de dérivation dans la langue française et dans les autres idiomes néo-latins*; un mémoire de M. DELISLE *sur les jugements de l'Echiquier de Normandie*; un mémoire *sur l'inscription de la cloche de Stival, près Pontivy*, par M. H. de la VILLEMARQUÉ, et enfin un mémoire de M. WALLON *sur la détermination des événements, au moyen âge, par le jour de l'entrée du soleil dans les signes du zodiaque*.

Il est fait hommage par M. LE CLERC, au nom de l'éditeur, M. d'Avezac, de l'ouvrage intitulé : *Bref récit et succincte narration de la navigation faite* en MDXXXV et MDXXXVI *par le capitaine Jacques Cartier aux îles de Canada, Hochelaga, Saquenay et autres*; réimpression figurée de l'édition originale rarissime de MDXLV avec les variantes des manuscrits de la Bibliothèque impériale, précédée d'une brève et succincte introduction historique. Paris, 1863, pet. in-8°. Impr. L. Perrin, à Lyon.

Par M. de LONGPÉRIER, les livraisons 51 à 54 p. 121-248, 8 pl. du voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure de Ph. LE BAS, dignement continué par M. W. H. Waddington, avec la coopération de d'E. Landron, gr. in-4°.

Par le même membre, l'ouvrage intitulé : *The coins of the ancient Britons*, arranged and described by John Evans, and engraved by F. W. Fairholt, Londres, 1864, in-8° destiné au concours pour 1865.

Par M. EGGER, au nom de M. de Caumont, *Bulletin monumental*, 3e série, t. IX, 29e vol. de la collection, rédigé par les membres de la Société française d'archéologie, Paris 1863, 1 vol. in-8°.

Par M. Paulin PARIS, *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis suivie d'un récit également inédit de la campagne de Flandre en 1382 et d'un poème sur les joutes de Saint-Inglebert en* 1390, publiés, avec un avertissement, par M. le Baron Jérôme Pinchon, de la Société des bibliophiles français, Paris, 1864, 1 vol. in-4°.

Sont offerts en outre les ouvrages suivants :

Au nom de M. J. de Witte : *Apollon Cillæus* (Extr. de la Revue numismatique, 1864) in-8°.

De la part de M. de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1864, n° 3, mars.

De la part de M. H. Martin, les deux mémoires suivants :

1° *Sur le rapport des lunaisons avec le calendrier des Egyptiens*; 2° *sur la période égyptienne du phénix*.

Au nom de M. de Coussemaker : *Scriptorum de musica medii ævi novum seriem a Gerbertina Alteram...*, 3 fascic., in-4°, Paris, 1863.

De la part de M. François Lenormant, la 2e livraison de sa *Monographie de la voie sacrée éleusinienne*, f. 8-13, in-8°.

Trois ouvrages de M. Henry Guys, ancien consul de France : 1° *Esquisse de l'état politique et commercial de la Syrie*, Paris, 1862, in-8°; 2° *La nation druse, son histoire, sa religion, ses mœurs et son état politique*, Paris 1863, in-8°; 3° *Théogonie des Druses ou abrégé de leur système religieux, traduit de l'arabe avec des notes explicatives et observations critiques*. Paris, 1863, in-8°.

Deux opuscules de M. le Dr Camille Ricque (extr. de la Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies) : 1° *Recherches ethnologiques sur les populations musulmanes du nord de l'Afrique*; 2° *les dieux de Carthage*. Paris, 1864, 6 br. in-8.

Journal asiastique, janvier, 1864.

Revue archéologique, avril 1864.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, janvier-février, 1864.

Annales philophiques, etc., par L. A. Martin, 4e livraison, Paris, 1864, in-8°.

M. Léon Renier donne à l'Académie communication d'une lettre qu'il a reçue de M. Carl Wescher.

LETTRE DE M. CARL WESCHER.

Sur sa mission épigraphique en Égypte.

L'Académie sait, dit M. Léon Renier, que M. Carl Wescher a été adjoint à la mission de M. de Rougé et chargé spécialement : 1° de recueillir les inscriptions grecques de l'Égypte qui auraient pu échapper aux voyageurs;

2° De vérifier sur les monuments le texte des inscriptions déjà publiées, soit dans le recueil de M. Letronne, soit dans ceux qui ont paru depuis.

On sait que les copies de ces dernières inscriptions sont dues à un grand nombre de voyageurs, qui tous n'étaient pas suffisam-

ment préparés à la tâche qu'ils avaient entreprise. Aussi présentaient-elles, pour la plupart, des lacunes et des incorrections que M. LETRONNE, malgré sa science et son admirable sagacité, n'était pas toujours parvenu à suppléer.

La lettre de M. Wescher prouve qu'il s'est acquitté de sa mission de manière à justifier la confiance du ministre et les espérances de la science. En voici l'extrait :

« Notre campagne d'Égypte a duré quatre mois, dont trois passés dans la Haute-Égypte. Ce voyage a été pour moi d'une fécondité inattendue. Je rapporte, soit en copies, soit en estampages : *un millier environ d'inscriptions inédites*. Quant aux inscriptions déjà connues, j'ai soigneusement revu celles qui existent encore, et j'ai recueilli pour la plupart d'entre elles des leçons nouvelles et d'importantes corrections, qui permettront d'en fixer définitivement le texte. Parmi les documents inédits se trouvent quelques monuments épigraphiques de premier ordre. Je me contenterai de vous citer :

» 1° *Une inscription monumentale trouvée dans l'île de Philæ.* Cette inscription, gravée sur une architrave dorique en granit, fournit plusieurs indications précieuses. Auguste y porte les titres de *Soter* et d'*Évergète,* empruntés à la langue officielle de l'époque ptolémaïque. L'année de son règne est indiquée, ce qui donne la date d'un monument romain en style dorique, dont les débris se voient encore sur l'emplacement où cette inscription a été découverte. Enfin, nous y trouvons le nom d'un nouveau préfet d'Égypte, qui vient se placer précisément dans l'intervalle compris entre *Ælius Gallus* et *Publius Octavius,* et comble ainsi une lacune regrettable de l'histoire. Cette inscription est en grec : on sait que le grec est resté, sous les empereurs romains, la langue officielle de l'Égypte.

» 2° *Deux grandes inscriptions historiques gravées sur piédestal en granit rose trouvé dans les ruines d'Antinoé.* Ces deux inscriptions sont également en grec. L'une d'elles renferme la consécration officielle du monument. Il est dédié à *Antinoüs Epiphane*, c'est-à-dire Antinoüs divinisé, dont ce piédestal supportait autrefois la statue. Le consécrateur est un magistrat romain, qui porte le titre d'*Epistratége de la Thébaïde*. L'autre inscription, gravée sur le re-

vers du piédestal, contient une consécration différente, faite postérieurement en l'honneur d'Arcadius et d'Honorius, fils de Théodose. On y lit des noms de magistrats qui fournissent une nouvelle addition à la série des préfets d'Égypte.

» 3° *La pierre d'Athribis*. Cette pierre, empruntée à un monument égyptien, est ornée du cartouche de Psamméticus Ier (XXVIe dynastie). Elle porte une grande inscription grecque qui nous apprend que sous le règne des trois empereurs Valentinien, Valens et Gratien, un *tétrapylon* a été construit à Athribis en l'honneur du *très-divin empereur Valens*. Cette inscription donne également le nom d'un préfet d'Égypte. Ce monument curieux est déposé au musée du Caire.

» J'arrête ici cette analyse, qui me mènerait trop loin. J'ajouterai seulement que les fouilles de M. Mariette à Sakkarah et dans le Fayoum m'ont fourni plusieurs textes très-intéressants, notamment: une grande inscription métrique trouvée au Sérapéum de Memphis et bien curieuse au point de vue littéraire; une inscription dédicatoire bilingue gravée sur une table à libations; une inscription funéraire en langue grecque et en style égyptien, et d'autres documents encore également empreints de ce double caractère, c'est-à-dire grecs pour la forme, égyptiens pour le fond. Pour l'étude de ces monuments, j'ai trouvé le plus précieux secours dans les conseils et les explications de votre savant confrère, M. de Rougé.

» Malgré le temps qui me presse, je ne puis m'empêcher de vous dire un mot de Thèbes et de Philæ. Ce sont les deux localités égyptiennes où j'ai le plus longtemps et le plus fructueusement travaillé.

» L'île de Philæ renferme plusieurs temples de l'époque ptolémaïque, couverts d'inscriptions grecques. C'est un curieux spectacle que celui de ces colonnades, de ces pylônes, de ces salles majestueuses, où l'on découvre, au milieu des sculptures égyptiennes et des caractères hiéroglyphiques, ces inscriptions grecques, d'âge et de caractère si variés, qui embrassent une durée chronologique de sept à huit cents ans, depuis les premiers Lagides jusqu'à la transformation du grand temple d'Isis en basilique chrétienne sous les successeurs de Théodose.

» Ces inscriptions se croisent en tous sens, elles se pénètrent et quelquefois se recouvrent les unes les autres, et toutes exigent une étude très-attentive. Il y a là pour l'épigraphiste plus d'un texte important à rectifier, plus d'un détail inédit à conquérir.

» Il en est de même à Thèbes, des inscriptions gravées sur le colosse d'Aménophis III, ordinairement appelé statue vocale de Memnon. Parmi ces inscriptions, deux séries avaient besoin d'être revues et complétées : c'étaient, d'une part, les inscriptions latines, si importantes pour l'histoire de l'administration romaine en Égypte ; de l'autre, les inscriptions grecques en vers, si curieuses pour l'histoire de la langue grecque, et notamment du dialecte éolien.

» Mais la découverte la plus inespérée a été celle de plusieurs centaines d'inscriptions nouvelles, dans les *Syringes* de Thèbes. On sait que les Grecs appelaient de ce nom les tombeaux des rois, creusés dans les rochers de Bab-el-Molouk. Les parois de ces galeries souterraines sont couvertes d'inscriptions tracées à la pointe du stylet ou peintes en rouge à l'aide du calame par les anciens visiteurs grecs et romains. Cent dix de ces inscriptions ont été publiées par M. LETRONNE, la plupart d'après les copies de CHAMPOLLION. A cette première récolte, le docteur Lepsius n'a ajouté que dix textes nouveaux. Or, le nombre total de ces *proscynèmes* s'élève à plus de neuf cents. Ils sont, pour la plupart, très-difficiles à lire, ayant été tracés rapidement, négligemment, par des mains inexpérimentées. On y trouve une variété d'écritures incroyable, depuis le caractère épigraphique et monumental des belles inscriptions grecques, jusqu'à l'écriture cursive et abrégée des papyrus. C'est, au point de vue de la paléographie grecque, une collection inappréciable. J'ai passé là de laborieuses journées occupé à démêler au milieu de ces sculptures et de ces hiéroglyphes, chef-d'œuvres de l'antiquité égyptienne, les traces d'une autre antiquité plus récente et cependant elle-même si éloignée de nous ! De l'ensemble de ces inscriptions étudiées avec suite et comparées entre elles, on pourra tirer plusieurs conséquences importantes. La première de toutes, c'est que les syringes ont été visitées bien plus tôt que ne l'a cru M. LETRONNE, d'après le petit nombre d'inscriptions qu'il avait sous les yeux. »

Au moment où M. Wescher écrivait cette lettre, il se préparait à partir pour Athènes, d'où il comptait revenir directement en France. L'Académie sait, ajoute M. Renier, qu'en 1862, ce jeune savant avait découvert dans l'île de Crète, au milieu des ruines de l'ancienne Aptère, un mur de soubassement entièrement couvert d'inscriptions, mais que, pressé par le temps, il n'avait pu recueillir qu'un petit nombre de ces documents. Elle apprendra, avec intérêt, que M. le Ministre n'a pas voulu que M. Wescher revînt en France avant d'avoir tiré tout le parti possible de cette intéressante découverte, et qu'il lui a envoyé, par le télégraphe, l'ordre de se rendre directement en Crète, pour y compléter les recherches commencées par lui avec tant de succès.

M. de Rougé saisit cette occasion de rendre hommage au courage et à la persévérance infatigables qu'a déployés sous ses yeux M. Wescher dans le cours des travaux dont il vient d'être question. Plus tard, les résultats de ses recherches seront mis dans une complète évidence et ajouteront un titre considérable à ceux que lui ont déjà mérités ses travaux antérieurs sur l'épigraphie grecque.

M. Egger rappelle le travail intéressant de M. Georges Deville, qui pendant une rapide exploration de la vallée du Nil, en 1861, avait déjà collationné, autant qu'il lui avait été possible, sur les originaux, les inscriptions publiées par M. Letronne. Il avait en outre rapporté quelques inscriptions inédites. Ces notes, qui devaient servir à un supplément projeté du Recueil des inscriptions grecques de l'Égypte, sont encore, dans ce but, déposées entre les mains de M. Egger :

Séance du 15.

M. Louis Passy commence la lecture d'un travail intitulé : *Recherches sur quelques monuments historiques de la sculpture du Bas-Empire.*

M. Pertz adresse à l'Académie : 1° *Cafari et continuatorum annales januenses* edidit G. H. Pertz. Hannoveræ, 1862, in-f°.

2° *Ueber die Berliner und die Vaticanischen Blätter der ältesten Hand-*

schrifte des Virgil, von G. H. PERTZ, in-4° (extr. des Mémoire de l'Acad. de Berlin, en 1863, avec 3 pl. photolithogr. in-f°

La famille de feu le Dr Rigollot, ancien correspondant, adresse à l'Académie un ouvrage de ce savant, publié récemment : *Histoire des arts du dessin depuis l'époque romaine jusqu'à la fin du XVI° siècle,* 2 vol. in-8°, 1863-64, accompagnés d'un atlas et de 58 pl.

M. Fauche se met sur les rangs pour la place laissée vacante par la mort de M. AMPÈRE.

Sont nommées aux places laissées vacantes par M. HASE : 1° dans la commission des travaux littéraires, M. de LONGPÉRIER ;

2° Dans la Commission, à vie, des Inscriptions et Médailles, M. WALLON ;

3° Dans la Commission de l'École d'Athènes, M. le comte de LABORDE.

L'Académie se forme en Comité secret pour entendre le rapport de la Commission du prix Gobert.

La séance redevient publique et M. de LONGPÉRIER, au nom de la Commission de numismatique, présente les conclusions auxquelles elle s'est arrêtée sur le concours de cette année. La Commission décerne le prix fondé par M. Allier de Hauteroche à M. Max. Deloche, pour son livre intitulé : *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin.*

Sont offerts à l'Académie :

Au nom de M. VINCENT, sa *Note sur la messe grecque qui se chantait autrefois à l'abbaye royale de Saint-Denis le jour de l'octave de la fête patronale* (extr. de la *Revue archéologique*), 1864, in-8°.

M. Franz BOPP adresse à l'Académie la 3° édition de son ouvrage intitulé : *Kristische Grammatik der Sanskrita-Sprache.* Berlin, 1863, in-8°.

Au nom de M. Th. H. Martin, correspondant de l'Institut, sa dissertation intitulée : *Sur quelques prédictions d'éclipses mentionnées par les auteurs anciens* (extr. de la *Revue archéologique* 1864, in-8°).

Au nom de M. LENORMANT, la 3° livraison de sa *Monographie de la voie sacrée éleusinienne,* comprenant les feuilles 14 à 19.

Dictionnaire des signes idéographiques de la Chine avec leur prononciation usitée en Chine et au Japon et leur explication en français, par M. Léon de Rosny, première partie, Paris, 1864, in-8°.

Simples notes pour servir à l'histoire de la ville de Thiers aux trois der-

niers siècles : I. La coutellerie thiernoise de 1500 *à* 1800, par M. Gustave St Joanny, avocat. Clermont-Ferrand et Thiers, 1863, in-8°. (Transmis par M. de BARANTE, de l'Académie française.)

Notice sur quelques monnaies impériales romaines, en or, de la collection du Dr Colson, de Noyon. Bruxelles, 1864, br. in-8°.

Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, Metz, 1863, in-8°.

Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 6e année, Metz, 1863, in-8°.

M. Jeantin, président honoraire du tribunal civil de Montmédy, adresse à l'Académie son ouvrage intitulé : *Manuel de la Meuse. Histoire de Montmédy et des localités meusiennes*.

M. Louis PASSY continue sa lecture commencée *sur quelques monuments historiques de la sculpture du Bas-Empire*.

Séance du 22.

M. le Ministre de l'Instruction publique envoie à l'Académie les Mémoires suivants provenant de l'École d'Athènes :

Comparaison du grec ancien et du grec moderne. Liste des mots anciens tirés de l'Onomasticon de Pollux, et des mots populaires correspondants, par M. Deville.

Recueil de chansons populaires, suivies de notes grammaticales et d'observations, par le même ;

Texte tzaconien, suivi de notes, par le même.

Mémoire sur l'Olympe hellénique, par M. Gebhart.

A cet envoi sont joints l'*introduction* et la *table des matières* d'un ouvrage du même auteur qui est à l'impression en ce moment : *Praxitèle. Essai sur l'histoire de l'art et du génie grec, depuis l'époque de Périclès jusqu'à celle d'Alexandre*, « afin que la commission d'examen puisse en faire mention dans son rapport, » est-il dit dans la lettre du ministre.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL s'étonne et regrette que la Commission doive se borner à faire mention de cet ouvrage, sans qu'il ait été soumis à son examen avant l'impression, ce qui ne paraît pouvoir s'accorder avec le sérieux accomplissement de la mission conférée à l'Académie par les décrets, avec sa dignité, et les véri-

tables intérêts de l'École d'Athènes. Le précédent que l'on peut invoquer touchant la publication de MM. Wescher et Foucart ne saurait justifier cette disposition, car l'Académie a protesté à cette époque, comme elle le fait encore aujourd'hui. Ces observations, agréées par elle, seront présentées au ministre.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique à l'Académie la note suivante :

UNE INSCRIPTION PTOLÉMAÏQUE D'ALEXANDRIE.

Communication faite au nom de M. Wescher.

« L'inscription ptolémaïque que je viens de trouver à Alexandrie est gravée sur un bloc rectangulaire situé dans l'emplacement de l'ancien *Bruchion*, quartier qui renfermait, comme on sait, les principaux édifices de la ville des Ptolémées, et notamment les palais de ces souverains.

» Cette inscription, qui est d'une très-belle gravure, a un caractère monumental. C'est une dédicace faite par un habitant d'Alexandrie en l'honneur d'un membre de la famille royale.

» La première ligne de l'inscription est d'une extrême importance, puisque c'est elle qui doit nous apprendre à qui le monument était dédié. Cette première ligne se compose de deux mots seulement. Le premier mot a été martelé avec soin, avec application même, sans que le reste de l'inscription ait le moins du monde souffert. Cette mutilation remonte évidemment à l'antiquité : il est impossible de supposer une dégradation accidentelle, car partout ailleurs la surface de la pierre est parfaitement lisse et polie. Quant au second mot, c'est celui de ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΝ, qui est intact et très-lisible.

» La première pensée qui vient à l'esprit, c'est que le mot martelé est ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΝ, et qu'il s'agit d'un monument consacré à Ptolémée Philadelphe, deuxième roi de la dynastie des Lagides.

» Mais une difficulté se présente. Si le mot martelé avait été ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΝ, il serait infailliblement précédé du mot ΒΑΣΙΛΕΑ. C'est là un usage constant dans la langue officielle de l'ère ptolé-

maïque. Or, il n'y a pas la moindre trace de ce mot. Il est même impossible que ce mot ait jamais existé sur la pierre, car l'inscription est disposée symétriquement, et la place du mot ΒΑΣΙΛΕΑ ne s'y trouve pas. Il faut donc chercher une autre solution.

» Lors du dernier examen que j'ai fait de l'original, j'ai pris une empreinte exacte de l'espace martelé, de façon à mouler en quelque sorte tous les accidents de la pierre. En étudiant de près le revers de l'empreinte, j'ai distingué nettement sous le martelage les vestiges des huit lettres qui forment le mot ΑΡΣΙΝΟΗΝ. La première ligne de l'inscription était donc :

ΑΡΣΙΝΟΗΝ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΝ

et le monument est dédié à *Arsinoé Philadelphe.*

» On sait que Ptolémée Philadelphe épousa successivement deux femmes du nom d'Arsinoé. La première Arsinoé était fille de Lysimaque, roi de Thrace. Il la répudia en l'an 276 avant notre ère pour épouser la seconde Arsinoé, sa propre sœur et veuve de ce même Lysimaque. Cette seconde Arsinoé était issue comme lui du mariage de Ptolémée Soter et de Bérénice; comme lui, elle porta le surnom de *Philadelphe.* Quand plus tard on voulut les désigner ensemble, on les appela *dieux adelphes*, θεοὶ ἀδελφοί. C'est le nom que leur donne la célèbre inscription gravée sur la lame d'or de Canope, publiée et commentée par M. LETRONNE.

» C'est donc le nom d'Arsinoé, sœur et seconde femme de Ptolémée Philadelphe, qui est martelé dans notre inscription. Pourquoi et par qui cette mutilation a-t-elle été faite? Il y a là un problème historique à résoudre.

» Voici une explication que je propose. Le mariage de Ptolémée Philadelphe avec Arsinoé, sa sœur de père et de mère, était incestueux aux yeux des Macédoniens et en général des Grecs, dont les lois réprouvaient de telles unions autorisées par les mœurs égyptiennes. Le mécontentement qu'éprouvèrent les Alexandrins dans cette circonstance est un fait attesté par l'histoire. C'est même à ce fait que se rattache la mort tragique du poëte *Sotade* qui, ayant fait contre la nouvelle reine d'Égypte des vers injurieux, paya de sa

vie son imprudente audace. Ne pourrait-on pas supposer dès lors que la mutilation du nom d'Arsinoé, dans notre inscription, est une conséquence de l'indignation causée dans la colonie grecque d'Alexandrie par ce mariage, qui fut, de la part des Lagides, la première violation flagrante des lois et des coutumes de la Grèce? On sait que la population d'Alexandrie fut toujours très-hardie et très-remuante, même sous les Romains, maîtres plus puissants et plus redoutés que les Lagides. L'empereur Hadrien, dans sa fameuse lettre au consul Servianus, s'en plaint amèrement. Si l'explication que je propose est adoptée, nous aurions ici un très-ancien exemple de cette humeur satirique des Alexandrins, enclins à censurer non-seulement les actes publics, mais encore la vie privée de ceux qui les gouvernaient.

» Alexandrie, 10 avril 1864.

C. Wescher,
Adjoint à la mission scientifique d'Égypte. »

L'Académie se forme en Comité secret pour la suite de la discussion sur le prix Gobert.

La séance redevient publique.

Le 1er prix Gobert est décerné à M. d'Arbois de Jubainville, pour son *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*.

Le 2e prix est décerné à M. Vallet de Viriville, pour son *Histoire de Charles VII*.

M. Louis Passy termine la lecture de son travail intitulé :

Sur quelques monuments historiques de la sculpture du Bas-Empire (1).

ANALYSE.

Il n'est pas un voyageur qui, visitant la célèbre basilique de Saint-Marc, à Venise, n'ait remarqué deux groupes en por-

(1) Nous reproduisons, presque sans changement, l'excellente analyse qui a été faite de ce travail, par M. Menault, dans le *Moniteur* du 2 juin 1864.

phyre, encastrés dans le mur de Saint-Marc, à l'angle du trésor. Chacun de ces groupes représente deux personnages qui se tiennent embrassés. Depuis le seizième siècle, ces mystérieuses figures excitent l'imagination populaire et la curiosité scientifique. A quelle époque, à quel art, à quel temps, à quel ordre de sujet, ces groupes appartiennent-ils? On l'ignorait. D'habiles archéologues, Zanetti, Winckelmann, d'Agincourt, Selvatico, Potier, Steinbuchel, Pasini, avaient émis sur ce sujet les opinions les plus contradictoires, et la science cherchait le mot de cette énigme dans un espace de neuf cents ans, depuis le troisième jusqu'au douzième siècle. C'est à pénétrer ce mystère que M. Louis Passy s'est appliqué.

Dans les sciences archéologiques comme dans les sciences naturelles, la comparaison est la source la plus féconde des découvertes, la voie la plus sûre pour résoudre les questions obscures. Visitant Rome sous les auspices de MM. Ampère et de Rossi, M. Passy remarqua dans la galerie de la bibliothèque du Vatican des colonnes, et, sur des consoles en saillie aux deux tiers de ces colonnes, des groupes qui avaient la plus frappante ressemblance avec les groupes de Venise. Il s'adressa à M. Schnetz, directeur de l'académie de Rome, qui, avec son obligeance ordinaire, voulut bien se charger de faire diriger le moulage des groupes et les expédier à M. Passy. (Ces moulages et de bonnes photographies permettent à l'Académie de suivre la discussion à laquelle il se livre.)

Le point de départ était de fixer la date et le sujet des groupes de Rome. M. Passy a commencé par démontrer que les personnages qui composaient ces groupes et qui se tenaient embrassés étaient des empereurs. La couronne qu'ils portent sur la tête, le globe qu'ils tiennent à la main, sont des témoignages irrécusables de la dignité impériale. Ces empereurs sont des empereurs romains; la couronne, le globe, le *paludamentum*, la cuirasse, fournissent une série d'observations concluantes. Quels sont ces empereurs romains? Ici les incertitudes commencent : toutefois l'étude de la numismatique permet, grâce à la coupe des cheveux, de fixer la période qui s'écoula entre 292 et 315. Un fait très-important, c'est qu'un des groupes représente deux hommes plus âgés, et l'autre deux hommes plus jeunes, et pourtant dans chaque groupe les deux personnages ont

un visage exactement semblable. M. Passy tire de cette conclusion que les artistes ont voulu représenter les deux Augustes et les deux Césars, d'une manière typique et générale, sans avoir le dessein de représenter tel ou tel empereur. On pouvait opposer à cette argumentation la grossièreté du travail et la bassesse du style. M. Passy prévoit cette objection et la réfute par une série de preuves et d'inductions, il tente de prouver que ces colonnes et ces groupes de porphyre ornaient à Rome les thermes de Constantin, et qu'ils faisaient partie des restaurations dont ces thermes furent l'objet au milieu du cinquième siècle, sous Honorius III.

Si maintenant on considère les groupes de Venise, on est frappé des analogies qui relient ces deux groupes à ceux de Rome. Il est curieux de voir que ces quatre groupes ont la même expression de visage et la même coupe de cheveux, presque la même attitude, presque le même costume, et que faits de même matière ils reposent sur les mêmes consoles et tendent au même but de décoration. Seulement les personnages de Venise ne portent pas les insignes de la dignité impériale, le globe et la couronne. De là, mille conjectures. Une étude approfondie du costume, particulièrement de la coiffure, qui est une espèce de bonnet semblable à la tiare des Perses, et de l'épée, qui est assurément un des plus curieux échantillons de l'armurerie antique, n'a pas éloigné les groupes de Venise de la date que M. Passy a fixée, c'est-à-dire du quatrième siècle. Cette partie de la dissertation n'est pas la moins digne d'intérêt, car c'est de ce costume que les archéologues ont tiré les arguments les plus contraires. Quant au sujet des groupes de Venise, il ressort naturellement de la comparaison avec les groupes de Rome : à Venise, comme à Rome, les artistes du quatrième siècle ont entendu représenter l'union des Augustes et des Césars.

M. Passy ne s'est pas borné à l'examen critique des monuments qu'il cherchait à expliquer; il a trouvé dans la disposition des consoles sur lesquelles reposent ces groupes des arguments solides. En effet, on sait, par les témoignages de tous les voyageurs qui ont décrit et dessiné l'Orient, que l'usage de couper les colonnes par des piédestaux sur lesquels on plaçait des statues appartient à l'art oriental du troisième siècle. On trouve des exemples de

cette disposition architecturale à Palmyre, à Pompéiopolis, près de Tarse, à Apamée sur l'Oronte, et dans toute cette partie de l'Asie comprise entre l'Arabie, la Phénicie et l'Inde. Les consoles, considérées en elles-mêmes, portent la date du quatrième siècle et se rapprochent de la lourde architrave de l'arc de Constantin. La date des consoles est certaine, comment la date des groupes ne le serait-elle pas?

L'histoire de la sculpture en porphyre, rapidement esquissée dans ses phases diverses et dans ses plus célèbres monuments, a fourni à M. Passy des considérations tout à fait neuves. Il montre que le porphyre a été surtout à la mode à la fin du troisième et au quatrième siècle, et que cette pierre a été pour ainsi dire consacrée au service impérial. Dès lors, indépendamment des autres preuves, on doit présumer que les groupes de porphyre de Rome et de Venise appartiennent à cette période et qu'ils représentent des empereurs romains. En parcourant les divers monuments en porphyre que nos musées conservent et que les textes rappellent M. Passy a trouvé l'occasion de résoudre une dernière objection. Il est facile de suivre sur les médailles l'histoire de l'association impériale depuis Auguste jusqu'à Honorius. Au milieu des scènes les plus diverses, comment se fait-il que la numismatique et la sculpture romaines ne nous donnent aucune image d'empereurs s'embrassant, et ne nous fournissent presque jamais des exemples d'étreinte corporelle? Faut-il dire que cette attitude n'a pas été pratiquée par les artistes de l'empire romain? M. Passy répond : « Il est très-vrai que l'étreinte corporelle est une attitude très-rare dans l'art antique; mais nous en avons un exemple célèbre, et précisément à la date même que que nous attribuons aux groupes de Venise et de Rome. Les historiens antiquaires de Constantinople nous rapportent qu'on érigea dans un endroit de Byzance où Constantin avait fait élever une colonne carrée de porphyre ornée de statues et de groupes impériaux en relief, les statues de Constance et de Constant s'embrassant. Sans oser prétendre que les groupes de Venise sont des groupes du Philadelphium rapportés en 1204 par les Vénitiens avec les chevaux dorés de l'Hippodrome, et encastrés dans le mur de Saint-Marc comme un trophée de la prise de Constan-

tinople, M. Passy démontre sans peine que les groupes de Venise devaient être à peu près semblables, et il en tire un argument décisif pour la date et le sujet qu'il assigne aux groupes de Venise.

Ce mémoire se termine par un examen critique des divers systèmes émis par les archéologues qui ont, avant M. Passy, abordé cette question. Après avoir rendu justice aux conjectures de MM. Steinbuchel et Pasini, M. Passy critique vivement l'opinion de ceux qui voient dans les groupes de Venise un produit de l'art byzantin, quatre empereurs ou quatre soldats grecs du 7e au 12e siècle. Il appuie son argumentation sur l'étude du costume militaire dans l'empire d'Orient d'après les miniatures des manuscrits grecs, sur l'histoire du prophyre, qu'on sait n'avoir plus été travaillé à partir du septième siècle.

En définitive, suivant M. Passy, les groupes de Venise et les groupes de Rome représentent des empereurs romains, des Augustes et des Césars s'unissant pour la gloire ou la défense de l'empire. Ces groupes appartiennent à l'art oriental du Bas-Empire et sont les expressions figurées des réformes politiques de Dioclétien. Ce mémoire, en mettant de côté la question même posée et résolue par M. Passy, jette un jour nouveau sur l'histoire encore obscure de la sculpture dans le Bas-Empire.

M. Egger commence la lecture d'un document relatif à la priorité de certaines opinions sur Aristote énoncées dans un travail inédit de M. Francis Meunier (Voy. la séance suivante).

Ouvrages offerts :

Au nom de l'Académie impériale des sciences, de Vienne :

1° *Sitzungsberichte XL B. IV u. V H.; XLI B. I, II H.; XLII, B. I, II, III,* H*; XLIII* B, *I, II. H.* Register zu den 31-40 B. : *Almanach; XIII*er *Jahrg.* 1863.

2° *Fontes rerum Austriacarum. Scriptores,* V, B. *Diplomata et acta,* XXII, B.

3° *Archiv für kunde österreichischer Geschichtsquellen,* XXVIII. B. 2e Hälfte, XXIX B, 1 u. 2 H. XXXer B, 1 H.

Sont en outre offerts :

Eclaircissements géographiques et historiques sur l'inscription d'Adulis

et sur quelques points des inscriptions d'Axoum, par M. Vivien de Saint-Martin, Mémoire lu à l'Académie. Paris, 1864, in-8°.

Micellanea storica narnese. Fasc. II del vol. II, pp. 193-384, in-8°.

Explication du symbolisme des terres cuites grecques de destination funéraire, par M. E. Prosper Biardot. Paris, 1864, br. in-8°.

Rapports adressés à S. E. monseigneur le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, sur l'inspection des églises de son diocèse, pendant les années 1862 et 1863. Rouen 1864, br. in-8°.

Journal asiatique, février 1864.

Annales de philosophie chrétienne, mars 1864.

Revue orientale, n° 51.

Le cabinet historique, mars 1864.

Séance du 29.

MM. L. Quicherat, W.-H. Waddington et F. Guessard se portent candidats aux places vacantes dans le sein de l'Académie.

M. Egger continue et achève la communication commencée dans la séance précédente :

Sur une opinion de M. Francis Meunier *et de quelques autres savants relativement à la prétendue distinction de livres exotériques et ésotériques d'Aristote.*

ANALYSE.

L'Académie de Berlin ayant ouvert, en 1860, un concours et proposé un prix pour la meilleure collection de fragments des ouvrages perdus d'Aristote, travail une fois essayé au xvie siècle par Fr. Patrizzi, dans les *Discussiones peripateticæ*, et qui méritait d'être repris avec toutes les ressources et selon l'esprit de la science moderne. Le prix fut décerné en 1862 à M. Valentin Rose, dont l'ouvrage parut à Leipzig en 1863 sous le titre un peu bizarre de *Aristoteles pseudepigraphus* (728 p. in 8°). Un des philologues qui s'étaient occupés de ce travail, M. Fr. Meunier, docteur ès lettres, auteur d'un mémoire sur Hypéride, auquel l'Académie, accordait en 1859, une distinction honorable, appelle l'attention bienveillante de la compagnie sur un chapitre spécial de ses recherches inédites sur les écrits

perdus d'Aristote. Ce chapitre est relatif à la prétendue distinction en livres *exotériques* et *ésotériques*, question sur laquelle, par une heureuse coïncidence, l'auteur se trouve d'accord avec M. Rose.

Jusqu'à ces derniers temps, personne n'a douté que cette distinction ne fût réelle; on s'occupait seulement de l'appliquer à ce qui nous reste des livres d'Aristote. Sans s'être ni entendus, ni même connus, MM. Rose et Meunier s'accordent à établir que cette prétendue distinction repose sur une méprise et ils le démontrent chacun par des preuves différentes; M. Rose par des arguments tirés de la nature même des doctrines (1), M. Meunier, par des arguments d'un caractère tout historique.

Un savant philologue de Kiel, M. Forchhammer, vient de publier sur le même sujet une dissertation dans laquelle il arrive précisément aux mêmes conclusions (2), lesquelles paraissent avoir aussi en Allemagne l'assentiment d'autres éditeurs d'Aristote, en particulier celui de M. Torstrik, auteur d'une très-ingénieuse édition du *Traité de l'âme*, publié à Berlin en 1862 (Voy. p. 123 de son commentaire). L'opinion dont il s'agit se présente donc à nous, non comme un de ces paradoxes qu'engendre trop souvent le désir d'innover ou des questions souvent débattues, mais comme le résultat d'observations et d'informations impartiales faites séparément par des philologues exercés à l'étude des textes aristotéliques et des problèmes littéraires que ces textes soulèvent.

Il paraîtra sans doute équitable de constater devant l'Académie le caractère original d'une opinion soutenue par un jeune savant français, surtout quand cette opinion ne peut plus se produire devant le public avec les avantages de la priorité.

M. Meunier soutient dans son mémoire que la tradition relative à deux enseignements distincts dans l'école d'Aristote et à deux séries d'ouvrages-correspondantes à ce double enseignement repose sur la fausse interprétation de plusieurs passages qui se lisent dans les *Morales*, dans la *Politique* et dans la *Métaphysique*. Il rapproche et

(1) C'est ce qu'il avait déjà déclaré à la page 104 de son livre *De Aristotelis librorum ordine et auctoritate*, Berlin 1854.

(2) *Aristoteles und. die. exoterischen Reden*, Kiel, 1854, 63 p. in-8°.

discute ces textes et essaye de faire voir que c'est d'une méprise sur leur véritable sens que sort l'opinion très-répandue, même chez les anciens, sur ce sujet si souvent controversé.

DISCUSSION.

M. Jourdain transmet un renseignement qui a manqué à M. Francis Meunier, c'est que dès le xviiie siècle avait été soutenue en Allemagne, l'opinion qui paraît reprendre faveur aujourd'hui à propos des prétendus livres *exotériques* et *esotériques* d'Aristote. Buhle, en effet, la cite et la combat dans la dissertation *de Aristotelis libris exotericis et acroamaticis*.

MM. Munk, Laboulaye, Ravaisson, Alexandre et Egger prennent part à la discussion qui s'engage sur le problème historique discuté par M. Meunier. Des observations présentées par M. Laboulaye et par M. Ravaisson en particulier, il paraît résulter que la notion et le titre de *Livres exotériques* s'appliquent assez bien à une classe au moins des écrits perdus d'Aristote, c'est-à-dire aux *Dialogues*. Il y aurait donc exagération à nier complétement une distinction si souvent affirmée par les anciens, et que Cicéron a admise, lui qui avait sous les yeux tant de documents aujourd'hui perdus.

Sont offerts les ouvrages suivants :

Des institutions et des mœurs du paganisme scandinave. L'Irlande avant le christianisme, d'après les Grágás et les Sagas par M. Geffroy (Extr. du t. VI du *Recueil des savants étrangers*. (1re série.)

Le 4e fascicule de l'ouvrage intitulé : *Scriptorum de musica medii ævi novam seriem a Gerbertina alteram collegit nuncque primum edidit* E. de Coussemaker. Paris, 1863, br. in-4°.

Traité des écritures cunéiformes par le Comte de Gobineau, ministre de France en Perse. Paris 1864; 2 vol. in-8°. » Ouvrage, dit M. le Secrétaire perpétuel, qui piquera la curiosité du public par son opposition même aux résultats adoptés sur la question par la grande généralité des savants. »

Explication du symbolisme des terres cuites grecques de destination funéraire, par M. Prosper Biardot. Paris, 1864, in-8°.

Recherches sur divers lieux des pays des Silvanectes, par M. Peigné Delacourt. Amiens, 1864, in-8°.

Essai historique sur les monuments de Dol, le pays Dolois, l'établissement du royaume, de la province Armorique et de l'Archevêché de Dol, par M. l'abbé Lécarlatte. Paris, 1864, in-8°.

MOIS DE MAI.

Séance du 6.

Les membres composant la commission administrative des hospices civils d'Orléans désirent faire placer, dans l'église de ces hospices, une plaque de marbre portant une inscription commémorative de la cérémonie qui doit avoir lieu pour la bénédiction de la portion de cet édifice qui est récemment achevée. Ils prient l'Académie de vouloir bien rédiger cette inscription. (Renvoi à la commission des inscriptions et médailles.)

MM. d'Avezac, Dulaurier et Le Blant se mettent sur les rangs comme candidats aux places vacantes dans le sein de l'Académie.

Sont offerts à l'Académie :

Au nom de M. Edmond Le Blant, les dix premières feuilles du tome II *des Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au* VIIIe *siècle*.

De la part de M. Prosper Tarbé, les tomes IV et V *du Romancero de Champagne,* formant les derniers volumes de sa collection des poëtes de Champagne antérieurs au XVIe siècle. Cette 3e partie comprend les chants historiques de 1550 à 1829. Reims, 1864, in-8°.

De la part de M. J. Oppert : *Commentaire historique et philologique du livre d'Esther d'après la lecture des inscriptions perses* (Extr. des Annales de philosoph. chrétienne), br. in-8°.

Le Breviari d'Amor de Matfre Ermengaud (Introduction et glossaire), par M. Gabriel Azaïs, t. I, 3e liv. Béziers, Paris, in-8°.

Revue Archéologique, mai 1864.

L'Académie se forme en Comité secret pour examiner la liste des candidats aux places vacantes de membres ordinaires.

Séance du 15.

M. le ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie deux rapports qui lui ont été adressés par M. Carl. Wescher, adjoint à la mission de M. de Rougé, en Égypte. Il prie la Compagnie de lui donner son avis. Le premier de ces rapports, qui est relatif aux inscriptions grecques à recueillir ou à vérifier en Égypte, expose les résultats obtenus par M. Wescher sur ce point.

L'autre répond à des instructions données subsidiairement à ce jeune savant par le ministre, touchant la reprise des fouilles à exécuter à Aptère, dans l'île de Crète.

M. le maréchal Waillant, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, membre de l'Institut, prie l'Académie de rédiger une inscription monumentale pour la frise de la partie des nouvelles constructions de la Bibliothèque impériale contenant la salle de lecture, et qui aura son entrée sur la grande cour.

(Renvoi à la commission des inscriptions, médailles.)

L'Académie se forme en Comité secret pour entendre la partie réservée du procès-verbal.

Le scrutin pour les deux places de membres ordinaires est ouvert :

M. Louis Quicherat est élu membre de l'Académie à la place laissée vacante par M. Hase.

M. Dulaurier est élu membre ordinaire à la place laissée vacante par M. Ampère.

M. Egger commence la lecture d'un mémoire inséré : *sur l'ἐρωτικὸς inséré sous le nom de Lysias dans le Phèdre de Platon.*

Sont offerts les ouvrages suivants :

Au nom de M. Littré, la 9e livraison de son *Dictionnaire de la langue française* : (DON–ENC).

Au nom de Mgr Celestino Cavedoni : *Congetture intorno ad un iscrizione antica probabilmente celtica scoperta l'anno* 1859, *nelle vicinanze di Novara*, 1 f. in-4o (Extr. du vol. II des Actes et mémoires de la députation pour les études d'histoire locale des provinces de Modène et de Parme.

La *Vérité historique*, 7e année, 4e livr.

M. L. Renier fait hommage à l'Académie, au nom de M. Gaston Boissier d'un article étendu *sur les derniers travaux d'archéologie grecque et romaine en France et à l'étranger*, br. in-8° (Ext. de la *Revue des Deux Mondes*, du 1er mai).

M. Vincent présente, de la part de M. le docteur Guyon, correspondant de l'Institut, ses *Études sur les eaux thermales de la Tunisie, accompagnée de recherches historiques sur les localités qui les fournissent*. Paris, 1864, br. in-8°.

Pour le concours des antiquités de la France : *Chronique latine de l'abbaye de la Couronne* (Diocèse d'Angoulême) accompagnée de nombreux *éclaircissements publiés pour la première fois d'après un manuscrit du* XIIIe siècle. Paris, 1864, in-8°.

M. Reinaud fait hommage des deux ouvrages suivants au nom des auteurs :

1° *Annales tunisiennes* ou *Aperçu historique sur la régence de Tunis*, depuis les commencements du XVIe siècle jusqu'en 1830, par M. Alphonse Rousseau, consul de France en Bosnie. M. Rousseau, fils de l'ancien consul de France à Alep et à Bagdad, connaît la langue arabe et a été longtemps le premier interprète du consulat de France à Tunis. Considérant que la province de Tunis a été pendant les temps modernes le théâtre d'événements considérables, notamment de l'expédition de l'empereur Charles-Quint, il s'est attaché à recueillir et à classer les faits épars dans les relations arabes, françaises, espagnoles, italiennes, etc. Il a également profité des facilités qu'il a trouvées sur les lieux, pour mettre à contribution les archives des consulats de France, d'Angleterre et d'Espagne. Le volume s'arrête à la conquête d'Alger, par les Français. Les événements postérieurs formeront la matière d'un autre volume.

2° Au nom de M. l'abbé Magloire Giraud, curé de Saint-Cyr dans le département du Var : *Documents relatifs à la construction du maître-autel de l'église de Saint-Maximin* (Var) *exécuté par Joseph Lieautaud, et notice sur ce sculpteur*, br. in-8°. Marseille 1863. M. Giraud est déjà connu de l'Académie par diverses communications qu'il a faites sur les antiquités et le moyen âge dans son pays. Or le maître-autel de Saint-Maximin a été de tout temps considéré comme un monument important de la sculpture française. Joseph Lieautaud qui en est l'auteur, florissait dans la dernière moitié du dix-septième siècle. Il avait travaillé à Rome sous le chevalier Bernin. Il fut ensuite le collaborateur et l'ami du Puget. Le morceau dont il s'agit n'est pas le seul qui reste de lui; cependant son nom s'était en partie effacé, et Millin, dans son voyage au Midi de la

France, parlant du maître-autel de Saint-Maximin, l'avait attribué à un autre artiste. M. l'abbé Giraud, pour rétablir la vérité sur ce point, a fait usage de documents appartenant à la famille Lieautaud qui existe encore à la Cadière près de Toulon.

M. JOURDAIN, au nom de l'auteur, M. Charles Desmaze, juge d'instruction au tribunal de la Seine, fait hommage de l'ouvrage suivant : *P. Ramus, professeur au Collége de France, sa vie, ses écrits, sa mort*,(1515-1572). Paris, 1864, in-12. M. Jourdain fait valoir l'intérêt de ce petit livre sur un sujet tant de fois étudié.

Sont offerts les ouvrages suivants :

Au nom de M. Rossi, le no 4 du *Bullettino di archeologia cristiana*, avril 1864, renfermant un article plein d'intérêt intitulé : *Dei sepolcri non sotterranei durante l'era delle persecuzioni.*

Deux ouvrages de M. J. Garnier : 1° *Journal historique de Jehan Patte*, bourgeois d'Amiens (1587-1617), publié sur le manuscrit de la bibliothèque d'Amiens. Amiens, 1863, 1 vol. in-8°. 2° *Notice sur une découverte d'objets romains faite à Saint-Acheul-lès-Amiens, en* 1861. Amiens, 1863, br. in-fol.

Notice sur la maison dite d'Agnès Sorel, rue du Tabourg, n° 15, à Orléans, par M. C. F. Vergnaud-Romagnesi. Orléans, 1864, br. in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 2e série, t. IX. Paris et Amiens, 1863, 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1864, n° 1. Amiens, 1864, in-8o.

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1862-63. Rouen, 1863, 1 vol. in-8°.

Mémoire de la Société d'agriculture, commerce, sciences, et arts de la Marne, 1863. Châlons-sur-Marne, in-8°.

M. VINCENT lit au nom de M. de Coussemaker, un travail intitulé :

Notice sur un manuscrit musical de la Bibliothèque de la Faculté de Montpellier.

LES HARMONISTES DES DOUZIÈME ET TREIZIÈME SIÈCLES.

« Depuis quelques années, il s'est produit un mouvement considérable dans les études historiques sur la musique. L'archéologie musicale a fixé

l'attention des érudits et des corps savants. On a compris que l'art des sons, par la puissance de ses effets, mérite dans l'histoire générale une place au moins égale à celle qu'on y a accordée aux arts plastiques.

» Bien que l'archéologie musicale ne soit pas une science nouvelle, témoins les travaux sur la musique grecque, témoins les savants ouvrages sur le plain-chant et la musique du moyen âge, publiés depuis le xvi[e] siècle jusqu'à nos jours, néanmoins, on peut le dire, le développement qu'ont pris ces études lui a donné un caractère et une importance qu'elle n'avait pas auparavant.

» L'archéologie musicale forme, selon nous, deux branches distinctes : l'une relative au plain-chant, l'autre à la musique proprement dite.

» L'idée de retrouver le chant de Grégoire et de le rétablir sur ses bases primitives a donné lieu à des recherches sérieuses et profondes qui devaient mener à des résultats, sinon absolus, du moins satisfaisants. Malheureusement, l'esprit de système s'est emparé de la question et l'a détournée de la véritable voie qui pouvait la conduire à la solution désirée. Ce mouvement incomplet, ces études inachevées ont fait croire à quelques esprits superficiels que les efforts tentés s'exerçaient sur un terrain stérile, que l'art musical n'avait pas de principes fixes, qu'il manquait de bases solides pour constituer une science. C'est là une grave erreur.

» Lorsque la question sera replacée sur son véritable terrain, qu'elle aura repris son essor réellement scientifique, on verra qu'aujourd'hui, comme aux époques les plus brillantes du christianisme, le plain-chant est digne d'occuper l'attention des hommes sérieux; que la solution des graves questions qui s'agitent sur cette matière intéresse au plus haut point l'art catholique.

» Mais, comme nous venons de le dire, l'étude historique du plain-chant n'est qu'une des branches de l'archéologie musicale. Il en est une autre tout à fait distincte, la branche relative à la musique proprement dite. Celle-ci n'est ni moins intéressante, ni moins importante que l'autre, au point de vue de l'art. En effet, s'il y a un intérêt immense à connaître et à faire revivre dans nos cathédrales et dans nos églises paroissiales les chants primitifs de saint Grégoire, une importance incontestable se rattache aux questions d'origine, de constitution et de développement de la musique moderne, et notamment de l'harmonie qui en fait à la fois une science et un art. C'est de cette partie de l'archéologie que nous allons parler.

» Si quelques questions concernant la musique des Grecs sont restées dans le domaine de la controverse, c'est qu'on ne possède pas de monuments qui datent de l'époque où l'art était florissant. Il est évident que si des ouvrages pratiques, si des compositions de ces temps reculés nous étaient parvenus, on y trouverait des élémens certains d'appréciation, et l'on ne verrait pas se perpétuer des discussions où sont soutenues les thèses les plus opposées, sans que les questions traitées puissent recevoir une solution décisive, faute de preuves à l'abri de toute contestation.

» Il en a été longtemps de même à l'égard des origines de la musique moderne : les documents et les monuments, bien qu'ils existassent, étaient enfouis dans la poussière des bibliothèques. Mais les choses ont changé. Vers la fin du siècle dernier, le prince abbé Gerbert a publié une collection d'écrivains qui a ouvert une ère nouvelle à l'histoire de l'art, en mettant les érudits à même de l'étudier dans ses sources originales (1). Il faut le dire néanmoins, outre que cette collection ne renferme qu'une

(1) « Scriptores ecclesiatici de musica sacra potissimum, » etc., 3 vol. in-4, 1784.



faible partie des documents relatifs à la musique de cette époque, elle laisse subsister une lacune très-importante. Les « monuments », c'est-à-dire les compositions musicales, n'y ont aucune place ; on semblait même en ignorer l'existence. C'est à peine si l'on en trouve quelques fragments sans valeur dans Hawkins, Burney, Forkel et Kiesewetter, dont les investigations ont été si patientes et si laborieuses.

» Ce ne fut qu'en 1827 que M. Fétis annonça la découverte de quelques « rondeaux » à trois parties d'Adam et de la Hale, et en publia un avec une traduction en notation moderne, mais traduction totalement fautive; puisque le morceau est reproduit en mesure à deux temps, tandis qu'il appartient à celle à trois temps. Ces compositions et quelques autres, trouvées depuis, dont les unes sont incomplètes et les autres inexactement transcrites, sont loin d'être suffisantes pour donner une idée véritable de la musique harmonique aux XIIe et XIIIe siècles.

» Une nouvelle découverte est venue combler cette lacune. Un manuscrit de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, renfermant une collection de trois cent quarante compositions à deux, trois et quatre parties, et toutes inédites, est destiné à jeter une vive lumière sur l'histoire de l'art d'écrire la musique harmonique dans les premiers temps de ses développements.

» Ce manuscrit contient en effet des œuvres de tous les genres de compositions en usage aux XIIe et XIIIe siècles, et connues sous le nom de déchant, triple, quadruple, organum, motet, rondeau, conduit, etc. De toutes ces compositions, on n'avait que des idées plus ou moins vagues.

» On y trouve en outre des morceaux entiers en contre-point double, des canons, des imitations. dont jusqu'ici les historiens de la musique ne faisaient pas remonter l'existence plus haut que le XVe siècle.

» C'est dans l'examen de ces compositions qu'on peut apprécier l'art d'écrire l'harmonie dans ce temps, la manière d'agencer les parties entre elles, leur mélodie, leur rhytme, etc.

» Ce manuscrit de Montpellier, dont on ne saurait proclamer assez haut l'importance, non-seulement pour l'archéologie musicale, mais aussi pour la littérature du moyen âge, puisqu'il renferme plus de cinq cents pièces de poésies latines et françaises (1), offre pourtant une lacune fort regrettable. Les trois cent quarante pièces qu'il comprend sont toutes anonymes; aucune ne porte le moindre indice d'auteur. Heureusement certains documents, et notamment les traités de Jérôme de Moravie, de Walter Odington, de Robert de Handlo, de John Hanboys et de divers anonymes de Saint-Dié et du British Museum, sont venus à notre secours pour déterminer les auteurs d'un certain nombre de ces compositions.

» Les investigations auxquelles nous nous sommes livré nous ont mis à même de constater que, parmi les compositions, toutes anonymes, du manuscrit de Montpellier, il en est qui ont pour auteurs, les unes des trouvères, d'autres des déchanteurs, d'autres encore quelques-uns des plus célèbres théoriciens de l'époque. C'est là un fait historique d'une importance capitale.

» On admettait généralement que les trouvères étaient mélodistes, c'est-à-dire inventeurs de mélodies, notamment de celles qui accompagnent leurs poésies ; mais on ne les considérait pas comme harmonistes ;

(1) Cette différence dans le nombre des pièces harmoniques et celles des poésies provient de ce qu'à chacune des pièces harmoniques correspondent des textes multiples.

c'est-à-dire comme auteurs de compositions à plusieurs parties; cette qualité leur était même refusée (1). Nous établirons que les trouvères étaient véritablement harmonistes, et que quelques-uns n'étaient pas inférieurs, dans l'art d'écrire, aux déchanteurs et aux didacticiens de l'époque.

» On doit ranger dans la catégorie des trouvères harmonistes: Adam de la Hale, Gillon Ferrant, Moniot d'Arras, Moniot de Paris, Jean de la Fontaine, le prince de Morée, Thomas Herrier.

» On peut y ajouter, quoique avec moins de certitude, d'abord: Adrien de Douai, Gillebert de Berneville, Jacques de Cambrai, Jocelin de Bruges, Jacques de Cisoing, Jean Frémiau; puis Audefroi le Bâtard, Baude de la Kakerie, Blondeau de Nesles, Colard le Bouteillier, Gauthier d'Argies, Gautier de Soignies, Guillaume le Vinier, Jean Bodel, Jean de Neuville, Jean Erard, Jean le Cunclier, Martin le Beguin et Simon d'Authie; de plus, quelques anonymes dont l'origine ne saurait être équivoque, tous trouvères musiciens, tous antérieurs au XIVe siècle, et quelques-uns même au XIIIe.

» Dans la deuxième classe des musiciens harmonistes, nous plaçons les déchanteurs. Ces artistes se distinguent des trouvères en ce qu'ils ne composaient pas eux-mêmes les paroles qu'ils mettaient en musique, et en ce que leur profession principale était l'art musical, tandis que les trouvères étaient avant tout poëtes. Ils se distinguaient des didacticiens en ce qu'ils ne semblent pas avoir écrit sur leur art. C'est parmi les déchanteurs que se recrutaient les maîtres de chapelle et les organistes. Il y avait des déchanteurs qui remplissaient à la fois ces deux fonctions. Les historiens de la musique, tels que Hawkins, Burney, Forkel, l'abbé Gerbert et autres, ne disent rien de ces artistes; ils ne paraissent pas avoir connu leur existence.

» M. Fétis a prononcé le nom de déchanteurs; selon lui, le talent de ces artistes aurait consisté à harmoniser, c'est-à-dire à mettre en parties harmoniques les mélodies des trouvères. Mais il ne cite à l'appui de cette assertion aucune preuve; il ne produit aucune composition de ce genre, ni aucun nom d'auteur. Les déchanteurs étaient mélodistes et harmonistes; ils ne subissaient pas le rôle secondaire que M. Fétis leur assigne.

» Nous allons citer une série de déchanteurs et de maîtres de chapelle restés inconnus ; la mention seule de leurs noms, avec les fonctions qu'ils remplissaient, est de nature à exciter le plus vif intérêt historique. Nous devons cependant nous borner ici à citer un passage d'un manuscrit anonyme du British Museum dont l'écriture est de la fin du XIIIe siècle (2). Voici ce qu'on y lit:

» Iste regule utuntur in pluribus libris antiquorum, et hoc a parte et in suo tempore Perotini magni; sed nesciebant narrare ipsas cum quibusdam aliis postpositis, et semper a tempore Leonis pro parte, quoniam duo ligate tunc temporis pro brevi longa ponebantur, et tres ligate simili modo in pluribus locis pro longa brevi, longa, etc.

(1) FÉTIS, « Biographie universelle des Musiciens, » 1re édit., t. 1; « Résumé philosophique de l'histoire de la musique, » page CLXXXIX.

(2) Ce précieux document nous a été signalé par M. William Chappell, le savant auteur de « Popular Music of the olden time; a collection of ancient Songs, Ballads and Dance tunes. » On le trouvera dans le « Scriptorum de musica medii ævi nova series, » etc., page 327.



» Et nota quod magister Leoninus, secundum quod dicebatur, fuit optimus organista qui fecit magnum librum organi de gradali et antiphonario pro servitio divino multiplicando; et fuit in usu usque ad tempus Perotini magni qui abreviavit eumdem, et fecit clausulas sive puncta plurima meliora; quoniam optimus discantor erat, et melior quam Leoninus erat, sed hic non dicendus de subtilitate organi, etc.

» Ipse vero magister Perotinus fecit quadrupla optima sicut: « Viderunt (1) », cum abundantia colorum armonice artis; (in) super et tripla plurima nobilissima sicut : « Alleluia »; « Posui adjutorium »; « Nativitas (2). »

» Fecit etiam triplices conductus, ut : « Salvatoris hodie »; et duplices conductus sicut: « Dum sigillum summi Patris »; et simplices conductus cum pluribus aliis sicut: « Beata viscera »; « Justicia », etc.

» Liber vel libri magistri Perotini erant in usu usque ad tempus magistri Roberti de Sabilone, et in coro beate Virginis majoris ecclesie Parisiensis, et a suo tempore usque in hodiernum diem, simili modo, etc., prout Petrus, notator optimus, et Johannes, dictus primarius, cum quibusdam aliis in majori parte usque in tempus magistri Franconis primi, et alterius magistri Franconis de Colonia, qui inceperunt in suis libris aliter pro parte notare; qua de causa alias regulas proprias suis libris appropriatas tradiderunt. »

Un peu plus loin :

« Abreviatio erat facta per signa materialia a tempore Perotini magni et parum ante, et brevius docebant, et adhuc brevius magistri Roberti de Sabilone, quamvis spatiose docebat; sed nimis deliciose fecit melos canendo apparere.

» Qua de causa fuit valde laudandus Parisius, sicut fuit magister Petrus Trothun Aurelianis in cantu plano; sed de consideratione temporum parum aut nihil sciebat, aut docebat; sed magister Robertus supradictus optime ea cognoscebat et fideliter docebat post ipsum ex documento suo.

» Fuit magister Petrus optimus notator et nimis fideliter libros suos secundum usum et consuetudinem magistri sui et melius notabat; et tempore illo fuit qui vocabatur Thomas de Sancto-Juliano, Parisius antiquus, sed non notabat ad modum illorum, sed bonus fuit secundum antiquiores.

» Quidam vero fuit alius Anglicus, et habebat modum Anglicanum notandi et etiam in quadam parte docendo. Post ipsos et tempore suo fuit quidam Johannes supradictus, et continuavit modo omnium supradictorum usque ad tempus Franconis cum quibusdam aliis magistris sicut : magister Theobaldus Gallicus et magister Simon de Sacalia, cum quodam magistro de Burgundia, ac etiam quodam Probo de Picardia, cujus nomen erat Johannes le Fauconer.

» Boni cantores erant in Anglia, et valde deliciose canebant, sicuti magister Johannes filius Dei; sicuti Makeblite apud Wyncestriam, et Blakesmit in curia domini regis Henrici ultimi.

» Fuit quidam alius bonus cantor in multiplici genere cantus et organi; cum quibusdam aliis de quibus alias faciemus mentionem, etc. »

(1) Ce mot et les suivants, placés entre guillemets, commencent diverses compositions musicales auxquelles elles servent d'appellation ou de titre.

(2) Nous avons découvert ces compositions de Pérotin; elles seront données avec l'ouvrage annoncé, qui est sous presse.

» Il résulte de ces texte que, dès le XIIe siècle, on exécutait de la musique harmonique à Notre-Dame de Paris, et que celle-ci était employée aussi dans l'accompagnement du plain-chant par l'orgue. Ce qui n'est ni moins important ni moins curieux, c'est que nous avons là les noms d'un certain nombre de maîtres de chapelle de cette célèbre cathé drale.

» Ainsi, on y voit d'abord un nommé Léon ou Léonin, organiste et déchanteur; il était auteur d'un livre d'orgue pour le graduel et l'antiphonaire.

» A sa mort, il fut remplacé par Perotin, appelé le Grand (« Perotinus magnus »), à cause de l'excellence de ses compositions harmoniques (« optimus discantor erat et melior quam Leoninus »). Jean de Garlande (« quondam in studio Parisino expertissimus atque probatissimus (1) ») cite Pérotin comme auteur de quadruples excellents (2) (« quadrupla optima »).

» A Pérotin succéda Robert de Sabillon; vinrent ensuite Pierre, surnommé « optimus notator », probablement Pierre de Croix (Petrus de Cruce), dont nous publierons les compositions, et Jean, appelé « Primarius ».

» Dans le manuscrit qu'on vient de citer, il est dit que ces maîtres de chapelle de Notre-Dame de Paris pratiquaient la méthode de notation dont parle l'auteur du document, méthode, ajoute-t-il, suivie jusqu'au temps de « Franco primus », et de Francon de Cologne, qui donnèrent d'autres règles.

» A ces noms, il faut ajouter ceux de: Thomas de Saint-Julien, de Paris; Pierre Trothum, également de Paris, et maître de plain-chant à Orléans; maître Théobald le Gallois; maître Simon « de Sacalia »; Jean de Bourgogne; Jean le Fauconnier, dit « Probus », de Picardie; « Admetus », d'Orléans; Pierre le Viser.

» L'Angleterre possédait aussi, à la même époque, d'excellents déchanteurs au nombre desquels se faisaient remarquer un maître Jean; Makeblite, de Winchester; Blakesmit, attaché à la cour du roi Henri II, et un autre simplement appelé « Anglicus», notant sa musique d'après la méthode alors en usage en Angleterre.

» Parmi les artistes anglais de cette époque, il faut ranger encore Robert Brunham, W. de Duncaster, Robert Trowell, et surtout le moine de Reading, qui écrivait, avant 1226, le canon à six voix, rapporté par Burney et Hawkins comme une œuvre du XVe siècle.

» L'Italie et l'Espagne, ainsi que nous le ferons voir, ont eu leur part dans cette œuvre d'élaboration et de développement de l'art harmonique.

» On l'aura déjà remarqué, la plupart des artistes dont on vient de citer les noms sont antérieurs non-seulement à « Francon de Cologne », mais aussi à « Francon premier » (3), tous deux signalés pour leurs inventions progressives dans l'art de noter la musique mesurée.

(1) Ainsi s'exprime PHILIPPE DE VITRY dans un manuscrit du monastère d'Einsideln, dont un extrait nous a été obligeamment communiqué par le R. P. Schubiger.

(2) « Scriptorum de musica medii ævi nova series, » page 116.

(3) Ce « Franco primus » était de Paris, et l'on possède son traité sur la musique mesurée; nous prouverons ces deux points dans notre ouvrage qui est sous presse.

» Nous ne saurions assez le répéter, ce sont là des faits d'une importance capitale pour l'histoire de la musique.

» Quant aux théoriciens et didacticiens, on ne connaissait d'eux que les fragments de compositions qu'ils donnent comme exemples des règles qu'ils posent. Les pièces entières étaient inconnues; elles semblaient perdues, lorsque l'existence d'un certain nombre d'entre elles fut révélée par le manuscrit de Montpellier. On y trouve, en effet, des compositions à trois et quatre parties, de Pérotin, de l'auteur du traité appelé, par Jérôme de Moravie, « Traité de Déchant vulgaire », de Francon de Paris, de Francon de Cologne, du nommé Aristote, de Jean de Garlande, de Pierre Picard, de Pierre de Croix, de Walter Odington et de divers anonymes.

» En voilà assez, pensons-nous, pour faire voir combien le manuscrit de Montpellier et les autres documents que nous venons de signaler sont importants pour l'histoire de l'art musical aux XII[e] et XIII[e] siècles. Cette importance est telle, suivant nous, que nous avons cru utile d'en faire un examen approfondi, dans un ouvrage qui est sous presse et qui portera pour titre: « Musique harmonique et musiciens harmonistes aux XII[e] et XIII[e] siècles ».

» Ne pouvant éditer en entier le manuscrit de Montpellier, qui contient huit cents pages in-quarto, nous en avons extrait environ cinquante compositions à deux, trois et quatre parties qui nous ont paru les plus propres à faire apprécier la situation de l'art à cette époque. Elles seront reproduites dans la notation originale avec leur traduction en notation moderne. De cette façon, chacun pourra vérifier l'exactitude de nos interprétations; on jugera en même temps du degré de difficulté inhérente à ces sortes de travaux.

» L'ouvrage que nous allons publier sur la matière qui fait l'objet de cet article, embrassera donc l'examen de tous les genres de compositions harmoniques en usage aux XII[e] et XIII[e] siècles, et l'appréciation de la part de mérite qui revient aux divers initiateurs de cet art alors tout à fait nouveau. Grâce au manuscrit de Montpellier, grâce aux documents importants que nous venons de citer, et qui viennent jeter un jour tout à fait nouveau sur une période de l'histoire musicale, restée obscure, nous pourrons présenter un travail complet sur l'origine et les premiers développement de l'harmonie, qui est devenue, entre les mains des hommes de génie de ces derniers siècles, un art et une science à la fois. »

Séance du 20.

M. Frédéric Ritschl, conseiller intime et correspondant à Bonn (Prusse Rhénane), fait hommage à l'Académie des suppléments III et IV de son recueil intitulé : *Priscæ latinitatis epigraphica monumenta*. Ces deux suppléments sont accompagnés de deux planches lithographiées d'inscriptions publiées à Bonn en 1863, in-4°.

Dans un troisième écrit intitulé *Die Tesseræ gladiatoriæ der Römer*, avec 3 pl. litthogr., Munich, 1864, in-4°, M. Ritschl a tenté de résoudre l'ancienne controverse sur les Tessères qui a été, dit-il, obscurcie par des travaux récents et pour la quelle il aime à reconnaître les précieux secours dont il est redevable à plusieurs membres de l'Académie.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture du rapport suivant :

1er *Rapport de M. Carl Wescher au ministre de l'Instruction publique, sur sa mission en Orient (Egypte)* (1).

« Monsieur le Ministre,

» Lorsqu'au mois d'octobre dernier je fus adjoint par votre Excellence à la mission archéologique placée sous la direction de M. le vicomte de Rougé et envoyée par le gouvernement français en Egypte, je reçus de vous des instructions qui, en me recommandant l'étude spéciale des inscriptions grecques et romaines de cette contrée, me prescrivaient tout ensemble la recherche des textes inédits et le contrôle attentif des documents déjà publiés.

» Ce double travail n'était pas sans difficulté. Sous le rapport géographique, les inscriptions gréco-romaines de l'Egypte s'étendent sur une ligne de trois cents lieues de longueur, depuis le phare d'Alexandrie jusqu'aux cataractes d'Asssouan. Disséminées dans toute la vallée du Nil, elles se trouvent, tantôt au sein des terres cultivées dont l'humidité les ronge, tantôt au milieu des sables du désert qui, en les préservant de l'action du temps, semblent en même temps les dérober aux investigations des hommes. Gravées au frontispice de monuments gigantesques ou cachées dans l'obscurité de grottes souterraines, elles défient par leur position même les efforts de l'épigraphiste, qu'elles contraignent à des recherches pénibles et quelquefois périlleuses. Sous le rapport chronologique, ces mêmes inscriptions embrassent une période de neuf à dix siècles, qui commence à la mort d'Alexandre pour ne finir que sous les empereurs chrétiens de Byzance. Durant ce long espace de temps, elles reflètent toutes les vicissitudes religieuses, politiques, sociales, subies par les générations diverses et mélangées qui ont laissé sur le sol égyptien la trace encore visible de leur passage. Ce mélange des races et des époques a eu pour conséquence, dans la langue et dans l'écriture grecques principalement, des variations nombreuses que la philologie et la paléographie sont tenues d'observer et d'éclaircir. La complexité de tels documents en rend l'étude à la fois plus instructive et plus laborieuse.

» Pour vaincre ces obstacles matériels et résoudre ces problèmes scientifiques, j'avais à ma disposition, d'une part les moyens d'action fournis à notre mission par l'accord du gouvernement égyptien et du gouvernement français, d'autre part les conseils et l'érudition du savant éminent auquel Votre Excellence m'avait fait l'honneur de m'associer.

» Mon plan était tracé d'avance. Les grandes publications de Letronne de Franz, de Lepsius, qui résument les recherches antérieures, ont marqué d'une manière éclatante le point d'arrivée de la science moderne, en ce qui concerne les inscriptions grecques et romaines de l'Egypte. En étudiant ces divers recueils sur les lieux mêmes et en présence des monuments originaux, j'ai pu me rendre un compte exact de ce qui avait été

(1) A l'occasion de cette lecture, nous croyons devoir reproduire, à titre de renseignement et à cause de son importance scientifique, le rapport de M. de ROUGÉ chef de la mission, quoiqu'il n'ait pas été lu à l'Académie.

fait avant moi, et déterminer avec précision ce qui restait à faire. C'est le fruit de mes recherches personnelles que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence.

» Le nombre des documents nouveaux qu'il m'a été donné de recueillir en Egypte a dépassé nos espérances. Parmi ces documents, les uns, récemment sortis du sol ou négligés par les précédents explorateurs, ont été trouvés par moi dans l'intérieur même du pays; les autres proviennent des fouilles si heureusement fécondes de notre compatriote M. Mariette, et ont été mis par lui à ma disposition avec une libéralité dont je le remercie. Je ne puis entreprendre de donner dès à présent l'analyse complète des matériaux que j'ai amassés. Douze cents inscriptions, aux trois quarts inédites, forment une masse de copies et d'estampages dont le dépouillement ne peut être effectué qu'au prix d'une longue et patiente étude. Je me propose seulement d'indiquer la nature et les résultats généraux de mon travail, en appelant l'attention de Votre Excellence sur quelques monuments d'une importance particulière, sur quelques séries d'une richesse inattendue.

» Je signalerai d'abord un groupe d'inscriptions monumentales d'une haute valeur historique, qui, découvertes sur divers points du territoire égyptien, nous font connaître des faits nouveaux ou répandent une lumière nouvelle sur des faits déjà connus.

» Dans ce nombre il faut citer :

» 1° *L'inscription ptolémaïque d'Alexandrie*. Cette inscription, gravée sur un bloc de porphyre, a été trouvée sur l'emplacement de l'ancien *Bruchion*, quartier qui renfermait les principaux édifices de la ville des Ptolémées et notamment les palais de ces souverains. Elle nous présente une dédicace faite par un habitant d'Alexandrie en l'honneur d'un membre de la famille royale. Le nom de la personne à qui le monument est dédié a été martelé dans l'antiquité même. J'ai retrouvé sous le martelage les vestiges de ce nom à demi effacé : c'est celui d'*Arsinoé*, sœur et seconde femme de Ptolémée Philadelphe..

» 2° *Le monument d'Antoine*. La partie conservée de ce monument consiste en un bloc de granit gris, de forme rectangulaire, creusé dans la partie supérieure et paraissant avoir servi de base à une statue. L'inscription gravée sur cette base nous apprend que le monument a été érigé en l'honneur d'Antoine « le grand, l'inimitable, » par un de ses parasites nommé Aphrodisios. Ce parasite appelle Antoine son bienfaiteur et son dieu. L'inscription porte une date double, circonstance à remarquer. La première date se rapporte à l'avénement réel de Cléopâtre, succédant à son père Ptolémée Néos Dionysos. La seconde date est calculée d'après l'ère nouvelle, adoptée par cette princesse le jour où elle reçut des mains d'Antoine l'investiture publique et solennelle de la plupart des provinces romaines d'Asie, c'est-à-dire l'empire même de l'Orient.

» 3° *L'architrave dorique de Philae*. Cette architrave, de granit gris, a été déblayée pendant notre séjour dans l'île de Philae. Elle porte une inscription grecque monumentale, en caractères de grande dimension, renfermant une dédicace à l'empereur *Auguste*, qui y reçoit les titres de *Soter* et d'*Évergète*, empruntés à la langue officielle de l'ère des Ptolémées. Cette inscription renferme une date précise et donne le nom d'un nouveau préfet d'Égypte, deux circonstances précieuses qui serviront à combler une lacune de l'histoire. La seule inscription monumentale du règne d'Auguste qu'on eût jusqu'à présent, et qui est celle du propylon

d'Isis à Dendérah, publiée et expliquée par M. Letronne, reçoit, grâce à cette découverte, un complément inespéré.

» 4° *Le piédestal d'Antinoé*. Ce piédestal, en granit rose, trouvé dans les ruines d'Antinoé, porte deux inscriptions historiques gravées sur deux de ses faces. L'inscription gravée sur la face antérieure du piédestal renferme la consécration officielle du monument. Il a été érigé en l'honneur d'*Antinoüs Epiphane*, c'est-à-dire d'Antinoüs divinisé. Nous savions par les témoignages anciens que le célèbre favori d'Hadrien ayant accompagné son maître en Egypte, trouva la mort dans les eaux du Nil. A la suite de ce tragique événement, sur les détails duquel plane une certaine obscurité, Antinoüs fut mis au rang des dieux par la volonté toute-puissante d'Hadrien, et devint la divinité éponyme d'un nome nouveau, le nome Antinoïte. L'épigraphie vient ici confirmer l'histoire, puisque voici un document officiel constatant l'apothéose d'Antinoüs, trouvé dans les ruines mêmes de la cité fondée en son honneur. Le consécrateur du monument est un magistrat romain qui porte le titre d'*épistratége de la Thébaïde*. Le piédestal a servi de base à une statue de marbre blanc, dont les débris ont été trouvés dans le voisinage. Sur le revers de ce piédestal, on voit une autre inscription. Ce second texte, plus long que le premier et moins bien gravé, appartient à une époque postérieure. C'est une inscription honorifique au nom des deux empereurs Arcadius et Honorius, fils de Théodose. Deux magistrats romains y sont nommés : l'un est un préfet du prétoire, l'autre porte le titre qui désigne ordinairement les préfets d'Egypte.

» 5° *La pierre d'Athribis*. Cette pierre, qui provient d'Athribis, ville égyptienne située sur la branche de Damiette, est doublement intéressante. Elle porte, au sommet de chacune de ses deux faces, une frise égyptienne ornée de cartouches alternés. L'un de ces cartouches est celui de Psammétichus Ier, roi de la XXVIe dynastie ; l'autre est mutilé. Cette pierre, qui est en grès, paraît avoir servi d'entre-colonnement dans une petite chapelle de l'un des temples d'Athribis. Elle aura été enlevée plus tard pour recevoir une autre destination. Elle porte une inscription grecque gravée perpendiculairement à la frise et aux cartouches hiéroglyphiques. Cette inscription nous apprend que, sous le règne simultané des trois empereurs Valentinien, Valens et Gratien, un *tétrapylon* ou arc de triomphe à quatre portes a été construit en l'honneur du « très-divin empereur Valens. » L'inscription donne, entre autres détails, le nom du préfet d'Egypte et celui de l'architecte qui dirigeait les travaux.

» On remarquera que tous ces textes sont grecs. Le grec, introduit par les Lagides, resta, sous les Romains, la langue officielle de l'Egypte. Ce fait explique alors le grand nombre des inscriptions rédigées en cette langue et la rareté des inscriptions latines. Toutefois, j'ai relevé, dans les environs d'Alexandrie, plusieurs grandes inscriptions en langue latine, une, entre autres, du temps de Marc-Aurèle, une autre du temps de Dioclétien. Ces monuments ont, en général, une physionomie étrangère. On n'y retrouve pas les dates à l'égyptienne. N'intéressant que la colonie romaine, ils semblent avoir été destinés, d'après leur rédaction, à n'être lus que par les Romains seuls.

» Une seconde série de documents, d'une nature différente, mais d'une importance égale, comprend les *offrandes religieuses*. Parmi les nouveaux monuments de ce genre, il convient de signaler une table à libations découverte par M. Mariette, au Sérapéum de Memphis. Elle porte, sur une de ses tranches, une consécration grecque « à Sérapis, dieu très-grand, et aux dieux adorés avec lui dans le même sanctuaire. » L'offrande était faite en faveur d'un enfant âgé de douze ans, dont le nom présente avec un radical

grec, une désinence égyptienne. Ce monument est bilingue : l'inscription grecque est accompagnée d'une dédicace en caractères démotiques. Un autre monument, trouvé par M. Mariette dans les fouilles de Deir-el-Bahari, est entièrement grec. On y lit une offrande en l'honneur d'un dieu égyptien dont le nom paraît être une des formes d'Ammon, la grande divinité thébaine. La dédicace est faite par un père et une mère d'origine grecque, au nom de leur enfant. Ce monument, qui porte une date royale, appartient à l'époque ptolémaïque. La colonne sur laquelle on lit l'inscription est décorée d'ornements en forme de guirlandes, disposées avec un goût qui n'appartient qu'à l'art hellénique.

» Parmi les monuments d'un caractère privé, il faut distinguer plusieurs belles inscriptions funéraires qui offrent, sous le rapport littéraire et archéologique, un véritable intérêt. L'une d'elles, trouvée à Sakkarah, au centre de l'antique nécropole de Memphis, dans l'allée des sphinx qui conduit au Sérapéum, est une inscription grecque métrique. Sur un des côtés du cartouche qui renferme l'inscription, est gravée une petite tête d'Anubis : c'est comme le cachet de l'Egypte sur cette poésie étrangère. Un autre monument remarquable de la même classe est une stèle égyptienne provenant du pays appelé aujourd'hui le Fayoum. Cette stèle, qui appartient à l'époque ptolémaïque, est divisée en deux registres. Le registre supérieur est occupé par un bas-relief représentant l'âme du défunt amenée par le dieu des morts Anubis devant Osiris et Isis. Le registre inférieur est rempli par une inscription indiquant le nom et la profession du personnage, ainsi que l'année et le mois de sa mort d'après le calendrier égyptien. Le nom du personnage et le nom de son père sont grecs tous deux, mais celui de la mère est purement égyptien, ce qui semble indiquer qu'à l'époque des Lagides les mariages entre les Grecs et les Egyptiennes n'étaient pas aussi rares qu'on l'a quelquefois pensé. Les noms propres qui remplissent les inscriptions sont pleins de renseignements utiles à cet égard. Toutefois la fusion des deux races ne fut jamais complète : elles se trouvèrent juxtaposées, quelquefois mélangées, jamais fondues ensemble. Aussi peut-on dire que les monuments grecs de l'Egypte sont plus ou moins *bilingues*, en ce sens que la plupart d'entre eux laissent voir, sous une enveloppe hellénique en quelque sorte transparente, l'empreinte indélébile du vieux génie national. Parmi les documents les plus curieux de ce genre, je citerai une inscription de Sakkarah, gravée sur un bloc destiné à recouvrir un tombeau. Ce monument épigraphique est en langue grecque, mais il se termine par une formule empruntée à la mythologie égyptienne. Après avoir rappelé les vertus de la défunte, jeune femme qui s'appelait *Taïsi*, l'inscription ajoute : « Elle vécut vingt-cinq ans, et sous terre Osiris lui donna l'onde fraîche. » Cette phrase, dans sa forme grecque, appartient tout entière au style religieux de l'antique Egypte.

» La plupart des inscriptions dont je viens d'indiquer le classement proviennent soit du Delta, soit de l'Egypte moyenne ou Heptanomide, soit du Fayoum. J'arrive maintenant à la Haute-Egypte, où le double travail qui m'était prescrit par Votre Excellence est devenu particulièrement fécond. Je me contenterai de signaler trois séries importantes d'inscriptions se rattachant à deux localités dont la célébrité ancienne attire depuis longtemps les voyageurs : je veux dire les ruines de Thèbes et l'île de Philae.

» Les monuments de l'*île de Philae* appartiennent, on le sait, à l'époque des Ptolémées. Ces monuments sont couverts d'inscriptions grecques, du temps des Lagides et du temps des Romains, pleines de détails curieux pour l'histoire intérieure de l'Egypte pendant ces deux périodes. Considé-

rées en elles-mêmes, ces inscriptions sont des *proscynèmes* ou actes d'adoration, inscrits sur les murs des temples par les voyageurs illustres ou obscurs qui les ont visités. Parmi ces voyageurs se trouvent un grand nombre de hauts fonctionnaires de la cour d'Alexandrie, venant, soit au nom du monarque, soit en leur propre nom, saluer la déesse souveraine Isis qui, adorée dans cette île sainte, à l'extrémité même du Nil égyptien, semblait y résider comme la gardienne tutélaire des frontières de l'Égypte. Au delà commencent les pays conquis, et tout d'abord la Nubie ou *Dodécaschœne*, dont, suivant une curieuse inscription de Philae, Isis est aussi la maîtresse. Le grand temple d'Isis, avec les longues avenues bordées de colonnades qui y conduisent, et les majestueux pylônes qui en forment l'entrée, est couvert de ces proscynèmes, expression de la piété des pèlerins. D'autres inscriptions du même genre se trouvent dans les temples secondaires de l'île, notamment dans celui que l'expédition française a désigné sous le nom de *petit temple de l'ouest*. Ces textes demandaient une révision scrupuleuse. Ils s'entremêlent et se pénètrent les uns les autres : sous une inscription plus récente on distingue parfois les textes d'une inscription plus ancienne. Beaucoup d'entre eux ont été gravés à l'origine sur les murailles encore nues, et sont antérieurs par conséquent aux sculptures égyptiennes et aux inscriptions hiéroglyphiques qui en décorent aujourd'hui la surface. Ces textes, les plus anciens de tous, se trouvent coupés, supprimés en partie, et il importe d'en suivre minutieusement les traces sous l'ornementation qui les recouvre. On comprend qu'un tel travail n'ait pas été fait complétement par les premiers voyageurs. On comprend qu'il soit possible, même aujourd'hui, de démêler dans ces écritures enchevêtrées plus d'un trait mal observé ou mal rendu, plus d'un fragment négligé, plus d'une inscription oubliée. L'exactitude et la correction de pareils textes ne peuvent s'obtenir qu'au prix d'une succession d'efforts. Le sujet en vaut la peine, car les inscriptions grecques de Philae embrassent une période historique considérable.

» Le nom de cette île fait son apparition dans les annales de l'Egypte vers le commencement du quatrième siècle avant notre ère. A partir de ce moment, on peut suivre pendant neuf cents ans le cours régulier de son histoire, écrite sur les monuments qu'elle renferme encore. Les derniers Pharaons, les Ptolémées, les Césars, s'empressèrent à l'envi d'élever, d'embellir, d'agrandir ces monuments. Cette terre privilégiée devint le centre d'un mouvement religieux considérable, et le culte d'Isis, parti de Philae, remonta les deux rives du Nil pour se répandre de là dans la Nubie tout entière. L'île sainte attirait de nombreux pèlerins. Le christianisme naissant ne put y pénétrer, et la vieille religion s'y maintint florissante et prospère pendant plusieurs siècles, même sous les empereurs chrétiens. Une inscription grecque, lisible encore de nos jours près de la chambre d'Osiris, sur la plate-forme supérieure du grand temple, nous apprend qu'en l'an 453, de l'ère chrétienne, c'est-à-dire soixante ans après l'édit de Théodose contre les temples et les dieux, la déesse Isis conservait en ces lieux son culte, ses fêtes et ses prêtres. Quand les Blemmyes idolâtres, protecteurs de ce sanctuaire, eurent été vaincus enfin par les chrétiens de la Nubie que commandait le vaillant roi Silco, quand, par suite de cette défaite, ils cessèrent d'être pour les empereurs et leurs lieutenants en Egypte des voisins dangereux et redoutés, alors seulement le christianisme put prendre possession de Philae et devenir maître des bords du Nil jusqu'à la seconde cataracte. Alors les temples furent changés en églises, et les vieux bas-reliefs égyptiens, recouverts d'un stuc grossier fait avec le limon du fleuve, disparurent en partie sous les emblèmes chrétiens et sous

les inscriptions constatant le triomphe, longtemps attendu, de la foi nouvelle. Vers la fin du sixième siècle, en l'an 577, c'est-à-dire au seuil même de notre moyen-âge, l'évêque Théodore convertit le pronaos du grand temple en basilique chrétienne sous l'invocation du martyr saint Etienne, et fit consigner ce fait dans plusieurs grandes inscriptions gravées sur les murs du sanctuaire où elles sont visibles encore aujourd'hui. On entendit pour la première fois les cantiques de la liturgie chrétienne retentir sous ces voûtes qu'avaient fait résonner si longtemps les hymnes chantées en l'honneur de la triade égyptienne composée d'Osiris, d'Isis et d'Horus. « *La croix a vaincu*, dit à ce sujet une des inscriptions grecques du grand temple; *la croix a vaincu, elle vaincra toujours*. » Cette fois la prédiction ne devait pas s'accomplir. En effet, l'islamisme ne tarda pas à chasser de Philae les chrétiens peu nombreux qui l'habitaient, et l'île devint dès lors, ce qu'elle est encore aujourd'hui, un lieu dépeuplé, désert, semé de grandes ruines dont rien ne trouble le silence et la majesté.

» Ce qui a été dit des inscriptions de Philae peut s'appliquer en partie à celles qu'on voit à Thèbes, sur les jambes et le socle du colosse d'Aménophis II, plus connu sous le nom de *statue vocale de Memnon*. Parmi ces documents, deux séries de textes surtout avaient besoin d'être étudiées et même complétées. Ce sont, d'une part, les inscriptions latines, si importantes pour l'histoire de l'administration romaine en Egypte; d'autre part, les inscriptions grecques et particulièrement du dialecte éolien. Ces dernières ont exercé la sagacité de bien des critiques, depuis Jacobs, Letronne, Welcker et Boissonade, jusqu'à M. Ahrens. En présence de tant de doctes conjectures proposées par des philologues éminents et appuyées d'autorités imposantes, il n'y a qu'un moyen de décider sûrement : c'est de recourir aux originaux. Il m'est impossible ici d'entrer dans les détails sans discuter les textes : je me borne donc provisoirement à cette mention rapide et j'aborde la dernière partie de mon sujet : les *tombeaux des rois*.

» Les tombeaux des Rhamessides ou Pharaons de la XIXe et de la XXe dynastie thébaine sont situés sur la rive occidentale du Nil, non loin des ruines de Thèbes, dans la gorge déserte et sauvage désignée par les Arabes sous le nom de *Bab-el-Molouk*, à l'entrée même du désert libyque. Ces tombes royales, ouvertes pour la plupart dans l'antiquité, ont reçu dès lors de nombreux visiteurs qui, par des inscriptions gravées ou écrites sur les parois de ces splendides sépultures, ont fixé le souvenir de leur passage et attesté leur admiration. Ces inscriptions sont tantôt courtes, tantôt développées : quelques-unes ne donnent que le nom du visiteur et le nom de son père ; d'autres indiquent son origine, ses titres, sa profession ; d'autres, plus explicites encore, marquent la date de sa visite, et nous font même connaître les sentiments qu'elle a éveillés en lui ; plusieurs enfin ont une tournure littéraire, et sont versifiés sous la forme de distiques. Parmi ces inscriptions, les unes sont gravées au burin, d'autres rapidement tracées à la pointe du stylet, la plupart sont peintes à l'aide du calame en couleur rouge ou noire sur les espaces restés blancs au milieu des vives couleurs qui rehaussent les sculptures et les hiéroglyphes. Sous le rapport paléographique, ces inscriptions forment le recueil d'écritures grecques le plus varié qu'un helléniste puisse être appelé à déchiffrer. Toutes les formes de lettres s'y rencontrent, depuis le caractère épigraphique de l'écriture monumentale jusqu'au cursif usité dans les papyrus, avec les abréviations nombreuses et les sigles compliquées qu'on ne rencontre ordinairement que dans les manuscrits.

» Ce n'est pas tout. Les sépultures royales de Thèbes sont creusées dans le roc. Ces galeries souterraines, désignées par les Grecs sous le nom de

syringes, ne peuvent recevoir de jour que par l'entrée : pour peu qu'on s'y avance, on se trouve plongé dans une obscurité profonde. C'est ce qui rend l'étude de ces monuments extrêmement laborieuse ; c'est aussi ce qui explique que jusqu'à présent ils aient été incomplétement explorés. Il faut diriger la lumière sur chaque détail de chaque inscription, et déchiffrer des textes placés tantôt très-haut, tantôt très-bas, s'enchevêtrant les uns dans les autres, s'interrompant, reprenant, s'arrêtant tout à coup, disposés en long, en large, obliquement, des façons les plus diverses et les plus capricieuses. Le seul explorateur qui ait tenté ce travail avec quelque suite est notre immortel CHAMPOLLION. Nous savons par ses lettres qu'il habita plusieurs mois dans une de ces syringes, vivant et travaillant au milieu de ces sombres demeures avec une ardeur fiévreuse qui devint une des causes de sa mort prématurée. On comprend qu'absorbé par l'étude des inscriptions hiéroglyphiques, où chaque pas était pour lui une découverte, il n'ait copié qu'un nombre relativement peu considérable d'inscriptions grecques. Il s'en occupait toutefois, transcrivant celles qui frappaient ses regards, à l'intention de son docte ami M. LETRONNE, qui plus tard les publia. Je les ai retrouvées, non sans émotion, en examinant à mon tour ces mêmes murailles. Rendons à CHAMPOLLION ce témoignage, que de toutes les copies d'inscriptions faites en Egypte, il n'en est point qui vaillent les siennes : on y retrouve cette justesse de coup d'œil et cette sûreté de main qui, dans un autre ordre d'études, ont si bien servi son génie.

» Les inscriptions provenant des syringes que M. LETRONNE a publiées, soit d'après les copies de CHAMPOLLION, soit d'après celles d'autres voyageurs, s'élèvent au nombre d'environ cent vingt. Le docteur Lepsius en a donné trente à quarante, parmi lesquelles dix ou douze seulement sont nouvelles. J'ai pu constater dans ces mêmes syringes la présence de près d'un millier d'inscriptions, en tout ou en parties. Le nombre de ces documents se trouve donc presque décuplé. Cet accroissement inattendu ajoute singulièrement à leur valeur et permet d'en tirer, par voie de rapprochement, des inductions nouvelles. La première de ces inductions est celle-ci : c'est que les tombes royales de Thèbes ont été visitées par les Grecs bien plus tôt qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. D'après le caractère paléographique du petit nombre de fac-simile qu'il avait sous les yeux, M. LETRONNE suppose qu'aucune des inscriptions ne remonte plus haut que le règne de Ptolémée Aulétès. Il ajoute que la politique prudente des premiers Lagides n'eût pas permis une violation sacrilége des anciennes sépultures royales. Parmi les inscriptions que je viens de recueillir dans ces mêmes sépultures, il en est plusieurs dont le caractère épigraphique annonce une époque au moins contemporaine des premiers temps de la conquête macédonienne. Ne faut-il pas en conclure que la profanation de ces tombes, qui effectivement ne saurait être attribuée avec vraisemblance aux premiers Lagides, remonte plus haut, à l'invasion même des Perses, invasion qui fut si désastreuse pour les monuments religieux de l'Egypte? Dans les inscriptions grecques du colosse de Memnon, on rencontre plus d'une allusion à la mutilation de ce colosse par le dévastateur Cambyse. Les tombeaux des rois, situés dans le voisinage de ce monument, n'ont sans doute pas été mieux respectés.

» Je ne saurais terminer cette analyse sans dire un mot d'une série d'inscriptions considérables en Egypte : ce sont les inscriptions chrétienness Beaucoup de ces documents, par les faits qu'ils révèlent, sont intéressant. pour l'historien. Tous, par le caractère composite de la langue et du style, offrent à l'étude du philologue un fécond sujet d'observations. Parmi ces

inscriptions, les unes sont entièrement *grecques*, comme le fut l'église d'Alexandrie elle-même dans les premiers siècles de notre ère. Les autres nous montrent la langue nationale de l'Egypte reprenant ses droits : celles-là sont *coptes*, c'est-à-dire égyptiennes par le fond du langage quoique grecques par l'écriture et par une portion du vocabulaire. Dans les curieuses catacombes d'Alexandrie, qui ont été retrouvées récemment et qu'un jeune architecte appartenant à notre école des beaux-arts s'est chargé de dessiner à ma demande, tout est grec : peintures et inscriptions. Au contraire, les grottes de la Thébaïde, peuplées jadis par de pieux solitaires indigènes pour la plupart, sont remplies d'inscriptions en langue copte, dans lesquelles la part du grec est de plus en plus restreinte. Cette part diminue sensiblement à mesure qu'on descend le cours des siècles: L'Eglise égyptienne, en passant du joug de Constantinople sous celui des Arabes, néglige et oublie l'idiome religieux et littéraire de cette grande école d'Alexandrie, qui jadis avait fait sa gloire. Les débris de l'hellénisme, ensevelis et comme incrustés dans les monuments de cet âge d'ignorance, y sont reconnaissables encore. J'ai pu en suivre partout la trace, et tirer de cette étude des inductions profitables à l'histoire de la langue et de la prononciation helléniques.

» En général, les inscriptions grecques de l'Egypte, à quelque époque qu'elles appartiennent, ont sous le rapport philologique un caractère unique et singulier. Les variétés de l'orthographe résultant des variétés de la prononciation et du mélange des idiomes, la composition des noms propres indigènes tantôt transcrits, tantôt traduits, la physionomie du style et le tour de la phrase, tout annonce que chez ce peuple le grec n'est pas la langue nationale, mais une importation de la conquête. Ce qui est vrai de la langue peut se dire aussi de la vie politique et sociale que ces inscriptions révèlent. On sent qu'il y a là bien des éléments étrangers et même rebelles à la culture hellénique. En résumé, l'épigraphie égyptienne fait partie de l'épigraphie grecque, comme le royaume des Lagides lui-même a fait partie du monde hellénique après la mort d'Alexandre. C'est une province à part, habitée par une nation longtemps illustre qui subit l'influence étrangère sans l'accepter, et qui, sous les dominations successives imposées à sa longue décadence, s'obstine à garder les restes amoindris de son antique et merveilleuse civilisation.

» J'aurai l'honneur d'adresser prochainement à Votre Excellence l'ensemble des documents qui viennent à l'appui de ces observations.

» Je suis, etc.

» CARL WESCHER. »

Rapport de M. de Rougé adressé à M. le Ministre de l'instruction publique sur la mission accomplie en Égypte.

« Monsieur le Ministre,

» Votre Excellence voudra bien m'excuser si je me borne à lui rendre un compte sommaire de la mission que j'ai remplie en Egypte pendant les six mois qui viennent de s'écouler. La fatigue excessive qui a suivi cette période d'activité laborieuse ne me permettait pas d'exposer en détail les progrès que doivent apporter à la science les immenses matériaux que nous avons collectionnés. Six volumes d'inscriptions inédites, copiées à la main, deux cent vingt planches photographiées, reproduisant les mu-

railles historiques des temples, les plus grandes inscriptions et les plus beaux monuments de l'art égyptien, tel est le résumé des dépouilles que nous avons recueillies dans l'ancienne Egypte. C'est assez vous dire le travail qui me reste à faire pour en tirer tous les fruits.

» Organisée par les ministères d'Etat et de l'Instruction publique, sous l'inspiration de Sa Majesté, notre mission réunissait tous les éléments d'un travail fructueux. Un savant épigraphiste, M. Wescher, m'était adjoint pour étudier les inscriptions grecques; mon fils s'était préparé par trois années d'études spéciales à me seconder dans la copie si difficile des inscriptions hiéroglyphiques. M. de Banville devait nous fournir l'aide, devenue indispensable aujourd'hui à l'archéologue, de son talent éprouvé pour la photographie. Enfin, M. Mariette s'est joint à la mission, dès son début, avec l'autorisation de S. A. le vice-roi, et nous a constamment éclairés par sa connaissance profonde des monuments et en nous communiquant les découvertes sorties des fouilles qu'il a dirigées.

» Son Altesse Ismaïl-Pacha, jaloux de contribuer au succès de notre mission, a mis à notre disposition un excellent bateau à vapeur, sur lequel nous trouvions le double avantage de n'éprouver aucune perte de temps dans les longues distances, et d'avoir les ressources, si précieuses pour l'étude, d'un établissement sain et commode. Aussi avons-nous pu travailler avec une assiduité non interrompue, et la fatigue ne s'est-elle fait sentir qu'après l'accomplissement de la tâche qui nous était imposée.

» Une simple table des documents nouveaux que nous rapportons grossirait démesurément ce premier rapport; je me bornerai en ce moment à vous signaler les principaux objets d'étude autour desquels ces documents viendront se grouper, en négligeant la marche de notre voyage, et en me conformant plutôt à la succession historique : notre but et l'espoir de nos progrès seront ainsi plus facilement compris.

» La plus ancienne époque qu'il nous soit donné d'étudier en Egypte, par des monuments contemporains, appartient à la IVe dynastie; c'est-à-dire à une époque qui précède certainement notre ère de plus de vingt-cinq siècles. Il faut reconnaître que les calculs chronologiques ne peuvent avec certitude s'étendre jusqu'à cette limite, la variété des systèmes suffit pour le prouver ; mais nous n'en sommes pas moins déjà aux prises avec une histoire bien réelle, certifiée par les monuments, vivant encore dans des œuvres immenses, et dont une foule de détails et de personnages nouveaux, révélés par les fouilles du gouvernement égyptien, vient animer et enrichir la connaissance. Les dynasties antérieures ne sont jusqu'ici connues que par des listes royales, les unes transcrites dans des extraits de Manéthon, les autres conservées par les monuments. La nouvelle liste, trouvée par M. Mariette dans un tombeau de Sakkarah, est certainement le plus intéressant de ces documents. Elle nous donne les noms de plusieurs rois de la IIe et de la IIIe dynastie sous leur forme égyptienne. La table de Memphis (c'est le nom que lui a donné notre savant confrère) a été copiée et photographiée avec tous les éléments qui sont nécessaires à la complète discussion d'un texte bien plus précieux encore que la célèbre table d'Abydos.

» Les tombaux de Gizeh et de Sakkarah, mis au jour depuis ces dernières années, ont été minutieusement étudiés ; ils nous ont rendu les noms d'une foule de personnages appartenant à cette première époque monumentale : ce sont des reines, des princes, de grands fonctionnaires qui ont vécu sous les règnes de *Choufou*, de *Schafra*, de *Menkerès* et de leurs successeurs. Le plus ancien roi dont nous connaissions un monument contemporain se nommait *Senofre*; sa place était jusqu'ici controversée ; le tombeau



d'une princesse qui occupa un rang éminent sous les règnes successifs de *Senofre*, *Choufou* et *Schafra*, m'engage à reconnaître définitivement dans *Senofre* le roi que la liste de Manéthon nomme *Sôris*, et qu'elle place avant *Souphis* (Choufou), en tête de la IVe dynastie. La succession se continue par une quantité considérable de tombeaux dont l'étude permettra de dresser un tableau très-étendu de la civilisation égyptienne sous les IVe et Ve dynasties.

» L'histoire de l'art, à cette époque si reculée, s'impose à l'esprit comme un des problèmes les plus curieux qu'il nous soit donné de méditer. Nous connaissions jusqu'ici l'art de la IVe dynastie par les masses imposantes des pyramides, qui avaient de bonne heure frappé d'étonnement les architectes les plus habiles par la grandeur de l'appareil, la perfection de la pose des blocs et l'étonnante justesse de leur orientation. Le temple du sphynx, retrouvé par M. Mariette, attestait en outre l'emploi harmonieux des plus riches matériaux et l'entente des belles proportions. Mais le peuple qui taillait déjà le granit et l'albâtre avec ce goût et cette facilité n'était-il habile qu'en architecture? Les fouilles qui ont enrichi le musée du Caire de tant de belles statues de cette première époque répondent aujourd'hui à cette question. La photographie, témoin incorruptible, nous a ici prêté un secours dont le plus habile crayon n'aurait pu égaler l'autorité. Les portraits de ces statues antiques, dont nous rapportons d'excellents spécimens, montreront aux yeux les plus prévenus que le principe du premier art égyptien était la nature même, fidèlement observée et déjà habilement rendue. Les proportions exactes, les principaux muscles étudiés avec soin, la figure sculptée avec finesse et l'individualité du portrait, saisie souvent avec bonheur, telles sont les louanges que nous pouvons décerner aujourd'hui à ces artistes du premier âge, soit qu'ils se bornent à tailler la pierre calcaire, soit qu'ils mettent en usage les belles essences de bois qui croissaient dans la vallée du Nil, soit, enfin, qu'ils s'attaquent aux rochers les plus durs, comme dans les statues du roi *Schafra*, et qu'ils se rendent maîtres du granit le plus rebelle avec une puissance et une souplesse de ciseau qu'on ne saurait trop admirer. Ce peuple de figures nouvelles, sorties des fouilles de Sakkarah, est toute une révélation; car la sculpture du temps des pyramides n'était encore connue que par des échantillons rares et peu soignés.

» Les souvenirs des IVe et Ve dynasties sont groupés et concentrés pour ainsi dire autour du site antique de Memphis. Ceux de la VIe se retrouvent un peu partout, et nous avons eu à glaner quelques inscriptions du roi *Merira-Papi* dans toute l'Egypte, depuis Sân jusqu'à Abydos : peut-être pourront-elles éclaircir la difficile question qui se rattache à sa succession. En effet, la science ne connaît pas de monuments qu'elle puisse classer avec certitude entre la VIe et la XIe dynastie, ce qui a fait conjecturer que les familles royales auxquelles les listes de Manéthon ont donné cette place ne représentaient que des souverains partiels et contemporains des autres Pharaons. Quoi qu'il en soit, les fouilles de Thèbes ont beaucoup ajouté à nos connaissances sur les premiers rois thébains, ceux de la XIe dynastie. Leur sépulture a été retrouvée, plusieurs de leurs sarcophages sont même arrivés dans nos musées. Nous avons pu étudier, dans le champ funéraire de cette dynastie, un obélisque nouveau, et voir une stèle encore en place devant la pyramide écroulée, tombeau du roi *Antef*. Ce prince, grand chasseur, à ce qu'il paraît, s'était fait représenter environné de ses chiens favoris, dont il a même voulu nous conserver les noms et nous dire les qualités.

» La famille d'Antef ne gouvernait probablement que la Thébaïde; mais

avec la XIIe dynastie, nous rentrons dans une ère monumentale dont la grandeur et la fécondité sont signalées depuis longtemps. Les nouvelles fouilles sont très-riches en monuments de cette belle époque. Les premières constructions importantes que nous ayons rencontrées à *Tanis* (ou *Avaris*, car nous croyons que ces deux noms appartiennent à la même ville), sont l'ouvrage d'*Ousertasen I*^er, et tous ses successeurs ont continué son œuvre, comme l'atteste la série de nos inscriptions. Nous avons relevé avec soin les légendes qui accompagnent les belles statues de cette dynastie, tandis que la photographie en prenait l'image. On remarquera particulièrement, pour la finesse des traits et l'ajustement de la coiffure, deux statues en diorite représentant la reine *Nofre*. Quant au colosse du roi Ousertasen Ier, c'est un de ces chefs-d'œuvre que nos musées, trop négligents de leurs intérêts pendant de longues années, envieront maintenant au musée du Caire. Un fragment très-célèbre du colosse qui lui servait de pendant à Tanis, et qui est possédé par le musée de Berlin, peut donner aux archéologues une idée exacte de la valeur de ce morceau.

» Nous avons étudié et également fait photographier un autre colosse du même roi à Abydos, où la XIIe dynastie a laissé de nombreux souvenirs. Cette localité a fourni au musée du Caire une riche série d'inscriptions du même temps, que nous avons pu entièrement copier ou photographier. C'est au nord de la plaine d'Abydos que M. Mariette a retrouvé, sous une triple couche de ruines, les restes de l'enceinte du plus ancien temple d'Osiris; contre cette enceinte, aujourd'hui si profondément enfouie, une série de stèles officielles attestait les visites successives des souverains, jaloux de rendre leurs hommages au vieux sanctuaire. Mais la plupart de ces textes tombent en poussière au contact de l'air. Nous avons disputé à la main du temps tout ce qu'il nous a été possible de lui arracher, et nous avons copié tout ce qu'une étude attentive et répétée nous a permis d'en saisir, malgré les lacunes qui interrompent à chaque instant les récits.

» La XIIe dynastie a laissé partout des traces de son pouvoir; depuis la basse Egypte jusqu'au fond de l'Ethiopie, depuis le Fayoum jusqu'à la presqu'île de Sinaï. On savait, par l'étude de quelques débris, qu'Ousertasen Ier avait construit à Thèbes un premier sanctuaire, détruit à une époque restée inconnue. Une inscription récemment déterrée à Karnak m'a démontré du moins que ce sanctuaire n'avait pas été renversé du temps des rois pasteurs. Objet d'une respectueuse sollicitude de la part des Pharaons, il avait été soigneusement réparé, sous la XXe dynastie, par le grand prêtre Amen-Hotep, ce qui nous prouve qu'il avait dû être pris en considération dans le plan général des grands travaux exécutés plus tard à Karnak par les Toutmès et les Aménophis.

» Les moindres documents historiques appartenant aux dynasties suivantes méritaient particulièrement notre attention. Suivant un système soutenu par divers savants, et qui s'appuie sur l'autorité du nom de M. Lepsius, l'invasion des pastenrs serait venue interrompre la série des Pharaons nationaux aussitôt après la XIIe dynastie. Nous avons recueilli à Abydos et sur les rochers des îles voisines de la première cataracte, des souvenirs nombreux de la famille des *Sevek-Hotep* qui appartiennent à la XIIIe. Mais ces renseignements, très-utiles à tout autre point de vue, ne décidaient rien quant à la question que je viens de signaler; car l'occupation de la basse Egypte par les pasteurs et leurs incursions, si désastreuses qu'on les suppose, auraient pu ne pas interrompre absolument la série monumentale dans la haute Egypte. Mais à Tanis, il en est tout autrement : dans cette ville, véritable boulevard de la frontière du côté de la Palestine et où nous

allons tout à l'heure signaler le siége même de la puissance des rois pasteurs, Sevek-Hotep III, le quatrième roi de la XIIIᵉ dynastie, dressait encore ses colosses de granit; on y remarque également une belle figure colossale d'un Pharaon nommé *Mour-Maschau* et dont les cartouches se lisent, dans la célèbre liste royale du Papyrus de Turin, parmi les souverains de la même famille. Assurément les pasteurs n'avaient pas encore passé la frontière au moment où les images de ces Pharaons étaient érigées paisiblement à Tanis pour y attester leur domination.

» J'ai déjà expliqué dans une communication envoyée à l'Académie des inscriptions, et publiée pendant mon voyage, les faits nouveaux qui attestent à Tanis l'établissement de ces envahisseurs venus d'Asie, que la tradition nommait les pasteurs ou les *Hyksôs*, et les emprunts qu'ils firent aux arts égyptiens. M. Mariette prépare d'ailleurs un mémoire spécial sur les questions si curieuses que soulèvent ces monuments nouveaux; l'habile archéologue y retracera d'une manière complète tout ce que les fouilles nous ont appris sur les relations de l'Egypte avec ses oppresseurs, relations qui ne jettent pas moins de jour sur l'état antique des peuples dits sémitiques que sur celui de l'Egypte vers le XVIIIᵉ siècle avant notre ère. Je me bornerai donc à mentionner ici les belles photographies prises à Sân par M. de Banville, et dans lesquelles le style mixte de ces curieux monuments pourra être étudié comme sur le vif.

» L'expulsion des pasteurs marque le commencement de ce qu'on appelle le second empire égyptien; il s'ouvre par l'époque des grandes conquêtes qui établirent pendant plusieurs siècles la supériorité de l'Egypte. Nous ne sommes pas encore dans le domaine d'une exacte chronologie, mais la différence entre les résultats des divers calculs est déjà singulièrement diminuée; cette ère s'ouvrirait, suivant les uns, au XVIIIᵉ siècle, suivant les autres, au XVIᵉ siècle avant J.-C. Ici notre travail le plus ardu ne consistait pas à rechercher des textes nouveaux; les nombreuses pages historiques, gravées sur les monuments et déjà publiés, avaient besoin d'être collationnés soigneusement sur place, et nous avons dû employer un temps considérable à cette minutieuse vérification à Assouan, à Silsilis, à El-Kab, à Karnak, à Louqsor, à Médinet-Habou, etc. Nos recherches ont souvent été payées par d'heureuses additions ou par des corrections importantes aux textes devenus classiques dans la science. La difficulté de copier avec exactitude certaines inscriptions hiéroglyphiques ne peut être bien comprise que par ceux qui ont eu le courage de passer de longues heures à disputer un texte à des surfaces à moitié détruites par l'action du temps. Là où nous avons employé fructueusement des journées entières, d'autres yeux plus perçants et travaillant peut-être dans d'autres conditions de lumière, retrouveront encore après nous de quoi payer leurs efforts.

» Les monuments de la XVIIIᵉ et XIXᵉ dynastie ont d'ailleurs fourni un large contingent de textes nouveaux : laissant de côté les inscriptions secondaires, qui nous aideront à compléter l'histoire de cette époque, je signalerai plus particulièrement à l'attention le commencement du poëme historique sur les campagnes de Ramsès II (Sésostris). Ce morceau, si important au double point de vue de l'histoire et de la littérature, était déjà connu par le Papyrus Sallier dont j'ai donné la traduction il y a plusieurs années ; mais les premières pages du manuscrit étaient perdues, et le texte commençait au milieu d'une phrase. Champollion avait déjà signalé des débris du même récit sur la muraille extérieure du temple de Karnak ; j'en ai reconnu également un autre exemplaire sur le premier pylône de Louqsor, mais il était profondément enfoui précisément derrière la place primitive de notre obélisque de la place de la Concorde. Les

fouilles entreprises sous nos yeux ont mis au jour tout ce qui subsistait encore, sur les deux murailles, du commencement de cet admirable document. En complétant l'un par l'autre les débris conservés à Karnak et à Louqsor, on peut affirmer que l'œuvre du poëte égyptien, qui avait été ainsi jugée digne d'être inscrite sur les beaux temples de Thèbes, nous sera rendue presque en totalité.

» Nous rapportons également des textes inédits et très-intéressants, relatifs à une autre phase de l'histoire égyptienne, qui se développa vers le XIVe siècle avant notre ère. A cette époque, des noms inconnus jusque-là apparaissent parmi les peuples rivaux de l'Egypte ; ils appartiennent en grande partie à la race *blanche*, que les Egyptiens nommaient *Tamahou*. Les uns occupaient alors une partie du littoral africain, les autres habitaient les îles et les côtes de la Méditerranée. Leur première attaque eut lieu sous le règne de Ménephthah, fils de Ramsès II ; elle se présente avec le caractère très-décidé d'une invasion. L'Egypte eut à défendre ses propres foyers ; une inscription, composée de soixante-dix-sept colonnes d'hiéroglyphes, et mise au jour par nos fouilles, ajoutera beaucoup à nos connaissances sur ces peuples et sur la guerre terrible que l'Egypte soutint contre eux.

» Ce sont les mêmes ennemis, augmentés toutefois d'alliés nouveaux et appartenant aux mêmes races, que nous retrouvons sous Ramsès III, à Médinet-Habou. Les fouilles de cet admirable édifice ne sont pas encore terminées, et plusieurs grandes pages historiques sont enfouies presque jusqu'au sommet. J'ai pu néanmoins copier ou saisir par la photographie de longues inscriptions inédites et se rapportant à l'histoire de ce temps. Il est impossible que l'étude de ces documents ne jette pas un jour inattendu sur les populations primitives de l'Archipel, et peut-être sur les races pélasgiques, auxquelles semble avoir appartenu l'empire de la mer avant le développement de la puissance phénicienne.

» Je passe rapidement sur les faits nouveaux relatifs aux dernières périodes de l'histoire des Pharaons, malgré les nombreuses inscriptions qui s'y rapportent, et qui complètent, éclaircissent ou rectifient nos connaissances historiques. C'est ainsi que la XXIe dynastie de Manethon, qui était à peu près inconnue sur les monuments, a retrouvé son chef *Smendès* et plusieurs de ses rois dans les fouilles de Tanis. C'est ainsi que l'origine et les progrès de la puissance des rois éthiopiens, qui envahirent l'Egypte au VIIIe siècle avant Jésus-Christ, ont reçu de grands éclaircissements par les inscriptions découvertes à Gebel-Barkal ; mais je me hâte de terminer cette énumération.

» Si nous descendons maintenant aux temps de la domination grecque, on pourrait craindre que les monuments mis au jour par les fouilles du gouvernement égyptien ne fussent moins riches en curieuses révélations. Mais on est promptement rassuré aussitôt qu'on a parcouru le temple d'Edfou, sorti entier et comme tout vivant des décombres qui l'avaient enseveli, qui résume tous les temples ptolémaïques et qui pourrait presque les remplacer à lui seul.

» La première impression qu'éprouve l'archéologue en abordant l'étude de ces longues murailles toutes couvertes de tableaux et d'inscriptions finement gravées, c'est le sentiment de son impuissance. Il faut choisir et se borner sous peine de voir le temps s'écouler et le travail grandir devant soi à chaque fois que l'examen devient plus attentif. Nous avons copié, copié sans relâche, pendant que la photographie multipliait ses épreuves partout où le jour éclairait suffisamment la gravure des tableaux et des inscriptions choisies. Edfou est le véritable répertoire de la mythologie

égyptienne. Sans doute le génie grec se sera fait jour dans quelque détail, mais le fond de la religion antique n'est pas sensiblement altéré; tout au plus pourra-t-on attribuer à l'esprit nouveau un développement inusité des mythes. Si l'on en excepte les hymnes funéraires, les textes religieux d'une certaine étendue sont extrêmement rares sur les monuments pharaoniques; nous n'avions rencontré de développements analogues à ceux d'Edfou que dans le seul temple d'Abydos, construit par Séti Ier, et où nous avons recueilli des hymnes très-importants. Edfou reste donc extrêmement précieux sous ce rapport; comparées aux représentations de Philæ, qu'elles complètent, les figures et les légendes de ce temple forment un sujet d'études inépuisables dans le domaine de la religion égyptienne : nous en rapportons une énorme série d'inscriptions inédites.

» Les soubassements des diverses parties du temple présentaient également un sujet d'études attachant pour nous. Leur décoration se compose de véritables traités de géographie conçus dans l'esprit du temps et dont voici le programme invariable : le souverain offre ses hommages aux dieux du temple, auxquels il est censé amener et présenter toutes les régions de son empire. Dans les listes les plus étendues, chaque province est escortée de ses villes principales, dont les meilleurs produits sont souvent énoncés. D'autres séries de tableaux et d'inscriptions énumèrent les dieux vénérés dans chaque localité. Nous avons aussi complété la copie de ces précieux documents.

» Je me suis moins arrêté aux derniers temples de style égyptien, construits du temps des Romains; ce n'est pas que l'étude n'en puisse être profitable, mais leurs inscriptions rebutent l'archéologue par leur tracé confus et le mauvais style des caractères, qui sont d'ailleurs souvent effacés ou difficiles à lire, parce qu'ils étaient gravés en relief sur des blocs de grès. Je citerai pourtant un souterrain découvert depuis peu de temps dans la partie méridionale du grand temple de Dendérah : la seule entrée était dissimulée par une pierre mobile et qui semblait faire partie de la décoration de la salle. Déplacée par hasard, elle donna accès dans une suite de couloirs et de petites chambres obscures où peut-être s'accomplissaient les épreuves des initiations. Il est certain que, malgré l'état de dépendance où se trouvait alors le pays, on lit sur diverses portes de ce souterrain la défense d'y laisser pénétrer les profanes; les Asiatiques et les Grecs eux-mêmes en sont exclus nominativement. Les représentations sont du reste analogues à celles qu'on voit dans les autres parties du temple. Nous en avons fait une étude suffisante, en copiant toutes les légendes qui accompagnent les tableaux religieux, dont les parois sont couvertes sur une longueur de plus de cinquante mètres.

» Tels sont les principaux résultats de nos explorations; elles se sont étendues depuis le site de Tanis jusqu'à l'île de Philæ; les fouilles dirigées par M. Mariette n'ont pas encore dépassé cette limite. Nous avions pu d'ailleurs nous convaincre, par un premier aperçu, en remontant le Nil, que les trois mois qui nous restaient avant les chaleurs ne suffiraient pas à terminer la partie la plus essentielle de notre mission. Quand nous avons regagné le Caire, les symptômes de la fatigue commençaient aussi à se faire sentir et nous avertissaient qu'il fallait prudemment songer au retour, malgré le regret que nous éprouvions d'avoir laissé de côté plusieurs localités d'un haut intérêt. Si le climat d'Egypte est excellent pendant les mois d'hiver, il n'en est pas moins vrai qu'un travail intellectuel trop assidu y devient bientôt très-pénible et qu'il laisse souvent des traces fâcheuses dans l'organisation. On n'y dépasse pas impunément certaine

mesure : cette première récolte était d'ailleurs tellement abondante, qu'une longue vie de travail ne suffirait pas à l'épuiser.

» C'est un devoir pour moi, avant de terminer ce premier rapport, de rendre hommage au zèle de mes compagnons de voyage, sans l'aide desquels ma mission eût été bien incomplétement remplie. Ils n'ont jamais faibli devant les travaux incessants que nous imposait l'abondance des matériaux, et qui donnait souvent à ce beau voyage une physionomie trop sévère. Je dois aussi des remercîments à M. Mariette, qui nous a si habilement guidés et qui a souvent secondé mon fils dans la pénible copie de longues inscriptions.

» M. Wescher a déjà fait connaître à Votre Excellence les bons résultats qu'il a obtenus : la philologie et l'histoire y trouveront largement leur profit ; je ne puis que rendre le meilleur témoignage de son savoir et de son zèle pour la science; le déchiffrement des graffiti si nombreux relevés par lui dans les tombeaux de Bab-el-Molouk sera cité particulièrement comme un chef-d'œuvre de patience et de sagacité. Quant à la collection des photographies exécutées par M. de Banville, elle a déjà réuni les suffrages des connaisseurs de cet art difficile. Il a su rendre les figures avec toutes les finesses du modelé, les vues des monuments avec les demi-teintes et la vérité de la perspective, et les inscriptions avec une netteté dont nous n'avions pas encore vu d'exemple dans les photographies rapportées d'Egypte. Artiste jaloux de la perfection, et toujours en quête du mieux, il a su approprier ses procédés aux variations de la chaleur et de la lumière, et à la nature même de chaque objet qu'il devait reproduire.

» Ainsi secondés et sur un sol aussi riche encore, nos labeurs ne pouvaient pas être inféconds : nous avons la conscience d'avoir rempli fidèlement, et dans la mesure de nos forces, la mission qui nous était confiée, et nous espérons que la science y pourra longtemps puiser d'utiles renseignements.

» J'aurai l'honneur de développer à Votre Excellence, dans un rapport plus détaillé, les faits nouveaux que l'étude des inscriptions m'aura successivement révélés. Ce premier aperçu de nos travaux aura pu faire comprendre à combien de questions intéressantes il faudra nécessairement toucher dans cet examen : questions ardues, insolubles jusqu'à nos jours, mais qu'il faut aborder résolûment aujourd'hui, puisque la découverte immortelle de CHAMPOLLION a mis les éléments de la discussion entre nos mains, et parce qu'elles s'imposent à l'historien des temps antiques comme un des premiers sujets offerts à ses méditations.

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, le très-humble serviteur,

» Vicomte E. DE ROUGÉ, de l'Institut. »

2° *Rapport de M. Carl Wescher au Ministre de l'instruction publique sur sa mission en Orient.*

(FOUILLES D'APTÈRE, CRÈTE.)

« Monsieur le Ministre,

» Les fouilles que j'avais entreprises en 1862 dans la partie occidentale de l'île de Crète, et qui étaient demeurées suspendues jusqu'à ce jour, viennent d'être reprises sur l'ordre de votre Excellence. Ces fouilles avaient

pour objet le déblayement d'un mur hellénique situé sur l'emplacement d'une antique cité désignée vulgairement sous le nom de *Palœo kastro de la Sude*. Sur les blocs qui composent ce mur sont gravées un certain nombre d'inscriptions grecques. Ces inscriptions sont les fragements d'une série de décrets ou actes officiels en dialecte crétois, provenant d'une des anciennes républiques qui se partageaient la Crète. De semblables documents sont intéressants à un double titre : ils offrent des matériaux précieux à l'historien, en même temps qu'ils ouvrent un champ nouveau aux investigations du philologue. J'avais commencé à recueillir ces textes dans un précédent voyage (1) : c'est ce travail que j'achève présentement, et j'espère qu'il pourra être bientôt transmis a Votre Excellence.

» Les fouilles, au moment de leur reprise, viennent d'êtres signalées par une découverte scientifique d'une grande importance, qu'il convient de signaler à votre attention. Les savants, soit antiquaires, soit géographes, qui ont consacré leurs travaux à la difficile étude de la topographie crétoise, n'avaient pu se mettre d'accord sur le nom de la cité antique dont j'explore en ce moment les débris. Selon MM. Dumas, Gauthier et Lapie, auteurs d'une grande carte de l'île de Crète, ces ruines répondent à l'ancien Hippocoronium. Selon Pockoke et d'autres voyageurs, elles marquent le site d'une ville appelée par eux Minoa des Cydoniens (*Minoa Cydoniatarum*). Selon la tradition locale recueillie par le savant explorateur anglais Pashley, ces ruines étaient celles d'Aptère, mais cette opinion, dénuée de preuves, restait à l'état de simple conjecture et n'avait pu être admise définitivement dans la science. La question toutefois n'est pas sans intérêt, puisqu'il s'agit d'une cité considérable et longtemps florissante dont les ruines, à la fois cyclopéennes, helléniques et romaines, disséminées sur un vaste emplacement, excitent encore aujourd'hui l'étonnement des rares voyageurs qui visitent ces lointains parages. Lorsqu'il y a deux ans j'entrepris pour la première fois des recherches épigraphiques sur ce point, je cherchai vainement, dans les inscriptions que je venais de mettre à découvert, la solution de cet important problème. Il fallut attendre, pour prendre parti sur cette question, que je pusse de nouveau interroger les ruines.

» Cette fois, la réponse ne s'est pas fait attendre. A une certaine profondeur dans le sol, j'ai trouvé sur un bloc hellénique appartenant au mur dont il s'agit, un grand décret en dialecte crétois dont voici, en peu de mots, le contenu.

» Ce décret, rendu par le sénat et par le peuple, a pour objet de décerner des honneurs particuliers à un roi du nom d'Attale, pour le remercier de sa bienveillance envers la confédération crétoise en général, et particulièrement envers la ville d'*Aptère*. Le nom de la ville est écrit en dialecte dorien, *Aptara* pour *Aptera* (τᾶς τῶν Ἀπταραίων πόλιος, dit formellement l'inscription).

» Toutes les parties de ce texte sont également dignes d'attention. La ville décide qu'elle fera ériger une statue en bronze représentant le roi Attale son bienfaiteur : le roi sera figuré soit à pied, soit à cheval, selon son choix. La proclamation de cette récompense sera faite solennellement par la voix du héraut dans les jeux publics. Le soin de veiller à l'exécution de ces mesures est confié aux magistrats appelés κόσμοι : on sait que les κόσμοι de la Crète remplissaient les mêmes fonctions que les éphores à Sparte. En outre, le roi Attale jouira de tous les priviléges accordés aux

(1) Voir un rapport de M. C. Wescher, inséré au *Moniteur* du 24 octobre 1863.

bienfaiteurs et aux proxènes, tels que droit de proédrie, droit d'asile, exemption des charges, etc., etc. Une circonstance à remarquer, c'est qu'une disposition spéciale garantit au roi la sécurité personnelle, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, soit dans la ville même, soit dans les ports qui en dépendent. L'île de Crète est souvent signalée par les anciens comme un foyer de piraterie. Le privilége de sécurité maritime, accordé par une cité crétoise à un prince étranger comme faveur exceptionnelle, semble venir à l'appui de cette assertion.

» La découverte de ce monument épigraphique termine le débat précédemment soulevé, et le Palaokastro du moyen âge reprendra désormais son nom antique, son nom veritable, retrouvé dans ses ruines après deux mille ans. C'est bien l'ancienne Aptère, en dialecte dorien *Aptara*, célèbre dans la mythologie grecque par la victoire poétique des Muses sur les Sirènes.

» Autour de ce texte capital se groupe une série de monuments analogues, d'une étendue moins considérable. C'est, par exemple, un décret en l'honneur de Prusias, roi de Bithynie ; ce sont des actes de proxénie relatifs à des habitants de Lampsaque, de Magnésie, de Malles, de Pruse, de Nicomédie.

» On sait ce qu'il faut entendre par ce nom de proxène. Le proxène était, dans sa propre cité, l'hôte public d'une cité étrangère, dont il surveillait les intérêts, dont il hébergeait les délégués, dont il faisait même quelquefois les affaires politiques. En échange des services rendus, il obtenait des priviléges particuliers, consignés ordinairement dans l'acte public qui lui conférait le titre de proxène. Cet acte, gravé sur une stèle ou sur les murs d'un temple, devenait pour le proxène et pour ses des-descendants un titre ineffaçable, transmis à la postérité sous la garde des lois et de la religion. Quand un certain nombre de ces actes sont réunis, ils fournissent des renseignements précieux sur les relations politiques et commerciales de la cité à laquelle ils appartiennent. Les relations de la ville d'Aptère en particulier devaient être très-étendues, à en juger par le nombre et par la diversité d'origine des proxènes dont l'existence nous est révélée par ces inscriptions. Nous trouvons en effet les proxènes d'Aptère, non-seulement dans les villes de la Crète, dans les îles de l'Archipel, sur les côtes voisines du Péloponèse, mais encore dans la Grèce du nord, dans l'Asie Mineure et jusqu'aux extrémités du monde grec, dans l'Adriatique ou sur les rivages de l'Hellespont. C'est que l'île de Crète, placée entre trois grands continents et visitée sans cesse par les vaisseaux de toutes les nations, était devenue en quelque sorte, grâce à sa situation géographique, comme le centre de l'ancien monde.

» Il faut noter encore deux faits relatifs aux fouilles. Le premier est la découverte d'un assez grand nombre de petites monnaies en bronze, portant, soit intégralement, soit sous forme abrégée, la légende ΑΠΤΑΡΑΙΩΝ Le second est l'existence d'actes de proxénie sur les fragments distincts du MURUS INSCRIPTUS et appartenant par conséquent à des monuments différents. Je citerai notamment un acte de proxénie relatif à un Lacédémonien. Cet acte est gravé sur un fût cylindrique surmonté d'un A de grande dimension représentant la lettre initiale du nom ΑΠΤΑΡΑ. J'avais signalé, il y a trois ans, un fait analogue à Delphes, où les actes de proxénie se sont trouvés gravés, non-seulement sur le soubassement du temple d'Apollon, mais encore sur des fragments épars, et notamment sur un marbre de forme triangulaire paraissant avoir servi de support à un trépied.

» Aux inscriptions provenant des fouilles s'ajouteront plusieurs documents trouvés dans diverses parties de la ville antique. Je citerai : 1° une

inscription honorifique en l'honneur d'Hermias, fils d'Epébastes, curieuse par sa rédaction et par la formule qui la termine; 2° une offrande faite par une femme à la déesse *Ilythye*. Cette déesse était particulièrement vénérée dans l'île de Crète, où elle avait un sanctuaire cité par Strabon. L'orthographe du nom de cette déesse, écrit en dialecte crétois dans notre inscription (ΕΛΕΥΘΥΙΑ) est particulièrement à remarquer.

» Les ruines d'Aptère occupent une étendue considérable. A la fois cyclopéennes, helléniques et romaines, elles offrent des monuments encore subsistants de ces trois époques qui marquent l'origine, la perfection, la décadence de l'art chez les Grecs. De beaux murs pélasgiques, un théâtre bien conservé, des fortifications helléniques imposantes, de vastes citernes du temps des Romains, s'y disputent l'attention du voyageur. Le moyen âge y est représenté par un solide et spacieux bâtiment, moitié fermé, qui est une dépendance du monastère de Patmos, propriétaire de ce canton depuis les empereurs de Byzance jusqu'à nos jours.

» Les inscriptions ont été découvertes au centre même du Palæokastro, sur un emplacement que je crois être celui du prytanée de l'antique cité. J'aurai l'honneur de transmettre prochainement à Votre Excellence le texte et l'explication de ces documents.

» Je suis, etc.

» CARL WESCHER. »

Séance du 27.

Les nominations de MM. L. QUICHERAT et DULAURIER sont approuvées par l'EMPEREUR par décret du 21 mai 1864.

M. Thévenin, par une lettre du 22 mai, annonce à l'Académie de la part de la veuve et de la famille de M. Arthur Dinaux, correspondant de l'Académie, qu'il est décédé le 15 de ce mois, à Montataire.

Sont offerts les ouvrages suivants :

Au nom de M. Charles JOURDAIN, le complément de l'*Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam universitatis parisiensis*, etc., embrassant les années 1551 à 1600, avec des *addenda* et un *index generalis*, 1 fasc. in-f°.

Les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon, par M. l'abbé Corblet. Arras, Paris, 1864, br. in-8°.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1863, 4e trimestre.

Revue numismatique, n° 2, mars, 3 avril 1864.

Annales de philosophie chrétienne, n° 52, avril 1864.

M. LE CLERC fait hommage, au nom de l'auteur, M. Vaucher, professeur à Genève, de l'ouvrage intitulé : *In M. Tullii Ciceronis libros philosophicos curæ criticæ*, fasc. 1. Lausanne, 1864, in-8°. Le savant doyen de la

Faculté des Lettres de Paris met en évidence tous les mérites philologiques de ce recommandable travail.

M. DE LONGPÉRIER fait hommage de la 2e édition de l'ouvrage de M. J. Ménant, reproduit sous ce titre : *Eléments d'épigraphie assyrienne : Les écritures cunéiformes.— Exposé des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie*. Paris 1864, 1 vol. in-4°, ouvrage qui a déjà rendu des services si réels et si bien appréciés à une science aussi nouvelle qu'importante.

M. BEULÉ fait hommage d'un livre intitulé *Raphaël et l'antiquité* par M. F. A. Gruyer, ouvrage où l'auteur à réuni, en 2 vol. in-8°, 1864, les résultats d'études spéciales faites à différentes époques sur le grand sujet dont il parle en juge compétent.

M. Adolphe REGNIER est nommé membre de la commission d'impression en remplacement de M. HASE, décédé.

MM. Léon RENIER et Ch. JOURDAIN sont nommés membres de la commisson de vérification des comptes de l'année 1863.

M. EGGER fait la seconde lecture du mémoire intitulé :

Sur l'Érotikos inséré, sous le nom de Lysias, dans le Phèdre de Platon.

ANALYSE.

On sait que Platon attribue à Lysias la petite composition, sur une thèse d'amour, dont il prend occasion de discuter la véritable nature de l'amour et d'exposer la théorie du Beau, ce qui fait le sujet du *Phèdre*. Ce discours *érotique*, ayant paru fort indigne de l'orateur célèbre auquel Platon l'attribue, les critiques ont volontiers admis que Platon lui-même l'a composé, ou au moins arrangé, pour le discuter ensuite et pour rattacher à cette censure les idées personnelles qu'il développe par la bouche de Socrate. A la suite d'un concours ouvert par l'Université de Göttingue sur la question de savoir si *érotikos* est vraiment d'un écrivain si renommé pour la sagesse de ses idées, et pour la pureté de son style, M. Haenisch a publié une édition spéciale du discours et une dissertation où il combat l'opinion vulgaire et soutient que le morceau est vraiment de l'auteur à qui Platon l'attribue. Les arguments de M. Haenisch

furent combattus par M. K. F. Hermànn dans une dissertation spéciale consacrée à l'examen de ce petit problème d'histoire littéraire

C'est le sujet que vient d'examiner de nouveau M. Egger, dans le mémoire qu'il a lu devant l'Académie.

Se fondant d'abord sur l'unanimité des témoignages de Platon, de ses commentateurs, des écrivains anciens qui ont cité l'*érotikos*, ou qui y ont fait allusion, M. Egger montre combien il est peu probable que ce discours soit d'un autre que de Lysias. D'ailleurs, il est certain que l'orateur attique avait écrit, *par manière de plaisanterie*, dit Denys d'Halicarnasse, de petites compositions dans le genre même de l'*érotikos*, dissertations qui font peu d'honneur à la sévérité de son goût et de sa morale, mais dont l'authenticté ne saurait être mise en doute pour cette seule raison. La société athénienne avait pour les futilités, plus ou moins coupables, une indulgence que nous pouvons blâmer, mais qui autorise notre confiance dans le témoignage de Platon et de ceux qui l'on suivi.

Enfin, supposer que le philosophe ait prêté à un de ses plus illustres contemporains, et pour s'en moquer ensuite, une composition, ou sans valeur, ou même ridicule, c'est lui prêter un procédé vraiment malhonnête qui ne conviendrait pas à son caractère ni aux mœurs de son temps. Lorsque le sophiste Anthisthène faisait circuler, sous le nom de l'historien Théopompe, un pamphlet politique où, imitant habilement son style, il lui prêtait des idées qui devaient le brouiller avec les puissantes villes de Sparte et d'Athènes, il faisait en cela acte d'ennemi, et d'ennemi déloyal. Platon n'avait aucune raison d'en agir ainsi avec Lysias. Lucien, dans le *Lexiphanes*, a peut-être ridiculisé un sophiste son contemporain, en lui attribuant quelques pages d'un pédantisme absurde; mais du moins il les lui attribue indirectement et il les place sous un nom supposé. C'est respecter au moins les convenances, que l'auteur du *Phèdre* ne respecterait pas, s'il avait lui-même fabriqué, pour se moquer de Lysias, les pages de controverse amoureuse qu'il lui attribue. Ces raisons et quelques autres qu'on trouve dans le mémoire de M. Egger, confirment les traditions des manuscrits et l'autorité des témoignages qui attribuent l'*érotikos* à Lysias. Le savant mémoire en con-

clut que les éditeurs de cet orateur devraient, à l'avenir, joindre ces pages, si futiles qu'elles soient, au reste de ses écrits.

DISCUSSION.

Cette lecture donne lieu à différentes observations de MM. ALEXANDRE LE CLERC, GUIGNIAUT et MUNK. Elles sont surtout relatives à l'opinion adoptée par M. EGGER, concernant le traité *de Mundo*, attribué à Aristote et qu'il regarde comme étant d'une époque plus récente. Des raisons pour et contre, son authenticité, déjà contestée plus d'une fois, sont données par les membres.

M. ALEXANDRE, à cette occasion, demande à revenir sur l'opinion qu'il n'a pu qu'indiquer dans une séance précédente au sujet du mémoire de M. Meunier et du sens de la distinction traditionnelle entre les livres *ésotériques* et *exotériques* d'Aristote. Il pense que le dernier terme, absolument de convention, embrasse à la fois tous les écrits qui n'étaient pas, à proprement parler, de son école, en commençant par les siens, du temps où il était encore engagé dans les doctrines de l'école de Platon, son maître. Il y comprend les travaux ou projets d'ouvrages plus ou moins secondaires, dont plusieurs n'étaient point destinés au public.

Passant de là au traité *de Mundo*, il fait remarquer que, dans l'antiquité, Proclus, le premier, révoque en doute l'authenticité de cet ouvrage. M. ALEXANDRE examine rapidement les deux ordres d'objections qui sont faites d'ordinaire contre cette authenticité, d'abord pour le style, ensuite pour le fond du livre où l'on signale des disparates avec d'autres ouvrages attribués à Aristote. Il explique ingénieusement les unes et les autres. Il fait remarquer les idées plus hautes et plus larges que l'auteur exprime sur la divinité, par le besoin que sentit Aristote, après son retour de Macédoine, de repousser les attaques de tout genre dont il fut l'objet.

M. ALEXANDRE est prié par plusieurs de ses confrères de consigner ces observations dans un mémoire développé et motivé.

MOIS DE JUIN.

Séance du 5.

Sont offert les ouvrages suivants :

Histoire d'Hérodote, traduction de Pierre Saliat, revue sur l'édition de 1575, *avec corrections, notes, table analytique et glossaire*; par Eugène Talbot. Paris 1864, 1 vol. in-8°. Cette reproduction d'une traduction

d'Hérodote faite dans la langue du XVIe siècle par un contemporain d'Amyot, réalise sans peine et heureusement la tentative difficile de P. L. Courier pour rendre en vieux français la simplicité élégante du dialecte ionien et jusqu'au style de l'écrivain d'Halicarnasse. Au lieu de pastiches composés avec étude et dont l'inspiration naïve est absente, on retrouve avec plaisir l'archaïsme de bon aloi de Pierre Saliat.

Les champs de bataille et les monuments du culte druidique aux pays d'Alaise, par M. Auguste Castan. Besançon, 1864, br. in-8°.

Revue archéologique, juin 1864

La vérité historique, 5e livraison, 1864.

Pour le concours des antiquités de la France : *Histoire, archéologie, biographie du canton de Longjumeau*, par M. Pinard. Paris, 1864, in-8°.

Il est fait hommage par M. LECLERC, au nom de M. Guessard, éditeur des anciens poëtes de la France, du volume intitulé : *Hugues Capet, Chanson de Geste*, édité par M. le marquis de LA GRANGE, précédé d'une préface pleine de savoir et d'intérêt et suivi de notes philologiques. 1 vol. in-12, 1864.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture du travail suivant de M. Carl Wescher.

Sur une inscription grecque du règne de Cléopâtre.
Note de M. Carl Wescher.

ANALYSE.

« Cette inscription, très-intéressante sous le rapport historique, est gravée sur un bloc de granit gris, de forme rectangulaire, creusé dans sa partie supérieure. Ce bloc était sans doute la base d'une statue.

» L'inscription se rapporte au séjour d'Antoine à Alexandrie : elle est de l'époque où ce Romain célèbre, ayant quitté Rome après la mort de César, vivait et régnait en Égypte avec Cléopâtre. Elle commence ainsi :

« *Antoine le grand, l'inimitable.* »

ΑΝΤΩΝΙΟΝ ΜΕΓΑΝ
ΑΜΙΜΗΤΟΝ

« Cet accusatif doit être considéré comme régi par le verbe ἀνέθηκε, *dicavit*. Ce verbe est sous-entendu, conformément au style elliptique des inscriptions dédicatoires. Ce début nous montre clairement qu'il s'agit ici d'une statue érigée à Antoine, et que c'est la base même de cette statue qui a été conservée jusqu'à nous.

» La suite de l'inscription va nous donner le nom de l'auteur du monument. C'est un des parasites d'Antoine, et, chose curieuse, il prend

dans l'inscription même ce titre honteux, dont il semble s'honorer. Il s'appelle *Aphrodisios le parasite.*

ΑΦΡΟΔΙΣΙΟΣ
ΠΑΡΑΣΙΤΟΣ

» L'histoire nous a transmis le souvenir des monstrueuses débauches d'Antoine et de Cléopâtre, et notamment de ces repas d'une somptuosité inouïe dont un seul coûtait plusieurs millions. Athénée et Pline l'Ancien nous en parlent : le biographe Plutarque se refuse à les raconter en détail, disant qu'on y perdrait son temps et que le sujet n'en vaut pas la peine. Faut-il s'étonner qu'à la suite de semblables excès, un parasite admis à en prendre sa part ait appelé Antoine, dans le transport d'une reconnaissance passionnée, son *bienfaiteur* et son *dieu*? Ce sont les deux titres qu'Aphrodisios donne à son maître :

ΤΟΝ ΕΑΥΤΟΥ ΘΕΟΝ
ΚΑΙ ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ

» L'inscription se termine par une date, et cette partie du document n'est pas la moins importante. Voici la traduction de cette date :

» En l'an 19, qui est aussi l'an 4, le vingt-neuvième jour de Choïak. »

» Cette date, qui est double, a besoin d'être expliquée. Les inscriptions grecques de l'Egypte, d'après les habitudes officiellement adoptées par les premiers Lagides et maintenues plus tard sous la domination romaine, donnent toujours la date d'après les années du souverain régnant, comptées à partir de son avénement au trône. L'année même de l'avénement forme la première année, l'année suivante forme la seconde, et ainsi de suite. La première des deux dates ci-dessus doit être expliquée d'après cette règle. Le règne entier de Cléopâtre embrasse une période de vingt-deux ans, pendant lesquels elle fut, d'abord avec ses frères, puis seule, souveraine réelle ou nominale de l'Egypte. Cette période de vingt-deux années commence en l'an 51 avant notre ère, au moment où meurt son père Ptolémée Néos Dionysos, et finit en l'an 30, date de la prise d'Alexandrie par Auguste et de l'entière extinction de la dynastie des Lagides. D'après ce calcul, la dix-neuvième année de son règne tombe en l'an 33 avant notre ère, ce qui coïncide parfaitement avec ce que nous savions des relations publiques et avouées de cette princesse avec Antoine et du séjour de ce dernier à Alexandrie.

» Mais qu'est-ce que la seconde date, celle de l'an 4? En voici, je crois, l'explication. Il était admis en Egypte que le souverain, pour perpétuer le souvenir d'une circonstance importante de son règne, adoptât une seconde manière de compter, et considérât l'événement qu'il voulait célébrer comme le point de départ d'une ère nouvelle, qui se calculait d'après les mêmes règles que l'ancienne et figurait à côté d'elle sur les monuments officiels. Or, l'histoire nous apprend que dans la seizième année de son règne, c'est-à-dire en l'an 36 avant notre ère, Cleopâtre reçut publiquement des mains d'Antoine l'investiture des royaumes de Phénicie, de Cœlésyrie, de Libye, de Chypre, avec une portion de la Judée et de la péninsule arabique, de telle façon qu'à partir de cette époque, l'empire

soumis à la jeune reine d'Egypte égala et même dépassa celui qu'avaient possédé ses plus glorieux ancêtres, Ptolémée Philadelphe et le premier Évergète. Les historiens qui rapportent ces faits, Plutarque, Florus, Josèphe, nous ont transmis les détails de la cérémonie d'investiture. Ils nous représentent Antoine convoquant les citoyens d'Alexandrie dans le gymnase de cette ville, et là, assis sur un trône d'or aux côtés de Cléopâtre, proclamant Cléopâtre elle-même et Césarion, son premier fils, souverains de la haute et de la basse Egypte, de Chypre, de la Libye, de la Cœlésyrie. En même temps, les deux fils que lui-même avait eus de Cléopâtre, Alexandre et Ptolémée, étaient déclarés « rois des rois » et investis, sous la tutelle de leur mère, des royaumes d'Arménie, de Médie, de Parthie, de Phénicie, de Syrie, de Cilicie. Cléopâtre portait dans cette fête le costume de la déesse Isis, et prit même à cette occasion le titre de Θεὰ νεωτέρα ou *nouvelle Isis*, tandis que le Romain Antoine, avec le cimeterre au côté et le diadème sur la tête, se montrait aux populations dans l'appareil fastueux des monarques de l'Orient. Pour perpétuer le souvenir de cette année mémorable, Cléopâtre adopta dès lors une ère nouvelle, et, d'après un passage de Porphyre, heureusement conservé parmi les fragments des historiens grecs, elle décida que la seizième année de son règne serait comptée comme la première. Par suite, la dix-neuvième année de ce même règne devient la quatrième. Comme la seizième ou première année était tombée en l'an 36 avant notre ère, la dix-neuvième année, qui est aussi la quatrième, tombe précisément en l'an 33, résultat conforme à celui que nous avait déjà donné le précédent calcul. L'an 4, comme l'an 19, répond donc à l'an 33 avant Jésus-Christ, et cette dernière date est celle de l'érection du monument.

» Le quantième du mois est marqué à l'égyptienne : c'est le 29 de Choïak. C'est un fait constant que, dans les inscriptions grecques de l'Egypte, la désignation du mois est toujours empruntée au calendrier égyptien, tandis que, dans les inscriptions latines de la même contrée, on ne rencontre que les appellations du calendrier romain. Cela tient à ce que, sous les Ptolémées, et plus tard sous les empereurs, le grec fut en Égypte une sorte de langue officielle, consacrée aux actes publics et reflétant, à ce titre, les habitudes administratives du pays, tandis que les inscriptions latines nous apparaissent comme des monuments étrangers, n'intéressant que la colonie romaine et destinés, d'après leur rédaction, à être lus par les Romains seuls. L'inscription grecque que je viens d'analyser fournit un nouvel exemple à l'appui de cette observation.

» Ce monument, considéré dans son ensemble, confirme l'histoire sur tous les points. Il mérite certainement d'être compté au nombre des antiquités les plus précieuses qui se soient conservées jusqu'à nous dans les ruines, malheureusement presque détruites, de l'ancienne cité d'Alexandrie.

« Alexandrie, 12 avril 1864. »

M. François Lenormant lit ensuite une note développée intitulée :

Sur quelques fouilles exécutées par lui sur la voie sacrée Eleusinienne pendant son voyage en Attique.

I

« Il y a quelques mois, à mon retour de Grèce, j'ai eu l'honneur d'être admis à présenter à l'Académie un plan et plusieurs vues photographi-

ques des fouilles du théâtre de Bacchus. Je demande aujourd'hui la permission d'entretenir quelques instants la Compagnie de mes recherches personnelles dans le cours du même voyage.

» L'Académie sait que mes travaux portent depuis un certain temps presque exclusivement sur la voie sacrée d'Eleusis, à l'étude de laquelle j'ai consacré un ouvrage actuellement en cours de publication et qui formera deux gros volumes. C'est pour compléter des recherches sur ce sujet, ébauchées en 1860, que je me suis décidé à faire une troisième fois le voyage de Grèce. J'avais pu déjà établir la topographie de toute la portion de la voie comprise entre Athènes et le mont Corydallus, mais il me restait des lacunes considérables dans la portion qui s'étend depuis cette montagne jusqu'à Eleusis. Arrivé sur les lieux, je me convainquis rapidement qu'il était impossible d'arriver à aucun résultat positif sans faire de fouilles. Malgré l'état de révolution du pays, qui faisait croire à la plupart des étrangers qu'on ne pouvait sortir d'Athènes sans danger, j'entrepris ces fouilles *à mes frais* et j'eus le plaisir de les mettre à bonne fin. Comme les résultats ne pourront trouver place que dans le second volume de mon ouvrage, qui ne paraîtra pas avant une année, j'ai cru nécessaire de prendre date, en les communiquant à l'Académie.

» Pausanias (1) mentionne dans l'ordre suivant les édifices religieux échelonnés sur le bord de la voie sacrée, dans son parcours entre les lacs Rhiti et le Céphise Eleusinien :

1° Le tombeau de héroüm d'Eumolpe ;

2° L'héroüm d'Hippothoon, éponyme de la tribu Hippothoontide ;

3° Celui de Zarex, fils d'Apollon et inventeur de la musique.

» Ce sont ces édifices dont il importait avant tout de retrouver, au moins en partie, les emplacements.

» Le seul vestige de constructions antiques de quelque importance qui se remarquât sur le bord de la route dans la partie où il fallait les chercher, était une sorte de petit monticule de terre, couronné de grands blocs de marbre pentélique dessinant le plan d'une petite chapelle carrée. Les paysans des environs l'appellent ἄσπρο πύργο, « la tour blanche, » et les érudits *Tombeau de Straton*, à cause du sarcophage d'un certain Straton, fils d'Isitote, du dème de Cydathénée (2), qui se voit à l'intérieur. M. Rhangabé (3) a émis la conjecture que ces restes étaient ceux d'un grand tombeau en forme d'édicule. Mais on pouvait objecter que la forme des lettres de l'inscription caractérise la sépulture de Straton comme antérieure à l'époque de Pausanias, et que le silence du périégète, sur un tombeau de cette importance, eût été étrange, quand il mentionne soigneusement tous les monuments funéraires considérables situés aux bords de la voie sacrée. J'avais donc eu toujours de grands doutes sur la conjecture de M. Rhangabé, et, d'après la manière dont les blocs de marbre y étaient employés dans les murailles, ainsi que d'après des inscriptions funéraires chrétiennes, les unes grecques (4), les autres slaves (5), qui se lisaient, grossièrement tracées, sur les parois extérieures, je tenais

(1) I, 38, 2-4.

(2) Voy. notre *Recueil des inscriptions d'Eleusis*, n° 69.

(3) *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, t. V, part. I, p. 282.

(4) *Recueil des inscriptions d'Eleusis*, n° 130-132.

(5) *Ibid.*, n° 138.

les ruines de l'ἄσπρο πύργο (1), pour celles d'une chapelle byzantine, bâtie sur l'emplacement et avec les débris d'un édifice religieux antique.

» C'est là que portèrent mes premières fouilles. Je fis ouvrir la butte jusqu'au niveau du sol antique, et je pus constater l'entière exactitude de l'opinion que je m'étais formée d'avance. La chapelle est chrétienne et d'assez basse époque, mais elle a succédé à un petit temple païen dont les marbres ont servi de matériaux pour la construire. Dans une des murailles nous trouvâmes un petit autel carré, portant sur une de ses faces, en lettres postérieures à l'archontat d'Euclide, mais encore de la pleine autonomie athénienne, l'inscription :

ΚΛ.....Α.
ΛΥΣΑΝΙΟ.
.ΡΙΑΣΙΟ.
..ΕΘΗΚΕ.

Κλ[εαγόρ]α[ς] Λυσανίο[υ Θ]ριάσιο[ς ἀν]έθηκε[ν,

qui confirme entièrement le caractère religieux de l'édifice antique. Plusieurs grands blocs de marbre employés dans la construction de la chapelle proviennent d'une frise assez haute, qui a dû appartenir à un temple d'ordre corinthien. Deux portent des fragments d'une inscription en grandes lettres ; sur le premier on lit :

ΕΥΘΑΛΕΣΙΝΣΤΕ

» Il faut restituer εὐθαλέσιν στε[φάνοις, et ces deux mots d'où l'on est en droit d'inférer que l'inscription dédicatoire du temple était en vers hexamètres, ont cela de curieux, qu'ils forment le commentaire d'un autre fragment de la même frise, où l'on ne voit plus d'inscription, mais une grande couronne de feuillage sculptée en relief.

» Le second débris de l'inscription dédicatoire se compose de quatre lettres seulement :

ΠΠΟΘ

mais ces quatre lettres ont une véritable importance. Elles ne peuvent avoir appartenu qu'au nom de la tribu Hippothoontide ou à celui de son héros éponyme Hippothoon. Mais, trouvant, où Pausanias dit qu'existait l'héroüm d'Hippothoon, les débris d'un monument sacré avec les restes d'une dédicace où se rencontrent des lettres dont le complément et la restitution la plus naturelle est le nom même du héros, fils de Neptune et d'Alopé ; n'est-on pas pleinement en droit d'en conclure que ce monument, dont la chapelle byzantine ruinée de l'ἄσπρο πύργο occupe la place, est l'héroüm mentionné par l'auteur de la *Description de la Grèce*?

II

» Nous voici donc en possession d'un point fixe, qui nous servira de pivot pour établir la topographie des autres monuments signalés par Pau-

(1) *Ibid.*, p. 328.

sanias le long de la voie Eleusinienne, dans la traversée de la plaine de Thria. L'héroüm de Zarex, qui est indiqué comme très-voisin de celui d'Hippothoon, doit être représenté par les vestiges de maçonnerie helléniques qui se voient sur une autre petite butte, trente ou quarante pas après ἄσπρο πύργο. Malheureusement il ne m'a pas été possible de fouiller en cet endroit.

Connaissant désormais le site de l'héroüm d'Hippothoon, mes recherches se trouvaient plus circonscrites pour retrouver celui de l'héroüm d'Eumolpe; il devait être entre le lieu de mes premières fouilles et les lacs Rhiti. Mais sur le bord immédiat de la route royale moderne, qui suit exactement en cet endroit la direction de la voie antique, il m'était impossible de découvrir un vestige antique de la plus mince importance. Enfin, à la hauteur du Khani qui marque la moitié du trajet sur lequel portait mon examen, non plus au bord même de la route, mais à cent cinquante pas environ de distance en allant vers la mer, je rencontrai, au milieu des vignes, les indications non équivoques de l'existence d'une construction antique. On était en automne et la vendange était déjà faite; j'obtins donc facilement du propriétaire du terrain de pouvoir y fouiller. Bientôt la pioche des ouvriers y eut mis à découvert les reste d'un petit temple avec une portion du mur de son péribole. Le temple était bâti tout entier dans ce calcaire grossier que les paysans grecs appellent, comme leurs ancêtres, πωρίτης; les colonnes même étaient faites de cette pierre inférieure, mais probablement revêtues de stuc. La cella avait sept mètres quatre-vingt-cinq centimètres de long; l'édifice était prostyle, à quatre colonnes de façade, mais nous n'en avons plus trouvé qu'une seule dont la base fût encore en place; elle est sans cannelures et à base alticurge; nous n'avons malheureusement rencontré aucun fragment du chapiteau ou de l'entablement, qui permît de restituer les parties supérieures de l'ordre.

» La coïncidence parfaite du site de ce petit temple avec les indications de Pausanias nous amène à l'assimiler avec une entière confiance avec l'héroüm qui, à l'entrée de l'ancien territoire d'Eleusis, s'élevait en l'honneur du personnage considéré comme le fondateur de l'institution des mystères.

III

» Un peu avant d'arriver à l'antique cité de Déméter, on rencontre, à gauche de la route, la masse d'un monument assez considérable construit en grandes pierres de calcaire rougeâtre enveloppant un blocage de maçonnerie romaine, monument que les paysans appellent κόκκινο πύργο. Un certain nombre d'assises horizontales s'en élèvent au-dessus du sol jusqu'à hauteur d'homme, et au ras de terre on apercevait le sommet des claveaux supérieurs de deux grandes voûtes. Entre ce monument et la route était un puits de construction moderne, dans lequel, à dix pieds de profondeur, on trouvait la seule eau potable du village de Lepsina, eau excellente et qui paraissait avoir un courant souterrain.

» Beaucoup de conjectures avaient été émises sur la destination de ce monument, et on paraissait d'accord pour le considérer comme un tombeau. Voulant m'assurer complétement de sa nature, j'entrepris une fouille pour le dégager. Le résultat de cette fouille fut très-inattendu. Au lieu d'un tombeau, je découvris un pont de magnifique construction romaine, analogue à celle de deux arcades du *postscenium* du théâtre d'Hérode Atticus. Il a vingt-six mètres de long, y compris ses culées, et se compose de

deux arches, chacune de six mètres quatre-vingt-dix centimètres d'ouverture à la base. Les piles sont défendues par des contreforts semi-circulaires. A dix pieds de profondeur, les ouvriers rencontrèrent les fondations et le courant d'eau du Céphise Eleusinien, qui, enfoui sous cette énorme masse de terres, coule encore sous la deuxième arche. Evidemment aux temps antiques, la rivière était profondément encaissée, comme le Céphise Athénien l'est encore dans la partie supérieure de son cours. Dans les invasions du moyen âge et surtout sous la domination turque, la barbarie s'étant répandue sur la contrée, les montagnes voisines, le Parnès et le Cithéron, se déboisèrent : la terre végétale qui en couvrait les pentes fut entraînée par les torrents; elle vint encombrer et remplir entièrement l'ancien lit du fleuve, qui conserva cependant son cours sous les atterrissements nouveaux et passa à l'état souterrain. Ce sort a été celui de presque toutes les rivières de la Grèce, et je voyais dernièrement dans un journal d'Athènes, *l'Abeille* (Μέλισσα τῶν Ἀθηνῶν), que, guidé par ma trouvaille d'Eleusis, on avait fait des recherches autour de la capitale du royaume hellénique et retrouvé les courants d'eau de l'Ilinus et de l'Eridan à une assez grande profondeur sous terre.

Un dessin joint au mémoire représente le pont d'Eleusis et au-dessous l'indication de la manière dont ce pont est situé par rapport à la route moderne, avec celle du cours souterrain du Céphise et de l'emplacement du puits, qui, par un hasard extraordinaire, était venu tomber sur la masse d'eau même de la rivière. Celle-ci n'avait évidemment dans l'antiquité que deux bras, celui sur lequel était jeté notre pont, et un autre un peu auparavant, qui arrosait le lieu nommé *Erinéos*, où les traditions locales plaçaient le théâtre de l'enlèvement de Proserpine. Actuellement, outre son cours souterrain, elle se perd, à la surface du sol dans la plaine dans une infinité de petits lits torrentiels, à sec pendant l'été et remplis seulement lors des grandes pluies de l'hiver.

» C'est un fait assez original que la découverte d'un pont actuellement au milieu des champs, enterré jusqu'au sommet de ses arches, et il est rare de trouver un pont antique aussi bien conservé que celui d'Eleusis. Mais ce monument est encore plus précieux en ce qu'il a sa date certaine, et que la construction en est mentionnée par les auteurs. On lit dans la chronique d'Eusèbe, à l'occasion de la seconde visite d'Hadrien à Athènes : Χειμάσας εἰς Ἀθήνας καὶ μυηθεὶς τὰ Ἐλευσίνια, καὶ γεφυρώσας Ἐλευσῖνα κατακλυσθεῖσαν ὑπὸ Κησσοῦ ποταμοῦ. Ce passage pourrait prêter à l'équivoque, car γέφυρα, en grec, a quelquefois la signification de *digue* aussi bien que celle de *pont*, et c'est dans ce sens que le colonel Leake l'a entendu dans le passage d'Eusèbe. Mais la traduction de saint Jérôme ne laisse plus de doutes : *Cephisus fluvius Eleusinam inundavit, quem Hadrianus* PONTE CONJUNGENS, *Athenis hiemem exegit*. On lit de même dans la chronique de Cassiodore : *Gallicanus et Sitianus. His consulibus juxta Eleusinem civitatem in Cephiso fluvio Hadrianus* PONTEM CONSTRAVIT. J'ai fait remarquer tout à l'heure que la construction du pont découvert dans mes fouilles de l'année dernière à Eleusis offrait la plus frappante ressemblance avec celle du théâtre d'Hérode Atticus à Athènes; c'est donc un monument de la première moitié du second siècle avant notre ère, et dès lors, il est bien difficile de ne pas le considérer comme le pont même que fit construire Hadrien dans l'année de son initiation aux grands mystères.

IV

» Le Céphise, à quelque distance au-dessus d'Eleusis, se divise en deux

branches principales, formant un delta triangulaire dont la base est occupée par la colline rocheuse qui supporte les ruines de Cérès. Une simple inspection du terrain, ou même seulement de la carte, suffit pour faire voir que cette disposition ne saurait être naturelle. Le vrai cours primitif de la rivière, celui qui correspond à toutes les indications des écrivains antiques, est celui du bras qui coupe la voie sacrée avant d'arriver à Eleusis, celui sur lequel s'élevait le pont qui vient de nous occuper. Le bras qui passe de l'autre côté de la colline, et coupe les deux routes de Mégare et de Thèbes, est évidemment une dérivation creusée de main d'homme.

» Lors de mon premier séjour à Éleusis, j'avais été frappé de la direction régulière de ce bras du fleuve et du remblai qui se continue sur toute sa rive gauche. Dans tous les endroits où il n'a pas été effacé en partie par la culture, ce remblai offre la plus étroite ressemblance avec l'*agger* d'un travail de fortification romaine. De plus, le second bras artificiel du Céphise correspond exactement par sa position avec ce que dit Appien (1) du fossé que Sylla, pendant le siége d'Athènes, fit creuser depuis les hauteurs jusqu'à la mer, pour couvrir son armée quand elle vint hiverner sous Eleusis : Καὶ χειμῶνος ἐπιόντος ἤδη, στρατόπεδον ἐν Ἐλευσῖνι θέμενος τάφρον ἄνωθέν ἐπὶ θάλατταν ἔτεμνε βαθεῖαν, τοῦ μὴ τοὺς πολεμίους ἱππέας εὐμαρῶς ἐπιτρέχειν.

» Désireux d'éclaircir cette question, j'ai profité de ce que le second bras actuel du Céphise Eleusinien était encore à sec, comme il l'est toujours après les chaleurs de l'été, pour le faire couper par trois tranchées verticales à différents points de son parcours. Les trois tranchées ont donné le même résultat : aux différents points où j'ai fouillé j'ai constaté l'existence d'un fossé à fond de cuve, profond de deux mètres cinquante centimètres et presque entièrement comblé par les alluvions de la rivière, fossé en arrière duquel s'élevait, sur tout son parcours, un fort vallum, composé des terres qu'on en avait tirées. Cet ouvrage formait l'un des côtés d'un vaste camp retranché triangulaire, où l'armée de Sylla tenait à l'aise, ayant comme réduit les remparts de la ville et de son acropole. Il la couvrait, ainsi que le dit Appien, contre les attaques de la cavalerie de Mithridate, campée en Béotie, qui ne pouvait déboucher que par les gorges de Mandra et du Savandapotamo. L'autre côté du camp était protégé contre l'agression de quelque corps descendu au travers des sentiers de Parnès, par le lit naturel du fleuve, qui, avec ses berges à pic et sa profondeur de dix pieds, indiquée par les fouilles du pont d'Hadrien, formait un fossé naturel et un obstacle assez sérieux pour ne pas réclamer d'autres travaux de défense. Le sommet du triangle, au point où le fossé s'embranchait dans la rivière, était garni d'un puissant *vallum*, qui subsiste encore. En outre, il était garni par une petite colline rocheuse située en avant et couronnée d'une grosse tour de construction hellénique, qui avait été évidemment occupée par les soldats romains et faisait l'office d'ouvrage détaché.

» Appien rapporte que de nombreux combats furent livrés, pendant les mois d'hiver, sur le fossé du camp retranché et sur les lignes de circonvallation qui investissaient le Pirée : Καὶ τάδε αὐτῷ πονουμένῳ, καθ' ἑκάστην ἡμέραν ἐγίγνοντό τινες ἀγῶνες · οἱ μὲν, ἀμφὶ τὴν τάφρον, οἱ δὲ παρὰ τοῖς τείχεσιν, ἐπεξιόντων, θαμινὰ τῶν πολεμίων καὶ λίθοις, καὶ βέλεσι, καὶ μολυβδαίναις χρωμένων. Dans mes fouilles, j'ai retrouvé les traces de ces combats. Au fond du fossé, mêlés à la couche inférieure des terres qui l'avaient rempli, la pioche de mes ouvriers a

(1) *Bell. Mithrid.*, 33.

rencontré quelques deniers consulaires romains, des débris d'armes, des pierres arrondies pour être lancées avec la fronde, enfin cinq olives de plomb, les μολυβδαίναι dont parle Appien. Trois ont des inscriptions. Sur la première on voit d'un côté un grand A et de l'autre un foudre; sur la seconde, d'un côté Σ.ΣΑ, abréviation du nom propre du frondeur Σ (ώ)σα (νδρος), et de l'autre la figure d'un serpent; sur la troisième enfin, je distingue clairement d'un côté ΤΟΞΟΤ, et de l'autre je crois entrevoir les traces fugitives des lettres ΜΙΘΡΑ..., qui appelleraient naturellement la restitution Μιθρα (δάτες); ce serait alors l'indication du corps auquel appartenait le soldat qui lança cette olive de plomb, avec celle du souverain sous les drapeaux duquel il combattait, indication dont les exemples sont fréquents sur les monuments de ce genre (1).

» Les travaux exécutés dans les dernières années autour d'Alise-Sainte-Reine, ont fait retrouver tous les vestiges des ouvrages creusés par les ordres de César pour le siége d'Alesia. Il n'est guère moins intéressant de retrouver à Eleusis les fortifications établies par Sylla pour couvrir son armée pendant le siége d'Athènes. J'aurais voulu pouvoir étendre mes fouilles et compléter l'exploration du fossé de Sylla, qui semblait me promettre des découvertes intéressantes. Mais, fouillant à mes frais, l'argent commençait à me manquer; le temps d'ailleurs me pressait; il y avait déjà deux mois que j'étais absent, et, malgré l'extrême obligeance que M. Roulin avait mise à prolonger mon congé, il fallait revenir pour reprendre mon service à la Bibliothèque de l'Institut. J'ai donc été obligé de laisser là ces travaux, quitte à les reprendre dans un autre voyage, en me contentant pour le présent des premiers résultats que je viens d'avoir l'honneur de signaler à la bienveillante attention de l'Acacémie.

» François Lenormant. »

M. Egger lit un mémoire intitulé :

Observations sur les traditions relatives aux deux héros athéniens Harmodius et Aristogiton.

Ce sujet, qu'ont rencontré sur leur chemin tous les historiens modernes de la Grèce, n'a jamais été spécialement étudié. Il offre pour l'histoire de la morale et de la politique dans l'antiquité un intérêt que M. Egger s'efforce de faire ressortir par le rapprochement de faits nombreux dont plusieurs ont échappé à l'attention des critiques.

Le meurtre d'un Pisistratide par Harmodius et Antogiton fut accompli sous l'inspiration de passions honteuses, que les annalistes d'abord ont connues, que Thucidide a nettement signalées et flétries. Mais comme le meurtre a consolidé le régime démocratique dont les Athéniens étaient fiers, le patriotisme en a bien vite oublié les trop réels motifs, pour glorifier dans la personne des deux meurtriers des héros libérateurs d'Athènes. M. Egger suit dans le texte des auteurs attiques et sur les monuments de l'art, les progrès de cette popularité; il en apprécie sévèrement l'exagération mensongère. Il montre les Athéniens encourageant par des

(1) Voy. de Minicis, *Dissert. de l'Accad, Pont. d'archeol.*, t. IX; et *Recueil des inscriptions d'Eleusis*, p. 343-320.

lois et des décrets, chez eux et hors de chez eux, le tyrannicide; le justifiant par la voix de leurs philosophes, et maintenant, en théorie comme en pratique, le droit absolu du citoyen libre sur la personne et la vie de l'usurpateur. Ce n'est pas que la politique ne leur ait suggéré quelquefois bien des ménagements, conseillé même plus d'un acte d'adulation envers des souverains étrangers. Mais, à part ces exceptions qu'expliquent leur bon sens et l'heureuse inconséquence du cœur humain, on voit que le tyrannicide n'a jamais inspiré de sérieux scrupules à leur morale. Ce qui est vrai des Athéniens l'est en partie des autres peuples grecs. M. Egger cite d'après les auteurs et d'après les monuments épigraphiques plusieurs épisodes de leur histoire, épisodes dont quelques-uns étaient peu connus et où l'on observe avec intérêt les combats douloureux de la continence partagée entre le despotisme et le respect naturel de l'homme civilisé pour la vie de son semblable.

L'auteur suit, mais très-rapidement, jusque chez les Romains, la doctrine et la pratique du tyrannicide, et, dans cette dernière période, il signale surtout comme particulièrement digne de remarque l'indifférence avec laquelle des thèses relatives au meurtre politique étaient débattus dans les écoles des sophistes grecs et des sophistes romains, même sous le régime du despotisme impérial. Le tyrannicide eut alors sa littérature romanesque et puérile, dont les despotes mêmes ne prenaient nul ombrage et qui devenait presque innocente par la niaiserie. Mais à côté des tyrans du théâtre et de l'école, à côté de leurs fantastiques meurtriers, on peut suivre à travers les siècles de décadence la tradition qui souvent, au moyen âge et jusque dans notre temps, a renouvelé parmi les sociétés chrétiennes, les souvenirs et les périlleux exemples d'Harmodius et d'Aristogiton. M. Egger n'a pas voulu traiter cette partie moderne d'un sujet d'études historiqnes qui se personnifie, pour ainsi dire, dans les deux héros athéniens. Il a voulu seulement tirer de l'antiquité classique les enseignements qu'elle nous fournit sur ce grave problème de morale, et, en terminant, il résume cet enseignement par de graves paroles, d'un sage, du vénérable Daunou, qui représente si dignement parmi nous l'expérience d'un demi-siècle de révolutions et les plus sévères doctrines de la philosophie politique.

M. Laboulaye, à l'occasion de cette lecture, signale l'intérêt qu'il y aurait à examiner de nouveau la doctrine *du Tyrannicide*, non-seulement dans l'antiquité, pour laquelle il fut comme une doctrine constante, mais au moyen âge, dans saint Thomas par exemple, et plus tard dans l'Institut des jésuites, dont M. Laboulaye rappelle la célèbre défense à cet égard dans un volume in-4° daté de Bouillon en 1767.

Séance du 10.

Sont offerts les ouvrages suivants :

Au nom de M. L. Delisle, le tirage à part de ses deux travaux connexes réunis en un volume in-4° L'un intitulé : *Recueil des jugements de*

l'Echiquier de Normandie au XIIIe siècle (1207-1270); l'autre extr. du tome XX, 2e part. des notices et extr. des manuscrits, ayant pour titre : *Mémoire sur les recueils de jugements rendus par l'Echiquier de Normandie sous les règnes de Philippe Auguste, de Louis VIII et de saint Louis* (Extr. du t. XXIV, 2e partie des mémoires de l'Académie.)

Au nom de M. François Lenormant, la 4e livraison de la *Monographie de la voie sacrée Eleusinienne*, f. 20-25 du t. Ier.

De la part de M. Bergmann, deux brochures : 1° *De l'Unité de composition grammaticale et syntactique dans les différentes familles de langues*, br. in-8° — 2° *l'Unité de l'espèce humaine et la pluralité des langues primitives*. Strasbourg, 1864, br. in-80.

Indication générale des grottes du département de la Dordogne par M. l'abbé Audierne. Périgueux, 1864, br. in-8°.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 4e trimestre 1863, n° 44.

Journal asiatique, n° 10, mars-avril, 1864.

Annales de philosophie chrétienne, mai, 1864.

M. Vincent lit, en communication, une rédaction nouvelle de deux passages à introduire dans son mémoire *sur le calendrier égyptien* dont il se propose de faire prochainement une seconde lecture.

M. Gustave d'Eichthal commence la lecture d'un travail intitulé :

Observations tendant à mettre en évidence les rapports de l'ancienne civilisation du Mexique et de l'Amérique centrale avec la civilisation de l'Asie.

Séance du 17.

Sont offerts les ouvrages suivants :

1° De la part de l'Académie royale des sciences de Bavière : *Abhanddlungen der philosophisch-philologisch Classe der Königlich-Bayerischen Akademie der Wissenschaften*, t. X, 1re partie. Munich, 1864, in-4°.

2° *Quellen und Erörterungen zur Bayerischen und deutschen geschichte*, t. III, 2e p. Munich, 1863, in-8°, t. IX; 1re p., 1863, t. IX, 2e p., 1865, in-8.

3° *Karte des Pontus Euxinus* beilage zu Thomas (Extr. des mém. de la même académie).

Au nom de M. Garcin de Tassy : *La Poésie philosophique et religieuse chez les Persans, d'après le Mantic Uttaïr*, ou le *Langage des Oiseaux de*

Farid-Uddin-Attar, et pour servir d'introduction à cet ouvrage, 4e édition, Paris, 1864, br. in-8.

Au nom de M. de Rougé : *Rapport adressé à S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique sur la mission accomplie en Egypte, par le vicomte de* Rougé. Paris, 1864, br. in-8 (Extr. du *Moniteur* du 30 mai 1864).

Au nom de M. Ed. Gerhard : *Ueber den Bilderkreis von Eleusis*, 2e mémoire (Extr. du Recueil de l'Acad. des Sciences de Berlin, pour 1863). Berlin, 1864, in-4.

Au nom de M. de Witte : *La Trahison d'Eriphyle*, Rome, 1863, in-8. 2. *Médaille d'Amphipolis*. Paris, 1864, in-8.

Au nom de M. Eichoff : *Discours d'ouverture du Cours libre de grammaire et de philologie comparée*, autorisé par le Ministre de l'Instruction publique. Paris, 1864, in-8.

Au nom de M. J. B. de Rossi : *Bullettino d'archeologia cristiana*, anno II, n° 5. Mai 1865, in-4.

Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique. Procès-verbaux des séances; Ve vol., 3e cahier. Bruxelles. 1864, in-8o.

Trois opuscules de M. le docteur G. Lagneau, intitulés :

1° *Des Gaëlset des Celtes*. Paris 1861, in-8°;

2° *Instructions sur l'Anthropologie de la France*. Paris 1861, in-8° ;

3° *Instruction sur l'Anthropologie de la Sicile*. Paris 1864, in-8°.

Le cabinet historique, avril-mai, 1864.

Bulletin de l'œuvre des pèlerinages, mai 1864.

Annuaire philosophique. 6e livraison, 1864.

M. V. Le Clerc fait le rapport suivant :

Rapport de M. Le Clerc, *au nom de la commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours du prix Bordin.*

La question suivante, proposée une première fois sans que le prix ait été donné, avait été prorogée en 1864.

« Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, lequel, de nos anciens poëmes, comme Roland, Tristan, le vieux Chevalier, Flore et Blanchefleur, Pierre de Provence et quelques autres ont été imités en grec depuis le XIIe siècle, et rechercher les diverses formes, les qualités ou les défauts des imitations. »

Un seul mémoire a été envoyé avec cette devise : « *L'hippogriffe n'a rien qui me choque l'esprit non plus que la lance enchantée.* » (Lafontaine).

C'est le même ouvrage qui, déjà satisfaisant sur quelques points au concours de 1862, n'avait été jugé ni assez complet ni assez méthodique. L'auteur, en approfondissant davantage un sujet tout à fait neuf et qui présentait de grandes difficultés, a mieux étudié les textes qu'il avait eu d'abord à sa disposition et y a joint l'analyse et l'apparition de plusieurs textes nouveaux. Quant à la méthode, il a sagement choisi l'ordre chronologique, autant qu'il est permis de le faire en se conformant aux altérations successives de la langue et de la versification grecque, à l'introduction de la rime dans la poésie narrative, enfin aux rapprochements historiques. Nous avons ainsi toute la suite de ces imitations, à peine connues depuis le *vieux Chevalier*, copie que l'on croit faite au XIIe siècle de nos romans de la Table ronde et que l'on signale comme conservée dans un manuscrit du Vatican, jusqu'à l'essai le plus barbare de tous, cette nouvelle Iliade, œuvre du XIVe siècle, empruntée par des gens qui ne se souvenaient plus d'Homère, aux fictions toutes chevaleresques du grand poëme de la guerre de Troie. Or, le poëme n'est plus, comme on l'a dit, traduit des auteurs, mais il a été inventé, comme on sait, avant l'année 1200 par le trouvère Benoît de Sainte-More.

Lorsque l'auteur, par une dernière division, aura mis plus de proportion entre ses développements et l'importance ou la nouveauté de chaque question, et qu'il aura pu donner plus de temps à la correction de quelques négligences de style qui dépareraient son ouvrage, il sera bon qu'il le publie pour qu'on sache mieux quel fut dans toute l'Europe, et même dans l'empire grec, le succès populaire de notre poésie française du XIIe et du XIIIe siècle.

La commission conclut à accorder le prix à l'auteur du mémoire. Le pli décacheté fait connaître M. Gidel, docteur ès lettres, agrégé de l'université, professeur au lycée Bonaparte.

M. VINCENT communique à l'Académie une interprétation différente de celle de M. LETRONNE, sur un passage du papyrus astronomique que publie M. BRUNET DE PRESLE.

» Dans la phrase χειμεριναὶ τροπαὶ ἀθὺρ (non ἄθυρι comme écrit M. LETRONNE) ὁτὲ μὲν κ, ὁτὲ δὲ ιθ, M. VINCENT pense que le mot ἄθὺρ représente la constitution du taureau, et non le nom d'*Athyr*. Il en

développera les raisons lors de la 2e lecture de son mémoire. Dans tous les cas, si la phrase avait pour but de donner la date d'un solstice, ce serait à l'année vague que cette date se rapporterait, et non à l'année fixe.

» En second lieu M. VINCENT propose une correction au passage relatif à l'époque de l'introduction des épagomènes. Au lieu du nombre 3716, le savant membre propose 2716, ce qui correspondrait, d'après le système de l'auteur grec, à la date de 2778 avant l'ère chrétienne, date qui est précisément celle à laquelle s'était fixé l'illustre FRÉRET. »

M. de ROUGÉ dit qu'il lui reste des doutes sur la date 2782 fixée pour l'origine du calendrier égyptien. Un de ces doutes tient aux conséquences de la grave modification apportée par M. Brugsch à l'application de la notation hiéroglyphique des saisons, telle que l'avait faite CHAMPOLLION. D'autres sont possibles encore. Il faudrait pouvoir vérifier par les monuments le point d'attache des jours de l'année égyptienne rendue fixe et de l'année julienne, ce qui conduirait à une révision des éléments du comput égyptien reconnus par M. BIOT. Aucune preuve n'a été tirée jusqu'ici, pour les établir, des dates portées sur les monuments. Ce qui n'est pas moins à considérer, c'est ce que vient de faire connaître, dans un ouvrage récent, M. Brugsch, à savoir que des dates monumentales très-importantes indiquent deux années fixes distinctes, plus anciennes que l'autre et commençant, l'une au 1er Thoth, l'autre au 28 Epiphi. Il serait nécessaire avant tout d'obtenir une série de dates relevées sur les derniers monuments égyptiens, identifiées avec les années juliennes, et de s'assurer par là si elles donnent l'année vague ou bien l'une des deux années fixes, d'après la découverte de M. Brugsch.

M. BRUNET DE PRESLE affirme, à ce sujet, que les indications fournies par les papyrus grecs de l'Egypte sont très-insuffisantes et ne peuvent guère aider à la solution, l'année macédonienne qu'elles donnent étant trop peu connue.

De nouvelles observations annoncées par M. VINCENT sont ajournées à la seconde lecture de son mémoire.

M. d'Eichthal termine la lecture de son mémoire intitulé :

Observations tendant à mettre en évidence les rapports de l'ancienne civilisation du Mexique et de l'Amérique centrale avec la civilisation de l'Asie.

ANALYSE.

Cette communication a pour objet spécial de démontrer le caractère *asiastico-bouddhique* de quelques bas-reliefs de Palenqué.

Dans une note préliminaire, M. d'Eichthal a résumé les opinions émises par Alexandre de Humboldt au sujet des affinités que présente la civilisation du Mexique et de l'Amérique centrale avec les civilisations de diverses régions de l'Asie. Il a rappelé ensuite les observations d'Eugène Burnouf, de Guillaume de Humboldt, Crawford, Raffnet et autres, sur l'alliance du bouddhisme avec les autres cultes de l'Inde, notamment avec ceux de Vichnou et de Siva. Enfin il a montré, d'après diverses relations, l'usage que faisaient les Bouddhistes des livres, des dessins, des peintures, des sculptures, de l'architecture, enfin du calendrier même, dans leur propagande religieuse. Il a conclu de là qu'une propagande bouddhique en Amérique pourrait y avoir donné naissance à des monuments qui, par leur caractère, se rattacheraient non-seulement aux divers cultes de l'Inde, mais encore à ceux des diverses contrées de l'Asie où le bouddhisme a pénétré.

Il a ensuite présenté une série de figures comparées, les unes américaines (presque toutes de Palenqué), les autres hindoues, et il a fait ressortir leur affinité ; ce sont :

1° Trois groupes de chacun deux personnages, figurés sur trois piliers du palais de Palenqué (1), correspondant aux figures des trois premiers jours de la semaine de cinq jours, ou Panchawara, telles qu'elles se trouvent dans un ancien calendrier javanais publié par Raffled (*History of Java*), t. I, page 471, et par Crawford (*History of the Indian Archipelago*), t. I, page 289. La semaine de

(1) Voyez *Mémoires de la Société de Géographie*, tome II, chap. XVIII; Stephen's incidents of travels in Central America, p. 346. Pl. 2 et 3. London, 1844.

cinq jours, habituellement importée par les Bouddhistes, dans leurs migrations, était en usage au Mexique, aussi bien que dans l'Inde, et l'archipel indien.

2° Une des nombreuses idoles monolithes de Copan (Stephen's *Incidents of travels in Yucatan*, t. I, p. 158) mis en regard d'une statuette, provenant de l'archipel indien, appartenant à la Société de géographie de Paris.

3° Une figure de divinité inconnue, existant dans un sanctuaire, *Casa* n° 4, du plan de Palenqué de Stephen (*Central America*, t. II, p. 355. — *Mémoires de la Société de Géographie*, t. II, ch. XVI), comparée avec diverses figures de divinités indiennes.

4° Divinité accroupie posée sur deux lions acculés recevant d'un adorateur l'offrande d'une fleur (Stephen's, *Central America*, t. II, page 318) comparée à un Bouddhah accroupi, recevant d'un adorateur la fleur de lotus (Crawfor *d'sHistory ot the Indian Archipelago*, t. II, pl. 22).

5° Scène d'adoration. Bas-relief d'un sanctuaire, *Casa* n° 3 à Palenqué (Stephen's, *Central America*, t. II, Frontispice). Le masque central est presque identique à la figure du Soleil, sculptée sur le calendrier de Mexico. La scène semble donc représenter l'adoration du Soleil ; les deux petits personnages, portés dans les mains des deux adorateurs de droite et de gauche, semblent être l'oiseau *Garonda* et le singe *Hanouman*.

6° Bas relief tiré du sanctuaire, Casa n° 3, très-analogue au précédent (Stephen's *Central America*, p. 345). La principale différence consiste en ce que, au centre du tableau, la figure du Soleil est remplacée par *une croix*, probablement considérée comme hiéroglyphe du soleil. *Hanouman* se voit encore dans les mains de l'adorateur de gauche, mais il n'y a pas de personnage à tête d'oiseau, pas de *Garondas* dans les mains de l'adorateur de droite. Par contre, il y a oiseau sur le sommet de la croix.

L'appendice placé aux extrémités des deux branches de la croix, se retrouve à l'extrémité de l'instrument porté par l'un des personnages de l'hiéroglyphe du 3e jour de la semaine (Stephen's *Central America*, t. II, p. 316, n° 3) ; on le retrouve aussi dans la main des

religieux et des divinités bouddhiques au Japon. C'est la *clef symbolique* du bouddhisme, signe de richesse et de libéralité.

7° Dans la séance du vendredi, 17 juin, M. d'Eichthal a lu une note sur l'identité probable de la déesse mexicaine *Chantico* et de la déesse hindoue *Chandica*, une des formes de Dourga.

La déesse Chantico avait, dans le temple de Mexico, une chapelle dans laquelle on offrait des esclaves en sacrifice, lorsque régnait le signe appelé *Tixuchitl*.

D'après un renseignement dû à l'obligeance de M. Aubin, le nom de *Chantico* est étranger à la langue mexicaine, et ne peut pas même s'écrire complétement avec les signes figuratifs mexicains.

8° Enfin M. d'Eichthal a annoncé qu'il avait constaté chez les Peaux-Rouge l'existence de croyances et de pratiques religieuses hindoues. Chez la tribu aujourd'hui détruite des Mandams, notamment, on trouvait, d'après la relation de Catlin, les mythes hindous relatifs au déluge, et la pratique ascétique de *Chorak-pouja*.

D'après les données que l'on possède aujourd'hui sur la géographie et la météorologie du nord-est de l'Asie et du nord-ouest de l'Amérique, et d'après les relations chinoises, touchant le pays de Fou-Sang, M. d'Eichthal admet l'opinion que les communications entre l'Asie centrale (le pays de Ki-pin) et l'Amérique ont eu lieu par l'intermédiaire des missionnaires bouddhistes, et par la voie des îles Aléoutiennes. Conforménent à la relation touchant le pays de Fou-sung, ces communications auraient commencé en 458; elles auraient cessé à une époque inconnue.

DISCUSSION.

Diverses observations sont faites à M. d'Eichthal par MM. de Longpérier et Maury sur le mélange du sivaïsme avec le bouddhisme, admis par lui et en effet nécessaire à son système d'importation en Amérique tel qu'il s'induit du rapprochement des monuments. Il leur semble que, ni dans l'Inde, ni au nord de l'Asie, ni au Japon, ni en Chine, on ne découvre un pareil mélange.

M. d'Eichthal répond : 1° par les faits, par les monuments eux-mêmes qui sont parlants et sur lesquels les représentations du sivaïsme se mêlent à celles du bouddhisme, dans diverses parties de l'Inde; — 2° par l'opinion de Burnouf et cet autre fait bien connu de l'importation des *Tantras*

associés à leurs livres, au Tibet et ailleurs. Et il cite, à l'appui de son opinion, différents passages des voyages d'Hiouen-Tshang.

M. le Secrétaire perpétuel engage l'auteur à convertir sa communication en un mémoire plus détaillé, qui pourrait offrir alors une base solide à la discussion si intéressante que peuvent soulever ces graves questions.

Séance du 24.

M. le Secrétaire perpétuel annonce à l'Académie la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Cureton, membre associé étranger, décédé à Londres le 17 juin, des suites d'un accident.

Par un message en date du 24 juin, M. le maréchal Vaillant, Ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts adresse à l'Académie les tomes II et III des œuvres de Bartolomeo Borghesi, qui ont été attribués, par ordre de S. M. l'Empereur, à la bibliothèque de l'Institut.

M. Renier présente les deux volumes en question, fait connaître leur contenu, signale l'intérêt qui les recommande autant par le mérite de l'ouvrage de Borghesi que par le soin avec lequel il a été annoté par les savants français, italiens et allemands qui font partie de la commission de publication ou figurent sur la liste des correspondants.

M. le Président rappelle que M. Renier lui-même, qui présente cet ouvrage, en parlant des auteurs d'annotations qui en augmentent le prix, s'est oublié, et l'Academie sait cependant la part très-considérable qu'il a dans cette publication.

Il sera répondu à M. le Ministre pour le prier de vouloir bien porter devant l'Empereur l'expression de la gratitude de l'Académie, dont cette belle publication, faite aux frais de sa liste civile, continue de remplir le vœu, comme celui de tout le monde savant.

M. Peigné Delacourt annonce par une lettre les découvertes qu'il vient de faire sur le territoire de Coucy-le-Château. L'auteur de la lettre sera admis prochainement à exposer lui-même devant l'Académie les résultats de ses dernières recherches avec les preuves à l'appui.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

De la part de M. Pertz, un supplément à son *Exposé sur les feuilles du*

Virgile d'Auguste, tirées des bibliothèques de Berlin et du Vatican (Extr. d'une lecture faite dans l'assemblée générale de l'Académie de Berlin le 24 avril 1864), 1 f. in-8°.

De la part de Mgr Celestino Cavedoni : *Nuovi studj sopra la statua di Cesare Augusto scoperta a Prima porta nelb' aprile dello scorso anno* MDCCCLXIII, 1 f. in-4°.

De Danske runemindesmærker forklarede af. P. G. Thorsen, 1re partie *Runemindesmærkerne i Slesvig*. Copenhague, 1864, 1 vol. in-8° adressé à l'Académie par M. Regenburg, chef du dépar. du ministère de Slesvig à Copenhague.

Cantica sulle grandezze d'Italia dal Dott., Commendatore Fenicia.Trani, 1864, br. in-8°.

Montricoux, par M. Devals aîné. Toulouse 1864, in-8°.

Bibliothèque de l'école des Chartres, 4e livraison, mai, avril 1864, in-8°.

M. Léon Renier fait hommage de la *Carte de l'Afrique sous la domination des Romains*, dressée au dépôt de la guerre d'après les travaux de Fr. Lacroix, par le capitaine d'état-major Nau de Champlouis, par ordre de M. le maréchal Randon, Ministre de la guerre. 3 gr. feuilles, accompagnées d'une notice in-4° (1).

M. Vincent fait hommage, au nom de M. de Coussemaker, d'une notice intitulée : *Des Harmonistes* des XIIe et XIIIe siècles dont le savant membre fait ressortir les mérites.

M. Laboulaye présente, comme hommage de l'éditeur à l'Académie, l'ouvrage suivant : *Traictie de la première invention des monnoies de Nicole Oresme, textes français et latin d'après les manuscrits de la bibliothèque impériale* et *Traité de la monnaie de Copernic, texte latin et traduction française,* publiés et annotés par M. L. Wolowski, membre de l'Institut, 1 vol. gr. in-8°, 1864. M. Laboulaye expose les mérites du travail exact et patient de l'éditeur et insiste sur l'intérêt qui recommande, pour l'économiste et l'historien, la notice dont il a fait précéder le traité de Nicole Oresme.

M. Egger donne lecture du travail suivant :

Quelques pages des documents originaux et contemporains sur la prise de Constantinople par les Turcs, la chronique de G. Phrantzès et la complainte de Georgillas.

(1) Cette carte, d'une exécution remarquable et qui représente l'état actuel des connaissances pour la géographie comparée, a été enrichie de beaucoup d'indications que M. Léon Renier lui-même a seul pu fournir pour la géographie ancienne, grâce à sa connaissance approfondie de la Numidie et de l'Afrique romaine.

ANALYSE.

M. Ellissen a publié, en 1857, dans une estimable collection de documents pour l'histoire du grec moderne, une complainte, en un millier de vers demi-barbares, sur la chute de Constantinople, en 1453, complainte dont l'auteur parait être un certain Georgillas, Rhodien de naissance et contemporain de la catastrophe qu'il déplore. L'attention de l'Académie était naguère attirée sur ce poëte, assurément très-médiocre, par les recherches de M. Gidel, sur les imitations faites par les Grecs de nos romans de chevalerie. Georgillas, en effet, est auteur d'une de ces imitations, le roman de Bélisaire. M. Egger, qui avait jadis examiné la complainte, dans une des leçons de son cours à la Faculté des lettres, a pris occasion du concours où M. Gidel vient d'obtenir le prix pour résumer dans un court mémoire ses vues sur l'extrême décadence de la langue et de la nationalité helléniques. Comparant avec l'œuvre patriotique de Georgillas quelques pages du dernier historien de Byzance chrétienne, G. Phrantzès, il montre dans ces deux écrivains une image de la corruption qui envahissait alors plus que jamais l'héllénisme, l'abaissement de la pensée et du langage, le découragement fatal d'une race qui s'abandonne elle-même et qui ne sait plus qu'invoquer le ciel et l'appui des armes de l'Occident chrétien contre les infidèles ses oppresseurs. Ces comparaisons l'amènent à parler des efforts que fait aujourd'hui la Grèce renaissante pour régénérer la langue héllénique altérée par tant de siècles d'oppression et de barbarie. Il combat comme fâcheuse et inopportune, malgré les excuses qu'elle pût alléguer, l'ambition des Grecs, nos contemporains, qui veulent ramener leur langue au vocabulaire, et surtout à la syntaxe du grec attique, ou au moins du grec des premiers Pères de l'Église. Le romaïque ou grec moderne, dérivé de l'ancien en droite ligne, mais dérivé selon les lois de transformation qui du latin ont fait sortir les langues néo-latines, lui paraît, comme les dernières, digne de garder sa place et son originalité parmi les idiomes de l'Europe chrétienne. On peut, sans effort et sans abus, en exclure les mots turcs, latins ou slaves que le moyen âge y a introduits. Mais, à part ces exclusions légitimes, les Grecs feraient bien de cultiver leur nouvelle langue sans prétendre remon-

ter, pour l'expression de leur pensée, jusqu'à des formes admirables, sans doute, mais qui appartiennent à l'histoire, comme les autres formes de l'art hellénique.

M. Egger se propose d'ailleurs de revenir plus tard sur ces considérations en développant le mémoire dont nous n'indiquons ici que les idées principales.

M. de Longpérier, au nom du savant M. Brunn, de l'Institut archéologique de Rome, présent à la séance, fait la communication suivante :

Sur une ciste de Palestrine relative à Enée et à Turnus.

ANALYSE.

On a trouvé, il y a environ un an, à Palestrine, une ciste contenant un miroir, des aiguilles, de petits vases pour les onguents et le fard, deux boîtes en bois affectant la forme d'oiseau, un strigile et une grosse éponge. Cette découverte confirme l'opinion déjà probable que ces ciste étaient des meubles de toilette. La forme de celle-ci est ovale, mais elle a été d'abord plus haute, et, dans les temps anciens déjà elle fut coupée horizortalement par la moitié, ce qui fait que nous n'avons plus que la partie inférieure des personnages qui figurent dans la grande scène militaire représentée sur les contours de la ciste. Ce qui reste de cette représentation peut servir néanmoins à fixer le sens de la scène gravée sur le couvercle. Là, on voit, d'un côté, emporter le corps d'un guerrier mort, et, d'autre part, une femme qui s'éloigne est représentée avec l'expression du plus vif désespoir; elle cherche à entraîner avec elle une autre femme. Mais, au centre de ce tableau lugubre, règnent la paix et l'harmonie. Un chef, qui a déposé les armes, semble jurer un pacte d'alliance et d'amitié avec un autre guerrier accompagné d'une femme.

Bien que le travail de cette ciste soit très-beau, il semble, par l'apparat théâtral qui préside à cette composition, appartenir plutôt à l'époque alexandrine qu'aux temps qui ont précédé. Comme il n'est pas douteux que cette ciste ait été faite en Italie, il n'y a pas d'obstacle à croire que le sujet qui y est représenté est emprunté aux tradi-

tions italiennnes, aussi bien le sujet ne peut-il nullement convenir aux mythes grecs. Il paraît s'accorder bien plutôt avec le mythe italien d'Enée. L'origine troyenne de Rome était un fait accepté universellement en Italie déjà, au temps des guerres puniques, et il fut célébré depuis lors par la poésie et l'histoire. Si nous ne le connaissons que par les amples développements que Virgile lui a donnés, rien ne nous empêche de nous servir de sa poésie même, car nous savons qu'elle est appuyée sur les vieilles traditions italiennes.

Or, voici sur les flancs de la ciste la représentation du combat entre Enée et Turnus qui est frappé à mort. Sur le couvercle, nous voyons Enée faisant transporter le corps de Turnus à la vue du roi Latinus qui, en signe d'amitié, tend la main droite à Enée. D'autre part, Amata fuit pour se donner la mort; Lavinie ne la suit pas, mais elle attend la décision d'une troisième femme, probablement une nymphe ou une sibylle qui se tourne du côté de Latinus.

Mais pour confirmer cette interprétation, les figures représentées sur le devant de la composition ont une importance décisive. On y voit un fleuve barbu de forme allongée et tenant un gros faisceau de roseaux, et, à ses pieds, une femme plongée dans une profonde douleur. Ce sont les divinités locales de la côte Laurentine.

Nous retrouvons dans la composition de cette ciste toute la version de Virgile et nous en tirons la certitude que le grand poëte, dans tout cet épisode, a suivi exactement les traditions établies avant lui, puisque la ciste doit être du sixième siècle de Rome, et qu'elle est par conséquent antérieure à Virgile de plus d'un siècle.

Reste à voir si par des recherches ultérieures et attentives il sera possible d'établir si elle est antérieure à Ennius et à Naevius, qui eurent certainement une grande part dans le développement des mythes italiens.

FIN DU DEUXIÈME TRIMESTRE.



ERRATA POUR LE 1er SEMESTRE.

—

Page 1, au lieu de 5e année, lisez : 8e année.

15, l. 4, au lieu de *dans les* anciens poëmes, lisez : *de nos* anciens poëmes.

83, l. 33, au lieu de M. Ch. *Norbert*, lisez : M. Ch. *Robert*

115, l. 5, au lieu de M. Antonino *Salines*, lisez : M. Antonino *Salinas*.

116, l. 15, au lieu de Σύμματα, lisez : Σύμμικτα.

117, l. 32, au lieu de M. baron Jérôme *Pinchon*, lisez : M. le baron Jérôme *Pichon*.

133, l. 19, au lieu de le désir d'innover *ou* des..., lisez : le désir d'innover *sur* des...

169, l. 23, au lieu de le tombeau *de* héroüm d'Eumolpe, lisez : le tombeau *ou* héroüm d'Eumolpe.

174, l. 36, au lieu de *Antogiton*, lisez : *Aristogiton*.

174, l. 38, au lieu de *Thucidide*, lisez : *Thucydide*.

175, l. 13, au lieu de *continence*, lisez : *conscience*.

178, l. 20, au lieu de *division*, lisez : *révision*.

178, l. 35, au lieu de la *constitution*, lisez : *constellation*.

178, l. 33, au lieu de le nom d'Athyr, lisez : le nom *du mois* d'Athyr.

179, l. 36, au lieu de correction au passage *relatif*, lisez : correction au passage du *Syncelle*.

179, l. 23, au lieu de *plus anciennes que l'autre*, lisez : *plus anciennes l'une que l'autre*.

———

MOIS DE JUILLET.

Séance du 1er.

Par lettre, en date du 27 juin, M. le ministre de l'instruction publique invite l'Académie à lui présenter deux candidats pour la chaire de grec moderne vacante à l'Ecole des langues orientales vivantes depuis la mort de M. Hase. — Cette présentation est remise à la prochaine séance.

M. Reinaud, au nom de la commission du prix Volney, présente son rapport sur les ouvrages envoyés au concours en 1864.

Rapport fait au nom de la commission du prix Volney.

Ces ouvrages sont :

1° *L'idéographie. — Mémoire sur la possibilité et la facilité de former une écriture générale, au moyen de laquelle tous les peuples puissent s'entendre mutuellement, sans que les uns connaissent la langue des autres*, par Don Sinibaldo de Mas, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. C. en Chine. Paris, 1863, in-8, avec un vocabulaire in-8.

2° *Dictionnaire étymologique de la langue française usuelle et littéraire*, par M. A. Mazure, ancien inspecteur d'Académie.

3° *Grammaire hébraïque* de J. M. Rabbinowicz, traduite de l'allemand par M. J.-J. Clément Mullet. 1864, in-8, deux parties.

4° *Indische Studien* (VIIIer Band). — *Beiträge für die Kunde des indischen Alterthums im Vereine mit mehreren Gelehrten*, par M. Albrecht Weber. Berlin, 1864, in-8.

5° *Pasigraphisches Wörterbuch*, rédigé d'après le système d'Ant. Bachmaier, par M. Stephanus, 18 cahiers in-16, avec une introduction in-4.

La commission a particulièrement remarqué le n° 4 qui

traite de la métrique des Indiens, et qui contient les principaux manuels rédigés en sanscrit sur la versification tant sacrée que profane de l'Inde ancienne. L'auteur y fait preuve d'un savoir très-étendu, et fournit de nouveaux et très-importants matériaux à l'étude comparative des langues indo-européennes, particulièrement de l'idiome védique qui est le point de départ de cette étude. En conséquence, la commission décerne le prix à l'auteur, M. Albrecht Weber, membre de l'Académie de Berlin.

De plus, la commission accorde une mention honorable à M. Rabbinowicz, auteur de l'ouvrage n° 3.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

La science du langage. Cours professé à l'institution royale de la Grande Bretagne par M. Max Müller, professeur à l'Université d'Oxford, etc., ouvrage qui a obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le prix Volney en 1862, traduit de l'anglais sur la quatrième édition avec l'autorisation de l'auteur, par Georges Harris, professeur au lycée impérial d'Orléans, et Georges Perrot, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, etc. Paris, 1864, in-8. Hommage des traducteurs.

Essai sur l'histoire de Luzarches et ses environs, par M. Alexandre Hahn. Paris, 1864, in-8.

Revue orientale et américaine, t. IX, n° 52.

La Vérité historique, n° 13. 1864.

M. Le Clerc, offre, au nom de l'auteur :

Histoire de la comédie. — Période primitive. — Comédie des peuples sauvages. — Théâtre asiatique. — Origines de la comédie grecque, par M. Edélestand du Méril. Paris, 1864, in-8. « C'est, dit le savant doyen de la Faculté des Lettres, un ouvrage d'une érudition variée et solide qui ne peut manquer d'ajouter un titre nouveau à ceux qui recommandent déjà M. du Méril. »

M. Stanislas Julien présente, de la part de M. L. de Rosny : *Dictionnaire des signes idéographiques de la Chine, avec la prononciation usitée en Chine et au Japon et leur explication en français*, etc.; 2e partie. Paris, 1864, in-8. « C'est, dit M. Julien, un travail également utile et exact. »

M. de Wailly, au nom de M. Peigné-Delacourt, fait hommage à l'Académie de 25 gravures de monuments monastiques appartenant à la province ecclésiastique de Reims. Ces gravures reproduisent les dessins préparés par D. Germain pour le *Monasticon gallicanum*.

M. Peigné-Delacourt a préparé en outre un grand nombre d'autres dessins de monuments civils ou ecclésiastiques de la même province, qu'il se propose de publier. A ce grand recueil achéologique se rattacheront des cartes à une échelle quaduple de celle du dépôt de la guerre, où il sera possible de marquer tous les monuments archéologiques. L'auteur distribuant ces cartes à toutes les personnes ayant des informations exactes sur le territoire de chaque commune, se procurera de la sorte les matériaux les plus complets.

M. Peigné-Delacourt compte entreprendre une publication semblable sur la province de Rouen.

M. Renan présente le rapport de la commission chargée de juger le concours du prix ordinaire.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DU PRIX ORDINAIRE.

« La question prorogée jusqu'en 1864 était ainsi conçue :

» *Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde ; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.*

» Trois mémoires ont été transmis à la commission, mais aucun ne peut être couronné. L'un d'eux cependant, resté inachevé par des circonstances que l'auteur déclare indépendantes de sa volonté, fait espérer que le prix pourra être un jour décerné avec honneur. Quelques mémoires examinés dans de précédents concours ayant donné de semblables espérances, et le sujet étant de grande importance, la commission propose de le laisser au concours pour 1866. Elle recommande vivement aux candidats l'étude des nombreux monuments épigraphiques découverts en ces derniers temps. Elle les engage aussi à ne se pas contenter d'employer dans leur texte les formes courantes de lettres consacrées par la typographie, mais à peindre avec exactitude les caractères que présentent les monuments et sur lesquels ils ont à raisonner. »

M. le vicomte de Rougé lit en communication une note intitulée :

Sur quelques conditions préliminaires des calculs qu'on peut tenter sur le calendrier égyptien et les dates qui s'y rapportent.

« Mon savant confrère, M. Vincent, a semblé s'étonner de ne me voir donner qu'une adhésion très-restreinte à la date proposée par lui, d'après ses nouvelles observations, pour l'établissement ou la correction du calendrier égyptien. Je saisis cette occasion pour exposer à l'Académie les raisons de mes doutes sur la valeur rigoureuse des calculs de ce genre, et en général de tous les calculs rétrogrades appliqués jusqu'ici, soit aux calendriers égyptiens, soit aux dates historiques conservées sur les monuments. Certains travaux de ce genre peuvent être très-séduisants ; j'admets volontiers qu'ils soient exacts à tous les points de vue et qu'ils puissent même donner des résultats destinés à prendre une place définitive dans la science, mais à une condition ; à savoir : que les premiers éléments de ces calculs soient à l'abri de toute critique. En fait de calculs rétrogrades, on comprend que la première condition nécessaire consiste à être complétement assuré de la solidité de son point de départ. Or, il m'a toujours paru que la base sur laquelle on établit les calendriers comparés n'a pas reçu de preuves irréfragables. On a admis, *à priori*, que le point d'attache du calendrier égyptien, usité sous les Ptolémées et au moins sous les derniers Pharaons, était connu d'une manière certaine. On trouvait ce point d'attache nécessaire pour l'énumération rétrograde des jours égyptiens, dans la date du premier *Thoth* de l'année alexandrine fixe, par rapport aux jours de l'année julienne. On reconnaissait que l'année égyptienne, ainsi disposée dans les jours de l'année julienne, n'était autre chose que l'année vague antique, rendue fixe par l'empereur Auguste à un moment donné et immobilisée ainsi dans la position que ses jours occupaient par rapport aux jours juliens, au moment même où s'opéra cette réforme.

» On suppose encore que les dates publiques de l'Egypte ont été notées dans l'année vague : tous les calculs rétrogrades ont admis jusqu'ici la certitude de ces deux propositions. On ne peut pas nier que cette manière d'interpréter les témoignages des auteurs sur le changement du calendrier égyptien ne soit la plus simple et la plus naturelle, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle aurait essentiellement besoin d'une vérification *à posteriori*. Or, jusqu'à présent, je ne vois pas qu'une seule date des monuments égyptiens, même du temps des Ptolémées, ait été l'objet d'une de ces vérifications rigoureuses qui peuvent établir une base inébranlable. Les doubles dates relevées jusqu'ici n'ont pas fourni le point de repère certain qui serait ici nécessaire. Mon savant confrère, M. Brunet de Presle, en a indiqué la raison : c'est que le calendrier macédonien n'est pas lui-même connu dans tous ses éléments avec une exactitude suffisante. Il y aurait donc lieu de rechercher, sur les monuments du temps des Ptolémées et peut-être d'abord sur ceux du temps des Romains, les premiers éléments nécessaires à l'identification du jour égyptien avec le jour julien, dans le système de l'année employée pour les dates publiques.

» J'ajoute que le premier résultat de cette détermination, si on peut la faire avec certitude pour quelques dates antérieures au temps d'Auguste, sera de montrer immédiatement dans quelle sorte d'année étaient comptées les dates publiques de l'Egypte. Or, dans l'état de la science, il est permis

d'entretenir encore sur ce point quelques doutes sérieux. Tout le monde convient, et c'est un point que M. LETRONNE a mis spécialement en lumière dans son dernier mémoire, que les Egyptiens, à côté de l'année vague, ont aussi connu une année fixe de trois cent soixante-cinq jours et un quart. M. Lepsius a signalé, dans les fêtes égyptiennes, depuis les plus anciennes époques, les commencements de deux années distinctes. Il serait parfaitement possible que l'année religieuse eût été constamment maintenue dans l'uniformité du système vague, sans que néanmoins les dates civiles eussent été énumérées dans cette forme d'année. Une vérification *à posteriori* est absolument indispensable pour trancher définitivement cette question. Une date monumentale égyptienne, identifiée mathématiquement avec un jour de l'année julienne, voilà ce que j'ai réclamé vainement jusqu'ici dans toutes les conversations que j'ai eues sur ce sujet, soit avec le vénérable maître dont la mémoire m'est si chère, soit avec les divers savants qui s'occupent du comput du temps et qui ont sondé toutes les difficultés de ces questions.

» Telle est la première raison qui m'a fait suspendre mon jugement sur tous les édifices de chiffres les plus habilement construits, tant à l'aide des dates monumentales qu'après la discussion des listes chronologiques. Dans une publication qui va paraître au premier jour et dont M. Brugsch a bien voulu me donner communication, ce savant soutient que l'Egypte avait même deux années fixes différentes dont l'une aurait conservé la date et la forme d'un plus ancien style. On conviendra facilement qu'aucune partie du comput égyptien ne peut être élucidée avant l'éclaircissement de ces points essentiels.

» Quant à la question de l'origine du calendrier égyptien et de la date de sa dernière réforme, il y avait encore une autre condition obligatoire à remplir et sur laquelle je demande à l'Académie la permission de m'expliquer. Les recherches de M. BIOT et de M. LETRONNE sur cet objet tendent à soumettre aux calculs plusieurs éléments empruntés à l'histoire ou à l'archéologie. Le premier est l'énumération continue des jours de l'année vague, à partir du point d'attache dont je parlais tout à l'heure. Un second élément tout aussi nécessaire était l'appréciation exacte de la signification du nom des trois saisons égyptiennes, parce qu'elle entraîne leur place naturelle et originelle dans l'année solaire. Or, il y a déjà quelques années que M. Brugsch a énoncé l'opinion formelle que CHAMPOLLION se serait complétement fourvoyé dans cette partie de ses recherches. La réunion fortuite d'apparences trompeuses dans la composition des trois groupes qui désignent les noms des saisons, aurait, suivant les ingénieuses conjectures de M. Brugsch, égaré ici notre illustre maître. Les raisons apportées par le savant Prussien à l'appui de son système ne m'avaient pas d'abord paru convaincantes, et les reproches que M. BIOT fit alors à sa manière de raisonner sont certainement justifiables sous certains rapports (1). Cependant une étude plus approfondie de la question me fit bientôt penser que M. Brugsch avait mis la main sur une rectification fondamentale dans la manière d'envisager l'année égyptienne. En interprétant, à côté de lui et d'une façon un peu différente, le sens étymologique du nom de chaque saison, je fus néanmoins entraîné à reconnaître le mérite absolu de sa découverte et à disposer comme lui les trois saisons égyptiennes dans la révolution de l'année solaire. J'ai déjà consigné cette adhésion dans un article consacré

(1) M. BIOT était surtout frappé de la contradiction que présentait l'énonciation même de M. Brugsch pour la saison nommée *semu*, que ce savant désignait comme l'*été*, tout en niant d'un autre côté que ce fût la saison de l'inondation. Il est néanmoins constant que l'inondation commence au solstice d'été.

à l'appréciation des travaux archéologiques de M. Biot (1). Si j'y reviens aujourd'hui, c'est que j'ai fait, dans le cours de mon dernier voyage, une remarque qui apporte une sanction définitive aux raisons qui avaient déterminé mon opinion.

» On sait que les trois saisons égyptiennes sont notées sur les monuments de toutes les époques par les groupes hiéroglyphiques suivants : *Sa*, *Pre*, *Semu*. Champollion interprète le premier par *végétation*, le second par *récolte*, le troisième par *inondation*. M. Brugsch traduit, au contraire, le premier groupe par *inondation*, le second est identifié par lui au mot copte qui signifie *hiver* et le troisième au mot copte qui signifie *été*. On voit que la rectification est fondée sur l'identité de ces deux mots coptes avec les deux mots égyptiens *pre* et *semu*, dont la véritable lecture est également le fruit des travaux de M. Brugsch. J'ai pensé, quant à moi, que cette identification, excellente comme renseignement, n'était pas néanmoins suffisante pour apprécier la physionomie originelle de chaque saison. Les noms des saisons que les Coptes avaient eus à traduire dans les textes grecs se rapportaient à une division de l'année *en quatre parties* ; il était donc impossible qu'ils eussent été ajustés exactement dans une langue qui ne fournissait que des noms de saisons se rapportant à une division en *trois tétraménies*. J'ai donc cru qu'il était nécessaire de déterminer par des exemples le sens primitif que chacun des trois groupes en question recevait dans les textes ordinaires et en dehors de leur emploi pour les dates : cette méthode pouvait seule aider à reconnaître la véritable étymologie de ces trois noms. J'avais déjà trouvé, dans le papyrus contenant l'histoire des deux frères, que le mot *pre* était appliqué aux grains dans le sens de *semence*. Il reçoit alors le déterminatif des grains : *pre-tu*. Quant au terme *semu*, il figure souvent avec le sens de *tribut* ou *revenu annuel*, dans l'énumération des richesses que Toutmès III tirait de ses conquêtes asiatiques. Il prend également, dans ce cas, le déterminatif des grains. En suivant ces deux indications, j'avais interprété, dans mes leçons du collége de France, la tétraménie *pre* par la saison des semailles, et la tétraménie *semu* par celle de l'impôt, qui suivait les récoltes. Mais j'ai remarqué tout dernièrement à El-Kab un tableau des travaux agricoles qui nous apporte une traduction directe des groupes en question. Ce tableau est divisé en deux grandes bandes horizontales, dont l'une représente le labour et les semailles, et l'autre les occupations de la moisson. Le défunt *Peheri* inspecte les travaux. La légende explicative porte : *maa ateru semu ateru pre-t hentu neb arit em sese*, c'est-à-dire : « il voit la saison de la récolte et la saison des semailles, toutes les périodes de ce qui est fait dans les champs. »

» On peut dire que si le texte était destiné primitivement à commenter les tableaux, ceux-ci complètent aujourd'hui pour nous l'explication du texte. *Pre* répond exactement au mot copte qui signifie grains, semences : comme la saison des semailles est placée, en Egypte, à l'entrée de l'hiver, elle a pu être facilement assimilée dans les traductions à l'idée grecque d'hiver. Le mot *semu* a, comme le prouve notre exemple, pour sens premier : *récolte, moisson*. Le second sens *tribut, impôt*, qui s'est conservé dans le copte, dérive naturellement du premier. J'ai remarqué plusieurs autres exemples du mot *semu* dans le sens de moisson ; je me bornerai à citer une phrase très-claire qui est tirée de la grande inscription du tombeau d'*Hapitefaa* à Siout. Le défunt y parle à plusieurs

(1) Voir la *Revue contemporaine* du 30 novembre 1862.

reprises de l'offrande qu'on doit faire au temple des *prémices de ses récoltes*. . . . *em ape en semu en per ha ma arit netes neb en saut em ape en semu-f*. C'est-à-dire « des prémices de la moisson (1) du » chef, comme fait chaque petit de Siut, des prémices de sa moisson. » Cette prescription est répétée plusieurs fois dans des termes à peu près identiques. Nous voilà donc parfaitement fixés sur le sens primitif du nom de deux des saisons égyptiennes; reste le nom de la première dans laquelle M. Brugsch reconnaît l'inondation. La composition du signe qui représente des plantes s'élevant au-dessus de l'eau, se prête à cette interprétation. On peut objecter cependant que l'inondation, assez fréquemment mentionnée dans les textes, n'y est jamais, au moins à ma connaissance, désignée par ce signe *mu ab*, l'eau sainte. *Hapi*, le nom du Nil; *Atur*, le fleuve, tels sont les noms donnés ordinairement à l'inondation, que les Egyptiens de nos jours appellent encore le plus habituellement *Ennil*. Si le nom de la première saison eût réellement signifié *inondation*, on ne comprendrait pas pourquoi il serait absolument inusité dans les textes. Sans attacher trop d'importance à ma conjecture, je ne vois jusqu'ici que le mot *sa* (2), *commencement*, qui puisse être rapproché du nom de la première saison. Il est au reste à remarquer que ce léger dissentiment sur la valeur étymologique de ce nom n'influe en rien sur la place de cette saison dans l'année naturelle. En effet, la seconde tétraménie étant celle des semailles, et la troisième celle des récoltes, la première tétraménie correspondra forcément au temps de l'inondation. Ainsi se trouvent justifiés tous les témoignages anciens qui accordent à l'étoile de Sothis l'honneur de régir le commencement de l'année égyptienne, en même temps qu'elle annonçait l'arrivée de l'inondation. »

Séance du 8.

Une lettre de M. Fr. Lenormant annonce qu'il se met sur les rangs pour la chaire de *grec moderne*, vacante à l'Ecole des langues orientales vivantes. Il fait valoir ses titres au choix de l'Académie et se recommande du souvenir de feu son père M. Charles Lenormant.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants : *Bullettino di archeologia cristiana*, del Cav. G. B. de Rossi; anno II°, n° 6, in-4.

Scriptorum de musica medii ævi novam seriem, a Gerbertina alteram edidit E. de Coussemaker, Fasciculus quintus. Parisiis, 1863, in-4.

Ἐκ τῶν ἀνεκδότων τῆς Πατμιακῆς βιβλιοθήκης, ἐπιστολὴ συνοδικὴ τῶν ἁγιοτάτων πατριαρχῶν τῆς ἑῴας λήξεως Χριστοφόρου Ἀλεξανδρείας, Ἰὼβ Ἀντιοχείας καὶ Βασιλείου Ἱεροσολύμων πρὸς Θεόφιλον αὐτοκράτορα Κωνσταντινουπόλεως περὶ τῶν ἁγίων καὶ σεπτῶν εἰκόνων, νῦν πρῶτον ἐκδιδόντος Ἰωάννου Σακκελίωνος. Ἀθήνησιν, ΑΩΞΔ, in-8.

(1) Mot à mot « de la moisson de la maison du chef. »
(2) La voyelle varie beaucoup dans ce mot; on rencontre les formes **sa**, **saa** et **sau**.

Travaux de l'Académie impériale de Reims, année 1862-1863, n[os] 1 et 2.

Revue archéologique, juillet 1864.

Annales de la propagation de la foi, juillet 1864.

M. de LONGPÉRIER offre de la part des auteurs l'ouvrage intitulé :

History of Jewish coinage and of money in the old and new testament, by Frederic W. Madden M. R. S. L., etc., with 254 Woodcuts and a plate of alphabets by F. W. Fairholt F. S. A. London, 1864, 1 vol. in-8.

M. Léon RENIER présente le volume suivant :

Monumentos históricos del municipio Flavio-Malacitano que ha ordenado Manuel Rodriguez de Berlanga con láminas fotolitográficas representantes las tablas de Malaga y de Salpensa. Malaga, 1864, in-8.

Cet ouvrage, dit M. RENIER, contient, outre le texte des deux célèbres tables de Malaga, toutes les inscriptions antiques (phéniciennes, grecques et latines), qui ont été découvertes dans cette ville ou aux environs, et tous les passages d'auteurs anciens dans lesquels il en est fait mention, le tout accompagné d'une traduction en espagnol et d'un ample et savant commentaire. Le nombre des inscriptions latines ne dépasse pas soixante-dix, et presque toutes sont aujourd'hui perdues; mais quelques-unes ont une réelle importance. M. de Berlanga a recueilli, non-seulement dans les ouvrages imprimés, mais encore dans les collections épigraphiques manuscrites de l'Espagne, où elles sont plus nombreuses que dans aucun autre pays de l'Europe, l'Italie exceptée, toutes les anciennes copies de ces inscriptions. Toutes ces copies sont scrupuleusement reproduites et rapprochées les unes des autres, de sorte qu'au moyen de cet *apparatus*, on peut aujourd'hui même, après la perte des originaux, restituer d'une manière certaine la plupart de ces documents.
« Les planches qui accompagnent ce volume sont : un plan de la ville de Malaga, une vue du lieu où furent trouvées en 1851 les célèbres tables municipales, un fac-simile de la grandeur de l'original, de la cinquante-troisième rubrique de la table de Malaga et de la première ligne de celle de Salpensa; enfin le fac-simile de ces deux tables réduites, au moyen de la photographie. »

M. REINAUD offre, au nom du traducteur :

Le livre de l'agriculture d'Ibn-al-Awam (Kitab-al-Felahat), traduit de l'arabe par M. J.-J. Clément Mullet, t. I. Paris, 1864, in-8.

« Ibn-al-Awam florissait en Espagne au XII[e] siècle, dit M. REINAUD, à l'époque où la civilisation maure avait atteint son plus haut période. Il ne s'est pas borné à recueillir les procédés usités chez ses coreligion-

naires. Profitant des rapports intimes qui existaient alors entre les chrétiens et les musulmans d'Espagne, il a pu avoir connaissance des procédés exposés par Collumelle, Varron, Virgile. De plus, par suite de la communauté de langage, il a mis à contribution, à l'aide des renseignements fournis par le traité arabe de l'agriculture nabathéenne, des procédés jadis employés dans la Mésopotamie et la Chaldée.

» Déjà il existait une édition du texte arabe du traité d'Ibn-al-Awam, accompagné d'une version espagnole par M. Banqueri, publiée dans les premières années de ce siècle. M. Clément Mullet a naturellement profité du travail du savant espagnol; mais, préparé depuis longtemps à une tâche si difficile, d'une part, par sa connaissance de l'arabe, de l'autre, par ses études en géologie, en minéralogie, en botanique, en zoologie, il a ajouté aux résultats acquis par son devancier. Avant même qu'elle fût publiée, la traduction de M. Clément Mullet a été couronnée par la Société impériale d'agriculture de Paris. »

L'ordre du jour amène la désignation de deux candidats à la chaire de *grec moderne*. Sont nommés : en première ligne : M. Brunet de Presle ; en seconde : M. Fr. Lenormant, tous deux présentés déjà par l'Ecole des langues orientales.

MM. Mohl, Ravaisson, de Longpérier, Ad. Régnier, Renan et Beulé sont élus membres de la commission chargée de choisir des sujets pour le prix ordinaire et le prix Bordin à décerner en 1866.

M. Mantellier, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, fait une communication sur des antiquités trouvées à Neuvy-en-Sullias, le 27 mai 1861. Cette lecture sera continuée au nom de l'auteur par M. le Vice-Président.

Séance du 24.

M. le Secrétaire perpétuel lit le rapport suivant :

Rapport de M. le Secrétaire perpétuel *de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres sur les travaux des commissions de publication de cette Académie, pendant le premier semestre de l'année* 1864. *Lu le* 15 *juillet* 1864.

« Messieurs,

» J'exprimais dans mon dernier Rapport une espérance, que les premiers mois du semestre qui vient de finir ont vu réaliser. Je vous ai présenté la

deuxième partie du tome XXIV de vos *Mémoires*, dont la publication avait été retardée, malgré tous mes efforts, par des accidents d'impression. Ce volume comprend sept mémoires, dont les recherches posthumes de notre illustre confrère LETRONNE *sur le calendrier des anciens Égyptiens*, comprennent trois à elles seules. Je n'ai pas besoin de dire que c'est un travail de la plus haute importance, quoiqu'il soit malheureusement demeuré incomplet dans sa dernière partie. L'éditeur a dû se borner à le revoir avec soin, à compléter les citations, qui n'étaient souvent qu'indiquées dans le manuscrit de l'auteur, à ajouter quelques notes indispensables pour éclaircir sa pensée ou en rectifier l'expression sur un petit nombre de points, enfin à signaler, vers la fin, les graves problèmes qu'il avait posés sans les résoudre, quand la plume tomba de ses mains. Il n'est que juste de reconnaître ici publiquement les services rendus à cette nécessaire révision par un homme en qui M. LETRONNE lui-même aimait à prévoir un digne continuateur de ses travaux sur l'histoire des sciences des anciens, M. Th.-Henri Martin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes et correspondant de l'Institut.

» Les autres mémoires qui composent ce volume ont pour auteurs MM. REINAUD, EGGER, L. DELISLE, de la VILLEMARQUÉ et H. WALLON.

» Peu auparavant j'avais déposé sur le bureau la deuxième partie du tome VI de la première série des *Mémoires* présentés par des savants étrangers à l'Académie, sur des *sujets divers d'érudition*. Ce titre est pleinement justifié par la variété comme par l'importance des travaux qui remplissent le nouveau volume, au nombre de huit mémoires, dont trois dus à M. Th.-Martin lui seul. Les autres sont de MM. de Koutorga, Descemet, G. Gouget, Rangabé, correspondant de l'Académie, et Geffroy.

» Dans la seconde série du même recueil, destinée aux Mémoires signalés par la commission des *Antiquités de la France*, l'impression de la première partie du tome V de cette série suit un cours régulier. Trente-six feuilles de ce volume sont tirées ou vont l'être ; les trente feuilles qui le termineront sont sous presse.

» J'annonce que le tome XXV de vos *Mémoires*, seconde partie, la première étant réservée à l'*Histoire de l'Académie*, selon l'usage, commence à s'imprimer, ainsi qu'un nouveau volume des savants étrangers, de la première série. Ce volume, entièrement consacré au *Syllabaire assyrien*, rédigé par M. Ménant, inaugurera dans le Recueil une branche d'études qui n'y était point encore représentée.

» Quant aux *Notices et Extraits des manuscrits*, les trois mêmes volumes sont encore sous presse. En dépit du zèle de notre confrère M. BRUNET DE PRESLE, fortifié de celui de M. EGGER, le tome XVIII, deuxième partie (les *Papyrus grecs de l'Égypte*), n'en est qu'à la trente-cinquième feuille tirée ; mais la trente-sixième est bonne à tirer, plusieurs placards sont en épreuves, et la fin du volume est en composition. Espérons que la correction des épreuves, malgré ses difficultés, marchera plus rapidement pendant le second semestre, et que l'imprimerie secondera les éditeurs à cet égard.

» Le tome XX, première partie, du Recueil, c'est-à-dire le second volume des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, traduits par notre savant confrère, M. de SLANE, en est, de son côté, resté à trente-trois feuilles tirées, mais ce n'est ni la faute de l'auteur, ni celle de l'imprimeur. Les deux réviseurs désignés par la commission des travaux littéraires en sont seuls coupables, et l'un d'eux surtout, qui l'avoue ici, mais ne peut s'en prendre qu'à l'état de ses yeux. Les feuilles trente-quatre à quarante-neuf, qui

porteront le volume près de la fin, n'en sont pas moins imprimées et la suite s'imprime.

» Enfin, du tome XXI, deuxième partie, trente et une feuilles sont tirées, neuf ou dix vont être mises en pages, et le reste est en composition.

» Je passe à vos grandes collections historiques, qui, grâce à la sage et libérale mesure prise par M. le ministre de l'instruction publique, en comptent aujourd'hui une de plus. Le tome XVI du *Gallia christiana* a été mis sous presse par son savant continuateur M. Hauréau, aujourd'hui notre confrère, qui mène de front les deux parties dont il se compose, l'histoire et les actes. Douze feuilles du volume sont tirées, en épreuves ou en composition, et la copie ne se fait point attendre.

» Le tome XXII du recueil des *Historiens de la France*, après l'impression du texte entier et de la *Table géographique*, voit celle des *Choses et des personnes* près de se terminer. L'un des éditeurs, M. N. de Wailly, rédige l'*Introduction* du volume, qui ne tardera point à paraître.

» De son côté, M. L. Delisle se borne à m'annoncer que les matériaux du *Recueil des Chartes et diplômes non imprimés de notre histoire*, toujours en préparation, se sont accrus, durant le dernier semestre, de la copie de 208 pièces, résultat de la nouvelle mission confiée à M. Luce, 101 tirées des archives du département du Rhône, et 107 de celles des Bouches-du-Rhône.

» Quant au recueil des *Historiens des croisades*, il a fait une grande perte, celle de M. Hase, enlevé à la science et à nos travaux que son nom honorait, il y a quelques mois. Notre illustre et si regretté confrère avait eu, dans les derniers temps de sa vie, l'heureuse inspiration de reprendre l'impression longtemps interrompue de la première partie des *Historiens grecs*; il lui a été donné, sinon de la voir terminée, au moins d'achever les notes qui l'accompagnent. Ces notes sont aujourd'hui sous presse et porteront cette première partie à quarante feuilles environ. La seconde partie, confiée à M. Miller, étant également parvenue à son terme, au moins pour le texte, et M. Alexandre ayant, de son côté, avec la plus louable activité, achevé la troisième, il en résulte que le volume compte ou comptera bientôt cent vingt-trois feuilles imprimées, que suivront plus tard les annotations de ces deux dernières parties.

» Les *Historiens arméniens* du même recueil sont plus avancés encore grâce à M. Dulaurier, devenu notre confrère depuis le précédent rapport. L'impression du premier volume peut être considérée comme terminée, quant au texte et à la traduction qui l'accompagne. L'éditeur s'occupe en ce moment de mettre en ordre les matériaux de l'*Index* et de rédiger l'*Introduction*, ainsi que les tableaux chronologiques et généalogiques, indispensables à la complète intelligence des documents.

» M. Reinaud, qui nous fait attendre encore le tome premier des *Historiens arabes*, me donne l'assurance qu'avant l'expiration du présent semestre il en aura livré l'*Introduction*, et que, pour sa part, M. Defrémery, son collaborateur, aura achevé de rédiger les *additions et corrections* et les *index*. L'Académie accueillera cette assurance comme un espoir que j'aime à croire fondé.

» Le tome III de l'autre grande division du Recueil, c'est-à-dire des *Historiens occidentaux des croisades*, confiés à l'activité de MM. H. Wallon et Ad. Regnier, est entièrement terminé, quant au texte. Deux cent vingt-quatre feuilles sont tirées ou vont l'être. Les *Tables* sont annoncées comme étant en copie et seront livrées au premier jour.

» Le savant et vénérable président de la commission permanente, chargée

de rédiger l'*Histoire littéraire de la France*, m'a transmis, suivant sa louable habitude, un précis de l'état de ses travaux actuels, en attendant que le tome XXV de ce grand ouvrage puisse être mis sous presse. Avec ce tome et le XIV[e] siècle, s'ouvre une nouvelle série de notices particulières, développement des deux discours généraux dont se compose le tome précédent. Ces notices, que votre commission s'occupe de compléter et de ranger chronologiquement, offriront bientôt une suite assez régulière pour permettre d'en commencer l'impression.

» Quelques-unes, à partir des premières années du siècle, ouvrages d'un confrère que nous regrettons, Félix Lajard, ont une importance véritable pour l'histoire de ces légistes, qui donnèrent alors un nouveau caractère à l'ancienne monarchie française, Pierre de Belle-Perche, Pierre de Ferrières, Eudes de Sens, etc.

» M. Paulin Paris, tout en continuant ses études sur les poëtes français, comme Guillaume Guiart, Geoffroi de Paris, Bertrand de Bar-sur-Aube, etc., a préparé des notices complètes pour l'année 1307, sur Hayton, le prince arménien, et, pour 1317, sur Jehan, sire de Joinville.

» M. Victor Le Clerc s'est chargé des chroniques latines qui finissent au commencement du siècle, comme celle de Guillaume de Nangis, des dominicains de Colmar, d'un frère mineur de Gand, de Mayence, de Saint-Martial de Limoges.

» M. Ernest Renan a communiqué à ses confrères son jugement sur un artiste qui n'a été connu que de notre temps, l'architecte Villart de Honnecourt, et la première partie d'une étude sur le frère mineur Jean Duns Scot, mort en 1308. Il les entretiendra prochainement de l'itinéraire en Palestine, par Fra Ricoldo, de la traduction latine des apologues orientaux de Calila et Dimna, dédiée à Philippe le Bel par Raymond de Béziers ; et il a proposé et fait agréer à la commission le projet de terminer ce volume et chacun des suivants, par nos rabbins du XIV[e] siècle, une des époques les plus fécondes et les plus instructives de la littérature hébraïque.

» En présence de cet exposé, presque de tout point satisfaisant, de la marche de vos publications, je me bornerai, Messieurs, à remercier en votre nom la commission des travaux littéraires qui vous représente, de l'activité et du dévouement qu'elle ne cesse de mettre à la direction et à la surveillance de ceux de ces travaux dont elle s'occupe à l'un ou à l'autre de ces titres. Je m'abstiendrai de vous entretenir aujourd'hui du seul point qui laisse toujours singulièrement à désirer, la rédaction de la *Table* de vos *Mémoires*, et de celle de la partie orientale des *Notices et Extraits des manuscrits*, confiées à deux personnes étrangères à la Compagnie, et sur lesquelles elle a droit de compter. L'expérience du semestre actuel décidera des propositions que votre secrétaire, sur l'avis de la commission, devra vous soumettre à cet égard. »

M. de Longpérier, au nom de la commission, fait le rapport sur les sujets de prix pour 1866.

Les sujets pour le prix ordinaire sont les suivants :

I. *Explication théorique et catalogue descriptif des stèles antiques représentant la scène connue sous le nom de repas funèbre.*

II. Faire une étude critique de l'architecture romaine et montrer quels sont les principes et les éléments qu'elle a empruntés



à l'architecture étrusque, quels sont ceux qu'elle a empruntés à l'architecture grecque.

III. Faire connaître à l'aide des renseignements fournis par les auteurs et les inscriptions grecques et latines l'organisation des flottes romaines en prenant pour modèle le mémoire de Kellermann sur les *Vigiles*, celui de Henzen sur les *Equites singulares*, et celui de Mommsen sur les magistrats romains.

Pour le prix Bordin :

I. *Faire l'analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour.*

II. Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme.

III. Comparer le grec d'Homère au sanscrit du Râmâyana, quant à la richesse du vocabulaire, à la nature des constructions, des tournures, des formes de phrase, aux aptitudes analytiques et synthétiques des deux idiomes, aux moyens, soit concrets, soit abstraits, qu'ils ont l'un et l'autre de peindre les objets, de raconter les faits, d'exprimer la pensée et le sentiment.

Avoir bien soin de distinguer ce qui est constant ou d'une application fréquente de ce qui est rare et fait exception. Ne rien avancer qui ne soit appuyé sur des exemples et ne pas craindre de les multiplier.

Ce que désire l'Académie, ce n'est pas une appréciation littéraire des ouvrages ni une étude de la composition des poëmes et du style, mais seulement l'examen des pouvoirs, moyens et procédés des deux langues.

L'Académie choisit pour chaque concours, la question numéro 1 imprimée en caractères italiques.

Quant au sujet du prix ordinaire proposé en 1864 et sur lequel aucun mémoire n'a été présenté, l'Académie, suivant l'avis de la commission, le proroge jusqu'à 1866, et décide qu'il sera fait une nouvelle rédaction de la question.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage, au nom de M. Th. Henr Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Académie, de l'ouvrage suivant : *Les signes numéraux et l'arithmétique*

chez les peuples de l'antiquité et du moyen âge. — *Examen de l'ouvrage allemand intitulé : Mathematische Beiträge zum Culturleben der Völker* von Dr Moritz Cantor (Halle, 1863, in-8). Rome, 1864, in-4 : « C'est un travail de critique qui embrasse l'histoire entière de cette importante question et qui est tout à fait digne de l'érudition aussi solide que variée de l'auteur. »

M. de Rougé, à cette occasion, ne peut s'étonner assez de voir un homme aussi savant et aussi consciencieux que M. Martin, reproduire à la page 8e de ce travail, une erreur qui s'est accréditée en Allemagne et qu'il est obligé de relever une fois encore. Il n'est pas exact de dire, à propos d'une ancienne hypothèse de M. Biot abandonnée depuis par ce savant lui-même, qu'elle l'ait été à cause de la découverte faite par M. Lepsius des cinq jours épagomènes sur des monuments antérieurs à l'an 1780 avant notre ère, époque présumée de la transformation de l'année égyptienne de 360 jours en une année de 365 jours. La découverte appartient réellement à l'auteur de la lettre adressée à M. Maury sur le Sésotris de la XIIe dynastie de Manéthon. (Voy. *Revue archéologique*, anc. sér., t. IV, 2e partie, p. 483 sqq.)

Sont offerts les livres suivants :

Περὶ τῆς πρακτικῆς χρήσεως τῆς Ἑλληνικῆς γλώσσης. Ἐν Παρ., 1864, in-8, opuscule de M. G. d'Eichthal, suivi d'un article de M. Renieri extrait du *Spectateur de l'Orient*.

Bulletin de la société impériale des antiquaires de France pour l'année 1862, in-8.

Revue numismatique, 1864, no 3.

M. Egger termine la lecture de son mémoire sur les traditions relatives à Harmodius et Aristogiton. (*Voy.* l'analyse de ce travail plus haut, séance du 5 juin, p. 174-175.)

Séance du 29.

M. le ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret rendu le 2 juillet courant par lequel l'Institut est autorisé à accepter le legs de feu M. Hennin.

Par une autre lettre, M. le ministre transmet un nouveau mémoire de M. Terrier, membre de l'Ecole française d'Athènes, ayant pour titre : *L'île de Délos*.

Les ouvrages suivants sont offerts à l'Académie :

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers; nouvelle période, t. VI, 4e cahier. Angers, 1863, in-8.

Annales de philosophie chrétienne, n° 54, juin 1854.

Le cabinet historique, juin 1864,

Annuaire philosophique, 7e livre, 1864.

M. de LONGPÉRIER soumet à la Compagnie la rédaction nouvelle proposée par la commission pour le prix ordinaire prorogé de 1864 à 1866. Cette rédaction est adoptée en ces termes :

« Tracer l'histoire du culte public et national chez les Romains, en décrire les principales cérémonies, et en faire ressortir le véritable caractère par la comparaison des textes et des monuments figurés. »

M. Léopold DELISLE soumet à l'Académie les conclusions de la commission des antiquités de la France, sur les médailles et prix à accorder en 1864.

JUGEMENT DU CONCOURS POUR LES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne la première médaille à M. Henri LEPAGE, pour son *Pouillé du diocèse de Toul, rédigé en 1412, publié pour la première fois d'après la copie conservée à la Bibliothèque impériale.* 1 vol. in-8°, 1863, et pour ses autres ouvrages sur l'histoire de la Lorraine;

La deuxième médaille à M. Arthur FORGEAIS, pour sa *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine.* 3 vol. in-8°, 1861-1864 ;

La troisième médaille à M. Edouard FLEURY, pour ses *Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leur illustration.* 2 vol. in-4°, 1863.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. DU FRESNE DE BEAUCOURT, pour son édition de la *Chronique de Mathieu d'Escouchy.* 2 vol. in-8°, 1863.

2° A M. CHAMPION, pour son ouvrage intitulé : *Les inondations*

en France, depuis le VI[e] siècle jusqu'a nos jours. 5 vol. in-8°, 1861-1863.

3° A M. POTIER DE COURCY, pour son *Nobiliaire et Armorial de Bretagne.* 3 vol. in-4°, 1862.

4° A M. MACÉ, pour son *Mémoire sur la géographie du Dauphiné et de la Savoie, avant et pendant la domination romaine.* in-8°, 1863.

5° A M. MORIN, pour sa *Dissertation sur la légende* VIRGINI PARITURÆ. in-8°, 1863.

6° A M. TUETEY, pour ses *Recherches sur les chartes communales de la Franche-Comté et en particulier sur celle de Montbéliard.*

Discussion sur les sarcophages phéniciens.

M. RENAN fait hommage à l'Académie de la part de M. Amari, correspondant, du n° 1 du *Bullettino della commissione di antichità e belle arti in Sicilia.* Palermo, 1864.

M. RENAN relève dans ce numéro un travail accompagné d'une photographie sur deux sarcophages découverts, l'un au dix-septième, l'autre au dix-huitième siècle, près de Palerme, et maintenant conservés au musée de cette ville. Ces deux sarcophages sont tout à fait semblables aux sarcophages à tête sculptée et à gaîne qu'on trouve en Phénicie, surtout à Saïda. Ils appartiennent à la classe la plus rare de ces monuments, à celle qui offre des bras sculptés et collés le long du corps, des pieds, des vêtements. Le musée du Louvre ne possède qu'un exemplaire de ce genre et encore en mauvais état. Le fait de tels sarcophages trouvés à Palerme, point où l'on sait que les Phéniciens eurent des établissements, est la meilleure preuve que ces monuments, ainsi que M. DE LONGPÉRIER l'a vu le premier, doivent, en effet, s'appeler phéniciens. Déjà M. RENAN avait fait remarquer que les sarcophages à tête sculptée et à gaîne se retrouvent dans toutes les localités phéniciennes (Aradus, Byblos, Sidon), et ne se trouvent que là. Les sarcophages de Palerme confirment ce fait. M. RENAN rappelle à ce propos un autre fait du même genre. Il existe en Corse une statue connue sous le nom de *statue d'Appriciani*, et que M. MÉRIMÉE a décrite le premier. Un jeune militaire qui avait fait partie de l'expédition de Syrie et qui avait vu les sarcophages de Sidon, M. Henri Aucapitaine, porté par les accidents de sa profession dans l'île de Corse, a reconnu dans la statue d'Appriciani un couvercle de sarco-

phage phénicien. M. Renan montre à l'Académie un dessin de M. Auca_pitaine qui rend cette opinion extrêmement probable. On peut donc suivre, au moyen de ces monuments, les Phéniciens sur les côtes de la Méditerranée.

M. de Longpérier fait remarquer qu'au musée de Palerme qu'il a visité en 1862, avant qu'on y apportât les deux sarcophages, il a reconnu deux figurines de terre cuite représentant la Vénus phénicienne, figurines dont le travail, la matière, la coloration en rouge, sont identiques à ce que présentent les terres cuites recueillies dans le sol phénicien par M. Péretié. Il les a signalées au directeur du musée de Palerme, mais M. d'Ondes Reggio ne put trouver sur ses registres d'autre mention pour ces figurines que la provenance d'un couvent de jésuites.

« Cependant la terre d'origine phénicienne, l'identité de formes avec des figurines de patrie certaine, n'ont laissé aucun doute à M. de Longpérier sur la nationalité des terres cuites de Palerme. Il est probable qu'elles ont été découvertes dans les tombeaux qui renfermaient les sarcophages de marbre.

» Il ajoute que les sarcophages de marbre signalés par M. Renan lui paraissent appartenir à une époque relativement très-reculée. Ils ont beaucoup de rapport avec le plus ancien sarcophage qu'ait rapporté M. Renan et que l'on conserve au Louvre. M. de Longpérier observe que ce dernier sarcophage montre des lignes anatomiques analogues à celles d'un bas-relief (placé à côté dans le musée) représentant le roi Sardanapale III, bas-relief recueilli dans le palais de Nemrod et remontant au neuvième siècle.

» Au reste, les plus beaux d'entre les sarcophages phéniciens apportés au Louvre appartiennent à une phase de l'histoire de l'art antérieure à la domination des Grecs en Asie. »

M. Brunet de Presle présente à l'Académie une tête sculptée qui a appartenu à feu M. Berger de Xivrey. M. Texier qui l'a reçue en présent a l'intention d'en faire hommage au musée du Louvre. Cette tête paraît être l'imitation d'une tête égyptienne, bien qu'elle ne soit pas de travail égyptien. Peut-être vient elle de Babylone?

M. de Longpérier ajoute qu'il y a vingt ans, M. Berger de Xivrey la lui avait montrée disant qu'elle avait été recueillie à Babylone. Cette tête n'est pas égyptienne; l'œil, la forme du crâne indiquent une autre patrie. Mais la sculpture quoique grossière, la coloration en rouge semblent une imitation des œuvres de l'ancien empire. Il y aurait là un indice bien curieux à noter. Si l'on pouvait établir que dès les temps les plus reculés,

les Babyloniens ont imité, même de loin, les sculptures égyptiennes si admirables sous les quatrième, cinquième et sixième dynasties, on devrait reconnaître l'origine égyptienne de l'art du midi de l'Asie occidentale, ou du moins admettre l'influence de l'art pharaonique sur les productions des rives de l'Euphrate.

Les cylindres babyloniens représentent très-souvent un personnage à cheveux ras, qui prend part aux invocations; personnage dont la tête offre des lignes semblables à celles du morceau de sculpture présenté par M. Brunet de Presle.

M. de Rougé confirme cette opinion et fait remarquer que l'oreille n'est point placée comme dans les têtes sculptées par les Egyptiens.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 22.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Au nom de M. le comte Stroganoff :

Compte rendu de la commission impériale archéologique pour 1862. Saint-Pétersbourg, 1863, gr. in-4°, avec le pl. in-folio.

Le *Mahabharata, poëme épique de Khrisna-Dwaipayana, plus communément appelé le Véda-Vyasa, c'est-à-dire, le compilateur et l'ordonnateur des Védas*, traduit complétement pour la première fois du sanscrit en français par Hippolyte Fauche; tome II. Paris, 1864.

Histoire de l'art de la guerre depuis l'usage de la poudre, par le commandant Ed. de la Barre Duparcq, directeur des études à l'Ecole impériale militaire de Saint-Cyr. Paris, 1864, in-8°.

Sopra una statua di Mercurio trovata vicino a Trento, memoria del conte G. C. Conestabile. Roma, 1863, in-8°.

Alcune parole del medesimo *sopra uno specchio con i dioscuri e la gemma cosi detta calcolatoria esistenti in Parigi*. Roma, 1863, in-8°.

Notice sur le cabinet de Jeanne d'Arc à Orléans, par M. Vergnaud-Romagnési.

Deux brochures de M. Melleville : *Le passage de l'Aisne par Jules César, l'assiette de son camp et la situation de Bibrax*. Laon et Paris, 1864, in-8°. — *Nouvelles recherches sur l'ancien Oppide gaulois de Bibrax*. Laon et Paris, 1864, in-8°. Ces opuscules sont destinés au concours des antiquités de la France pour 1865.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, mai-juin 1864.



Revue historique du droit français, mars-juin 1864.

M. de Saulcy présente avec quelques éclaircissements, une grande carte accompagnée de plans, exposant l'ensemble de sa dernière exploration en Palestine, le tout exécuté au dépôt de la guerre.

M. Vincent dépose un paquet cacheté qui est consigné au secrétariat.

M. de Rougé lit le rapport suivant :

Rapport de la commission chargée de juger le concours du prix Bordin.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix Bordin la question suivante :

*Rechercher l'âge et les origines des ouvrages et des fragments, qui nous sont parvenus sous le nom d'*Hermès trismégiste. *Donner une nouvelle traduction de ces textes, en les éclairant par les documents grecs, tels que les livres attribués à Plutarque sur* Isis et Osiris ; à Jamblique *sur les mystères des Egyptiens* ; *par les fragments de doctrines égyptiennes épars dans divers auteurs* ; *enfin par les résultats que l'on peut considérer comme acquis à la science dans l'étude des monuments hiéroglyphiques.*

Trois mémoires ont été adressés à l'Académie et nous sommes heureux, dit le savant rapporteur, de constater que son appel a produit des travaux considérables à divers points de vue sur une question qui arrive parfaitement à son heure et comme une préparation nécessaire à des travaux originaux sur la religion de l'ancienne Egypte.

Le mémoire nº 2 n'a pas paru à la commission mériter une distinction, malgré quelques éloges décernés à la traduction des textes. L'auteur était évidemment trop étranger à la question difficile qu'il voulait aborder. Il n'est même pas bien renseigné sur la valeur des sources, et s'appuie quelquefois sur des travaux auxquels la science n'accorde aucune autorité.

L'auteur du nº 1 a fait preuve, au contraire, d'un savoir véritable et étendu. Les conquêtes de l'érudition moderne sur l'Egypte, l'Assyrie et la Perse, ainsi que les travaux sur les di-

verses écoles philosophiques lui sont familiers. Il applique en général avec justesse ces riches documents à la comparaison et à l'appréciation des doctrines *hermétiques*, ainsi qu'à l'âge probable de leur rédaction, et son mémoire contient le fond d'un excellent livre. La commission doit néanmoins faire remarquer qu'il aurait besoin d'être complété par une étude plus concentrée de l'ensemble des documents. Les conclusions répandues dans les diverses parties de l'ouvrage, devraient être réunies dans une récapitulation d'où jaillirait sans doute une lumière nécessaire pour éclairer un travail qui, dans son état actuel, n'est pas exempt de confusion et d'obscurités.

L'auteur devrait également supprimer quelques étymologies trop hasardées. La commission regarde aussi comme particulièrement contestable la part que l'auteur accorde au *mazdéisme* dans la formation des doctrines *hermétiques*.

Le n° 3 se recommande à l'attention par des qualités d'un ordre tout différent. Si la connaissance du sujet et l'étude intime des matériaux nécessaires à la discussion laissent ici beaucoup à désirer, l'auteur se rachète par une critique excellente dans le choix et l'emploi de ceux qu'il met en œuvre. La justesse du coup d'œil que l'auteur jette sur ces doctrines souvent abstraites et confuses, la pénétration de ses vues et la netteté des ses jugements ont obtenu des éloges unanimes. Un style clair et relevé par l'élégance sobre et sévère que comportait le sujet, rehausse le mérite de ce travail. Il ne lui a manqué, pour obtenir une victoire complète, que des recherches plus étendues et une étude plus approfondie des informations nouvelles apportées par la science, au travail de comparaison demandé par l'Académie.

La commission jugeant que les mémoires n° 1 n° 3, caractérisés par des qualités d'un genre si différent, s'étaient suffisamment rapprochés du but pour être récompensés, propose de partager le prix Bordin entre leurs auteurs.

L'auteur du n° 3 est M. Louis Ménard, Dr ès-lettres.

L'auteur du n° 1 est M Félix Robiou, Dr ès-lettres.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevenant publique, M. Peigné-Delacourt lit en communication le travail suivant :

Notice sur les monuments celtiques trouvés dans le département de l'Aisne.

« Depuis plusieurs années, je m'applique à reproduire par la gravure, les monuments anciens de ma province. C'est une partie d'un ouvrage auquel j'ai donné le double nom de *la France Chrétienne et Monastique*, et de *Topographie Archéologique de la France*.

» Dans la première partie, je publie les dessins si rares du *Monasticon Gallicanum*, donnant ainsi la place d'honneur aux savants bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. La série des vingt-cinq monastères de la province ecclésiastique de Reims est déjà imprimée. En y joignant les prieurés et maisons conventuelles, ainsi que les églises remarquables, les châteaux anciens et monuments divers qui appartiennent aux ordres civil et militaire, je réunirai, pour cette seule province, plus de 2,000 dessins. Qu'on juge quel trésor la France possèderait si une coopération active, dans toutes les parties de notre pays, venait généraliser cette œuvre.

» J'ai adopté le classement par diocèses, qui se rapporte aux anciennes *civitates* et *pagi*. Les divisions actuelles en départements ne conviennent pas pour un travail dont la dernière limite ne dépasse point la fin de l'ancienne monarchie française.

» Il serait temps encore de sauver, par un souvenir graphique, de l'oubli total, une foule de monuments précieux qui n'ont pas encore disparu. Plus tard, quand on aura recueilli et classé par commune, les titres et matériaux historiques maintenant enfouis dans les dépôts d'archives et les bibliothèques, on aura la petite histoire de chaque paroisse faite sur preuves. En ajoutant les chroniques locales et les légendes qui se transmettent par la tradition, il n'y aura pas de paroisse si humble qu'elle soit qui n'ait ses annales locales.

» A l'aide de ces guides illustrés par une petite carte topographique sur laquelle seront inscrits les noms des lieux anciens qui ont une signification historique, des monuments de tout âge, des chemins gaulois, romains et mérovingiens, dont on retrouvera les traces, n'aura-t-on pas, dès à présent, préparé les enfants assis sur les bancs de l'école à prendre goût à l'étude des illustrations de leur pays natal ? Et plus tard, devenus les hommes de la génération qui nous succèdera, connaissant mieux leur petite patrie, leur village, ils l'aimeront davantage, et songeront moins à le quitter; n'en seraient-ils pas plus heureux et plus sages ?

» Ce projet qui paraît gigantesque au premier abord, pourrait être facilement et promptement exécuté à l'aide de l'ordre et de la division du travail, ce puissant levier des grandes entreprises. Je suis dévoué à cette œuvre pour tout le reste de ma carrière. J'y ai été encouragé, dès le début, par la bienveillance de la personne qui sait le mieux, en France, écouter, entendre et se souvenir.

» Il y a quelques années, j'ai, grâce aux facilités qui m'ont été données par l'administration, obtenu de chaque commune de l'arrondissement de Compiègne, où j'ai mon domicile, des réponses concertées par les maires et conseils municipaux, sur un questionnaire imprimé qui leur

avait été adressé. J'ai obtenu un ensemble très-instructif. S'il m'avait été possible d'obtenir un contrôle émanant des comités cantonnaux de statistique, certaines irrégularités auraient été corrigées, et je déclare que c'est la meilleure base pour le travail à faire dans chaque localité. A défaut de cette révision, je me suis fait un devoir de parcourir chaque paroisse, et de noter ce qui m'apparaît comme intéressant l'histoire et l'archéologie.

» J'ai fait imprimer la carte topographique de Laon, du dépôt de la guerre, en l'amplifiant au 40,000 millième, ce qui permet de placer dans le périmètre de chaque localité, aux emplacements réels, les noms des lieux-dits, des monuments, des ruines, des vieux chemins, etc.

» Tout étranger muni de cette carte pourra les visiter sans craindre des omissions. Ce qui aura échappé à la première rédaction de ce travail, sera ajouté; et il se trouvera de nombreuses occasions de profiter des avis de ces personnes de sens qui, dans chaque paroisse, se complaisent à rechercher les illustrations du sol natal.

» La carte étant imprimée à deux couleurs, sur le fond noir, les lieux et monuments du domaine de l'archéologie sailliront à l'œil, les caractères typographiques qui les concerneront étant imprimés en couleur rouge.

» Je viens aujourd'hui signaler quelques monuments de l'âge de pierre, qui ont appelé mon attention dans une excursion récente dans les environs de Coucy, qui fait partie de la circonscription comprise dans la carte topographique de Laon, dont je m'occupe.

1° *Tronçon d'un chemin gaulois à Trosly-Loire.*

» Les premiers habitants du plateau supérieur du Soissonnais ne pouvaient gagner les vallées et les plaines basses qui entourent cette contrée, qu'en franchissant des pentes considérables. Ils choisissaient à cet effet les passages les moins abruptes, ceux où l'écoulement des eaux pluviales avaient entraîné des sables qui s'étaient naturellement déposés en adoucissant et égalisant les pentes. C'est là ce qui se pratique dans tous les pays de montagnes.

» Ainsi se présente un débouché parfaitement conservé, sur le territoire de Trosly-Loire, au nord du terrain soissonnais. Celui-ci a gardé sa physionomie première, et présente une particularité qui doit être signalée.

» Au début de l'inclinaison du sol, la roche calcaire très-dure qui sur ce point se borne à une assise de 40 à 50 centimètres d'épaisseur, a été brisée presque à fleur du terrain, tandis que sur le coteau, à droite et à gauche, la saillie de la pierre se projette en forme de table. On sait que ces accidents sont fréquents partout où le torrent diluvien qui a formé les grandes vallées de l'Aisne et de l'Oise, a balayé le sable quartzeux glauconifère sur lequel reposent les bancs de l'étage du calcaire grossier. On voit, sur les côtés, les débris de ces roches brisées gisant çà et là.

» Par tradition, on a donné en plusieurs lieux le nom *Pierre frite* aux encorbellements de cette nature (1); il ne faut pas confondre cette expression avec les *Pierre fitte*, *Petra ficta*, pierre fichée (2). Dans un vallon qui

(1) On la trouve ainsi désignée dans un titre de l'an 1441 (Archiv. de Sinceny).
(2) Sur le sommet de la montagne de Crouy, près de Soissons, derrière La Perrière, une roche semblable porte le même *nom*.

touche au passage de Trosly existe un lieu-dit qui se nomme *Orcival* ou *Orgival*.

» Une fontaine qui sort des sables à côté de la *Pierre fritte* porte le nom de *Saint-Pierre*, l'un des saints sous l'invocation desquels ont été placés, (1), ces lieux vénérés autrefois par les Gaulois.

« Quant à la roche saillante traversée par le chemin, comme les véhicules la heurtaient brutalement à la montée comme à la descente, elle a été nécessairement écornée en forme de *chas* là où commence l'ornière entaillée ; et celle-ci, au lieu de former un sinus étroit, s'est évasée sur tout son parcours sur la pierre et figure une concavité demi-cylindrique.

» Au milieu de l'espace entre les deux échancrures ayant 1^m, 04 d'intervalle, on voit une brèche produite par le pas des chevaux attelés dans les limons du chariot, mode indispensable avec un aussi faible écartement de roues ; le timon et l'attelage avec deux chevaux de front convenaient au contraire aux chars des Romains ayant 1^m, 45 c. de longueur d'essieu.

» Les marques des roues existant à Trosly donnent 1^m,05 seulement : la conclusion forcée n'est-elle pas d'affirmer que les Romains ne se servirent jamais de ce passage.

» M. Marville, de Trosly, à qui je dois l'indication du spécimen qu'il a découvert récemment, a parcouru les terrains et les chemins qui pouvaient aboutir à ce passage, et n'a pas trouvé, jusqu'à présent, d'autre point où s'offrît ce témoignage incorruptible de la forme des chemins gaulois. Il continuera incessamment ses investigations au pourtour de la montagne du Soissonnais.

2° *Pierre ronde d'Urcel.*

» A l'ouest de cette commune qui est située entre Soissons et Laon, vers le point de réunion du rû d'Ardon, et de la rivière de l'Ailette, existe une arête qui se prolonge du sud au nord, et porte le nom de *Montois*. Elle s'étend traversalement entre les deux cours d'eau et isole en partie la pointe du delta qu'ils forment avant leur confluent.

» La surface de cette éminence est parsemée de bancs de grès de l'étage des lignites qui y sont largement exploités. Sur les dernières rampes de la partie du Montois qui fait face à l'ouest et domine les marais que parcourent les deux courants à quinze mètres de distance de la dernière ligne de ces roches, on voit s'élever une pierre druidique sur un terrain qui paraît disposé de main d'homme dès la plus haute époque, en un plateau légèrement incliné vers l'ouest, avec deux pentes latérales. Il porte sur l'Atlas cadastral d'Urcel et sur la carte de Cassini le nom de *Pierre ronde* (2). C'est un grès de forme conique, ayant deux mètres hors de terre et autant de diamètre, il offre plusieurs bosselures, irrégularités et concavités, dont l'une, de forme ovalaire, placée au sommet, a une capacité d'environ un litre.

» Il serait intéressant de s'assurer par une fouille du degré d'enfonce-

(1) Lors de l'apostolat de saint Amand, le célèbre évêque régionnaire de la 2e Belgique, ces *viæ sanctorum* se reconnaissaient aux vocables. Saint Amand donna le nom de Saint-Pierre à plusieurs fondations (Bretigny, Baiezy. Lihous, etc.). Une vision qu'il eut à Rome, détermina sa prédilection pour le Prince des apôtres.

(2) La carte du dépôt de la guerre n'en fait pas mention.

ment de cette pierre. Peut-être trouverait-on quelques objets d'antiquités très-significatifs.

» Une petite hachette en jade a été trouvée aux *Grands-Champs* voisins de ce lieu, par M. Hurier, qui a bien voulu me l'offrir.

» Sur le terrain préparé autour de la *Pierre ronde*, 2,000 personnes pouvaient porter la vue sur le point central.

» Il n'y a jamais eu de trajet pratiqué habituellement dans la direction de l'ouest à travers les marais qui n'offrent aucune trace de chaussée ; les cours d'eau n'ont pas de bords solides permettant le passage à gué.

» Au sud-ouest d'Urcel, l'Ailette court à travers un terrain qui se relève insensiblement vers le sud. Là se trouvait établi dès les temps anciens le *Pont-Auger* (Augusti?).

» Le voyeux (via?) touche à la rive gauche de l'Ailette, il se continue vers Chavignon. Après avoir quelque peu suivi le chemin dit *des Vallons*, j'arrivai dans l'intérieur du beau et vaste domaine de Pinon près du Moulin-Rouge, sur le bord du bois de *Herly*.

3° *Sentiers hiératiques des Gaulois*.

» Qu'une longue fréquentation d'un chemin qui parcourt une pente rapide à travers le sable ou des terrains dont la désagrégation est facile, y amène peu à peu une profonde entaille, augmentée par l'écoulement des eaux pluviales ou des sources, c'est ce qui se présente en tous lieux dans des conditions semblables. On donne à ces anfractuosités le nom de *Creuses* ou *de Cavées*.

» Mais cet effet doit se produire, bien plus lentement sur les étroits passages destinés seulement aux hommes et tout au plus aux bêtes de somme. Il doit être nul lorsque le terrain est tout à fait plane.

» Et pourtant j'avais observé sur divers points que certains sentiers offraient un caractère d'enfoncement dans le sol qu'il m'était impossible d'attribuer à de simples voyettes. Ainsi :

» 1° Au revers sud du mont de Saint-Siméon, près Noyon, un de ces derniers petits chemins, ayant 60 cent. environ de largeur et encaissé à la profondeur de 60 à 80 cent. en moyenne, gagne un lieu dit *Hesdin*, situé à mi-côte, où se trouve un espace triangulaire offrant 25 mèt. environ sur chaque face; il est surmonté lui-même d'un terrassement bien marqué. La solidité du sol, la douceur de la pente m'autorisent à regarder cette cavée comme étant le résultat d'un travail pratiqué dans une intention spéciale.

» 2° Même disposition se retrouve en un autre lieu également nommé *Hesdin*. Le sentier, de même dimension que celui que je viens de citer, conduit sur la partie à l'ouest du *Mont de Choisy*, commune de *Caisne* (près Noyon). Il y existe un tertre élevé par les Romains, sur un point qui domine un vaste amphithéâtre naturel.

» Le nom de *Tombe du général* désignait un tumulus, et cependant une fouille que je fis pratiquer il y a quelques années, m'ayant donné seulement quelques débris de l'époque romaine, deuxième siècle (1), sans indices de tombe, je présumais que j'étais là en présence d'un *altare*, et pour m'assurer de la vérité de cette étymologie par un fait concordant, je fis pratiquer un sondage minutieux par lignes concentriques autour de la pe-

(1) Supplément aux recherches sur le Noviodunum, etc., Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, p. 25.



tite butte. A quelques mètres de distance on trouva les débris d'un autel qu'indiquaient des portions d'un cadre en pierre taillée en biseau; puis la sonde heurta la partie supérieure d'une statue en demi-bosse d'une hauteur de 1 mètre 30 cent. représentant Mercure coiffé du pétase.

» Ne peut-on pas en augurer que les Romains avaient placé cette divinité là même où les cérémonies du culte des Gaulois avaient été précédemment pratiquées. La statue et l'autel furent à leur tour renversés par le christianisme naissant.

» Près de Rhuys, entre Croix et Athies (Somme) et en bien d'autres lieux, existent encore des chemins creux en pleine vallée qui offrent un sujet d'études et d'explications difficiles, car ceux-ci ne sont pas hiératiques, et forment opposition exacte aux voies romaines qui forment saillie sur les sommets montueux.

» Je me trouvais entouré par des sentiers analogues qui se croisent dans cette partie de la fôret de Pinon plus étroits encore. Comme ils ont dû servir seulement pour les gens de pied, ont-ils pu pénétrer dans le sol à 30 cent. environ de profondeur en moyenne par l'effet naturel des passages fréquents? Je ne le crois pas. J'attendrai du reste que la visite des hommes expérimentés vienne porter mon sentiment, et l'induction qui lui sert de terme, à leur valeur réelle.

4° *Allée druidique à Pinon.*

» J'en étais là de mes remarques lorsque, revenant dans la direction de l'ouest et me rapprochant du château, je tombai par le travers sur une double rangée de grès levés se présentant sur deux lignes écartées à la distance de 1m 25.

» Un bûcheron, qui m'avait amené sur ce terrain, m'apprit que j'étais aux environs de la *Fontaine de St-Victor*, et que M. le Vicomte de Courval, le propriétaire du domaine, avait, sur d'autres points, fait relever les grès gisant sur place, et leur donnait le nom *d'Allées druidiques* ; il m'apprit également que celles que je voyais là existaient, presque toutes debout, de temps immémorial, ainsi que bien d'autres encore, plus ou moins inclinées.

» Evidemment ces grès, pris dans les masses de ces roches formant la couche superficielle et qui abondent dans plusieurs parties de ce terrain, avaient subi très-peu de remaniements pour être ainsi mis en ligne.

» Leur épaisseur varie de 30 à 80 centimètres. Leur largeur, de 30 à 40 centimètres, va souvent au double; leur longueur (pour la partie hors de terre), pour quelques-unes, dépasse un mètre 50 centimètres, tout en n'atteignant pas même 50 centimètres pour quelques échantillons.

» Comme on le voit, il n'y a nulle symétrie observée quant aux dimensions des blocs.

» Plus loin, je trouvai une autre portion de ligne double, puis une troisième.

» J'avoue que je conçus d'abord certains doutes autorisés par la vue d'une croix en grès de hauteur remarquable, composé de longs blocs équarris.

» D'autre part, il faut dire que je trouvais dans ce parc et sur d'autres points :

1° Une inscription latine relative à différents faits dont Pinon fut le théâtre au moyen âge, puis le nom du propriétaire actuel latinisé; 2° une tour de belle forme et de grandes dimensions, imitation du style architectural du XIVe siècle (à peu près). Bien que le caractère du

sentier et des allées bordées de grès me parussent appartenir incontestablement à la plus haute antiquité, je m'empressai, à mon retour à Paris, de prier M. de Courval de me donner des explications sur ces questions. Il me fournit tous les détails que je pouvais désirer sur ses allées druidiques, avec cette gracieuse obligeance qui le distingue, et je suis resté convaincu de la haute importance qui doit leur être attribuée.

» Ces pierres dressées forment un monument comparable sinon pour les dimensions, du moins pour la quantité, aux pierres de Bretagne, d'Algérie et d'Angleterre.

» Ce nombre a dû monter à quelques milliers, d'après les supputations de M. de Courval, en l'évaluant à 5 ou 6 kilomètres au moins, en dédoublant la ligne pour la ramener à l'unité. On les comptera mieux quand les roches gisantes dans la place qu'elles occupaient auront été mises à nu par l'enlèvement du gazon et du terreau. On peut du reste suivre les traînées des pierres jadis levées ; quelques-unes sont restées à demi inclinées et saillissent plus ou moins.

» Sur quelques points deux lignes marchent parallèlement, et à la distance de quelques mètres seulement.

» Quelques parties vont se contournant.

» M. de Courval croit pouvoir indiquer une ligne qui gagnait le bois de Herly enclavé dans son domaine, et où il se trouve une partie circulaire. Nous l'avons cherchée, mais nous n'avons pu en retrouver les traces, attendu l'existence d'un taillis de quelques années de pousse. Au sud du domaine, un *chemin creux*, connu sous le nom de *Vieille route de Wailly*, porte les caractères de l'époque gauloise. Il établissait des communications avec diverses branches du chemin de la *Barbarie*. 1° Celle de l'Ardenne passant à Craonne, au vieux Laon, etc.; 2° la grande artère traversant toute la Gaule de l'est à l'ouest, passant par *Pontarcy*, *l'Argonne et Verdun*, et fournissant un rameau par Reims (rue du Barbâtre). 3° La ligne qui se dirige à l'ouest vers l'*Oise*, *Roudium*, *Samarobriva*, etc., aboutit, à la mer vis-à-vis de la Grande-Bretagne.

» Des recherches ultérieures établiront peut-être des communications entre les lieux dont je viens de parler et l'emplacement qu'occupe la *pierre ronde d'Urcel*.

» Il y aura à tenir compte d'un pont *Barron*, ou fortifié, *Barrum*, touchant au passage de l'Ailette près de Chavignon.

» M. de Courval possède dans son cabinet, au château de Pinon, plusieurs haches et pointes de flèches en silex. Elles ont été recueillies, surtout, près des lieux où furent relevées les roches formant les allées celtiques.

» Pour le succès des recherches archéologiques, il se trouve par bonne chance que ce domaine est le patrimoine d'un ami fort éclairé des sciences naturelles et historiques et qui ne laissera rien détruire. Les grès dans ces parages ont été exploités au siècle dernier, M. de Courval ne doute pas, et on le voit par les débris de roche dont le terrain est parsemé, qu'un grand nombre de ces pierres levées n'aient été alors converties en pavés. Un grès m'a paru porter quelques marques du frottement employé pour polir les haches. Mais il est bien loin d'offrir la marque du procédé technique usité par les Gaulois, comme celui que j'ai vu très-récemment dans la propriété de M. Louis Leguay, architecte. La science archéologique doit à ses recherches empreintes d'une rare sagacité appliquée à l'étude d'un coin de terre à sa portée, la découverte

d'une foule d'objets d'art et d'industrie, sépultures et logements (1) des premiers habitants de la presqu'île formée par la Marne.

Entre autres monuments de l'âge de pierre, se trouve un large grès dont une partie, creusée en cuvette par l'action du frottement des haches en silex, offre sur le côté deux rainures de deux dimensions, propres à user la pierre pour former, puis pour achever le taillant.

M. Leguay a également recueilli de très-nombreux éclats de silex en forme d'écaille, conchoïdales qui font connaître le mode d'attaquer par une pointe dirigée sur la pierre qui subissait ainsi sa première préparation.

» Sous le manteau de verdure et les détritus des plantes forestières on trouve intacts les restes de l'antiquité.

» Le hasard a fait que cette forêt si belle, si bien conservée a passé sans être morcelée, des Gaulois, entre les mains des Romains, dont on retrouve les traces dans quelques restes de constructions, et de nombreux débris de terre sigillée. Ce fut sans doute une *villa fiscalis*. Puis elle fut donnée par Clovis à saint Remi, l'évêque de Reims, et comprise dans le domaine du Mège ou Mègre, comme Anizy et Coucy.

» Thomas de Marle, le célèbre seigneur de Coucy, l'enleva à l'abbaye de saint Crespin-le-Grand de Soissons, au XIIe siècle, et l'incorpora à son domaine. Puis ce fut un apanage réservé dans cette famille.

« Au XVe siècle ce bien appartenait à la famille de Bar, et plus tard à celle de Luxembourg et de Vendôme, d'où il arriva au roi de Navarre, à Henri IV, avec Coucy, Marle, Mont-Cornet, Saint-Gobain, etc.

« Au XVIIe siècle, il passa de la famille de Lameth dans celle des Du Bois de Courval qui la possèdent.

5. *La pierre du diable de Pinon.*

« Près de la croix de Bonsecours formée de grès de grande longueur équarris et portés sur une base qui présente sous un moindre volume l'aspect de la *pierre ronde d'Urcel*, existe une plaque de grès en *place*, ayant 50 à 60 centimètres de saillie, 3 mètres 40 centimètres de longueur du nord au sud, et 1 mètre 20 centimètres de l'est à l'ouest.

» Le nom de *Pierre du Diable* lui a été donné en raison de deux empreintes parfaitement marquées, ainsi que les gardes des ongles postérieurs, forme qui rappelle la légende du diable au *Pied fourchu*.

» Sous le rapport de l'archéologie, ce sont sans doute des *marques semblables qui firent donner autrefois* le nom de *Pierre du Diable* à un grès de même étage placé sur la rive droite de l'Oise vis-à-vis Ourscamp.

» Ici la légende était encore conservée au XVIIIe siècle, suivant le rapport de Dom Guitton, visiteur de l'Ordre à Clairvaux (2).

« Comme saint Bernard venait à Ourscamp qu'il avait fondé, pour y
» rétablir la paix troublée au sujet de l'élection d'un abbé, le diable fit
» en vain tous ses efforts pour le retenir sur la rive, et ses griffes restè-
» rent empreintes sur la pierre (3). »

(1) L'une d'elles a été placée au musée de Cluny.

(2) Bibl. imp., ms. F., Bouhier, n° 52, p. 111.

(3) Au point de vue de la paléontologie. ce grès, dont la formation remonte a une époque très-ancienne, offre l'empreinte du pied d'un *coryphodon* ou d'un *antracotherium*, les deux seuls mammifères dont on ait reconnu les ossements à cet étage géologique. Jusqu'à présent la nature du pied de ces animaux était inconnue. On saura maintenant que l'un des deux était un pachyderme ou un ruminant.

M. Thurot communique une note intitulée :

DE LA LOGIQUE DE PIERRE D'ESPAGNE.

« Je me propose de rechercher si l'abrégé de logique composé par Pierre d'Espagne (1), qui fut pape en 1276, sous le nom de Jean XXI, est la traduction ou l'original de celui qui a été publié sous le nom de Michel Psellus (2), auteur byzantin de la fin du XIe siècle. La solution de cette question est importante pour l'histoire de la logique et de grammaire au moyen âge. Non-seulement il serait curieux de constater que la traduction d'un auteur byzantin eût servi de base à l'enseignement de la logique en Occident jusqu'au XVIe siècle (3), mais encore l'ouvrage lui-même contient un certain nombre de distinctions et de termes de logique et de grammaire inconnus à l'antiquité, qui ne se rencontrent pas en Occident avant le XIIe et le XIIIe siècle, qui, depuis ce temps, y sont devenus d'un usage général, et dont quelques-uns sont encore employés partout. L'éditeur de Psellus voit dans son traité l'original de celui de Pierre d'Espagne, et, pour désigner les deux ouvrages par leurs titres, les *Summulae* de Pierre d'Espagne lui paraissent traduites en grande partie de la *Synopsis* de Psellus. Cette opinion, qui a en général prévalu, a été combattue par DAUNOU et par Hamilton (4). Tout

(1) La Bibliothèque impériale n'en possède qu'un manuscrit du XIVe siècle (6657, ancien fonds). Je n'ai pu en consulter d'autres. Le texte de ce manuscrit, qui est d'ailleurs incomplet, diffère beaucoup du texte vulgaire des imprimés. Le manuscrit du fonds Sorbonne (957) ne contient qu'une analyse, qui se termine avec le traité des *lieux*, et à la fin de laquelle on lit : *explicit scriptum tractatuum magistri Petri Hispani conpilatum a magistro Symone ad iuuenum instructionem*. — L'ouvrage de Pierre d'Espagne est divisé en sept traités : *de enuntiatione*, *de universalibus*, *de prædicamentis*, *de syllogismo*, *de locis dialecticis*, *de fallaciis*, *parva logicalia* ou de *suppositionibus*, *relativis*, *appellationibus*, *ampliationibus*, *restrictionibus*, *dictionibus syncategorematicis*. Il est généralement intitulé : *Tractatus Summularum*. Je cite le texte d'après le manuscrit 6657, quand il est d'accord avec la Vulgate; il n'en diffère d'ailleurs que par des développements et des interpolations.

(2) *Synopsis organi Aristotelici*, Michaele Psello auctore; græco-latina nunc primum edita, à M. Elia Ehingero F. (Augsbourg), 1597, in-8. — Ehinger a publié cet ouvrage d'après un manuscrit, qui était alors dans la bibliothèque d'Augsbourg, et qui est aujourd'hui dans celle de Munich (n° 548). D'après le témoignage de Prantl (*Geschichte der Logik im Abendlande*, II, p. 275), ce manuscrit serait du XIV ou du XVe siècle. Il est très-fautif et incomplet : le traité *de Fallaciis* manque, ainsi que les *Parva logicalia*, excepté le traité *de Suppositionibus*, qui est placé immédiatement après le traité *de locis dialecticis*, comme dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale (6657). D'autre part, on retrouve dans le texte grec du traité *de Syllogismo* deux chapitres (p. 197 et p. 201), qui ne se rencontrent pas dans les *Summulae* latines, l'un sur les syllogismes dont les propositions ne sont pas de la même modalité, l'autre sur le syllogisme hypothétique.

(3) Gerson (*Opp.*, ed. Dupin, I, p. 21) : apud logicos Summulae Petri Hispani traduntur ab initio novis pueris ad memoriter recolendum, etsi non statim intelligant.

(4) Keckermann traite Pierre d'Espagne de plagiaire (Voir DAUNOU, *Histoire littéraire de la France*, XIX, p. 331). Brucker (*Historia critica philosophiae*, III, p. 817), Tennemann (*Geschichte der Philosophie*, VIII, 2. p. 678) admettent, sans pourtant l'assurer, que Pierre d'Espagne a traduit Psellus. DAUNOU le nie (*loco cit.*). Hamilton (*Discussions on philosophy and litterature*, 1852, p. 126, note) dit qu'il a été averti de la fausseté de l'opinion vulgaire par M. Mansel; il prétend que le manuscrit dont Ehinger s'est servi ne porte pas le titre qui se lit en tête de son édition : τοῦ σοφωτάτου Ψελλοῦ εἰς τὴν Ἀριστοτέλους λογικὴν ἐπιστήμην



récemment elle a été reprises avec beaucoup de vivacité par le savant auteur de l'histoire de la logique en Occident, M. Prantl, qui a même traité d'hallucination l'opinion qui considérerait le texte grec comme traduit du texte latin (1). Je me crois en mesure d'apporter dans l'examen de cette question des arguments nouveaux qui me semblent décisifs.

« On a déjà relevé certains indices qui, à mon avis, ne permettent guère d'hésiter. En effet, est-il probable, comme l'a fait remarquer Daunou (2), qu'un homme capable de traduire du grec en général fort exactement, eût substitué à la véritable étymologie du mot *dialectica*, par où commence l'ouvrage, celle qu'en donnait l'ignorance occidentale : *dya* deux (3), et *logos* ou *lexis*, discours, discours entre deux personnes, le soutenant et l'opposant ? La connaissance la plus élémentaire de la langue grecque suffisait pour ne pas interpréter *amphibolia* par *amphi, quod est dubium* et *bole, quod est sententia* (4). Si le traducteur ne sait pas assez de grec, l'auteur original connaît et estime trop la littérature occidentale pour un Grec schismatique. Il paraît étrange qu'un Byzantin du XI[e] siècle, écrivant pour des Grecs des éléments de logique, ait choisi comme exemples familiers les noms de Caton et de Cicéron (5), qu'il ait invoqué l'autorité de Boëce, pour dire que l'espèce seule est l'objet de la définition (6), et qu'il ait eu besoin de citer Priscien, pour rappeler que l'adverbe a la valeur d'un adjectif du verbe (7). M. Prantl, qui cite ces faits, me paraît les trouver trop naturels (8). Il est peu probable qu'on se servît à Byzance des ouvrages de Boëce, qui avait puisé aux mêmes sources qu'Ammonius et Philopon; et les ouvrages d'Apollonius devaient dispenser un

σύνοψις, que ce titre a été imaginé par Ehinger, enfin que plusieurs bibliothèques de l'Europe possèdent des manuscrits du texte grec où il est donné pour une traduction du latin de Pierre d'Espagne. Hamilton n'entre d'ailleurs dans aucun détail; on n'en trouve pas davantage dans sa logique publiée après sa mort par M. Mansel (*Lectures on logic.*, I, p. 432).

(1) *Gesch*, etc., II, p. 288. Quoique l'auteur me paraisse s'être trompé sur ce point, erreur qui l'a entraîné dans d'autres, je dois reconnaître que son ouvrage est très-consciencieux et très-utile.

(2) *Hist. litt. de la Fr.*, XIX, p. 331.

(3) On lit dans le *Grécisme* d'Evrard de Béthune (chap. x) : Scribe per *y* græcum *dyas*, et *duo* significabit; Scribe per *i* nostrum, sic *de* tibi significabit. — L'orthographe *correcte* du mot, au point de vue du moyen âge, serait donc *dyalectica*, et on le trouve en effet écrit ainsi dans les manuscrits. Cette étymologie se rencontre déjà au IX[e] siècle. Voir M. Hauréau, *Notices et extraits des manuscrits* XX, p. 9.

(4) Evrard de Béthune (*Grécisme*, ch. x) : Quod sententia sit *bole* probat *amphibolia*.

(5) Traité I : *recta* ponitur ad differentiam obliquorum, *cathonis*, *cathoni*. — τὸ δὲ εὐθεῖα κεῖται εἰς διαφορὰν τῶν πλαγίων, οἷον τοῦ κάτωνος, τῷ κάτωνι (ed. Ehinger, p. 7). — Traité V : Cicero currit. — Κικέρων τρέχει (p. 256). — Traité VII : animal est Cicero. — ζῶόν ἐστι Κικέρων (p. 324). — Ces exemples sont tirés de Boëce, qui emploie précisément *catonis, catoni* à propos de la même définition (éd. de Bâle, p. 311), et qui cite souvent le nom de Cicéron.

(6) Traité II : et ideo dicit Boetius quod sola species diffinitur. — ἰστέον δὲ ὅτι φησὶν ὁ Βοήτιος μόνον τὸ εἶδος ὁρίζεσθαι (p. 79). Voir Boëce, p. 644.

(7) Traité I : secundum enim Priscianum adverbium est vi verbi adjectivum. — κατὰ γὰρ τὸν Πρισκιανὸν ἐπίρρημά ἐστιν ἐπίθετον ῥήματος (p. 41). Voir Priscien, XV, 1, qui a probablement puisé dans Apollonius, *de Adverbio* (Bekker, *Anecdota*, p. 530, 19 et suiv.), comme l'ont fait les scoliastes de Denys le Thrace (Bekker, *Anecd.*, p. 932, 15 et suiv.). Un Byzantin n'avait pas besoin de l'autorité de Priscien en pareille matière.

(8) *Gesch*. etc., p. 268, 15, — p. 269, 19, — p. 288.

Grec d'avoir recours aux *Institutiones grammaticae* de Priscien. Il est vrai qu'Apollonius paraît avoir été bien peu répandu à une certaine époque, puisque la syntaxe de Planude, qui a jusqu'ici passé pour un ouvrage original, n'est autre chose qu'une traduction d'une grande partie du VII[e] livre de Priscien (1), qui est lui-même presque entièrement traduit de la syntaxe d'Apollonius. Mais on sait que Planude a résidé longtemps en Occident et a traduit beaucoup d'ouvrages latins. Ce fait n'est pas favorable à l'opinion qui soutient que la *Synopsis* est l'original des *Summulae*.

» D'autres indices non moins importants peuvent être tirés de l'histoire comparée de la logique et de la grammaire en Orient et en Occident. L'abrégé de logique controversé offre, en logique comme en grammaire, des distinctions et des termes qu'on ne retrouve pas chez des auteurs byzantins ailleurs que dans la *Synopsis*, tandis qu'on les rencontre dans tous les logiciens et les grammairiens de l'Occident, soit depuis le XII[e], soit depuis le XIII[e] siècle.

» Si l'on examine la manière dont la logique est enseignée dans cet ouvrage, on y aperçoit deux particularités caractéristiques qui ne se remarquent chez les auteurs occidentaux que depuis le commencement du XIII[e] siècle, et qu'on chercherait vainement chez les Byzantins avant le XV[e] siècle, ou tout au plus le XVI[e]. C'est d'abord un ensemble de règles assez compliquées pour enseigner à démêler l'anibiguïté des termes, quand elle provient de l'étendue différente dans laquelle peut être prise la signification d'un substantif; et ensuite l'emploi de vers techniques pour graver dans la mémoire toutes les règles essentielles de la logique. Je ne puis entrer ici dans le détail de ce que les logiciens du moyen âge appelaient les *suppositiones*. Je rappellerai seulement que vers la fin du XII[e] siècle (2) on imaginina dire qu'un relatif *suppose* pour son antécédent (*supponit pro antecedente),* pour exprimer qu'il en rappelle l'idée, et qu'un substantif *suppose* pour un autre, quand il est employé pour les termes compris dans son extension; par exemple, dans la proposition *omnis homo est animal*, le terme *homo suppose* pour les termes Socrate, Platon, etc.; en un mot, pour tous les noms propres d'hommes. La *Synopsis* est à ma connaissance le seul ouvrage byzantin où se rencontre le terme ὑποτίθησι ainsi employé avec toutes les espèces de *suppositiones* (3). Il n'y en a pas trace dans

(1) Elle a été publiée par Bachmann, *Anecdota græca* (1828), II, p. 105 et suiv. Planude a commencé sa traduction aux mots *quemadmodum literæ apte coeuntes* (Prisc. XVII, 2, p. 108, 9, Hertz); et elle se termine avec le paragraphe 122 (p. 170, 27), dans l'état où elle nous est parvenue. Planude a intercalé quelques développements, en particulier ceux qu'on lit 121, 29 — 124, 14; 129, 8 — 131, 9; 131, 23 — 132, 13; 150, 15 — 151, 8. Il a omis certains passages qui étaient propres à la langue latine; ainsi les paragraphes 45-51 sont réduits à une page 137, 8 — 138, 10. Il omet les citations d'auteurs latins ou les remplace en général par de l'Homère. Dans les exemples forgés par Priscien, il substitue en général des noms propres grecs aux noms propres latins; cependant on lit Βιργίλιος (131, 22) et Κικέρων 165, 27). Sa traduction est d'ailleurs assez fidèle, pour qu'on puisse reconnaître qu'elle n'a pas été faite sur un manuscrit ancien de Priscien. Ainsi il a traduit l'interpolation (p. 111, 9-11) *et si semel — est dictum* (voir Planude, p. 108, 9-13.)

(2) L'origine de ces termes est expliquée dans l'Appendice.

(3) Ainsi dans la proposition *homo currit*, ille terminus *homo* supponit pro homine currente et non currente (Traité VII). — οὗτος ὁ ὅρος ὁ ἄνθρωπος ὑποτίθησιν ἀντὶ παντὸς ἀνθρώπου, ὥσπερ τοῦ τρέχοντος, οὕτω καὶ τοῦ μὴ τρέχοντος (p. 324). — On rencontre *teneri* avec le même sens que *supponere*. Ainsi : confuse et distri-utive tenetur, quia tenetur pro omni homine. — συγκεχυμένως μὲν καὶ διανεμητικῶς ὑποτίθησι, διότι κρατεῖται ἀντὶ παντὸς ἀνθρώπου (p. 326).

l'abrégé de logique composé par Nicéphore Belmmydes au commencement du XIII[e] siècle. Ce même auteur, quoi qu'on en ait dit, ne paraît pas avoir connu les phrases techniques qui expriment en grec la qualité, la quantité et la place des propositions dans les différents modes des différentes figures du syllogisme (1), et qui répondent aux fameux vers *barbara celarent*, etc. Ces vers se trouvent, ainsi que tous les autres qui ont été en usage au moyen âge, dans le texte des *Summulae*, et en partie dans celui de la *Synopsis* (2). Enfin, si l'on compare l'abrégé de logique de Blemmydes qui représente l'enseignement byzantin au commencement du XIII[e] siècle à celui que nous offrent les *Summulae* et la *Synopsis*, on trouvera que ce dernier est aussi peu d'accord avec la tradition byzantine qu'il est conforme à l'état de la science du raisonnement, telle qu'on la cultivait en Occident au commencement du XIII[e] siècle (3).

L'examen des termes de grammaire que l'on rencontre dans les *Summulae* et dans la *Synopsis* conduit a des conclusions analogues. Qu'on

(1) On les trouve à la marge du manuscrit de la Bibliothèque impériale, 2099 (XV[e] siècle), f. 76, 77, 78. Wegelin, qui a publié l'ouvrage de *Blemmydes* d'après quatre manuscrits de la bibliothèque d'Augsbourg, donne ces phrases techniques en marge, sans doute comme il les a trouvées dans les manuscrits (*Nicephori Blemmydæ epitome logica. Augustæ Vindelicorum*, 1605, in-8, p. 229 et suiv.). Rien ne prouve que ce ne sont pas les copistes qui ont ajouté ces phrases techniques en marge des manuscrits. Si Blemmydes les avait connues, il n'aurait pas manqué d'en expliquer le mécanisme, comme le fait Pierre d'Espagne pour les vers latins correspondants; et il n'en dit absolument rien. La Bibliothèque impériale ne possède pas de manuscrit de la logique de Blemmydes antérieur au XV[e] siècle; j'ignore de quel âge sont les manuscrits dont s'est servi Wegelin. S'ils ne sont pas plus anciens que ceux de la Bibliothèque impériale et s'il ne se rencontre pas de manuscrit grec du commencement du XIII[e] siècle qui contiennent ces phrases techniques, il en résulte que, suivant toute probabilité, elles ont été imitées des vers techniques en usage dans l'Occident.

(2) Ils sont expliqués dans Pierre d'Espagne à la fin du III[e] traité, Ehinger n'a pas imprimé les phrases techniques grecques qui leur correspondent, quoique le manuscrit les donne (Prantl, *Gesch*. etc., II, p. 275, n° 46); et il a reproduit sous la forme la plus fautive, l'explication des lettres qui indiquent la quantité et la qualité des propositions, explication qui est donnée dans Pierre d'Espagne à la fin du I[er] traité, et qui se trouve dans Ehinger (p. 59). Prantl a rectifié le texte d'après le manuscrit (II, p. 272, 25).

(3) Je ne retrouve pas avec Prantl, dans le texte grec de la *Synopsis*, le mot *copula*, qui s'est introduit en logique du temps d'Abélard (Voir Prantl, II, p. 196, qui le signale comme employé pour la première fois dans la dialectique d'Abélard, éd. Cousin, p. 246). Dans le passage fort altéré, qui répond à celui de *Summulæ*, où les termes de la proposition sont définis, on lit (p. 13) : ἐν ταύτῃ δὲ τῇ προτάσει τὸ ἄνθρωπός ἐστιν ὑποχείμενον καὶ τὸ τρέχει κατηγορούμενον καὶ τὸ συνδὲν ἕν τὸ ἔστιν. Il faut lire évidemment : συνδέον (τὸ) ἓν (μετὰ τοῦ ἑτέρου). Le latin porte : ***quod conjungit unum cum altero est copula***. Le mot est éludé dans le texte grec, comme il l'est un peu plus bas. Voir Prantl, ***Gesch***. etc., II, p. 266). D'autre part, je doute que l'on trouve dans aucun logicien byzantin l'expression elliptique μεγίστη, sous-entendu πρότασις, qui dans la *Synopsis* (p. 230, 238, 240, etc.) répond au latin ***maxima***, sous-entendu ***propositio***, l'origine de notre mot ***maxime***. Ce terme, que les *Summulae* emploient partout dans le traité des lieux, venait de Boëce, qui en a fait usage dans le traité ***de Differentiis topicis***, et qui le définit ainsi (p. 859) : illæ (propositiones), quarum nulla probatio est, maximæ a principales vocantur, quod his illas necesse est approbari, quæ ut demonstrari valeant non recusant, est autem maxima propositio, ut hæc, si de æqualibus æqualia demas, quæ derelinquuntur æqualia sunt. — Boëce et encore Abélard disent toujours ***maxima propositio***. L'expression abrégée ***maxima*** s'est introduite depuis le XII[e] siècle.

prenne les grammaires faites par des Grecs, depuis Denys le Thrace jusqu'à Théodore Gaza, on n'apercevra aucune modification importante dans les termes employés pour désigner les parties du discours, leurs accidents, les classes de mots rangés sous chacune d'elles, et leurs constructions. La tradition antique a subsisté amaigrie, desséchée, mais à peu près intacte. La littérature grammaticale byzantine est aussi exempte de barbarie que dépourvue d'originalité. Les destinées de cette science ont été différentes en Occident.

La littérature grammaticale des Latins n'est plus représentée pour nous, à quelques exceptions près, que par des compilateurs des ve et vi^{e} siècles, comme Charisius, Diomède, Priscien, Asper, Consentius, Phocas, Eutychius, ou par des ouvrages tout à fait élémentaires, comme les Traités de Donat, qui nous sont parvenus avec les Commentaires de Servius, de Sergius et de Pompeius. Ce travail de compilation et d'abréviation fut continué par Cassiodore, Isidore de Séville, Saint-Anselme, Bède le Vénérable; et les maîtres de grammaire, que Charlemagne amena, dit-on (1), avec lui d'Italie, pour relever les études parmi les Francs, ne procédaient sans doute pas autrement que leurs devanciers. Les productions grammaticales du ixe et du xe siècle sont de deux sortes : les unes sont des assemblages d'extraits des grammairiens du ve et du vi^{e} siècle, auxquels s'ajoutent Cassiodore, Isidore de Séville, Virgilius Maro, Bède le Vénérable, par conséquent des compilations de compilations, des extraits d'extraits, où on laisse de côté les exemples pour ne reproduire que les définitions, les divisions et les règles les plus triviales ; les autres sont des commentaires explicatifs des ouvrages les plus élémentaires, comme les Traités de Donat, l'Abrégé que Priscien a tiré de son grand ouvrage, sous le titre d'*Institutio de nomine, pronomine et verbo*. Ces commentaires sont prodigieux d'ignorance et de puérilité, mais on ne s'écarte pas des doctrines grammaticales transmises par les devanciers, à très-peu d'exceptions près. Ainsi, quand les règles posées par les anciens sont en désaccord avec le latin de la Vulgate, quelques-uns prenaient parti pour la Vulgate. Donat enseigne qu'on doit dire *scalæ, scopæ, quadrigæ*; « nous ne le suivrons pas, dit Smaradge (2), parce que nous savons que l'Esprit-Saint a toujours employé ces mots au singulier. » Le seul changement qu'on se soit permis d'apporter à la terminologie antique, c'est l'emploi de l'expression *verba typici*, sous-entendu *modi*, pour désigner le gérondif et le supin, qui ont de la ressemblance (*typus*) avec les participes passifs en *dus* et en *tus* (3). Vers le commencement du xiie siècle, la tradition grammaticale subit de profondes modifications. De tous les grammairiens antérieurs on ne con-

(1) *Annales Laurissenses ad ann.* 787 (dans Pertz, I, 171).

(2) Manuscrit de la Bibliothèque impériale, 7551, f. 29 r, : Donatum et eos, qui semper illa disserunt pluralia non sequimur, quia singularia ab Spiritu sancto cognoscimus dictata. — On trouve encore de semblables assertions, f. 21 v. 39 v. 47 v.

(3) On la trouve dans Virgilius Maro (Mai, *Auctores classici*, V, p. 146), Malrachanus (manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain, 1188, f. 163 v). Smaragde (f. 52 r.), et dans tous les autres manuscrits du ixe et du xe siècle que j'ai pu examiner. On ne la rencontre pas dans Alcuin ni dans un commentaire anonyme sur Donat du ixe siècle (manuscrit de la Bibl. imp., 7491 A). Elle tombe en désuétude après le xe siècle et il n'en reste plus de trace dans l'âge postérieur. On trouve quelquefois *verba typica*, mais le plus souvent *verba typici* qui est ainsi expliqué dans le manuscrit de la Bibl. imp., 7570 (f. 96 r.) : *typus*, quod est similitudo, *typi*, similitudinis, *typicus, i*, similis, *uerba typici*, id est, similis modi. — Partout cette *ressemblance* est entendue du participe passif.

naît plus que Donat, Priscien et Isidore de Séville; on est aussi ignorant que dans l'âge précédent; mais on raisonne beaucoup plus, toujours *a priori*, déductivement, en puisant ses principes dans Aristote, et comme si les principes de la langue latine étaient ceux de toutes les langues. On était persuadé que les différences entre les langues sont purement accidentelles, que tout langage a les mêmes parties du discours avec les mêmes accidents et les mêmes principes de construction. L'usage contemporain entre dans les préceptes de la grammaire. Enfin la terminologie des grammairiens de l'antiquité change graduellement et se trouve presque complétement transformée au commencement du XIIIe siècle. Je ne mentionnerai ici que les termes qui se rencontrent dans les *Summulae*. Ainsi la controverse du réalisme et du nominalisme introduisit la distinction des noms en substantifs et en adjectifs (1), et probablement aussi la distinction entre la *significatio* et le *modus significandi*, c'est-à-dire entre la signification de la racine d'un mot et la modification qu'y apporte la flexion par laquelle il appartient à une partie du discours déterminée (2). Dans le

(1) Priscien emploie plusieurs fois (XI, 25, 39; XVII, 82) *nomen substantivum*, t même (XVII, 44) *substantivum*, mais toujours en parlant du pronom, qui, d'après Apollonius, désigne la substance indépendamment de ses qualités. Il appelle toujours *nomen* ce que nous désignons par *substantif*. Il en est de même à l'époque carlovingienne. Cependant on rencontre dans un commentaire anonyme sur Donat (manuscrit de la Bibl. imp., 7491 A, IXe siècle, f. 17 v.) : nomina in quibus genera sunt discernenda... et sunt *substantialia*. Mais cette expression est isolée. Saint Anselme, dans son dialogue *de Grammatico*, discute la question alors célèbre de savoir si *grammaticus* désigne une substance ou une qualité, sans employer le terme de *substantif*. Je le rencontre pour la première fois dans Abélard (*Dialectica*. éd. Cousin, p. 175, 231, etc.), qui exprime ainsi la division générale des noms en substantifs et en adjectifs (manuscrit de la Bibl. imp., fonds Saint-Victor, 844, f. 129 v.) . hec essentie sunt, que substantiua dicimus, alia uero adiacentia, que fumta (*lisez* sumta) nominamus. — Pierre Hélie, qui se sert partout dans son commentaire sur Priscien du terme de substantif, n'admet pourtant pas la division générale des noms en substantifs et en adjectifs; il la combat dans son commentaire sur Priscien (manuscrit de la Bibl. de l'Arsenal, f. 22 r.) : antiqui (*ce terme dans P. Hélie signifie toujours* devanciers) uero solent hanc diuisionem facere, quod omne nomen adiectiuum est uel substantiuum, dicentes illud nomen esse substantiuum, quod per se subsistere potest in aliqua parte propositionis, adiectiuum uero non, sed hec diuisio ex nulla auctoritate habetur. — La dénomination de substantif a été probablement tirée de Priscien, III, 2-3, qui dit en particulier (III, 3) : adjectiva iure sunt appellata, quæ illis nominibus, quæ substantiam demonstrant, adiciuntur. — C'est de Priscien (III, 2) : nominibus adjectivis, quæ *sumuntur* ex accidentibus substantiæ nominum, qu'Abélard a tiré l'expression *sumpta* par laquelle il désigne souvent les adjectifs; on le voit clairement dans sa *Dialectique*, p. 189 et 455. Je n'ai pas rencontré ce terme ailleurs.

(2) Abélard ne paraît pas connaître cette distinction. Il emploie *modus significandi* (*Dialectica*, manuscrit Saint-Victor, 844, f. 171 r.) dans le sens général de la manière dont une chose est signe d'une autre. Je ne le rencontre pas employé dans un sens restreint avant Pierre Hélie, qui dit (Commentaire sur Priscien, f. 63 r.) : est significatio equivocum ad tria, ad significatum, ad modum significandi, ad accidens, quod hic vocatur genus. — F. 93 r. : fortasse queretur etiam illud, quid est, quod participio accidere dicitur significatio, cum nulli alii parti accidere dicatur, nisi huic et aduerbio. Sed puto quod significatio participii dicitur hic non eius significatum sed modus significandi uel actiue uel passiue uel aliter, quam (*lisez* quem) a uerbo suo contrahit. — On voit l'origine de cette distinction dans le passage suivant (f. 18 r.) : imposuerunt (homines) accidentibus nomina... ita ut, quamuis significarent illa accidentia, tamen modo substantie significarent. — F. 18 v. : quamuis uerbum aliquod significat qualitatem, ut albet, modo tamen actionis uel passionis significat, id est, cum tempore, in uerbali terminatione, et ut de altero dicitur.

même temps on a commencé à employer le mot *regere* pour désigner les rapports qui unissent le substantif à un autre mot, et à dire que les cas qui ne sont pas régis par un mot en particulier, sont *absolus*, c'est-à-dire dégagés de toute dépendance (1). Toutes ces expressions se rencontrent déjà dans Abélard et dans Pierre Hélie, son contemporain. A la fin du XIIe siècle on trouve le terme *supponere*, employé pour dire qu'un mot est sujet d'un verbe, et le terme *apponere*, pour dire qu'un mot est attribut (2). Au commencement du XIIIe siècle, la théorie du *modus significandi* est appliquée à toutes les définitions des parties du discours et de leurs accidents, comme genres, nombres, temps, modes, etc. Je ne puis exposer ici toute cette transformation de l'ancienne terminologie; je n'en rappellerai que ce qui touche à mon sujet. On distinguait dans un mot, par exemple *homo* ou *humanus*, le son (*vox*), la signification (*significatio*), et la consignification (*consignificatio*) ou manière de signifier (*modus significandi*). Par le *son*, le mot est *vox*, et en tant que *vox*, ne signifie rien. Par la signification, le mot est *dictio*; il signifie une chose, moyennant la signification que lui donne l'intelligence; ainsi *homo* et *humanus* signifient la chose appelée *homme*. Par la manière de signifier, le mot est partie du discours (*pars orationis*); il signifie les propriétés ou manières d'être (*proprietates*, *modi essendi*) d'une chose, moyennant la manière de signifier que lui donne l'intelligence (3). Ainsi la chose signifiée par *homo* est un être qui subsiste par lui-même; cette manière d'être est signifiée par le *modus significandi* qui est propre au nom et à l'espèce de noms qu'on appelle substantifs; le substantif est un nom qui signifie *per modum per se stantis*. De même l'adjectif est une autre espèce de nom qui signifie *per modum adjacentis*.

» Or, les *Summulae* nous offrent non-seulement les termes de substantif, de régime, d'ablatif absolu, de *supponere*, d'*apponere*, mais encore les principes de la théorie du *modus significandi*, telle qu'elle a été établie au commencement du XIIIe siècle (4). Il n'y a trace de ces termes

(1) Voir l'Appendice.
(2) Voir l'Appendice.
(3) J'extrais de Michel de Marbais (*modi significandi*, fonds Saint-Germain, 1465) le passage suivant : uox, unde uox, nullum includit in se significatum uel rationem significandi nisi loquendo metaphorice... dictio autem, unde dictio est, includit in se uocem, tanquam sibi materiam, et rationem significandi, tanquam sibi formam, per quam dicitur dictio formaliter, et per quam mediante modo intelligendi refertur ad rem, pars uero : unde pars est, ulterius supra duo ista includit essentialem modum consignificandi, tanquam sibi formam, per quam dicitur pars formaliter, et per quam mediante modo intelligendi refertur ad modum essendi uel proprietatem rei. — (f. 4 v) dictio est uox rei significatiua mediante ratione significandi ab intellectu concessa. — (f. 5 v.) pars est uox significatiua rei in proprietatibus suis mediante modo uel ratione significandi ab intellectu sibi concessis. — Le vrai nom de ce grammairien du XIIIe siècle est Michel de *Marbais* (localité du Brabant); car il est appelé *Michael de Marbosia* dans une grammaire du XVe siècle (F. Morand, Questions littéraires au sujet du *Doctrinale metricum* d'Alexandre de Ville-Dieu, p. 7), *Michael de Marbasio* à la fin du manuscrit de Bruges 544 (voir *Laude*, Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bruges, p. 476); enfin il me semble que le manuscrit de Saint-Germain porte écrit à la fin de l'ouvrage, Michael de *Merbasio*. La Bibliothèque impériale possède (Saint-Victor, 548, f. 72 r. — 54 v.) un ouvrage de grammaire à la suite duquel on lit : *explicit tractatus magistri Gosvini de Marbais*.
(4) Traité VII : significationum alia est rei substantiue, et hec fit per nomen substantiuum, ut homo, alia, rei adjectiue, et hec fit per nomen adiectiuum, ut albus, uel per uerbum... adiectiuatio uel substantiuatio sunt modi rerum, quæ significantur, et non significationis. — τῶν σημασιῶν ἡ μέν ἐστιν οὐσιώδους πράγματος, καὶ

dans aucune grammaire byzantine, pas même dans la grammaire de Théodore Gaza, qui a été pourtant rédigée en Italie, au millieu du xv[e] siècle. Si la *Synopsis* est l'original des *Summulae*, il faudrait en conclure que le Byzantin qui en est l'auteur était plus familier avec la littérature grammaticale de l'occident qu'aucun autre de ses compatriotes.

» Mais cette hypothèse désespérée ne pourrait être soutenue en présence de passages qui n'ont pu être écrits primitivement qu'en latin, car il faut se reporter au texte latin pour en retrouver le sens. Ainsi on lit (traité III) : *Individua substantie dicuntur prime substantie, quia primo substant aliis*. Le texte grec porte : τὰ ἄτομα τῆς οὐσίας διὰ τοῦτο λέγονται πρῶται οὐσίαι, διότι πρώτως ὑπόκεινται ἄλλοις (p. 113). Il est évident qu'il aurait fallu traduire par ὑποστάσεις, mais le mot eût été contraire à l'usage de la langue philosophique consacré depuis Aristote. Ailleurs (Tr. V.) on lit : *Prout ponitur pro alio in premissis, est propositio, quia propositio dicitur, secundum quod est in premissis ad probandum conclusionem*. Le sens est détruit dans le texte grec où l'on lit (p. 228) : Καθὸ δὲ τίθεται ὑπὲρ ἄλλου, ὥστε δῆλον τοῦτ' ἀποδεῖξαι, ἔστι πρότασις. Enfin on voit que le traducteur grec n'a absolument rien compris à un passage du cinquième traité où il est dit qu'il y a une explication de mot (*interpretatio*) qui n'est pas convertible avec le mot expliqué, *ut ledens pedem est interpretatio hujus nominis lapis*. Evidemment il est question ici de ce genre d'explication qu'on appelait *ethimologia*, et qui, suivant Pierre Hélie, consistait à expliquer un mot par un autre ou par plusieurs autres mots, en tenant compte de la nature de la chose signifiée et de la ressemblance des lettres (1), *ut lapis quasi ledens pedem*. Le traducducteur grec a traduit avec une littéralité inintelligente : ὥσπερ τὸ τὸν πόδα τιτρώσκειν ἑρμηνεία ἐστὶ τῆς πέτρας (p. 244).

Concluons que la *Synopsis* attribuée à Michel Psellus ne peut être d'un auteur byzantin du xi[e] siècle, et que les *Summulae* de Pierre d'Espagne en sont certainement l'original. Ce n'est pas le seul exemple d'un ouvrage occidental qui ait été traduit en grec au moyen âge. M. Le Clerc, dans l'*Histoire littéraire de la France* (XX, p. 265), a signalé un grand nombre de ces traductions ; et c'est avec raison qu'il y a rangé celle de la logique de Pierre d'Espagne.

APPENDICE.

I. — Origine des termes *suppositio*, *supponere pro*, *suppositio personalis*, *confusa*. — C'est dans Priscien qu'il faut chercher l'origine du mot *suppositio* ainsi employé. Apollonius a employé le mot ὑποκείμενον de ce

ἔχει τὸ γίνεσθαι δι' ὀνόματος οὐσιώδους, οἷον ἄνθρωπος, ἣ δέ ἐστιν ἐπεισάκτου, καὶ ἔχει τὸ γίνεσθαι ἢ δι' ὀνόματος ἐπιθέτου, ἢ διὰ ῥήματος..... ἡ ἐπιθετικότης καὶ οὐσιωδότης οὐκ εἰσὶ πράγματα, ἀλλ' εἰσὶ τρόποι τῶν πραγμάτων, ἃ σημαίνονται, καὶ οὐ τῆς σημασίας (p. 312). Nous n'avons pas les parties de la synopsis qui répondaient aux passages des *Summulae* où sont employés les mots ***supponere***, ***apponere*** (traité VI), ***regere***, ***ablativus absolutus*** (traité VII, fin).

(1) F. 2 r. : ethimologia... est expositio alicuius uocabuli per aliud uocabulum siue unum siue plura magis nota secundum rei proprietatem et litterarum similitudinem, ut lapis, etc. — On pouvait forger un mot, f. 2 v. : ***legitera*** (***etymologie*** de littera) non est vox significativa, quia ethimologia quandoque fit sequendo litterarum similitudinem, ut fiat accessus ad rei proprietatem per uoces non significatiuas.

qui est désigné d'une manière générale par le pronom; ainsi (*de Constr.* Bekker, p. 19, 7) ; ὕπαρξίν τινος ὑποκειμένου ζητοῦντές φαμεν τίς κινεῖται; ce que Priscien traduit (XVII, 23) : substantiam alicuius suppositi quaerentes dicimus *quis movetur?* On lit ailleurs (XVII, 41) : supradictis vero nominibus vel adverbiis (*les pronoms et les adverbes d'interrogation*), quia generaliter omnes in se species comprehendunt, omnibus sibi subjectis speciebus bene respondetur, ut si dicam *quis est ille?* potest ad hoc omnis substantiæ species responderi, quae est supposita interrogationi, ut *homo, equus, corvus, piscis.* — (XVII, 27) : articulus secundam notitiam suppositorum demonstrat. — XVII, 33) : prononima... ad omne suppositum pertinent. (Cf. Apollonius, *de Constr.* p. 73, 20 ἐπὶ πᾶν ὑποκείμενον συντείνουσι.) — Du mot *suppositum* on a tiré l'expression *suppositio* au temps de Pierre Hélie; car on trouve dans son commentaire sur Priscien (f. 142 r. (*Virgilius scripsit bucolica, is scripsit georgica, idem scripsit eneida*; per hoc nomen *Uirgilius* fit ibi prima rei suppositio; per hoc nomen *is* facio secundam rei suppositionem et primam relationem ; per hoc pronomen *idem* facio terciam rei suppositionem et secundam relationem. — Cependant on ne rencontre encore ni dans Abélard ni dans Pierre Hélie les expressions *suppositio, supponere pro* employées comme elles l'ont été plus tard. L'exemple le plus ancien, à ma connaissance, est dans le *Doctrinal* d'Alexandre de Ville-Dieu, et encore est-il question du pronom relatif (ch. IX, *de Constructione*) : Pro sola uoce supponit sepe relatum, quamuis precedens supponat significando : *Dat deus aureolam, quod nomen habetur ab auro.* Ce qui signifie : Souvent le relatif se rapporte à un antécédent considéré comme mot, *materialiter* (pour employer l'expression technique qui se trouve déjà dans Pierre Hélie, f. 18 r.), quoique l'antécédent lui-même soit employé de la chose signifiée, *significative.* — Après avoir dit que le relatif supposait pour son antécédent, on a dit qu'un terme général *supposait* pour ceux qui étaient compris dans son extension. Cet emploi de *supponere* avec une valeur intransitive n'est pas sans analogie dans la langue technique de ce temps; ainsi Abélard dit *copulare* pour *officium copulae tenere*; par exemple (*Dialectica*), ed. Cousin, p. 223) : cum *est* verbum superius dictum sit inter quaslibet essentias copulare. — (p. 244) : in (*lisez* inter) quaslibet essentias copulare possunt.

La *suppositio* du terme *homo* dans *omnis homo est animal* était dite *personalis* et définie (traité VII) *acceptio termini communis pro suis inferioribus* (λῆψις κοινοῦ ὅρου ἀντὶ τῶν ἰδίων κατωτέρων, *Synopsis*, p. 332). Elle se distinguait en *determinata* (διωρισμένη), comme dans *homo currit* ou *aliquis homo currit*, ainsi appelée *quia pro uno solo homine currente dicitur vera* et en *confusa* (συγκεχυμένη), comme dans *omnis homo est animal*, ainsi appelée, parce que le terme supponit pro quolibet suo supposito. — Le terme *personalis* s'explique par l'emploi du mot *persona* pour désigner un être individuel; ainsi Priscien dit (XVII, 33) : quando nomini adiungitur (*quis*), substantiam definitam in aliqua certa persona quaerimus suppositi. — (V, 48) ; numeros autem hae habent dictiones, quae personas quoque habent vel finitas vel infinitas, id est nomina, verba, participia, pronomina. — Priscien traduisait le grec πρόσωπον qui était employé dans le même sens : καλεῖται δὲ ὁ καθ' ἕκαστα ἄνθρωπος ἄτομον καὶ πρόσωπον καὶ ὑπόστασις, dit Psellus (σύνοψις τῶν πέντε φωνῶν καὶ δέκα κατηγοριῶν. — Quant à l'adjectif *confusus*, il est déjà employé par Cicéron (*pro Sestio.* 2, in hac confusa atque universa defensione) pour parler d'un plaidoyer où l'on ne répond pas à chaque accusation en particulier; il se rencontre souvent dans Priscien (par exemple IV, 1 ;XVII, 15, 37), avec une signi-

fication analogue, pour marquer que les espèces, les cas particuliers, ne sont pas distingués.

II. — Origine du mot *régime* et du terme *ablatif absolu*. Despautère attribue cet emploi du mot *regere* à Servius: Servius (ut notavit etiam Lancilotus) dicit verba regere casus (*Commentarii grammatici*, 1537, p. 186). Mais il est isolé et n'est certainement pas habituel. Priscien emploie tantôt *conjungi* (XVIII, 8, transitiva... variis solent casibus coniungi), tantôt *adiungi* (XVIII, 127, activa... accusativo adiunguntur). On trouve une expression très-rapprochée de *regere* dans (XI, 12): [participia] ad eum casum maxime coniunguntur quem verba *desiderant*, et surtout dans (XVIII, 10): quæ (*c'est-à-dire* Hector filius Priami, Æneas rex Trojanorum, etc.) sic interpretamur, ut, adiuncto verbo possessionem significante, possessio quidem mutet nominativum in accusativum, possessor vero genetivum in nominativum, verbi hujus natura hoc exigente, ut intransitive quidem nominativum, transitive vero accusativum exigat; « quid est enim Hector filius Priami? » Interpretantes dicimus: « hoc est, Hectorem filium Priamus possidet vel « habet. » C'est de ce passage que les grammairiens du XIIe siècle ont tiré les expressions *regere*, et *regere ex vi*, qui ont été depuis employées pendant tout le moyen âge, *regere* se rencontre pourtant déjà au VIIIe siècle: de verbis quæ regunt varios casus (*Grammatici latini*, Keil. IV, p. 572). Mais je n'ai pas trouvé ailleurs cette expression avant le XIIe siècle; et il fallait qu'elle ne fût pas très-répandue, car Pierre Hélie atteste qu'elle était nouvelle (f. 177 v): ubi grammatici hujus temporis dicunt quod dictio regit dictionem, ibi dicit Priscianus quod dictio exigit dictionem, et quod alii dicunt regimen, ipse dicit exigentiam magis aperta utens locutione. Non tamen culpo nostrorum gramaticorum locutionem, quia metaphorice dictum est quod regat dictio dictionem; et est metaphora satis congrua. Sicut enim dux regit exercitum, sic uerbum regit nominativum in constructione positum.

On voit que le mot *regere* s'appliquait au nominatif comme aux cas obliques, et c'est en effet l'usage du moyen âge. Ainsi Alexandre de Ville-Dieu dit dans son *Doctrinal* (ch. VIII) à propos du verbe substantif: Ex ui persone rectum regit inicialem; Rectum, qui sequitur, verbi natura gubernat. On ne l'employait que du rapport qui unit le substantif à un autre substantif ou au verbe. On disait des prépositions, non pas *regere*, mais *servire accusativo, ablativo*, comme les anciens (Donat. II, 16, 2; Priscien, XIV, 29). — Le mot *vis*, synonyme du mot *natura*, employé par Priscien, est déjà fréquent dans Pierre Hélie, ainsi (f. 177 r.): omne infinitiuum ex ui infinitiui exigit accusatiuum casum. — Le mot *regere* est fréquent dans Abélard (*Dialectica*, ed. COUSIN, p. 203 et ailleurs). — Quant au mot *absolutus*, Priscien l'emploie souvent des verbes que nous appelons *neutres* ou *intransitifs* (par exemple, XVIII, 135: absoluta, sive activae sive passivae sint vocis, cum nominativo perfectam habent constructionem); il l'emploie encore du nominatif; ainsi (XVIII, 2): nominativus et vocativus absoluti sunt, id est, per unam personam intransitive possunt proferri, ut ego Priscianus ambulo, tu Plato philosopharis, Aristoteles disputat. » Il dit dans le même sens (XVII, 18): cum facio habeat in se vim nominativi absolutam. Il a emprunté cette expression à Apollonius, qui dit (*de Constr.* Bekker, p. 14, 14); τὰ ῥήματα προσώπων τῶν κατ' εὐθεῖαν νοουμένων ἐστὶ παραστατικά, ἅπερ ἀπολύτως νοεῖται. Priscien n'a employé nulle part le mot *absolutus* pour l'ablatif que nous appelons absolu (V, 80; XVIII, 14: quando consequentiam aliquam rerum per genetivum significant Graeci,... huiuscemodi sensum nos per ablativum proferimus). — L'expression se trouve pour la première fois dans Pierre Hélie; il dit (f. 172 r.), à propos de *sole*

ascendente, dies fit : si uero queratur a quo regitur sole uel ascendente, dico quod absoluti sunt. Nec ideo induxi de hiis, ut regerentur ab aliqua dictione, sed... — et ailleurs (f. 155 r.), à propos de *usquam locorum* : queritur a quo regitur hec dictio locorum. Ad hoc dicimus quod absolute ponitur ibi, et non ui casuali. Et ideo a nullo regitur quia determinatio est (*c'est-à-dire parce qu'il a la valeur d'un adverbe*). On voit par cet exemple que l'expression d'*absolu* a déjà, dans Pierre Hélie, toute l'étendue qu'elle avait au moyen âge. Car on considérait le génitif des noms de villes de la première et de la seconde déclinaison comme un génitif *absolu*; voir Alexandre de Ville-Dieu (*Doctrinal*, ch. VIII) : Et rectore caret genitivus sepe localis, cum nullum motum designat, dum preeuntis sit numeri nomen et prime sive secunde.

III. — Origine des expressions *supponere*, *apponere*. — Boëce a déjà employé *supponi* comme synonyme de *subjici* en parlant du sujet d'une proposition; par exemple (*de Differentiis topicis*, I, p. 858) : evenit etiam ut supponatur oratio et simplex vocabulum praedicetur hoc modo: Socratis similitudo cum supernis divinisque substantiis justitia est. Hic enim oratio, per quam profertus Socratis similitudo cum supernis divinisque substantiis, subjicitur, justitia vero praedicatur. — On trouve dans Abélard le terme *apponi* employé dans une acception très-voisine de celle qu'il a eue plus tard ; ainsi (*Dialectica*, ed. COUSIN, p. 223) : per accidens autem et non proprie praedicari dicuntur (verba), cum ipsum verbum praedicato ad ejus tantum copulationem apponitur, ita : *Petrus est homo*. Cependant Abélard n'emploie d'ordinaire ni *apponi* ni *supponi* pour *prædicari* et *subjici*. On trouve ces termes pour la première fois dans Pierre Hélie (f. 61 r.) : sicut enim nomen repertum est ad significandum de quo dicitur, ita et uerbum ad significandum quid de aliquo dicitur. Unde nomen nunquam apponitur nisi auxilio uerbi substantiui, nec uerbum supponitur nisi auxilio nominis substantiui. Sed quodlibet nomen per se supponitur et uerbum per se apponitur. Il faut pourtant remarquer que ce passage ne se trouve que dans le manuscrit de l'Arsenal, et que le manuscrit du fonds Sorbonne (901) ne contient pas *unde nomen nunquam*, etc. Mais ce dernier manuscrit offre partout des lacunes, et on ne serait pas autorisé à tenir un passage pour interpolé parce qu'il manque dans le manuscrit du fonds Sorbonne. Ce qui pourrait faire soupçonner ici une interpolation, c'est que ce passage est le seul du commentaire de P. Hélie où j'aie rencontré ces termes ainsi employés, et que sa terminologie est d'ailleurs tout à fait conforme à celle d'Abélard. — Ces expressions sont employées incontestablement, et sous la forme intransitive qu'elles ont gardée, dans le *Doctrinal* d'Alexandre de Ville-Dieu (ch. VIII) : Uult intransitio rectum supponere uerbo. Sepe uocans uerbum sibi uult apponere rectum. — On employait aussi les expressions *suppositum*, *appositum*. Les mots *subjectum*, *prædicatum* étaient réservés aux logiciens ; les grammairiens ne les emploient pas, même au moyen âge, non plus que les expressions *propositio*, *termini*, qui étaient restées dans le domaine de la logique. Au reste, la terminologie de la logique et celle de la grammaire sont demeurées distinctes dans le moyen âge, comme elles l'étaient dans l'antiquité depuis Aristarque. Ce n'est que depuis le XVIe siècle qu'elles se sont confondues. — Je remarquerai, en passant, que c'est dans Alexandre de Ville-Dieu (*Doctrinal*, ch. VIII) que l'on rencontre la première trace du mot *appositio* employé pour désigner la construction du substantif qui en qualifie un autre: Apponens duplices substantiuos sibi iunget (*c'est-à-dire* qui appositione utetur dupl. subst. interse junget). In casu simili, poteritque genus variari. Tunc illos ad rem spectare decebit eandem ;

Sed plus communis precedere debet in istis, Sicut *homo sortes*, ***animal capra***, consimilesque.

MOIS D'AOUT.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU VENDREDI 5 AOUT 1864.

DISCOURS D'OUVERTURE DE M. DE SAULCY PRÉSIDENT.

« MESSIEURS,

» Votre bienveillance m'a dévolu le périlleux honnneur d'inaugurer le nouveau règlement que vous avez adopté, et qui défère à votre président seul le devoir de résumer devant vous les rapports des diverses Commissions chargées de juger les concours académiques; en outre, c'est lui qui doit chaque année vous rendre compte des travaux et des progrès de l'Ecole d'Athènes, cette école déjà illustre, que le gouvernement a placée sous votre haut patronage.

» Certes, je ne me plaindrai pas de l'étendue de la tâche qui m'est imposée, n'ayant pas envie de faire parade de mon dévouement sincère et cordial à notre compagnie; c'est vous, Messieurs, que je plaindrai, et en voici la raison : à ces rapports si intéressants, si substantiels, si élégants parfois que vous entendez avec tant de plaisir dans vos séances privées, vous me forcez de substituer une analyse sèche, étroite, écourtée. Car, si j'ai bien compris le but que vous avez voulu atteindre en créant ce nouveau règlement, vous avez, au profit de tous, supprimé le privilége de quelques-uns, sans tenir compte de ce que ce privilége avait d'onéreux. Vous avez, en un mot, tué les longs discours, pour rendre l'existence à ces brèves communications, qui sont la vie des séances académiques.

» Permettez-moi de vous le dire bien bas, en vous suppliant de me garder le secret : j'ai voté contre le règlement, parce qu'à la place de plusieurs morceaux, presque toujours charmants à lire, vous vous condamneriez à en écouter un très-long, et très-........ je ne veux pas dire le mot, vous le direz bien vous-mêmes après m'avoir entendu. Quant aux lectures courtes et intéressantes que vous espériez, continuons de les espérer ensemble. Ceci dit, je vous en supplie, Messieurs, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes, si la voix d'un seul se fait entendre à la place des voix aimées de vos savants confrères que vous avez réduites au silence.

» Ce règlement vivra sans doute ce que vivent les règlements; mais puisqu'il est en vigueur, je m'incline et je lui obéis. J'aborde donc immédiatement le devoir qu'il m'impose.

» L'année académique que vient clore la séance d'aujourd'hui a été bien remplie, Messieurs. Mémoires sérieusement élaborés, communications piquantes, discussions intéressantes, parfois même passionnées, rien n'a manqué à vos séances hebdomadaires, dans lesquelles vous avez souvent aussi accordé l'hospitalité la plus bienveillante aux savants étrangers à l'Académie. Croyez-le bien, on vous sait un gré infini de cette courtoisie de si bon goût, avec laquelle vous accueillez même ceux qui débutent dans

la carrière de l'érudition. N'est-ce pas, en effet, le plus aimable de vos priviléges, que celui de tendre de plein droit la main à ces jeunes gens studieux, qui, bien loin de redouter la poussière des bibliothèques et des archives, embrassent avec ardeur une carrière où le travail persévérant et l'intelligence peuvent conduire au but, mais à la condition que les conseils de l'expérience ne leur fassent pas défaut? C'est à vous, Messieurs, à vous qui avez conquis une si digne place dans l'estime du monde, à vous qui avez attaché à votre nom la seule noblesse impérissable, qu'il convient de soutenir ces jeunes courages, de leur montrer les écueils à éviter, et de les aider à marcher sur vos traces. On a souvent répété que la science est égoïste; que l'on vienne à nos séances, et chacun, disons-le bien haut, reconnaîtra que cette accusation implique plus qu'une injustice, j'allais dire un blasphème.

» Mais je n'ai pas mission de vous adresser des louanges, quelque méritées qu'elles soient. En agissant ainsi que vous le faites, que nous le faisons tous, nous remplissons un devoir, et l'on n'a pas à féliciter, j'imagine, celui qui ne fait que ce qu'il doit faire.

» Dans le cours de cette année, trois de vos confrères ont, sans autre désir que celui de contribuer aux progrès des sciences que nous aimons, payé de leur personne et bravé sans hésitation les périls de toute nature des courses lointaines, pour aller arracher à l'histoire des antiques civilisations de l'Orient quelques-uns de ses secrets. Il serait fort à désirer que chaque année d'Académie pût compter dans son sein quelques-uns de ces hardis explorateurs que les fatigues et les privations ne rebutent pas, et qui se croient amplement payés de leurs peines, s'ils ont l'heureuse chance de rapporter à leurs confrères des éléments nouveaux à faire entrer dans le domaine de la science.

» Par deux fois, Messieurs, et coup sur coup, la mort est venue frapper dans nos rangs, et enlever, presqu'au même jour, notre vénérable doyen d'âge, et l'un de nos plus jeunes confrères. Les regrets qu'ils ont laissés parmi nous sont de ceux qui ne s'effacent pas, et que ne peut même atténuer l'affection que nous portons aux confrères qui sont venus si dignement remplacer les amis que nous avons perdus.

» Maintenant, Messieurs, que j'ai, en quelques mots, tracé l'histoire intérieure de l'année académique qui vient de se terminer, je dois aborder le sujet le plus important que j'aie à traiter devant vous. Je me hâte donc d'arriver à l'examen des différents concours dont vous êtes les juges suprêmes.

Prix ordinaire de l'Académie.

» Le premier prix que vous ayez à décerner est celui que nous désignons sous le nom de prix ordinaire, parce qu'il est dévolu au concours que votre constitution même vous oblige d'ouvrir chaque année. La question dont nous avions à nous occuper avait été prorogée jusqu'en 1864, parce que les Mémoires soumis à votre appréciation ne vous avaient pas paru mériter la récompense proposée. Vous vous rappelez, en effet, que cette question est celle de l'origine et de la diffusion dans le monde de l'écriture des Phéniciens. Trois nouveaux Mémoires nous ont été transmis, et, cette fois encore, aucun d'entre eux n'a paru mériter le prix. L'un de ces Mémoires, cependant, resté inachevé par des circonstances que l'auteur déclare indépendantes de sa volonté, nous laisse l'espoir que le prix

pourra être un jour justement accordé. Il s'agit d'ailleurs d'une branche d'études dont l'importance occupe au plus haut degré l'attention du monde savant. En conséquence, l'Académie, sur la proposition unanime de sa commission, maintient la question au concours pour l'année 1866. Elle recommande vivement aux candidats l'étude des nombreux monuments épigraphiques découverts en ces derniers temps, et elle les engage aussi à ne pas se contenter d'employer dans leurs textes les formes courantes de lettres, consacrées par la typographie, mais bien à reproduire avec exactitude les caractères que présentent les monuments, et sur lesquels doivent porter leurs appréciations.

» Le prix ordinaire, proposé en 1862 pour 1864, n'ayant produit aucun Mémoire, la question est remise au concours; j'y reviendrai plus loin.

Concours des ouvrages sur les antiquités nationales.

» Vous êtes certainement encore, Messieurs, sous la vive impression que vous a causée l'audition du rapport rédigé et lu à votre dernière séance par notre honorable et savant confrère, M. Hauréau. Je ne voudrais pas retrancher une ligne, pas un mot, de cet excellent et charmant travail, qui, heureusement, est destiné à être intégralement imprimé, et livré à vos méditations, comme un modèle d'élégance et de profondeur à la fois.

» Cette année, soixante-deux ouvrages ont été soumis à l'appréciation de la commission chargée d'étudier et de juger tous les écrits relatifs aux antiquités de la France. Afin de rehausser encore la valeur et l'éclat des récompenses réservées à ce concours éminemment national, vous avez décidé que vous ne dépasseriez plus en aucun cas le nombre de trois pour les médailles, et celui de six pour les mentions honorables attribuées aux lauréats de ce concours. Ainsi vous n'avez plus que neuf récompenses en tout à distribuer chaque année; plus de rappels de médailles, plus de partages de prix, plus de distinction entre les mentions très-honorables et les simples mentions honorables. Avec l'importance toujours croissante de ce concours, les récompenses que vous avez à décerner, quelle que soit leur nature, ont acquis ainsi une valeur morale qui, loin de diminuer le nombre des concurrents, ne fera, n'en doutons pas, que stimuler leur émulation, et qu'activer encore ce foyer des études nationales que votre sage initiative a allumé dans toutes les contrées de notre chère France.

» Votre commission, Messieurs, décerne cette année la première de ses médailles à M. Henri Lepage, archiviste du département de la Meurthe, auteur d'un ouvrage intitulé: *Pouillé du diocèse de Toul*. L'éditeur n'a pas seulement reproduit avec la fidélité d'un savant paléographe un précieux monument de la Bibliothèque impériale. Il a mis, en regard du texte ancien, des textes plus modernes, et ce rapprochement, fait avec une intelligence parfaite de toute la matière, nous offre un tableau statistique du diocèse de Toul, du xve au xviiie siècle. Enfin, une introduction étendue nous fait parfaitement comprendre le but que l'auteur s'est proposé dans son ouvrage, et une table irréprochable en rend l'usage facile. Déjà sept fois dans les précédents concours vos suffrages ont accordé d'honorables et de très-honorables mentions à l'infatigable investigateur des riches archives de l'ancienne Lorraine; aujourd'hui enfin, l'Académie s'estime heureuse de donner la première de ses récompenses au savant qui a su la conquérir par de si constants efforts.

» Dans les mêmes concours précédents, M. Arthur Forgeais était un compétiteur de M. Henri Lepage, et plusieurs fois pareillement vous avez accordé le témoignage public de votre estime aux intéressantes découvertes de cet antiquaire plein de zèle. M. Arthur Forgeais présentait au concours de cette année la troisième série de sa collection des *Plombs historiés* trouvés dans la Seine. Cet ensemble forme aujourd'hui un ouvrage vraiment précieux, dans lequel M. Forgeais, cela peut se dire sans trop d'emphase, est parvenu à créer une science nouvelle. L'Académie accorde donc la seconde médaille à M. Arthur Forgeais, en exprimant le vœu que son exemple soit imité, et que d'autres curieux entreprennent après lui, comme lui, avec sa grande patience et son heureux instinct, d'ajouter quelque semblable complément à la science de l'archéologie française.

» La troisième médaille est décernée à M. Fleury, auteur d'un ouvrage déjà mentionné sur *les Manuscrits à peintures de la bibliothèque de Laon*. C'est un second volume qui a été envoyé au concours de cette année. Voici donc, Messieurs, un ouvrage complet qui n'est pas seulement le fruit d'un consciencieux labeur, mais qui, votre commission s'est plu à le reconnaître et à le déclarer, atteste chez M. Fleury des connaissances très-variées. Voici un ouvrage complet qui, malgré les imperfections inséparables de toute œuvre d'érudition, rendra les plus grands services à l'étude d'un art charmant, d'un art perdu, jadis fécond en chefs-d'œuvre.

» La première mention honorable est décernée à M. Dufresne de Beaucourt pour sa belle et bonne édition de la *Chronique de Matthieu d'Escouchy*, prévôt de Péronne, devenu plus tard bailli de Nesle. A cette édition sont jointes des notes géographiques, chronologiques et généaologiques, rédigées pour la plupart d'après des documents inédits, et une table excellente, qui est, pour ainsi parler, une biographie générale des contemporains de Charles VII. Nous devons un témoignage de reconnaissance et d'estime à ces éditeurs scrupuleux qui, comme M. Dufresne de Beaucourt, viennent ajouter aux trésors de nos richesses historiques le texte complet, correct, savamment annoté, d'un livre utile.

» La seconde mention est accordée à M. Maurice Champion, auteur d'un ouvrage considérable intitulé: *les Inondations de la France, depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours*. Déjà cinq volumes de ce travail ont successivement paru; l'abondance des précieux documents que l'auteur a recueillis et présentés en bon ordre, fera de son livre la digne préface de nos meilleurs traités d'hydrographie.

» La troisième mention revient à M. Potier de Courcy, pour la seconde édition de son *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*. Votre commission a vu, dans le *Nobiliaire* de M. de Courcy, un ample recueil de renseignements qui pourront servir, soit à compléter, soit à rectifier l'histoire de certaines familles dont les noms appartiennent à nos fastes ecclésiastiques et civils.

» Le travail de M. Antonin Macé, sur la *Géographie du Dauphiné et de la Savoie*, avant et pendant l'occupation romaine, n'est qu'un mémoire concis nous offrant un résumé des opinions de l'auteur; mais ces opinions, pour la plupart nouvelles, sont celles d'un critique exercé qui joint à une connaissance parfaite des localités l'intelligence, plus utile encore et plus rare, des monuments écrits de l'histoire. Le savant professeur de la Faculté de Grenoble appréciera le témoignage d'estime que l'Académie rend à une des plus modestes de ses œuvres déjà si nombreuses.

» Immédiatement après le mémoire de M. Macé, nous plaçons la dis-

sertation de M. Morin sur la légende *Virgini pariturœ*. C'est encore un opuscule ; mais la question traitée par M. Morin ne réclamait pas un ouvrage plus étendu. Il s'agit en effet de savoir si, cent ans environ avant l'ère chrétienne, les Druides, célébrant leurs mystères dans les solitudes de la Beauce, ont été visités par un messager divin, et si ces Druides, subitement initiés aux dogmes les plus subtils de la religion future, ont érigé sur le lieu même où s'élève aujourd'hui la cathédrale de Chartres, un autel à la vierge qui devait être mère, *Virgini pariturœ*. L'auteur du travail que l'Académie mentionne a fait justice d'une assertion qui doit rester dans le domaine de la légende pure.

» Enfin, la sixième et dernière mention honorable est accordée à M. Tuetey, auteur des *Recherches sur les Chartes communales de la Franche-Comté,* et en particulier sur celles de Montbéliard. A ce mémoire manuscrit sont joints des instruments tirés de la Bibliothèque impériale, des archives de l'Empire, et de plusieurs dépôts de la Franche-Comté. Nous exprimons, au nom de l'Académie, le désir que ce travail soit bientôt mis par la presse entre les mains de chacun. Tout ce qui touche aux origines de la liberté française est en effet d'un intérêt public.

» Le silence que votre Président est forcé, par l'espace et par le temps, de garder sur le compte d'un certain nombre d'autres ouvrages envoyés au concours, et qui, bien que n'ayant pas obtenu une des rares couronnes dont vous pouvez disposer, méritent néanmoins d'être cités avec distinction, sera compensé par la publication intégrale du rapport de M. Hauréau. C'est là que les auteurs de ces ouvrages trouveront la preuve de l'estime que l'Académie professe pour leurs efforts.

Prix Bordin.

» La question suivante, proposée une première fois sans que le prix eût été donnée, avait été prorogée jusqu'en 1864 ;

» Faire connaître d'après les textes publiés ou inédits lesquels de » nos anciens poëmes, comme Roland, Tristan, le Vieux Chevalier, Flore » et Blanchefleur, Pierre de Provence et quelques autres, ont été imités en » grec, depuis le XIIe siècle, et rechercher l'origine, les diverses formes, » les qualités ou les défauts de ces imitations. »

» Un seul mémoire a concouru : c'est le même ouvrage qui, déjà satisfaisant sur quelques points, au concours de 1862, n'avait alors été jugé ni assez complet, ni assez méthodique. L'auteur, en approfondissant un sujet tout à fait neuf et qui présentait de grandes difficultés, a mieux étudié les textes qu'il avait eus d'abord à sa disposition et il y a joint l'analyse et l'appréciation de plusieurs textes nouveaux. Il nous a ainsi présenté toute la suite de ces imitations à peine connues, classée par ordre chronologique. Cette fois l'auteur a conquis dignement le prix proposé : c'est M. Gidel, agrégé, docteur ès lettres, professeur au lycée Bonaparte. Lorsque M. Gidel, par une dernière révision, aura mis plus de proportion entre ses développements et l'importance ou la nouveauté de chaque question, lorsqu'il aura fait disparaître quelques petites négligences de style qui dépareraient son excellent ouvrage, il sera bon qu'il le publie, pour que l'on sache mieux qu'on ne l'a su jusqu'à présent, quel fut dans toute l'Europe et même dans l'Empire grec, le succès populaire de notre poésie française du XIIe et du XIIIe siècle.

» L'Académie avait proposé, en 1862, pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1864, la question suivante :

« Rechercher l'âge et les origines des ouvrages et les fragments qui » nous sont parvenus sous le nom d'Hermès Trismégiste. Donner une nou- » velle traduction, latine ou française, de ces textes, en les éclairant par » les documents grecs, tels que les livres attribués à Plutarque sur Isis et » Osiris, à Jamblique sur les mystères des Egyptiens, par les fragments de » doctrines égyptiennes, épars dans divers auteurs; enfin par les résultats » que l'on peut considérer comme acquis à la science, dans l'étude des » monuments hiéroglyphiques. »

» Trois mémoires ont été adressés à l'Académie, et nous sommes heureux de constater que son appel a fait connaître des travaux considérables, à divers points de vue, sur une question qui arrive parfaitement à son heure, et comme une préparation nécessaire à des travaux originaux sur la religion de l'antique Egypte.

» Le numéro 2 n'a pas paru mériter une distinction, malgré les justes éloges qui lui sont dus pour la traduction des textes. L'auteur était trop étranger à la question qu'il voulait aborder. Il n'était même pas bien renseigné sur le mérite des documents à consulter, et il s'est appuyé quelquefois sur des travaux auxquels la science n'accorde aucune valeur.

» Les auteurs des deux autres mémoires, au contraire, ont fait preuve d'un savoir véritable et étendu. Chacun d'eux, par le mérite qui lui est propre, celui-ci par la connaissance réelle qu'il possède des conquêtes de l'érudition moderne sur l'Egypte, la Syrie et la Perse, celui-là par la critique excellente qu'il a apportée dans le choix et l'emploi des matériaux qu'il mettait en œuvre, par la clarté et l'élégance sombre et sévère du style que comportait le sujet, se sont suffisamment rapprochés du but, pour que l'Académie n'ait pas hésité à partager le prix proposé entre ces deux concurrents, dont je proclame les noms par ordre alphabétique. L'un est M. Louis Ménard, docteur ès lettres. L'autre est M. Félix Robiou, docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée de Napoléonville.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Fondé par M. Allier de Hauteroche.

» Ce prix est décerné à M. Maximin Deloche pour son ouvrage intitulé : *des Monnaies mérovingiennes du Limousin*. L'auteur répartit entre soixante-neuf ateliers monétaires les cent trente-six tiers de sou d'or ou denier d'argent, qu'il rattache à la cité limousine, et qu'il divise en onze groupes. Son procédé de classification scientifique est véritablement digne de fixer l'attention des numismatistes. Ainsi M. Deloche étudie d'abord avec soin le style particulier et les types de la métropole, puis il recherche quelles sont les localités qui les ont adoptés. Il tient compte en même temps de l'influence exercée par les cités voisines sur les monnaies émises dans les ateliers des frontières. Ses attributions, en général, sont fortement motivées; mais ce qui est surtout digne d'éloges, c'est l'érudition avec laquelle il a traité toute la partie géographique de son travail, en ne négligeant rien de ce qui concerne les formes successives contractées par les noms de lieu. Disons-le sans hésitation : la numismatique du moyen âge présentée avec le soin érudit dont M. Deloche a fait preuve dans ce travail, demande tout autant de critique et d'efforts qu'il en faut dépenser pour résoudre les problèmes les plus difficiles de la numismatique ancienne.

Prix fondés par le baron Gobert.

» L'Académie décerne le premier de ces prix à M. d'Arbois de Jubainville, pour son *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*.

» Le second prix à M. Vallet (de Viriville), pour l'*Histoire de Charles VII et de son époque*.

» Ces deux ouvrages avaient déjà figuré dans les concours des années précédentes. Ainsi le second prix Gobert avait été décerné en 1862 et maintenu en 1863 à M. d'Arbois de Jubainville. Cette année, il a ajouté aux volumes déjà publiés un catalogue analytique de 1140 pièces inédites relatives à la plus ancienne histoire de la province de Champagne. On peut juger par ce fait seul du soin extrême avec lequel l'auteur a exploré et mis à contribution tous les dépôts publics dans lesquels se trouvaient conservées les archives de cette province. Son style, en général très-lucide, a même dans certains passages de la chaleur et de l'élévation ; ses appréciations sont exactes, et témoignent, pour la plupart, d'une remarquable fermeté de jugement. Votre commission n'a donc pas hésité à vous proposer d'accorder le premier prix à l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, et, par son vote, l'Académie a ratifié le jugement de la commission.

» L'histoire de Charles VII avait été jusqu'ici écartée du concours comme n'étant pas parvenue à un degré suffisant d'avancement. Mais, depuis l'an dernier, l'auteur a publié un demi-volume qui forme la première partie du tome troisième, et qui conduit le règne de Charles VII jusqu'à l'année 1453. L'ouvrage touche donc à son terme, et le moment était venu d'en apprécier et d'en récompenser les nombreux mérites. Nul, on peut le dire, n'a exploré avec plus de soin que M. Vallet (de Viriville) les sources de l'histoire de Charles VII, et si son œuvre n'est pas exempte de défauts, ceux-ci sont amplement rachetés par la profonde connaissance des documents historiques, et par l'exactitude poussée jusqu'aux derniers détails.

» Votre commission vous a donc proposé de décerner le second prix Gobert à l'histoire de Charles VII, et cette fois encore vous avez, par votre vote, ratifié ce jugement.

Ecole d'Athènes.

» Notre savant confrère, M. Dehèque, lisait, il y a peu de jours, devant l'Académie, le rapport plein d'intérêt que lui ont inspiré les travaux envoyés cette année par les membres de l'École d'Athènes. Je croirais commettre une mauvaise action si je me permettais de déflorer ce remarquable morceau où l'élégance du style marche de front avec l'érudition solide. Vous lirez tous, Messieurs, le rapport de M. Dehèque, dont je dois me borner à indiquer brièvement le sujet.

» Si jamais idée essentiellement académique a été conçue et mise à exécution, c'est certainement lorsque la fondation de l'École d'Athènes fut décidée et accomplie, grâce à la chaude intervention de plusieurs membres de notre compagnie. Créer cette école, aujourd'hui illustre entre toutes les écoles françaises, c'était créer une pépinière où la culture de l'érudition classique devait recevoir les plus splendides développements. Certes, les espérances de l'Académie n'ont pas été déçues, et il me suffira

de rappeler ici les rapports que vous avez entendus chaque année sur les travaux exécutés par les membres de cette école, pour ne vous laisser aucun doute sur les fruits que l'érudition française a recueillis déjà et doit continuer de recueillir, grâce à l'institution de notre colonie athénienne de lettrés.

» L'année qui vient de s'écouler n'a pas été moins riche en bons et solides résultats que les années précédentes, et nous pouvons le dire hautement avec notre éminent rapporteur : « L'École française d'Athènes » que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres soutient et encourage » avec le plus sympathique intérêt, et à qui nous ne demandons, en » échange d'une sollicitude paternelle et confiante, que de faire honneur » à la France par ces fortes études qui, seules, produisent des grammairiens, des archéologues, des épigraphistes, continue le cours de ses » travaux avec un succès qui répond à tous nos vœux et à toutes nos » espérances. »

» Les Mémoires que vous avez reçus, cette année, ont pour auteurs MM. Deville, Gebhart, Terrier et Carle Wescher.

» M. Deville s'est plus particulièrement occupé de langue et de grammaire, et il a consigné les résultats de ses études dans quatre Mémoires distincts, dont le premier est intitulé : Comparaison du grec ancien et du grec moderne; liste de mots anciens tirés de l'*Onomasticon* de Pollux et de mots populaires correspondants. Le second Mémoire de M. Deville est un recueil de chansons populaires, suivi de notes grammaticales et d'observations. Le troisième, intitulé : Texte tzaconien, suivi de notes, nous fait connaître un dialecte étrange, qui participe de l'éolien, du dorien primitif, et qui semble, en outre, avoir conservé quelque chose de pélasgique. Ce dialecte n'est parlé que dans une petite province du Péloponèse, la Tzaconie, peu explorée, peu connue, placée à l'est de l'Eurotas, le Vasili-Potamo de nos jours. Enfin, dans son quatrième Mémoire, intitulé : *Dialecte de Scarpathos; chansons*, M. Deville a réuni et commenté des fragments poétiques du dialecte parlé par les habitants de la moderne Scarpanto, la Krapathos d'Homère.

» M. Terrier a traité dans un excellent travail l'histoire du temple de Minerve Suniade, et des mines de Laurium. M. Terrier a parcouru pied à pied toute la région historique dont l'exploration avait été demandée par l'Académie. On savait par les témoignages de quelques auteurs de l'antiquité qu'un temple de Neptune avait existé sur le cap Sunium, mais on ignorait l'emplacement, que M. Terrier a été assez heureux pour retrouver d'une manière certaine.

» M. Gebhart, dans son mémoire intitulé *l'Olympe hellénique*, essai pour servir à l'histoire du polythéisme, s'efforce de démontrer que, parmi les montagnes qui portèrent chez les Grecs le nom d'Olympe, deux seulement peuvent avoir été le séjour imaginaire de leurs dieux, l'Olympe de Thessalie et l'Olympe de Brousse ou de Mysie; mais que celui-ci, par sa situation sur le chemin parcouru d'orient en occident par les races aryennes, en raison aussi de sa beauté particulière, convient mieux aux descriptions des poëtes et à leurs récits touchant l'Olympe où régnait Jupiter. Il y a là, vous le voyez, Messieurs, une thèse nouvelle, dans laquelle votre savant rapporteur craint bien qu'il ne se cache un paradoxe, mais spirituel et original. Pourquoi ne dirais-je pas que je partage cette crainte? Quoi qu'il en soit, M. Gebhart a produit un mémoire des plus intéressants, où il fait souvent preuve d'un véritable talent d'écrivain.

» M. Wescher enfin, dans ses *Anecdota græca*, nous montre l'Ecole d'Athènes résolûment engagée dans la voie des recherches épigraphiques.

M. Wescher s'y est lancé avec une vocation passionnée, que soutiennent heureusement la sagacité naturelle de son esprit et la solidité de son savoir d'humaniste. Le recueil des inscriptions inédites, découvertes par lui, est accompagné d'un commentaire, presque toujours abondant, souvent original par l'érudition et les aperçus critiques, soit sur l'histoire des mœurs et des institutions, soit sur l'histoire de la langue.

» Ai-je besoin de vous rappeler que récemment M. Wescher nous faisait connaître, d'une façon sommaire, la magnifique moisson épigraphique qu'il a faite en compagnie de notre courageux et savant confrère M. de Rougé, pendant sa pénible exploration de la terre des Pharaons?

» Tel est le tribut que notre Ecole d'Athènes a, cette année, payé à la science. Répétons donc avec notre confrère M. Dehèque : « D'après le » nombre et l'importance des mémoires, et après avoir constaté la bonne » tradition des études, la nouveauté des explorations et leurs heureux » résultats, nous pouvons affirmer que les membres actuels de l'Ecole » française d'Athènes se montrent dignes de leurs devanciers, et qu'ils » laisseront à leurs successeurs les meilleurs exemples. »

» J'ai fini, Messieurs, et il ne me reste qu'à vous demander pardon de la longueur de cet exposé, qu'il ne dépendait pas de moi de vous présenter plus brièvement. »

A cette séance a été lu par M. Guigniaut, secrétaire perpétuel, l'éloge de M. Quatremère de Quincy.

Séance du 15.

M. Guigniaut, secrétaire perpétuel, est remplacé par M. Wallon, pendant une absence nécessitée pour raison de santé.

Le remplacement de feu M. Cureton, comme associé étranger, est fixé au mois de novembre.

M. le ministre l'instruction publique écrit à l'Académie pour lui communiquer une lettre de M. le ministre des affaires étrangères, accompagnée de plans topographiques des bouches du Danube et spécialement d'Iglitza, avec des copies de plusieurs inscriptions relatives à l'ancienne ville de Troesmes et recueillies en ce lieu. M. le ministre prie l'Académie d'examiner ces pièces et de les lui renvoyer avec l'appréciation dont elles auront été l'objet.

L'Académie charge de cet examen une commission composée de MM. Brunet de Presle, de Longpérier, Léon Renier et Quicherat.

M. Ritschl fait hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé: *Priscæ latinitatis epigraphicæ*, supplém. v. « Le savant correspondant de l'Académie exprime dans sa lettre l'espérance que la Compagnie n'accueillera

pas défavorablement ses opinions sur l'âge du tombeau de saint Remy; car, si en ce point il s'est écarté du sentiment de plusieurs savants français, c'est pour assigner au monument une antiquité qui lui donne plus d'importance encore aux yeux des archéologues. »

M. Léon RENIER fait observer, à propos de cette réflexion de M. Ritschl, que, si quelques savants ou du moins quelques écrivains français ont placé le monument dont il s'agit après les Antonins, telle n'a jamais été l'opinion de ceux qui se sont spécialement occupés d'épigraphie. Il l'a toujours, quant à lui, rapporté au moins au commencement du 1er siècle de notre ère et M. EGGER a publié, il y a plusieurs années déjà dans la *Revue archéologique*, un mémoire où il lui assigne pareille date en raison de l'emploi des diphthongues *Juliei*, *sueis*, argument dont M. Ritschl fait l'objet principal de sa brochure sans paraître savoir qu'il a été publié depuis longtemps en France (1).

Le père Martinoff écrit à l'Académie pour lui offrir un ouvrage intitulé *Annus ecclesiasticus græco-slavicus*, qui fait partie du tome XI d'octobre, des *Acta Sanctorum*.

M. Carl Wescher fait hommage de son rapport à l'Académie (publié plus haut in extenso).

M. Aug. Pelet de Nîmes soumet à l'appréciation de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL son interprétation de trois lignes d'une colonne milliaire d'Auguste, située à Narbonne.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants:

Maçoudi. — *Les prairies d'or*, texte et traduction de MM. C. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. III. Paris, 1864, 1 vol. in-8.

Publication des œuvres complètes de Bartolomeo Borghesi, 3e rapport du secrétaire de la commission; br. in-8.

Revue archéologique, août 1864.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1864, 1er trim.

(1) Pour bien comprendre ce qui précède, il faut se rappeler que, dans le bourg de de Saint-Remy, à quelque distance de Tarascon, il existe deux monuments romains de la plus grande importance: un grand tombeau conservé intact et un arc triomphal. Saint-Remy est l'ancienne *Glanum*. Plusieurs écrivains du siècle dernier et de celui-ci s'étaient mépris étrangement sur l'âge de ces monuments et sur l'art qui les recommande.

Cette erreur était d'autant plus inexplicable qu'on lit sur une des quatre faces du tombeau l'inscription suivante:

SEX. L. M. IVLIEI. C. F. PARENTIBUS. SVEIS.

Sextus, Lucius et Marcus, tous trois fils de C. Julius, à leurs parents.

M. Ritschl établit que cette terminaison du pluriel de la deuxième déclinaison IVLIEI ne se rencontre jamais à partir de la fin du règne d'Auguste et que *EIS* (*SVEIS*) se trouve très-rarement après cette époque. Il résulte de cette remarque et de celles qui l'accompagnent touchant l'art des monuments, qu'il faut les placer entre César et Auguste. (*Note du Rédacteur.*)

Annales de philosophie chrétienne, juillet 1864.

La vérité historique, 7e année, 7e livraison.

Revue américaine, n° 54, 1864.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trim. de 1864.

Bullettino di archeologia cristiana, par M. de Rossi, n° 7, 2e année.

M. VINCENT offre à l'Académie, au nom de M. de Coussemaker, un ouvrage intitulé: *Elections aux Etats-Généraux de 1789 dans la Flandre maritime*.

M. MÉRIMÉE fait hommage à l'Académie au nom de M. Newton d'une gravure coloriée reproduisant une des peintures du vase de Camiros avec une notice de M. Newton sur la scène célèbre qui y est représentée. Le dessin est de madame Newton. M. MÉRIMÉE, en relevant l'incomparable beauté de ces figures, fait observer que les contours du vase ont été mis à profit par l'artiste pour rendre les raccourcis.

M. VINCENT fait, en communication, la lecture suivante :

Lettre à M. le vicomte DE ROUGÉ *sur l'année vague* DES EGYPTIENS.

« Une question d'origine encore bien indécise est celle que présente la fameuse période sothiaque si célèbre dans les annales de l'Egypte. — Aujourd'hui, grâce à la découverte si heureusement faite par notre savant ami, Mariette-Bey, de cette date de l'an 400 qu'il a lue sur un monument élevé par les ordres de Ramsès II, nous pouvons obtenir la solution du problème; et c'est l'ère (préalablement déterminée) à laquelle se rapporte cette date, qui va nous y conduire.

» Mais auparavant, j'ai besoin d'établir, avec M. de ROUGÉ, que si l'on ne remonte pas au delà de la dix-huitième dynastie, il n'y a pas de difficulté sérieuse à admettre que, « la continuité de l'année vague est » assez bien établie pour que l'on puisse accorder une confiance entière » aux tables de concordance que l'on a dressées entre les dates juliennes » et les dates vagues correspondantes. »

» Cela posé, je crois pouvoir avec quelque confiance donner pour point de départ à la date découverte par Mariette, le jour du lever héliaque de Sothis, qui (sauf erreur de calcul de ma part) dut avoir lieu en Egypte le 13 juillet julien proleptique de l'an 1801 avant notre ère (compté à la manière des astronomes), quatre jours après le solstice d'été qui tomba cette année le 9 du même mois, d'après les tables de Largeteau.

» En effet, en partant des données qui nous sont fournies par l'astronome Ptolémée et par Censorin (1), données qui sont la base inattaquable, peut-on dire, de tout système de chronologie égyptienne, on trouve, par un calcul rétrograde facile, fondé sur le mode de roulement de l'année vague dans l'année caniculaire de 365 jours 1/4, roulement en vertu duquel le lever héliaque retarde *d'un mois* en 120 ans vagues, on trouve, dis-je, que Sothis se leva héliaquement en Egypte au premier jour du mois de pachou vague du calendrier des Coptes, précisément en l'année précitée; et les tables de concordance numérique de Duvilliers du Terrage (2), font voir que ce premier jour de pachou est identique à la date du 13 juillet indiquée plus haut.

(1) *De die natali*, ex recens. Averc., p. 115.
(2) *Revue archéol.* 8e année, p. 14 du tirage à part.

» Ce premier résultat obtenu n'est pas la période sothiaque : il va nous y conduire, comme je l'ai annoncé. Mais, auparavant, mentionnons quelques vérifications préalables qui se présentent; ce ne sont point encore des preuves, ce sont du moins des motifs de confiance.

» 1° L'année 1401 à laquelle nous conduit la date de 1801 en avançant de 400 ans, tombe précisément sur la sixième année du règne de Ramsès II.

» 2° Le mot copte *Poschmaou*, *la multitude des eaux*, ne présente-t-il pas une analogie évidente, et une étymologie vraisemblable pour le mot *Pachou?*

» 3° Notre manière de voir sur l'origine de l'ère égyptienne, si elle est vraie, comme nous le croyons fermement, prouve que la première tétraménie du calendrier égyptien normal est celle de l'été en même temps que celle de l'inondation, comme le pensent MM. Brugsch et de Rougé, et non celle de la végétation, comme l'avait cru Champollion; mais à celui-ci reste en revanche l'exactitude de sa divination quant à l'interprétation des hiéroglyphes caractéristiques des tétraménies, interprétation qui tendait à dénaturer la théorie de M. Brugsch.

» Revenons maintenant à la question de la période sothiaque.

» Or, de ce qui précède il résulte, toujours en vertu du roulement de l'année vague dans l'année caniculaire, que 480 ans juliens après l'année proleptique 1801, c'est-à-dire en 1321 (époque bien connue des chronologistes égyptologues), le lever héliaque de Sothis arriva le premier jour du mois de Thoth, c'est-à-dire le premier jour de la tétraménie de la végétation. C'est, quant au premier point, la conséquence directe du célèbre texte de Censorin; et, quant au second, c'est le résultat et la confirmation du système de Champollion.

» Du même coup, les prêtres égyptiens rencontraient, peut-être sans y avoir beaucoup songé d'avance, l'occasion de remarquer que la 1461ᵉ année vague finirait en même temps que la 1460ᵉ année naturelle, pourvu que l'on fît commencer en même temps les deux séries, par exemple, en les faisant partir l'une et l'autre de ce premier jour du mois de Thoth auquel on se trouvait parvenu; d'où l'idée et l'établissement de la période sothiaque. Or, cet événement étant arrivé en 1321, sous le règne de Ménophrès (Menephta II), le nouveau cycle prit le nom du roi régnant. Telle est donc la véritable origine de la période susdite; et l'existence d'une ère précédente prouve avec évidence qu'il ne faut pas chercher au delà. On voit en même temps comment le commencement de l'année civile se trouva transporté du commencement de l'inondation, son origine naturelle, au commencement de la végétation.

» Quant à cette ère précédente dont on ne pourra parler sans citer le nom de Mariette-Bey, et qui a duré 480 années naturelles ou 484 ans et 4 mois vagues, rien désormais ne me paraît s'opposer à ce qu'on l'attribue au roi jusqu'ici problématique Aseth, à qui le Syncelle fait honneur par surplus (bien à tort sans doute) du premier établissement des épagomènes : et cela, soit qu'en suivant Josèphe, on considère ce roi comme l'un des derniers Pasteurs, soit qu'avec le Syncelle lui-même on le place en tête de la dix-huitième dynastie des Pharaons, ce qui d'ailleurs n'a rien de contradictoire, puisque, suivant M. de Rougé, Ramsès se glorifiait de descendre des rois Pasteurs.

» Quoi qu'il en soit, il est certain que l'usage des épagomènes remontait à la plus haute antiquité : c'étaient dans l'année religieuse des jours d'attente et de deuil, pendant lesquels on guettait le lever de Sothis de la même manière que les musulmans guettent l'apparition de la lune à

l'époque de la néoménie : par conséquent l'on ne se préoccupait pas, je le suppose, de les déterminer à l'avance. Dans l'année civile, au contraire, le nombre des épagomènes était invariablement fixé à 5.

» *P. S.* — Depuis que ce qui précède est rédigé, j'ai fait cette observation, que, si par aventure, il était possible de lire sur le monument allégué, l'an 401 au lieu de l'an 400, on se trouverait dans l'année de la 100e apparition de Sothis qui eut lieu cette année-là, le 11 du mois de Mésori, c'est-à-dire sept jours après la date donnée par la traduction de M. Mariette. De sorte que la première correction, si elle était admise, me paraîtrait rendre probable la nécessité d'une seconde correction sur le quantième du mois, après quoi l'on obtiendrait ainsi, soit le jour même du lever de Sothis, 11 mésori, soit l'un des cinq jours précédents, c'est-à-dire l'un des cinq épagomènes de la 100e année naturelle ou religieuse, qui finissait la veille du phénomène. J'imagine une sorte de jubilé quadriséculaire ou tétraétéridal, dont la célébration était ordonnée par Ramsès dans tous les chefs-lieux des nomes soumis à sa domination, en l'honneur du chef de sa dynastie et en mémoire de l'ère qu'il avait fondée : car on peut, si je ne m'abuse, comparer la fête du lever de Sothis précédée des cinq épagomènes, à la solennité de la Pâque préparée par les jours saints. »

M. Egger achève, au nom de M. Mantellier, conseiller à la cour impériale d'Orléans, la lecture d'un mémoire intitulé :

Sur les antiquités trouvées à Neuvy-en-Sullias, le 27 mai 1861.

ANALYSE.

Le 27 mai 1861, les ouvriers travaillant dans une sablière située sur le territoire de la commune de Neuvy-en-Sullias (Loiret), mirent à découvert une excavation creusée par la main des hommes, espèce de fosse ou caveau rectangulaire dont les parois étaient revêtues intérieurement d'une muraille sèche construite avec des tuiles romaines (tuiles à rebord) superposées.

Cette fosse renfermait plusieurs objets en bronze de l'époque gallo-romaine, à savoir :

Dix figurines qui représentent : Esculape ; un enfant nu, debout, sous un berceau de feuillages, tenant à la main gauche une massue et dans la main droite trois fruits ; l'empereur Tetricus sous la figure de Mars ; un orateur ; des gymnastes ; un joueur de cymbales ; un équilibriste ; des bacchantes ;

Des animaux en bronze coulé : un taureau, un cerf ; un cheval posé sur un socle, dont la face antérieure porte une inscription latine ;

Des animaux formés de feuilles de bronze martelé : un bœuf ; deux sangliers de petite dimension (de 27 à 30 centimètres de hauteur) ; un sanglier de grandeur naturelle ; les débris d'un autre sanglier de grandeur naturelle ;

Des instruments et ustensiles : une trompette guerrière (tuba), d'un mètre 44 centimètres de longueur ; des vases pour les sacrifices ; des palmes ; des objets indéterminés qui paraissent avoir eu un caractère symbolique.

La trouvaille entière ayant été achetée par le musée historique de l'Orléanais, le directeur de cet établissement, M. Mantellier, conseiller à la cour impériale d'Orléans, vient de la décrire et d'en interpréter les pièces principales dans le mémoire dont nous donnons l'analyse. Ce mémoire manuscrit est accompagné de dessins dus au crayons de M. Pensée, artiste orléanais, qui déjà a attaché son nom à plusieurs publications archéologiques.

M. Mantellier estime que tous les objets trouvés à Neuvy étaient par leur nature, leur caractère ou leur destination, de ceux que l'on dédiait ou que l'on conservait dans les temples et qu'avant d'être enfouis ils avaient fait partie du mobilier sacré d'un *sacellum* ; que dans un moment d'alerte, d'invasion par exemple, les gardiens de ce *sacellum* les avaient emportés et déposés avec précipitation dans la cachette souterraine de Neuvy où ils espéraient les reprendre après le danger passé, ce que la fuite, l'exil ou la mort auront empêché.

Il assigne pour date à un tel événement les dernières années du IVe siècle ou les premières années du Ve siècle, époque où les temples des faux dieux eurent à subir à la fois les dévastations des néophytes chrétiens et celles des premières bandes de barbares qui traversèrent les Gaules du Rhin aux Pyrénées.

Entre les pièces de cette intéressante trouvaille de bronzes antiques, l'une des plus importantes qui aient été faites en France depuis le commencement de ce siècle, le cheval et les sangliers sont particulièrement remarquables.

Le cheval par sa taille (65 centimètres au garrot), son état

de conservation, surtout par l'inscription de son socle dont la première ligne :

AVG. RVDIOBO SACRVM

donne le nom d'une divinité locale inconnue jusqu'ici, ce monument d'un art médiocre sans être dégénéré, paraît dater de la seconde moitié du IIe siècle.

Des quatre sangliers en bronze repoussé, deux étaient des enseignes militaires, identiques à celles qu'on rencontre sur les monnaies gauloises et dans les trophées de l'arc de triomphe d'Orange ; les deux autres, de grandeur naturelle, trop volumineux et trop lourds pour être portés à l'extrémité d'une hampe, étaient des images consacrées de l'animal dont les Celtes avaient fait leur symbole religieux et national.

Dans la cachette de Neuvy ces images de sangliers n'étaient pas intactes, mais en morceaux et leur état d'oxydation, la nature des cassures, la présence de gouttelettes de plomb fondu qui leur sont encore adhérentes, démontrent qu'au moment de leur enfouissement, elles étaient depuis longtemps déjà des débris ; leur destruction pourrait remonter aux temps des dernières révoltes des Gaules, sous Tibère ou Vespasien, et depuis plusieurs siècles on en aurait conservé les fragments, les reliques vénérées, dans le même *sacellum* que le cheval consacré au dieu topique *Rudiobus*.

Séance du 20.

SÉANCE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES.

A cette séance a été proclamé le résultat du jugement de la commission mixte du prix Volney (Voy. plus haut p. 190-191).

A la même séance, l'Académie des inscriptions a été représentée par M. EGGER qui a lu le travail suivant :

De la langue et de la nationalité grecques. Réflexions sur quelques documents historiques du temps de la prise de Constantinople par les Turcs.

« Tout le monde connaît ces paroles qui terminent le livre célèbre de

Montesquieu : *Sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* :

« Je n'ai pas le courage de parler des misères qui suivirent. Je dirai » seulement que, sous les derniers empereurs, l'empire, réduit aux » faubourgs de Constantinople, finit comme le Rhin, qui n'est plus qu'un » ruisseau quand il se perd dans l'Océan. »

» Cette comparaison, moins exacte peut-être qu'oratoire, exprime pourtant avec vérité le sentiment de tristesse qu'inspire au philosophe le spectacle d'un grand peuple qui se corrompt, dépérit, succombe enfin par ses propres fautes, et sous les attaques d'ennemis indignes eux-mêmes de le remplacer sur la scène du monde. L'abaissement général des sciences, des lettres, des arts, de tout ce qui fait la force et l'honneur de l'esprit humain, marque, en effet, les dernières années de Byzance chrétienne. L'architecture et la statuaire, mais surtout la numismatique et la littérature, dans la grossièreté de leurs œuvres, portent de plus en plus témoignage d'une irréparable décadence. Rien n'est douloureux comme de voir ainsi s'obscurcir et s'éteindre les lumières de l'hellénisme sur le sol où il avait jeté tant d'éclat. Néanmoins ce spectacle a de quoi nous attacher encore par le contraste des souvenirs; il renferme des leçons utiles que, même après Montesquieu, un modeste observateur peut essayer d'en faire sortir; ce n'est pas en vain que l'Europe a vieilli de cent cinquante ans depuis le livre de Montesquieu. Le progrès des événements et celui de la critique éclairent parfois d'un jour nouveau quelques pages de l'histoire que le génie d'un grand homme a pu jadis négliger.

» Cela peut-être me servira d'excuse, si je viens soumettre à cette assemblée quelques réflexions sur d'humbles monuments de la littérature byzantine au xv[e] siècle.

» Il y a pour l'art de parler, comme pour les autres arts, deux espèces de barbarie : celle qui précède la civilisation et celle qui la suit. L'esprit se plaît à rechercher dans la première les germes qui doivent se développer et produire, avec le temps, des œuvres de science et de goût; il est alors soutenu par une curiosité pleine d'espérance. L'autre barbarie, celle qui apparaît sur les ruines d'un passé glorieux, loin de nous attirer, afflige par la comparaison de ses grossiers produits avec la fleur élégante que des siècles plus heureux ont vu s'épanouir, et qui semble flétrie pour jamais. Les plus anciennes inscriptions latines et les premiers essais de l'éloquence écrite, dans les fragments du vieux Caton, ont pour nous un certain charme : la naïveté n'y est pas sans vigueur, l'inexpérience y montre, en ses tâtonnements pour atteindre le beau, un effort qui nous intéresse et nous donne confiance. En présence de ces pages informes on devine et l'on pressent déjà la prose oratoire de Cicéron. Mais, à voir cette beauté de la langue cicéronienne se déformer à son tour et s'abâtardir dans les temps de décadence, nous éprouvons je ne sais quelle impression de tristesse et de découragement; nous mesurons ce que l'esprit humain a perdu, mais nous ignorons si cette perte sera un jour réparée, car il nous est difficile d'apercevoir par quels moyens mystérieux la Providence fera sortir un ordre nouveau du milieu de ce désordre, et comment, sur les ruines d'une langue jadis éloquente et poétique entre toutes, germeront des idiomes destinés à fleurir eux-mêmes par l'éloquence et la poésie.

» Ce contraste de la barbarie et de la perfection classique nous est peut-être plus pénible encore dans l'histoire de la langue grecque que dans celle de la langue latine, parce que nous connaissons à peine les premiers essais de la poésie et de la prose helléniques. Le sort a voulu qu'il ne nous restât pas, en vers, une page authentique antérieure à

l'*Iliade* et à l'*Odysée*, et qu'il nous restât à peine quelques pages de prose antérieures à Hérodote. Ainsi le grec se présente à nous tout d'abord, sinon avec les perfections de la maturité, au moins avec l'éclat d'une jeunesse florissante. Nous le voyons ensuite, pendant sept ou huit siècles, s'approprier, avec une souplesse merveilleuse, aux mille inspirations de la poésie et de la science, aux besoins divers d'une société active jusqu'à l'inconstance, et qu'agitaient sans cesse les plus nobles ambitions de l'âme humaine : on croirait que cette langue est inépuisable et que la décrépitude ne pourra jamais l'atteindre. Même dans la décadence de l'Empire, les écoles d'Orient conservent obstinément le culte des anciens modèles. Sous les dernières menaces de l'oppression musulmane, elles commentent encore Homère et Démosthène ; le style oratoire, surtout, et le style philosophique y conservent une étonnante pureté. Au XIVe siècle, on déclame à Constantinople avec la même élégance qu'au temps des Antonins ou de saint Basile. Par la force même des choses, le style théologique, moins pur et moins égal, se maintient pourtant à un certain degré de noblesse. Le grec demi-populaire de l'Evangile a, de bonne heure, mêlé quelques expressions et quelques tours peu attiques au langage des prédicateurs et des controversistes chrétiens ; mais, une fois consacrée dans l'usage, cette grécité inférieure prévient, du moins, une corruption plus grande. L'autorité des livres saints et l'usage de les lire dans les églises, d'en apprendre et d'en réciter quelques pages parmi les offices, empêchent que le langage de la religion ne se défigure et fixent comme un niveau moyen au-dessous duquel, pendant longtemps, on ne descendra plus.

» Et pourtant ce niveau finit par s'abaisser encore.

» Il est impossible qu'un peuple en décadence préserve sa langue de toute fâcheuse atteinte. La civilisation, en se dissolvant, entraîne dans sa ruine les arts qui avaient grandi avec elle ; l'art d'écrire ne saurait, par privilége, échapper à cette fatalité. Le grec des historiens, c'est-à-dire le grec appliqué aux grandes affaires de la vie, lutte longtemps avec succès contre la corruption générale ; il faut bien qu'un jour il la subisse. Encore empreint d'une juste dignité dans les Annales de Cantacuzène, général, homme d'État et disciple intelligent des anciens maîtres de la parole, voyez, cent ans plus tard, ce qu'il est devenu sous la plume de Georges Phrantzès. Le rapprochement des faits a ici une triste éloquence. Phrantzès est l'historien de la chute de Constantinople, après en avoir été le témoin et l'un des plus déplorables martyrs. Chez lui, malgré un fond sérieux de bon sens, la pensée comme le style offre l'image trop fidèle d'une double humiliation. Allié à la famille impériale et grand dignitaire du palais, il conserve quelques souvenirs de l'éducation savante qu'on s'efforçait de maintenir dans les écoles de Byzance. La préface de son livre ne manque pas de gravité. On y retrouve la théorie de l'histoire exposée comme jadis dans Polybe, comme dans Agathias, comme dans Nicéphore Grégoras ou Cantacuzène. Certaines expressions rappellent même Hérodote, ainsi que certains débris de sculpture, enchâssés dans des constructions du moyen âge, y rappellent le siècle de Périclès au milieu de la barbarie. Mais une fois à l'œuvre, et quand il n'est plus soutenu par le classique lieu commun, Phrantzès nous laisse bientôt voir l'Hellène dégénéré. Ce n'est pas que son langage soit tout à fait le romaïque : une lettre de Bessarion, écrite en ce grec populaire, et qu'il a insérée dans sa chronique, tranche assez nettement avec la couleur générale du récit ; mais le style de cette chronique, en sa rudesse et sa négligence, descend fort au-dessous du langage que l'éti-

quette officielle avait jusque-là maintenu à la cour de Constantinople. Le romaïque y pénètre et, pour ainsi dire, l'envahit de toutes parts, et, ce qui est plus grave, les sentiments et les idées témoignent d'un affaiblissement commun des esprits et des caractères.

» Nous ne lui reprocherons pas de rendre quelque justice à Mahomet II. Ce grand capitaine, qui savait cinq langues, le grec, le latin, le syriaque, l'arabe et le persan, qui aimait à se faire lire les histoires d'Alexandre, d'Auguste et de Théodose, méritait peut-être le respect de ceux même qu'il venait opprimer ; et d'ailleurs Phrantzès prend bientôt contre lui sa revanche d'indignation, lorsqu'il le voit installer à Constantinople un patriarche suspect de complaisance pour les Latins. Mais, sur ces questions mêmes où sa conscience est vivement intéressée, écoutons un instant Phrantzès, pour apprécier ce qu'était alors l'éloquence d'un patriote byzantin. Notre langue répugne un peu, avec ses habitudes séculaires de correction et de gravité, à suivre l'allure défaillante du chroniqueur grec; il faut qu'elle s'y essaye par devoir de fidélité ; mais elle ne saurait reproduire cette bigarrure d'un style où l'idiotisme vulgaire se mêle à des restes d'élégance classique. Je choisis, pour en donner une idée, une page sur le célèbre concile de Florence où la Grèce tenta sa suprême chance de salut par un essai d'alliance avec les chrétiens de l'Occident.

« Le 27 novembre de la même année, le seigneur roi Jean, avec le seigneur patriarche Joseph et le seigneur despote Démétrius, beaucoup de princes du Sénat et de l'Eglise, et presque tous les métropolitains et évêques passèrent la mer pour se rendre au concile qui se préparait à Florence, concile auquel rien ne pouvait servir, ou plutôt qui ne pouvait servir à rien, et où l'empereur ne réussit pas mieux que les autres (?). Je ne dis pas cela contre les dogmes de l'Eglise, car ce sont choses dont le jugement revient à d'autres qu'à moi. Il me suffit à moi de la croyance que mes pères m'ont transmise, car je n'ai entendu dire à personne du parti contraire que nos dogmes soient mauvais, mais plutôt bons et anciens; et les leurs aussi ne sont pas mauvais, mais bons. Pour le montrer par une comparaison, nous traversions souvent avec d'autres la rue large et vaste qui mène à Sainte-Sophie; quelque temps après, d'autres ont trouvé une autre rue qui mène, disent-ils, au même lieu, et ils m'engagent ainsi à la prendre : « Venez, vous aussi, par cette rue que nous avons trouvée; » car, bien que celle que vous suivez soit belle aussi et ancienne et qu'elle » nous soit connue depuis longtemps et pratiquée, pourtant celle que nous » avons trouvée est belle aussi. » Entendant dire, d'un côté, que cette rue est belle, et, de l'autre, qu'elle ne l'est pas, et que l'on ne peut s'accorder, pourquoi ne dirais-je pas en toute paix: « Allez à Sainte-Sophie » par le chemin que vous voudrez; quant à moi, je continue d'y aller par » le chemin que j'ai longtemps pris avec vous, et dont vous témoigniez » vous et nos ancêtres. » Ce n'est pas pour cela que je dis que le concile n'a servi à rien, c'est parce qu'on n'a pu s'accorder. (Puisse-t-il y avoir union des Eglises, et que Dieu, après cela, me prive de la vie!) Pourquoi donc l'ai-je dit? Parce que la réunion du concile a été la première et grande cause pourquoi eut lieu l'invasion des infidèles contre Constantinople, et que de là sont venus et le siége et l'asservissement et tout notre malheur. » (III, 13.)

» Le pauvre chroniqueur a raison, mais il sent les choses plutôt qu'il ne les conçoit, et quand il veut les dire, l'expression le trahit. Il serait injuste de comparer avec cette indigence de langage le style d'un Xénophon ou d'un Polybe. Mais on se rappelle malgré soi quelqu'un de ces écrivains,

déjà qualifiés pourtant d'écrivains de la décadence, et qui, durant les dernières luttes du paganisme contre la foi chrétienne, ont eu à soutenir des thèses assez semblables à celles de l'annaliste byzantin. C'est Libanius, s'obstinant au vieux culte de Jupiter et maudissant « les hommes noirs, » c'est-à-dire les moines, qui démolissaient les temples et jetaient au feu les chefs-d'œuvre de Phidias; c'est Thémistius, invoquant un peu tard le beau principe de la tolérance pour protéger ce qui restait alors du paganisme détrôné. A la distance de dix siècles, il y a un fond d'idées communes entre Phrantzès et les deux sophistes: même obstination dans les deux sociétés que sépare leur foi religieuse, même intention de revendiquer au moins les libertés de la conscience. Or le langage a beaucoup d'élévation encore et de pureté chez les deux sophistes du IVe siècle. Au contraire, quelle mollesse d'expression et, j'ai presque dit, quel désarroi moral chez ce Grec de Byzance aux prises avec sa théologie compliquée des embarras de la politique! Voilà bien l'historien d'une société qui s'abîme sous le despotisme ottoman.

» La fin de Phrantzès fut digne, hélas ! de son œuvre. Après maint récit des humiliations de sa race, auxquelles s'ajoutent pour lui d'affreux malheurs domestiques, il nous raconte que, vers le printemps de l'an 6976 du monde, perclus de rhumatismes et trop pauvre pour remplacer son vêtement séculier, il s'est fait moine, sous le nom de Grégoire, et que sa femme Irène a suivi bientôt cet exemple: cela veut dire, en réalité, qu'ils entraient tous deux à l'hôpital, où fut, en effet, rédigé par Phrantzès le récit de la chute de Byzance chrétienne.

» La critique se sent désarmée devant de pareilles misères.

» On pouvait croire que la Chronique de Phrantzès marque l'extrême abaissement de la littérature chez les Grecs byzantins; on se trompait. Un contemporain de Phrantzès, le Rhodien Georgillas, a déploré la chute de Constantinople en un style qui, par comparaison, relève presque celui du chroniqueur et lui rend, à nos yeux, une sorte de valeur littéraire. De tels livres mériteraient bien l'oubli où ils dormaient depuis quatre siècles, s'il n'y avait toujours quelque enseignement à recueillir dans une œuvre authentique et sincère, dans le moindre témoignage qui se rapporte à quelque grand événement de l'histoire.

» Georgillas n'a été, pendant longtemps, connu que d'un petit nombre de curieux et par quelques citations que lui avaient empruntées nos lexicographes modernes. Un de ses trois poëmes est encore inédit. Le plus ancien, sa Légende de Bélisaire, a été publié récemment par un bibliophile anglais; le second ouvrage l'a été en 1857 par M. Ellissen, dans son estimable collection de documents pour l'étude de la basse grécité : c'est la Complainte ou Lamentation, en vers dits *politiques*, sur la prise de Constantinople.

» On a plusieurs exemples, soit en vers, soit en prose, de ces sortes de complaintes, dont la mode remonte aux premiers siècles de l'empire d'Orient et dans lesquelles la langue se montre souvent fort altérée. Pour n'en citer qu'un seul, il existe sur la prise de Constantinople, en 1204, par les Latins, un petit poëme écrit par un Grec de Nicée, après la restauration de la dynastie nationale : ce n'est certes pas un chef-d'œuvre; on n'y pourrait pas signaler le moindre trait d'éloquence. Ce document toutefois n'est point, par sa forme, indigne de l'histoire, à laquelle il apporte des faits utiles à relever. Il montre un écrivain capable de quelque soin pour la versification et pour le style, un écrivain sans talent, mais qui a du moins le respect de lui-même. Le Rhodien qui aligne les mille vers du *Threnos* sur le désastre de 1453 n'a plus même ces modestes qualités

» Né dans un pays grec que n'atteignent pas encore les armes ottomanes, mais que déjà elles menacent, il sent que la Grèce peut tout craindre après avoir vu tomber sa capitale, et il déplore ce désastre avec la même douleur qu'un témoin oculaire. Constantinople était pour lui la reine des villes par ses richesses, par ses monuments religieux et civils, surtout par ses écoles savantes. Elle a commis sans doute, ou plutôt ses princes ont commis, bien des fautes; le peuple grec tout entier est bien corrompu, et il s'est attiré les châtiments du ciel. Mais le châtiment dépasse la faute, et celui qui l'inflige, le Turc, est un trop cruel instrument de la justice divine. Les Latins obéissent au Pape, mais ils sont chrétiens du moins. Ces serviteurs du Pape que l'on maudissait en 1204, et auxquels on refusait alors le nom même de chrétiens, on les invoque aujourd'hui comme des libérateurs. S'il faut que Constantinople soit esclave, que du moins elle ne le soit pas des Mahométans; car une telle honte rejaillit sur l'Occident tout entier. Cet Occident, l'auteur l'a parcouru, nous dit-il, à pied et à cheval; il en connaît les peuples principaux, leurs rois ou leurs doges; il a été jusqu'en Angleterre au nord; et, au midi, peut-être a-t-il vu, du moins il connaît le royaume arabe de Grenade. Chacun de ces souvenirs lui devient occasion d'un belliqueux appel à la croisade : il y convie le Pape et ses cardinaux, le roi de France, les Anglais, les Génois, les Vénitiens, le duc de Bourgogne, ami des empereurs Jean et Constantin Paléologue. Il veut que la concorde enfin unisse tant de peuples chrétiens, tant de princes chrétiens contre les mécréants; que l'on se garde surtout de faire alliance avec le Turc, race perfide, qui ne sait pas tenir un serment. « C'est par ces alliances qu'il a mangé le monde qu'il gouverne. « Si vous le laissez seulement deux ans respirer à Constantinople, j'en jure « par Dieu, il nous mangera tous. »

» Voilà un trait qui date le livre, en même temps qu'il en laisse voir le rude langage. Il n'y avait donc pas deux ans que Byzance était prise; c'est la date que confirment d'autres allusions du poëme à Jean Huniade et au séjour de Mahomet dans la ville d'Andrinople après la prise de Byzance. Sans doute le pèlerin patriote revenait de son voyage à travers l'Europe, quand il épancha sa douleur en vingt-quatre longs couplets à moitié rimés, pleins de désordre et de redites, qui sont comme le chant d'agonie d'une littérature expirante. L'auteur souhaite ardemment que son cri de détresse soit entendu au loin. L'imprimerie venait à peine de paraître; il ne la connaît pas, et c'est aux copistes qu'il adresse plusieurs fois la prière de répandre, autant qu'ils pourront, ses vers dans toute la chrétienté, « chez les rois, les princes et les princesses, car il a confiance « qu'il y va de l'intérêt commun des grands et des petits. » Si haut pourtant que parle ce Jérémie de la Jérusalem byzantine, et quelque besoin qu'il ait d'une publicité bruyante, il n'ose pas déclarer son nom; il a ses raisons, dit-il, pour garder là-desus le silence; seulement il donne à qui pourra comprendre une sorte de signalement de sa personne, signalement devenu pour nous une énigme. Est-ce à dire que notre versificateur fût un personnage considérable? Je ne le crois pas. S'il faut l'appeler encore un lettré, c'est un lettré du plus bas étage. A chaque page de la complainte se marque le profond sentiment de sa petitesse, sentiment qui paraît, hélas! très-légitime. Quelques souvenirs historiques de Justinien, d'Héraclius et des gloires de l'ancien Empire, sont à peu près le seul témoignage de son érudition. Quant aux faits contemporains, c'est à peine si l'on en relève chez lui deux ou trois qui profitent à l'histoire. Par exemple, il semble parler sur des renseignements précis, quand il atteste que la Porte avait alors sous les armes « cent mille soldats d'élite, cent

mille janissaires, et (je voudrais ne pas l'en croire) trente mille renégats francs, qu'il appelle même des *Français*, etc. » D'autre part, à la façon dont il parle de Constantin Dragazès, le dernier défenseur de l'Empire, on ne sait vraiment pas s'il le tient pour mort ou pour vivant. Peut-être, n'ayant point vu de ses propres yeux la prise de la ville sainte, croit-il encore que Dieu aura sauvé Dragazès. Sa piété naïve n'espère-t-elle pas que des anges seront venus alors du ciel pour sauver de la profanation les reliques des saints? Ainsi nous verrions commencer, avec le témoignage même d'un contemporain, la légende, encore vivante en Orient, qui raconte que l'héritier des Constantins survécut à la prise de sa capitale par les Turcs, et qu'il attend, caché en un réduit mystérieux, le jour d'une éclatante réparation.

» Il y a donc, on l'avouera, quelque intérêt historique dans cette composition si peu littéraire. Elle ajoute un ou deux traits au tableau tracé par les annalistes d'un événement à jamais déplorable. Mais ce qui surtout est instructif, ce qui saisit le cœur et l'imagination. c'est le personnage même du malheureux versificateur; c'est la sincérité de l'inspiration qui le pousse à écrire, malgré sa faiblesse, pour la défense du nom grec et de sa religion. Sans cesse il revient à ces excuses, à ces protestations, comme il revient à ses pressants appels pour la croisade ; et bien que fatigants par leur monotonie, ces refrains font passer dans notre âme l'émotion que réveille, autour d'un tombeau, le chant des prières funèbres. Il semble que l'auteur l'ait compris lui-même, car il appelle quelque part son chant de douleur un *myriologue*, ce qui est le nom des complaintes en vers que les paysannes grecques improvisent sur le cercueil des défunts. Le désespoir éclate à chaque page de ces mortels couplets, écrits en un langage qui ne peut que le justifier. Que penser de l'état d'un peuple où le plus ardent patriotisme, parlant pour la plus sainte des causes, ne trouve que des accents comme ceux que je vais essayer de vous rendre ?

« Plaise au maître, au fabricateur du monde, aux douze apôtres, aux » quatre évangélistes [qui sont] la foi du chrétien, et qu'ils me donnent » pour cela raison et science, pour que j'écrive quelque petite chose de » lamentable pour la grande ville ! Car je n'ai pas de sagesse et de rai» sonnement pour cela, pour écrire sur ce sujet comme il faut et convient. » Que le Dieu puissant qui donne la science m'éclaire, moi aussi, pour » les détours du vers, et que moi aussi je fasse un poëme qui n'ennuie » personne, mais qui plaise à tous. Qu'il soutienne mon esprit et mon » intelligence (enfin j'espère en Dieu !) pour qu'on l'accueille bien, qu'il » plaise à beaucoup de gens, et qu'on le transcrive, qu'on l'honore beau» coup et qu'on le prise, et qu'on verse des larmes abondantes sur la mal» heureuse ville, qu'on verse des gémissements du cœur et des contri» tions.

» Et maintenant, seigneurs, écoutez mon discours. Mon prologue dit » qu'il sera petit; mais il s'agit d'une grande chose, d'une ruine du » monde comme au déluge de Noé ; et vous tous qui lisez le texte de ce » discours, je vous en conjure, ne soyez point fatigués ; parcourez-le tout » entier, allez jusqu'à la fin, et si je fais quelque faux pas (il en fait » beaucoup et de tout genre), ne m'accusez point, priez Dieu que je fasse » mon salut, que je vive avec honneur et qu'il me donne la santé. »

« Ce qui suit renouvelle les mêmes idées avec la même platitude ; on n'ose plus traduire. Je saute dix feuillets pour signaler au moins quelques lignes où le ton se relève, et cela (j'aime à le remarquer) quand l'auteur parle de la France :

« O roi Constantin, tu as eu un pénible sort. J'en veux donner con-

» naissance au plus illustre prince de l'Occident, au roi de Paris, au pre-
» mier des princes du pays de l'Occident. France, pleine d'honneur et de
» renommée, guerriers français, mes braves soldats, ayez-en l'assurance :
» la grande ville est perdue ! Que paraisse votre puissance et votre ar-
» mée! courez hardiment, avec sagesse et valeur, pour faire la vengeance
» de l'humble ville! Car la maison royale venait de France (j'ignore
» vraiment où est la preuve de cette généalogie) (1). Il est donc juste de
» porter secours à vos parents. Ainsi ne tardez pas et éveillez-vous sur-
» le-champ, et venez, avec le secours du Dieu tout-puissant, pour faire
» bonne guerre aux gens de Mahomet. C'est la volonté de Dieu que vous
» couriez contre les païens. »

» Il y a quelque chose de touchant dans cette invocation du nom de la France. Nous sommes volontiers indulgents pour une telle confiance, et nous voudrions qu'elle eût porté bonheur au poëte. Mais voyez comme il reprend son discours et retombe dans sa plate monotonie :

« Il faut maintenant que j'abrége beaucoup. Je me tourne vers les
» Anglais. Anglais sages et honorables entre les peuples armés, je ne sais
» plus quelles paroles vous dire, etc. »

» *Il faut que j'abrége!* et il écrira plus de sept cents vers encore, pour finir, comme il a commencé, en déclarant que la Grèce est abattue sans ressource, et qu'aux seuls princes de l'Occident il appartient de la relever. Rien n'est triste et navrant comme ce cri d'une nationalité souffrante, et à ce titre digne de compassion, mais d'une nationalité qui s'abandonne et qui ne sait plus trouver en elle-même la moindre force contre ses malheurs. Les Grecs renouvelleront souvent, du quinzième au dix-neuvième siècle, la complainte de leur désespoir. Je la trouve dans maint écrit venu de l'Orient depuis la chute de Byzance, durant cette période où l'Europe latine grandit et s'affermit dans des luttes fécondes. Je la trouve, par exemple, jusque dans la préface d'une grammaire de la langue romaïque, humblement dédiée par Simon Portus, en 1638, au puissant cardinal de Richelieu. Mais elle ne devait être entendue que le jour où les Grecs ne se borneraient plus à prier Dieu et les hommes, où ils commenceraient par s'aider eux-mêmes, et par prouver, en agissant, qu'ils n'étaient pas un peuple mort à jamais. On ne peut refuser quelque pitié à l'orateur impuissant de la Grèce, avilie par ses fautes, autant qu'opprimée par la force de ses ennemis. Mais ces lamentations presque inarticulées de Georgillas ne sont même pas dignes des derniers défenseurs de Constantinople, chez qui brilla, au moins, par exception, quelque courage. C'est l'accent de la mendicité plus encore que la voix du patriotisme vaincu, mais protestant contre sa défaite. La langue grecque ne reprendra un peu de vigueur que lorsque le caractère national, enfin retrempé par de longues épreuves, enfin excité par une juste émulation à l'égard de l'Occident, tentera un énergique effort pour secouer le joug ottoman. Les plus anciennes chansons klephtiques parvenues jusqu'à nous marquent le moment de ce réveil tardif; on y entend un accent nouveau de patriotisme et de courage; elles font pressentir l'hymne de Rhigas et les victoires de l'indépendance. Parmi les écrits en prose, qu'on lise les récits de Colocotronis, *sur les événements de la race grecque entre 1770 et 1836*, c'est-à-dire entre une première révolte avortée et l'insurrection victorieuse qui constitua le royaume hellénique avec le secours de l'Occident chrétien. Dans ces mémoires écrits sous la dictée d'un

(1) Agnès, fille de Louis VII, épousa successivement les deux empereurs Alexis le jeune et Andronic Comnène, mais elle n'eurent point d'héritiers.

vieux Pallikare, à ce langage bien grossier, mais énergique, on reconnaît du moins les sentiments de l'hellénisme actif, fier de sa force et confiant en ses destinées. C'est alors, mais alors seulement que l'on se convainc que la Grèce va reprendre sa place parmi les nations, parce qu'elle l'a voulu, et qu'elle s'est mise à l'œuvre sans nous attendre. Le héros n'est pas un lettré; comme tant d'autres Pallikares, il ne sait ni lire ni écrire, et pourtant il marque déjà sa langue d'une empreinte particulière, qui est celle même de la vie.

» L'éditeur des Mémoires historiques de Colocotronis, annonçant cette publication au milieu d'un assemblée de patriotes athéniens, s'écriait dans un élan d'admiration pour son héros : « Comme historien, Théo- » dore Colocotronis se range parmi les nombreux auteurs qui ont raconté » les guerres de l'Asie avec l'Europe; mais, comme Grec, il est, je crois, » le troisième après Homère et Hérodote. Tous trois se ressemblent » comme trois rayons partis d'un même centre lumineux; tous trois ont » pour patrie la Grèce, pour sujet la guerre de l'Europe contre l'Asie; » tous trois parlent la langue hellénique, chacun à la manière de son » siècle, chacun inspiré par l'esprit de son siècle; sa langue est nourrie » de la langue du temps qui a précédé; ce n'est pas une œuvre d'imagi- » nation. Ils se ressemblent pour la suite et l'enchaînement des idées et » par le tableau des événements qu'ils racontent.... »; et plus bas, Terzettis ne craint pas d'ajouter que Colocotronis est, en un sens, peut-être supérieur à Homère, pour avoir raconté ce qu'il a fait lui-même avec ses pareils; il lui semble que son récit est pour nous ce que serait le journal de la guerre de Troie écrit par Agamemnon, par Ulysse ou par Diomède. Il y a plus que de l'enthousiasme, il y a quelque naiveté dans un tel rapprochement. Et pourtant ne nous hâtons pas de sourire; un fond de vérité soutient ces hyperboles patriotiques. Le feu qui anime les pages dictées par le vieux soldat à son jeune ami, est bien celui de l'hellénisme renaissant, et renaissant avec les fortes vertus qui sont un gage assuré d'avenir.

» La langue de Colocotronis n'est certes pas celle d'Homère ni celle d'Hérodote; mais elle les rappelle par un ton viril et sincère. Elle n'a point l'élégance énervée des rhéteurs byzantins; elle a plutôt une vigueur populaire et martiale. A peu près dégagée du mélange des mots turcs et des mots francs, que tant d'invasions déposèrent, au moyen âge, sur le sol de la Grèce esclave, elle est vraiment hellénique par les racines; mais, par la grammaire, elle se rattache aux procédés qui caractérisent les langues modernes issues du latin; elle s'y rattache sans imitation, par des analogies naturelles, par la communauté du travail qui, depuis mille ans environ, a transformé tous les idiomes de l'Europe: c'est là une véritable originalité. Les Hellènes d'aujourd'hui dédaignent un peu, je le sais, cette langue vraiment populaire, et, comme elle n'a point encore réussi à se fixer par des chefs-d'œuvre, ils n'ont point scrupule de lui faire violence pour la ramener à l'atticisme de Thucydide et de Xénophon. On n'enseigne pas le romaïque dans leurs écoles; on n'y enseigne que le grec ancien, qui pénètre insensiblement dans les journaux, dans les livres d'histoire et de politique, dans les romans, non sans y prendre cette teinte uniforme, que l'esprit français répand à peu près sur toutes les littératures européennes. La poésie nationale résiste davantage à cette influence; mais à son tour elle paraît menacée de la subir. Je ne saurais que regretter, pour ma part, cette imitation artificielle et inopportune de l'antiquité. Chaque langue, comme chaque nation de l'Europe moderne, a son génie propre, qui est l'expression de son histoire. La Grèce elle-même, si

glorieuse qu'elle ait été jadis, ne peut renier tout à fait les siècles qui la séparent de Périclès, d'Alexandre ou de Théodose; elle ne peut ressaisir aujourd'hui la langue des héros de Marathon ou d'Arbèles, pas même celle des premiers pères de l'Eglise, pas même celle du patriarche Photius, en qui elle s'obstine à honorer le représentant de ses libertés religieuses. Mieux vaut pour elle se résigner aux révolutions accomplies. J'aime à voir l'éditeur, ou, pour mieux dire, le secrétaire de Colocotronis, proclamer que l'œuvre historique du Pallikare est, comme sa vie, une glorieuse revanche des humiliations de la Grèce en 1453; mais, pour l'honneur de son héros, mieux vaut qu'il n'ait pas même essayé de lui faire parler le langage des salons d'Athènes et des académies de l'Occident. »

Séance du 23.

Sont offerts les ouvrages suivants :

Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, par M. Jules Labarthe, 2 vol. de texte et 2 vol. de planches. Gr. in-4°.

Catéchisme agricole, par M. C. Coussin. Bordeaux, 1864, in-12.

Journal asiatique, n° 11, mai-juin 1864.

Sont envoyés au concours des antiquités de la France :

Les *inondations* en France depuis le VIe siècle jusqu'à nos jours, t. VI, in-8°. Paris, 1864.

Essai d'un Glossaire en patois de Lyonnais, Forez et Beaujolais, par J.-B. Onofrio. Lyon, 1864, in-8°.

M. Reinaud offre, au nom du traducteur, M. Gustave Weil, professeur de langues orientales à l'université de Heidelberg et correspondant de l'Académie, une traduction allemande de la *Vie de Mohamed*, en arabe, *par Ibn-Mescham*. Cette traduction, qui forme 2 vol. in-8°, et qui a été imprimée à Stuttgard, porte le titre de *Das Leben Mohammed*. L'auteur écrivait dans la première moitié du IXe siècle, et il a pris pour base de son travail une relation rédigée plus de cinquante ans auparavant par Ibn-Ishac. Les deux auteurs étaient de fervents musulmans, et naturellement ils ont vu le prophète sous l'aspect le plus favorable. Mais leur témoignage mérite une grande considération. Si l'on tient compte de l'époque ancienne où ils ont vécu, leur ouvrage est un monument à la fois historique et littéraire. Il a servi de point de départ aux ouvrages analogues qui circulent chez les musulmans. La vie de Mohamed est devenu plus que jamais depuis quelques années l'objet de l'attention de l'Europe. M. Wüstenfeld, professeur de langues orientales à l'université de Göttingen, a publié récemment une édition du texte. M. Weil a mis à profit cette édition sans s'interdire de consulter les manuscrits pour les passages difficiles. Personne n'était mieux préparé à

une pareille tâche que celui qui a publié succcesivement une vie de Mohamed (*Mohamed der Prophet*, *sein Leben und Seine Lehre*), et une histoire des Kalifes, deux ouvrages favorablement accueillis du public.

Au nom de M. Domenico Comparetti, professeur de littérature grecque à l'université de Pise, M. Egger offre le volume intitulé : *Il discorso d'Iperide pei morti nella guerra Lamiaca*, c'est la seconde partie des études entreprises par le savant helléniste sur les textes d'Hypéride, récemment découverts en Egypte et qui ont été l'objet de tant de travaux en Angleterre, en France et en Allemagne. L'édition de M. Comparetti résume, pour l'oraison funèbre, tous ces travaux de philologie contemporaine et y apporte une notable part d'innovations heureuses. Cette publication paraît d'autant plus digne de l'attention de l'Académie que les études grecques ne comptent en Italie qu'un petit nombre de représentants.

M. de Wailly lit, en communication, un *fragment de la préface du prochain volume des Historiens de la France.*

M. Léon Rénier fait à l'Académie le rapport suivant :

INSCRIPTIONS DE TROESMIS DANS LA MÉSIE INFÉRIEURE.

« Un Français établi à Matschin, petite ville de la Bulgarie orientale, ayant obtenu des autorités turques la permission d'ouvrir une carrière de granit entre cette ville et Hirsova, dans un endroit désigné sous le nom d'Iglitza, y découvrit, il y a quelques années, les ruines d'une ville romaine considérable. Cette ville était défendue par une citadelle construite sur un promontoire, qui domine de plus de cent pieds les nombreux embranchements du Danube au-dessous d'Hirsova, et par un camp retranché dont les mouvements du terrain indiquent encore les contours entre la ville proprement dite et les dernières ramifications des Balcans. De nombreuses inscriptions latines en ont fait connaître le nom ; c'est l'ancienne *Troesmis* ou *Trosmis*.

» Cette ville est mentionnée dans la géographie de Ptolémée (1) sous le nom de Τροισμίς, dans la table de Peutinger (2) sous celui de *Troesmis*, dans l'Itinéraire d'Antonin (3) sous celui de *Trosmis;* enfin, c'est également ainsi qu'Ovide la nomme dans la IX[e] épître du IV[e] livre de ses Pontiques, v. 79.

On sait que cette épître est adressée à *C. Pomponius Græcinus*, qui venait d'être désigné consul. Après l'avoir félicité de sa nomination à cette haute dignité, le poëte se plaint, comme toujours, de la contrée où il est exilé, contrée que Græcinus doit connaître, dit-il, puisque son frère Flaccus y a commandé. Voici en quels termes il s'exprime :

(1) Liv. III, C. 10, éd. Wilberg.
(2) Segm. VII.
(3) Page 225, Wesseling.

Præfuit his, Græcine, locis modo Flaccus; et illo
Ripa ferox Istri sub duce tuta fuit.
Hic tenuit Mysas gentes in pace fideli;
Hic arcu fisos terruit ense Getas.
Hic captam Trosmin celeri virtute recepit
Infecitque fero sanguine Danubium.

» C. Pomponius Græcinus fut consul suffectus en 769 de Rome (16 de notre ère). Son frère *L. Pomponius Flaccus* fut consul ordinaire l'année suivante. Celui-ci n'était, par conséquent, que légat légionnaire lorsqu'il reprit Trosmis aux barbares qui s'en étaient emparés; et c'est sans doute en cette qualité qu'il fut le compagnon d'armes de Rescuporis, prince des Thraces, alors allié des Romains, circonstance qui, ainsi que nous l'apprend Tacite (1), lui valut, en 772, le gouvernement de Mésie. Ovide ne l'y vit pas arriver : il était mort depuis deux ans.

» Quelques documents relatifs à la découverte dont il s'agit ont été adressés à M. le ministre des affaires étrangères, par M. Engelhardt, commissaire français de la navigation du Danube en résidence à Galatz, et M. le ministre de l'instruction publique les a transmis à l'Académie, en lui demandant son avis sur l'intérêt qu'ils peuvent présenter. Ces documents sont un plan du plateau d'Iglitza, une carte du delta du Danube, *d'après Ptolémée;* une feuille contenant les copies de quatre inscriptions romaines, ainsi que l'indication de quelques monnaies impériales; enfin un exemplaire du *Moniteur universel* du 6 octobre 1862, contenant une courte notice sur la découverte des ruines de Troesmis.

» La commission que vous avez chargée d'examiner ces documents s'est empressée de s'acquitter de la tâche que vous lui avez confiée, et je vais avoir l'honneur de vous exposer les résultats de cet examen. Je ne parlerai dans ce rapport, ni du plan, ni de la carte, ni des médailles, dont la description est trop incomplète pour qu'on puisse en apprécier la valeur. Mais je vous demande la permission d'entrer dans quelques détails sur les inscriptions, qui offrent un véritable intérêt et suffisent à elles seules pour faire juger de l'importance des ruines découvertes par notre compatriote.

» La première de ces inscriptions, dans l'ordre chronologique, est ains conçue :

1.

TIB.VETVRIO
TIB. FIL. AEMILIA
MAVRETANO.FN
DIS.PREFECTO
CASTRORVM
LEG.V.MAC
TROESMENSIVM

Elle doit se lire ainsi :

Tiberio Veturio, Tiberii filio, Aemilia (tribu), Mauretano, Fundis praefecto (2) *castrorum legionis quintae Macedonicae, Troesmensium...*

(1) *Annal.*, lib. II, c. 66.
(2) On lit PREFECTO, dans la copie, sans doute par suite d'une erreur de copiste.

» Après le mot TROESMENSIVM, il devait y avoir une huitième ligne contenant le mot PATRONO et probablement aussi une neuvième contenant les sigles D. D. P. P., *decreto decurionum, pecunia publica*.

» La lettre N, qui termine la troisième ligne, est un monogramme, pour VN. On ne peut en effet douter que le mot dont elle fait partie ne doive se lire *Fundis*, ce mot désignant nécessairement la patrie ou le domicile légal du personnage auquel l'inscription est consacrée, et la ville de *Fundi* en Campanie appartenant à la tribu Aemilia (1), dans laquelle ce personnage était inscrit.

» La légion V[e] Macédonique fit, à trois reprises différentes, partie de l'armée de Mésie. Elle était dans cette province à la mort d'Auguste, en 767, de Rome (14 de notre ère), peut-être déjà depuis longtemps, et elle y resta jusqu'en 63, époque où elle fut envoyée en Arménie pour prendre part à la guerre contre Tiridate. Elle resta dans les provinces d'Asie jusqu'après la guerre des Juifs sous Vespasien, dans laquelle elle se distingua, et fut alors renvoyée dans ses anciens quartiers de Mésie. Elle quitta de nouveau cette province lors de la guerre de Domitien contre les Daces, et elle n'y revint plus qu'après l'abandon de la Dacie transdanubienne sous le règne d'Aurélien. Nous savons par l'Itinéraire d'Antonin qu'elle fut alors cantonnée à *Oescum*, fort loin de Troesmis par conséquent, et qu'elle y resta au moins jusqu'à la fin du règne de Dioclétien (2).

» Notre inscription, qui présente tous les caractères d'une haute antiquité autant du moins qu'on peut en juger sans avoir vu l'original, ne saurai être assignée à cette dernière époque, par cette raison d'abord, puis parce que, ainsi que je viens de le dire, la légion V[e] Macédonique était alors cantonnée fort loin de Troesmis ; elle appartient probablement à l'époque précédente, et le titre du personnage auquel elle est consacrée (*praefectus castrorum*) me paraît un motif suffisant pour penser que Troesmis était alors le quartier général de la légion dont il s'agit. Le camp retranché qu'on y remarque serait alors celui de cette légion, lequel aurait été ensuite occupé par les différentes légions qui la remplacèrent successivement dans l'armée de Mésie, jusqu'à la I[re] *Jovia*, que l'Itinéraire d'Antonin (3) y place à une époque postérieure aux premières années du règne de Dioclétien et de Maximien.

» Peut-être même pourrait-on faire remonter plus haut encore l'origine de ce camp et supposer qu'il avait été établi par L. Pomponius Flaccus après la reprise de Troesmis; peut-être, en conséquence, la légion V[e] Macédonique était-elle celle que commandait alors ce personnage. Mais ce sont là de simples conjectures, qui auraient besoin, pour être adoptées, de s'appuyer sur d'autres documents. Il y a lieu de remarquer toutefois que les nombreux embranchements du Danube en face de Troesmis présentaient de grandes facilités pour le passage du fleuve; que c'étaient probablement ces facilités qui avaient été cause de la prise de cette place par les barbares, et que, par cette raison, les Romains après l'avoir reprise, durent, pour empêcher que pareille chose n'arrivât à l'avenir, se hâter d'y établir à demeure un corps de troupes considérable.

(1) « Rogatio perlata est ut *in Aemilia tribu* Formiani et *Fundani*, in Cornelia » Arpinates ferrent; atque in his tribubus tum primum ex Valerii plebiscito censi » sunt. » Tit. Liv., lib. XXXVIII, c. 36. Voy. Grotefend, *Imperium Rom. tributim descript.*, p. 54.

(2) Voy. pour l'histoire de cette légion, le mémoire de BORGHESI, *sulle iscrizioni del Reno*, dans ses *OEuvres complètes*, tome IV, p. 212 et suiv.

(3) P. 225, Wesseling.

» On lit dans la notice insérée au Moniteur, que « presque toutes les in-
» scriptions recueillies portent, indépendamment du nom de la ville, la
» mention des Ve et VIe légions Macédoniques et des Ire et IIe légions
» Italiques. » Il y a dans ce passage une erreur au moins : il n'a jamais existé de légion VIe Macédonique; mais les légions Ire et IIe Italiques sont connues, et l'on sait que la Ire, envoyée dans la Mésie à l'avénement de Vespasien y resta jusqu'au règne de Dioclétien, sous lequel l'Itinéraire d'Antonin (1) la place à *Novæ*, station située à 229 milles à l'ouest de Troesmis. Quant à la IIe, rien jusqu'ici n'avait pu faire supposer qu'elle eût été, à aucune époque, cantonnée dans ces contrées. Si donc les inscriptions dont il s'agit prouvaient qu'elle y fut en effet envoyée, ce serait un fait entièrement nouveau à ajouter à l'histoire de cette légion, sur laquelle nous avons d'ailleurs peu de documents.

» La deuxième inscription est ainsi conçue :

2.

M.PONTIO
l AELIANO
c. V.PATRI.PON
LAELIANI
l EG.AVG.PR.PR
ORDO.TROESM

» Elle est incomplète du côté gauche et a perdu une lettre au commencement de ses lignes les plus longues; mais elle se restitue facilement. doit se lire ainsi :

Marco Pontio Laeliano, clarissimo viro, patri Pontii Laeliani, legati Augusti pro praetore, ordo Troesmensium.

» Le légat impérial qui est mentionné dans cette inscription est connu dans l'histoire. Il fut le chef d'état-major de Lucius Verus dans la guerre contre les Parthes; ce fut lui qui organisa l'armée de Syrie, et Fronton, en nous apprenant ce fait (2), l'appelle *vir gravis, veteris disciplinae*.

» Une belle inscription trouvée à Rome en 1555, et qui nous a été conservée par Smetius (3), nous fait connaître tous ses noms; il s'appelait : *M. Pontius, M. f. Laelianus Larcius Sabinus*; et elle nous apprend qu'après avoir été *comes divi Veri*, dans la guerre contre les Parthes, où il avait obtenu les récompenses militaires, il fut ensuite successivement légat impérial des provinces de Pannonie inférieure, de Pannonie supérieure et de Syrie. Malheureusement cette inscription est incomplète; elle est brisée par le bas, et elle ne nous apprend pas quelles fonctions Laelianus avait exercées avant d'être appelé à celles de *comes imperatoris*.

» BORGHESI a cru reconnaître dans ce personnage le consul *Laelianus* de

(1) Pag. 221, Wesseling.
(2) *Ad Verum imperatorem*, p. 183, ed. Rom.
(3) Fol. 67, n° 3.

l'an 163 de notre ère. Mais cette identification présentait de grandes difficultés : c'est en cette année même qu'eurent lieu les principales opérations de la guerre contre les Parthes, et l'on a peine à concevoir comment *Laelianus* aurait pu en même temps mériter des récompenses dans cette guerre et présider le sénat en qualité de consul. BORGHESI supposait probablement que l'on avait fait une exception en sa faveur, et qu'en l'élevant au consulat en récompense de ses services, on l'avait exempté de l'obligation de la résidence. On peut en effet citer des exemples d'exemptions de ce genre (1). Mais les exceptions ne se supposent pas, ou du moins on ne peut les supposer que quand on y est forcé par des raisons suffisantes. D'ailleurs, notre inscription, qui prouve que Pontius Laelianus fut légat de la Mésie inférieure sous un seul empereur (*legatus Augusti*), sous Antonin par conséquent, nous apprend en même temps qu'il avait été consul auparavant, la Mésie inférieure étant une province consulaire.

» Il faut donc reconnaître en lui, au lieu du consul ordinaire *Laelianus*, que les fastes et les monuments (2) ne désignent que par ce surnom et qui eut pour collègue *P. Junius Pastor*, le *M. Pontius Laelianus* qui, ainsi que nous l'apprend une inscription publiée par Maffei (3), fut consul suffectus avec *Q. Mustius Priscus*, quelques années après Hérode Atticus, c'est-à-dire quelques années après 143.

» La troisième inscription nous fait connaître tous les noms d'un personnage célèbre à d'autres titres :

3.

P.VIGELLIORA
IOPLARIO.SA
TVRNINOATILIO
BRADVANOAV
CIDIOTERTVL
LO.LEG.AVG
ORDOTROESMEN
EXDECRETOSVO

Publio Vigellio Raio Plario Saturnino Atilio Braduano Aucidio Tertullo, legato Augusti, ordo Troesmensium ex decreto suo.

» Le nom de *Vigellius* est fort rare; on n'en rencontre pas une douzaine d'exemples dans tous les recueils d'inscriptions, et pendant toute la durée de l'empire on ne connaît qu'un seul personnage de ce nom qui soit parvenu aux grandes dignités. Il porte précisément un des surnoms de celui-ci; c'est *Vigellius Saturninus*, le premier proconsul d'Afrique qui persécuta les chrétiens (4) ; et je n'hésite pas à l'identifier avec notre légat

(1) Notamment celui de Pertinax, qui, ainsi que nous l'apprend Capitolin, c. 3 : « Curiam romanam post quatuor provincias consulares, quia *consulatum absens* « *gesserat*, jam dives ingressus est, quum eam antea senator non vidisset. »

(2) *Annali dell' Instit. arch. di Roma*, 1843, p. 337, n° 15 et 16.

(3) *Mus. Veron.*, p. 420, 5, cf. Orelli, n. 4719.

(4) Ce fut lui qui condamna les martyrs de *Scillium*; il est simplement nommé *Saturninus* dans leurs actes (V. Ruinart, *Acta martyr*, p. 77); mais Tertullien le

impérial. On s'accorde généralement à placer son proconsulat en 200 de notre ère. Il devait donc avoir été consul suffectus vers l'an 190, et légat de la Mésie inférieure un an ou deux après cette dernière date.

» Notre inscription, par les noms qu'elle lui donne, nous fait connaître les grandes familles auxquelles la sienne était alliée ; c'étaient celle des *Atilius Bradua*, qui avait fourni deux consuls ordinaires, en 108 et en 160; celle d'un consul suffectus d'une année incertaine, mentionné dans une inscription de Troja dans la Capitanate (1), et qui porte entre autres noms ceux de *C. Aucidius Tertullus;* enfin une des branches de la *gens Plaria*, à laquelle appartenait la femme de Man. Acilius Glabrio, l'un des consuls ordinaires de l'an 152 (2).

Enfin, la quatrième inscription est ainsi conçue dans la copie qui nous a été envoyée :

4.

IMP.CAESARI.M.
AVRELIO.ANTONINO
PIO.FEL.AVG
DIVI.SEVERI.MAXIM
DIVI.ANToNINI.NE.ÐDI
C NE.T.FL.NOVIO.RVFO
LEG.AVG.PR.PR.M.VP.ANTIPTER
SACERD.PROVIN.ETBISDV
VMVIRA.OBHON.PONTIF

On voit qu'elle présente trois lacunes, que l'auteur de cette copie a essayé de remplir par conjecture. Ces lacunes ne sont pas dues au hasard, car elles portent sur le nom de l'empereur et sur les qualifications qui devaient le faire reconnaître parmi les princes qui avaient porté le même nom. Il s'agit donc dans cette inscription d'un empereur dont le nom a été effacé en vertu d'un décret du sénat, et par conséquent d'Héliogabale, le seul des Antonins qui ait été l'objet d'une semblable condamnation.

Cela posé, je lis à la quatrième ligne DIVI. SEVERI. *nepoti*, et à la cinquième ligne DIVI ANToNINI. *fil.* Il faut lire en outre, au commencement de la sixième ligne, CANTE. L. NOVIO; au commencement de la dernière, VMVIRAL, et l'inscription entière doit être ainsi interprétée :

Imperatori Caesari Marco Aurelio Antonino Pio Felici Augusto, Divi Severi nepoti, divi Antonini filio, dedicante Lucio Novio Rufo, legato Augusti pro praetore, Marcus Ulpius Antipater, sacerdos provinciae et bis duumviralis, ob honorem pontificatus.

» Le légat *L. Novius Rufus*, qui a fait la dédicace de ce monument,

désigne par son gentilicium et par son cognomen : « Vigellius Saturninus, qu » primus gladium in nos egit, lumina amisit. » *Ad Scapul.*, c. 3.

(1) Mommsen, *Inscr. R. Neap.* n. 1068; voy. les *Corrigenda.*

(2) Olivieri, *Marm. Pisaur.* n. 32; cf. Orelli, n. 2228.

était connu depuis longtemps par les médailles d'Héliogabale frappées à *Nicopolis ad Istrum* (1). La découverte de son nom accompagné, comme il l'est dans cettre inscription, du titre de légat impérial propréteur, n'est cependant pas sans importance; car elle prouve d'une manière désormais incontestable un fait longtemps controversé (2), à savoir que les magistrats nommés sur les monnaies impériales de Nicopolis et de Marcianopolis sont des gouverneurs de la province et non pas de simples magistrats municipaux.

» Le donateur du monument, *M. Ulpius Antipater*, prêtre de la province et deux fois duumvir, nous apprend qu'il en a fait les frais en reconnaissance de son élévation à la dignité de pontife de Troesmis, et du titre de *duumviralis*, qui lui est donné; on peut conclure avec quelque probabilité que cette ville avait été élevée au rang de colonie, conclusion qu'on peut également tirer de cette circonstance qu'elle est représentée sur la carte de Peutinger, par un édifice orné de deux tourelles.

» Le monument sur lequel est gravée cette dernière inscription est un piédestal en marbre, orné de moulures élégantes, et M. le ministre des affaires étrangères annonce, dans sa dépêche à M. le ministre de l'instruction publique, qu'il serait possible de l'obtenir du propriétaire et des autorités turques, si l'on jugeait qu'il méritât d'être apporté en France. Votre commission pense que non-seulement ce monument, mais aussi ceux sur lesquels sont gravées les trois autres inscriptions, seraient pour nos musées de très-précieuses acquisitions. Frappée, comme le sera sans doute aussi l'Académie, de l'importance historique de ces quatre inscriptions, qui semblent cependant avoir été prises au hasard parmi un grand nombre de documents du même genre découverts dans les ruines de Troesmis, elle pense qu'il y aurait lieu de demander à M. Engelhardt des copies, et, si cela était possible, des estampages sur papier de tous ces documents et de tous ceux que l'on pourrait encore y trouver à l'avenir; enfin, elle ne doute pas que si des fouilles plus étendues et bien dirigées étaient entreprises dans ces ruines, elles n'eussent les résultats les plus heureux pour la science. Dans ce cas, elle recommanderait surtout l'exploration attentive du camp retranché et de ses abords. Les localités qui ont été habitées pendant des siècles par des légions et que des constructions modernes n'ont pas dénaturées ne sont pas communes, et l'on peut être certain que les découvertes épigraphiques, topographiques ou autres, auxquelles ne pourraient manquer de donner lieu les fouilles dont il s'agit, jetteraient un jour nouveau sur un grand nombre de questions encore obscures de l'histoire militaire des Romains.»

M. DE SAULCY, président, offre à l'Académie, au nom de M. Auguste Salzmann, le dessin d'un vase archaïque trouvé par lui dans ses fouilles de Camiros. Ce vase représente une scène de l'Iliade. Le Troyen Euphorbos vient d'être tué par Ménélas avec lequel Hector engage un combat. Chacun des trois personnages est désigné par son nom écrit en caractères archaïques. L'Académie, dans sa séance précédente, a admiré

(1) Voy. Mionnet, *Méd. antiques*, tome I, p. 360, n° 41; Supplém., tome II, p. 167, n° 644 à 685.
(2) Voy. Eckhel, *Doctrina num. vet.*, tome I, p. 17; BORGHESI, *OEuvres*, tome 2, . 223.

la reproduction chromolithographique du magnifique vase représentant Thétis et Pélée, trouvé également à Camiros. Celui dont la reproduction est mise sous ses yeux appartient à la première époque de l'existence de Camiros. Tous deux sont aujourd'hui sous les vitrines du musée britannique.

M. LE PRÉSIDENT présente ensuite à l'Académie la traduction d'une inscription judaïque trouvée par lui sur le faîte de la colonne monolithe, placée à la porte dite Sous-el-Aksa au Haram-ech-Chérif de Jérusalem. Cette inscription conçue en hébreu, caractères carrés, doit se traduire ainsi :

Jonas et Sabtiah
Sa femme, de
Sicile, rendus forts
Dans la vie.

M. de SAULCY fait remarquer que ce texte n'a pu être gravé en pareil lieu qu'à l'époque où l'empereur Julien fit la tentative de reconstruire le temple des Juifs. Il est conçu dans la même forme à peu près que certains proscynèmes égyptiens et grecs.

M. EGGER commence, au nom de M. Th. H. Martin, de Rennes, la lecture d'un mémoire intitulé : *La Précession des équinoxes a-t-elle été connue des Egyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque ?*

Séance du 26.

Sont offerts les ouvrages suivants :

Le temple de Jérusalem, Monographie du Haram-ech-Cherif, suivi d'un essai sur la topographie de la ville sainte, par le comte Melchior de Vogüé, 3e livr., texte, p. 33-72; planches 2, 12, 24, 29, 32, 34, 36. Paris, 1864, in-f°.

Monographie de la voie sacrée éleusinienne, par M. Fr. Lenormant. 5e livr., p. 401-496. Paris, 1864.

M. Henri Lepage envoie au concours des antiquités de la France son ouvrage intitulé : *Lettres et instructions de Charles III, duc de Lorraine, relatives aux affaires de la Ligue*, publiées pour la première fois. Nancy, 1864, 1 vol. in-8°.

M. de WAILLY achève la lecture de son travail intitulé :

Préface au prochain volume des Historiens de la France.

M. de WAILLY expose dans cette préface la division du volume qui va paraître en deux parties distinctes : les *Chroniques* et les *Comptes*. Quant aux *Chroniques*, elles portent leur intérêt avec elles, et il n'est pas nécessaire d'insister sur ce point ; mais les *Comptes* ont souvent la valeur de documents historiques de premier ordre, et c'est pour le démontrer que le savant membre communique à l'Académie les passages de sa préface qui ont pour but de l'établir à l'aide d'exemples. Il cite en particulier le compte du règne de saint Louis, de 1239, qui a une très-grande valeur pour les révélations historiques qu'il renferme à plus d'un point de vue.

(Ce travail sera publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, de janvier prochain.)

« M. Léon RENIER demande la parole pour présenter à l'Académie quelques observations sur une note de M. Bernard, adressée à la plupart des membres de la Compagnie, au sujet du rapport de la commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours des antiquités nationales. M. Léon RENIER constate le peu de fondement des griefs exposés dans cette note. M. Auguste Bernard a obtenu une 2e mention honorable en 1847, pour son *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, et il a partagé, en 1859, la 3e médaille pour sa *Description du pays des Ségusiaves*. Mais, si son ouvrage sur le *Temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, présenté cette année au concours n'a obtenu ni médaille ni mention honorable, ce n'est pas parce que M. Bernard avait obtenu précédemment des récompenses, c'est parce que ce livre, comparé aux ouvrages couronnés, ne pouvait leur disputer cet honneur. M. RENIER étant l'auteur du rapport qui a été fait sur ce livre dans le sein de la commission, c'est lui qui est attaqué par la note précitée ; c'est pour cela qu'il a pris la parole.

» M. de LONGPÉRIER déclare que la commission tout entière

entend partager la responsabilité des résolutions prises dans son sein.

» M. HAURÉAU décline l'exception que l'auteur de la note, en se plaignant de la commission, semblait vouloir faire en sa faveur. Il regrette que M. Bernard n'ait pas compris ce qui était voilé sous des formes de politesse. Si son ouvrage n'a pas obtenu de médaille, c'est qu'il n'en a pas été jugé digne. »

M. WALLON, et M. EGGER après lui, continuent la lecture du mémoire de M. Th. Henri Martin, de Rennes, intitulé : *La Précession des équinoxes a-t-elle été connue des Egyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque ?* (Non terminée.)

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du 2.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Annales de philosophie chrétienne, n° 56. Août 1864.

Annuaire philosophique, 8e livraison.

Pour le concours des antiquités de la France :

Destinations principales des monuments celtiques avec quelqués aperçus sur les ossements et les poteries contenus dans les hypogées, par M. le Dr Eugène Robert. Paris, 1864, br. in-8°.

M. de SAULCY, président, fait la communication suivante à l'Académie :

Observations sur la numismatique hébraïque.

ANALYSE.

Le savant numismate donne connaissance d'une lettre adressée par lui à M. le baron de Witte, lettre qui doit paraître dans sa *Revue numismatique*, et qui traite de questions relatives aux monnaies juives. Cette partie de la science numismatique a été, dit M. de SAULCY, l'objet de nombreux travaux depuis quelques années et surtout de la part de MM. Cavedoni, Levy,

Reichardt, Madden, etc. Plusieurs attributions proposées par M. de SAULCY ont été contestées ou rejetées par ces savants. Le travail qu'il communique à l'Académie a pour objet de présenter les raisons sur lesquelles il s'appuie à son tour, soit pour accepter, soit pour rejeter quelques-unes des nouvelles attributions. Il renonce complétement à attribuer à Judas Machabée et à Jonathan, son successeur, des monnaies qui sont dues à Judas-Aristobule et à Jonathan (l'Alexandre Jannée des historiens); mais il persiste à repousser l'attribution des sicles et des demi-sicles d'argent à Simon l'Asmonéen, et il maintient l'opinion qu'il a émise sur l'origine de ces belles et rares monnaies. En résumé, quoiqu'il soit loin de partager toutes les opinions de M. Madden, il se plaît à reconnaître le mérite de son bel ouvrage, indispensable à quiconque veut s'occuper de la numismatique hébraïque.

Communication de M. LÉON RENIER *sur la nécessité de veiller à la conservation des monuments antiques dans le département de l'Isère.*

On sait que le musée de Vienne était établi, il y a quelques années, dans le monument romain connu sous le nom de *Temple d'Auguste et de Livie*. Or, on a le projet de le placer dans une ancienne église autrefois dédiée à saint Pierre, mais qui, ayant été longtemps occupée par un atelier de forge, a besoin de grandes réparations. Ces réparations ont commencé en 1860; le pavé d'une partie de la nef a été enlevé et, au-dessous, on a trouvé de beaux sarcophages des premiers siècles chrétiens et un assez grand nombre d'inscriptions païennes et chrétiennes, dont quelques-unes sont des documents historiques d'une grande importance. Malheureusement les recherches n'ont pas été poursuivies dans toute l'étendue de l'église, et cependant, au point où elles ont été arrêtées, on apercevait à l'extrémité de la fouille d'autres sarcophages, d'autres fragments de monuments antiques encore engagés dans le sol. On avait la certitude que la continuation des fouilles aurait produit des résultats au moins

aussi importants que ceux qui ont déja été obtenus à très-peu de frais.

M. Renier vient d'être informé que la municipalité, renonçant à poursuivre toute espèce de recherches, a décidé l'établissement d'un nouveau pavé qui recouvrira, pour des siècles peut-être, cette mine précieuse de monuments, et il se demande si l'Académie ne pourrait pas prévenir un pareil acte de vandalisme en écrivant à M. le ministre de l'instruction publique pour le lui signaler et lui demander, au besoin, de vouloir bien allouer les quelques fonds qui seraient nécessaires pour terminer les recherches avant l'établissement du nouveau dallage.

M. de Longpérier appuie la demande de M. Renier, et propose qu'il soit écrit en même temps à M. le ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts.

L'Académie décide qu'il sera écrit aux deux ministres.

M. Guigniaut continue la lecture du mémoire de M. Th. H. Martin, de Rennes, intitulé: *La précession des équinoxes a-t-elle été connue des Egyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque ?*

Séance du 11.

M. Léopold Delisle présente à l'Académie, de la part des auteurs : *Uebersicht des bisherigen Wirkens der Gesellschaft für aeltere deutsche Geschichtskunde*, par M. G. H. Pertz. Berlin, 1864, in-4°.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. d'Arbois de Jubainville, archiviste. Aube. Archives civiles, séries C et D, tome I[er]. Troyes, 1864, 1 vol. in-4°.

Sont adressés à l'Académie les ouvrages suivants :

Lettera di Mgr Celestino Cavedoni, al Chiarissimo Monsignore canonico Giuseppe Antonelli, *intorno ad un antico peso della sua raccolta*, 1864, in-4°.

Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, par MM. Perrot et Guillaume, 7[e] et 8[e] livr.

Relation des choses de Yucatan de Diego de Landa, traduction par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg. Paris, 1864, in-8°.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1864, 18 vol., 1[er] trimestre. Auxerre, 1864, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, t. III, 2e livr. 1864, in-8°.

Revue historique du droit français et étranger, juillet et août 1864.

Revue archéologique, septembre 1866.

L'Institut, juillet et août 1864.

Annuaire philosophique, 9e livr. 1864.

Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte, n° 31, 1864.

Annales de la propagation de la Foi, septembre 1864.

COMMUNICATION DE M. LÉON RENIER.

Inscriptions relatives au procurateur impérial Q. Axius Aelianus.

« Six inscriptions, découvertes dans différentes localités de la Transylvanie, avaient depuis longtemps fait connaître un procurateur impérial nommé *Q. Axius Aelianus*. (Voy. Gruter, p. 4, n° 8; p. 37, n° 11; p. 78, nos 1 et 2; p. 102, n° 4; et Schwarz, *Opuscula*, p. 230.) Je me contenterai d'en mettre une seule sous les yeux du lecteur; c'est celle qui a été donnée par Gruter, p. 77, n° 1. Elle provient de Karlsbourg, l'ancienne *colonia Apulensis*.

FORTVNAE
REDVCI.LARI
VIALI.ROMAE
AETERNAE
Q.AXIVS.AELIA
NVS.V.E.PROC
AVG

IONI

Fortunae Reduci, Lari Viali, Romae Aeternae, Quintus Axius Aelianus, vir egregius, procurator Augusti.

» Le dernier mot, IONI, est gravé sur la plinthe du monument. Peut-être est-ce le nom du graveur de lettres. Il se lit également à la suite de deux des inscriptions que j'ai citées plus haut; au génitif chez Gruter, p. 4, n° 8, où CONI est une faute évidente pour IONI, et au nominatif chez Schwartz, *Opuscul.*, p. 230. Cette dernière inscription est en grec; elle existe encore à Hermannstadt, dans la collection Bruckenthal, et le mot dont il s'agit y est écrit IONIOC (1).

» Quoi qu'il en soit de cette question, qui n'a qu'une médiocre importance, l'inscription de Karlsbourg nous apprend que *Q. Axius*

(1) Voyez Henzen, dans le *Bulletin de l'Institut de corresp. archéol. de Rome* 1848, p. 185, et le *Corp. inscr. gr.*, t. III, p. 1848, n° 6013.

Aelianus était procurateur impérial dans la Dacie; mais elle ne nous fait pas connaître les fonctions spéciales qui lui étaient confiées; et les cinq autres inscriptions que j'ai citées ne nous en apprennent pas davantage.

» Une inscription copiée par M. Neigebaur à Brettye, près de l'ancienne Sarmizegethusa, contient des renseignements plus étendus et plus précis sur ce personnage; elle nous fait connaître son *cursus honorum* tout entier.

» Cette inscription a été publiée par M. Henzen, dans le *Bulletin de l'Institut de corresp. arch. de Rome,* 1848, p. 155, et M. Neigebaur lui-même l'a reproduite depuis dans ses *Antiquités romaines de la Dacie,* p. 28, nº 43. Elle est ainsi conçue :

Q.AXIO.Q.F.PAL//////////////
EQ.R.LAVRENTI.LAVIN*atium*
CVRATORI.AD.POPVLV*m.col*
TRAIANAE.ET.AVRELIAE
AECLANENSIS.PROC.AD.ALIM
PER.APVLIAM.CALABRIAM.LV
CANIAM.ET.BRVTTIOS.PROC
RAT.PRIV.PROV.MAVR.CAES
ITEM.PER.BELGICAM.ET.DVAS
GERMANIAS.PROC.PROV
DAC.APVL.BIS.VICE.PRAESIDIS
ORDO.COL.SARMIZ
METROPOL.PATRONO

Quinto Axio, Quinti filio, Palatina (tribu), [*Aeliano*], *equiti Romano, Laurenti Lavinatium, curatori ad populu*[*m coloniae*] *Traianae et Aureliae Aeclanensis, procuratori ad alimenta per Apuliam, Calabriam, Lucaniam et Bruttios, procuratori rationum privatarum provinciae Mauretaniae Caesariensis, item per Belgicam et duas Germanias, procuratori provinciae Daciae Apulensis, bis vice praesidis, ordo coloniae Sarmizegethusae metropolis patrono.*

» Un éclat de pierre a emporté le surnom du personnage auquel cette inscription est consacrée; mais la restitution de ce surnom est certaine; car on ne peut douter que le personnage dont il s'agit ne soit le même que celui qui est mentionné dans les six autres inscriptions, d'abord parce qu'il porte le même prénom *Quintus* et le même gentilitium *Axius,* qui est très-rare, et ensuite parce qu'il est de même qualifié de procurateur impérial, J'en fournirai d'ailleurs tout à l'heure une autre preuve tout à fait irréfragable.

» Les titres, dans cette inscription, sont énumérés dans l'ordre direct, c'est-à-dire en commençant par le premier obtenu. Il va sans dire cependant que les deux premiers, *eques Romanus* et *Laurens Lavinatium* ou *Lavinas* sont en dehors de cet ordre. Le second est un titre sacerdotal, et les titres de ce genre se mettent assez souvent, comme le premier, *eques*

Romanus ou son équivalent *vir egregius*, en tête du *cursus honorum* des personnages de l'ordre équestre, quelle que soit l'époque où ils aient été obtenus. Il en est de même, comme on sait, dans les cursus honorum des personnages de l'ordre sénatorial, pour les titres de *consularis* ou de *vir clarissimus* et ceux des grands sacerdoces de l'empire (1).

» *Q. Axius Aelianus* fut donc d'abord *curator ad populum coloniae Traianae et Aureliae Aeclanensis*. Cette inscription est la première dans laquelle se rencontre ce titre, que l'on peut comparer à ceux de *curator civium Romanorum Moguntiaci* (2) et de *summus curator civium Romanorum provinciae Lugudunensis* (3), mais sur le sens duquel il est impossible d'émettre autre chose que des conjectures.

Les surnoms de *Traiana et Aurelia*, donnés ici à la colonie d'*Aeclanum*, prouvent que cette ville, qui, ainsi que l'a démontré M. Mommsen (4), était encore municipe sous Vespasien, reçut sous Trajan le titre de colonie, et que de nouveaux colons y furent envoyés sous un des empereurs de la gens *Aurelia*, c'est-à-dire sous Marc-Aurèle ou sous Commode. *Q. Axius Aelianus* ne put donc commencer sa carrière au plus tôt que sous le premier de ces deux empereurs.

» Il fut ensuite *procurator ad alimenta* dans l'Apulie, la Calabre, la Lucanie et le Bruttium (5), puis *procurator rationum privatarum*, c'est-à-dire administrateur du domaine privé de l'empereur, successivement dans la Maurétanie Césarienne, et dans la Belgique et les deux Germanies, ce qui nous force d'abaisser encore la date de cette inscription, les fonctions dont il s'agit n'ayant été créées que sous Septime Sévère, après la mort d'Albinus, c'est-à-dire en 197 au plus tôt (6). On ne conçoit donc pas par suite de quelle distraction un des savants éditeurs du *Corpus inscriptionum graecarum*, M. Franz, a pu en faire un procurateur de l'empereur Trajan (7).

» Enfin, il était, lorsque cette inscription a été gravée, procurateur de la Dacie *Apulensis*, et il avait fait à deux reprises différentes l'intérim de gouverneur de la province. On sait que la Dacie, qui, depuis le règne de Marc-Aurèle, ne formait qu'une seule province administrée par un légat impérial consulaire (8), était, pour la perception des impôts, divisée en trois districts ou diocèses, à la tête de chacun desquels était ordinairement placé un procurateur spécial; mais que, quelquefois aussi, ces trois districts étaient réunis sous un seul procurateur, qui prenait alors le titre de *procurator Augusti trium Daciarum Apulensis Aurariae Malvensis*, ainsi que le prouve une autre inscription copiée aussi par M. Neigebaur, dans les environs de Sarmizegethusa (9).

» Il n'en était pas ainsi à l'époque où a été gravée notre inscription,

(1) Voyez mes *Mélanges d'épigraphie*, p. 24.
(2) Orelli, n° 4976; Henzen, n° 7151.
(3) De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 160.
(4) *Bulletin de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1847, p. 97.
(5) Voyez sur cette charge M. Henzen, dans les *Annales de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1849, p. 233 et suiv.
(6) « Tuncque primum privatarum rerum procuratio constitua est. » Ael. Spart. in *Sever.* c. 12.
(7) *Corp. inscr. Gr.* vol. III, p. 1048, n° 6813.
(8) Voy. Borghesi, dans son mémoire sur une inscription de Gruter, t. III, p. 479 et suiv. de ses *OEuvres complètes*, et sa lettre sur les gouverneurs de Dacie, dans *Annales de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1855, p. 35.
(9) Voy. Henzen, dans le *Bullet. de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1848, p. 152 et suiv.

puisque Q. Axius Aelianus y est simplement qualifié de procurateur de l'une des trois Dacies, la *Dacia Apulensis*, qui était ainsi appelée du nom de son chef-lieu *Apulum* ou *colonia Apulensis*. C'est en effet sur l'emplacement de cette ville qu'a été trouvée l'inscription que j'ai citée au commencement de cette notice. Celle-ci, au contraire, provient des ruines de la capitale de la province, *Sarmizegethusa;* il y a donc lieu de penser qu'elle a été gravée lorsque *Q. Axius Aelianus* était pour la seconde fois chargé par intérim du gouvernement des trois Dacies.

» Quand le légat, gouverneur d'une province impériale, était rappelé ou mourait dans l'exercice de ses fonctions, le procurateur se trouvant par ce fait le premier fonctionnaire de la province, c'était à lui qu'on en confiait le gouvernement jusqu'à l'arrivée d'un autre légat (1); et quand il y avait plus d'un procurateur, comme dans les trois Dacies, c'était naturellement à celui dans le ressort duquel se trouvait la capitale de la province. C'est ce qui arriva dans la circonstance rappelée par notre inscription, *Sarmizegethusa* étant en effet située dans la *Dacia Apulensis*.

» On a vu qu'avant d'être nommé *procurator rationum privatarum per Belgicam et duas Germanias*, Q. Axius Aelianus avait exercé les mêmes fonctions dans la Maurétanie Césarienne. Un savant officier de notre armée d'Afrique, M. Payen, commandant supérieur du cercle de Bou-Areridj, a découvert dans cette province, à *Méris*, au milieu de la plaine de la Medjâna, une inscription qui rappelle un acte de son administration ; en voici le texte transcrit fidèlement sur la copie de M. Payen.

D M
IMP CAE MV
RELO SEVERO ALE
XNDRO P O FELICE
AVG TERMNAC
GRORVM DEF E NI
CIONS MT D Æ A D
SIGNNTVRCO LO
NS KASTVRRE NSI
IVSSV VE AX IÆL
N PROC AVG RP
PER CÆ MR TAE
AG R MES ORE

(1) Voy. Marini, *Frat. Arval.*, p. 745.

» Cette inscription contient un grand nombre de sigles et de lettres liées, mais dont l'explication ne présente aucune difficulté. Elle est traversée presque dans toute sa hauteur par un défaut de la pierre, qui existait déjà lorsque l'inscription a été gravée, et qui, en s'élargissant un peu à sa partie supérieure, a emporté une seule lettre, la dernière de la cinquième ligne. Mais cette lettre se supplée facilement; c'est un A, initiale du mot *agrorum*, dont la fin se lit au commencement de la ligne suivante. I, à la fin de la neuvième ligne, doit être le reste du sigle IB, formé par un B dont le trait vertical s'élève un peu au-dessus de la ligne. Ce sont les seules restitutions qu'il soit nécessaire de faire à cette inscription, qui doit se lire ainsi :

Domino nostro Marco Aurelio Alexandro Pio Felice Augusto, terminaciones agrorum defenicionis Matidiae adsignantur colonis Kasturrensibus, jussu viri egregii Axii Aeliani, procuratoris Augusti rationum privatarum, per Gaium Aelium Martialem agrimesorem.

» Il y a dans ce texte plusieurs formes du langage ou plutôt de l'orthographe populaire qui méritent d'être remarquées : *terminaciones* et *defeniciones* par un C au lieu d'un T; le deuxième E de *defeniciones* est très-clair et très-net dans la copie de M. Payen ; est-ce une simple faute du graveur, ou l'expression fidèle d'une prononciation locale? Je ne saurais le décider. Quant à la suppression de l'M finale à l'accusatif singulier de la troisième déclinaison, dans les mots *Martiale* et *agrimesore*, et à celle de l'N devant la sifflante S dans ce dernier mot, ce sont des particularités bien connues du langage populaire de l'époque à laquelle appartient cette inscription.

» Quoi qu'il en soit de ces détails, ce document doit être ainsi traduit :

« Sous le règne de notre Maître l'empereur César-Marc-Aurèle-Sévère-
» Alexandre-Pieux-Heureux-Auguste,

» Les limites des champs formant la délimitation de Matidie sont
» assignées aux colons de Kasturris, conformément aux ordres du *vir*
» *egregius* Axius Aelianus, procurateur impérial du domaine privé, par
» l'*agrimensor* Gaius Aelius Martialis. »

» Ainsi, on le voit, cette inscription nous apprend que le *Q. Axius* mentionné dans l'inscription de Sarmizegethusa, comme ayant exercé les fonctions de *procurator rationum privatarum* dans la Maurétanie Césarienne, est bien le même que le *Q. Axius Aelianus* des autres inscriptions que j'ai citées au commencement de cette notice, et qu'il exerça les fonctions dont il s'agit sous le règne d'Alexandre-Sévère, ce qui nous fait connaître, approximativement du moins, la date de ses autres fonctions.

» Mais qu'est-ce que c'étaient que les champs formant la délimitation de Matidie (*agri definitionis Matidiae*) dont il est question dans cette nouvelle inscription?

» Il y a eu deux princesses du nom de *Matidie;* la première était nièce de Trajan; elle fut honorée du titre d'*Augusta*, et elle est rappelée par quelques inscriptions (1) et par un certain nombre de médailles (2). La seconde était, ainsi que Sabine, la femme d'Hadrien, fille de cette pre-

(1) Henzen, n° 5466; Orelli, n° 2196.
(2) Cohen, *Méd. imp.*, t. II, p. 95 et suiv.

mière Matidie. Elle mourut dans un âge fort avancé, lorsque Marc-Aurèle occupait déjà le trône impérial. Elle était immensément riche, ayant hérité de sa sœur Sabine, et laissa tous ses biens à Faustine, femme de Marc-Aurèle (1).

» Quelques-uns de ces biens étaient situés en Afrique, dans la Maurétanie Césarienne et la Numidie. Une station de la grande voie qui suivait le littoral, entre *Igilgili* et *Chullu*, s'appelait *Paccianae Matidiae* (2), et l'on a trouvé à Bougie une brique romaine dont le cachet prouve qu'elle fut fabriquée dans un domaine appartenant à la famille impériale, par un figulus qui avait fait partie comme esclave de la succession de Sabine (3) :

C*aii* COTT*ii* NANI SA*b*INIANI
OPVS DOLIARE EX PRAEDIS AVG*usti* N*ostri*

» Les champs dont il est question dans notre inscription avaient probablement la même origine; ils avaient certainement appartenu à la seconde Matidie, et c'est pour cela qu'ils sont désignés par l'expression de *agri definitionis Matidiae*.

» Mais comment un procurateur du domaine privé pouvait-il, sous Alexandre-Sévère, disposer de ces biens et les donner à des colons? En d'autres termes, comment ces biens étaient-ils entrés dans le domaine privé des empereurs de la famille de Septime-Sévère?

» Commode avait des sœurs qui lui survécurent, qui légalement auraient dû hériter de ses biens, et qui, certainement, conservèrent les leurs. L'une d'elles, *Vibia Aurelia Sabina,* vivait encore sous le règne de Caracalla, et une inscription de Guelma (4) a prouvé qu'elle avait conservé jusque-là le rang de princesse de la famille impériale, puisqu'elle y est qualifiée d'*Augusta*.

» Mais il faut se rappeler que Sévère, par une adoption posthume, dont il donna le premier exemple et qui étonna fort ses contemporains, était entré dans la famille de Marc-Aurèle, comme fils de ce prince et comme frère de Commode. Outre les raisons politiques par lesquelles on a expliqué cet acte, notre inscription prouverait qu'il avait pu encore être inspiré par d'autres motifs, que les grands biens de la famille de Marc-Aurèle et le caractère assez connu de Septime-Sévère rendent d'ailleurs très-plausibles. C'était un moyen de devenir propriétaire de ces biens par droit d'héritage et sans encourir l'odieux d'une confiscation.

» Il ne me reste plus qu'un mot à dire pour terminer cette communication : c'est que cette inscription, qui nous apprend où étaient situées les terres assignées aux *coloni Kasturrenses*, ne nous fait pas connaître la situation de leur colonie. C'est une découverte qui reste encore à faire, et que nous devrons bientôt, je l'espère, au zèle éprouvé de M. le commandant Payen. »

(1) Fronton, lettres à Marc-Aurèle, livre II, p. 167 de l'édit. de Rome.
(2) *Itin. Anton.*, p. 18, Wessel.
(3) *Revue archéol.*, 1852, p. 305; *Inscr. rom. de l'Algérie*, n° 3543. Cette brique est conservée au Musée d'Alger ; on y lit SARINIANI, au lieu de SABINIANI, ce qui peut provenir soit d'une cassure de l'estampille, soit de l'écrasement de la partie inférieure de la lettre B avant la cuisson de la brique. On sait combien sont communs les défauts de ce genre dans les inscriptions des briques romaines.
(4) *Inscr. rom. de l'Algérie*, n° 2719.

M. de Longpérier fait à l'Académie la communication suivante:

Sur l'origine et l'usage de l'écriture hébraïque carrée.

ANALYSE.

Les éléments que nous possédons pour traiter cette matière sont encore très-rares, et il peut être utile de recueillir les plus petits faits qui s'y rattachent. En dehors de la Judée, on peut signaler certaines formes de l'écriture sémitique propre à nous éclairer.

On sait, par exemple, que les Phéniciens ont porté leur système d'écriture en Espagne, et cela est constaté par les monnaies de *Gadès*, d'*Abdera*, de *Sex* et de *Malaca*. Or, à cette série se rattache, par le type et la fabrique, une petite suite de monnaies à légende sémitique ou sémitique et latine.

Une pièce appartenant à cette série a été publiée par Eckhel (*Num. veter. anecd.*); elle est bilingue, et le célèbre antiquaire cherchait dans la légende latine ODACIS. A, placée devant la tête d'Hercule un surnom de ce Dieu. La monnaie lui semblait appartenir à Gadès en raison de son type. D'autres l'ont attribuée à une prétendue ville d'*Odacisa*.

« Tout dernièrement un jeune savant espagnol, M. Zobel de Zangroniz, a repris l'étude de cette série qu'il place à *Salacia*, ville de Lusitanie, se fondant sur la nature des types, sans s'appuyer sur la légende sémitique qu'il suppose représenter le nom primitif de la ville dont il s'agit, *Salacia* lui paraissant être le nom d'origine romaine (*Rev. num.* 1863, p. 369). Les raisonnements de M. Zobel, en ce qui concerne la région à laquelle appartiennent ces monnaies, sont excellents, mais il est nécessaire d'étudier la légende phénicienne et non celtibérienne composée de cinq lettres et qui se trouve sur les monnaies lusitaniennes. Cette légende, restituée à l'écriture sémitique, donnerait la lecture *Erisana*. Cette ville aurait été située dans le voisinage du fleuve *Anas*; mais on ne sait quelle place elle aurait

occupée. Appien (*De Reb. hisp.*, II, 60-74) nous montre Fabius Servilianus, dans sa guerre contre le célèbre Viriathus, s'avançant d'*Itucci* vers *Erisana*, qu'il assiége (141 av. J.-C.). L'année suivante, nous voyons que Viriathe occupait *Arsa* (un peu au S.-O. d'*Emerita*), d'où Servilius Cœpio le contraignit de fuir. Le type gaditain qui pourrait convenir à *Salacia*, conviendrait donc pour le moins aussi bien à une monnaie d'*Erisana*.

» Mais une autre circonstance rattache la monnaie publiée par Eckhel à la contrée défendue pendant 14 années par Viriathe. En effet, parmi les trois meurtriers de ce redoutable chef, Appien nomme Audax qui, après la perpétration de son crime, vient demander à Cœpio une récompense au sujet de laquelle ce dernier dut en référer à Rome.

» On voit très-souvent sur les monnaies antiques de l'Espagne le nom de magistrats romains, placé près de la tête de divinité qui forme le type du droit de la monnaie. ODACIS-A paraît être le génitif du nom qu'Appien écrit Audax, soit que l'écrivain grec ait altéré le nom d'Odax qui était espagnol, soit que le graveur ait employé l'O au lieu de la diphthongue AV, écriture qui se présente fréquemment, comme on sait. Audax ou Odax a pu, après la défaite des Lusitaniens, être investi par les Romains d'un fonction dans la ville d'Erisana dont la possession était due à sa trahison ; toujours est-il que si la légende phénicienne dont il est parlé plus haut appartient à Erisana, elle présente un *Samech* carré (S), lettre qui n'entre dans les légendes d'aucune monnaie juive connue jusqu'ici. Cet exemple rapproché de certaines inscriptions rapportées par M. de Vogüé, tend à nous faire voir qu'il a existé plusieurs systèmes parallèles, et nous autorise à croire que l'hébreu, dit carré, n'est pas d'origine si récente qu'on le supposait il y a quelques années encore.

M. Léon Renier continue la lecture du mémoire de M. Th.-Henri Martin de Rennes, intitulé : *La précession des équinoxes a-t-elle été connue des Egyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque ?*

Séance du 17.

Sont offerts à l'Académie :

Praxitèle. Essai sur l'histoire de l'art et du génie grecs depuis l'époque de Périclès jusqu'à *celle d'Alexandre,* par M. Emile Gebhart, membre de l'École française d'Athènes, Dr ès lettres. Paris, 1864, in-8°.

De la distribution des dolmens sur la surface de la France. Nouvelle note avec carte, par M. Alex. Bertrand (Extrait de la Revue archéolog.); br. in-8°.

Mémoires de l'Académie de Stanislas. 1863, 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1864, n° 2. Amiens, 1864, br. in-8°.

Rapport sur le Saint Evangile selon saint Matthieu, traduit en Picard amiennois par M. Edouard Paris, d'Amiens, par M. J. Garnier, conservateur de la bibliothèque d'Amiens. 1 f. in-8°.

Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix. Aix, 1864, br. in-8°.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, t. XI, 2e cahier, 1862. Epinal, 1 vol. in-8°.

M. Vincent termine sa communication *Sur la période sothiaque.* (*Voy.* p. 238-240.)

M. Léon Renier continue la lecture du mémoire de M. Th.-Henri Martin de Rennes, intitulé : *La précession des équinoxes a-t-elle été connue des Egyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque?*

Séance du 27.

M. le maréchal Vaillant, membre de l'Institut, ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, en répondant à la lettre qui lui a été adressée le 9 courant, au nom de l'Académie, relativement aux fouilles si productives pour la science, commencées dans l'église de Saint-Pierre, à Vienne (Isère), et que l'administration municipale paraissait devoir abandonner, fait connaître que des renseignements immédiats sont demandés sur les lieux à l'architecte chargé des travaux.

M. Mérimée donne, à cette occasion, toutes les assurances

possibles, desquelles il résulte que le péril signalé par la science ne peut manquer d'être conjuré par l'administration supérieure.

M. PERTZ propose un échange de documents utiles à la préparation des recueils du moyen âge, publiés par l'Institut, en France, par lui, en Allemagne. Renvoi à la commission des travaux littéraires.

Le secrétaire général de l'Académie des Sciences de Lisbonne adresse, au nom de cette académie, sous la date du 3 décembre 1863, les nouvelles publications suivantes :

Ovidio e Castilho os fastos, poema com amplos commentarios por mais de cem escriptores portuguezes contemporaneos. Lisboa, 1862, 6 vol. in-4°.

Lendas da India, por Gaspar Correa, t. III. Lisboa, 1864, 1 vol. in-4°.

Colleçaô de monumentos ineditos para a historia das conquistas dos Portuguezes em Africa, Asia e America, t. III, 1ª serie. *Historia da Asia.* Lisboa, 1862, 1 vol. in-4°.

Corpo diplomatico Contendo os actos e relações politicas e diplomaticas de Portugal, com as diversas potencias do mundo desde o seculo XVI *até os nossos dias,* t. I. Lisboa, 1862, 1 vol. in-8°.

Historia e memorias da Academia real das sciencias de Lisboa, Classe de sciencias moraes politicas e bellas letteras, nova serie, t. II. Lisboa, 1861, 1 vol. in-4°, et t. III, 1863, 1 vol. in-4°.

Portugaliae monumenta historica a saeculo octavo post Christum usque ad quintumdecimum jussu Academiae scientiarum olisiponensis edita. Leges et consuetudines, vol. 1, Fascic. III. Lisbonne, 1863, in-folio.

Inscription inédite d'Halicarnasse en dialecte dorien et en vers, par M. Carl Wescher. 1864, br. in-8. (Extrait de la Rev. archéol.)

Les dessins de J. Natalis, par M. Jules Corblet. (Extr. de la Revue de l'art chrétien). Arras et Paris, br. in-8°, 1864.

Di un' iscrizione celtica trovata nel Novarese, per Giovanni Flechia. Torino, 1864, br. in-8°.

M. de LONGPÉRIER lit la note suivante :

Sur les monnaies de plomb d'Alise, de Perthes et de Mont-Berny.

« Dans sa séance du 19 avril 1861, l'Académie a bien voulu entendre



une communication que j'ai eu l'honneur de lui faire au sujet d'une monnaie de plomb trouvée à Alise-Ste-Reine, et portant le nom des habitants de cette localité ALISIEN (ium).

» Un peu plus tard, un second exemplaire de la même monnaie retrouvée dans une collection particulière, a été donnée par l'EMPEREUR au cabinet des médailles de la bibliothèque impériale.

» Ces monnaies ont pour types, d'un côté Mercure dans un édicule, et de l'autre, un petit rameau autour duquel la légende est tracée.

» La publication de la monnaie d'Alise nous valut bientôt la connaissance d'un plomb absolument semblable quant aux types, mais offrant la légende PERTE (nsium) et trouvé à Perthes, village situé entre Vitry-le-François et Saint-Dizier.

» On sera frappé de ce fait : Deux monnaies portant un type commun ont été découvertes dans deux localités aujourd'hui sans importance, et elles offrent le nom des habitants de ces localités.

» En examinant, avec la permission de l'EMPEREUR, le musée d'antiquités nationales fondé au château de Compiègne par Sa Majesté, musée dans lequel se trouvent maintenant rassemblées des séries extrêmement remarquables de monuments de toutes les époques recueillis dans la forêt ou aux environs, j'ai remarqué deux monnaies de plomb trouvées à Mont-Berny en 1861 et 1863 par M. Albert de Roucy.

» L'une de ces monnaies a encore pour type un rameau entouré d'un nom de peuple : MEDIOL (anensium), comme les pièces d'Alise et de Perthes. Mais, au lieu du Mercure, elle offre au droit deux divinités, Jupiter et Vénus Céleste.

» La seconde, de plus petit module, présente au droit, Hercule et la Fortune accompagnés d'une tête de taureau et des lettres C. M.; au revers, l'inscription MED-L, en deux lignes.

» Les caractères de la pièce au rameau MEDIOL sont identiques pour les dimensions et le style à ces deux légendes : ALISIENS et PERTE.

» La légende MED-L de la petite pièce qui me paraît être une division de la grande, me semble une abréviation du nom *Mediolanenses.*

» Lorsque, il y a trois ans, j'ai décrit la monnaie d'Alise, j'avais cru pouvoir rapprocher de cette pièce, en raison de la ressemblance de type, deux autres plombs publiés autrefois par Ficoroni, sur lesquels on voit ALS et A. Je considérais ALS comme une abréviation d'*Alisiensium.*

» Les monnaies de Mont-Berny trouvées dans un même lieu, mais non à la même place et à deux ans d'intervalle, nous offrent avec des modules différents les inscriptions MEDIOL et MED-L. Ne peut-on pas, sans trop

de témérité, supposer qu'elles ont la même origine, et que la légende abrégée indique encore cette fois une division monétaire? On sait que depuis longtemps M. le duc DE LUYNES a établi que, dans la numismatique grecque, la division des types (un cheval, un demi-cheval, une tête de cheval; — un taureau, un demi-taureau, une tête ou un pied de taureau) correspond aux fractions monétaires et aux diverses valeurs dont elle est un indice matériel facile à distinguer.

» Il nous reste à chercher à quel *Mediolanum* appartiennent les plombs du musée particulier de Compiègne.

» *Mediolanum* est un nom gaulois commun à un certain nombre de lieux. On connaît — outre le *Mediolanum* de la Gaule transpadane (Milan), — *Mediolanum Santonum* (Saintes), — *Mediolanum Aulercorum* (Evreux), — *Mediolanum*, localité située entre *Rodumna* (Roanne) et *Forum* (Feurs), — *Mediolanum*, près Cologne, — *Mediolanum* (Château-Meillan) entre Argenton et Néris, — *Mediolanum* (Moëlain) entre Eclaron et Saint-Dizier, — *Mediolanum Ordovicum* en Grande-Bretagne, etc.

» Est-ce à un de ces *Mediolanum* qu'il faut attribuer les monnaies que nous étudions? Cela me paraît extrêmement douteux.

» On sait que les pièces de valeur infime ont une circulation très-restreinte. J'incline donc à penser que les pièces trouvées en deux fois à Mont-Berny appartiennent au pays même où elles avaient été enfouies, c'est-à-dire à un *Mediolanum* situé sur la lisière de la forêt de Compiègne.

» Mont-Berny, comme le camp de Saint-Pierre, se trouve à la pointe orientale de cette forêt sur la voie antique qui conduit à Champlieu. Toute cette partie du pays, dans une longueur d'environ 8,000 mètres, présente, de distance en distance, des ruines antiques d'un grand intérêt.

» Un théâtre, un beau temple, dont les restes dénotent une grande recherche dans l'ornementation, des bains et de nombreuses habitations indiquent que là vivait une population assez considérable.

» Parmi les ruines on a retrouvé des outils de toute sorte, des monnaies en grand nombre, des bijoux, des armes, des inscriptions. Des coquilles marines recueillies en certaine quantité, montrent que les habitants aimaient le luxe de la table, ce que confirme encore l'élégance des ustensiles.

» A coup sûr la localité où se retrouvent toutes ces choses, accumulées maintenant dans le musée de l'EMPEREUR, a porté un nom. La *Garenne du roi*, la *Carrière du roi*, la *Queue Saint-Etienne*, et d'autres appellations

analogues ne peuvent pas avoir une bien grande ancienneté et indiquent toute autre chose que des lieux habités.

» J'oserai faire part à l'Académie du fait que je soupçonne (je ne veux pas me servir d'une autre expression). Le lieu anonyme qui a laissé subsister tant de vestiges à l'est et au sud de la forêt de Compiègne se nommait *Mediolanum*. Plus ce nom est commun dans les Gaules, et plus il me paraît permis de l'attribuer au site où se retrouvent les monnaies de plomb que j'ai décrites. Je dis *monnaies*, comme je l'avais fait en 1861, parce que, depuis cette époque, j'ai publié dans la *Revue numismatique* des pièces de plomb recueillies par Mariette-Bey au Sérapeum de Memphis et présentant la marque de valeur non équivoque B ΟΒΟΛΟΙ.

» J'insiste encore sur ce point : les pièces de plomb trouvées à Mont-Berny se rattachent complétement à celles qui proviennent d'Alise et de Perthes, et nous montrent comme plus certaine encore l'existence de ce monnayage particulier dans la Gaule à une époque assez avancée de l'empire (troisième siècle).

» A quelles causes faut-il attribuer l'origine de ce monnayage ? C'est ce que je ne saurais dire. Mais dans un temps où les recherches archéologiques sont si actives, il est bien permis, lorsqu'on soulève une question de cette nature, d'en attendre une prompte solution. »

Observations de M. le vicomte de Rougé, *sur la note de* M. Vincent, *touchant la période sothiaque.*

ANALYSE.

M. le vicomte de Rougé, tout en regrettant l'absence de M. Vincent, demande à présenter quelques observations qui lui paraissent indispensables sur la communication achevée à la dernière séance relativement à l'*origine de la période sothiaque en Egypte.*

M. de Rougé pense que le point de départ donné par M. Vincent, à la date de l'an 400 lue par Mariette-Rey sur le monument de Ramsès II, ne saurait conduire sûrement à celle de l'origine de la période sothiaque, la forme d'année dans laquelle cette date est conçue ne pouvant être encore déterminée. Les données de Ptolémée et de Censorin et le calcul rétrograde fondés sur le roulement de l'année vague dans l'année caniculaire de

365 jours 1/4 ne sont point ici directement applicables, et par conséquent, ni la date de 1801 avant notre ère pour le point de départ des 400 ans du monument de Ramsès, ni celle de 1321 pour le point de départ originaire de la période sothiaque ne sont absolument certaines. A plus forte raison, ne saurait-on admettre que le roi *Aseth* de Manéthon, auquel cet auteur rapporte à tort l'institution des épagomènes ait été l'instituteur de la première des deux ères. Rien ne motive cette opinion, le roi dont il s'agit étant d'ailleurs singulièrement problématique.

M. de Rougé, à cette occasion, réfute les deux hypothèses suivant l'une desquelles le mot *Poschmaou,* la *multitude des eaux*, donnerait l'étymologie du nom du mois *Pachou,* formé de *Pa* et *Chous,* le Dieu qui y présidait, et qu'il faut écrire *Pachous*; l'autre hypothèse, qui consisterait à substituer l'an 401 à l'an 400 dans la date donnée par le monument de Ramsès, tombe devant l'articulation très-nette de l'inscription hiéroglyphique.

M. de Rougé termine, à propos du nom d'*Aseth* rapproché de celui de *Seph* ou *Noubti,* le dieu des Pasteurs, par un exposé préalable des conjectures et des vues historiques sujettes à une vérification ultérieure, où l'a déjà conduit l'étude des inscriptions nouvelles copiées par lui sur des monuments très-anciens, pendant son dernier voyage en Egypte.

Cette communication donne lieu à des observations de plusieurs membres, surtout de MM. Brunet de Presle, de Wailly et autres.

Séance du 10.

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie, au nom de M. Beulé, de son ouvrage intitulé : *Histoire de la sculpture avant Phidias,* où l'auteur traite successivement des premiers développements de la sculpture en Grèce, des maîtres primitifs de Samos et de Chios, de ceux de Corinthe et de Sicyone, des écoles doriennes jusqu'à Canachus et Ageladas, de l'ancienne école attique et de l'école d'Egine. 1 vol. gr. in-8° (Extr. de la *Gazette des Beaux-Arts*). 1863.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

La suite du *Grand Recueil des Ordonnances de la Belgique : Ordon-*

nances de la principauté de Stavelot (648-1794), par M. L. Polain, correspondant de l'Académie, etc. 1 vol. in-fol. Bruxelles, 1864.

2° *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 6e série, t. II, in-8°. 1864.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, 1864, in-8°, où se remarque, avec les notices de M. le Clerc, secrétaire de la Société, sur des inscriptions nouvellement découvertes et sur divers monuments, la suite des recherches de M. Féraud, interprète de l'armée d'Afrique, sur les monuments dits celtiques de la province de Constantine.

Trois opuscules en danois de M. le professeur *Holmboe*, offerts par l'entremise de M. Garcin de Tassy : 1° *le voyage de Svegder, roi de Suède;* 2° *sur les funérailles de Thorolf-Bægifot;* 3° *sur des anneaux à serment*. 3 br. in-8°.

Journal asiatique. Juillet 1864.

Est adressé pour le concours des antiquités de la France, l'opuscule suivant : *Nouveaux éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic*, par M. Louis Cousin, vice-président de la Société dunkerquoise, etc. Dunkerque, in-8°.

M. Thomas-Henri Martin de Rennes termine lui-même la lecture de son mémoire intitulé :

La précession des équinoxes a-t-elle été connue des Egyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque ?

ANALYSE.

Dans le préambule, l auteur montre la liaison de ce mémoire avec les *Recherches* de M. Letronne, *sur le calendrier des anciens Egyptiens :* M. Letronne y suppose que les Egyptiens ont ignoré la précession, tandis que des savants distingués persistent à leur attribuer cette connaissance. M. Martin se propose principalement de prouver que M. Letronne a raison contre ces savants. Mais il montre que, pour résoudre cette question d'une manière définitive, il est utile de l'étendre à tous les peuples qui ont été en relation avec l'Egypte, et même avec tous les peuples anciens qui ont eu une astronomie, et de faire ainsi l'histoire complète des notions antiques sur la précession des équinoxes. Il fait

voir l'importance considérable de cette question dans l'histoire des sciences.

Dans le chapitre premier, l'auteur explique en quoi consiste la précession, par quels phénomènes observables elle se manifeste, quelles connaissances et quels procédés la découverte de la précession suppose, et combien cette découverte, sans laquelle il ne peut pas y avoir d'astronomie vraiment savante, était difficile pour les peuples de l'antiquité, auxquels, par conséquent, il n'est pas permis de l'attribuer sans preuves.

Dans le chapitre deuxième, il examine si les anciens Egyptiens ont connu la précession. Il constate que les monuments astronomiques des Egyptiens, loin de porter les traces de cette connaissance, supposent l'immobilité des points équinoxiaux par rapport aux étoiles. D'un autre côté, il constate que, parmi les auteurs grecs et romains initiés à l'astronomie égyptienne, ni ceux qui ont connu la précession, ni ceux qui l'ont ignorée, ne l'ont vue dans cette astronomie, et que ceux qui se sont obstinés à nier la précession se sont appuyés pour cela sur l'autorité des Egyptiens et des Chaldéens. Il cite sur ce point des textes décisifs, négligés jusqu'à ce jour par tous ceux qui se sont occupés de cette question. Enfin, il répond à trois ordres d'objections, savoir : 1° à celles qui s'appuient sur quelques assertions byzantines ou arabes, fondées elles-mêmes sur des documents apocryphes ou mal compris ; 2° à celles qui prétendent qu'il est impossible que la précession ait été ignorée des Egyptiens ; 3° à celles qui veulent trouver dans divers monuments de l'antique Egypte des preuves de cette connaissance. Se bornant à noter brièvement les erreurs déjà réfutées par d'autres savants et celles qui n'ont pas besoin de l'être, il insiste davantage sur celles qui gardent encore quelque crédit, par exemple sur les commémorations astronomiques que M. Biot avait cru lire dans le monument d'Edfou et dans le Ramesseum de Thèbes, et sur le prétendu *taureau équinoxial* des Egyptiens, symbole qui, en tous cas, dans la sphère égyptienne, entièrement différente de la sphère grecque, n'aurait rien de commun avec la constellation grecque du *Taureau*, et qui, par conséquent, n'indiquerait nullement une

antique position du point équinoxial par rapport à cette constellation.

Dans le chapitre troisième, l'auteur examine si les Chaldéens ou les Perses, qui ont eu beaucoup de relations avec les Egyptiens, ont connu la précession des équinoxes. Il commence par prouver que les Grecs et les Romains ont été initiés d'assez bonne heure à l'astronomie des Chaldéens et à celle des Perses ; qu'aucun auteur grec ou romain, avant le VIe siècle de notre ère, n'y a vu la précession ; que c'est contre la précession que l'autorité des Chaldéens et des Perses a été invoquée par des auteurs anciens ; que les textes grecs et latins où l'on a cru voir un témoignage en faveur de l'existence de cette notion chez ces deux peuples ne signifient rien de semblable ; qu'un témoignage de l'arabe Albatégni repose sur une série d'erreurs et de confusions, et qu'un texte du *Boundéesch*, allégué à tort, n'a aucun rapport à la question. Quant aux monuments mithriaques, où l'on a prétendu reconnaître une commémoration des effets de la précession des équinoxes, l'auteur prouve que cette notion leur est entièrement étrangère. Pour arriver à cette démonstration, d'une part il confirme les preuves données par M. LETRONNE en faveur de l'origine grecque des figures et de nos constellations zodiacales et des douze signes homonymes, et il prouve par des textes négligés ou mal compris jusqu'à ce jour la différence complète qui existait entre la sphère grecque et les sphères orientales, non-seulement pour les noms et les figures appliquées aux astérismes, mais encore pour le groupement même des étoiles en constellations; d'autre part, il explique, d'après les témoignages grecs, complétés et rectifiés par les livres zends et parses, la signification vraiment orientale du Taureau, du Lion et du Scorpion, qui ne représentent nullement des constellations sur les monuments mithriaques, et il prouve qu'au contraire le zodiaque qu'on voit sur quelques-uns des monuments mithriaques greco-romains n'a nullement une origine orientale, mais que c'est un zodiaque grec, zodiaque fixe, dans lequel l'équinoxe vernal est invariablement au commencement du signe du Bélier, et non dans le Taureau.

Dans le chapitre quatrième, l'auteur établit par des témoignages irrécusables que le grand astronome Hipparque est le premier qui chez les Grecs ait découvert la précession des équinoxes ; qu'il a été conduit à cette découverte uniquement par des observations grecques postérieures à la fondation d'Alexandrie ; qu'après s'être demandé si la précession résultait d'un mouvement propre aux constellations zodiacales seules, il avait attribué ce mouvement aux points équinoxiaux et solsticiaux par rapport à toutes les étoiles ; que l'évaluation de ce mouvement à un degré par siècle, bien loin d'avoir été pour Hipparque une *moyenne* tirée des observations, avait été donnée par lui comme un *minimum*, et que ce *minimum* fut pris à tort pour la valeur vraie par Ptolémée et par des astronomes grecs postérieurs. Il constate que, même après Ptolémée, la plupart des astronomes grecs ne tinrent aucun compte de la précession, et que quelques-uns la nièrent expressément, par respect pour la science des Egyptiens et des Chaldéens, qui ne l'avaient pas connue. Il explique comment, entre l'époque d'Hipparque et celle de Ptolémée, quelques astrologues grecs, craignant d'accepter la précession continue, trop contraire à l'astrologie chaldéenne et égyptienne, furent conduits à admettre une oscillation des points équinoxiaux et solsticiaux avec une amplitude de quatre degrés de part et d'autre d'une position moyenne, et à faire parcourir à ces points cet arc de huit degrés avec une vitesse uniforme d'un degré en 80 ans. Mais au ve siècle de notre ère, les points équinoxiaux réfutèrent cette hypothèse, en dépassant les limites prétendues de l'arc d'oscillation.

Dans le chapitre cinquième, l'auteur montre que cependant cette même hypothèse, sans aucun changement, fut empruntée aux Grecs par des astronomes arabes au commencement du ixe siècle de notre ère, mais qu'à la fin de ce même siècle Thébit-ben-Corah la modifia de manière à prêter à l'oscillation plus d'amplitude et une vitesse variable, et que d'autres astronomes arabes, après avoir emprunté à Ptolémée la notion de la précession continue, en rectifièrent l'évaluation d'après leurs propres observations.

Dans le chapitre sixième, il prouve la fausseté des conjectures par lesquelles on a voulu attribuer aux Indiens une connaissance très-antique de la précession des équinoxes. Par une discussion sur l'âge et le caractère des traités astronomiques indiens, il établit que tous ceux où la précession est indiquée portent l'empreinte incontestable de l'influence grecque introduite dans l'Inde par les conquêtes d'Alexandre et continuée après lui. En examinant le zodiaque lunaire avec ses 27 ou 28 *nakchatras*, zodiaque très-ancien chez les Indiens, et les autres éléments principaux de leur antique astronomie, il prouve que la notion de la précession lui est étrangère, et que plus tard, pour l'y introduire avec le zodiaque grec, les astronomes indiens, disciples des Grecs, furent forcés d'altérer le caractère original de la science de leurs ancêtres. Il constate que quelques astronomes indiens, amenés par l'autorité de l'astronomie grecque à reconnaître que leur premier nakchatra *krittika*, identique au petit groupe des Pléiades, n'était plus à l'équinoxe, expliquèrent ce changement par un miracle antique et soudain, tandis que d'autres empruntèrent aux Grecs, les uns la notion de la précession continue, les autres l'hypothèse de la précession oscillatoire, mais en donnant à l'arc d'oscillation une amplitude de 48 ou de 54 degrés. Quant aux évaluations indiennes de la vitesse de la précession, les plus anciennes, celles de la fin du ve siècle de notre ère, sont les meilleures, et elles sont très-préférables à celle de Ptolémée, parce que les Indiens, mauvais observateurs, mais bons calculateurs, avaient eu le mérite de les tirer habilement des données d'Hipparque.

Dans le chapitre septième et dernier, après s'être efforcé de réduire à leur juste valeur le mérite, l'antiquité et l'originalité de l'astronomie chinoise, M. Martin montre que la précession des équinoxes n'y tenait aucune place, jusqu'au IIIe siècle de notre ère, époque où les Chinois empruntèrent cette notion, de même que d'autres, à l'astronomie grecque, probablement par l'intermédiaire de l'astronomie indienne, à laquelle ils avaient fait antérieurement beaucoup d'emprunts, notamment celui des *nakchatras*, modifiés par eux sous le nom de *Sicou*, et privés de

leur caractère primitivement lunaire. Mais, habitués à rapporter toutes les positions célestes à l'équateur et ignorant la trigonométrie sphérique, ils ne surent pas s'approprier les évaluations grecques et indiennes de la précession, et se montrèrent très-inhabiles à en calculer les effets.

Enfin, formulant dans un résumé la pensée de son mémoire, M. Martin dit que, pour découvrir la précession des équinoxes, ce qui a manqué aux Egyptiens, aux Chaldéens, aux Perses, aux Indiens, aux Chinois, et aux Grecs eux-mêmes avant l'époque Alexandrine, c'est l'ensemble de ces trois conditions essentielles, insuffisantes séparément, qu'Hipparque a réunies d'une manière éminente et mieux qu'aucun autre astronome grec avant ou après lui, savoir : 1° la foi à la stabilité des lois de la nature ; 2° le génie de l'observation exacte et scientifique et de l'induction ; 3° la science mathématique, pour trouver la formule arithmétique et géométrique des faits observés.

M. Wescher lit en communication une note intitulée :

Restitution des deux passages de Pausanias d'après les inscriptions de Delphes comparées aux manuscrits de la bibliothèque impériale.

« Dans les inscriptions de Delphes, on remarque en plusieurs endroits l'ethnique Μυανεύς, au pluriel Μυανεῖς. Cette leçon ne saurait être mise en doute. Confirmée par mes estampages, elle s'y rencontre jusqu'à sept fois.

» Lorsqu'il y a deux ans je déchiffrai le monument bilingue de Delphes (1), j'y retrouvai cette même forme ΜΥΑΝΕΙΣ. La partie grecque de ce monument commence ainsi :

Πρ. ι' Καλ. Ὀκτωϐ. ἐν Ἐλατείᾳ περὶ τῆς ἀμφισϐητήσ[ε]ως τῆ[ς Δε]λφῶν πρὸς [Ἀμ]φισσεῖς καὶ Μυανεῖς περὶ τῶν ὅρων.......

» Ces lignes sont le début d'un jugement ayant pour objet de mettre d'accord, d'une part les Delphiens, de l'autre les Amphissiens et ceux que l'inscription appelle du nom de Μυανεῖς. Les Μυανεῖς sont donc placés ici à côté des habitants d'Amphissa, et figurent avec eux dans le procès soutenu contre leurs voisins de Delphes au sujet des vraies limites de la *terre sainte*, c'est-à-dire du domaine d'Apollon.

» On chercherait vainement dans les géographies le nom de cette ville

(1) Voir, au sujet de ce travail, le *Moniteur universel* du 24 octobre 1863.

des Μυανεῖς. On ne trouve dans Etienne de Byzance que le mot Μυονία avec l'indication suivante :

Μυονία. Πόλις Φωκίδος. Παυσανίας ι'. Οἱ πολῖται Μύονες. Θουκυδίδης « Μυονέας αὐτούς φησι.

» Un peu plus loin, on lit :

Μύων, πόλις Λοκρῶν ἐν τῇ ἠπείρῳ. Οἱ πολῖται Μύωνες. Ὡς Θουκυδίδης τρίτῃ, λέγονται καὶ Μυωνεῖς (1).

» Etienne de Byzance s'appuie sur deux autorités, Thucydide et Pausanias.

» Le passage de Thucydide auquel Etienne de Byzance fait allusion se trouve au livre III, chap. 101. L'historien raconte que le Spartiate Eurylochos, ayant concentré son armée à Delphes pour marcher contre les Athéniens campés à Naupacte, invita les Locriens Ozoles à se déclarer pour lui. Les habitants de la ville d'Amphissa, capitale de cette portion de la Locride, embrassèrent son parti et déterminèrent l'adhésion de plusieurs autres cités locriennes, parmi lesquelles Thucydide cite expressément les Myoniens, Μυονέας.

» Tous les manuscrits de Thucydide que j'ai pu consulter, y compris le beau manuscrit sur vélin datant du XII[e] siècle et conservé à la Bibliothèque impériale, donnent sans exception aucune la leçon Μυονέας.

» Mais l'orthographe de Thucydide n'est citée par Etienne de Byzance que comme une particularité. Pausanias, au contraire, est désigné par lui comme l'autorité principale.

» Le passage de Pausanias auquel Etienne de Byzance fait allusion se trouve au livre X, ch. 38, n° 8. Pausanias, qui vient de parler d'Amphissa, capitale de la Locride Ozole, continue ainsi :

« Voici les autres villes de la Locride. D'abord, au-dessus d'Amphissa,
» dans l'intérieur des terres, se trouve Myonia, à une distance de trente
» stades d'Amphissa : ces Myoniens sont ceux-là mêmes qui ont consacré
» au Jupiter d'Olympie le bouclier. »

Ἄνω μὲν ὑπὲρ Ἀμφίσσης πρὸς ἤπειρον Μυονία, σταδίοις ἀπωτέρω τριάκοντα Ἀμφίσσης· οὗτοι καὶ τῷ Διῒ ἐν ὀλυμπίᾳ εἰσὶν οἱ ἀναθέντες Μυονεῖς τὴν ἀσπίδα (2).

» Remarquons que, dans ce passage, Pausanias se cite lui-même. Il fait allusion à un endroit de son VI[e] livre, où, énumérant les offrandes déposées à Olympie, il parle en ces termes du bouclier consacré par les Myoniens.

« Il y a aussi, dit-il, un bouclier de bronze, émaillé de peintures à l'in-
» térieur, avec un casque et des cnémides. L'inscription gravée sur ces
» armes annonce que c'est un trophée consacré par les Myones (ὑπὸ Μυό-
» νων) à Jupiter. Quel est ce peuple? Cette question a été résolue de dif-
» férentes manières. Quant à moi, je me suis souvenu de ce passage où
» Thucydide, dans ses histoires, énumère les villes locriennes voisines de
» la Phocide et cite parmi elles celle des Myoniens. D'après mon opinion,

(1) Steph. Byz. s. v. Μυονία et Μύων.
(2) Paus. X, 38, 8.

» les Myones nommés sur le bouclier sont les mêmes que les Myoniens
» habitant la Locride. L'inscription gravée sur le bouclier est presque
» effacée, ce qui s'explique par l'antiquité de cette offrande. »

» Voici le texte grec :

Καὶ ἀσπίς ἐστιν ἐπίχαλκος γραφῇ τὰ ἐντὸς πεποικιλμένη καὶ κράνος τε καὶ κνημῖδες ὁμοῦ τῇ ἀσπίδι. Ἐπίγραμμα δὲ ἐπὶ τοῖς ὅπλοις, ἀκροθίνιον τῷ Διὶ ὑπὸ Μυόνων τεθῆναι. Οἵτινες δὲ οὗτοι ἦσαν, οὐ κατὰ τὰ αὐτὰ παρίστατο ἅπασιν εἰκάζειν. Ἐμὲ δὲ ἐσῆλθεν ἀνάμνησις ὡς Θουκυδίδης ποιήσειεν ἐν τοῖς λόγοις Λοκρῶν τῶν πρὸς τῇ Φωκίδι καὶ ἄλλας πόλεις, ἐν δὲ αὐταῖς εἶναι καὶ Μυονέας. Οἱ Μύονες οὖν οἱ ἐπὶ τῇ ἀσπίδι κατά γε ἡμετέραν γνώμην ἄνθρωποι μέν εἰσιν οἱ αὐτοὶ καὶ Μυονεῖς οἱ ἐν τῇ Λοκρίδι ἠπείρῳ· τὰ δὲ ἐπὶ τῇ ἀσπίδι γράμματα παρῆκται μὲν ἐπὶ βραχύ, πέπονθε δὲ αὐτὸ διὰ τοῦ ἀναθήματος τὸ ἀρχαῖον (1).

« Ici comme plus haut, je cite d'après ce qu'on peut appeler la *vulgate* de Pausanias.

« Si maintenant nous consultons les manuscrits, voici ce que nous trouvons :

Bibl. imp. ms. 1410 :

Fol. 169 r° ἀκροθίνιον τῷ διὶ ὑπὸ μυάνων τεθῆναι.

Fol. 306 v° ἀναθέντες μυῖαν ἐς τὴν ἀσπίδα.

Bibl. imp. ms. 1399 :

Fol. 122 r° ἀκροθίνιον τῷ διὶ ὑπὸ μυάνων τεθῆνα.

Fol. 238 r° ἀναθέντες εἰσὶν μυῖαν ἐς τὴν ἀσπίδα.

Bibl. imp. ms. 1411 :

Fol. 229 r° ἀκροθίνιον τῷ διὶ ὑπὸ μυάνων τεθῆναι.

Fol. 426 v° ἀναθέντες μίαν ἐς τὴν ἀσπίδα.

» Deux de ces manuscrits sont datés. Le ms. 1410 porte la date de l'an 1491. Le ms. 1399, signé par le calligraphe Pétros Hypsilas, porte la date de l'an 1497. Le ms. 1411 est également du xve siècle. Quoique contemporains, ces manuscrits ne sont pas la reproduction absolument semblable d'une même copie. Ils dérivent d'une source unique, mais par des canaux différents.

» On remarquera qu'à trois reprises les copistes, ne comprenant pas le texte qu'ils transcrivaient et cherchant à lui donner un sens, ont décomposé μυανες en deux mots, comme si μυῖαν était l'accusatif de μυῖα, *musca*, et ἐς la préposition εἰς. Le ms. 1411 donne même μίαν, *unam*, avec la même préposition ἐς.

» Les interprétations sont fausses, mais la transcription est vraie. Si l'on considère que dans la prononciation hellénique l'I se confond avec l'Υ. il reste l'ethnique ΜΥΑΝΕΣ avec la lettre caractéristique A, et non Μυονεῖς, comme on a cru devoir corriger d'après Thucydide.

(1) Paus. VI, 19, et 45.

» Les trois manuscrits que je viens de citer et qui appartiennent à la Bibliothèque de Paris sont confirmés par ceux de Moscou, de Vienne, de Leyde, de Florence, que MM. Schubart et Walz ont utilisés pour leur édition de Pausanias (Leipzick, 1838, 3 vol. in-8). Ces deux excellents philologues ont signalé l'accord des anciennes copies sur ce point, sans pouvoir toutefois expliquer une divergence qui paraissait étrange. Le contrôle des inscriptions leur faisait défaut. C'est sans doute cette absence de renseignements qui a engagé le savant M. Dindorf, auteur de l'édition de Pausanias faisant partie de la collection Didot (1), à garder le silence sur cette difficulté.

» Aujourd'hui que les monuments épigraphiques confirment et expliquent la leçon des manuscrits, l'abstention n'est plus permise.

» De ce qui précède, nous sommes en droit de conclure que l'inscription archaïque lue par Pausanias sur le trophée d'Olympie portait réellement ΜΥΑΝΕΣ.

» Or ΜΥΑΝΕΣ, dans l'écriture archaïque, est absolument la même chose que ΜΥΑΝΕΙΣ (2). Nous savons en effet que la diphthongue EI était très-anciennement représentée par un simple E. Plutarque, dans son traité sur l'EI delphique, cite l'opinion de ceux qui voyaient dans cette inscription la figure du nombre *cinq*. Or c'est la lettre E qui, dans l'alphabet grec, a la valeur numérique du chiffre *cinq*. Plutarque dit en outre (et ceci n'est pas moins formel) que « EI est la seconde parmi les voyelles, » εἶναι δὲ τῇ τάξει δεύτερον τότε EI τῶν φωνηέντων ἀπ' ἀρχῆς (3). Or EI n'est pas plus une voyelle qu'un chiffre : EI est une diphthongue. C'est E qu'il faut écrire dans tous ces passages. C'est la lettre E qui était gravée sur le temple de Delphes. Cette lettre pouvait être lue de deux manières différentes, soit comme simple voyelle, soit comme diphthongue. Ce fait d'orthographe est la clef de tout le traité de Plutarque.

» Ce même fait se rencontre encore aujourd'hui dans un grand nombre d'anciennes inscriptions grecques. On trouve sur les monuments épigraphiques ΤΡΕΣ pour ΤΡΕΙΣ, ΕΠΕΣΤΑΤΕ pour ΕΠΕΣΤΑΤΕΙ, ΟΦΕΛΟΜΕΝΑ pour ΟΦΕΙΛΟΜΕΝΑ, ΤΑΣ ΠΟΛΕΣ pour ΤΑΣ ΠΟΛΕΙΣ, et ainsi de suite. Les Doriens donnaient même d'une manière générale aux infinitifs la terminaison EN pour EIN, ainsi ἄρχεν pour ἄρχειν, etc.

» L'identité des Μυανεῖς que nous trouvons dans les inscriptions de Delphes avec les ΜΥΑΝΕΣ dont Pausanias a vu le nom dans le sanctuaire de Jupiter Olympien n'est donc pas douteuse. Le périégète de la Grèce ne s'est pas trompé en attribuant l'offrande et l'inscription d'Olympie à une petite ville de la Locride, située au nord d'Amphissa et voisine de la Phocide.

» Il est moins facile d'expliquer comment la leçon Μυονέας se trouve dans les manuscrits de Thucydide. Cette substitution de l'O à l'A peut tenir à la différence des dialectes. Nous savons que les Doriens mettaient dans certains cas l'A à la place de l'O, qu'ils disaient par exemple : εἴκατι pour εἴκοσι, διακάτιοι pour διακόσιοι, τριακάτιοι pour τριακόσιοι (4). Réciproquement, les Attiques mettaient en plus d'une circonstance l'O à la place

(1) Pausaniæ descriptio Græciæ. Recognovit et præfatus est Ludovicus Dindorfius. Parisiis, editore A. F. Didot, 1845.

(2) Pausanias a évidemment copié l'inscription telle qu'il la voyait, avec son orthographe archaïque.

(3) Plautrch. περὶ τοῦ EI τοῦ ἐν Δελφοῖς, § 4.

(4) Voir les Tables d'Héraclée, C. I. G. 5774, 5775.

de l'A. Ils disaient ὀσταφίς pour ἀσταφίς, ὀρρωδεῖν pour ἀρρωδεῖν (1). N'en pourrait-on pas conclure que la forme Μυανεύς est dorienne, tandis que la forme Μυονεύς, à l'accusatif pluriel Μυονέας, appartient au dialecte attique? Et faut-il s'étonner dès lors de trouver dans Thucydide la transcription attique d'un nom dont l'orthographe dorienne se rencontre sur les monuments de Delphes et dans les notes de voyage rédigées par Pausanias?

» Quant aux deux articles d'Etienne de Byzance cités au début de cette discussion, ils renferment, comme on voit, plusieurs erreurs. Le premier de ces articles attribue à la Phocide une ville locrienne. Ce qui a pu induire en erreur le compilateur du Bas-Empire, c'est que le dixième livre de Pausanias, auquel il paraît avoir emprunté la mention de cette ville, est intitulé Φωκικά. Il aurait dû remarquer cependant que ce dixième livre embrasse à la fois la Phocide et la Locride, comme le premier livre qui s'appelle Ἀττικὰ embrasse à la fois l'Attique et la Mégaride. Aussi notre manuscrit 1410 donne-t-il pour titre à ce dixième livre l'épigraphe suivante :

Φωκικά· καὶ Λοκρῶν Ὀζολῶν

c'est-à-dire *Phocide et Locriens Ozoles*. C'est en effet à la Locride Ozole ou occidentale qu'appartient la ville des *Myanéens*. Aussi, dans un acte d'affranchissement de Delphes où le vendeur est un citoyen de cette ville, le magistrat éponyme qui figure en tête de l'inscription à côté de l'archonte delphique n'est-il autre que l'*agonothète des Locriens*. Je crois devoir donner ici les parties de ce texte qui intéressent la présente discussion, en les reproduisant d'après la transcription que j'ai faite à Delphes même.

1. Ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς Μενεστράτου μηνὸς Ἀμαλίου, ἐν δὲ Λοκροῖς ἀγωνοθετέοντος [Εὐ-

2. θυδάμου Φυσκέος μηνὸς Ἕκτου, ἐπὶ τοῖςδε ἀπέδοτο Καλλίξενος Εὐαρχίδα Μυανεὺς τῷ [Ἀ-

3. πόλλωνι τῷ Πυθίῳ σῶμα ἀνδρεῖον ᾧ ὄνομα Σῶσος τὸ γένος Γαλάτ[α]ν.....

5. . . . . Βεβαιωτῆ-

6. ρες κατὰ τὰν συμβολάν· Ἐμμενίδας Δεξικράτεος Δελφός, Πολύκριτος Καλλιξένου Μυα-

7. νεύς. . . . .

18. . . . . Ἁ ὠνὰ παρὰ μὲν Δελφὸν Ἄρχωνα Καλλία, παρὰ δὲ Λοκρὸν Ἐρύμανδρον Κριτοδάμου

19. Μυανῇ. Μάρτυρες· ὁ ἱερεὺς τοῦ Ἀπόλλωνος Ἀμύντας, καὶ τῶν ἀρχόντων Θεόξενος· ἰδιῶται Ἵππων, Ἄρ-

20. χων Καλλία, Μαντίας Δαμοχάρεος, Ἀρχέλας Δαμοσθένεος, Ἄρχων Νικοβούλου, Δελφοί· Ἀλεξίμαχος

21. Δαμοτίμου, Δάμων Θευδώρου, Ἀμφισσεῖς.

» En outre, dans le passage de l'inscription bilingue que j'ai cité en commençant, les Μυανεῖς figurent à côté des habitants d'Amphissa. Les

(1) Kœn. ad Greg. Cor. p. (215) 455 sq. (283) 600.

territoires d'Amphissa et de Myanée, appartenant à la Locride Ozole, formaient du côté de l'ouest la limite du territoire sacré de Delphes, que bornait à l'est la ville phocéenne d'Anticyre et qui trouvait au nord et au midi deux frontières naturelles, l'une dans les roches du Parnasse, l'autre dans le rivage de la mer.

» Quant à la position probable de Myanée, il faut la chercher sans doute dans les ruines helléniques, d'une étendue considérable et sans dénomination ancienne, qui sont marquées sur la grande carte du épôt Dde la guerre au nord d'Amphissa, à l'ouest du bourg moderne de Topolia.

» L'ethnique Μυανεύς, donné par les inscriptions, appartient au dialecte dorien. Il fait à l'accusatif Μυανῆ, ce qui permet de supposer un nom de ville qui serait Μυάνεια, comme l'ethnique Ἐλατεύς vient de Ἐλάτεια.

» Voici la liste des noms propres appartenant à des Μυανεῖς retrouvés jusqu'ici dans les inscriptions de Delphes.

Ἀντιφάνης
Ἀρίστων
Δαμέας
Δάμων
Ἐρύμανδρος
Εὐαργίδας (deux fois).
Θεόφραστος
Καλλίξενος (trois fois).
Κριτόδαμος
Πασέας
Πολύκριτος
Φιλοκράτης
Χαιρεσίλαος

» Quant à l'ethnique Μυανεύς, il est accompagné une fois de la qualification Λοκρός, dans la phrase suivante : Ἁ ὠνὰ παρὰ μὲν Δελφὸν Ἄργωνα Καλλία, παρὰ δὲ Λοκρὸν Ἐρύμανδρον Κριτοδάμου Μυανῆ.

» Concluons de tout ce qui précède que les deux notices, incomplètes et erronées, d'Etienne de Byzance, pourraient se fondre en une seule qui serait rédigée de la manière suivante :

» Μυάνεια. Πόλις Λοκρῶν ἐν τῇ ἠπείρῳ. Παυσανίας ι' καὶ ς'. Οἱ πολῖται Μυανεῖς. Ὡς Θουκυδίδης τρίτῃ, λέγονται καὶ Μυονεῖς.

» Nous retrouvons ainsi, à l'aide des manuscrits et des inscriptions, le nom d'une cité locrienne qu'il faudra ajouter désormais aux vocabulaires géographiques de l'antiquité. »

M. de Saulcy fait la communication suivante :

FOUILLES DE MELOISEY.

ANALYSE.

M. de Saulcy, président de la Commission de la topographie des Gaules, et M. Alexandre Bertrand, secrétaire, viennent de faire, dans la

Côte-d'Or, des fouilles dont les résultats peuvent être comparés à ceux des fouilles exécutées en 1863 sur les *Chaumes d'Auvenay*. Sur les hauteurs de *Meloisey*, petite commune de l'arrondissement de Beaune, ils ont découvert un véritable cimetière gaulois analogue à celui que M. de Saulcy avait exploré, il y a deux ans, à Bruly. Mais les tumuli de *Meloisey* sont bien plus importants que ceux de Bruly. Deux tumuli seulement, sur six, ont pu être ouverts jusqu'ici, et déjà la moisson recueillie est des plus riches, les faits nouveaux révélés par les fouilles sont des plus encourageants. Une épée en fer complète, deux autres épées fragmentées, un poignard et un couteau en fer avec leur fourreau, une chaînette en bronze à laquelle le couteau était suspendu, un fer de *gæsum*, deux colliers, une vingtaine de bracelets et d'anneaux de jambes, une bague en or, sept ou huit fibules de formes très-variées, produit de ces fouilles, vont enrichir le musée de Saint-Germain. Mais ce qui est plus curieux encore que ces armes et ces bijoux, dont plusieurs sont d'une espèce très-rare, c'est le mode de sépulture uniforme dans ces deux tumuli. Au centre du tumulus et presque sur le sol, se trouve un squelette unique, ayant près de lui l'épée brisée en un grand nombre de fragments, dispersés autour du cadavre. C'est là évidemment le personnage principal. Autour de lui, à un mètre environ plus haut, sont couchés une série de squelettes formant comme une couronne autour de la tombe principale. Quatorze ensevelissements de ce genre ont été comptés dans le premier tumulus, le plus grand, huit dans le second. Parmi ces cadavres, dans chacun des tumuli il y avait une femme. Dans l'un d'eux un enfant. N'est-ce pas la femme et les serviteurs du mort, sacrifiés autour de lui, selon une coutume antique bien connue? Les fouilles continuent. L'étude des autres tumuli résoudra probablement cette question d'une manière définitive.

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du 5.

A l'occasion du procès-verbal, M. de Saulcy, président, fait observer que, dans la communication qu'il a faite à la dernière séance sur les fouilles exécutées aux *Chaumes d'Auvenay*, c'est aux Gaulois et non aux Germains, que, d'après le texte de César, il aurait dû rapporter l'usage d'immoler les principaux compagnons ou serviteurs des chefs militaires pour être inhumés avec eux.

M. le ministre de l'instruction publique informe l'Académie de la résolution prise par lui de consacrer une somme de 500 francs à la reprise des fouilles ouvertes avec succès en 1860, dans le sol de l'ancienne église de Vienne, en Dauphiné. Il s'est

empressé de répondre par cette mesure libérale au vœu exprimé par l'Académie dans une précédente séance. Il la prie de désigner elle-même la personne au nom de laquelle cette somme pourra être le plus utilement ordonnancée.

L'Académie décide qu'il sera écrit à M. le ministre pour le remercier de cette nouvelle preuve de l'intérêt si éclairé qu'il prend à la recherche de nos antiquités nationales. Sur la proposition de M. Léon Rénier, elle charge son secrétaire de désigner M. Allmer, percepteur à Saint-Priest (Isère), correspondant du ministère de l'instruction publique, et auteur d'une communication insérée dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, sur les résultats des premières fouilles exécutées dans l'église de Saint-Pierre.

Livres offerts à l'Académie :

Par M. le Secrétaire perpétuel, au nom de l'auteur, M. Fustel de Coulanges, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg, *la Cité antique, Étude sur le culte, le droit et les institutions de la Grèce et de Rome*. « L'auteur avait soutenu devant la Faculté des lettres de Paris, deux thèses remarquables dont il a repris et développé dans ce livre, avec un véritable talent d'historien, les points principaux. Il y explique à merveille la cité antique dans ses origines, ses caractères essentiels, et la différence profonde qui la sépare de l'esprit et des formes de nos États modernes. Il suit la cité antique à travers les âges, soit en Grèce, soit à Rome, dans ses transformations successives, résultat du temps et des révolutions. »

Sont envoyés pour le concours des antiquités de la France :

Mémoire sur les voies romaines dans le département de l'Yonne, par MM. Quantin et Boucheron, membres de la société des sciences historiques de l'Yonne. Auxerre, 1864, br. in-8°.

M. Egger, vice-président, fait hommage, au nom de M. Fr. Meunier, docteur ès lettres, du mémoire lu devant l'Académie, et intitulé : *Aristote a-t-il eu deux doctrines, l'une ostensible, l'autre secrète?* On se rappelle que cette lecture a donné lieu à une discussion intéressante. L'auteur a résolu la question par la négative.

Le même Membre présente en outre le 1er des 35 volumes du *Domsday Book*, ou grand livre terrier d'Angleterre, exécuté par ordre de Guillaume le conquérant en 1086, photozincographié en 1863, par les soins du colonel Sir Henry James, directeur de *l'Ordonance Survey-office*, à Southampton.

Cette copie est remarquable par la nouveauté du procédé qui permet de multiplier les exemplaires à l'infini et par la fidélité scrupuleuse de la reproduction.

M. Hauréau lit, en communication, un travail intitulé :

Le concile de Paris de l'an 1210.

« En ce temps-là, dit l'historien de Philippe-Auguste, Guillaume le Breton, l'étude des lettres florissait dans la ville de Paris, et les anciens ne nous apprennent pas qu'en Grèce, en Egypte, en aucun lieu du monde, le nombre des écoliers ait été jamais aussi considérable qu'il l'était alors en cette ville studieuse. » — « Heureuse cité, s'écrie sur un ton plus vif Philippe, le docte abbé de Bonne-Espérance, heureuse cité, où les feuillets des saints volumes sont déroulés avec tant de zèle, où si grande est la passion de lire, si profonde est la science des Écritures, qu'on pourrait à bon droit l'appeler Cariath-Sepher, la cité des lettres (1)!

» On ne s'attend pas à voir régner dans une telle ville le silence et la paix. On se la représente bien plutôt pleine de bruit et de querelles : la discorde, constante entre les écoliers, entre les maîtres, fréquente. C'est, en effet, le propre de toutes les études, qu'on les appelle sacrées ou profanes, d'exciter dans les esprits ces agitations fécondes, dont on s'alarme tant plus tard, aux époques tranquilles, mais stériles.

» Paris était donc, en l'année 1210, une autre Athènes, une autre Alexandrie, une autre Cariath-Sepher, où le goût renaissant de la science, la recherche sincère et mal réglée de la vérité, de la vérité conforme ou contraire aux canons anciens des apôtres, aussi bien que l'ambition d'une facile renommée, enfantaient chaque jour quelque thèse nouvelle, et provoquaient quelque débat nouveau. Par ces nouveautés, quand elles ne paraissaient pas dès l'abord opposées à la doctrine de l'Évangile, ou à celle des Pères, on s'élevait assez rapidement aux plus hautes dignités de l'Église. Il est prouvé qu'en ce temps-là, chaque troupeau choisissant lui-même son pasteur, quelque originalité de méthode et même quelque liberté de langage ne nuisaient pas à la fortune d'un clerc jaloux de parvenir. Mais plus était vive, turbulente, et, disons-le, téméraire, la passion de paraître et de briller, plus grande était la vigilance de l'autorité ; et quand ces nouveautés franchissaient une limite déjà tracée, quand elles semblaient à quelques-uns suspectes d'hérésie, ni le rang, ni la puissance du patronage, ni même l'éclat du mérite ne protégeaient assez le coupable pour le mettre à l'abri d'une enquête canonique. Or, interrogez tous les historiens de l'Université de Paris : après la grosse affaire de la bigamie royale, la recherche des hérétiques est alors la principale occupation des légats du pape et les enquêtes succèdent aux enquêtes. Dans beaucoup d'esprits invités à penser avec une entière indépendance par la lecture assidue d'Aristote, de Boëce et des commentateurs arabes, est né le mépris, le vrai mépris de la foi des simples, et, malgré la menace du dernier supplice, quelques hommes du plus ferme caractère osent exprimer déjà ce mépris, en des termes que, parmi les récents philosophes, Hegel pourrait seul accepter.

» Cette année 1210 s'annonçait particulièrement sous les plus fâcheux

(1) *Rerum Gallic. Script.*, t. XVII, p. 82.

auspices. Dans les premiers jours du carême, un matin, le soleil se levant dans sa gloire, avait été tout à coup enveloppé par une légion d'épais nuages, et un prodigieux combat, *prodigialis pugna*, s'était alors engagé, sous les yeux des populations consternées, entre le ministre de la lumière et ses ténébreux ennemis (1). Le chroniqueur néglige de nous dire à qui resta la victoire. Mais, par le soin qu'il prend de consigner le fait dans ses annales, on juge quel effroi causa ce prodige, et de quelles calamités il sembla le présage.

» C'est vers le même temps que chez un clerc de Paris, nommé Raoul de Namur (2), se présentait un orfévre nommé Guillaume d'Aire, se disant, assure-t-on, un envoyé de Dieu (3). Parmi ses confrères du Grand-Pont (4), Guillaume était sans doute le plus lettré. Avait-il, — comme le raconte Césaire d'Heisterbach, le principal historien de cette tragique aventure, — suivi dans sa jeunesse les leçons publiques des théologiens? Quoi qu'il en soit, car le témoignage de Césaire n'est pas toujours fidèle, l'orfévre Guillaume fréquentait habituellement un certain nombre de clercs gradués, avec lesquels il se plaisait à discourir très-librement sur toute question théologique. Poursuivant donc en la présence de Me Raoul un de ses entretiens ordinaires, il ne tarde pas à lui déclarer que les temps d'une rénovation religieuse sont proches, ainsi que le manifestent les signes prédits. La corruption des prélats n'est-elle pas notoire? N'est-il pas évident que les jours de l'Antechrist sont déjà venus? Peut-on le méconnaître sous les traits du pape Innocent? Rome enfin n'est-elle pas Babylone?

» Me Raoul prêtant à ce discours une oreille attentive, Guillaume ajoute que les esprits tant soit peu clairvoyants pressentent déjà quelle sera la forme de la religion nouvelle. De même que la très-sainte Trinité consiste en trois personnes dont les attributs sont distincts, ainsi la vie de l'humanité, sur cette terre d'exil, se partage en trois périodes différentes, et à chacune de ces trois périodes préside particulièrement une des trois personnes qui composent la mystérieuse déité. A l'unité de l'essence divine correspond l'unité de l'espèce humaine, et à la triplicité des modes qui nous manifestent la permanente unité de Dieu correspond, ou, pour mieux dire, s'assimile, dans le même sujet créé, au sein de l'humanité vivante, une triple série de phénomènes sociaux (5). Voilà pour la doctrine. Maintenant voici comment cette doctrine est confirmée par

(1) Radulpus Coggeshala, *Rer. Gall. Script.*, t. XVIII, p. 104.

(2) Cesaire, *de Namuntico;* Guillaume le Breton, *de Nemurtio*. M. Daunou (*Hist. littér. de la France*, t. XVI, p. 589) traduit par *de Nemours*; mais la Chronique de S. Denys traduit par *de Namur,* et avec raison. Nemours est appelé dans toutes les chartes latines *Nemosium.*

(3) Cæsarius Heisterbachcensis, *Illustr. mirac. et Hist. memorab.*, lib. V, c. 22.

(4) Le Grand-Pont, construit par Charles le Chauve, était un pont de pierre qui joignait la rive droite de la Seine à la Cité. Sur ce pont étaient les opulentes boutiques des orfévres et des changeurs, comme nous l'attestent plusieurs chartes du Cartulaire de Notre-Dame, et Jean de Garlande dans son Dictionnaire, cité par M. Springel, *Paris au XIIIe siècle,* ch. II.

(5) Cæsarius, ibid. — Nous n'avons pas, suivant M. Daunou, les actes du concile de 1210, qui condamna les complices de Guillaume d'Aire. C'est une erreur du savant historien. Ces actes, inconnus il est vrai au P. Labbe et au P. Hardouin, ont été publiés par Martene, *Thes. Nov. Anecd.*, t. IV, col. 163 et suiv. En voici un premier fragment. « In hunc modum detrahebant creatori, qui creatura erant. Auctoritas sancta sic loquitur : *Opera Trinitatis inseparabilia*. Hi e contra : *Pater a principio operatus est sine Filio et Spiritu Sancto, usque ad ejusdem Filii incarnationem.*

l'histoire. A l'avénement de la première période, Dieu le Père s'est incarné dans Abraham. Aux enfants d'Abraham, rude et grossière lignée, convenait le dur régime des formes légales. C'est pourquoi tous les interprètes des livres saints nous les représentent asservis aux rigides prescriptions de la loi que leur avait imposée Dieu le Père, cette loi qu'il prit soin de leur rappeler au sortir de l'Egypte, avec ce formidable cornet qui fit retentir tous les échos du Sinaï (1). Mais ensuite une autre ère est venue, celle du Fils, incarné dans la personne de Jésus. Achevant alors le règne de la loi et inaugurant le règne de la grâce, Jésus abroge les rites barbares de l'ancien culte, et pour sa nouvelle église il institue des cérémonies nouvelles, le baptême, la confession, l'eucharistie, sacrements d'une pratique facile et douce (2). C'est bien ce qu'enseignent encore tous nos théologiens. Il faut, toutefois, remarquer qu'il se trompent étrangement sur un point grave, lorsqu'ils confondent la personne divine du Fils avec Jésus, né de Marie. Jésus, né de Marie, n'est pas autre chose dans sa chair visible que ce qu'était Abraham dans la sienne : hommes ils ont été l'un et l'autre, malgré le glorieux privilége d'une incarnation particulière, hommes comme vous, maître Raoul, et comme moi Guillaume, en qui le Saint-Esprit s'est incarné, de même dans tous les autres hommes, et par conséquent sans aucun privilége, depuis que la troisième série des âges est commencée (3). C'est ici, très-docte maître, qu'il faut bien me comprendre. L'empire du Fils a été. Le Saint-Esprit s'est fait chair. C'est à la troisième personne de la Trinité que vient d'être enfin dévolu le gouvernement de ce monde, jusqu'à la consommation des siècles (4). En tout homme qui recevra le don de l'être s'accomplira désormais le sublime mystère que le second âge a vu s'accomplir dans l'individualité de Jésus. Ce qui veut dire que l'Esprit se communiquera directement à la conscience de tous ses fidèles, sans l'intermédiaire d'aucun pharisien et d'aucun prêtre (5). Et voici qu'un autre mystère, celui de la résurrection, s'est aussi renouvelé. L'espérance et la foi, mal nommées des vertus, avaient tué nos âmes, et les voici ressuscitées par la science (6). Or, persuadez-vous, maître Raoul, que les fils régénérés de l'Esprit traiteront le cérémonial liturgique du second âge absolument comme Jésus a traité le rituel d'Abraham. Il a été écrit : *Novis supervenientibus abjicientur vetera*. Or, les choses surannées qu'il faut désormais rejeter, c'est, par exemple, cette croyance grossière que, dans le sacrement de l'autel, on se partage, on mange en commun le vrai corps du Christ. La vraie communion n'est-elle pas celle des âmes, dans lesquelles habite le même esprit? Voici encore une superstition dont il convient de s'affranchir : la croyance en une autre vie. Au delà

(1) Cæsarius, ibid.
(2) Cæsarius, ibid.
(3) « Item auctoritas : *Solus Filius incarnatus*. Hi e contra : *Pater in Abraham incarnatus, Filius in Maria, Spiritus Sanctus in nobis quotidie incarnatur...* Item : *Filius incarnatus, id est visibili formæ subjectus*. Nec aliter illum hominem esse Deum quam unum ex eis cognoscere voluerunt. » Marten., Thes. Nov., t. IV, col. 163.
(4) « Item : *Filius usque nunc operatus est, sed Spiritus Sanctus ex hoc nunc usque ad mundi consummationem inchoat operari*. » Ibid., col. 164.
(5) Cæsarius, ibid.
(6) « Item : Spiritus Sanctus in eis incarnatus, ut dixerunt, eis omnia revelabat, et hæc revelatio nihil erat quam mortuorum resurrectio. Unde semetipsos jam resuscitatos asserebant, fidem et spem ab eorum cordibus excludebant, se soli scientiæ mentientes subjacere. » Martene, Thes. Nov.

de ce monde point de paradis, point d'enfer. On goûte ici-bas toutes les joies du paradis, quand, d'un regard que rien ne trouble, on contemple Dieu tel qu'il est dans la pureté de son essence; on porte l'enfer en soi-même, quand on a le remords d'un crime. Il est temps enfin de supprimer toute cette vaine pompe du culte des saints. C'est, en effet, une véritable idolâtrie. Quand on voit des gens façonner de leurs mains des statues de pierre et s'agenouiller ensuite devant elles, ou même porter leurs lèvres émues sur les ossements blanchis, sur les chairs desséchées des martyrs, peut-on se défendre de les railler, ou de les plaindre? L'Esprit seul a droit à nos pieux hommages, et le temple, le seul temple où se pratique le culte de l'Esprit, c'est la pensée de l'homme qu'il inspire par le don de sa grâce, et qu'il dirige dans la voie de la vérité, qui est la voie du salut (1).

» Tel fut le discours de l'orfévre Guillaume. Il se proposait, sur le rapport de Césaire, de convaincre et d'entraîner Raoul, personnage d'ailleurs inconnu, mais que nos chroniqueurs appellent *maître;* ce qui veut dire, sans doute, docteur régent en quelque chaire de l'île ou mont *bavard* (2). Césaire complète son récit en attribuant à Guillaume diverses prophéties. Mais l'historien de Philippe-Auguste n'en parle pas, et Césaire est bien capable de les avoir imaginées. Il n'a pas écrit un gros volume de miracles, accomplis de son temps, et quelquefois même, il le jure, sous ses yeux, sans avoir eu pour le merveilleux un penchant déréglé. On sait d'ailleurs qu'au moyen âge, la crédulité, complice de la calomnie, n'a guère manqué d'imputer à toutes les sectes d'hérétiques, et d'effrayantes prophéties, et d'horribles attentats contre les mœurs. Ainsi l'on prouvait clairement que leur doctrine avait pour auteur le père du mensonge et de toute autre malice, le démon.

» Me Raoul de Namur était, au témoignage de l'annaliste breton, un homme rusé et retors, mais vraiment catholique, *articulosus et astutus et vere catholicus*. Il ne parut donc pas étonné de ce qu'il venait d'entendre. Soupçonnant que Guillaume avait des affidés, et désirant les connaître, puis les faire connaître, dévoiler enfin toute leur trame, et rendre à l'Eglise un service méritoire, il n'hésita pas à mentir. Il déclara donc, d'une voix assurée, avoir appris lui-même du Saint-Esprit qu'il devait être un jour un des apôtres de la religion nouvelle, et, par cette confidence trompeuse, il amena facilement le crédule orfévre à lui nommer les chefs de la secte. Puis, sans trop de retard, il se rendit près de l'abbé de Saint-Victor, de Me Rupert et de frère Thomas, et leur révéla tout ce qu'il avait appris (3).

» L'abbaye de Saint-Victor était alors gouvernée par Jean le Teutonique, prédicateur célèbre, dont Jacques de Vitry compare les sermons éloquents aux mets les plus délicats et les plus suaves (4). Maître Rupert, ou Robert, ainsi que frère Thomas, nous sont moins connus. Nous pensons toutefois qu'ils étaient l'un et l'autre Victorins, puisque avant l'établissement des ordres mendiants les seuls religieux appelés *frères* étaient des chanoines, et puis qu'en l'année 1210 il y avait un Rupert,

(1) Cæsarius, ibid. — Guillelm. Armoric., *de Gestis Philippi Aug.*, Rer. Gallic. Script., t. XVII, p. 83.

(2) *Locutitius*, surnom donné à la montagne Sainte-Geneviève, à cause de ses nombreuses écoles.

(3) Cæsarius, ibid.

(4) *Hist. litt. de la France*, t. XVIII, p. 167. — Cæsarius, *Illust. miracul.*, lib. VI, c. 12.

ou Robert, sous-prieur à Saint-Victor, savant homme que l'évêque de Paris tira plus tard de cette maison pour le faire grand pénitencier de son église (1).

» Après avoir en commun délibéré sur ce qu'il convenait de faire en cette grave occurrence, Jean le Teutonique, Robert, Thomas et Raoul prennent la résolution d'aller d'abord avertir Pierre de Nemours, récent évêque de Paris; et ils vont le trouver tous ensemble, chacun étant également jaloux de participer à la gloire d'une si importante révélation.

» Celui-ci, prélat de noble race, recherchait toutes les occasions de signaler, avec sa vaillance, son zèle ardent pour les intérêts de la religion. Contre les ennemis divers de cette religion, il devait bientôt s'engager en plusieurs croisades. Cependant il n'était pas ordinaire, au commencement du XIII[e] siècle, que les évêques de si grande maison fussent des savants, et Pierre de Nemours, qu'on a mis par simple conjecture au nombre des poëtes, n'a jamais passé, comme il semble, pour un théologien (2). Or il y avait, dans les opinions de la secte dénoncée par M[e] Raoul, certains points qui devaient l'inquiéter en le révoltant, et sur lesquels il désirait sans doute connaître l'avis des maîtres. On peut donc supposer que si Raoul de Namur et ses compagnons se rendirent ensuite chez trois docteurs fameux, M[e] Etienne (3), le doyen de Salisbury, Richard Poore, surnommé par excellence *le Théologien* (4), et M[e] Robert de Courson, chanoine de Paris (5), pour leur soumettre ces points obscurs et graves, et les prier d'instruire le procès doctrinal des hérétiques, ce fut par le conseil ou par l'ordre de l'évêque Pierre de Nemours. Enfin parmi les tuteurs vigilants de l'orthodoxie, auxquels fut alors transmise, par Raoul de Namur ou par l'évêque de Paris, la grande et formidable nouvelle, Guillaume le Breton et Robert Gaguin nous désignent encore le chancelier du roi Guérin, futur évêque de Senlis, homme nouveau, mais qui déjà n'a plus guère de rival en puissance, puisqu'il lui appartient de connaître les affaires de la religion et celles de la guerre, comme affaires d'Etat.

» L'avis de ces divers personnages fut que M[e] Raoul et un prêtre de ses amis travailleraient à gagner la confiance entière des hérétiques en se disant convertis à leur secte, qu'ils se feraient admettre dans leurs

(1) *Hist. litt. de la France*, t. XVII, p. 402.
(2) *Hist. littér. de la France*, t. XVII, p. 211.
(3) Ces trois docteurs nous sont désignés par Césaire. Etienne, le moins connu, est peut-être le doyen de l'église de Paris en 1216.
(4) Richard Poore, doyen de l'église de Salisbury, enseignait alors la théologie dans l'école de Paris. Il fut élu, en 1215, évêque de Chichester. Voir *Fasti ecclesiæ Anglicanæ*, par John le Nève, p. 262. — Sur le même consultez Du Boullay, *Hist. univ. Par.*, t. III, p. 707. Baluze a publié plusieurs lettres adressées par Innocent III à l'illustre doyen. Dans le titre d'une de ces lettres, de l'année 1212, on lit : « Ad decanum Sarisberiensem, docentem Parisiis sacram paginam. » Epist. Innoc. III, t. II, p. 744. Il était grand ami de Robert, sous-prieur de Saint-Victor, qui lui a dédié son *Pénitentiel* (*Hist. littér.*, t. XVII, p. 403).
(5) Césaire l'appelle Robert *de Koren*. Ce doit être par erreur. Il y avait alors à Paris un certain R. Koren, que nous voyons, avec sa femme Sibille et les chanoines de Saint-Honoré, contribuer à une fondation en faveur des écoliers pauvres; Bullæus, *Hist. univ. Par.*, t. III, p. 15. Mais il n'était pas docteur en théologie. Au lieu de Robert de Koren, la chronique de Mailros désigne, parmi les théologiens qui s'employèrent à la poursuite des hérétiques, M[e] Robert de Courson, qu'on appelait aussi de Corzon, de Corceon, etc., etc., résidant alors à Paris, grand canoniste, récemment chargé par le pape de sévir avec toute la rigueur des lois contre un chanoine de Langres condamné par son évêque. Epist. Innoc. III, t. II, p. 515.

réunions, qu'ils recueilleraient de leurs bouches mêmes tous les articles de leur impiété, et qu'ils reviendraient ensuite auprès de l'évêque, prêts à témoigner publiquement contre d'aussi dangereux novateurs (1). Ce qui fut fait.

» Dans le nombre des complices de l'orfévre Guillaume il y avait, au dire de l'historien breton, quelques laïques et quelques femmes. Suivant une chronique du monastère de Mailros, la secrète propagande de ces pervers avait séduit une immense multitude de naïfs paysans ou bourgeois, *maximam innocentum multitudinem* (2). Mais il convient de s'en tenir à la vraisemblance. Pour comprendre la doctrine subtile que nous avons sommairement exposée, une instruction médiocre ne pouvait suffire : pour la juger ensuite, pour la préférer, pour se dégager résolûment de tout lien avec la communauté chrétienne, et s'inscrire parmi les prosélytes d'une religion aussi raffinée, il fallait une liberté, une sécurité d'esprit, une audace rares, que l'instruction la plus étendue ne donne pas toujours, mais qui n'existent jamais sans elle. Or on sait quelle était, dans les premières années du XIIIe siècle, l'ignorance des laïques, surtout en matière de théologie. D'ailleurs tous les complices connus de l'orfévre Guillaume sont des clercs lettrés, ayant charge d'âmes en des villes, en des bourgs de l'évêché de Paris ou des évêchés voisins, d'anciens étudiants en théologie ordonnés prêtres, ou même institués docteurs en quelques chaires parisiennes.

» Pendant trois mois, Me Raoul et son associé parcourent les diocèses de Paris, de Langres, de Troyes et de Sens, parlant avec la plus grande irrévérence de la religion et de ses ministres, simulant de pieuses extases, formant des conventicules secrets où ils se présentaient comme les plus intimes confidents du Saint-Esprit, et recueillant avec soin les noms des braves gens qui prêtaient une oreille trop complaisante à toutes leurs impostures (3).

» Quand Raoul est enfin de retour, l'évêque de Paris entend son rapport, et sur-le-champ il envoie des agents qui saisiront les coupables et les amèneront captifs en sa prison. Ces arrestations faites, l'archevêque de Sens convoque à Paris un concile provincial; et, sans délai, se rend dans cette ville pour le présider. C'est Pierre de Corbeil, docteur autrefois renommé, savant et facétieux, qui, professant la théologie dans l'école de Paris, a compté parmi ses auditeurs le jeune Lothaire Segni, maintenant pape sous le nom d'Innocent III, qui est resté l'ami de son ancien maître. Outre l'évêque de Paris, quelques autres évêques de la province de Sens, empressés d'obéir à leur métropolitain, arrivent en toute hâte au concile, et près d'eux viennent y siéger des théologiens de leur parti, adversaires signalés de toutes les opinions nouvelles, vengeurs passionnés de la foi.

» Il faut que le jugement soit solennel et décisif; il faut, l'intérêt de l'Eglise le commande, qu'une scrupuleuse inquisition recherche tous les coupables et qu'une sévère sentence les frappe tous; il faut que les articles du concile rendent la paix aux consciences depuis si longtemps troublées par les questions indiscrètes ou par les réponses téméraires de quelques sophistes, nouveaux apôtres de vieilles erreurs. Ainsi pensent les juges assemblés.

» Les accusés qui comparaissent successivement devant eux sont au

(1) Cæsarius, ibid.
(2) *Rer. Gall. Scrip.*, t. XIX, p. 250.
(3) Cæsarius, ibid.

nombre de quatorze, treize clercs et un laïque. Sont-ils bien tous de la même secte, de l'église du Saint-Esprit ? Rien ne le prouve. La diversité de quelques-unes des hérésies énoncées et réprouvées dans la sentence du concile autorise même une supposition contraire. Mais ce qu'ils ont de commun, c'est d'être tous hérétiques.

» Le premier nommé, le plus ardent et le plus audacieux, est le sous-diacre Bernard, clerc de Paris. Il n'a suivi, dit-on, les leçons d'aucun théologien (1). On veut dire qu'il n'a pas fréquenté l'école du Cloître. Il a sans doute fait un médiocre état de la doctrine enseignée par les régents officiels, après avoir épuisé la source même de toute théologie, en lisant quelques livres composés par de lointains disciples de Proclus et de Plotin. Voici Guillaume d'Aire, l'imprudent orfévre, sectaire dévot d'une religion nouvelle. Les plus signalés de ses complices sont : Etienne, curé du Vieux-Corbeil, patrie de l'archevêque Pierre ; un autre Etienne de la Celle-Saint-Cloud, et Jean, curé d'Orsigny, non loin de Palaiseau. Après eux est amené devant les juges Me Guillaume de Poitiers, sous-diacre, qui, après avoir quelque temps enseigné les lettres et les arts dans la ville de Paris, a quitté sa chaire, pour consacrer trois de ses plus belles années à fréquenter les écoles où l'on interprète la lettre sacrée (2). Paraissent ensuite le prêtre Dudon, autrefois clerc familier de Me Amaury, qui compte près de dix années d'études en théologie ; Dominique, curé de Trainel, près de Nogent-sur-Seine ; le diacre Eudes et l'acolyte Hélinand, clercs attachés à la collégiale de Saint-Cloud ; Ulrich, vénérable curé de Lorris, qui a presque vieilli sur les bancs des écoles ; Pierre, curé de Saint-Cloud, prêtre sexagénaire ; Guérin, curé de Corbeil-la-Ville, sur la rive gauche de la Seine, autrefois maître ès arts à Paris, auditeur en théologie du célèbre Etienne Langton, archevêque de Cantorbéry ; enfin un simple diacre du Vieux-Corbeil, Étienne, entraîné sans doute par l'exemple de son curé. Pierre de Saint-Cloud avait tenté de se soustraire aux recherches des émissaires épiscopaux. Tandis qu'ils pénétraient dans sa cure, il se rendait en toute hâte à l'abbaye de Saint-Denis en France. L'évêque de Paris apprit en même temps qu'il s'était réfugié dans cet asile, et qu'il y avait revêtu l'habit des moines. Mais il le réclama, et il lui fut livré.

» On n'a jamais contesté que l'Eglise catholique, que toute Eglise ait le droit de condamner une doctrine qu'elle estime hérétique. Ce qui n'a pas été constamment reconnu, c'est la juridiction des tribunaux ecclésiastiques sur toutes les personnes convaincues d'hérésie. Mais au commencement du XIIIe siècle on ne soupçonnait pas une distinction que le progrès libéral de nos mœurs a définitivement consacrée. De même qu'il appartient aux représentants de l'autorité laïque de poursuivre et de punir les citoyens en état de révolte contre la loi civile, ainsi, pensait-on, il appartient à l'autorité religieuse de châtier quiconque, ayant reçu le baptême, enfreint les lois de l'Eglise.

» Cependant, quelle que fût alors la confiance des juges d'Eglise dans la légalité de leur juridiction sur les hérétiques, ils permettaient souvent que la rigueur des principes fût corrigée par cet instinct naturel d'équité

(1) Cæsarius, ibid.

(2) Nous supposons qu'il eut à Paris une maison, qui fut confisquée au profit du chapitre de cette ville. En effet, dans un décret capitulaire de l'année 1260, nous lisons : « Hæc sunt quæ de proventibus sufficientibus capellaniarum ecclesiæ nostræ ad opus distributionis chori retinemus..... : 38 solidos super domo Guillelmi Pictaviensis. » *Cartul. eccles. Paris.*, t. I, p. 444. On confisquait toujours les biens des hérétiques condamnés.



qui résiste, dans les consciences sincères, même aux plus forts assauts de l'erreur. Si, par exemple, quelque docteur était signalé comme ayant parlé des choses de la religion en des termes insolites, on le mandait devant une assemblée de théologiens chargés de juger ces termes, et quand ceux-ci les avaient condamnés, l'imprudent discoureur était simplement blâmé d'en avoir fait usage ; pour être renvoyé libre à sa chaire, à son église, il n'avait qu'à reconnaître sa faute, et qu'à s'engager à ne la plus commettre. Sa personne était protégée par cette présomption qu'il avait péché sans malice. Cela même était écrit dans la loi, comme nous l'atteste un passage notable de la compilation de Gratien (1).

» Mais bien différent est le cas des hérétiques dénoncés par Raoul de Namur, et traduits devant le concile provincial de Paris. Leur malice est notoire. Puisqu'ils ont conspiré la ruine même de la religion, ils comparaissent accusés d'avoir sciemment commis le plus criminel des attentats. L'unique question à résoudre pour les juges est donc la question de fait : Ces clercs ont-ils réellement censuré de vive voix les mœurs des prélats, nié la vertu des sacrements, annoncé la dissolution prochaine de la communauté fondée par les disciples du Christ, et proclamé comme le premier article d'un Evangile nouveau, la liberté individuelle des consciences sous la tutelle immédiate du Saint-Esprit?

» La plupart des accusés, ou ne pouvant démentir de trop certains témoignages, ou dédaignant de le faire, confessèrent avec fermeté devant le concile tout ce qui leur était reproché. Quelques-uns refusèrent de répondre aux questions qui leur étaient adressées. D'autres essayèrent d'abord de se justifier, mais n'y réussirent pas, et finirent, eux aussi, par de complets aveux (2). Le sous-diacre Bernard osa braver le rigorisme orthodoxe de ses juges en faisant profession de cette doctrine, au plus grand nombre d'entre eux inconnue : « Entre toutes les choses qui » participent de la vie l'essence est commune ; et cette commune essence » de toutes les choses, c'est Dieu. Livrez, livrez mon corps aux flammes » du bûcher, ou tourmentez-le par quelque autre supplice! Toute votre » fureur ne détruira pas un atome de mon être, car, en tant que je suis, » je suis Dieu (3). » Bernard fut inscrit le premier sur la liste des condamnés. C'est peut-être la gloire qu'il avait recherchée. Quoi qu'il en soit, les autres accusés, pour la plupart innocents de son étrange blasphème, furent tous condamnés avec lui.

» Cette condamnation fut l'affaire des évêques. Celle des théologiens présents au concile fut ensuite de rechercher quelles semences avaient produit cette moisson d'hérésies.

» Ils n'ont pas rencontré dans cette recherche, on s'en étonne un peu, l'*Évangile éternel* du célèbre Joachim, abbé de Flore. « Vers l'an 1200 » de l'incarnation du Seigneur, dit un livre curieux cité par M. Le Clerc, » l'esprit de vie étant sorti des deux testaments, naquit l'Évangile éter» nel (4). » Mais né dans la Calabre, il n'avait encore, il paraît, voyagé

(1) « Qui sententiam suam, quamvis falsam atque perversam, nulla pertinaci animositate defendunt, quærunt autem cauta sollicitudine veritatem, nequaquam sunt inter hæreticos deputandi. » Gratiani Decret., part. 2, causa 24, quæst. 3.

(2) Cæsarius, ibid.

(3) « Item auctoritas : *Omnia sub sole vanitas*. Hi e contra : *Omnia unum, quia quidquid est est Deus*. Unde quidam eorum, nomine Bernardus, ausus est affirmare se nec posse cremari incendio, nec alio torqueri supplicio, in quantum erat, quia in eo quod erat se Deum dicebat. » Marten., Thes. Nov., t. IV, col. 163.

(4) *Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 113.

que dans les lieux voisins ; et, bien que plus d'une thèse de cet évangile se retrouve dans le discours tenu par Guillaume d'Aire à Me Raoul de Namur, on ne le connaissait pas à Paris en l'année 1210. Le même besoin de nouveautés travaillant toutes les intelligences, il n'est pas, à vrai dire, très-extraordinaire que, sur des points divers du monde chrétien, des gens qui s'ignoraient les uns les autres aient imaginé les mêmes choses, et les aient exprimées en des termes presque semblables. En France même, à Paris, on trouva d'autres précurseurs et de Guillaume et de Bernard.

» Dudon, avons-nous dit, avait été le plus intime disciple d'un docteur fameux, mort depuis quelques années, Me Amaury, natif de Bène, au pays Chartrain, qui, après avoir longtemps enseigné la logique d'Aristote dans l'école de Paris, avait ensuite exercé son génie subtil à l'étude des problèmes théologiques. Cet Amaury était un homme indépendant par caractère et par système, qui ne s'accommodait pas volontiers des opinions et des méthodes reçues : *Semper suum per se modum discendi et docendi habuit,* dit Guillaume le Breton, *et opinionem privatam, et judicium quasi sectum et ab aliis separatum.* Ce qui suffisait, dès ce temps-là, pour faire la fortune d'un professeur. Quelques théologiens accusent donc le maître de Dudon d'avoir suscité par la liberté de ses discours l'agitation funeste qui a troublé tant de têtes. C'est de lui, disent-ils, que procède toute la secte de ces contempteurs du Christ, qui contestent sa nature divine, et la présence de son corps, de son sang, sous les espèces consacrées, qui professent ne pas croire à l'autre vie, qui, par des propos grossiers outragent le culte des saints, et qui, dans le délire de leur mysticisme en révolte contre les puissances établies, attribuent toute la conduite des âmes au Saint-Esprit.

» D'autres ajoutent que si tel ou tel blasphème contre la religion du Christ est, sans aucun doute, une conséquence naturelle de la doctrine d'Amaury, la thèse impie de Bernard en est le fond même.

» *Omnia unum, quia quidquid est est Deus.* Ainsi Bernard s'exprima devant ses juges. Le témoignage de Guillaume le Breton et de Vincent de Bauvais ne prouve guère, il est vrai, qu'Amaury de Bène ait remis en honneur cette thèse fameuse et de si fâcheux renom. Amaury, suivant eux, avait coutume de dire que tout chrétien doit se croire membre du Christ, et, contredit à cet égard par d'autres docteurs de l'Université de Paris, il alla soumettre la question au pape Innocent, qui le blâma; ce qui lui causa tant d'humiliation, tant de chagrin, qu'il en mourut (1). Mais l'historien Guillaume, assurément peu versé dans les matières théologiques, s'exprime en des termes qui manquent de clarté. Cette locution, que tout chrétien est membre du Christ, est, au sens moral, rigoureusement orthodoxe, puisqu'elle est de saint Paul (2), et que saint Augustin, pour ne citer que lui, l'a sans aucun scrupule très-amplement paraphrasée (3). Enfin Innocent III ne l'a pas blâmée, puisqu'il en a fait usage dans une de ses plus éloquentes missives aux évêques des Gau-

(1) *Rer. Gallic. Script.*, t. XVII, p. 83.
(2) Epître prem. aux Corinthiens, ch. 12.
(3) Voici le passage de saint Augustin, sermon 40 : « Membra Christi et corpus sumus omnes simul. Non qui hoc loco tantum sumus, sed et per universam terram. Nec qui tantum hoc tempore; sed quid dicam? ex Abel justo usque in finem sæculi quandiu generant et generantur homines, quisquis justorum per hanc vitam transitum facit, quidquid nunc id est in hoc loco, sed in hac vita, quidquid post nascentium futurum est, totum hoc unum corpus Christi. Singuli autem membra Christi. »

les (1). Mais cette même locution, prise au sens propre par quelque réaliste à outrance, ne peut-elle pas être employée comme une sorte d'argument tiré d'un saint livre, pour justifier la doctrine impie de l'unité de substance ? Dans ce cas, ce n'est plus une figure de rhétorique orientale ; c'est une assertion métaphysique que tout chrétien doit certainement condamner. Or, voici le plus sagace des métaphysiciens du XIII[e] siècle, saint Thomas, qui, simplement et sans éclat de voix, non pas en juge d'Eglise, mais en vrai philosophe, accuse Amaury d'avoir défini Dieu le principe formel des choses, imaginant, au lieu du Dieu séparé des chrétiens, un Dieu profane qui se partage entre tous les atomes de la matière, pour les revêtir de la forme et les animer de la vie (2). Voici le docte Martin de Pologne, mort en 1278 chapelain du pape Nicolas III, qui nous dénonce Amaury comme ayant renouvelé toutes les erreurs de Jean Scot Erigène sur l'immuable individualité de l'être, considéré comme unique sujet des existences périssables, et comme ayant défini Dieu cette essence, ou substance commune de toutes les natures déjà nées, ou qui doivent naître ; disant : *Omnia esse unum et omnia esse Deum*. Ce qui est, en propres termes, l'hérésie de Bernard (3).

» Si donc, il n'est pas clairement établi qu'Amaury de Bène ait été l'auteur de la secte du Saint-Esprit, le téméraire Bernard est bien, en effet, son disciple ; et lui-même, il nous est à bon droit signalé comme ayant emprunté toute sa métaphysique à Jean Scot Erigène, naïf disciple de Plotin.

» Mais les théologiens nomment encore un autre docteur de leur temps, qu'ils déclarent coupable des mêmes impiétés, M[e] David, de Dinant. Voici, disent-ils, deux de ses livres, l'un intitulé *Quaternuli*, *Quatrains*, l'autre *De Tomis*, *Des Divisions*. Il y enseigne, au nom d'une logique profane, que dans l'ensemble des choses subsistantes, chaque genre contient toute la matière de ses espèces, et que le plus général des genres étant l'être, cet être suprême est la matière de tous les êtres subalternes, ou, pour exprimer autrement la même erreur, de toutes les divisions superficielles que comporte son essence indivise (4). Et voici comment, dans un langage réprouvé par les Pères, il appelle la matière indivise de chacun des genres supérieurs, qu'il confond ensuite

(1) *Rer. Gallic. Script.*, t. XIX, p. 365.
(2) Summa Theologiæ., part. I, quæst. 3, c. 8.
(3) Martinus Polon., *Chronic. expeditiss.*, lib. IV. Il faut ici corriger une grave erreur commise par M. DAUNOU. Après avoir présenté, d'une manière assez peu fidèle, les opinions d'Amaury, d'après Bernard Guidonis (*Vita Innoc. III*, dans Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. III, p. 481), M. DAUNOU ajoute : « On peut regretter de n'avoir plus l'ouvrage où il les avait développées, et qui portait le titre de *Physion*. Ce livre fut condamné par une bulle d'Innocent III, à laquelle on a quelquefois donné la date de 1198, mais qui n'est que de 1204 (*Hist. littér. de la France*, t. XVI, p. 588). » Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, Bernard Guidonis a trompé M. DAUNOU. Innocent III n'a jamais condamné aucun livre d'Amaury, la bulle dont M. DAUNOU discute la date n'existe pas, et Amaury, selon toutes les vraisemblances, n'a jamais rien écrit. Sur ce livre intitulé *Physion*, selon Bernard Guidonis, voici le témoignage de Martin de Pologne. A une exposition plus exacte des erreurs d'Amaury, cet historien ajoute : « Qui omnes errores inveniuntur in libro *Periphyseon*. Et hic liber inter alios libros condemnatos Parisiis ponitur. » Cette dernière assertion n'est pas vraie. La sentence du concile est sous nos yeux, et parmi les livres condamnés nous n'y trouvons pas le *Périphyseon*. Mais Martin de Pologne, qu'on le remarque, n'attribue pas ce livre à Amaury, et c'est manifestement le Περὶ φυσεῶν μερισμοῦ de Jean Scot Erigène.
(4) Albertus Magnus, *Summ. theol.*, part. I, tract. 4, quæst. 20.

dans le genre suprême. La matière indivise qui constitue les corps est l'Ylé; celle qui constitue les âmes est le Nous; celle qui constitue les substances éternelles est le Théos : et cet Ylé, ce Nous, ce Théos, ne sont, ajoute-t-il, en réalité, que les manières d'être diverses, ou plutôt les diverses apparences de l'indivis par excellence, l'essence unique, le grand tout (2). Est-il, disent les théologiens, une plus condamnable impiété ?

» Est-il, dirons-nous, un réalisme plus téméraire, ou, pour employer un terme désormais consacré, une ivresse de Dieu plus délirante?

» Éclairé par une étude suivie de la *Métaphysique*, saint Thomas saura bientôt nommer les anciens philosophes, Mélissus, Parménide, qui passent pour avoir les premiers enseigné cette doctrine, et il reproduira fidèlement, suivant sa coutume, les arguments décisifs d'Aristote contre ces théosophes égarés. Mais en l'année 1210, on ne voit pas aussi clair dans l'histoire de la philosophie, et c'est Aristote lui-même que nos théologiens accusent d'avoir perdu Me David, le sous-diacre Bernard, et avec eux, sans distinction, quiconque parle de Dieu moins simplement que le *Credo*. Depuis quelques années, l'école de Paris possède une version latine de la *Physique* d'Aristote, avec un commentaire. C'est le livre funeste qu'on signale, qu'on accuse.

» Quelqu'un a-t-il par hasard découvert la religion naturelle, la religion du Saint-Esprit? Nous ne le supposons pas. Aristote, qui se contredit peu, a-t-il recommandé dans sa *Physique* cette thèse de l'unité substantielle des êtres contre laquelle il se déclare en termes si nets dans ses *Catégories* et dans sa *Métaphysique?* Il ne l'a pas fait. Mais c'est Aristote, *ce misérable Aristote*, comme l'appelle Tertullien (2); et les Pères du concile, qui ont lu Tertullien, n'hésiteront pas à condamner, à proscrire un philosophe si injurieusement qualifié par un orateur chrétien.

» Voici la sentence rendue par le concile :

» Sous la peine de l'excommunication, il est désormais interdit de lire, soit en public, soit en secret, dans la ville de Paris, les livres de philosophie naturelle qui portent le nom d'Aristote et le commentaire anonyme qui les accompagne.

» Avant la fête de Noël prochaine, les *Quatrains* de Me David de Dinant seront apportés à l'évêque de Paris, qui les brûlera; et sera tenu pour hérétique quiconque, après ladite fête de Noël, aura conservé quelque exemplaire de ces *Quatrains*.

» Les restes mortels de Me Amaury (3) seront exhumés du cimetière et jetés hors de la terre bénite; et dans toutes les églises de la province sera promulguée la sentence d'excommunication rendue contre cet hérésiarque.

» Bernard, Guillaume d'Aire, Etienne du Vieux-Corbeil, Etienne de la Celle, Jean d'Orsigny, Guillaume de Poitiers, Dominique de Trainel, Eudes, Elinant, seront dégradés et livrés ensuite, comme les plus dangereux ou les plus compromis des coupables, à la merci de la cour séculière.

» Ulrich de Lorris, Pierre de Saint-Cloud, Guérin, Etienne, clerc du Vieux-Corbeil, seront aussi dégradés, mais pour être renfermés dans une prison perpétuelle. Ou leur crime a paru moindre, ou par quelque signe de de repentir ils ont touché leurs juges (4).

(1) S. Thomas, in *Sententias*, lib. II, dist. 17, quæst. 1. Voir aussi le même saint Thomas, *Summa contra Gentiles*, lib. I, c. 17.
(2) *De Præscript. Hæreticor.*, c. 7.
(3) Suivant R. Gaguin, il avait été enterré près de l'église Saint-Martin.
(4) Martene, *Thes. Nov. Anecd.*, t. IV, col. 164.

» Le 14 novembre, ils furent tous conduits dans un champ désert sous les murs de la ville, non loin de la petite église récemment construite en l'honneur de saint Honoré, évêque d'Amiens, et là, devant témoins, ils furent dégradés, c'est-à-dire dépouillés de leurs vêtements, de leurs insignes ecclésiastiques (1). Cela fait, les principaux condamnés furent livrés à l'autorité séculière.

» *Sæculari curiæ penitus relinquendi.* Tels sont les termes de la sentence. Mais il faut bien les comprendre, car la modération de ces termes est trompeuse. Ils semblent dire, en effet, que la cour séculière, en recevant les gens condamnés par la cour ecclésiastique, avait l'entière liberté d'instruire de nouveau leur procès, et de les traiter ensuite avec plus ou moins de rigueur. Or ce droit ne lui était pas reconnu. C'était une des maximes de l'Église que toute hérésie patente et non désavouée méritait la peine capitale, et pour justifier cette maxime, les exemples de l'Ancien Testament ne lui manquaient pas. Aussi l'un des grands canonistes du xv[e] siècle, Nicolas Tudeschi, dit le Panormitain, et surnommé communément le flambeau de la jurisprudence, *lucerna juris,* déclare-t-il sans hésiter que la loi divine, la loi de l'Église, la loi civile et la coutume s'accordent à décréter la peine de mort contre toute hérésie (2). Cependant l'Eglise, qui prononçait le châtiment, ne l'appliquait pas elle-même. La sentence dite, elle livrait les condamnés aux mains séculières : mais ce n'était pas les renvoyer devant un nouveau juge ; c'était les abandonner à la discrétion du bourreau. La constitution *Dilectus* du pape Innocent VIII est sur ce point formelle. Il ordonne au juge civil, sous la peine de l'excommunication, d'exécuter immédiatement, sans demander et sans voir aucune pièce du procès, *sine ulla visione processus,* la sentence rendue par le juge d'Eglise. Ajoutons que ce décret d'Innocent VIII est la simple confirmation d'un constant usage.

» Le supplice de Bernard et de ses principaux complices devait donc suivre sans aucun délai leur dégradation. Mais personne, d'autre part, ne devait être mis à mort sur la terre du roi, par les officiers du roi, sans son consentement, sans son ordre ; et le roi Philippe était absent (1). Cinq jours après, le 19 novembre, il est de retour, et aussitôt est donné l'ordre (4), auquel on s'empressa d'obéir dès le lendemain (5).

» Sur la rive droite de la Seine, vers le nord, en dehors du vieux mur d'enceinte, tout près du cimetière des Innocents, s'étendait une vaste place entièrement nue, nommée les Champeaux, *Campelli*, où, depuis l'année 1180, se tenait, du 2 au 18 novembre, la plus grande foire de Paris, la foire de Saint-Ladre. Tant qu'elle durait, les boutiques étaient fermées dans les autres quartiers de la ville et des faubourgs : toutes les cités industrielles du royaume envoyaient aux Champeaux, pour cette solennité mercantile, les produits les plus divers, que venait admirer, acheter, échanger une multitude confuse de gens de tous pays (6). La foire de Saint-Ladre finissait, et les tréteaux des vendeurs et des bateleurs couvraient encore la place, quand les appariteurs du roi se présentèrent. Ils venaient élever les bûchers vengeurs de l'Eglise outragée. Les condamnés parurent ensuite.

(1) La sentence porte que l'orfévre Guillaume sera lui-même dégradé. Nous ignorons comment on dégradait un orfévre.
(2) Voir Phil. de Limborch, *Hist. Inquis.*, p. 186.
(3) Cæsarius, ibid.
(4) Chronic. monast. *Mailros; Rer. Gallic. Script.*, t. XIX, p. 250.
(5) Martene, *Thes. Nov.*, t. IV, col. 164.
(5) Springel. *Paris au XIII[e] siècle*, ch. II.

Ils s'avancèrent au-devant de la mort sans trembler, en vrais martyrs. Césaire lui-même nous l'atteste. Tandis que la flamme les dévorait, ajoute le chroniqueur de Mailros, on n'entendit pas un cri, pas une plainte : *tanta pertinacitate obduruerunt, quod nec sonitum, nec tumultum in flammis emiserunt*. La foule, qui était nombreuse, innombrable, suivant le continuateur de Robert d'Auxerre (1), trouva sans doute leur supplice mérité. En effet, suivant le récit de Césaire, un vent furieux s'éleva tandis qu'on les menait au bûcher, et personne ne douta que cet ouragan ne fût l'ouvrage des esprits de l'abîme, auteurs manifestes de leur égarement. Le lendemain, toute la ville avait une preuve incontestable de leur scélératesse. On répétait, en effet, à toutes les oreilles, que, durant la nuit, le chef de ces fanatiques était venu frapper au seuil d'une recluse, et confesser tardivement son erreur, racontant qu'il avait été reçu dans l'enfer comme un personnage d'importance, et condamné conséquemment aux flammes éternelles (2).

» Ainsi périrent, en l'année 1210, condamnés au supplice du bûcher, par un tribunal ecclésiastique, quelques apôtres trop tôt venus de la liberté de conscience, et avec eux, comme eux, en effet, hérétiques, quelquelques philosophes sans expérience, entraînés du premier élan par l'ardeur d'une passion nouvelle, la passion de la science, aux limites extrêmes de la philosophie, peut-être même au delà de ces limites. »

M. Carle Wescher commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Eclaircissements sur le monument bilingue de Delphes, avec le texte de plusieurs inscriptions inédites relatives à l'histoire des Amphictyons.*

Séance du 15.

M. Vincent, à l'occasion du procès-verbal, croit devoir rappeler, au sujet de la communication de M. Egger, sur la reproduction par la photozincographie du *Domsday Book*, que la première librairie photographique a été fondée à Londres par notre compatriote, M. Silvy, qui a présenté, le 21 septembre 1860, à l'Académie la reproduction du manuscrit Sforza, appartenant à M. le marquis d'Azeglio, reproduction remarquable en ce qu'elle fait reparaître des mots que le temps avait effacés.

Ouvrages offerts à l'Académie :

Au nom de M. Littré, la 10e livraison de son *Dictionnaire de la langue française* (ENG-ETR), allant jusqu'à la page 1536. Gr. in-4°.

Vivada chintamani : a succinct commentary on the Hindoo law preva-

(1) Bullæus, *Hist. Univ. Paris.*, t. III, p. 49.
(2) Cæsarius, ibid.



lent in Mithila from the original sanscrit of Vachaspati Misra, by Pross' onno Coomer Tagore, member of the Asiatic Society and the legislative council of the lieutenant-governor of Bengal. Calcutta, 1863, 1 vol. in-8° accompagné d'une carte de Mithila.

Doctrine des bouddhistes sur le Nirvana, par M. P. Ed. Foucaux, professeur au Collége de France. Paris, 1864, in-8°, publié à l'occasion de la Dissertation nouvelle de M. Obry sur ce sujet, et où l'auteur ajoute quelques textes nouveaux à ses preuves contre l'opinion bien connue de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Brochure avec le titre à la main : *Extrait de la France littéraire.* Lyon, 1864. *Sur les 28 constellations lunaires emportées de la Chaldée, dans l'Inde, puis ensuite en Chine, au Thibet et en Mongolie ; ce qu'a nié à tort M. Biot le père; ce qu'a prouvé le chevalier de Paravey, et ce qu'a rejeté le chevalier Weber de Berlin ; ce qu'a ignoré M. Max Müller.* Le titre imprimé de cette brochure porte : *Réfutation de quelques erreurs de M. Mohl au sujet de l'identification des Nakshatrons et des Sieou,* par Adrien Peladau fils. 8 col. in-8°. « Cette brochure se compose presque entièrement de récriminations plus ou moins amères contre les illustres savants qui y sont mis en cause. »

Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise. Examen des diverses publications de M. Aug. Bernard, par M. Anatole de Barthélemy. Paris, 1864, br. in-8°.

Syracuse, par M. Ernest Breton. Saint-Germain-en-Laye, 1864, br. in-8°.

Organisation des États de Flandre, depuis l'ordonnance du 5 juillet 1754 jusqu'à la réunion des provinces belges à la France (1794). Notice par M. Le Grand de Reulandt. Anvers, 1863, br. in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1864, br. in-8°.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1er et 2e trimestre de 1864, n° 45. Orléans 1864, br. in-8°.

Goethe's Faust; eine Tragödie in einer hebraïschen Umdichtung, von Dr Max Letteris. Vienne, 1865 (*sic*), 1 vol. in-12, avec une lettre dans laquelle l'auteur rappelle des imitations hébraïques antérieures d'Athalie et d'Esther et invoque le jugement de l'Académie sur ses productions. Il lui sera répondu sur ce point, conformément aux usages académiques, la Compagnie n'ayant de jugement à porter que sur les ouvrages envoyés à ses concours.

Sententiæ scriptorum Græcorum collectæ a Joanne Baptista Telfy. Pestini et Lipsiæ, 1864, in-16, avec une préface en grec et en latin. Ces pensées ou maximes, prises au hasard de la lecture, à ce qu'il semble, sont au nombre de 677 et elles sont disposées dans un ordre alphabétique assez arbitraire.

Revue archéologique. Octobre 1864.

Annales de philosophie chrétienne. Septembre 1864.

Envoyé au concours des antiquités :

Histoire de la ville et du port de Brest, par M. P. Levot, t. 1er : *La ville et le port jusqu'en* 1681. Brest et Paris, 1864, 1 vol. in-8°.

M. Le Clerc fait hommage à l'Académie, au nom de M. Ferdinand Volf, son correspondant à Vienne, du mémoire intitulé : *Ueber einige Altfranzösische : Doctrinen und Allegorien von der Minne nach Handschriften der K. K. Hof-bibliothek.* Vorgelegt in der Sitzung am 20 janner 1864, Wien, br. in-4°. Le savant doyen de la Faculté des lettres fait ressortir la nature et les mérites de ce travail.

M. Brunet de Presle fait hommage, au nom de l'auteur, de deux opuscules en grec moderne, heureusement ramené aux formes antiques. Ces deux opuscules sont : Περὶ τῆς ἐκστρατείας Ἀννίβου κατὰ Ῥώμης καὶ περὶ τῆς μάχης αὐτοῦ ἐν Ζάμῃ. — Περὶ τῆς ἐκστρατείας Καίσαρος κατὰ Πομπηΐου καὶ κατὰ τῆς πατρίδος αὐτοῦ Ῥώμης, — παρὰ Σπυριδῶνος Πασχάλη, κερκυραίου. Ἀθήνησι, 1864, in-8°.

M. Egger présente, au nom de l'auteur, l'ouvrage intitulé : *Études sur la castramétation des Romains et sur leurs institutions militaires,* par M. Masquelez, capitaine en retraite, bibliothécaire à l'École impériale de Saint-Cyr. Paris 1864, 1 vol. in-8°. Cet ouvrage, dit le savant membre, dont les divers chapitres ont paru dans le *Spectateur militaire* de 1863-1864, est le fruit d'une étude consciencieuse des textes anciens, éclairée par l'expérience toute spéciale d'un homme de guerre que des blessures honorables ont prématurément forcé de quitter le service. Après avoir publié, en 1858, le *Journal d'un officier de zouaves* avec un *Itinéraire de Gallipoli à Andrinople*, ouvrage dans lequel les antiquaires peuvent trouver déjà d'utiles renseignements à recueillir, le capitaine Masquelez profite de sa nouvelle position pour se livrer à des travaux d'histoire et d'archéologie. En élargissant peut-être outre mesure le cadre de ses études sur la castramétation, il s'est imposé une tâche très-difficile dans l'accomplissement de laquelle il montre une érudition abondante et une critique en général sévère. M. Egger pense d'ailleurs que cette série d'études sur les écrivains

militaires de l'antiquité grecque et latine depuis Polybe inclusivement, jette beaucoup de lumière sur des textes importants et qu'elle a une opportunité particulière en notre temps où les recherches sur les établissements et les institutions militaires des Romains sont devenues si actives.

M. de SAULCY fait à l'Académie la communication suivante :

Deuxième lettre à M. le baron de Witte sur la numismatique juive.

DISCUSSION.

Cette seconde lettre est surtout relative aux monnaies émises pendant les deux grandes révoltes des Juifs contre les Romains. Le savant numismate arrive aux conclusions suivantes :

1° Les pièces seules de petit bronze, au vase et au pampre appartiennent incontestablement à la première révolte qui a précédé le siége de Jérusalem par Titus.

2° Toutes les autres, sans exception, datent de la seconde révolte, celle de Bar-Kaoukab.

3° Les monnaies d'Eléazar le Cohen ont été émises par l'Eléazar que Bar-Kaoukab fit mettre à mort, sous le prétexte qu'il entretenait des relations secrètes avec les Romains, mais beaucoup plus probablement parce qu'il voyait en lui un rival.

4° Les monnaies de Siméon Nasi ont été émises par le président du Sanhédrin, Siméon IV, fils de Gamaliel II, contemporain de Bar-Kaoukab, qui n'osait traiter ce saint personnage que comme il avait traité Eléazar.

5° Toutes les monnaies au nom de Siméon sous le titre de Nasi appartiennent à Bar-Kaoukab, dont elles nous révèlent le nom véritable, nom que les historiens ne nous ont pas transmis.

6° Quant aux pièces anonymes à la légende *Jérusalem*, elles ont été probablement émises pour un usage exclusivement religieux et par le corps sacerdotal.

M. C. Wescher continue sa communication *sur le monument bilingue de Delphes*, etc.

Séance du 23.

Sont présentés les ouvrages suivants :

Au nom de M. le baron Witte, le n° 184-186 des *Denkmäler und Forschungen* de Berlin, année 1864, accompagné d'une planche, et renfermant un article du savant céramographe sur le vase corinthien de Chares dont il est actuellement prossesseur, vase extrêmement remarquable sous divers rapports et notamment pour les inscriptions archaïques qui le couvrent et qui déterminent l'auteur de l'article à le faire remonter jusqu'au VIIe siècle avant notre ère.

Mémoire sur l'île de Thasos, par M. G. Perrot, ancien membre de l'École française d'Athènes. Paris, 1864, in-8°, avec quatre planches et une inscription métrique. Ce mémoire, dont il a été rendu compte à l'Académie en 1858, au nom de la commission de l'École française d'Athènes (1), inaugure très-dignement la nouvelle série du recueil intitulé *Archives des missions* qui avait été si malheureusement interrompu. Quoique devancé par la publication du voyage de M. Conze dans les îles de la mer de Thrace, 1860, la dissertation de M. Perrot n'en garde pas moins sa nouveauté attrayante pour le public, et son intérêt pour les savants.

Critique littéraire. Article sur le tome XXIV de l'*Histoire littéraire de la France*, par M. L. Polain, correspondant de l'Académie (Extr. du *Monit. Belge* du 3 oct. 1864).

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, nouvelle période, t. VII, 1er et 2e cah. 1864, in-8°.

Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. T. VII, année 1863, 4e livr., t. VIII, année 1864, 1re et 3e livr. Saint-Etienne, 1864, 2 br. in-8°.

Annuaire philosophique, 10e livr. 1864, in-8°.

Pour le concours des antiquités de la France :

M. Ch. de Linas adresse un ouvrage intitulé : *Orfévrerie mérovingienne. Les œuvres de saint Éloi et la verroterie cloisonnée*. Paris, 1864, 1 vol. in-8°.

Annonce et programme du congrès scientifique et littéraire qui doit avoir lieu à Naples en 1865. F. in-4° et in-8°.

M. H. Weil, professeur de littérature ancienne à la faculté de Besançon, lit en communication un mémoire intitulé :

(1) Voy. *Comptes rendus*, t. II, année 1858, p. 341-351.

La règle des trois acteurs dans les tragédies de Sénèque.

ANALYSE.

Les tragiques d'Athènes n'avaient que trois acteurs à leur disposition, et s'ils renonçaient à se servir du quatrième, ils obéissaient plutôt à un règlement administratif qu'à une loi de la poétique. A Rome, les Pacuvius et les Attius ne s'imposaient pas cette gêne. Mais Horace rappela les poëtes latins à la simplicité des maîtres grecs, et un auteur qui n'écrivait pas pour le théâtre et qui aurait pu s'affranchir d'une règle toute scénique, Sénèque, se conforma au précepte d'Horace par une espèce de purisme grec que les vieux, les vrais poëtes tragiques de Rome n'avaient pas connu.

Ce fait, qui n'avait pas encore été remarqué, résulte de l'examen des tragédies de Sénèque. Il explique le silence gardé dans certaines scènes par des personnages que l'on s'attendrait à voir prendre la parole. Cela est surtout frappant dans le quatrième acte des *Troyennes*. Polyxène, qui est le personnage principal, reste muette : nous sommes réduits à deviner ses sentiments à travers les observations d'Andromaque, qui l'examine curieusement et rend compte de ses gestes et de sa contenance : contre-sens dramatique que les critiques ont reproché avec raison à l'auteur, et qui s'explique par la malencontreuse règle des trois interlocuteurs.

Cette règle n'est nulle part violée par Sénèque. Les rares exceptions qu'on pourrait signaler sont plus apparentes que réelles. Dans le quatrième acte d'*Hercule furieux*, les copistes et les éditeurs ont rendu un mauvais service à l'auteur, en y introduisant le personnage de Thésée et en faisant jouer à ce héros un rôle tout à fait indigne de lui. Il faut donner à Amphitryon les paroles prêtées généralement à Thésée. Dans le quatrième acte d'*Œdipe*, soumis par M. Weil à une discussion détaillée, les rôles des personnages sont mal indiqués : plusieurs vers attribués au messager de Corinthe appartiennent à Jocaste, un autre doit être rendu au berger Phorbas. — D'autres excep-

tions tiennent à ce que Sénèque entendait la règle autrement que n'avaient fait les tragiques grecs. Il est vrai que tel acte des tragédies de Sénèque demanderait quatre acteurs, s'il était joué sur un théâtre ; mais dans la même scène on n'y voit jamais plus de trois interlocuteurs prendre la parole.

Un autre précepte en quelque sorte arithmétique, celui des cinq actes, est aussi scrupuleusement observé par Sénèque. M. Weil pense que cette règle pourrait venir de l'usage établi sur le théâtre d'Alexandrie. Il fait remonter aux critiques alexandrins la locution grecque, peu remarquée jusqu'ici, τὰ πέντε μέρη qui désigne les cinq actes, et qui semble impliquer que les chœurs sont un ornement en dehors des parties constitutives du drame, tandis que l'ancienne terminologie attique rapportait au chœur, comme à l'élément essentiel, toutes les divisions du poëme dramatique.

Ainsi, dans ces tragédies déclamatoires, destinées aux lectures publiques, les règles de convention qui regardent la représentation et qui auraient pu être négligées sans inconvénient, se trouvent rigoureusement observées ; tandis que les grandes lois, les conditions essentielles du poëme dramatique y sont sans cesse méconnues.

M. Vincent lit une nouvelle note relative au calendrier égyptien, c'est une réponse à celle de M. de Rougé. Une longue discussion s'engage entre le savant égyptologue et le savant mathématicien, à l'occasion de cette lecture ; cette discussion n'est pas susceptible d'être analysée, mais nous reproduisons le travail de M. Vincent, en faisant remarquer qu'il a la forme que ce savant membre lui a donnée dans la publication ultérieure qu'il en a faite sous ce titre :

Observations relatives à la note de M. le vicomte de Rougé, *sur le calendrier et les dates égyptiennes* (1).

« C'est avec grande raison que mon savant confrère et ami, M. de Rougé,

(1) *Revue archéologique*, p. 81-87.



insiste sur la solidité nécessaire au point d'attache du calendrier égyptien par rapport aux jours de l'année julienne.

» Or, ce point d'attache solide ne nous fait pas défaut, puisque M. de Rougé ne conteste point l'authenticité ni les conséquences légitimes du célèbre passage de Censorin (1), d'après lequel le lever héliaque de Sothis eut lieu le premier jour du mois de thoth du calendrier des Egyptiens, correspondant au 20 juillet julien de l'an 139 de notre ère, et par conséquent aux mêmes dates, 1460 ans auparavant, c'est-à-dire en l'an — 1321 (compté à la manière des astronomes). « D'ailleurs, M. de Rougé » admet pleinement (2) que « tous les témoignages anciens s'accordent » pour attribuer à l'étoile Sothis l'honneur de régir le commencement » de l'année égyptienne, en même temps qu'elle annonçait l'arrivée de » l'inondation ; »

» Et de plus (3) : que « si nous ne remontons pas au delà de la » XVIIIe dynastie,... la continuité de l'année vague est assez bien établie » pour que nous accordions une confiance entière aux tables de concor- » dance que l'on a dressées entre les dates juliennes et les dates vagues » correspondantes. »

» Ailleurs encore M. de Rougé a démontré (4), d'après la date d'un lever de Sothis célébré sous Thouthmès III, que *les dates égyptiennes étaient réellement exprimées en années vagues;* et c'est là un résultat de la plus haute importance dont la science lui doit l'acquisition.

» Ces préliminaires posés et solidement appuyés, comme je viens de le dire, sur l'autorité de mon savant confrère, je crois pouvoir, avec quelque certitude, déterminer l'origine de l'ère à laquelle se rapporte la date de l'an 400, si heureusement découverte par Mariette-Bey sur un monument élevé par les ordres de Ramsès II (5), et déterminer, par suite, le véritable point de départ de cette fameuse période sothiaque si célèbre dans les annales de l'Egypte.

« D'abord, et c'est encore une remarque fort judicieuse de M. de » Rougé (6), ces 400 ans nous reportent clairement *vers la fin du règne » des pasteurs.* »

» Or, sans autre hypothèse que celle de la continuité des mois de 30 jours, et en admettant l'absence de toute intercalation, c'est une conséquence rigoureuse du roulement de l'année vague de 365 jours dans l'année caniculaire de 365 jours 1/4, que 120 années juliennes avant — 1321, c'est-à-dire en — 1441, le lever héliaque de Sothis dut avoir lieu (toute intercalation écartée) le 1er jour du mois de mésori vague ; que 120 ans auparavant, c'est-à-dire en — 1561, il avait eu lieu le 1er épiphi; de même encore en — 1681 au 1er payni, et enfin en — 1801 au 1er paschon.

» Arrêtons-nous à cette date qui satisfait, autant que possible, à la condition fixée par M. de Rougé (celle de remonter aux pasteurs); il serait impossible, en effet, d'atteindre, à cet égard, une plus grande précision.

» Ici donc je fais une hypothèse (les données du problème ne permettent pas de procéder d'une autre manière); mais cette hypothèse sera

(1) *De die natali,* ex recens. Havercampii, p. 115.
(2) Ibid. p. 87.
(3) Mémoire sur quelques phénomènes célestes, p. 14. — (Revue archéolog. t. IX.)
(4) Mémoire sur quelques phénomènes célestes, p. 17.
(5) Lettre à M. Guigniaut (Rev. archéolog., février 1864, t. IX, p. 128).
(6) Id. ibid. p. 132.

justifiée si elle rend compte des faits connus, et alors elle pourra devenir la clef de la chronologie égyptienne à partir du commencement de la XVIIIe dynastie. Mon hypothèse donc, ou mon *postulatum*, comme on voudra l'appeler, est que *ce 1er jour de paschon de l'année* — 1801 (déterminée comme je viens de le faire) *est précisément l'origine de l'ère à laquelle se rapporte la date découverte par M. Mariette;* j'indiquerai tout à l'heure la position de ce jour dans l'année julienne.

» Cela posé, voyons si ce point de départ s'accorde avec les faits connus.

» 1° L'année — 1401 à laquelle nous conduisent, en partant de — 1801, les 400 ans lus par M. Mariette sur la stèle qu'il a découverte, tombe précisément (si l'on adopte le canon chronologique des rois d'Egypte dressé par M. Brugsch (1)) sur la sixième année du règne de Ramsès II. Voilà donc une première condition convenablement remplie ;

» 2° Notre hypothèse nous ramène (comme cela doit être) par l'effet d'une supputation inverse, au lendemain du 30 mésori pour le lever héliaque de Sothis en l'an — 1321.

» Je dis : *le lendemain du* 30 *mésori;* j'ajoute que c'était le 1er jour du mois de thoth, parce que le commencement de l'ère, et par conséquent de l'année, étant le 1er jour de paschon d'après notre hypothèse, les épagomènes devaient être placés, à cette époque, non après le mois de mésori, mais après le mois de pharmouti qui était alors le douzième et dernier de l'année.

» Je crois d'ailleurs trouver une confirmation de cette manière de voir dans ce fait, que les deux fêtes du Nil (2) célébrés encore aujourd'hui par les Coptes le 18 payni et le 18 mésori, par conséquent à 2 mois vagues ou 60 jours de distance l'un de l'autre, se trouvent déjà mentionnées sous Ramsès II, sous Thouthmès III et sous Ramsès III (3), l'une au 15 épiphi et l'autre au 15 thoth, ce qui ferait 65 jours de distance si les épagomènes étaient placés après mésori, mais n'en fait que 60 dans le cas contraire. Ce rapprochement, je le répète, me paraît très-significatif (4).

» Si d'ailleurs les dates de ces fêtes sont les mêmes à 120 ans de distance (sous la XIXe et la XXe dynastie), cela tient à ce que toute fête une fois fixée dans le calendrier vague, y demeurait attachée d'après la loi religieuse, qui voulait faire parcourir à chaque fête tous les jours de l'année naturelle afin de les sanctifier tous, et non parce que l'année était fixe, comme le suppose M. Brugsch (5).

» 3° Mais une conséquence plus générale résulte du déplacement des cinq épagomènes qui dut avoir lieu en cette année — 1321 : c'est que le 1er paschon, ainsi que les 119 jours suivants, doivent être, pour les époques antérieures à celle-là, reportés, dans l'année julienne, cinq jours plus tard que ne sembleraient l'indiquer les tables de concordance; de sorte qu'au lieu du 15 juillet que nous trouverions, d'après ces tables,

(1) *Histoire d'Egypte*, prem. partie, p. 291.

(2) La première, celle du *commencement de la crue*, trois jours après le solstice d'été; la seconde, *le mariage du Nil*, 60 jours plus tard.

(3) Brugsch, *Matériaux*, etc. (p. 37).

(4) En supposant le solstice placé au 6 juillet comme il etait sous Ramsès II, on trouve que ce jour correspond au 15 épiphi en 1450; c'est donc vers le commencement de la XIXe dynastie que ces fêtes durent être instituées.

(5) Brugsch, *Matériaux*, etc.

pour le 1er paschon dans l'année julienne — 1801, il faut écrire le 20 juillet (1).

» Tel doit donc être le jour initial de l'ère qui est en question.

» 4° Les prêtres égyptiens observant, à la date de — 1321, que le jour du lever héliaque de Sothis avait parcouru toute une tétraménie en 480 ans, durent en prendre occasion de se demander combien il faudrait d'années pour que ce phénomène parcourût les 365 jours de l'année vague; et la conséquence fut nécessairement qu'en tenant compte des cinq épagomènes, il faudrait 1460 années caniculaires pour former identiquement 1461 années vagues. De là la période sothiaque, qui fut ainsi établie, du moins théoriquement, au 1er jour du mois de thoth en l'an proleptique — 1321, sous le règne de Ménophrès [Mernephta II (2)], dont le nouveau cycle prit le nom : et l'existence d'une ère antérieure qui conduit ainsi naturellement à cette célèbre période, prouve qu'il ne faut pas remonter plus haut pour en trouver l'origine.

» Je dirai même plus : lorsque chaque roi avait son ère propre et personnelle en quelque sorte, quelle nécessité pouvait-il y avoir de distinguer deux sortes d'années ? Pour un règne d'une durée commune de quinze ou vingt ans, je suppose, l'année vague de 365 jours était bien suffisante pour les besoins de la vie civile; et c'est à peine si l'on devait s'apercevoir, vers la fin du règne, que le lever de Sothis avait retardé de quelques jours; la concordance se rétablissait naturellement à l'avénement du nouveau roi.

» Quant à la nécessité d'une année plus exacte pour le règlement de l'impôt, je n'en suis pas du tout frappé; je suis au contraire convaincu que l'impôt,

L'impôt qui toujours monte et jamais ne descend,

comme le disait récemment un de nos plus spirituels confrères (3), se réglait toujours sur l'année civile, *plus courte que l'année naturelle*, et que si la récolte se faisait attendre, le fisc ne se faisait pas scrupule d'en escompter le produit sur la récolte précédente.

» Après la révolution que l'on est convenu d'appeler *l'expulsion des pasteurs*, un ordre plus régulier paraît s'être établi; et je ne serais même pas éloigné de croire que l'influence des *Hycsos*, peuples pasteurs, par conséquent agricoles et observateurs du ciel, aura pu contribuer à cette heureuse réforme (4). C'est ainsi que nous voyons Ramsès II dater d'une

(1) C'est 11 jours après le solstice d'été, qui avait lieu, en ce temps-la, au 9 du même mois.

Quant à la date du 4 mésori de l'an 401, elle se place au 13 juillet, juste à égale distance du solstice d'été qui eut lieu le 6 du même mois, et le jour du lever de Sothis qui arriva le 20.

Observons d'ailleurs que cette année 1401 complétait la centième tétraétéride de l'ère, et qu'à cette occasion durent avoir lieu de grandes solennités, une sorte de jubilé (je l'imagine) célébré par les ordres de Ramsès en l'honneur du chef de sa dynastie et de l'ère qu'il avait fondée.

Ces circonstances particulièrement remarquables doivent faire vivement regretter que M. Mariette n'ait pas donné le texte hiéroglyphe même de l'inscription éminemment précieuse qu'il a découverte. En effet, et c'est encore M. de Rougé qui nous le dit (α) : « On ne s'appuie pas sur une inscription égyptienne comme sur un texte de Tite-Live; » et l'on voudrait avoir sous les yeux les moyens de la discuter.

(2) Brugsch, *Histoire d'Egypte*, ibid.

(3) M. Legouvé, Fragments dramatiques.

(4) N'est-ce pas à eux aussi qu'est due (en partie du moins) la dénomination vul-

(α) Mémoire sur quelques phénomènes célestes.



année 400; mais une ère continue et à longue période une fois établie de cette manière, l'excès de l'année naturelle sur l'année vague ou civile ne put manquer de finir par se manifester, en même temps que le rapport exact de l'année sothiaque à l'année vague devint, pour ainsi dire, rigoureusement appréciable; et c'est ce qui se trouva fait de soi-même au bout de 480 ans, comme nous venons de l'expliquer. C'est alors vraisemblablement que les prêtres égyptiens, sous un prétexte religieux, mais en réalité pour colorer les lacunes de leur science mise en défaut, conçurent cette idée ingénieusement bizarre, de faire circuler dans l'année naturelle, en les fixant dans l'année vague, des fêtes que leur objet devait retenir essentiellement attachées dans la première.

» 5° De l'hypothèse que nous avons faite plus haut résulte encore une conséquence importante, savoir : qu'à l'origine de l'ère susmentionnée, le premier mois de l'année égyptienne étant (comme nous l'avons dit) le mois de paschon et non le mois de thoth, la première tétraménie était, par suite, la tétraménie de l'*été*, de la *chaleur*, ou de l'*inondation* (ainsi que l'a dénommée CHAMPOLLION), et non celle de la *végétation* (1). D'ailleurs ce résultat est parfaitement conforme à l'opinion professée jusqu'ici par les éminents égyptologues MM. Brugsch et de ROUGÉ; mais je ne saurais admettre avec eux qu'il entraîne la nécessité de modifier l'interprétation des hiéroglyphes figuratifs des trois tétraménies de l'année égyptiene, telle que l'a établie CHAMPOLLION.

» En effet, sans parler de la dislocation que M. Brugsch entreprend d'établir entre la saison de l'inondation et la saison de l'été (2), prétention qui suffirait à elle seule pour faire condamner tout son système, voyons quels sont les motifs invoqués par M. de ROUGÉ pour expliquer son entraînement à suivre M. Brugsch dans cette voie que je me permettrai d'appeler malheureuse.

» D'abord, c'est un tableau remarqué à El-Kab, représentant les travaux agricoles, et auquel sert de légende une inscription que mon savant confrère traduit (3) : « Il voit la saison de la *récolte* et la saison des *se-* » *mailles* et toutes les périodes de ce qui est fait dans les champs. »

» Mais les mots *semu* et *pre*, que M. de ROUGÉ rend par *récoltes* et *semailles*, sont traduits tout autrement par M. Brugsch, qui, de son côté, interprète ainsi (4) le même texte, assez justement (ce me semble), quoique contrairement au résultat même qu'il veut obtenir : « Voilà l'aspect de la saison » de l'*été* et de la saison de l'*hiver* [et] de tous le travaux faits [ou à faire] » à la campagne, etc. »

» Donc, suivant M. Brugsch même, *semu* est l'*été*, *pre* est l'*hiver*; et

gaire des mois égyptiens, ce qui expliquerait leur apparence de nature sémitique?

(1) Paschon ne trouve-t-il pas son étymologie naturelle dans les mots coptes qui désignent les mois de la chaleur? C'est le thermidor des Egyptiens, toutefois avec cette différence, que thermidor n'était que le second mois de l'été, tandis que paschon en est le premier. — Rapprochez, dans les *Matériaux* de M. Brugsch (p. 54), le *dieu portant un épi*, qui correspond au mois de tybi, comme le dieu *Chon* correspond à paschon.

(2) Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Egyptiens.

(3) Note sur le calendrier, p. 85. — Il est nécessaire de remarquer que l'inscription ne donne l'explication du tableau que d'une manière générale, mais sans en suivre les détails comme ferait ce que nous nommons une version interlinéaire ou mot à mot. Cette observation importante, que je ne puis qu'indiquer, résulte d'ailleurs avec évidence de la simple description donnée par M. de ROUGÉ.

(4) Matériaux, etc., p. 46.

cela s'accorde parfaitement avec ce que dit cet auteur dans ses *Nouvelles recherches*, etc. (p. 9), que dans les textes hiéroglyphiques et hiératiques, on voit souvent « deux groupes de saisons opposés l'un à l'autre, comme » nous opposons l'hiver à l'été. »

» 2° M. de Rougé cite encore une phrase tirée de l'inscription du tombeau d'*Hapitefaa* à Ériout, où le mot *semu* se traduit par *tribut*, *impôt*, *revenu annuel*; mais ne puis-je ici opposer à mon savant confrère sa propre déclaration (1), que, dans ce cas, le mot *semu* est constamment accompagné du déterminatif des *grains?* Or, cette circonstance importante est un avertissement pour nous de ne pas sortir des limites de la question, ou de nous hâter d'y rentrer. Au surplus, M. de Rougé ne disait-il pas naguère (2)? « C'était en Egypte une coutume constamment suivie de » fixer la quotité de l'impôt annuel d'après la hauteur de l'inondation » officiellement constatée, et qui servait de critérium presque infaillible » pour l'abondance de la récolte. On comprend dès lors facilement qu'un » même terme ait désigné l'inondation et les quotités des redevances et » des tributs; et *ce curieux rapprochement milite encore en faveur de* » *Champollion*. » — Ajoutons, en outre, qu'aujourd'hui encore, M. de Rougé se voit obligé de convenir (3) que « l'inondation n'est jamais repré- » sentée dans les textes par le signe des plantes marines (4).

» Eh bien alors, que faut-il de plus? reste-t-il un seul argument valable contre l'heureuse divination du sens de ses trois images si expressives, de ces images parlantes en quelque sorte? savoir :

semu, *le bassin et les eaux*, pour signifier *l'été* et *l'inondation;*

sché, *le jardin*, pour désigner *la végétation;*

pre, *les grains*, pour désigner non l'hiver, mais *la récolte*.

» Et puis-je mieux faire que de citer ici l'imposante autorité de M. Biot (5)? « Si l'on voulait », dit ce savant vénérable et si justement regretté, « in- » venter une notation qui représentât l'image fidèle des phénomènes » naturels et des opérations agricoles, comme ils ont été constatés dans » tous les temps et comme ils le sont encore aujourd'hui, on n'en sau- » rait imaginer une plus simple à la fois et plus exacte. »

» Peut-être, cependant, dira-t-on que sur divers monuments, par exemple dans le temple d'Esneh (6), le jardin est placé en première ligne et le bassin en troisième. Mais il faut considérer l'époque de l'inscription; et si toutes celles qui présentent cette circonstance étaient postérieures à l'an — 1321, on doit convenir qu'il n'en résulterait absolument rien que de parfaitement conforme à tout ce que nous avons dit jusqu'ici, puisqu'à cette époque le commencement de l'année (ce qui est d'ailleurs de pure convention) fut transféré théoriquement du 1er paschon au 1er thoth.

» Pour en revenir à l'ère de Mariette-Bey, à cette ère de *restauration* qui paraît avoir été en vigueur sans modification pendant 480 années natu-

(1) Note sur le calendrier, p. 85.
(2) Lettre à M. Biot (*Journal des savants*, 1857).
(3) Note sur le calendrier, p. 86.
(4) Pourquoi, pouvons-nous dire à cette occasion, a-t-on ajouté une ligne d'eau à la base de ce signe, seulement depuis que M. Brugsch a proposé son système? Ne serions-nous pas autorisé à supposer que c'est uniquement pour les besoins de la cause?
(5) Journal des savants, 1857, articles *Sur les nouvelles recherches* de M. Brugsch, p. 55 du tiré à part.
(6) Brugsch, *Matériaux*, etc., p. 45.

relles de 365 jours 1/4, ou 480 années vagues de 365 jours plus 4 mois de 30, rien désormais ne me paraît s'opposer à ce qu'on l'attribue au roi, jusqu'ici problématique, *Aseth* (ne faut-il pas lire *Seth?*) (1), à qui Le Syncelle fait honneur par surplus (bien à tort, sans aucun doute), du premier établissement des épagomènes, et cela, soit qu'en suivant Josèphe, on considère ce roi comme l'un des derniers pasteurs, soit qu'avec Le Syncelle lui-même on le place en tête de la XVIII[e] dynastie des Pharaons, ce qui d'ailleurs, n'a rien de contradictoire, puisque, d'après M. de ROUGÉ, Ramsès se glorifiait de descendre des rois pasteurs.

» Quoi qu'il en soit, il est certain (comme le savant égyptologue l'a prouvé depuis longtemps) que l'usage des épagomènes remontait à la plus haute antiquité. Ce devaient être, dans l'année religieuse, des jours d'attente et de deuil pendant lesquels on guettait le lever de Sothis de la même manière que les Musulmans guettent l'apparition de la lune à l'époque de la néoménie; par conséquent, l'on ne se préoccupait pas, je le suppose, de les déterminer à l'avance. Dans l'année civile, au contraire, le nombre des épagomènes fut invariablement fixé à cinq ; et cette coutume subsista jusqu'à la réforme d'Auguste, dont je m'occuperai ultérieurement. »

Séance du 20.

M. le ministre de l'instruction publique consulte officiellement l'Académie sur la question de savoir s'il serait avantageux d'introduire dans l'enseignement de la langue grecque l'usage de la prononciation nationale.

Le bureau désigne, sur l'invitation de la Compagnie, une commission composée de MM. BRUNET DE PRESLE, ROSSIGNOL, ALEXANDRE, DEHÈQUE, les trois membres du bureau, et M. NAUDET, secrétaire perpétuel honoraire, pour examiner la question et faire un rapport à l'Académie sur cet objet.

M. Payne Smith, sous-bibliothécaire de la Bodléienne à Oxford, se met sur les rangs pour la place de correspondant étranger.

Par une lettre du 27 octobre adressée à M. le PRÉSIDENT, le R. P. Dutau, de la Compagnie de Jésus, fait hommage du premier fascicule d'une relation de voyage dans le Liban et dans l'Anti-Liban, ouvrage entrepris cette année même, et relation commencée de concert avec le R. P. Bourquenoud, au séminaire de Ghazir. Le signataire de la lettre expose à l'Académie les besoins littéraires de cet établissement et sollicite d'elle le don de la nouvelle série de ses *Mémoires* (renvoi à la Commission des

(1) Comp. M. de ROUGÉ : *Lettre à M.* GUIGNIAUT.

travaux littéraires). L'opuscule dont il s'agit et qui, selon l'opinion de M. le Président, est d'un grand intérêt archéologique, est la réunion de deux articles récemment insérés dans les études de théologie, etc., et il a pour titre : *Études archéologiques de Ghazir*, br. in-8.

Sont en outre offerts les ouvrages suivants :

Au nom de M. le baron J. de Witte, trois extraits de la *Revue numismatique* de 1859, 1861 et 1862 : 1° *Observations sur Agrippine et Postume*; 2° *De quelques médailles supposées*; 3° *Médailles de Cologne.*

Au nom de M. H. Weil, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Besançon : *Aeschyli Prometheus vinctus*; recensuit, adnotationem criticam et exegeticam adjecit, Henricus Weil. Gissae, 1864, 1 vol. in-8. C'est la 2e section du t. II de la nouvelle et savante édition des tragédies d'Eschyle publiées par l'auteur, et déjà appréciée devant l'Académie.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. VIII. 1863, in-8.

Le Cabinet historique. Août et septembre 1864.

Revue orientale et américaine, n° 54 (Rapport annuel de la Société d'ethnographie).

Pour le concours des antiquités de la France :

Notice historique et descriptive sur l'ancien hôtel de ville, le beffroi et la grosse horloge de Rouen, par M. E. de la Querière. 1 vol. in-4 avec planches.

M. Egger fait à l'Académie la communication suivante :

Sur diverses inscriptions grecques.

I. Une anse d'amphore rapportée d'Alexandrie par M. de Montaut, ingénieur des ponts et chaussées, et donnée par lui à M. Egger, offre l'inscription suivante :

ΑΡΙΣΤΙΩΝ
ΕΓΟΕΙ

au-dessus d'une sorte de flèche qui paraît être une marque de fabrique.

Les anses d'amphore connues jusqu'ici (et l'on en connaît peut être plusieurs milliers), n'avaient pas encore ce mot ἐπόει

qui paraissait uniquement réservé pour la signature des œuvres d'art.

Toutefois des fragments du même genre de poterie, récemment découverts dans la Russie méridionale et décrits dans le bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg, portent le nom du métier ΚΕΡΑΜΕΥΣ joint à un nom propre. Ce rapprochement permet de croire que l'Ἀριστίων que nous trouvons sur notre anse d'amphore est le nom d'un simple potier.

M. Egger rattache à l'explication qui précède quelques observations sur les poteries que les Romains appelaient *litteratæ* (Plaute, *Rudens*, v. 468), et il en prend occasion de revenir sur le monument métrologique de Trajanopolis, où il a jadis interprété d'un façon particulière la formule ἐποίει.

II. M. Egger communique ensuite à l'Académie l'inscription d'une stèle, provenant d'Erythres et appartenant aujourd'hui à M. Gonzenbach, Suisse, établi à Smyrne. Elle a été connue de M. Egger par l'entremise de M. Albert Bétant.

Χαῖρε
Εὔνομε
Εὐνόμου·
Οὔνομα μοῦνον ἔχει στάλα, ξένε· σῶμα δὲ πόντος
πάτρας καὶ Λέσβου μέσσον ὑπὸ βρύχιον
Μήτηρ δὴ πανόδυρτος ἐρημαῖον κατὰ δῶμα
Εὔνομον αἰάζει μυρί ὀδυρομένα.

Les caractères sont d'une bonne époque. Le dialecte est le dorien grec sévère que l'on rencontre sur beaucoup de monuments semblables, longtemps encore après que ce dialecte paraît être devenu hors d'usage sur les côtes de l'Asie Mineure. On peut traduire ainsi les deux élégants distiques qui suivent la formule de salut funèbre :

« Salut,
Eunomos,
Fils d'Eunomos !

« Passant, la stèle ne garde que mon nom, mon corps est sous le

flot bruyant qui sépare Lesbos de ma patrie ; et ma mère, en larmes dans sa maison déserte, déplore avec des cris sans fin la perte d'Eunomos. »

Les épitaphes métriques en l'honneur de pauvres naufragés ne sont pas rares (v. l'Anthologie palatine, t. I, p. 182-183 de la traduct. franç. de M. Dehèque). Celle que nous venons de traduire sera jugée une des meilleures en ce genre, pour son expressive brièveté. Elle enrichit d'un texte intéressant l'épigraphie d'une ville importante.

III. M. Egger demande la permission d'en rapprocher deux distiques d'une beauté plus vigoureuse, publiés par M. S. K. Œconomos, dans un journal grec, l'*Eunomia* du mois de janvier 1864, avec un ample commentaire philologique. C'est l'éloge d'un jeune athlète de Théra, vainqueur au Pancrace, éloge gravé sans doute sur le piédestal de sa statue, dédiée à Hermès et à Hercule, car on lit d'abord sur la pierre :

Δωροκλείδας ἱμείροντος Ἑρμᾷ καὶ Ἡρακλεῖ,

puis les quatre vers :

Ἁ νίκα πύκταιοι δι' αἵματος· ἀλλ' ἔτι θερμὸν
πνεῦμα φέρων σκληρᾶς παῖς ἀπὸ πυγμαχίας
Ἔς τὰ παγκρατίου βαρὺν ἐς πόνον· ἁ μία δ' ἀὼς
δὶς Δωροκλείδαν εἶδεν ἀεθλοφόρον.

« La victoire pour le pugile est au prix du sang ; mais cet enfant, le souffle encore chaud des rudes épreuves du pugilat, resta ferme et prêt au lourd labeur du pancrace, et la même aurore a vu Doroclidas deux fois couronné. »

L'anthologie, si riche en petits tableaux du même genre, en a peu d'aussi achevés que celui-ci, et où se peigne mieux le genre d'héroïsme que la Grèce aimait à applaudir dans les solennités d'Olympie.

M. Wescher continue son *Explication de la grande inscription bilingue de Delphes*, etc.

M. Guérin lit en communication, une note intitulée :

Tombeau de Josué.

A deux heures et demie de marche au nord-ouest de Djifneh, l'ancienne Gophna, au cœur même des monts d'Ephraïm, on rencontre des ruines assez considérables connues sous le nom de Kharbet-Tibneh. Elles couvrent les pentes et le sommet d'une colline qu'entoure au nord et à l'ouest un ravin profond. Du côté méridional, la colline s'abaisse comme par gradins, vers une vallée qui était elle-même jadis couverte d'habitations.

En continuant à s'avancer vers le sud, on atteint bientôt les dernières pentes d'une montagne qui se dresse en face de Tibneh, et dont les flancs rocheux recèlent plusieurs excavations sépulcrales, restes d'une ancienne nécropole.

La plus remarquable de toutes consiste d'abord en un vestibule oblong que précède une cour carrée, taillée dans le roc, comme le monument lui-même. Ce vestitule est soutenu par quatre piliers, deux à demi engagés dans le rocher et formant pilastres, les deux autres au centre, détachés. Ils sont sans chapiteaux et ornés seulement dans leur partie supérieure de quelques moulures très-simples.

Le frontispice est aujourd'hui très-mutilé.

Les parois du vestibule sont percées de 288 petites niches qui ressemblent à des trous de pigeonniers.

Une porte rectangulaire, pratiquée au centre, donne ensuite entrée dans une chambre sépulcrale renfermant 15 fours à cercueil cintrés. Au milieu de la chambre on remarque une excavation rectangulaire où j'avais cru d'abord que devait être primitivement enseveli dans un sarcophage le personnage principal en l'honneur duquel avait été creusé ce beau monument funèbre ; mais M. de Saulcy, qui, sur mes indications, a visité ce même tombeau quelques mois après moi, a découvert en pénétrant par le four central pratiqué dans les parois du mur qui fait face à l'entrée, une autre petite chambre sépulcrale qui m'avait échappé et que cet éminent archéologue regarde comme ayant

été la place réservée à ce personnage, les fours étant destinés à divers membres de sa famille.

A la première inspection de ce tombeau, à la vue surtout des petites niches en si grand nombre dont le vestibule est perforé et qui, évidemment, n'avaient pas d'autre destination que celle de recevoir autant de lampes qu'on y allumait probablement à certaines époques solennelles, il est impossible de ne pas reconnaître qu'on se trouve en présence du mausolé d'un défunt illustre et tout à fait hors ligne ; car c'est le seul exemple d'un tombeau pouvant être extérieurement illuminé que j'aie rencontré en Palestine. Dans les innombrables nécropoles antiques qui peuplent ce pays, il n'est pas rare d'observer dans l'intérieur des chambres sépulcrales quelques petites niches à lampes. Il fallait bien, en effet, éclairer ces asiles ténébreux de la mort, lorsqu'on y pénétrait, soit pour y introduire un nouveau cadavre, soit pour y vénérer la mémoire de ceux dont les cendres y reposaient déjà. Mais dans les vestibules, dont la façade est en quelque sorte découpée à jour comme celui qui nous occupe en ce moment et n'avait par conséquent pas besoin d'être éclairée, on ne remarque d'habitude aucune niche à lampe ; au contraire, dans le tombeau dont il est question ici, les parois du rocher dans toute la longueur et hauteur du vestibule, sont entièrement percées de niches à lampes, niches inutiles s'il s'agissait seulement d'éclairer cette galerie qui reçoit la lumière du soleil, mais ayant leur raison d'être, si on voulait l'illuminer. Une pareille illumination suppose un personnage très-important et dont la mémoire était l'objet de la vénération publique. Or, ce personnage, comme je vais le démontrer, me paraît avoir été Josué lui-même, l'introducteur du peuple hébreu dans la Terre promise.

Ici, M. Guérin cite et discute plusieurs textes tirés du livre de Josué, c. XIX, v. 49 et 50, du même livre, c. XXIV, v. 29 et 30, du livre des Juges, c. II, v. 9, en comparant ensemble le texte hébreu, la Vulgate et les Septante.

De ces divers textes il résulte clairement, poursuit-il, que la ville de Timnath-Serah ou Timnath-Heres, dans le massif d'Ephraïm, fut donnée à Josué comme son lot personnel dans le

partage général de la Terre promise et qu'après sa mort il y fut enterré, au nord du mont Gaas. Or, où faut-il placer cette ville? Et d'abord, remarquons que le nom proprement dit est Thimna et que Serah ou Heres n'est qu'une simple épithète. Je crois qu'on ne se trompera point en identifiant cette cité avec le Kharbet-Tibach dont j'ai parlé plus haut, sauf une légère nuance; en effet, les deux noms se ressemblent ou plutôt sont identiques. Et de même qu'avec le savant Robinson, je reconnais dans le Kharbet-Tibneh retrouvé par ce voyageur, près de Zareah, la ville de Thimna ou Thimnatha de la montagne de Juda, célèbre dans l'histoire de Samson, de même, avec le docteur Eli Smith, qui le premier de nos jours paraît avoir visité le Kharbet-Tibneh de la montagne d'Ephraïm, je retrouve dans les ruines de cette ville celle de Thimnat-Serah ou Thimnath-Heres, qui fut donnée à Josué et où il fut enterré. La Bible nous apprend que cette ville était située au nord du mont Gaas, dans la montagne d'Ephraïm. Or, ce dernier Kharbet-Tineh qui est placé précisément au centre même de l'ancienne montagne d'Ephraïm, est dominé au sud par une haute colline sur les flancs septentrionaux de laquelle on voit encore les diverses excavations sépulcrales que j'ai mentionnées. Cette colline n'est-elle pas le mont Gaas des livres saints, et, dès lors, n'est-ce pas parmi les tombeaux qu'elle renferme et qui ont appartenu incontestablement à la nécropole de la ville voisine, dont Tibneh nous offre les débris, qu'il faut chercher celui de Josué? L'excavation que j'ai décrite m'ayant paru la plus remarquable de toutes, et m'ayant en outre présenté dans les nombreuses petites niches à lampes dont tout son vestibule est percé, cette particularité unique d'un tombeau jadis illuminé et non plus seulement éclairé, j'en ai conclu que c'était là le mausolée d'un personnage tout à fait hors ligne et, comme à l'époque d'Eusèbe et de saint Jérôme (Onomasticon au mot Thamna-Sara, et épitaphe de sainte Paule), on montrait encore à Thamnath-Sara le tombeau de Josué, je me suis demandé si celui dont il est ici question n'avait point reçu la dépouille mortelle du successeur de Moïse.

Le passage le plus concluant en faveur de l'opinion que je

soutiens est celui où saint Jérôme, dans son épitaphe de sainte Paule, § 13, nous apprend que cette illustre Romaine *alla vénérer sur la montagne d'Ephraïm les tombeaux de Josué et d'Eléazar, situés l'un vis-à-vis de l'autre, le premier à Tamnath-Sara, le second à Gabaa.* En effet, cette Gabaa où sainte Paule vénéra aussi les restes d'Éléazar, fils d'Aaron, se retrouve à une très-faible distance de notre Karbet-Tibneh, dans le village actuel de Djibia, lequel est situé sur une montagne voisine qui fait face à celle où est le tombeau que j'attribue à Josué. L'expression de saint Jérôme, en parlant de sainte Paule, *e regione venerata est*, est donc parfaitement juste dans ce cas; elle ne le serait nullement s'il fallait, avec quelques rabbins juifs, placer la ville de Thamnath-Sara, et par conséquent le tombeau de Josué, au petit village de Kefer-Hares, à plusieurs heures de marche au nord de Djibia. En résumé, si l'on admet que notre Kharbet-Tibneh soit les restes de l'ancienne Thimna concédée à Josué, si l'on admet aussi que la montagne située au sud soit le Gaas de la Bible et que l'on doive partout chercher sur ses flancs septentrionaux le tombeau de ce personnage, il me semble que l'on est alors comme inévitablement entraîné à conclure avec moi, que le monument funèbre sur lequel j'ai appelé l'attention est bien celui que l'on vénérait encore en cet endroit à l'époque de saint Jérôme. A quel autre personnage, en effet, aurait-il appartenu et quelle mémoire plus grande que celle de Josué aurait été honorée dans la nécropole de Thimna, d'une illumination semblable? D'ailleurs, ce tombeau porte les traces de la plus haute antiquité; rien, absolument rien, au point de vue architectural, ne s'oppose à ce que ce monument soit contemporain de Josué lui-même, et bien qu'on n'y lise pas le nom de cet homme célèbre, il me semble que l'existence sur les parois du vestibule de ces 288 petites niches à lampe vaut presque une inscription en faveur de ma conjecture. Car c'est un fait tellement singulier dans les nécropoles de la Palestine, que je ne crois pas qu'on puisse en produire un autre semblable. A mon sens, cela seul imprime à ce tombeau un cachet tout particulier, et prouve, comme je l'ai dit, l'importance extraordinaire du per-

sonnage auquel il était consacré. Or, ce personnage, dans une petite ville comme celle de Thimna, qui n'a guère d'autre gloire dans l'histoire que de voir son nom associé à Josué, peut-il être autre que Josué lui-même?

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du 8.

Sont présentés les ouvrages suivants :

Au nom de Mgr Cavedoni : *Disamina della nuova edizione della numismatica Costantiniana del P. Raffaele Garucci d. c. d. G.* (Estratto della *Rivista della numismatica antica e moderna,* diretta dal prof. Agostino Olivieri, fasc. II, Asti 1864). Br. gr. in-8.

Au nom de M. le Dr Halléguen, hommage à l'Académie de son livre intitulé :

L'Armorique bretonne, celtique et chrétienne, ou les Origines armorico-bretonnes, t. I, *Armorique romaine et chrétienne.* Paris 1864, in-8.

Ὁ ἐν Κωνσταντινουπόλει ἑλλήνικος φιλολόγικος σύλλογος-Σύγγραμμα περιόδικον ἐκδιδόμενον κατὰ διμηνίαν. Ἔτος Α' τεῦχος Ε'. — Ζ'. Μαίου — Ἰουλίου ͵ΑΩΞΔ'. Ἐν Κωνσταντινουπόλει. 1864, br. in-4. M. Brunet de Presles rappelle en quelques mots l'origine de ce recueil, et en fait ressortir l'intérêt et la variété.

Revue archéologique. Novembre 1864.

Actes du Comité d'archéologie américaine, t. I, 3e livr. in-8.

Annales de la propagation de la foi. Novembre 1864.

La vérité historique, VIII année, 8e et 9e livraisons.

Sont adressés pour le concours des antiquités de la France :

Époques antédiluvienne et celtique du Poitou. Topographie et technologie. Poitiers et Paris 1864, 1 vol. in-8.

Essai sur la numismatique mérovingienne comparée à la géographie de Grégoire de Tours, par le vicomte de Ponton d'Amécourt, lettre à M. Alfred Jacobs. Paris 1864, 1 vol. in-8.

M. Egger fait hommage, au nom de M. le capitaine Masquelez, des deux écrits dont il a fait mention dans la dernière séance, en présentant le travail de cet officier sur la castramétation romaine. Ces deux écrits sont : *Le Journal d'un officier de zouaves* suivi de considérations sur l'organisation des armées anglaise et russe. 1 vol. in-8, 1858 ; — *l'Itinéraire de Gallipoli à Andrinople*, fasc. de 9 pl. in-4. Ces deux ouvrages contiennent d'abord le récit simple et émouvant des épreuves d'un homme de guerre et la description rapide des lieux et des monuments observés par M. Masquelez durant les marches de l'armée sur la rive gauche de la Maritza. Parmi ces monuments se trouve un pont de 1608 mètres de long en 174 arches à Ouzoun Keupri. De pareils travaux, dont une partie au moins paraît antique, méritent d'être signalés à l'attention, et il pourrait être utile à l'Académie d'avoir sous la main des renseignements comme ceux que présente l'Itinéraire, si elle était appelée un jour à rédiger des instructions pour quelque voyage archéologique dans ces régions peu explorées des antiquaires.

M. Wescher continue la lecture de son travail sur les inscriptions de Delphes.

M. Egger fait à l'Académie la communication suivante :

FOUILLES FAITES A VIEUX

(*territoire des Viducasses*).

Les fouilles ont été reprises dernièrement à *Vieux*, à l'ouest de Caen, sur le territoire des *Viducasses*, par la société des antiquaires de Normandie, dans le but de coordonner entre elles les fouilles antérieures. M. Egger signale, d'après une lettre de M. Charma, secrétaire de cette société, les monuments curieux découverts en grand nombre sur les flancs des monts Cheviot. Ce sont des pierres gravées avec des dessins circulaires. Ce qui st remarquable, c'est que des sculptures du même genre ont été observées sur d'autres points, en Grande-Bretagne, en Irlande et sur le continent. On les remarque surtout sur les rochers voisins des campements des anciens Bretons, dans les cercles de pierres et sur les tombeaux celtiques. Ces sépultures paraissent avoir un sens qui sera sans doute révélé quelque jour,

et c'est dans cet espoir que le duc de Northumberland a fait dessiner et graver les spécimens trouvés dans le comté, en y joignant des figures analogues découvertes sur d'autres points. Deux planches lithographiques, jointes à la lettre de M. Charma, font connaître la forme générale de ces sculptures.

Séance du 11.

M. le ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie le deuxième rapport de M. Neubauer, chargé d'une mission relative à l'étude des manuscrits karaïtes existant dans la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, en priant l'Académie de vouloir bien examiner ce rapport et de lui en faire connaître son avis, comme elle a fait pour le premier.

Les pouvoirs de la commission nommée précédemment sont renouvelés. Elle se compose de MM. Reinaud, Mohl, Caussin de Perceval et Munk.

M. le Secrétaire perpétuel présente, au nom de M. Victor Cousin, les *Œuvres inédites de Proclus*, publiées par lui une première fois en 6 vol. in-8, de 1820 à 1827 et qu'il reproduit aujourd'hui, après quarante ans, dans une nouvelle édition en 1 vol. in-4, sous le titre suivant : *Procli philosophi platonici opera inedita quæ primus olim e codd. miss. parisinis italicisque vulgaverat nunc secundis curis emendavit et auxit* V. Cousin. Parisiis, 1864. L'auteur a cru devoir adresser cet hommage à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, aimant à la reconnaître juge en dernier ressort de la forme et du fond d'un travail où la critique des textes est la condition indispensable de l'interprétation des doctrines, et qui a pour objet la connaissance plus complète de la dernière école de la philosophie ancienne représentée par le dernier de ses maîtres éminents. M. Cousin, après avoir, comme il le dit : « payé la rançon de la jeunesse, » dans la première publication de ses textes épineux, n'a rien négligé pour élever la seconde à la hauteur sévère de la science dans la maturité expérimentée d'une vie consacrée presque tout entière à l'histoire de la philosophie, renouvelée par l'histoire approfondie de ces grands monuments. M. Guigniaut termine cet exposé par une rapide analyse des quatre parties dont se compose ce volume si considérable à tous les points de vue, et il signale en particulier une *Préface* en français, telle que M. Cousin les sait faire, les *Introductions* lumineuses écrites en latin et placées par l'illustre éditeur

en forme d'argument, à la tête de chacun des traités de Proclus, qu'il nous a le premier fait connaître. Il y a joint : 1° Les *Sept hymnes* du philosophe Alexandrin revus sur les manuscrits dont il avait déjà communiqué la collation à M. Boissonade pour sa propre édition ; 2° La *Vie de Proclus*, par Marinus, déjà éditée par le savant helléniste après Fabricius.

Sont offerts les ouvrages suivants :

Au nom de M. Minervini, correspondant à Naples : *Notizia di alcune iscrizioni di Cales*, letta all' Accademia Pontaniana. Napoli, 1864, br. in-4.

Leibnitii de expeditione ægyptiaca Ludovico XIV° Franciæ regi proponenda, scripta quæ supersunt omnia adjecta præfatione historico-critica, edidit Onno Klopp. Hanoveræ, 1864. 1 vol. in-8°, accompagné d'une lettre en latin adressée à l'Académie et dont il est donné lecture. Le savant éditeur des œuvres de Leibnitz a réuni en ce volume tous les écrits du grand philosophe sur le projet d'une expédition en Egypte conseillée par lui à Louis XIV ; une faible partie de ces écrits avait été publiée jusqu'à ce jour. Une intéressante préface accompagne cette publication.

Johanna d'Arc genaunt die Jungfrau von Orleans, von Dr Georg. Friedrich Eyssell. Regensburg, 1864, 1 vol. in-8°.

Monuments épigraphiques retirés du Rhône en décembre 1863, *janvier et février* 1864. Notes par M. E. C. Martin Daussigny, conservateur des musées archéologiques de la ville de Lyon (Extr. des mémoires de l'Acad. des Sciences, Beaux-Arts et arts de Lyon). Lyon, 1864, in-8°.

M. Léon Renier est prié de vouloir bien donner son avis à l'Académie sur cette publication.

Rapport annuel fait à la Société d'Ethnographie américaine et orientale sur ses travaux et sur les progrès des sciences ethnographiques pendant l'année 1863, par M. Léon de Rosny, secrétaire. Paris, in-8°, 1864.

Revue historique de Droit français et étranger, 10e année, 5e livr., sept., oct.

Ouvrage adressé au concours des antiquités de la France :

Recherches historiques et archéologiques sur la Basse-Normandie, le Vivarais (?) et le pays Chartrain, par M. Léopold Quenault. Coutances, 1864, 1 vol. in-12.

Il est fait hommage par M. Brunet de Presle, au nom de l'auteur : 1° de la *Notice sur les cimetières gaulois et germaniques découverts dans*

les environs de Strasbourg; 2° de la *Notice sur quelques découvertes archéologiques effectuées dans les cantons de Saar-Union et de Drulingen,* par M. le colonel de Morlet avec deux pl. (Extr. du Bullet. de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace). Strasbourg, 1864, 6 vol. in-8°.

M. Egger présente à l'Académie de la part des auteurs :

1° Les deux thèses récemment soutenues avec éclat devant la Faculté des lettres de Paris, par M. H. Hignard : *De philosophici poematis conditione apud Lucretium*, qu'il signale surtout pour des comparaisons ingénieuses et neuves entre Lucrèce et les auteurs grecs ses prédécesseurs, dans le même genre de poëmes : et — *Des Hymnes homériques*, dissertation aussi élégante que solide sur un sujet qui avait été fort négligé par la critique française, et qui se rattache étroitement aux plus intéressantes questions d'origine de la poésie et de la mythologie grecques.

2° Les deux premiers volumes de la traduction française du grand ouvrage de M. Gervinus sur la *Régénération de la Grèce*. Ces deux volumes, dont le second ne conduit le récit que jusqu'en 1829, contiennent certainement le tableau le plus intéressant de l'insurrection nationale des Hellènes contre les Ottomans. Mais il est à regretter que les défauts d'une composition plus érudite que littéraire ne soient pas au moins atténués par l'élégance de la traduction française, exécutée par un Allemand et par un Grec. Ce travail, d'ailleurs méritoire des traducteurs, atteste trop souvent les difficultés que MM. Minssen et Sgouta ont rencontrées et dans l'étude de l'original allemand et dans l'usage de notre langue.

Sont nommés membres de la commission chargée de présenter à l'Académie trois candidats à la place d'associé étranger devenue vacante par le décès de M. Cureton : MM. Mohl, de Longpérier, Ad. Regnier et Léon Renier.

M. Carle Wescher poursuit la communication de son travail sur les *Inscriptions de Delphes*, etc.

M. Egger fait à l'Académie la communication suivante :

Note complémentaire sur les anses des amphores.

Le savant membre, à l'aide de notes obligeamment communiquées par M. le baron de Witte, complète ses précédentes



observations sur les anses d'amphore portant des noms de simples potiers et non ceux d'artistes proprement dits.

Le compte rendu de la commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, pour 1859, p. 143, cite, sous le n° 25, l'inscription suivante :

ΚΑΛΛΙΣΘΕΝΟΥ
ΚΕΡΑΜΕΩΣ
ΗΡΑΚΛΕΙΔ[ΟΥ
ΑΣΤ]ΥΝΟΜ[Υ

où l'on voit clairement le nom d'un potier κεραμεύς à côté du nom d'un magistrat municipal l'ἀστυνόμος.

Une autre inscription publiée dans le t. II des *Mélanges greco-romains*, de M. L. Stephani, p. 208, note 19, est plus explicite encore :

ΑΣΤΥΝΟΜΟΥΝ
ΤΟΣΔΕΛΦΙΝΙΟΥ
ΤΟΥΚΑΛΛΙΟΥ
ΒΑΚΧΙΟΣΔΙΟΔΟ
ΡΟΥΕΠΟΗΣΕ

où le verbe ἐποήσε se trouve évidemment appliqué à l'œuvre du potier, comme cela était déjà vraisemblable pour l'inscription de l'anse d'amphore que possède M. Egger. Cela conduit le savant membre à rappeler que, sur un vase de la collection Campana, décrit et expliqué par M. le baron de Witte (*Comptes rendus des séances*, t. vi, année 1862, p. 71-72), on lit :

Λυσίας μ' ἐποίησεν ἡμιχώνῃ,

ce qui semble bien attester l'intention d'une signature authentique sur une mesure destinée à servir d'étalon.

Le rapprochement de ces faits pourra induire les antiquaires à rechercher les traces qui subsistent encore des règlements et des usages relatifs à l'emploi des poids et mesures chez les

peuples de l'antiquité classique. C'est ce que le savant membre a essayé déjà de faire pour une classe peu connue encore de monuments métrologiques, dans un mémoire qui fait partie du recueil publié par lui en 1863.

M. Egger fait en outre la communication suivante :

A quelle époque le chameau a-t-il été introduit en Egypte comme bête de somme ?

L'introduction du chameau dans l'usage domestique des Egyptiens est indiquée dans les récits bibliques (Genèse, XXXVII, 25, *Hist. de Joseph*) et, parmi les auteurs profanes, dans le ch. IV, § 7, de Quinte-Curce (*De Expedit. Alex.*), source très-suspecte comme on sait.

M. Letronne considérait cet emploi du chameau en Egypte comme tout naturel (*Notes* sur le n° 175 de son *Recueil des inscript. de l'Egypte*) ; mais cet usage n'a été attesté jusqu'ici par aucun monument indigène. Aucune peinture égyptienne ne nous présente la figure du chameau, et l'on s'étonne de ne le voir mentionné ni dans la célèbre inscription d'Adulis (247-222 avant J.-C. *Corp. insc. gr.*, n° 5127), ni au IVe siècle, dans l'inscription du roi barbare Aïzanas (*Ibid.*, n° 5128). Cette rareté de documents relatifs à un fait aussi intéressant pour l'histoire politique et commerciale de la vallée du Nil, donne quelque intérêt à la mention que M. Egger a relevée touchant le chameau, dans un fragment de papyrus rapporté d'Egypte par M. Mariette. Ce morceau, malheureusement tres-mutilé, mais qui paraît avoir contenu une sorte de dépêche militaire, offre, à la sixième ligne, les mots : ἐπὶ καμήλον, et, ce qui rend cette mention plus remarquable, c'est que trois lignes plus loin, on lit assez distinctement le nom des Saracènes, οἱ Σαρακῆνοι, nom d'une peuplade de l'Arabie heureuse, c'est-à-dire d'un pays où le chameau a servi de toute antiquité, comme bête de somme et même pour la guerre, ainsi que le marque Diodore (III, 45).

Aux personnes qui désireraient poursuivre cette étude, M. Egger signale un passage de l'historien Evagrius (II, 15), qui

peut fixer au moins la date où l'emploi du chameau en Egypte paraît avoir été tout à fait usuel.

DISCUSSION.

M. Brunet de Presle confirme la remarque concernant l'absence du chameau sur les peintures antiques de l'Egypte.

MM. Munk et Texier présentent sur ce sujet quelques observations tendant à établir que, malgré l'absence ou la rareté des témoignages directs, il paraît difficile de ne pas faire remonter très-haut l'usage en question, dans un pays où le dromadaire paraît si heureusement approprié aux besoins de la vie des indigènes et même des voyageurs étrangers. L'extrême voisinage de l'Arabie et de la Syrie rend cette induction encore plus vraisemblable.

M. Texier croit d'ailleurs pouvoir signaler, d'après ses souvenirs, l'ouvrage d'Hoskins sur l'*Ethiopie* comme contenant une planche de peintures égyptiennes où figure le chameau.

M. L. Quicherat signale le passage de Pline (*Hist. nat.*, vi, 23, 7) relatif à la voie de commerce de l'Italie avec l'Inde : « Duo millia passuum ab Alexandria abest Oppidum Juliopolis. Inde navigant Nilo Coptum CCCIII mille passuum.... A Copto camelis itur, aquationum ratione mansionibus dispositis (1). »

Séance du 18.

M. le Président communique une lettre de M. Chazereau, maire d'Aubigny-Ville, lui annonçant qu'il est sur le point de transporter à Paris les inscriptions sur briques, pierre blanche et marbre, ainsi que divers autres objets d'antiquité trouvés dans des ruines assez étendues qui existent auprès de Neuvy-sur-Barangeon. Il se tiendra à la disposition des savants qui vou-

(1) M. Mariette a trouvé à Abydos, parmi des monuments pharaoniques, des têtes de chameau en terre cuite, dans sa campagne de 1861-62. Quant à l'époque ptolémaïque, le fait de l'existence du chameau en Egypte n'est pas discutable. L'absence de cet animal dans les représentations figurées tient surtout à ce qu'il n'existait pas dans l'écriture hiéroglyphique des anciens temps, et que les Egyptiens n'admettaient dans leur écriture et leurs peintures nationales que les animaux *originaires de leur pays*. Le chameau et l'éléphant, très-connus en Egypte de tout temps, n'étaient donc pas au nombre des signes de l'écriture ancienne, parce qu'ils étaient importés et non indigènes. (*Note du Rédacteur*).

dront bien venir le visiter de midi à 5 heures, les lundi, mardi et mercredi prochains, 21, 22 et 23, hôtel du Tibre, rue du Helder.

Ouvrages offerts :

Deux dissertations en italien de M. Spuches de Palerme :

1° *D'una epigrafe greca trovata in Siracusa nel tempio creduto di Diana ;*

2° *Illustrazione d'alcune epigrafi inedite e d'altri oggetti archeologici.* 2 br. in-4°, 1864.

Culte et iconographie de saint Jean-Baptiste dans le diocèse d'Amiens, par M. Jules Corblet (Extr. de la *Revue de l'art chrétien*). Arras et Paris, 1864, br. in-8°.

Journal asiatique, n° 14, 1864.

Annuaire philosophique, 11ᵉ livr., 1864.

M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, d'un nouveau volume de l'ouvrage suivant qui se recommande au même titre que ceux qui l'ont précédé : *Description géographique et statistique de la confédération argentine,* par M. V. Martin de Moussy, t. III. Paris, 1864, 1 vol. in-8°.

Le même membre présente, au nom d'un auteur qui se déguise, dit-il, sous le pseudonyme d'André *Feuillemorte*, désespérant lui-même du succès de son ouvrage dans le temps présent : un *Essai de traduction en vers des comédies d'Aristophane*, avec une table explicative rédigée sur le texte des Scholies.

M. Vincent fait hommage de la deuxième édition de l'ouvrage intitulé : *Kholâçat al Hissâb* ou *Quintessence du Calcul par Behâ-Eddîn al Aamouli,* traduit et annoté par M. Aristide Marre. Rome, 1864, br. in-8°, publié sous les auspices de M. le prince Buoncompagni, protecteur aussi dévoué qu'éclairé des travaux relatifs à l'histoire des sciences mathématiques et de ceux qui cultivent cette histoire.

RAPPORT

Fait par M. DEHÈQUE, au nom de la commission chargée d'examiner la question soumise par le ministre de l'instruction publique à l'Académie, relativement à l'avantage qu'il y aurait à introduire dans l'enseignement du grec la prononciation nationale.

« Votre commission, chargée d'examiner la question de la

prononciation grecque, soumise à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. le ministre de l'instruction publique, a été d'avis, à l'unanimité, qu'il serait opportun et avantageux de renoncer dans l'enseignement à la prononciation dite *érasmienne*, et de prononcer le grec d'après la méthode, sinon antique, du moins ancienne, en usage dans tout l'Orient. Voici les considérations qui ont motivé cet avis.

» Avant la prise de Constantinople, et depuis la fatale année 1453 ; les savants grecs qui vinrent en Italie et en France, y apportèrent, avec les trésors de leur littérature, la méthode de lecture qui, pour eux, était traditionnelle et nationale. Leur prononciation régulièrement accentuée, mélodique et sonore, adoptée dans toutes les écoles, se maintint sans altération jusqu'au milieu du seizième siècle. C'est un peu avant cette époque que des professeurs, qui n'étaient plus les élèves directs des illustres réfugiés, pour aplanir des difficultés de lecture et de dictée, s'emparèrent d'idées émises par Erasme, dans un célèbre dialogue (1) et se crurent autorisés à renoncer à la prononciation consacrée par l'usage et la tradition, à se servir, pour lire Homère et Platon, des alphabets mêmes de leur pays. Si Erasme n'est pas l'auteur de cette nouvelle prononciation, il en fut regardé du moins comme le patron ; elle fut qualifiée d'*érasmienne*, et cela contribua beaucoup à en assurer le succès, car l'influence d'Erasme était alors presque égale à celle de Voltaire dans le siècle dernier. Sous ses auspices, la nouvelle méthode se propagea donc peu à peu avec l'extension même des études helléniques et s'établit partout ; elle se maintint toujours, bien qu'il soit reconnu qu'elle est toute de convention, sans antécédent, sans tradition, et qu'elle n'ait pas cessé d'avoir des opposants et des contradicteurs parmi des esprits d'élite. D'abord, c'est Erasme lui-même qui n'a jamais adopté pour son usage la réforme alphabétique ; ce sont des disciples du savant Reuchlin, c'est Ménage, lequel a dit quelque part : « Je lis et prononce

(1) *Dialogus de recta latini græcique sermonis pronuntiatione*. Bâle et Paris, 1528.

le grec de la manière que toute la Grèce le lit et le prononce aujourd'hui. Ceux qui le lisent et prononcent autrement ont bien de l'entêtement et de la prévention (1). » Ce sont les Capperonnier, l'éditeur de Sophode, d'Ansse de Villoison, Thurot, l'ami de Coray, Boissonade, Mablin, dont la mémoire sera toujours honorée à l'Ecole normale. Malgré ces protestations qui se sont succédé jusqu'à nos jours, il est de fait que l'innovation, qui ne méritait pas d'être appelée érasmienne, finit par l'emporter généralement, et que partout et jusque dans la grammaire de Clénard, alors en usage dans toutes les écoles, et dont les premières éditions représentent la prononciation orientale, on introduisit définitivement l'alphabet nouveau. Les novateurs alléguaient qu'on n'apprenait le grec que comme un exercice littéraire, comme une langue morte et morte à jamais, et pourtant, même au point de vue littéraire, ils étaient dans une complète erreur. La poésie grecque, en effet, dont les grammairiens et les rhéteurs avaient si justement vanté l'harmonie, ne rend plus, d'après la nouvelle épellation, que des sons altérés et faux ; dans la phrase de Thucydide et de Démosthène il ne reste plus rien de cette euphonie qui en faisait la force et la beauté. La nation même était-elle aussi morte qu'on le croyait ? Non, assurément. Grâce aux évangiles rédigés en grec, à sa liturgie, le peuple grec conserva sa langue comme sa foi ; jamais il ne cessa de manifester sa nationalité par sa langue non moins que par les armes; et comment ce peuple qui, à travers tant de vicissitudes, avait su garder les caractères d'écriture de ses ancêtres et jusqu'aux moindres signes de leur orthographe, comment n'aurait-il pas gardé aussi, en grande partie du moins, la prononciation d'une langue dont il est fier et jaloux comme du plus bel héritage de ses aïeux ? Enfin, en 1821, préparé et régénéré par les Rhidas et les Coray, ce peuple a eu sa renaissance.

» Depuis cette date mémorable, la langue s'est débarrassée des mots étrangers qui en avaient altéré la pureté; elle les a bannis de son vocabulaire, comme on avait chassé les Turcs du

(1) *Menagiana*, p. 391.

territoire sacré. Les Grecs, qui sont parvenus à reconquérir une patrie, sont aussi en quête d'une littérature, et avec l'esprit ingénieux et vif dont la nature les a doués, ils ne tarderont pas à prendre un rang digne d'eux dans les lettres et l'érudition. Leur politique, qui occupe une si grande place dans la question d'Orient, la philologie dont leur langue est un des instruments les plus utiles, les beaux-arts dont ils possèdent les plus magnifiques monuments, ont fait sentir à la France la nécessité de rapports plus intimes et d'une Ecole française à Athènes. Cette institution est l'œuvre et l'honneur d'un ancien ministre, cher à nos souvenirs. M. de Salvandy projetait de plus le rétablissement de la vraie prononciation du grec. En 1846, un excellent rapport de M. Alexandre, alors inspecteur général des études, aujourd'hui notre confrère, en proposa l'application, en démontra la nécessité, indiqua même les moyens d'exécution. Aucune mesure cependant ne fut prise; et pourtant, depuis bien des années déjà, un retour à l'ancienne prononciation du grec s'était accompli dans le haut enseignement ; à quelques conférences de l'École normale, dans les cours du Collége de France et de la Sorbonne, à Toulouse même, aux leçons de feu Lécluse, la prononciation orientale était employée sans embarras ni gêne pour les auditeurs et à leur satisfaction. Il est digne du ministre actuel, qui n'a pas de moins bonnes intentions que son illustre prédécesseur, de rétablir dans l'enseignement à tous les degrés cette partie si essentielle des études helléniques, la prononciation telle qu'elle est venue autrefois de Constantinople, telle qu'on la pratique toujours à Constantinople et à Athènes. Ajoutons encore que l'émission vraie du son des voyelles, des consonnes et des diphthongues ne suffit pas pour bien prononcer le grec, il faut de plus avoir égard aux accents inventés pour noter les syllabes sur lesquelles la voix doit s'élever, pour moduler et cadencer la prononciation. Il importe donc au plus haut degré de faire sentir fortement l'accent dont la méthode érasmienne ne tient aucun compte.

» En résumé, quels sont les avantages immédiats de la vraie prononciation du grec? L'harmonie de cette langue dont il est

presque impossible d'avoir une idée avec la méthode d'Erasme se révèle et se sent; la lecture, la diction deviennent pleines d'agrément et de charme; les étymologies s'éclaircissent; les jeux de mots se comprennent. Pour la correction des textes, la critique peut tirer les plus utiles secours des inductions que suggèrent les rapprochements de sons et rectifier par là les erreurs des copistes de manuscrits. Enfin, on se met en rapport avec toute une nation, on fait d'une langue ancienne presque une langue vivante.

» Une telle amélioration, si elle s'accomplit, donnera, la Commission ose l'espérer, un nouvel attrait à l'étude de la langue d'Homère et de Thucydide, et concourra puissamment à ranimer cette partie des études. Mais, pour arriver au rétablissement dans toute sa pureté et dans tous ses droits de la langue classique par excellence, il faut agir avec mesure, avec prudence, sans précipitation, et, sur tous ces points, la Commission s'en réfère au sens pratique, à la sagesse de M. le ministre de l'instruction publique. »

DISCUSSION.

M. Vincent, à propos de l'article qui concerne le rétablissement de l'accent dans la prononciation du grec, fait une distinction entre la prose et la poésie. Il ne croit pas qu'ici marquer l'accent tonique soit compatible avec la mesure, le système et l'harmonie des vers, et il lui paraît impossible que les anciens Grecs aient prononcé les vers d'Homère comme les Grecs modernes le font aujourd'hui.

M. Egger répond qu'en ce point, rien absolument n'atteste que les Grecs anciens aient prononcé autrement que les Grecs modernes, qu'ils aient sacrifié l'accent à la prosodie. Il y eut même dans l'antiquité des traités d'accentuation homérique.

M. Munk pensait que dans la réponse à faire à M. le ministre, il ne s'agissait que d'une question pratique et non d'une question de doctrine et de théorie. Il ne croit pas que la prononciation des Grecs modernes soit antique, et il cite, à l'appui de son opinion, des exemples tirés des auteurs grecs et des transcriptions de mots grecs dans les idiomes latins et orientaux. Passant à la question de l'accent et de son usage dans la prononciation des vers chez les Grecs d'aujourd'hui, il le croit incompatible

avec la prosodie, avec les mètres, soit épique, soit lyrique, et il lui paraît, ainsi qu'à M. VINCENT, destructif de toute musique et de toute prosodie.

M. ROSSIGNOL distingue un *accent métrique* et un *accent grammatical :* c'est le nom qu'il lui donne. Cet accent métrique, le seul applicable à la poésie, devait se concilier avec la prosodie dans les vers, et il devait être essentiellement musical (1).

M. le PRÉSIDENT rappelle la discussion à son véritable objet qui est le côté pratique et utile.

M. BRUNET DE PRESLE accorde que la prononciation dans l'antiquité a dû être mobile et qu'elle a différé pendant les époques et suivant les lieux ; mais à tout prendre, cette prononciation peu ancienne, aujourd'hui uniforme et générale en Grèce, n'en est pas moins une vraie et vivante prononciation traditionnelle dont il faut tenir grand compte.

M. MUNK, sur la question historique et théorique, déclare persister dans ses opinions.

M. EGGER, après avoir montré comment la prononciation dite *Erasmienne* s'est établie, et tout en accordant que les tentatives de réformes entreprises dans la prononciation des Grecs modernes étaient souvent fondées, croit cependant que cette dernière a toujours plus d'autorité que la prononciation artificielle, factice et arbitraire des écoles. Il pense donc que l'adoption de ce système est le seul moyen de s'entendre d'abord avec les Grecs modernes, puis avec les autres peuples de l'Europe.

M. NAUDET regrette que la discussion s'écarte de plus en plus de son véritable objet. La question n'est pas de savoir si les Grecs modernes prononcent leur langue comme les anciens, mais de savoir s'il est à propos d'enseigner dans les écoles la prononciation du grec telle qu'elle est en usage en Grèce, car quant à savoir ce qu'a pu être exactement l'ancienne prononciation, c'est un problème insoluble.

MM. TEXIER et MAURY plaident, chacun à son point de vue, pour l'adoption de la prononciation moderne.

(1) Il suffit d'avoir entendu prononcer des vers grecs par un Grec lettré, ou même des vers latins par un Italien instruit, pour comprendre que la *quantité* est très-différente de l'accent. La quantité est une question de *temps*, et l'accent une question de *tonalité*. L'Italien dit pópuli et cependant il mettra autant de temps à prononcer la dernière syllabe qui est longue que les deux premières qui sont brèves, de même qu'en musique deux noires valent une blanche, ce qui n'empêche pas d'accentuer la noire et de la *détacher*, tout en prolongeant le son de la blanche le double du temps qu'on met sur la noire. Les Méridionaux, et surtout les anciens avaient une délicatesse d'oreille qui échappe aux hommes du Nord, surtout à ceux qui n'ont pas voyagé dans ces pays. *(Note du Rédacteur.)*

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL demande s'il n'y aurait pas lieu de renvoyer le rapport à la commission pour qu'il soit modifié en quelques points dans un sens plus pratique.

M. ALEXANDRE soutient que l'Académie peut voter simplement sur les conclusions, abstraction faite des considérations qui précèdent.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL ne saurait partager cette manière de voir. Il faut que l'Académie sache bien qu'en adoptant les conclusions du rapport, elle s'en approprie également les motifs.

L'Académie vote sur l'ensemble du rapport et l'adopte à la presque unanimité.

Séance du 29.

Livres offerts :

Les Annales de la Gaule avant et pendant la domination romaine, par M. Léon Fallue. Paris, 1864, in-8°. Le nom de l'auteur est, sur sa demande, inscrit sur la liste des candidats à la place de correspondant regnicole.

Descrizione di un libriccino di devozione che appartenne a Madama Renea di Francia, moglie d'Ercole II d'Este, duca di Ferrara, etc. br. in-4°. Modena, 1864, par Mgr Cavedoni.

Bautismo de Moteuhzoma II, noveno rey de Mejico. Disquisicion historico-critica di esta tradicion, por D. Jose Fernando Ramirez. Mejico. 1864, br. in-4°.

Notice sur le chevalier Amédée Jaubert, par M. L. J. D. Férand-Giraud. Aix, 1864, in-8°.

La Franc-maçonnerie chez les Chinois, par M. Léon de Rosny. Paris, 1864, br. in-8°.

M. Léon RENIER présente à l'Académie de la part de l'auteur, M. J.-B. de Rossi, le n° 8 de la deuxième année du *Bullettino di archeologia cristiana* qui renferme un article intitulé : *Della Schola Sodalium Serrensium scoperta presso la via Nomentana*. On a trouvé dans les ruines de cette *Schola* une inscription gravée sur marbre et ainsi conçue :

C . H E D V L E I V S
I A N V A R I V S Q Q
A R A M S O D A L I
B V S . S V I S . S E R R E
N . S I B V S . D O N V M
P O S V I T E T L O C V M
SCHOLE IPSE ACQVESIVIT

Caius Heduleius Ianuarius Quinquennalis aram Sodalibus suis Ser-

rensibus donum posuit et locum Scholæ ipse acquisivit. On a trouvé en outre, au même endroit, deux vases en bronze portant chacun la même inscription que voici :

C.CIR.RI.VS.ZO.SI.MVS.
SO.DA.LI.BVS.SV.IS.ME.SV.
RA.LI.A.D.D.SE.RE.SI.BVS.

C. Cirrius Zosimus sodalibus suis mesuralia Dono dedit Seresibus.

Ces trois monuments nous apprennent l'existence à Rome d'un collége probablement funéraire, qui avait emprunté son nom à la petite ville de *Serra* dans la Mauritanie Tingitane. A propos de cette découverte, M. de Rossi entre dans quelques détails très-intéressants sur l'organisation des colléges funéraires et sur la législation qui les régissait. Il exprime l'opinion que l'Eglise chrétienne primitive de Rome était considérée comme un de ces colléges, et il explique ainsi comment elle a pu subsister sous les premiers empereurs et creuser publiquement les catacombes destinées ostensiblement à la sépulture de ses membres et aux cérémonies religieuses du nouveau culte. Ces cérémonies secrètes pouvaient être assimilées elles-mêmes légalement aux cérémonies funèbres qui se pratiquaient publiquement, à certains anniversaires, dans les tombeaux construits par les colléges funéraires païens.

Une discussion s'engage à ce sujet. M. L. Renier prie ses confrères de lire attentivement le texte de l'article, si important, de M. de Rossi.

La séance devient secrète pour la discussion des titres des savants proposés pour la place d'associé étranger, vacante par suite du décès de M. Cureton.

M. Paulin Paris commence la première lecture d'un mémoire *Sur une ancienne chronique des Bretons attribuée à Nonnius et sur l'historia Britonum de Geoffroy de Monmouth.*

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du 2.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats présentés par la Commission pour la place d'associé étranger.

La séance redevient publique et M. le baron DE WITTE est élu associé étranger.

Il y a lieu de nommer à deux places de correspondants, l'une de correspondant regnicole, par suite du décès de M. Dinaux, e l'autre de correspondant étranger, par suite de la promotion de M. de WITTE.

L'Académie nomme, en conséquence, deux commissions distinctes de quatre membres qui devront présenter trois candidats à chacune des deux places vacantes.

Pour la première (regnicole) sont nommés : MM. NAUDET, LE CLERC, de LONGPÉRIER, MAURY.

Pour la seconde, MM, MOHL, WALLON, de ROUGÉ, Ad. REGNIER.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants, pour le concours des antiquités de la France :

1° *La noblesse aux Etats de Bourgogne* de 1350 à 1789, par MM. Henri Beaune et Jules d'Arbaumont. Dijon, 1864, 1 vol. in-4°.

2° *La Seine-Inférieure historique et archéologique,* par M. l'abbé Cochet, époques gauloise, romaine et franque, avec une carte, etc. Paris, 1864, 1 vol. in-4°.

3° *Les Cartulaires angevins; Etude sur le droit de l'Anjou au moyen âge*, par M. G. d'Espinay. Angers, 1 vol. in-8°.

Livres offerts :

Mémoires de M. Aug. LE PRÉVOST *pour servir à l'histoire du département de l'Eure,* recueillis et publiés par MM. Léopold DELISLE et Louis Passy, t. II, 1re partie. Evreux, 1864, 1 vol. in-8o.

Monographie de la voie sacrée Eleusinienne, etc., par M. Fr. Lenormant, 6e livraison, formant, avec les titres, la table et une carte géographique, dressée d'après les documents du dépôt de la guerre et les notes de l'auteur, le complément du tome 1er de l'ouvrage, sur le mérite duquel M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL se réserve d'appeler, dans une autre occasion, l'attention de l'Académie.

Œuvres de Georges Chastellain, publiées par le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, t. VI, Œuvres diverses. Bruxelles, 1864, 1 vol. in-8o.

Le Ramayana, *poëme sanscrit de Valmiky,* traduit en français par M. H. Fauche, réduction en 2 vol. in-12 de la traduction complète de l'ouvrage, 1864. Paris.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1864, 2e trimestre.

Bibliothèque de l'École des Chartes. Septembre-octobre, 1864.

Revue archéologique. Décembre 1864.

Bulletin de l'œuvre des pèlerinages. Octobre 1864.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre l'ouvrage de MM. Ch. TEXIER et R. Popplewell-Pullan, architecte de l'expédition d'Halicarnasse, et fondé de pouvoir de la Société des dilettantes en Asie Mineure. Cet ouvrage a été publié à Londres en 1864 sous le titre : L'*Architecture byzantine ou Recueil de monuments des premiers temps du christianisme en Orient*; il est précédé de recherches historiques et archéologiques et formé de 70 planches avec des gravures sur bois dans le texte. Il a été adressé à l'Institut entier. « Ce travail, d'une remarquable exécution graphique, jette une vive lumière sur un des chapitres les plus intéressants du développement de l'art chrétien. »

M. Paulin PARIS continue la première lecture de son Mémoire *Sur une ancienne chronique des Bretons attribuée à Nonnius et sur l'historia Britonum de Geoffroy de Monmouth.*

Séance du 26.

M. Derenbourg se met sur les rangs pour être désigné comme second candidat à la chaire des langues hébraïque, syriaque et chaldaïque déclarée vacante au collége de France, et pour laquelle l'Académie est priée par le ministre de l'Instruction publique de lui désigner deux candidats.

M. L. de Bæcker se met sur les rangs pour la place de correspondant regnicole.

L'Académie se forme en comité secret par la discussion des titres des candidats aux places de correspondants.

Sont présentés à l'Académie :

Au nom de M. de Rossi, le nº 10 de la 2e année du *Bulletin de l'archéologie chrétienne*.

Au nom de M. le comte Melchior de Vogué, la 4e livraison de son ouvrage intitulé : *Le temple de Jérusalem. Monographie du Haram-ech-Cherif*, suivie d'un *Essai sur la topographie de la ville sainte*, p. 73-128, pl. 1, 11, 21, 23, 33, in-fol.

De la part de l'auteur, *An Arabic-English Lexicon*, etc., publié sous les auspices du duc de Northumberland et avec les encouragements du gouvernement britannique, par Ed. W. Lane, liv. 1, part. I, 1 vol. gr. in-4°, 1863, prémices d'un ouvrage considérable et d'une grande utilité.

Deux mémoires en suédois offerts par l'université de Helsingfors : 1° *Esquisse d'une théorie philosophique de l'imputation*; 2° *Sur les caractères particuliers propres à l'idée du Messie dans l'Ancien Testament*, in-8°, 1863. 1864.

La patine des silex travaillés de main d'homme et quelques recherches sur les questions diluviale et alluviale, par M. Ch. Des Moulins. Bordeaux, 1864, br. in-8o.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; année 1864, 18e volume, 2e et 3e trimestre. Auxerre, 1864, 1 vol. in-8o.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie; année 1864, n° 3. Amiens, 1864, br. in-8°.

Annuaire philosophique, 12e liv. Paris, 1864, br. in-8°.

M. Reinaud donne lecture du Rapport fait par M. Munk au nom de la commission chargée d'examiner la 2e communication de M. Neubauer *sur les manuscrits caraïtes de Saint-Pétersbourg* transmise par M. le ministre de l'Instruction publique.

Nous donnons ici les deux rapports faits à l'Académie sur les deux mémoires de M. Neubauer. Le premier de ces rapports porte la date du 2 février 1864, l'autre, celle du 2 décembre.

PREMIER RAPPORT.

« La bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg a acquis récemment une collection d'anciens manuscrits hébreux recueillis dans plusieurs communautés juives de la Crimée par M. Abraham Forkowitz, ancien hakham ou chef religieux des Caraïtes d'Odessa. Ces manuscrits sont généralement d'un haut intérêt pour la philologie hébraïque, la critique biblique et l'histoire littéraire des Juifs; ils nous fournissent aussi quelques renseignements précieux sur l'origine et l'histoire des Juifs de Crimée, si l'on pouvait avoir pleine confiance dans l'authenticité des dates et des notices historiques que renferment plusieurs de ces documents. Depuis vingt ans à peu près, plusieurs des manuscrits bibliques de Crimée ont attiré l'attention des hébraïsants par leur système particulier de vocalisation et d'accentuation. Les voyelles et les accents toniques de ces manuscrits diffèrent totalement de ceux de nos manuscrits et de nos bibles imprimées et paraissent remonter à une plus haute antiquité. Plusieurs savants distingués, tels que Luzzato, Ewald et Rædiger, en ont fait l'objet de leurs recherches, et, tout récemment, un savant hébraïsant d'Odessa, M. Prinsker, a soumis ce système à une étude approfondie dont il a publié les résultats

sous le titre de *Emleitung in das babylonisch-hebraische-Punktationssystem*, « Introduction au système de la ponctuation hébraïque de Babylone. »

» L'historien, en usant avec réserve des notices disséminées dans les manuscrits, et des copies d'épitaphes que renferme la collection, pourra y découvrir des faits curieux relatifs à l'histoire des Khazars, peuple dont le nom même a disparu, qui n'a laissé aucune trace de son ancienne puissance et dont les restes existent probablement encore dans les communautés juives de la Crimée. Nous possédons quelques documents juifs qui constatent la conversion au judaïsme d'un roi des Khazares nommé Boulân et d'une grande partie de son peuple. Ces documents ont été longtemps l'objet d'amers sarcasmes de la part d'écrivains chrétiens tels que Buxdorf le fils, Barattier *le savant enfant*, et Basnage. Ce dernier va jusqu'à dire : « On a beau chercher le royaume de Cozar, on ne le trouve point. » Le silence intéressé des historiens byzantins ne pouvait qu'augmenter la défiance qu'inspiraient les relations juives. Il a fallu, pour réhabiliter ces dernières, les témoignages précis et détaillés des auteurs arabes réunis par plusieurs écrivains de notre siècle et notamment par M. Frœhn dans les *Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, et par M. d'Ohsson, dans son ouvrage intitulé : *Des peuples du Caucase ou voyage d'Aboul Cassem*. Nous savons maintenant que le judaïsme était la religion dominante en Khazarie depuis le milieu du huitième siècle jusqu'à la fin du dixième. Mais les lois des Khazares proclamaient une liberté de conscience illimitée. Les auteurs arabes nous disent que, dans ce pays, les juifs, les chrétiens et les musulmans vivaient fraternellement ensemble et qu'on y tolérait même des païens. Le roi était juif, mais dans son conseil, siégeaient, à côté du premier ministre, également juif, six autres ministres, deux juifs, deux chrétiens et deux musulmans.

» La monarchie des Khazares fut détruite vers l'an 1000 et les restes de ce peuple, refoulés vers l'Ouest, s'établirent sur les côtes de la mer Noire. Selon M. d'Ohsson, il n'en restait pas d'autre trace que le nom de Ghyssr, par lequel plusieurs peuplades du Caucase désignent les juifs. Mais nous croyons pouvoir affirmer que les restes des Khazares existent encore aujourd'hui parmi les juifs caraïtes de Crimée. Ceux-ci, par leur physionomie, leur costume et leur langage, révèlent leur origine tartare, et, dans la forteresse de Tschoufoucalé, près de Bakhtchéséraï, les juifs se divisent encore aujourd'hui en deux communautés dont l'une est appelée communauté des Khazares.

» Les juifs caraïtes de la Crimée parlent entre eux un dialecte tartare qu'ils écrivent en caractères hébraïques. Ils possèdent, dans ce même dialecte, des hymnes et des versions de la Bible qui ont été imprimées il y a environ quarante ans à Eupatoria. Peut-être, en étudiant ces versions, y retrouverait-on les restes de la langue des Khazares. Un auteur arabe du dixième siècle, Ibn-al-Nedim, dans l'introduction de son *Kitab-al-Fihrist*, en parlant des alphabets et de l'écriture des différents peuples, dit que les Khazares écrivent en caractères hébraïques. On peut juger par là de l'influence que le judaïsme avait exercée sur la civilisation des Khazares.

» On comprendra maintenant tout l'intérêt que peuvent offrir les monuments littéraires des juifs de Crimée. Un jeune orientaliste, M. Neubauer, qui a obtenu une mention honorable dans le dernier concours du prix Volney, a voulu profiter d'un voyage qu'il avait à faire à Saint-Pétersbourg pour examiner les manuscrits et les fac-simile d'épitaphes disposés à la bibliothèque de cette ville et M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu lui accorder à cet effet une mission gratuite.

» Dans son premier rapport, M. Neubauer rend compte des rouleaux

du *Pentateuque* destinés à l'usage des synagogues, des épitaphes les plus remarquables et de plusieurs fragments d'anciens manuscrits bibliques.

» Ces rouleaux n'offrent, selon lui, que peu d'intérêt sous le rapport paléographique. Les caractères ne diffèrent guère de ceux qui sont employés encore aujourd'hui; mais la haute antiquité de ces rouleaux est constatée par des épigraphes placées, soit au commencement, soit à la fin. Celles-ci ont des dates qui remontent, selon M. Neubauer, jusqu'à l'an 489 de l'ère chrétienne. Ce renseignement serait précieux si nous pouvions nous assurer l'authenticité de ces épigraphes. L'ère qui y est employée est exprimée par ces mots: « De notre exil, » ce qui désignerait, suivant M. Neubauer, l'exil de Samarie, c'est-à-dire 696 avant l'ère chrétienne; or il assure que cette ère est encore en usage aujourd'hui chez les juifs du Caucase qui s'en servent dans leurs actes civils. Ce serait un fait fort extraordinaire, car jusqu'ici l'ère de l'exil de Samarie n'a été trouvée dans aucun manuscrit hébreu.

» Souvent l'ère de la création du monde figure à côté de celle de l'exil, sans que ces deux ères puissent s'accorder. »

Ici le savant rapporteur cite plusieurs exemples de ce désaccord.

« L'ère dont se servaient généralement les juifs du moyen âge est celle des Séleucides ou celle de la destruction de Jérusalem par les Romains. » M. Munk est porté à adopter plutôt cette dernière, ce qui rajeunirait, dit-il, considérablement les documents dont il s'agit, mais ce qui présenterait encore d'autres difficultés chronologiques. « En général, poursuit le savant rapporteur, ces épigraphes nous paraissent fort suspectes et ce qui augmente encore nos soupçons, c'est que dans l'épigraphe n° 2, qui raconte une invasion ennemie repoussée par les Tartares et les Khazares, nous voyons figurer, d'une part, le prince Gatam, de l'autre, le prince Mibsam, deux noms empruntés au Pentateuque (*Genèse*, 36, 16; — 25, 13) et dont l'un désigne un prince iduméen, petit-fils d'Esaü, l'autre, un fils d'Ismaël.

» Les épitaphes nous placent sur un terrain un peu plus solide; mais encore ici nos doutes sont nombreux, et nous devons regretter l'absence des originaux. M. Neubauer donne le fac-similé d'une de ces épitaphes qui, selon lui, remonte à la première moitié du deuxième siècle de notre ère. Il n'en donne pas le déchiffrement qui serait le suivant:

» *Monument de Kouki* (?), *fils d'Isaac Cohen* [qu'il repose dans le paradis!] . *A l'époque du salut d'Israël, l'an* 702 *de notre exil.* »

» Si l'on considère ces derniers mots comme se rapportant à l'ère de la destruction de Jérusalem par les Romains, l'an 702 correspondrait à l'an 771 de l'ère chrétienne, qui peut être l'époque de la conversion du roi des Khazares au judaïsme, désignée ici par les mots « *Epoque du salut d'Israël.* » A la vérité, s'il faut en croire l'historien arabe Masoudi, le roi des Khazares n'aurait embrassé le judaïsme que sous le règne d'Haroun-al-Raschid, qui monta sur le trône en 786, mais nous croyons qu'il ne faut pas prendre à la lettre l'assertion de Masoudi. Si l'on entendait l'exil de Samarie, ce monument remonterait à l'an 6 de l'ère chrétienne, suivant le calcu de M. Neubauer, et non pas à la moitié du deuxième siècle, comme il le dit. On souhaiterait que M. Neubauer eût envoyé son fac-simile.

» Ce qu'il y a de plus intéressant et de plus sûr dans sa communication, ce sont les variantes bibliques dont quelques-unes méritent d'appeler l'attention des hébraïsants. Nous attendons maintenant un rapport sur les manuscrits de la littérature hébraïque du moyen âge et notamment sur celle des Caraïtes, encore peu connue. La collection de Saint-Pétersbourg possède les manuscrits caraïtes les plus rares. Un examen approfondi de ces manuscrits ne peut manquer de nous faire connaître des faits que nous ignorons encore et de rectifier nos connaissances sur divers points. M. Neu-

bauer est parfaitement préparé pour cet examen. En l'y encourageant, le gouvernement rendrait certainement un grand service à la science. »

DEUXIÈME RAPPORT.

« Le second rapport de M. Neubauer offre beaucoup moins d'intérêt que le premier. L'espérance que la commission avait exprimée d'y trouver des faits nouveaux sur l'histoire des Khazares ne s'est point réalisée. Mais la faute n'en est pas à M. Neubauer. « La collection n'offre presque rien qui ne fût connu déjà par le Mémoire de Trigland (*Diatribe de secta Caræorum*), par la *Notitia Caræorum* publiée par Wolff; par les notices que M. Munk a pu recueillir dans les manuscrits qu'il avait lui-même rapportés d'Egype, et notamment par l'excellent ouvrage hébreu que M. Pinsker d'Odessa a publié en 1860 sous le titre de *Lickouti Kadmonioth* (Recueil d'antiquités). Nous savions déjà, par les écrits de ces deux derniers auteurs, que les ouvrages caraïtes de la fin du dixième siècle offrent surtout de l'intérêt pour l'histoire littéraire des juifs, notamment par les nombreux fragments qu'ils nous fournissent de plusieurs écrits de Rabbi Saadia, aujourd'hui perdus. Saadia-al-Fayoumi était un des plus célèbres auteurs rabbanites du dixième siècle, dans lequel les Caraïtes voyaient leur plus redoutable adversaire et dont ils cherchent à réfuter les écrits, surtout ceux qui sont relatifs à la fixation des néoménies.

» Les livres de prière et de cantiques examinés par M. Neubauer n'offrent rien d'intéressant. Le recueil de poésies d'un certain Moïse Daraï, que M. Pinsker a été le premier à faire connaître serait important pour l'histoire littéraire, si la date qu'il porte pouvait être considérée comme authentique. Il en résulterait que les juifs caraïtes, dès le neuvième siècle, employaient dans leurs vers la poésie arabe et qu'ils furent, sous ce rapport, les prédécesseurs des grands poëtes juifs d'Espagne, tels que Salomon Ibn-Gebirol, Juda-Ha-Levi et les deux Ibn-Erza ; ces poëtes n'auraient même été que les plagiaires de Moïse Daraï, dont on n'avait jamais entendu parler. M. Pinsker s'est laissé induire en erreur par la date du manuscrit, et, grâce à lui, le prétendu poëte Moïse Daraï a trouvé place dans la grande *Histoire des Juifs* de M. Graetz, comme une des célébrités du neuvième siècle. Mais les lecteurs hébraïsants sans prévention ne pouvaient manquer d'avoir des doutes sur l'authenticité de la date de ce recueil, et, dans les fragments qu'en donne M. Pinsker, on reconnaissait, au plus léger examen critique, un auteur qui ne pouvait remonter au delà du treizième siècle. MM. Pinsker et Graetz avaient seuls pu se tromper, l'un par sa prédilection pour la littérature caraïte, l'autre par sa trop grande avidité de nouveautés. M. Neubauer, qui a eu l'occasion à Saint-Pétersbourg d'examiner ce curieux manuscrit, nous confirme ce dont nous étions sûrs d'avance. « L'auteur, dit-il, a été témoin des croisades, époque où la ville sainte se trouve tantôt entre les mains des chrétiens, tantôt entre celles des Arabes, » et il cite deux exemples tirés des nombreux passages où il est fait allusion aux croisades. » La date de la fin de l'ouvrage, dit-il encore, me semble altérée par une main récente. » En effet, il ne saurait en être autrement ; le poëte Daraï doit descendre du piédestal que MM. Pinsker et Graetz lui ont élevé, et au lieu d'être le prédécesseur et le modèle des poëtes juifs d'Espagne, il doit se résigner à en être le modeste imitateur. Peut-être le manuscrit ne renferme-t-il autre chose qu'un recueil de poésies de divers auteurs copié par Moïse Daraï, dont le nom n'apparaît chez aucun des au-

teurs juifs, rabbanites ou caraïtes. Cependant, M. Neubauer ne s'exprime pas avec exactitude en parlant d'un certain poëte Samuel Sani, que M. Firkowitz fait remonter au huitième siècle. « Je n'ai pas besoin, dit M. Neubauer, de mentionner cette erreur d'anachronisme qui parle des poésies rhythmiques de tous les genres existant d'après le modèle arabe à une époque où les Arabes n'ont guère commencé à connaître ces rhythmes.» On sait que tous les genres de rhythmes arabes existent dans les poésies antérieures à l'islamisme, mais il est vrai de dire que le premier qui ait exposé la théorie fut Khalil-ben-Ahmed, au deuxième siècle de l'hégire.

» Les ouvrages de philosophie, ou plutôt de théologie rationnelle de Joseph-ha-Roéh, de Yeschou'a, etc., sont les mêmes que ceux qui, selon l'observation de M. Neubauer, se trouvent aussi à la bibliothèque de Leyde, et, depuis peu, à la Bibliothèque impériale de Paris. Ces ouvrages, primitivement écrits en arabe et mal traduits en hébreu, renferment l'application du judaïsme, ou *Càlàm* arabe, et notamment du système des Motazales Ils peuvent être utiles à ceux qui doivent connaître les principales questions théologiques qui occupaient les Motazales. Le système y est présenté d'une manière complète et concise et appuyé, pour les juifs, de passages bibliques.

» M. Neubauer mentionne un dictionnaire hébreu-persan incomplet, le seul dont on ait entendu parler jusqu'ici. Cet ouvrage, qui a pour auteur un juif rabbanite, est de l'an 1651 des Contrats ou des Séleucides (1340 de J.-C. et non 1339, comme il est dit dans le Rapport), et M. Neubauer s'étonne qu'il soit daté du *lundi* 1er *Tamouz*, car, dit-il avec raison, le premier Tamouz, selon le calendrier des rabbanites, ne peut jamais tomber un lundi ; mais la date hébraïque que M. Neubauer a reproduite porte simplement : « Néoménie de Tamouz ; or, on sait que certains mois ont deux jours appelés néoménies, dont le premier jour de la conjonction est considéré comme le dernier jour du mois précédent. Il s'agit donc ici non du 1er Tamouz, mais du 30 Siwan qui, en effet, en 1340, tomba un lundi..... »

» En somme, comme le dit M. Neubauer lui-même, on peut dire que cette collection, quoique la plus complète de la littérature caraïte, n'a pas l'importance que lui ont attribuée les journaux. Ce n'est donc pas, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la faute de M. Neubauer si les espérances que nous avions fondées sur cette collection ne sont point réalisées. »

REINAUD, MOHL, CAUSSIN DE PERCEVAL, — MUNK, rapporteur.

M. P. PARIS termine la 1re lecture de son travail intitulé : *Mémoire sur une ancienne chronique des Bretons attribuée à Nonnius et sur l'historia Britonum de Geoffroy de Monmouth.* (Analyse après la seconde lecture qui aura lieu prochainement.)

Séance du 11.

L'élection de M. le baron de WITTE à la place d'associé étranger est approuvée par l'EMPEREUR.

M. Latouche, secrétaire adjoint de l'Ecole des langues orientales vivantes, se met sur les rangs pour la seconde présentation à la chaire d'hébreu.

M. MUNK est le premier candidat de l'Académie à la chaire des langues hébraïque, chaldaïque et syriaque au collége de France.

M. Latouche, second candidat.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats aux places de correspondants.

La séance redevient publique.

M. Lane est élu correspondant étranger.

M. L'abbé Cochet est élu correspondant regnicole.

M. de SAULCY, président, communique une note qui lui a été transmise sur une hache en fer découverte en 1863, près de Verdun-sur-Doubs et qui est représentée dans une photographie. Une inscription supposée mérovingienne est placée à la tête de cette hache.

Sont envoyés à l'Académie pour le concours du prix Gobert :

1° *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, par M. d'Arbois de Jubainville, t. IV, 2e livr. 1 vol. in-8, 1864, et t. VI, 1re livr. Actes, 1 fascic. in-fol.

2° *L'Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le Sénonais et les autres contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne*, par M. A. Challe. 2 vol. in 8°.

Pour le concours des antiquités de la France :

1° Par M. le comte Hector de la Ferrière-Percy, deux manuscrits renfermant en trois cahiers : 1er. *Catalogue des chartes et lettres autographes françaises que possède la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg de l'année 1110 à l'année 1501* ; — 2e et 3e. *Le catalogue de tous les manuscrits latins et français que possède également la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg*.

2° Par M. El. A. Rossignol, les vol. I et II de l'ouvrage intitulé : *Monographies communales* ou *étude statistique, historique et monumentale* du département du Tarn, in-8°, 1864; plus un manuscrit in-4° intitulé : *Etude sur l'histoire des institutions seigneuriales et communales de l'arrondissement de Gaillac* (Tarn).

3° Par M. Le Brun Dalbanne : I. *Le Trésor de la cathédrale de Troyes*. Paris, 1864, in-8; — II. *Les bas-reliefs de Saint-Jean-au-Marché de Troyes*, 1864, in-fol.

4° Par M. de Longuemar : *Epigraphie du haut Poitou*; *Recueils de*

toutes les inscriptions lapidaires du département de la Vienne, 1864, 1 vol. in-8°.

5° Par M. Lucien Merlet, l'*Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Coulombs rédigée d'après les titres originaux*. Chartres, 1864, in-8°.

Ouvrages offerts :

Au nom de M. GARCIN DE TASSY, son *Discours d'ouverture au cours d'hindoustani* de l'École des langues orientales vivantes.

Au nom de M. Eichhoff, son *Discours d'ouverture du cours libre de grammaire et de philologie comparée*.

Curiosités numismatiques, 7e article (Extr. de la Revue numismat. belge), t. II, 4e série, par M. Renier-Châlon, br. in-8°.

Annales de philosophie chrétienne, novembre 1864.

La vérité historique, 10e livr.

M. L. DELISLE fait hommage à l'Académie du t. II de l'ouvrage intitulé : *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par l'abbé* LEBEUF, nouvelle édition, annotée et continuée jusqu'à nos jours, par M. Hippolyte Cocheris. Paris, 1865. « Ce volume, dit M. DELISLE, est digne du précédent sous tous les rapports ; il fait le plus grand honneur au nouvel éditeur de cet important ouvrage d'un ancien et illustre membre de l'Académie. »

M. le vicomte de ROUGÉ commence la 1re lecture d'un mémoire intitulé : *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux temps des six premières dynasties de Manéthon.*

« A l'occasion de cette lecture, M. de ROUGÉ exprime son profond regret qu'en publiant l'admirable monument qui sera désormais connu sous le nom de *Table de Séti I*, on ait absolument omis de mentionner le nom de M. Mariette qui l'a découverte dans les fouilles d'Abydos. Il est de son devoir d'attester que les fouilles ont été entreprises devant lui, avec le coup d'œil si sûr qui caractérise les travaux de M. Mariette.

» La découverte de cette table est une conséquence naturelle de l'excellente direction donnée à ces fouilles et le nom de Mariette restera attaché à cette découverte comme à tant d'autres. »

Séance du 27.

Nomination de la commission du prix Gobert : MM. VITET, WALLON, MAURY et QUICHERAT.

M. le vicomte DE ROUGÉ continue la lecture de son mémoire intitulé : *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer au temps des dix premières dynasties de Manéthon.*

Sont envoyés au concours des antiquités de la France :

1° *De l'administration publique en Languedoc avant 1789*, par M. Florentin Astre, m[st] in-4o.

2° *Des étymologies des noms géographiques dans le département de l'Hérault,* par M. Eugène Thomas, br. in-4°, 1863.

3° *Notice sur la ville de Ploërmel,* par M. S. Bopartz. 1 vol. in-12, 1864.

Pour le concours de numismatique :

Numismatique gallo-belge ou histoire monétaire des Morins, des Atrebates et des nations gallo-belges en général, par M. Alexandre Hermand. Bruxelles, 1864, 4 vol. in-8°.

Ouvrages offerts :

Au nom de M. A. Floquet, l'ouvrage intitulé :

Bossuet précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV et évêque à la Cour (1670-1682). Paris, 1864, 1 vol. in-8°. « C'est la suite digne, à tous les égards, des *Etudes sur la vie de Bossuet*, jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du dauphin, fils de Louis XIV, qui ont été couronnées par l'Académie il y a quelques mois. »

De la part de la Société archéologique de Berlin :

Dirke als Quelle und Heroine, 24[es] programm zum Winckelmansfert, von Carl Boetticher. Berlin, 1864. in-4° avec une planche.

Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, etc., par MM. G. Perrot, E. Guillaume et J. Delbet, 9[e] et 10[e] livraisons, in-fol. « D'une publication conduite avec une remarquable activité et qui se recommande à la fois par la solidité des recherches et la belle exécution graphique. »

Est adressé à l'Académie un envoi d'Oxford, novembre 1864, comprenant les quatre ouvrages suivants, dont trois se rapportent à la littérature syriaque et à l'histoire ecclésiastique éclairée par les monuments de cette littérature, deux branches d'études connexes dont l'auteur est M. Payne Smith, sous-bibliothécaire de la Bodléienne, continuateur de M. W. CURETON :

1° *A Commentary upon the Gospel according to S. Luke by S. Cyril, Patriarch of Alexandria.* Now first translated into English from an ancient Syriac version. Parts I, and III, Oxford, 2 vol. in-8o, 1859.

2° *The third part of the Ecclesiastical History of John, bishop of Ephesus,* now first translated from the original Syriac. Oxford, 1 vol. in-8°, 1860.

3° *The authenticity and messianic interpretation of the prophecies of Isaiah.* Oxford and London, 1 vol. in-8°, 1862.

4° *Catalogi codicum manuscriptorum bibliothecæ Bodleianæ pars sexta, Codices Syriacos, Carshunicos, Mandaeos complectens.* Oxonii, 1864, 1 vol.

Journal asiatique, n° 15, 1864.

Le cabinet historique. Octobre et novembre 1864.

M. VINCENT fait hommage, au nom de l'auteur, correspondant de l'Académie, du 6e fascicule de l'ouvrage intitulé : *Scriptorum de musica medii ævi novam seriem a Gerbertina alteram collegit nuncque primum edidit* E. de Coussemaker; fasciculus VI. Parisiis MDCCCLXIV, in-4°.

MM. DE SAULCY, président, fait hommage, au nom des auteurs, M. Alexandre Bertrand et le général Creuly, de l'ouvrage intitulé : *Commentaires de J. César. Guerre des Gaules*, traduction nouvelle accompagnée de notes topographiques et militaires, et suivie d'un index biographique et géographique très-développé.

M. le PRÉSIDENT fait ressortir le mérite de cette traduction qui répond à un besoin généralement senti et qui se recommande surtout par les connaissances techniques d'un des auteurs et les études stratégiques dues à l'expérience spéciale d'un officier supérieur aussi distingué que le général Creuly.

M. Ernest Desjardins fait à l'Académie la communication suivante :

Découverte des ruines d'une cité inconnue aux environs de Plaisance.

« J'ai été chargé d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, l'ouvrage intitulé : *La Città d'Umbria nell' Appennino piacentino*, Relazione di B. Pallastrelli. Piacenza, 1864. A spese della R. Deputazione di Storia Patria, in-4, 76 p. avec 2 plans topographiques et 7 planches photographiques.

I

» Cet ouvrage rend compte des fouilles exécutées en 1861 par M. Alexandre Wolf, archéologue américain, séjournant alors à Plaisance, et des explorations poursuivies jusqu'à ce jour dans une localité désignée sous le nom de *Città d'Umbria* et située à 45 kilomètres au sud de Plaisance, à 20 au sud des ruines de Veleia, dans l'Apennin, sur le versant méridional du contre-fort qui sépare la vallée du Taro de celle du Ceno, son affluent de gauche.

» Comme cette position n'est indiquée ni sur la carte des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, par Gaetano Testa, ni même sur celle de l'état-major autrichien, il importe de la fixer avec exactitude. Les ruines de *Città d'Umbria* sont sur la rive droite du Ceno, au-dessous de son confluent avec le Noveglia, au-dessous du mont Barigazzo et sur la pente de Pizzo d'Occa, entre Pareto et Cucarello, dans le district de Bardi.

» Le travail de M. le comte Pallastrelli est divisé en cinq chapitres : Le *premier* fait connaître les résultats principaux des fouilles de M. Wolf; — le *second* donne sa bibliographie de *Città d'Umbria*, qui est mentionnée comme localité ancienne dans les écrivains du pays aux XVII[e], XVIII[e] et XIX[e] siècles, et qui figure même dans le Pline de Gabriel Brottier; — le *troisième* et le *quatrième* sont consacrés à l'examen des difficultés historiques que soulève la découverte plus complète des ruines de cette ville ancienne. A la suite d'une savante discussion, l'auteur croit reconnaître : 1° que cette cité est antérieure à l'époque romaine, 2° qu'elle ne saurait être gauloise, 3° qu'elle serait plutôt ligurienne ou ombrienne. M. Pallastrelli ne cache pas ses préférences pour cette dernière opinion qui lui paraît justifiée par un passage de Pline, le seul dans toute l'antiquité qui donne occasion d'établir une lointaine analogie entre un texte classique et le nom moderne des ruines de *Città d'Umbria*. On lit au ch. XX (al. XV), § 2, du III[e] liv. de l'*Histoire naturelle*, — dans la description de la 8[e] région de l'Italie au temps d'Auguste, région qui est limitée par le Pô, l'Apennin et Ariminum, comprenant par conséquent la Cispadane, — après le nom des *Veliates* celui des *Umbranates*. Voici le texte : « Veliates cognomine veteri Regiates, *Umbranates*, etc. » Il est vrai que, des manuscrits de Pline, une partie porte *Urbanates*, *Urbenates*, *Urbanes*, *Urbinates*, mais les manuscrits Barberini et Rezzonico ont *Umbranates*, leçon qui a été préférée par plusieurs bons auteurs. Cluvier lui-même avait supposé l'orthographe *Urbinates* fautive (I, p. 293). Il est naturel en effet de supposer une faute des copistes dans l'orthographe *Urbinates* qui a dû leur paraître un radical plus usuel. Enfin, Gabriel Brottier, dans son édition de Pline, de 1769, t. I, p. 465, en préférant la leçon *Umbranates*, ajoute : « *Nunc* CITTA D'OMBRIA, *ubi multa adhuc manent antiquitatis vestigia.* » On doit dire que la proximité du nom des *Veliates* dans le texte donne beaucoup de vraisemblance à cette opinion, puisque les ruines de *Velleia*, découvertes en 1747, ne sont éloignées que de quatre lieues du site de *Città d'Umbria*. M. Pallastrelli incline à étendre à l'ouest jusqu'à la contrée placentine, l'ancien territoire des Ombriens qui, sur plusieurs points, selon lui encore, se seraient mêlés aux Etrusques. Il relève un certain nombre d'appellations géographiques, latines et italiennes qui, selon lui, sont un témoignage du séjour des Ombriens et des Etrusques dans cette partie de la Cisalpine. Virgile a placé des *Umbri* près du lac *Larius* (Lac de Côme) : « Larius Umbros tangit. » (*Georg*. II, v. 159); on trouve *Mombrione* sur la colline de *San Colombano*, et *Ombriano*, à la gauche de l'Adda, localités qui figurent sur des cartes du moyen âge sous les noms de *Mons Ombronus* et de *Lucus Umbranus*; enfin, dans les environs de Lodi, on trouve *Ombriaco*.

» Dans le *cinquième* et dernier chapitre de son livre, M. Pallastrelli fait connaître les constructions et les objets provenant des fouilles récentes de *Città d'Umbria*. Il s'occupe d'abord des murs, qui sont les vestiges les plus importants et peuvent devenir l'argument le plus décisif. Il passe ensuite en revue les petits objets tels que haches de pierre et de bronze, flèches de silex, boutons et statuettes romaines, mais malheureusement ces divers objets dont il donne la photographie (p. III), ne proviennent

pas tous des fouilles mêmes de *Città d'Umbria*. Le plus grand nombre d'entre eux a été trouvé aux environs, ce qui, par conséquent, ne prouve rien pour ce qui regarde l'origine de la cité. Cependant, le nombre assez considérable de haches gauloises découvertes à peu de distance du lieu qui nous occupe sont une indication qu'on aurait tort de négliger. Quant aux murs, dont l'appareil est reproduit dans les planches photographiques IV, V et VI, ils ont une très-grande importance. Les pierres qui les composent affectent les différentes formes de rectangles, trapèzes, polygones. C'est à tort que M. Pallastrelli assimile cette construction aux murs de Volterra, de Cora, de Norba, de Segni, qui sont tout à fait cyclopéens. Elles ne présentent pas plus de rapport avec les murs des villes latines comme ceux de *Tusculum* et comme le *mur* dit *de Romulus*, au pied septentrional du Palatin; elles n'en ont pas davantage avec l'architecture étrusque de Cortone et de Trevignano; mais elles rappellent assez fidèlement les murs de Fiesole, l'ancienne *Fæsulæ*, dont j'ai fait le dessin cette année même. Cette circonstance viendrait confirmer peut-être l'opinion de l'auteur.

II

» Il résulte donc de la curieuse exploration de M. Alexandre Wolf et des considérations présentées par M. le comte Pallastrelli dans l'ouvrage auquel ces fouilles ont donné lieu, qu'il existe dans la vallée de Ceno, district de Bardi, les ruines d'une cité antique dont l'époque est certainement très-ancienne, qui peut être identifiée, à cause du nom moderne de *Città d'Umbria*, avec les *Umbranates* de Pline, quoique cette ville eût certainement cessé d'exister à l'époque romaine.

» On ne comprendrait pas en effet qu'il ne soit fait aucune mention d'une localité de cette importance dans la Table alimentaire de Parme, gravée au temps de Trajan et qui nous donne 341 noms géographiques de fonds de terre dont plusieurs ont des appellations composées de plusieurs noms d'origine diverse. Il faut se rappeler que ces 341 propriétés sont réparties entre les six cités de *Veleia*, de *Plaisance*, de *Parme*, de *Libarna*, de *Lucque* et d'*Antium* (qui est Gènes ainsi que je l'ai démontré, en me fondant sur un passage bien connu de Scylax). Les subdivisions ou *pagi* de ces cités sont indiquées également, au nombre de 40, ce qui fait 381 noms géographiques. Ce contrat hypothécaire embrasse donc des terres situées sur un rayon d'une grande étendue et comprenant très-certainement la vallée du Ceno où était le site de *Città d'Umbria*. Or, pas un nom de *ville*, de *pagus* ni de *fundus* ne présente une analogie même éloignée avec celui des *Ombriens* ni des *Umbranates* de Pline. C'est là, il faut l'avouer, un argument assez fort contre l'identification proposée; mais, cependant, cette identification me paraît devoir subsister. La ville seulement aurait été détruite à l'époque romaine et le nom serait resté aux habitants de la vallée du Ceno et peut-être à ceux de la partie supérieure du bassin du Taro. On sait que Pline nous a donné souvent, dans son énumération, des noms de peuples disparus, comme il a fait pour le *Latium*, par exemple. Or, comme le nom d'*Umbranates* n'aurait pas figuré parmi les *cités* de ce pays au temps de Trajan, puisque la ville aurait été détruite, ni sur la liste officielle des *pagi*, pas plus que nos anciennes dénominations du moyen-âge comme le Rouergue, le Quercy, le Gévaudan, ne se retrouvent dans nos répartitions administratives modernes, il serait possible d'admettre que les *Umbranates* eussent été les peuples compris sous une désignation populaire et usuelle comme formant une partie intégrante de la cité de *Veleia*, par exemple,

qui devait étendre ses limites vers le sud jusqu'aux confins de la cité de Gènes, c'est-à-dire jusqu'à la crête de l'Apennin. Aussi bien toutes les villes anciennes que nous connaissons dans cette contrée, ont-elles des positions reconnues aujourd'hui ou déterminées approximativement par les itinéraires : comme *Dertona*, à Tortone; *Clastidium*, à Casteggio; *Forum novum*, à Fornoue; *Libarna*, sur la route de Gènes à Tortone; *Iria*, sur celle de Tortone à Casteggio. Il n'y a donc que les *Umbranates* qui restent sans position et qu'il est impossible de placer loin des *Veliates*, à cause du texte de Pline, qu'on ne peut davantage porter au nord du Pô, puisqu'ils étaient dans la 8e région limitée par ce fleuve. Nous croyons donc que le passage de Pline est expliqué et que l'identification de MM. Alexandre Wolf et Pallastrelli, pressentie au siècle dernier par Brottier, sans être certaine, est au moins très-probable.

» Quant à la question d'origine, elle est beaucoup moins plausible et il est nécessaire de se montrer encore très-circonspect à cet égard. Nous pensons avec M. Pallastrelli qu'il faut écarter l'origine romaine comme trop récente et comme ne pouvant se concilier avec les seuls vestiges conservés de Città d'Umbria. Pas une inscription, pas un monument de provenance authentique ne vient démentir l'attribution beaucoup plus reculée qui est proposée. Or, les Romains écartés, il nous reste les Ligures, les Ombriens, les Etrusques et les Gaulois. A l'exception des Etrusques, tous ces peuples ont certainement occupé cette contrée. Les monuments étrusques, si abondants dans le pays où ils ont séjourné, ne se sont jamais rencontrés jusqu'à ce jour à l'ouest du Taro. Si Mgr Cavedoni a revendiqué timidement pour Modène, sa patrie, une origine étrusque, fondée uniquement sur la forme du nom *Mutina*, ou *Sutina*, forme qui se rencontre aussi sur les miroirs et autres monuments de ce peuple (*Memor. di Relig.* t. XIII, Modena, 1842, p. 211), il ne se dissimule pas le peu de solidité de cet argument. En admettant même cette hypothèse comme fondée, *Mutina* serait la dernière limite, à l'ouest, de la domination primitive des Etrusques dans la vallée du Pô, ainsi que l'a établi M. le commandeur Lopez dans sa *Dissertation sur les ruines d'un théâtre antique découvert à Parme* (p. 13 et suiv.). Ce savant avait cru reconnaître, il est vrai, des monuments étrusques dans les trois vases découverts à Malcantone, près de Plaisance (Bullett. dell' Instit. arch. di Roma, 1839, p. 211); mais il s'est aperçu de son erreur depuis (*Teatro di Parma*, p. 14). Dans le dernier bulletin de l'Instit. de Rome (novembre 1864, p. 249-251), le même savant écrit à M. Henzen qu'on a trouvé des objets étrusques, fibules, pendants d'oreilles, etc., dans une propriété du marquis Lalatta, située sur les bords du Taro. Mais c'est assurément la seule découverte de ce genre faite à l'ouest de Modène. Parmi les noms géographiques de la Table de Parme, pas un seul ne témoigne d'une origine étrusque, si l'on n'en excepte peut-être le fonds de terre *Buelabræ et Tuscluatus*.

..... FVND. BVELA
BRAS. ET. TVSCLVATVM.......

Colonne, Ier, l. 59 et 60.

» Il faut convenir que ce seul nom, qui est peut-être de l'époque romaine, témoignerait plutôt, par son isolement même, contre l'opinion qui reculerait vers l'ouest jusqu'au territoire de Veleia et de Plaisance l'antique domination des Etrusques dans la Cispadane.

» Pour ce qui regarde les *Ombriens*, le fait est sinon improbable, au moins fort discutable, à moins qu'on ne donne à ces peuples une origine commune avec celle des Gaulois. Il n'existe pas une seule tradition recueillie par les historiens des origines italiennes qui nous autorise à reculer la domination de ce peuple à l'ouest de Modène. Denis d'Halicarnasse (II. 49) dit qu'ils habitaient l'*Ager Sabinus* et les rives de l'*Umbro*, mais il ne parle pas de l'Italie supérieure; Varron, cité par Pline (III, 26), parle des cités de la Dalmatie. Strabon dit bien (p. 216) que les Etrusques et les Ombriens ont eu des colonies dans la vallée du Pô, lesquelles conservèrent leur nom encore après la conquête romaine, mais il s'agit vraisemblablement, comme l'a pensé Niebuhr, de ces Etrusques et de ces Ombriens chassés par les Gaulois (Tite-Live, V, 35); or, il paraît plus naturel de placer ces réfugiés plutôt du côté de la Vénétie que du côté de la région placentine, et de la route même qu'avaient suivie les envahisseurs gaulois. Il est certain, en effet, que c'est sur les bords de l'Adriatique que se trouvaient ces lieux fortifiés, enlevés par les Etrusques aux Ombriens comme le marque Pline (III, 19), vers la 6e région. Il ne reste donc pas d'autre argument en faveur de l'opinion qui placerait les Ombriens dans la contrée de *Città d'Umbria* que le nom même de cette localité et celui des *Umbranates* de Pline. Quant aux autres lieux anciens ou modernes dont les noms présentent une certaine analogie avec celui des *Umbri*, il faut remarquer qu'ils appartiennent à la région transpadane, et nous ajouterons qu'on peut trouver des similitudes orthographiques plus frappantes encore de l'autre côté des Alpes, dans la Gaule elle-même, comme les *Umbranici* de Pline mentionnés après les *Tarasconienses* (L. III, c. V), aux environs de *Tarascon* et dont le nom est probablement assimilable à celui de la *Mutatio Umbenno* de l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, et située entre *Vacianis* et *Valentia* (Ed. Parthey et Pinder, p. 263). Ne trouvons-nous pas encore dans la 1re planche de la Table de Peutinger (Ed. Mannert), une région voisine de Narbonne et appelée *Umbranicia?* Si le radical *Umbr* se trouve ainsi répandu depuis la Sabine inférieure jusqu'à Toulouse, il faut en conclure que la seule analogie du nom moderne de *Città d'Umbria* avec les *Umbri* ne saurait constituer un argument sérieux en faveur de l'origine ombrienne de cette antique cité, surtout, nous le répétons, quand on ne trouve pas un seul nom dans la Table trajane qui rappelle une semblable origine dans la liste des 380 noms géographiques des environs de *Veleia*, si peu distante des ruines en question.

» Il n'en est pas de même pour les Ligures et les Gaulois.

» On peut affirmer que l'on discutera bien longtemps encore sur l'origine des Ligures et que l'opinion qui rattache ces peuples aux Ibères sera l'objet de bien des contradictions. Il faudrait peut-être s'accorder d'abord sur l'origine des Ibères eux-mêmes, et l'on ne voit pas que la question ait fait de grands progrès dans ces derniers temps. L'opinion, déjà ancienne, qui faisait des Basques et de leur langue agglutinative un précieux débris de la nation et de la langue ibériennes, est aujourd'hui combattue par d'estimables érudits qui se fondent d'une part sur les légendes des monnaies dites *ibériennes* et croient y retrouver de frappantes analogies avec les mots du vocabulaire indo-européen (*Spanische Münzen mit bisher unerklärten Aufschriften*, von Jacob Zobel de Zangroniz, Leipzig 1863); d'autre part sur l'opinion aussi nouvelle que hardie qui attribuerait aux Basques une origine beaucoup plus moderne et en ferait les descendants des Alains, ces peuples n'ayant pas tous été exterminés par les Visigoths, les Suèves et les Vandales, comme le dit l'histoire, au commencement du ve siècle de notre ère. Nous déclinons toute compétence en ce qui regarde les légendes

des monnaies ibériennes, mais nous demandons s'il ne serait pas possible de les considérer comme des monuments du second âge ethnologique de l'Espagne, de celui où les Celtes pénétrèrent dans ce pays et se mêlèrent aux habitants primitifs dans la Celtibérie et dans les pays du nord-ouest, ce qui laisserait intacte la question d'origine des premiers occupants, c'est-à-dire des Ibères purs.

» Nous avouons qu'il nous serait fort difficile d'accepter l'opinion, d'ailleurs inédite, croyons-nous, de ceux qui considèrent les Basques, non comme les descendants des *Vascones*, dont ils ont retenu le nom, et comme proches parents des *Vaccæi*, dont les premiers étaient peu éloignés, pour en faire, sans aucun fondement, les fils des Alains. La langue de ces peuples est inconnue, et s'ils ont paru appartenir à la race tartare, il semble démontré aujourd'hui que c'était une nation caucasienne qui devait, par conséquent, parler une langue indo-germanique. Mais il est une autre objection dont on ne s'est pas avisé que nous sachions et qui a une incontestable valeur. C'est la géographie qui nous la fournit. Le basque renferme des mots dont il est impossible de méconnaître l'identité dans les appellations géographiques propres aux seuls pays où les Ibères ont séjourné. Ces mots déjà notés par M. Fauriel, appartiennent à ce qu'on peut appeler le vocabulaire géographique, comme *Ili* ou *Iri, Erri, Eri*, qui signifient ville, peuple, pays, établissement, et que nous rencontrons dans l'ancienne Espagne, avant l'arrivée des Romains, par exemple, à *Ilipula, Illiberis*, *Ilipta*, *Illiturgis*, *Ilucia* en Bétique, à *Ilercao*, *Illici*, *Ilerda*, *Iluro*, *Illergetes* en Tarraconaise, etc. Mais si nous passons les Pyrénées en suivant la marche attribuée communément aux Ligures par ceux qui en font les descendants des Ibères, nous trouvons une autre *Illiberis* dans le Roussillon, et dans le Placentin même. Nous rencontrons les *Iliates*, la ville d'*Iria* auprès de Plaisance, en Italie, dans le voisinage de Velleia et de Città d'Umbria. — Le nom même de *Ligures*, fixés de préférence dans les montagnes, se retrouve dans le mot basque *Ligorra*, qui signifie terre élevée, pays montagneux. Le nom de *Libarna* n'a-t-il pas aussi une physionomie basque? La Table trajane nous fournit des noms ibères en certain nombre, comme *Lurates*, *Ibitta*, *Succonianus*, *Berusetis*, *Boratiolæ*, *Varisto*, *Eboreus*, *Eburcianis*, *Eborelia*, *Carrufanianus*, *Solonianus*, *Ulamunius*, *Ligusticus*, etc.

» Mais ce sont surtout les noms gaulois qui abondent dans le pays où s'élevait la *Città d'Umbria*. La Table trajane seule nous donne *Saccuasicus*; *Roudelius*, *Quintiacus*, *Rubacotius et Rubacaustos*, *Cabardiacus*, *Sagatis*, *Scantiniacus*, *Pulleliacus*, *Millieliacus*, *Collacterus*, *Caturniacus*, *Pisuniacus*, *Grossiliacus*, *Caudiacæ*, *Adrusiacus*, *Noniacus*, *Ibocelis*, *Carucla*, *Stantacus*, etc. D'où l'on peut conclure que les ruines de *Città d'Umbria* seraient gauloises ou liguriennes.

» Ajoutons que les murs de *Città d'Umbria*, qui présentent une analogie assez frappante avec ceux de *Fœsulæ*, comme je l'ai dit plus haut, et n'en ont aucune avec ceux des cités de l'Italie centrale, ont au contraire une frappante conformité avec certaines constructions de la Gaule méridionale et notamment avec celles de *Murviel*, dont la Revue archéologique a publié les dessins et la description (Nouvelle série, 4e année, VIIe vol. p. 145).

» Il faut peut-être se borner à indiquer ces rapprochements, dans l'état actuel de la science; mais il n'est pas inutile de constater quels éclaircissements la géographie ainsi comprise peut apporter à la philologie, à l'ethnographie et à toutes les branches de l'histoire primitive des peuples. »

Séance du 17.

Envoi des mémoires au concours :

Un mémoire pour le concours du prix ordinaire sur la question de Froissart.

Pour le concours des antiquités de la France :

1° *Les antiquités du Vivarais spécialement étudiées d'après les documents originaux*, 1re série, mst. p. in-4 (pli cacheté).

2° *Essai sur la réunion du Dauphiné à la France, avec les négociations qui l'ont précédée et suivie*, par M. J.-J. Guiffrey, 2 cahiers mss.

3° *Les monuments funéraires de l'Armorique primitive considérés particulièrement dans le Morbihan*, par le Dr G. Closmadeuc, 10 fascic. mss. in-fol. avec un Atlas.

4° *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis* par M. Arthur Forgeais, 4e série. Imagerie religieuse. Paris, 1865.

5° *La loy de Beaumont, coup d'œil sur les libertés et les institutions du moyen âge*, par M. l'abbé Dufourny (Pierre Dufour). Reims, 1864, 1 vol. in-8.

6° *Journal historique de Denis Generoux, notaire à Parthenay* (1567-1576), publié pour la première fois et annoté par Belisaire Ledain. Niort, 1865, 1 vol. in-8.

7° Deux opuscules de M. Sarette, lieutenant-colonel du 86e de ligne : 1° *Guerres d'Arioviste contre les Eduens et contre César*. Besançon, 1864, br. in-8 ; — 2° *Alesia* (Alaise). *Etude d'archéologie militaire*. Besançon, 1864, br. in-8.

8° Quatre opuscules de M. Auguste Castan, Besançon, 1863-1864, in-8 : 1° *Notice sur l'hôpital de Saint-Esprit de Besançon*; — 2° *La table d'or de Saint-Jean de Besançon*; — 3° *Notice sur Hugolin Folain*; — 4° *Étude sur le Froissart de Saint-Vincent de Besançon*.

Pour le concours du prix Gobert.

1° *Histoire de Charles VII, roi de France et de son époque* (1403-1461), t. III, 2e partie, 1453-1461, in-8, par M. Vallet de Viriville.

2° *Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont*, par M. Chéron de Villiers, Paris, 1865. 1 vol. in-8 avec atlas, portraits et autographes.

Ouvrages offerts :

Archives des missions scientifiques et littéraires. — *Choix de rapports et*

instructions publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique, t. Ier, 2e série, 2e livraison. Paris, 1864, in-8. Cette livraison renferme encore deux Mémoires provenant de l'Ecole française d'Athènes : celu de M. Boutan sur la Triphylie et celui de M. Bazin sur l'Etolie.

Catalogue méthodique de la bibliothèque publique de la ville de Nantes, par M. Emile Péhant, 3e vol.

Agitations de la Fronde en Normandie et spécialement violences qu'elles occasionnèrent en 1649 aux environs d'Avranches, suivies de notes sur la sédition des nu-pieds en 1639, par M. A. M. Laisné, Avranches, 1863, br. in-8.

2 *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Luxeuil*, par M. Aristide Déy, 1862, 1864, in-8.

Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne, 5e, 6e et 7e année, 1863, 1864. Liége, 3 vol. in-8 et *Annuaire* de la même société pour 1864. 2e année in-12.

M. de Saulcy, président, fait hommage, au nom de l'auteur, d'un volume intitulé : *Mission de M. Victor Guérin en Palestine*. Rapports envoyés à LL. EE. M. le ministre d'Etat et M. le ministre de l'Instruction publique, par M. Guérin, chargé d'une mission scientifique en Palestine. Paris, 1864, 1 vol. in-8 (1).

M. de Longpérier fait la communication suivante :

Note sur l'ouvrage de M. Maggiora-Vergano intitulé : Sovra d'una moneta inedita di Francesco I di Francia. Asti, 1864, in-4°.

ANALYSE.

M. Maggiora-Vergano est un antiquaire distingué qui désire donner une impulsion nouvelle à l'étude de la numismatique en Italie. La monnaie qu'il publie et dont il a généreusement fait présent à la France est un teston de François Ier, portant, au-dessous de l'effigie royale, un petit écu chargé d'une croix. Les couleurs de cet écu ne sont indiquées par aucun signe distinctif, de là, grand embarras.

L'année dernière, M. Henri-Morin Pons a publié dans la *Revue de numismatique* deux écus d'or et un demi-teston de François Ier,

(1) Ces rapports lus à l'Académie sont reproduits *in extenso* dans ce volume, p. 37-68.

plus trois monnaies d'argent de Charles VIII qui offrent le même petit écu chargé d une croix. Comme aucune des monnaies de nos rois ne présente cette particularité, M. Morin Pons s'était demandé quelle circonstance commune aux règnes de Charles VIII et de François Ier avait pu amener cette représentation insolite. Il a pensé, avec beaucoup d'apparence de raison que, Charles VIII étant mineur à l'époque de la mort de Louis XI, et que François Ier ayant, en 1515 et en 1524, confié la régence du royaume à sa mère, les petits écus accessoires, chargés d'une croix, devaient marquer l'autorité des deux princesses de Savoie Charlotte et Louise (1). Les monnaies de Savoie, de Provence, de Bar et d'autres seigneuries nous font voir que le pouvoir des régentes était indiqué par certains types.

M. Maggiora-Vergano, à l'occasion de la découverte qu'il a faite du teston de François Ier, a repris l'étude de la question qui vient d'être exposée sommairement. Il pense que le petit écu chargé d'une croix représente les armes de la ville d'Asti où auraient été fabriquées les monnaies de Charles VIII et de François Ier. Il est vrai que l'on connaît des monnaies de François Ier fabriquées à Asti ; mais elles portent la légende ASTENSIS DOMINVS, ou la tête de saint Second, patron de la ville. Quant à Charles VIII, il n'a jamais possédé Asti qui était entré, depuis le mariage de Valentine de Milan avec Louis frère de Charles VI, dans la maison d'Orléans, et avait passé de Charles d'Orléans, son fils, à Louis qui fut Louis XII, cousin de Charles VIII. M. Maggiora-Vergano, ne pouvant donc à l'appui de son opinion, alléguer aucun texte qui nous montre Charles VIII comme seigneur d'Asti, ce qui d'ailleurs semblerait contraire à l'histoire, nous fait du moins connaître deux inscriptions inédites relatives au passage de ce prince en Italie.

L'une, du 14 juillet 1495, est postérieure de sept jours seulement à la bataille de Fornoue. Elle nous montre qu'à cette date le roi était logé dans un couvent de Nizza-Monferrato :

(1) Pour Louise de Savoie point de difficulté, mais Charlotte ne fut régente que trois mois : c'est Anne de Beaujeu qui gouverna pendant la minorité de Charles VIII, comme on sait. (*Note du rédacteur.*)

CAROLVS VIII FRANCORVM REX CHRIS
TIANISSIMVS.HOSPITIO.IN.LOCO. ISTO
DIVAE.MARIAE.GRATIARVM.ACCESSIT.SVB
DIE.XIV.MENSIS . IVLII
ANNO. DOMINI . 1495

L'autre, du 7 septembre suivant, était tracée sur la porte qui conduisait à l'appartement occupé par le roi dans le couvent des PP. prédicateurs d'Asti.

ANNO DNI 1495. DIE. 9. 7BRIS
CAROLVS. FRANCORVM. REX
VENIT.AST.ET.HABITAVIT.IN.CONVTVM
ISTVM.QVEM.PRO SVA SALVA GARDIA
ESSE VOLVIT

Ces textes, qui marquent d'une façon si exacte les dates de l'itinéraire de Charles VIII, sont de curieux documents historiques qui méritent notre attention.

M. le vicomte de Rougé continue la première lecture de son mémoire intitulé : *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon.*

M. Vincent communique à l'Académie la note suivante :

Nouvelle note sur le calendrier égyptien.

« Le vif intérêt si justement excité par la publication des mémoires posthumes de l'illustre Letronne sur le calendrier égyptien m'excusera, je l'espère, auprès de l'Académie, si je reviens encore une fois sur la date assignée au solstice d'hiver par le papyrus déjà célèbre dans toute l'Europe, que publie en ce moment M. Brunet de Presle.

» Dès la première connaissance que je pus avoir du contenu de ce manuscrit, et dont je me fais un devoir de témoigner ma reconnaissance à notre confrère, je n'hésitai pas (malgré l'opinion contraire de Letronne) à nier que cette date pût se rapporter à un calendrier fixe dont les divisions cardinales n'auraient eu aucune relation avec celles de l'année naturelle.

» Cela posé, la date précitée ne pouvant se rapporter qu'à l'année vague, je vais rechercher à quelle époque elle se place dans la période julienne ; et, pour ne pas empiéter sur les droits du savant éditeur, je lui laisserai le soin de décider si, d'après les circonstances matérielles que présente le papyrus, il ne serait pas permis d'y voir, tout simplement, la date de sa rédaction.

» A cet effet, on me permettra certainement de restreindre ma recherche dans l'intervalle de temps limité par les années 100 et 500 avant notre ère ;

et en conséquence, je commencerai par déterminer les dates juliennes du solstice d'hiver, pour les années séculaires qui n'excèdent pas les limites que je viens d'indiquer.

» Je trouve ainsi, en employant les Tables de Largeteau, que le solstice d'hiver eut lieu en l'an — 500 au 26 décembre Julien proleptique, en l'an — 400 au 25 décembre, en — 300 et — 200 au 24, enfin en l'an — 100 au 23 décembre.

» Alors déterminant, d'après les tables de concordance (1), la date julienne du premier jour de thot pour les années égyptiennes qui commencent dans le courant de chacune de ces années séculaires, et par suite la dénomination julienne qui en résulte pour le vingtième jour d'athyr qui lui correspond, je puis former le tableau suivant.

ANNÉES.	DATES JULIENNES.		
	DU SOLSTICE D'HIVER.	DU 1er THOT.	DU 20 ATHYR.
— 500	26 Décembre.	26 Décemb. (2)	14 Mars.
— 400	25 »	1er »	18 Février.
— 300	24 »	6 Novembre.	24 Janvier.
— 200	24 »	12 Octobre.	30 Décembre.
— 100	23 »	17 Septembre.	5 »

» On voit d'abord sur ce tableau la marche lente du solstice qui avance de 3 jours en 400 ans (3), tandis que le 20 athyr a rétogradé dans le même espace de temps depuis le 14 mars jusqu'au 5 décembre; et de plus, on voit encore que c'est nécessairement entre l'an — 200 et l'an — 100 que la date julienne a dû coïncider avec celle du solstice, pour s'en éloigner ensuite.

C'est donc dans le cours de ce second siècle avant notre ère, que dut avoir lieu la coïncidence du 20 athyr avec le solstice; et, cela constaté, pour obtenir la date exacte de cette coïncidence, j'avance de 4 ans en 4 ans en partant de l'an — 200 et revenant vers notre époque. J'obtiens ainsi ce nouveau tableau de correspondance pour chaque date julienne du 20 athyr, à laquelle je joins celle de la veille ou du 19.

(1) Soit dans l'*Art de vérifier les dates* (éd. in-8 de 1819, tome 2 avant l'ère chrétienne, p. 201), soit la table donnée par Biot (*Recherches sur l'année vague*, p. 150), soit encore celle de Devilliers du Terrage (*Rev. arch.*, xe année). — J'emploie partout les dates astronomiques, numériquement moindres d'une unité que les dates dites chronologiques données par les tables.) — Il ne faut pas perdre de vue que toutes ces tables ne sont que la conséquence développée du passage de Censorin d'où elles tirent leur autorité.

(2) Cette identité toute fortuite est sans conséquence.

(3) On reconnaît ici la règle de correction du calendrier grégorien.

1re ANNÉE DE CHAQUE TÉTRAÉTÉRIDE.	DATES JULIENNES.	
	DU 20 ATHYR.	DU 19 ATHYR.
— 200	30 Décembre.	29 Décembre.
— 196	29 »	28 »
— 192	28 »	27 »
— 188	27 »	26 »
— 184	26 »	25 »
— 180	25 »	24 »
— 176	24 »	23 »
— 172	23 »	22 »

» Je m'arrête ici, parce qu'à partir de ce point, le 20 athyr avance constamment et de plus en plus sur le solstice qui n'a pas encore cessé d'avoir lieu jusque-là le 24 décembre, ce que j'ai eu soin de constater pour chaque époque partielle.

» Maintenant, un simple coup d'œil jeté sur ce tableau suffit pour nous faire voir que *le solstice d'hiver* (24 décembre) *a eu lieu le* 19 *athyr vague pendant toute la tétraétéride comprenant les années* 180, 179, 178, 177 *avant notre ère, et le* 20 *athyr dans les quatre annéee suivantes* 176, 175, 174, 173.

» Comme je l'ai dit en commençant, je veux laisser à M. Brunet de Presle le soin d'examiner si, par suite de quelques particularités que présente la fin du papyrus (1), les quatre dernières années que je viens d'énumérer ne pourraient pas coïncider avec sa rédaction. Cependant, autorisé par mon excellent confrère à m'appuyer sur sa dissertation préliminaire dont il a bien voulu me communiquer les épreuves, je ne crois pas abuser de sa permission en signalant *l'année* 164 *ou* 165 *avant notre ère*, comme fixée par lui-même *pour limite inférieure à la date de la composition du papyrus*.

» Ce sont donc 10 ou 12 ans qui auraient pu s'écouler avant que *la science d'Eudoxe*, rédigée vraisemblablement par un jeune écolier, fût passée, suivant l'expression de Letronne, à l'état de « *vieux papiers*..... » derrière lesquels on écrit ce qui interesse pour le moment. »

P.-S. — La note précédente appartient à un travail sur le Calendrier égyptien entrepris depuis plusieurs années. J'éprouve quelque satisfaction à dire que M. Bœckh, dans son ouvrage *Ueber die vierjährigen Sonnenkreise*

(1) Pour indiquer sommairement ces particularités en ce qu'elles ont d'essentiel je dirai que les mots χειμεριναί τροπαὶ ἀθὺρ, τε μὲν καὶ ὅτε δὲ ιθ seraient, suivant moi, non point une interpolation, mais une véritable *digression*. Quant aux noms d'Eudoxe et de Démocrite qui précèdent immédiatement, ils appartiendraient, dans cette hypothèse à une phrase commencée, puis brusquement interrompue, pour être recommencée après la digression. — En effet, d'après la manière dont la phrase se trouve enclavée dans le chapitre, qui est intitulé ἄστρων διαστηματα, si elle n'y était point un hors-d'œuvre, le mot ἀθύρ qu'elle contient ne pourrait y signifier autre chose qu'une constellation et point du tout le mois d'athyr.

der Alten, etc., publié dans le courant de l'année dernière et dont je dois la connaissance à M. le Secrétaire perpétuel, y professe la même opinion que moi sur la nature de la date du 20 athyr ainsi que sur l'origine et sur le mode de rédaction du papyrus. Quant aux détails de méthode, et particulièrement pour ce qui concerne les fêtes d'Isis que l'illustre philologue allemand croit devoir faire intervenir dans son explication, et qui me paraissent, à moi, tout à fait étrangères à la question, je crois que ma solution et les conséquences qui s'en déduisent, sont assez différentes des siennes pour n'être pas superflues, même après ces dernières.

FIN DES SÉANCES DE 1864.

TABLES.

TABLE DES MATIÈRES

DU HUITIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ANALYTIQUE

ET RAISONNÉE

DES COMMUNICATIONS ET DES MÉMOIRES LUS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1864.

PREMIÈRE PARTIE

SCIENCES PHILOLOGIQUES.

Philologie et linguistique.

1° PHILOLOGIE GÉNÉRALE.

Rapport de M. REINAUD sur le Concours du prix Volney, p. 190-191.

2° PHILOLOGIE ÉGYPTIENNE OU ÉGYPTOLOGIE.

(Voy. *Sciences mixtes*.)

3° PHILOLOGIE SÉMITIQUE.

Phénicien. — Hébreu. — Arabe.

Note critique de M. RENAN, sur l'*Explication proposée des Inscriptions phéniciennes du Musée Napoléon III*, par M. l'abbé Bargès et M. Lévy, ANALYSE, p. 69-70.

Notice de M. de Vogüé, sur les *Inscriptions hébraïques carrées, recueillies en Palestine*, ANALYSE, p. 78-79.

Notice de M. RENAN, sur les *Inscriptions hébraïques des synagogues de Kerf-Berein, en Galilée*, p. 80-81.

Hommage et appréciation de la grammaire hébraïque de M. Rabbinowicz, par M. MUNK, p. 82-83.

Publication des inscriptions phéniciennes et hymiarites du British Museum, p. 83.

apport de M. Renan sur le concours du prix ordinaire touchant l'*Alphabet phénicien*; pas de lauréat, p. 192.

Traduction du *Livre de l'agriculture d'Ibn-al-Awam*, par M. Clément Mullet, offert et apprécié par M. Reinaud, p. 197-198.

Les Juifs de Crimée, leur langue, leurs traditions, leurs monuments religieux et littéraires : deux *Rapports* faits par M. Munk au nom de la Commission chargée d'examiner les résultats de la mission de M. Neubauer à Saint-Pétersbourg, p. 341-345.

La traduction des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoum* poussée avec activité par M. de Slane, p. 18.

La traduction allemande de la *Vie de Mohamed* d'Ibn-Mescham, par M. Gustave Weil, est offerte et appréciée par M. Reinaud, p. 251-252.

Traduction de la Quintescence du Calcul de Behâ-Eddîn-al-Aamouli, par M. Aristide Marre, offerte par M. Vincent, p. 331.

4° PHILOLOGIE ET LITTÉRATURE GRECQUE.

Des hymnes homériques, thèse de M. Hignard, offerte par M. Egger, p. 327.

Inscriptions littéraires citées par M. Egger dans ses *Notes sur diverses inscriptions grecques*, ANALYSE, p. 316-318.

Mémoire de M. Deville, membre de l'Ecole d'Athènes, sur l'*Onomasticon* de Pollux et les mots modernes correspondants, sur les *Chansons populaires* de la Grèce, sur le *dialecte tzaconien* et sur celui de *Scarpathos*; jugement de l'Académie, p. 235.

La réimpression des œuvres inédites de Proclus, par M. Cousin est offerte par M. Guigniaut, p. 325-326.

Rapport fait par M. Dehèque *au nom de la Commission chargée d'examiner la question relative à l'avantage qu'il y aurait à introduire dans l'enseignement du grec la prononciation nationale*, IN EXTENSO, p. 331-335. — Discussion à ce sujet, p. 335-337.

5° PHILOLOGIE ET LITTÉRATURE LATINE.

De philosophicis poematis conditione apud Lucretium, thèse de M. Hignard, offerte par M. Egger, p. 327.

La traduction des *Commentaires de César*, par MM. le gal Creuly et Alex. Bertrand offerte par M. de Saulcy, p. 349.

La règle des trois acteurs dans les tragédies de Sénèque, mémoire de M. H. Weil, de Besançon, ANALYSE, p. 307-309.

6° PHILOLOGIE AMÉRICAINE.

GRAMMAIRE, SCOLASTIQUE ET LOGIQUE.

MÉTRIQUE ET PROSODIE.

DEUXIÈME PARTIE.

SCIENCES MIXTES

PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

Egyptologie ou philologie et histoire égyptiennes

Note de M. DE ROUGÉ *sur quelques conditions préliminaires des calcul qu'on peut tenter sur le calendrier égyptien et les dates qui s'y rapportent*, IN EXTENSO, p. 193-196.

Rapport de M. de ROUGÉ sur le concours du prix Bordin touchant la question de l'Hermès Trismégiste. Prix partagé, p. 208-209, 233.

Lettre de M. VINCENT à M. le vicomte de ROUGÉ sur l'année vague des Egyptiens, IN EXTENSO, p. 238-240.

Observations de M. DE ROUGÉ *sur la note de* M. VINCENT *touchant la période sothiaque*, ANALYSE, p. 276-277.

Observations de M. VINCENT *à la note de M. le vicomte* de ROUGÉ *sur le calendrier et les dates égyptiennes*, IN EXTENSO, p. 309-315.

Projet d'une expédition en Egypte conseillée par Leibnitz à Louis XIV, p. 326.

De l'emploi du chameau en Egypte. Son absence dans les textes hiéroglyphiques. Note de M. EGGER, ANALYSE, DISCUSSION et *note* du Rédacteur, p. 329-330.

Nouvelle note de M. VINCENT *sur le calendrier égyptien*, IN EXTENSO, p. 358-361.

(Pour les temps ptolémaïques. (*Voy.* HISTOIRE GRECQUE.)

TROISIÈME PARTIE.

SCIENCES HISTORIQUES.

Histoire proprement dite.

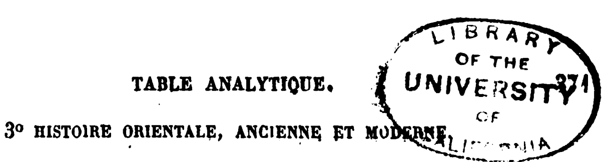
1° ÉPOQUE PALÉONTOLOGIQUE.

Observations de M. DESNOYERS à propos des couteaux en silex trouvés en Palestine, et analogues, selon lui, à ceux qu'on a découverts dans les cavernes de l'Occident avec d'autres objets attestant la présence de l'homme dans les contrées aux âges antéhistoriques, p. 75.

Notice sur les monuments celtiques du département de l'Aisne, par M. Peigné-Delacourt. Ce travail renferme quelques parties qui regardent l'époque primitive et antéhistorique, IN EXTENSO, p. 210-216.

2° HISTOIRE DE L'ÉGYPTE.

(Voy. PHILOLOGIE ÉGYPTIENNE OU EGYPTOLOGIE, et, pour les temps ptolémaïques, HISTOIRE GRECQUE.)



3° HISTOIRE ORIENTALE, ANCIENNE ET MODERNE.

Notice de M. de Vogüé sur *les inscriptions carrées de la Palestine* pouvant servir à reconaître l'âge des monuments où elles figurent, ANALYSE, p. 78-79.

Administration financière de l'Egypte au temps des Ptolémées, mémoire de MM. Brunet de Presle et Egger (extrait des papyrus grecs du Louvre), ANALYSE, p. 107-113.

Rapport de M. de Rougé sur sa mission en Egypte, donné IN EXTENSO, quoiqu'il n'ait pas été lu à l'Académie, à titre de renseignement, p. 152-159.

Cléopâtre investie par Antoine d'une partie de l'Asie; *note* de M. Carl Wescher au sujet d'une inscription du règne de Cléopâtre, p. 166-168.

La traduction des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoum* poussée avec activité par M. de Slane, p. 18.

Le tome Ier des *Historiens orientaux des croisades* languit, p. 19.

Le tome Ier des *Historiens arméniens des croisades* poussé avec activité par M. Dulaurier, p. 19.

Les juifs de Crimée; l'Etat des Khozares; gouvernement et religion; *Deux Rapports* de M. Munk, sur les résultats de la mission de M. Neubauer à Saint-Pétersbourg.

Mémoire de M. Egger sur *quelques pages des documents originaux et contemporains sur la prise de Constantinople par les Turcs*, ANALYSE, p. 184; — Travail reproduit sous un autre titre et donné IN EXTENSO, p. 242-251.

Traduction de l'ouvrage de Gervinus sur la *Régénération de la Grèce*; les 2 premiers volumes offerts par M. Egger, p. 327.

4° HISTOIRE GRECQUE ET BYZANTINE.

Mémoire de M. Egger *sur les traditions relatives à Harmodius et à Aristogiton*; doctrine du tyrannicide, ANALYSE, p. 174-175.

Mémoire de M. G. Perrot *sur Thasos* offert, p. 307.

La cité antique, ouvrage de M. Fustel de Coulange, offert et apprécié par M. Guigniaut, p. 290.

Mémoire de MM. Brunet de Presle et Egger *sur un règlement d'administration financière du temps des Ptolémées* (extrait de la collection des papyrus grecs de l'Egypte au Louvre), ANALYSE, p. 107-113.

Intérêt historique des inscriptions rapportées d'Egypte par M. Wescher, p. 118-122.

Fait relatif au mariage de Ptolémée Philadelphe avec sa sœur Arsinoé et protestation des Grecs d'Alexandrie à cette occasion, Note de M. Carl Wescher, IN EXTENSO, p. 125-127.

Mémoire de M. EGGER *sur quelques pages des documents originaux et contemporains sur la prise de Constantinople par les Turcs, la chronique de G. Phrantzès et la complainte de Georgillas*, p. 184-185 ; — ce travail a été reproduit avec un autre titre : *De la langue et de la nationalité grecque*, etc., et donné IN EXTENSO, p. 242-251.

5° HISTOIRE ROMAINE. INSTITUTIONS. USAGES.

La Cité antique, ouvrage de M. Fustel de Coulange, offert et apprécié par M. GUIGNAUT, p. 390.

Etudes sur la castramétation des Romains et sur leurs institutions militaires, par M. Masquelez, ouvrage offert par M. EGGER, p. 305-306.

Réflexions du chevalier de Rossi sur les anciens colléges funéraires à Rome et sur leurs analogies avec la société des premiers chrétiens, p. 338.

Jugement de M. GUIZOT sur l'édit du *maximum* établi dans l'empire romain, par Dioclétien, à propos de l'ouvrage de M. Waddington sur cette matière, p. 76-77.

6° HISTOIRE DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES.

Le *Gallia christiana* de M. HAURÉAU fait partie des publications régulières de l'Académie par décision du ministre de l'instruction publique, p. 19.

Vie de Mohamed par Ibn-Mescham, traduit par M. Weil, appréciée par M. REINAUD, p. 251-252.

Le tome VIII de la *Table chronologique des diplômes, etc.*, s'arrêtera à Philippe de Valois et sera le dernier de la collection, p. 16.

Le Recueil des *Chartes et diplômes antérieur à Philippe Auguste* poussé avec activité par M. Siméon Luce, p. 18.

Le tome III des *Historiens occidentaux des croisades* poussé avec activité par MM. WALLON et Ad. REGNIER.

Le tome Ier des *Historiens orientaux des croisades* languit toujours, p. 19.

Le tome Ier des *Historiens arméniens des croisades* poussé avec activité par M. DULAURIER, p. 19.

Les *Historiens grecs de la croisade* sont en bonne voie, p. 19.

Le mémoire sur les *Foires de Champagne*, par M. Bourquelot, sera inséré dans le tome V du Recueil des savants étrangers, p. 17.

Le *Concile de Paris de* 1210, mémoire de M. Hauréau, très-curieux comme étude par la tendance spiritualiste et libérale des esprits à cette époque, IN EXTENSO, p. 291-303.

Indication de l'objet de la *Préface* du prochain volume des *Historiens de la France*, lue par M. Wailly, *chroniques et comptes*, intérêt du compte de 1239 du temps de saint Louis, p. 260.

Les juifs de Crimée, les Caraïtes, le royaume des Khozares. *Deux rapports* de M. Munk au nom de la Commission chargée d'examiner les résultats de la mission de M. Neubauer à Saint-Pétersbourg, p. 341-345.

Appréciation de l'ouvrage de M. Lepage intitulé : *Pouillé du diocèse de Toul*, p. 230.

Recherches sur les chartes communales de la Franche-Comté, ouvrage de M. Tuetey, apprécié, p. 232.

Mémoire de M. Boutaric *sur la vie, les œuvres et doctrines de Pierre Dubois, légiste du XIV*e *siècle*, travail curieux faisant connaître le pamphlet politique à cette époque, l'utopie politique et la liberté d'opinion en matière religieuse, IN EXTENSO, p. 84-106.

Histoire des ducs et des comtes de Champagne, ouvrage de M. D'Arbois de Jubainville qui a obtenu le grand prix Gobert; jugement sur ce livre, p. 234.

La bataille de Rosebecq, mémoire de M. Wallon, IN EXTENSO, p. 5-14.

Histoire de Charles VII par M. Vallet de Viriville, ouvrage qui a obtenu le second prix Gobert, jugement de l'Académie, p. 234.

Chronique de Matthieu d'Ecouchy sur les événements contemporains de Charles VII, par M. Dufresne de Beaucourt, appréciation de cet ouvrage, p. 231.

Mémoire de M. Heuzey *sur les monastères grecs de la Thessalie* connus sous le nom de *météores*, manuscrits relatifs à l'histoire de la province de Thessalie cent ans avant l'invasion des Turcs, ANALYSE, p. 71–72.

Les dates de l'expédition de Charles VIII après Fornoue, p. 358.

Les deux premiers volumes de la traduction française de la *Régénération de la Grèce* de Gervinus, offerts par M. Egger, p. 327.

7° HISTOIRE DE LA CIVILISATION AMÉRICAINE.

Observations tendant à mettre en évidence les rapports de l'ancienne civilisation du Mexique et de l'Amérique centrale avec la civilisation de l'Asie, mémoire de M. Gust. d'Eichtal, ANALYSE et DISCUSSION, p. 180-183.

8° HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Les analogies des colléges funéraires païens avec la société des premiers chrétiens au temps des persécutions, observations de M. de Rossi, p. 337-338.

Le concile de Paris en 1210, mémoire de M. HAURÉAU faisant connaître la condamnation d'une doctrine spiritualiste et hérétique au XIII[e] siècle et supplice des auteurs de cette doctrine, IN EXTENSO, p. 291-303.

Appréciation de l'ouvrage de M. Henri Lepage sur le *Pouillé du diocèse de Toul*, p. 230.

9° HISTOIRE DES RELIGIONS ET EXÉGÈSE RELIGIEUSE ET PHILOSOPHIQUE.

Rapport de M. de ROUGÉ, sur le concours du prix Bordin touchant la question des traditions relatives à l'Hermès Trismégiste, p. 208-209 et 233.

L'*Olympe hellénique,* essai pour servir à l'histoire du polythéisme, par M. Gebhart, jugement de l'Académie, p. 235.

Etude de M. Morin sur la légende *Virgini pariturœ*, chez les Druides ; appréciation de ce travail, p. 231-232.

Fragments du livre apocryphe de la *Petite-Genèse* trouvés par M. MILLER en Orient ; communication de M. RENAN, p. 20-21.

Observations de M. RENAN sur le mouvement religieux favorable au judaïsme qui se manifeste en Galilée après Jésus-Christ, ANALYSE, p. 80-81.

La vie de *Mohamed* d'Ibn-Mescham, traduit en allemand par M. Gustave Weil, ouvrage offert et apprécié par M. REINAUD, p. 251-252.

Importance de la religion juive en Crimée. Ancien état politique des Khozares, judaïsme, religion d'Etat. *Deux rapports* de M. MUNK sur la mission de M. Neubauer à Saint-Pétersbourg, p. 341-345.

Observations sur les rapports des religions de l'Asie avec celles de l'Amérique, mis en lumière par le mémoire de M. Gustave d'Eichtal, intitulé : *Rapports de l'ancienne civilisation du Mexique et de l'Amérique centrale avec la civilisation de l'Asie*, ANALYSE et DISCUSSION, p. 180-184.

10° HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE.

Mémoire de M. EGGER *sur la prétendue distinction de livres exotériques et ésotériques d'Aristote* ; opinion de divers savants sur ce point, ANALYSE et DISCUSSION, p. 132-134.

La réimpression des œuvres inédites de Proclus par M. V. COUSIN est offerte et appréciée par M. GUIGNIAUT, p. 325-326.

De la logique de Pierre d'Espagne, mémoire par M. Thurot, IN EXTENSO, p. 132-134.

Doctrine curieuse du culte spiritualiste et tendances libérales et hardies de quelques hommes d'église au XIIIe siècle, condamnés au feu; mémoire de M. HAURÉAU, intitulé : *Le concile de Paris en* 1210, IN EXTENSO, p. 291-303.

11° HISTOIRE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

Observations de M. de SAULCY sur le coquillage donnant la pourpre phénicienne, p. 75.

Note de M. EGGER sur l'emploi du chameau en Egypte comme bête de somme, ANALYSE, p. 329-330. Discussion sur cet objet, p. 330.

12° HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Orient.

Les monuments hébraïques provenant des Caraïtes (Juifs de Crimée). *Deux rapports* de M. MUNK, sur les résultats de la mission de M. Neubauer à Saint-Pétersbourg, p. 341-345.

Les écrivains byzantins de la décadence : *Phrantzès* et *Georgillas*. Contemporains de la prise de Constantinople par les Turcs, mémoire de M. EGGER, ANALYSE, p. 184-186. — Travail reproduit sous un autre titre : *De la langue et de la nationalité grecques. Réflexions sur quelques documents historiques du temps de la prise de Constantinople par les Turcs*, lu à la séance annuelle des cinq académies et donné IN EXTENSO, p. 242-251.

Grèce.

Mémoire sur l'Erotikos inséré sous le nom de Lysias dans le Phèdre de Platon, par M. EGGER, ANALYSE et DISCUSSION, p. 163-165.

Opinion de M. ALEXANDRE sur l'authenticité du *De mundo* attribué à Aristote, p. 165.

L'ouvrage de M. Comparetti, intitulé : *Il discorso d'Iperide pei morti nella guerra Lamiaca*, est offert par M. EGGER, p. 252.

Rome.

La règle des trois acteurs dans les tragédies de Sénèque, mémoire de M. H. Weil, de Besançon, ANALYSE, p. 307-309.

Moyen âge.

Un pamphlétaire politique et religieux au XIVe siècle. *Mémoire sur*



la vie, les œuvres et les doctrines de Pierre Dubois, légiste du XIVe siècle, par M. Boutaric, IN EXTENSO, p. 84-106.

Concours sur la question de l'imitation en grec de nos vieux romans de chevalerie ; rapport de M. LE CLERC, p. 177-178 ; M. Gidel, lauréat, jugement sur son livre, p. 232.

Le tome XXV de l'*Histoire littéraire de la France*, presque entièrement préparée, p. 18.

13° HISTOIRE DES ARTS DU DESSIN.

Histoire de la sculpture avant Phidias, ouvrage de M. BEULÉ, offert, p. 277.

Observations de M. Ritschl sur le tombeau romain de saint Rémy, contenues dans le *Priscæ latinitatis epigraphicæ*, supplém. V, et réflexions de M. RENIER à ce sujet, p. 236-237.

L'*Architecture byzantine, ou Recueil de monuments des premiers temps du christianisme*, par MM. Ch. TEXIER et R. Poplewell-Pullan, ouvrage offert par M. GUIGNIAUT, p. 340.

Sur quelques monuments historiques de la sculpture du Bas-Empire, note de M. Louis Passy, relative au groupe de porphyre encastré à l'angle de l'église Saint-Marc à Venise, à l'angle du trésor, et que l'auteur de la note considère comme une représentation de l'union des Augustes et des Césars, entre Dioclétien et Théodose, ANALYSE, p. 127-131.

Manuscrits à peintures de la bibliothèque de Laon, étude de M. Fleury, ouvrage couronné et apprécié, p. 231.

14° HISTOIRE DES MATHÉMATIQUES.

Traduction de la *Quintessence du calcul* de Behâ-Eddîn-al-Aamouli, par M. Aristide Marre, offerte par M. VINCENT, p. 331.

15° HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

Sur la messe grecque qui se chantait autrefois à l'abbaye de Saint-Denis le jour de l'octave de la fête patronale, mémoire de M. VINCENT, ANALYSE, p. 27-31.

Notice sur un manuscrit musical de la bibliothèque de la faculté de Montpellier, étude sur les harmonistes des XIIe et XIIIe siècles, par M. Coussemaker, lecture faite par M. VINCENT, IN EXTENSO, p. 138-144.

16° HISTOIRE DE L'AGRICULTURE.

Traduction du *Livre de l'agriculture d'Ibn-al-Awans*, par M. Clément Mullet, ouvrage apprécié par M. REINAUD, p. 197-198.

CHRONOLOGIE ET ASTRONOMIE.

ETHNOLOGIE.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET COMPARÉE. — VOYAGES.

HYDROGRAPHIE.

ARCHÉOLOGIE.

1° Archéologie orientale,

HÉBRAÏQUE ET PHÉNICIENNE.

2° Archéologie grecque.

3° Archéologie romaine et gauloise.

4° Archéologie chrétienne.

5° Archéologie du moyen-âge et de la renaissance.

6° Archéologie américaine.

ÉPIGRAPHIE.

1° Epigraphie phénicienne et hébraïque.

2° Epigraphie grecque.

3° Epigraphie latine et histoire de l'administration romaine.

NUMISMATIQUE.

CÉRAMOGRAPHIE.

SCIENCE HÉRALDIQUE.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

JURISPRUDENCE ACADÉMIQUE.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DE MÉMOIRES

COMMUNICATIONS ET RAPPORTS FAITS OU LIVRES PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1864

SOIT PAR LES MEMBRES SOIT PAR LES ÉTRANGERS.

NOTA. — Les auteurs des ouvrages offerts à la Compagnie ne figurent dans cette table que lorsque leurs ouvrages ont été présentés et APPRÉCIÉS par un Membre de l'Académie.

A

B

M

N.

P.

Q.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.



Paris. — Imprimerie de E. DONNAUD, rue Cassette, 9.

